This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

TOME QUINZIEME.

BEI

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS;

PAR LES MISSIONNAIRES DE PÉKIN.

TOME QUINZIEME.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A PARIS,

Chez NYON l'aîné & fils, Libraires, rue du Jardinet, vis-à-vis la rue Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. XCI.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

I. LA premiere partie de ce quinzieme volume (1) offre la ſuite des extraits de l'Ouvrage de feu M. Cibot, où l'Auteur a tracé le tableau intéreſſant des uſages & des mœurs des Chinois, en les comparant avec les mœurs & les uſages des Juifs du temps d'Eſther. Nous avons commencé à publier des extraits de cet Ouvrage dans le volume précédent.

II. Nous avons annoncé dans ce même volume (2) une Lettre que nous venions de recevoir de M. Amiot, ou plutôt un Traité ſur la Secte des *Tao-ſſée*, dont juſqu'ici on n'avoit pas eu en Europe une idée bien nette. Nous publions aujourd'hui (3) ce morceau infiniment curieux.

III. On trouvera enſuite l'extrait d'une autre Lettre de M. Amiot, écrite en 1789 (4), ſur la Chronologie Chinoiſe. Il obſerve à la fin de ſa

(1) Pag. 1–107.
(2) Avertiſſement pag. xiij.
(3) Pag. 208–259.
(4) Pag. 260–280.

Lettre, qu'il a peine à croire que les Juifs établis en Chine depuis bien des siècles, y aient conservé le Pentateuque, tel qu'ils l'avoient peut-être quand ils y sont arrivés. Ainsi, ils ne peuvent fixer nos doutes sur la préférence que méritent les calculs chronologiques des divers textes de la Vulgate, des Septante & du texte Samaritain.

IV. Ayant eu occasion de parcourir notre correspondance avec les Missionnaires en Chine, nous avons remarqué dans quelques-unes des Lettres (1) qu'ils nous ont écrites il y a plusieurs années, divers traits dont nous n'avons point fait usage, & qui peuvent contribuer à faire connoître l'Histoire des Chinois, leurs coutumes, leurs mœurs, leur gouvernement; ce qui est un des principaux objets de ces Mémoires. Nous avons recueilli ces traits épars dans dix Lettres différentes, ecrites depuis 1778; la plupart sont de M. Amiot, les autres de MM. Bourgeois, Grammont & Raux. Nous avons placé, après cet Avertissement, les sommaires de ces extraits. A la suite d'une Lettre de M. Bourgeois, se trouve une notice (2) sur la façon dont les Chinois préparent

(1) Pag. 281-392.

(2) Pag. 385.

à l'eau les cinq couleurs, qui ſont les ſeules que les Peintres Chinois croient mériter d'être envoyées en Europe.

V. Ce volume eſt terminé par un abrégé de l'Hiſtoire Chinoiſe (1) de la Dynaſtie *Tang*. Cet abrégé eſt du P. Gaubil, envoyé en Chine en 1721, mort à Péking en 1759, & connu par pluſieurs ouvrages. Il avoit été en correſpondance avec le P. Souciet & M. Freret, auxquels il avoit envoyé beaucoup de Mémoires. Il eſt Auteur de la Traduction Françoiſe du *Chou-king*, imprimée à Paris en 1771 par les ſoins de M. de Guignes qui l'a corrigée ſur le texte chinois & enrichie de notes & d'additions tirées des Auteurs originaux. Le P. Gaubil avoit auſſi traduit du Chinois une Hiſtoire de Gengis-kan, & de toute la Dynaſtie des Mongoux ſes ſucceſſeurs, conquérans de la Chine; cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1739. L'abrégé de l'Hiſtoire de la Dynaſtie *Tang*, composé par le P. Gaubil d'après les Ecrivains Chinois, & qui, juſqu'ici, n'a point été imprimé, nous a été communiqué par M. de Guignes. Nous en

(1) Pag. 399–516.

donnons ici la première partie. Nous en réservons la continuation pour le volume suivant.

Celui que nous publions étoit achevé d'imprimer, lorsque nous avons reçu une Lettre de notre Savant Correspondant, M. Amiot. Nous nous hâtons de la communiquer à nos Lecteurs.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Pékin le 26 Juin 1789.

1°. *Sur ce que les Chinois appellent les* Petites-Danses.

2°. *Sur la Médecine chez les Chinois.*

3°. *Sur les Insectes de Chine.*

I. JE vous envoie cette année un Ecrit sur ce que les Chinois appellent *les petites danses.* D'après ce que j'avois envoyé l'année dernière *sur les grandes danses* (1), je me figurois qu'il étoit inutile de revenir sur le même sujet, en parlant encore de *danses.* Je n'envisageois ces *petites danses* des anciens Chinois, que comme des espèces de jeux d'enfans, parce que je ne les connoissois pas; mais ayant trouvé dans les livres qui traitent en détail des usages de l'Empire, les Estampes où ces *petites danses* sont représentées dans le même costume que celui des *grandes danses*, & ayant démêlé parmi un fatras de matériaux informes, de quoi pouvoir en donner une idée, j'ai changé d'avis, & je me suis déterminé à faire copier ces Estampes, & à donner une explication telle-quelle de ce qu'elles représentent, en y ajoutant un précis de la théorie dont elles désignent le développement. Vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos. Si vous voulez bien prendre la peine d'examiner le tout, & de consacrer quelques momens de votre loisir, pour tâcher de tirer parti

(1) Ce morceau, que nous aurions dû recevoir il y a plus d'un an, ne nous est point encore parvenu.

de ce morceau d'antiquité chinoise, je crois qu'il seroit bon de commencer par cette seconde partie, je veux dire (1), par les *petites danses*.

II. J'ai profité d'une maladie que je viens d'essuyer, pour me mettre en état de répondre aux questions du savant Médecin, que vous m'avez transmises. Cette maladie m'a mis en rapport journalier, pendant l'espace de plus d'un mois, avec mon Médecin Chinois; & j'ai mis à profit le temps de ses visites, en l'interrogeant sur tout ce que je voulois savoir. Vous ferez de ses réponses le cas qu'elles méritent, quand vous saurez à-peu-près jusqu'où vont ses connoissances dans l'art de guérir. Comme c'est à lui que je dois la santé dont je jouis aujourd'hui, je n'ai besoin que de vous dire, en deux mots, comment il s'est conduit à mon égard, pour vous donner une idée de ce qu'il sait faire.

Une maladie grave, du genre de celles qu'on appelle *chang-han*, qui s'annonça en me faisant souffrir les douleurs les plus vives, m'obligea de recourir à lui. Je le fis appeller, & lui exposai mon etat, en lui disant que depuis deux jours je ressentois sous le sein gauche des douleurs si aiguës, qu'elles m'ôtoient le boire, le manger, le sommeil, & le libre exercice de toutes les fonctions animales. Il me tâta le pouls sur l'un & l'autre bras, pendant assez long-temps; & il conclut que *le siège de mon mal etoit dans le foie; & que ce mal provenoit d'un* yang *exalté, qui embraseroit bientôt toute la machine, si l'on n'y mettoit promptement obstacle, en le tempérant par l'*yn. Vous savez, Monsieur, que l'*yang* désigne le feu, le subtil, le fort, le sec, &c.; & que l'*yn* désigne l'eau, l'humide,

(1) Nous nous proposons de donner dans le Volume suivant, cet Ecrit curieux, qui vient de nous parvenir.

le froid, le foible, &c. Il ajouta qu'aussi-tôt que j'aurois pris les deux potions du remède qu'il alloit prescrire dans son ordonnance, les douleurs cesseroient entiérement, & que je pourrois dormir. *L'evènement fut tel qu'il me l'avoit annoncé*; les douleurs cesserent, & je dormis une partie de la nuit. Il me fit prendre encore quelques légères médecines pendant trois ou quatre jours, après lesquelles il en ordonna une plus forte, *pour me procurer la crise* qui devoit emporter la principale cause du mal, & me mettre en voie de guérison. *La crise eut lieu, comme il l'avoit prévu*, & le mal alla de jour en jour en diminuant. En voilà assez pour faire connoître mon Médecin. Ses réponses aux questions du vôtre, n'en seront que mieux appréciées, conformes ou non à vos notions européennes : les voici avec toute l'exactitude qu'exige l'importance d'un sujet de cette nature.

Première question du Médecin Européen. « Comment les » Médecins Chinois découvrent-ils *les crises prochaines*, ce » terme ne se trouvant pas dans les livres que j'ai lus ? »

Réponse du Médecin Chinois. Si le terme de *crise* ne se trouve point dans les Livres Européens qui parlent de la médecine chinoise, l'équivalent doit s'y trouver. Cet équivalent est le mot *pien*, qui signifie *changement de mal en bien*, *ou de bien en mal.* Nous connoissons que ce *changement* aura bientôt lieu, par le *changement* que nous observons dans les battemens du pouls. Notre première attention est de bien placer nos doigts sur l'artère, afin de pouvoir distinguer facilement la différence des trois pulsations qui se font sur les trois parties de l'artère que nous touchons. La première de ces parties, c'est-à-dire, celle qui est plus près du poignet, se nomme *tchun*; celle qui vient après, *koan*; & la troisième, *tché*. Après avoir touché en même temps & d'une maniere egale

le corps entier de l'artere avec les trois doigts, de façon que l'*index* touche le *tchun*, le *medius* le *koan*, & l'*annularis* le *tché*, & nous être assurés en général de l'etat du pouls, nous touchons l'une après l'autre les trois parties de l'artere, & nous observons attentivement les pulsations dans chacune en particulier, d'abord en appuyant légérement, puis en pressant un peu, & enfin en pressant fort & par elan, comme si on vouloit faire ressort.

Après cette derniere observation, nous en faisons une autre de laquelle dépend le jugement que nous devons porter, tant sur la venue & la proximité d'une crise, que sur sa nature, supposé qu'elle ait lieu.

Nous jugeons que la crise va bientôt se déclarer, par la variation des battemens qui se font sur l'artere de l'un & l'autre bras, par l'inquiétude du malade, par la couleur de son visage, par la différence que nous observons sur sa langue & dans ses yeux, & sur-tout par *l'irrégularité des pulsations dans les trois parties d'une même artere ou d'un même pouls, &c.* Si depuis notre derniere visite, nous trouvons que le malade ait une couleur plus plombée, les yeux plus ternes, la langue plus seche ; s'il est plus altéré ; s'il sent quelque douleur dans l'epine du dos, depuis la nuque du cou jusqu'à la derniere des vertebres, ou seulement dans quelqu'une des vertebres ; si sa respiration est gênée ; s'il souffre du mal-aise dans ses membres ; *si les pulsations dans la partie de l'artere que nous nommons* koan, *sont plus profondes, plus foibles, plus irrégulieres que les pulsations des parties* tchun *&* tché ; *s'il sue, mais qu'il ne rende qu'une sueur chaude ou ordinaire ; si les pulsations de l'artere sont différentes entre elles, & ne s'accordent pas dans l'un & l'autre bras, &c.* la crise *est ou sera mauvaise, ou tout au moins inutile ;* & nous

tremblons

tremblons pour les ſuites. Si au contraire les pulſations de l'artere ſont les mêmes dans l'un & l'autre bras, ſi les pulſations particulieres de la partie *koan* ne ſont ni plus profondes, ni plus foibles, ni plus irrégulieres que les pulſations *tchun* & *tché*, quelle que ſoit leur altération, pourvu que cette altération ſoit la même dans les trois parties de l'artere de l'un & l'autre bras, s'il ne ſent rien de particulier dans les vertebres de l'epine du dos, ni aucun mal-aiſe dans le reſte du corps, nous attendons une criſe, & nous eſpérons que cette criſe ſera ſalutaire; mais ſi à tous ces ſignes il en ſurvient un autre, celui d'une ſueur froide, ou, pour mieux dire, *fraîche*, *nous regardons notre malade comme hors de danger*, & il arrive rarement que nous nous trompions. Nous n'avons d'autre attention alors, que celle d'ordonner les remedes qui nous paroiſſent les plus propres à rétablir l'equilibre entre l'*yang* & l'*yn*, & par conſéquent à rétablir la ſanté. Si l'effet de ces remedes n'eſt pas d'abord tel que nous avions lieu de l'attendre, cela vient pour l'ordinaire de ce que nous avons négligé *d'obſerver l'âge, le tempérament & les habitudes* du malade dans ſon etat de ſanté; de ce que nous avons regardé comme des précautions inutiles & de pure formalité, d'avoir egard au *tſié-ki*, c'eſt-à-dire, au lieu qu'occupoit le Soleil dans le Zodiaque; à *l'âge de la Lune*, c'eſt-à-dire, au temps de ſa conjonction, de ſon oppoſition, & dans ſes différens quartiers, quand elle croît ou qu'elle décroît; *à la température de l'air & à l'etat du Ciel*, c'eſt-à-dire, au froid ou au chaud, au temps ſerein ou couvert, & ſur-tout au rumb de vent qui ſouffloit, quand nous avons fait notre ordonnance: toutes ces minuties contribuent plus qu'on ne penſe à l'efficacité ou à l'inutilité des remedes, & quelquefois même à les rendre nuiſibles. Il eſt certain que la machine

de notre corps se ressent en bien ou en mal, des effets de ces différentes causes. *C'est à la sagacité & à la prudence du Médecin qui a observé la nature, à la seconder dans tous les points.* Voilà ma réponse générale à la seconde question que vous m'avez faite de la part du savant Médecin Européen, qui probablement en sait plus que nous sur cette matiere. Tout ce que je viens de vous dire, contribue *à nous faire distinguer les bonnes des mauvaises crises*; & c'est ce que vous pouvez mander à votre Correspondant, comme un précis de la réponse qu'on peut faire à la question : *En quoi distingue-t-on les bonnes crises des mauvaises?* Je dis un *précis*; car il faudroit un volume entier, si je voulois dire tout ce que j'ai observé sur cette matiere.

Pour ce qui est, ajouta-t-il, de la *description exacte & détaillée* de cette maladie, à laquelle votre savant Médecin croit que nous donnons le nom de *fievre maligne*, il n'est pas possible de le satisfaire, à moins que vous ne voulussiez traduire les Ouvrages volumineux qui traitent ce sujet à fond. Au reste, le nom de *fievre maligne*, n'est affecté chez nous qu'à l'une des trois cens quatre-vingt-dix-sept branches de la maladie que nous appellons du nom général de *chang-han-ping*. Jugez par-là s'il est facile de vous en faire une description exacte & détaillée, telle qu'on la demande, &c. &c.

Tout ce que je viens de vous dire en fait de Médecine, est un résumé des réponses de mon Médecin Chinois à mesure que je l'interrogeois, ou que je lui demandois des éclaircissemens sur ce que je n'avois pas bien compris; car je voulois tout comprendre pour ne point faire de *quiproquo*. Peut-être m'en sera-t-il echappé quelques-uns, malgré ma bonne volonté & mon application à rendre fidellement ses réponses. En ce cas, vous aurez la bonté de les excuser

en les attribuant à mon ineptie, & nullement à mon Médecin, que je crois très-habile, puisqu'il m'a guéri de toutes les maladies que j'ai eues pendant un espace de près de quarante ans. Il a eté très-flatté de la maniere avantageuse dont votre habile Médecin Européen parle de la Médecine chinoise. Il faut, m'a-t-il dit, qu'il soit très-habile, puisqu'il n'est pas présomptueux, & qu'il pense qu'on peut trouver chez les Peuples etrangers, des lumieres qui peuvent l'eclairer encore sur son art. Je souhaiterois de tout mon cœur que ses occupations, les vôtres & les miennes nous permissent une correspondance suivie; je m'y livrerois avec le plus grand plaisir, persuadé qu'elle tourneroit à l'avantage de l'art, & qu'elle contribueroit au soulagement de l'humanité souffrante, dans l'exercice habituel de notre profession. Nos lumieres mutuelles ne pouvant nous eclairer l'un & l'autre de si loin, je n'ajoute rien au peu que je vous ai dit. En le transmettant à votre Correspondant, je vous prie de l'assurer de mes respects & de toute mon estime. Vous me ferez plaisir de lui transmettre aussi une poudre de ma composition, dont il pourra faire usage pour le soulagement de ceux qui sont sujets à la migraine, ou à d'autres maux de tête quelle qu'en soit la cause. On prend de cette poudre, comme on prend une prise de tabac. On en prend de quart d'heure en quart d'heure, & plus souvent s'il le faut, jusqu'à la cessation du mal. Au reste, cette poudre ne sauroit avoir de mauvais effet; & l'expérience de tous ceux à qui j'en ai fait prendre, m'a convaincu qu'elle etoit *très-salutaire*. Je ne prendrois pas la liberté de l'offrir à un savant Médecin, si je ne la croyois pas telle. Les personnes qui ont de la répugnance pour les médecines, ou qui ne veulent pas s'astreindre à un certain régime de vie, pour se délivrer d'un mal qui,

pour l'ordinaire, ne dure pas long-temps, me savent gré de les guérir, sans, pour ainsi dire, qu'elles s'en apperçoivent. Les pauvres & les journaliers, auxquels je la distribue *gratis* quand ils sont dans le cas d'en faire usage, me remercient chaque jour *de les avoir guéris*. Ainsi, les effets salutaires de ma poudre sont constans. J'ai deux fils qui suivent la même profession que moi; je leur laisserai mon secret, comme la portion la plus précieuse de mon héritage.

Voilà, me direz-vous, le langage d'un Charlatan, j'en conviendrai; mais je vous prierai en même temps d'être bien persuadé que mon Médecin n'est point un Charlatan. J'en suis la preuve vivante; car sans son secours, je serois mort depuis long-temps.

Je pense comme vous sur l'avantage que l'on pourroit retirer d'une bonne traduction des principaux Ouvrages de Médecine, composés par une Nation qui cultive cette science depuis plus de quarante siècles. La seule expérience doit lui avoir découvert une foule de petits sentiers que la théorie ne sauroit d'elle-même indiquer, fût-elle fondée sur les meilleurs principes. Depuis les temps les plus reculés, jusqu'à celui où nous vivons, en Chine tout comme ailleurs, il y a toujours eu des maladies; mais, en Chine plus qu'ailleurs, il y a toujours eu une classe d'hommes dévouée spécialement à la noble profession dont l'objet est de travailler à la guérison de ces maladies. *Chen-noung*, le premier Médecin Chinois, vivoit bien long-temps avant Esculape & son Instituteur le Centaure Chiron. Il connoissoit les plantes & leurs vertus; il savoit en faire usage pour maintenir les hommes dans l'etat de santé, pour adoucir leurs souffrances, ou les guérir de leurs maux: & si chez les Chinois il n'a pas joui des honneurs de la Divinité, comme Esculape en a joui chez

les Grecs, c'eſt que les Chinois ne rendent de tels honneurs qu'à cet Être au-deſſus de tous les autres Êtres, qu'ils nomment *Chang-ty*, *Hoang-tien*, *Tien*, *&c.* Pour ce qui eſt des *Chen* ou des Eſprits, des *Hien* & des *Cheng* ou des hommes qui ſe ſont immortaliſés par leur ſageſſe & leurs vertus, ils ne les honorent que d'un culte ſubordonné; & tel eſt celui qu'ils rendent à l'Empereur *Chen-noung*, qui paſſe chez eux pour être l'inventeur de la Médecine & de l'Agriculture, c'eſt-à-dire, des deux arts les plus néceſſaires à l'homme, en ce qu'ils tendent à entretenir en lui le germe de la vie, & à l'entretenir dans un etat à pouvoir l'en faire jouir avec agrément.

Je conclus de tout cela, que ce qu'une Nation réfléchie & ſavante a ecrit ſur un art qu'elle cultive depuis tant de ſiecles, doit être une ſource abondante où l'on peut puiſer les connoiſſances les plus précieuſes pour la perfection de ce même art. Il ne manque que quelqu'un qui veuille & ſache y puiſer. Car il ne ſuffit pas d'entendre une langue & d'être ſimplement Homme de Lettres, pour bien traduire ce qui eſt ecrit en cette langue ſur les Sciences & les Arts; il faut que le Traducteur poſſede l'art ou la ſcience ſur laquelle il ecrit d'après ce qu'il a lu dans une langue etrangere, ſans quoi ſa traduction fourmillera d'erreurs, & ne donnera de l'original qu'il veut faire connoître, qu'une idée fauſſe: & c'eſt malheureuſement ainſi que ſont preſque toutes les traductions que j'ai vues. Elles ſe reſſentent du terroir qui les a vu naître, & du genre de vie, ou, ſi vous voulez, de la profeſſion de celui qui les a produites.

III. Je ſuis fâché de me trouver dans l'impoſſibilité de ſatisfaire aux demandes que vous me faites, au ſujet des Inſectes. Pour pouvoir y répondre pertinemment, il faudroit un temps & des connoiſſances que je n'ai pas. L'article des

Insectes suffiroit seul pour faire un Dictionnaire des plus volumineux, n'y parlât-on que des Insectes de Péking & de ses environs. Ici la nature semble déployer toute sa fécondité. Il n'est aucun arbre, aucune plante, qui n'ait à loger & à nourrir des multitudes d'hôtes qui ne vont point chercher leur logement ni leur vie ailleurs; & ces hôtes sont aussi différens entre eux, que les plantes auxquelles ils s'attachent sont différentes entre elles. Il faudroit un Réaumur pour en donner la description, & cette description coûteroit bien des années du travail le plus assidu. Si les Chinois s'etoient occupés de cette partie de l'Histoire naturelle, il est à croire qu'ils auroient consigné dans des livres les connoissances qu'ils y auroient acquises. Je me suis informé des Lettrés avec lesquels je suis en rapport; & leur réponse a eté qu'ils doutoient qu'il y eût de pareils livres. Ils ont ajouté que, supposé qu'il y en eût, ils ne se trouveroient que chez l'Empereur, où chez quelque Savant des Provinces méridionales. Je m'informerai mieux; & si d'ici à l'année prochaine, on me donne quelque lumiere sur cet article important, j'aurai l'honneur de vous en faire part.

Quant aux Insectes en nature qu'on pourroit transporter en Europe, ils se réduisent à quelques Papillons, Hannetons, Cigales & autres pareils, que les Chinois piquent avec des aiguilles pour en parer quelque coin d'un cabinet de récréation. Cet usage même n'a guere lieu que dans les Provinces méridionales. On ne s'occupe dans cette Capitale que d'objets d'ambition ou de commerce; on n'y a pas assez de loisir pour s'adonner à des etudes qui ne conduiroient ni aux emplois, ni aux richesses. Je ferai cependant mes perquisitions pour tâcher de satisfaire le savant Naturaliste, auteur de la note que vous m'avez envoyée. Je sens d'ailleurs tout comme

lui, l'importance de ſon objet; mais je ſens en même temps la difficulté de le remplir. L'Hiſtoire naturelle de Chine eſt encore à faire; on n'en a donné juſqu'à préſent que quelques lambeaux qui font deſirer le total.

Ici, comme dans notre France, on fait des ſyſtêmes; mais ces ſyſtêmes tombent & ſont bientôt oubliés, quand ils ne ſont pas fondés ſur les deux grands principes *yang* & *yn*. L'*yang* & l'*yn*, l'*yn* & l'*yang*, bien conçus & bien connus, ſont ſeuls capables d'introduire l'homme juſqu'au ſanctuaire de la nature, & de lui dévoiler juſqu'aux plus ſecrets de ſes myſteres. Tout ſe fait par les combinaiſons variées de l'*yn-yang*; c'eſt par elles que les Êtres ſont régénérés, & que tout ſe maintient dans l'état de vie. Que l'*yang* & l'*yn* ceſſent de ſe combiner, le monde entier rentrera dans le chaos. Voilà, me direz-vous, les rêveries des Chinois; nous ne ſommes pas portés encore à les adopter de préférence à celles de nos ſavans Européens. A la bonne heure; mais vous les adopterez un jour. J'en juge par les productions de vos Phyſiciens modernes.

TABLE

TABLE

DES PIECES CONTENUES DANS CE VOLUME.

I. *Avertissement.* Page j

Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 26 Juin 1789 :

1°. Sur ce que les Chinois appellent les Petites-Danses.

2°. Sur la Médecine en Chine.

3°. Sur les Insectes en Chine. v

II. *Suite du parallele des mœurs & usages des Chinois, avec les mœurs & usages décrits dans le livre d'Esther.* 1

1. *Faveur d'Aman auprès d'Assuérus. Favoris & Ministres en Chine.* ibid.

2. *Colere d'Aman contre Mardochée. Parallele tiré de l'Histoire Chinoise.* 7

3. *Usage de consulter le sort chez les Perses & chez les Chinois.* 12

4. *Intolérantisme d'Aman. Intolérantisme des Chinois.* 21

5. *Aman obtient d'Assuérus un Edit pour faire mourir les Juifs. Parallele des détails de cet evénement, avec les usages anciens des Chinois.* 25

6. *Désolation de Mardochée. Signes de deuil chez les Chinois.* 38

7. *Démarche d'Esther pour obtenir la révocation de l'Edit contre les Juifs. Parallele avec les anciens usages en Chine.* 42

8. *Digression sur le temps où les Juifs ont passé en Chine.* 52

9. *Jeûne ordonné aux Juifs par Esther, qui se le prescrit à elle-même. Jeûne chez les Chinois.* 59

10. *Esther chez Assuérus ; détails de cette entrevue. Usages analogues chez les anciens Chinois.* 69
11. *Assuérus invité par Esther à un repas chez elle avec Aman. Invitations & repas en Chine.* 86
12. *Orgueil d'Aman ; ses projets de vengeance contre Mardochée. Traits analogues tirés des Historiens chinois.* 96
13. *Assuérus se fait lire les Annales de son Royaume. Etude de l'histoire par les Princes chinois anciens & modernes.* 104
14. *Conspiration des Eunuques contre Assuérus, découverte par Mardochée qui n'en est point récompensé. Idées des Chinois sur les récompenses des services.* 116
15. *Honneurs décernés à Mardochée, conformes aux anciens usages de Chine.* 125
16. *Festin d'Assuérus chez Esther avec Aman. Détails conformes aux mœurs chinoises.* 134
17. *Plaintes d'Esther contre Aman. Esclavage en Chine. Abus de pouvoir des Favoris.* 140
18. *Esther accuse Aman. Indignation d'Assuérus, qui se retire à l'écart dans ses Jardins. Digression sur les Jardins chinois.* 146
19. *Punition d'Aman. Justice criminelle en Chine.* 153
20. *Confiscation des biens d'Aman. Récompenses de Mardochée. Des confiscations à la Chine. Graces accordées aux parens des Impératrices.* 163
21. *Esther demande la révocation de l'Edit contre les Juifs. Comment en Chine on demande grace aux Empereurs ; combien ils sont disposés à réparer leurs fautes.* 171
22. *Edit en faveur des Juifs. Comparaison des Juifs en Perse, avec les Eleuthes en Chine. Faveurs accordées à Mardochée, comparées avec les faveurs accordées en Chine.* 188
23. *Le nombre des Juifs en Perse, comparé à la population de la Chine.* 203

III. EXTRAITS DE DIVERSES LETTRES.

Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 16 Octobre 1787, sur la secte de Tao-tsée. 208

*Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking, à M.***, le 3 Novembre 1780, sur la Chronologie chinoise.* 260

AUTRES EXTRAITS DE DIVERSES LETTRES.

1. *Extrait d'une Lettre ecrite de Péking, le 13 Juillet 1778.* 282

1°. *Rebellion des Sectaires à Pa-tchéou, en 1777.* ibid.

2°. *Persécution des Chrétiens.* 283

3°. *Sévérité contre un Lettré.* 285

4°. *Projet de l'Empereur de faire un Recueil général des meilleurs Ecrits.* 289

2. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 25 Juillet 1779.* 292

1°. *Voyage de l'Empereur; faux bruit de sa mort. Conduite du premier Ministre Akoui; retour de l'Empereur.* ibid.

2°. *Requête indiscrete du Lettré King-tsoung-chao, présentée à l'Empereur pour l'engager à se nommer un Successeur; l'Auteur est arrêté; procédures contre lui.* 296

3°. *Ecrit de l'Empereur pour se justifier de ne pas déclarer le nom de son Successeur.* 297

4°. *Réponse de l'Empereur à la Requête de King-tsoung-chao.* 315

5°. *Condamnation de cet Auteur & de son Livre.* 328

6°. *Condamnation du Livre intitulé : Destinée de la Dynastie Tai-tsong & de son regne.* 335

3. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 5 Septembre 1779.* 347

1°. *Collection générale des meilleurs Ecrits, ordonnée par l'Empereur.* ibid.

2°. *Ouvrages contre les Mant-chou.* 363

3°. *Phénomene vu à Péking, la nuit du 5 au 6 Août 1779.* 371

4. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 20 Novembre 1785.* 373

Fin de la persécution contre les Missionnaires en Chine. ibid.

5. *Extrait d'une Lettre de M. Raux, écrite de Péking le 17 Novembre 1786.* 382

Chang-yu, ou Edit de l'Empereur de Chine, par lequel il délivre les Missionnaires Européens arrêtés dans son Empire, traduit du Chinois. ibid.

6. *Extrait d'une Lettre de M. Bourgeois, écrite de Péking le 10 Octobre 1788, sur le danger que l'Empereur a couru en passant une riviere.* 384

7. *Petite notice sur la façon dont les Chinois préparent les couleurs à l'eau.* 385

8. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, ecrite de Péking le 19 Octobre 1788, sur le danger qu'a couru l'Empereur en voyageant en Tartarie.* 387

9. *Extrait d'une Lettre de M. Raux, ecrite de Péking le 6 Novembre 1788, sur les Sépultures Impériales de la Dynastie des Ming.* 393

10. *Extrait d'une Lettre de M. de Grammont, ecrite de Canton le 21 Mars 1789, sur les Guerres de Formose & du Tonquin.* 394

IV. *Abrégé de l'Histoire de la grande Dynastie Tang.* 399

Fin de la Table.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

*SUITE du Parallele des Mœurs & Usages des Chinois, avec les Mœurs & Usages décrits dans le Livre d'Esther *.*

I.

FAVEUR D'AMAN AUPRÈS D'ASSUÉRUS;

Favoris & Ministres en Chine.

DANS le tems où Esther, instruite par les avis de Mardochée, avoit découvert à Assuérus la conspiration formée contre lui, Aman jouissoit auprès de ce Prince de la plus haute

* *Voyez* tome XIV, page 309 *& suiv.*

faveur (1). Aman etoit Amalécite; & Dieu avoit condamné les Amalécites, vaincus par Saül, à être exterminés par les Israélites. Il semble donc qu'Assuérus n'auroit pas dû choisir le plus cher de ses favoris parmi ce peuple; mais la faveur des princes fut souvent déterminée par l'intrigue, quelquefois par la politique, toujours sans avoir egard au rang. C'est ce qui est arrivé en Chine. « La politique a toujours soin (disoit l'Em» pereur *Tai-sou* des *Song*) qu'il y ait quelque vieux Lettré » dans le Ministere, pour montrer les ecueils où les siecles pré» cédens ont echoué, pour modérer le goût des innovations, » & défendre la cause du peuple ».

Les Anciens ont fait intervenir le suffrage du Ciel dans le choix des grands Ministres; & le *Chou-king* dit que *Chang-ty* apparut en songe au célebre *Kao-tsong*, pour lui faire connoître celui qu'il lui avoit choisi. Les Lettrés soutiennent que les grands Ministres des trois premieres Dynasties avoient plus de vertus que les plus illustres de leurs successeurs. On le croit aisément, en voyant combien ils faisoient entrer de zele, de droiture, de bienfaisance, de désintéressement & de générosité dans leur politique. « Mais depuis » les *Han* (dit *Te-sieou*), un Ministre est tantôt un esclave & » tantôt un favori; tantôt un disciple & tantôt un rival de son » maître; quelquefois le confident de ses noirceurs & l'instru» ment de ses oppressions; quelquefois le soutien de sa foiblesse » & le supplément de son mérite; souvent un fantôme de ter» reur dont il se sert pour effrayer la multitude, subjuguer les » Grands & détourner la haine de ses sujets; rarement un bon » guide dans la carrière de la gloire, & presque jamais » l'homme du peuple & de l'Etat. Le génie du Ministere est un

(1) *Rex Assuerus exaltavit Aman*, &c. Cap. 3, vers. 1.

» génie de souplesse, d'intrigue, de séduction & de mensonge, » parce qu'il faut cacher au Prince les projets de son ambition, » aux Grands les dispositions du Prince, aux Etrangers les plaies » de l'Etat, & au Peuple le mal qu'on veut lui faire. Un mérite » supérieur y produit quelquefois d'heureux regnes; mais il est » rare qu'il les finisse, & plus encore que l'on voie deux Empe- » reurs de suite s'aimer assez pour le chercher ».

On entre en Chine dans la voie du Ministere par la science & les talens; mais on est long-tems en chemin avant d'y arriver. Comme la Chine est immense, & que les Princes, elevés dans la solitude du Palais, ne connoissent leurs Etats & les affaires que par les Livres, la politique exige que les Ministres aient vu par eux-mêmes ce qui se passe dans les Provinces, & aient parcouru la longue carriere des différens Mandarinats, moins peut-être pour s'assurer de leur probité & de leur sagesse par des epreuves multipliées, que pour les mûrir par l'expérience, & leur procurer la connoissance pratique de la maniere dont le peuple est gouverné : connoissance essentielle ici, & sans laquelle on ne peut savoir ni les forces & les ressources de l'Etat, ni ses besoins & ses périls. On est si long-tems à monter d'un emploi à l'autre, qu'on n'arrive au Ministere que dans un âge avancé. Mais la vieillesse est la belle saison de la sagesse; & on voit par l'Histoire, que ces Ministres vieillis dans les affaires, ont toujours eté plus modérés, plus pacifiques, plus bienfaisans & plus ecoutés. On fait attention à la naissance dans le choix des Ministres Tartares; mais pour les Chinois, on ne fait attention qu'au mérite, qui y supplée aisément.

Un Ministre, comme Ministre, n'est proprement que le Secrétaire de l'Empereur, n'a d'autorité que celle qu'il lui donne, ne traite que les affaires dont il le charge, & n'a de rang & de titres dans l'Etat, que ceux par qui il tient ou à la

maiſon de l'Empereur, ou aux grands Tribunaux de l'Empire; mais communément il eſt revêtu des plus grandes Charges, & ſes titres augmentent avec les ſervices. Ce qui fait que le premier Miniſtre eſt ſi puiſſant, c'eſt que, chargé par ſon emploi, d'etudier les affaires qui doivent être portées à l'Empereur, de diriger les délibérations & d'intimer ſes volontés, il le voit ſouvent en particulier, & traite de vive voix une infinité de choſes avec lui avant de le faire par ecrit, au lieu que les autres Miniſtres ne lui parlent que dans des audiences publiques. Toutes les délibérations des Tribunaux, toutes les promotions, toutes les délations paſſent par ſes mains. Pour peu que l'Empereur néglige les affaires, & que lui-même s'y applique, c'eſt lui proprement qui regne. Mais comme il n'y a que la juſtice & la bienfaiſance qui puiſſent réunir les ſuffrages, ce n'eſt que par elles qu'un premier Miniſtre peut contenter long-tems l'Empereur, les Princes, les Grands, les Mandarins de robe & d'epée, & le Peuple. S'il abuſe de ſa faveur, ou on l'accuſe, ou on brouille les affaires de maniere qu'il ne lui reſte plus d'iſſue; & il riſque d'aller finir la journée ſur l'echafaud.

Un premier Miniſtre ſe défie de lui-même & de ſa faveur. Il a un conſeil d'amis choiſis & verſés dans les affaires, auprès de qui il eſt ſûr de trouver la vérité. C'eſt par leur ſecours qu'il vient à bout de ſavoir le nœud de toutes les intrigues, d'être inſtruit de tout ce qui ſe paſſe près & loin, de diſcuter tous les ſyſtêmes, & de ſuffire à la multitude des affaires dont il faut qu'il rende compte. Il ne ſe trompe que lorſqu'il veut tromper. Plus il a de crédit, plus l'Empereur s'attache à relever ſes négligences & ſes mépriſes aux yeux de tout l'Empire, pour montrer ſon equité; & quelque ſûr qu'il ſoit du cœur de ſon maître, il faut qu'il paroiſſe trembler. Les

diſtinctions & les graces qu'on lui prodigue, ſont entremêlées de chagrins & de mortifications qui l'avertiſſent ſans ceſſe qu'il a des ennemis attentifs à toutes ſes démarches; & que la même main qui le careſſe, le foudroyera ſans miſéricorde, s'il oublie qu'il n'eſt rien que par ſon maître, à qui il doit tout, & qui peut ſe paſſer de lui.

Quand un premier Miniſtre a réuſſi au gré de la Cour & des Provinces, tout l'Empire retentit de ſon nom; mais pour l'ordinaire ſon crédit réel diminue à proportion que ſa renommée augmente. La politique de la Cour a mille adreſſes pour l'affoiblir, en paroiſſant lui faire honneur. Les titres, les diſtinctions, les ſoins de ſa ſanté, dont on l'environne, repouſſent une infinité d'affaires loin de lui. S'il meurt dans le lit d'honneur, ce qui eſt rare, une nouvelle gloire environne ſon tombeau de rayons eblouiſſans. L'Empereur le loue alors ſans ménagement, honore ſes funérailles de ſes larmes & de ſes dons, & conſacre ſon mauſolée par les inſcriptions honorables dont il le charge.

Voici comme s'exprimoit dans ſa vieilleſſe un des plus grands Miniſtres de la Dynaſtie paſſée. « Embarqué ſur un grand fleuve » au ſortir de ma jeuneſſe, j'ai traverſé avec lui des vallons » ſolitaires & déſerts, des plaines fertiles & des pays enchantés. » Des rochers eſcarpés reſſerroient quelquefois ſon canal, & » quelquefois des vents ſubits & des orages ſoulevoient ſes » flots. Un péril echappé me conduiſoit à un autre. En changeant de barque il falloit changer de manœuvre. J'arrivai » ainſi dans le grand lac, & montai ſur un grand vaiſſeau, ſans » ſonger où je voulois aller. Depuis ce moment quelle triſte vie » que la mienne! Il faut voguer jour & nuit, & changer ſans » ceſſe de route. Orages, vents, calme, ecueils, rochers, » tout me menace du naufrage. Paroître craindre le danger,

» c'eſt l'augmenter ; le diſſimuler, c'eſt l'affronter de trop » près. Le port que m'avoit montré ma vanité, eſt une île » eſcarpée & ſans rivage. Je m'endors en ſongeant à me » jetter dans une nacelle, & crains de m'eveiller à demi » ſubmergé dans les flots. O pourquoi ſuis-je entré dans ce grand » lac ! pourquoi me ſuis-je embarqué ! pourquoi ne pas reſter » dans mon hameau ! pourquoi ne pas prendre le ſoc de la » charrue comme mon frere, & jouir comme lui........! » Mais qu'entends-je ? les voiles ſe déchirent, les vents ſoufflent » horriblement, les flots mugiſſent, le ciel eſt caché par » des nuages. Que devenir ſi l'equipage m'abandonne ou » me déſobéit ? Mon vaiſſeau uſé pourra-t-il ſoutenir l'effort » de la tempête ? Trouverai-je une barque pour echapper au » naufrage ? O que je ſerois heureux ſi je pouvois aborder » quelque côte ſolitaire, & vivre un jour pour moi »!

Mais quand les Princes s'aveuglent ſur le choix de leurs Miniſtres, ils en ſont ſouvent les victimes. Les Annales de Chine n'en offrent que trop d'exemples. La prodigieuſe elévation (1) d'Aman n'a rien qu'on ne trouve en Chine ſous les Empereurs qui ſe ſont fait des idoles de leurs Miniſtres favoris. A s'en tenir aux loix de chaque Dynaſtie, les Princes du Sang, les Princes titrés ſont toujours les premiers de l'Empire ; mais outre que les loix ſe taiſent quand la faveur parle, un Empereur, ſans rien changer à leur diſpoſitif, ſans en ſuſpendre la force, ni rien entreprendre ſur les diſtinctions, les honorifiques & les préſéances des Princes, peut mettre ſon favori d'abord après lui, & diminuer à ſon gré les marches de ſon trône.

(1) *Poſuit ſolium ejus ſuper omnes Principes,* Ibid.

I I.

COLERE D'AMAN CONTRE MARDOCHÉE;

Parallele tiré de l'Histoire Chinoise.

LE Roi avoit ordonné que chacun fléchît le genou devant Aman & l'adorât (1). Le seul Mardochée refusa de lui rendre de tels honneurs. Les signes extérieurs de respect sont arbitraires : fléchir un genou, fléchir deux genoux, se prosterner la face contre terre, c'est en Chine, depuis plus de douze cents ans avant Jésus-Christ, le salut d'un sujet à son Prince, de l'inférieur à son supérieur, des enfans à leurs parens, des jeunes gens aux vieillards & des esclaves à leurs maîtres. Nous avons vu nous-mêmes un des petits-fils de l'Empereur écouter à genoux, au milieu d'une cour, ce que lui dit de la part de Sa Majesté un Eunuque qui arrivoit de *He-ho-eulh*, & qui l'avoit rencontré là.

Il n'en etoit peut-être pas de même en Perse ; & les prosternations devant Aman scandaliserent Mardochée. Il regarda ce signe de respect comme un signe d'idolâtrie, & quand on lui en fit un crime, il allégua sa Religion & répondit (2) qu'il etoit Juif. Aman, irrité au dernier point, résolut de faire tomber sa vengeance non pas seulement sur Mardochée, mais

(1) *Flectebant genua, & adorabant. Solus Mardochæus non flectebat genua.* Ibid. vers. 2.

(2) *Dixerat enim eis se esse Judæum.* Ibid. vers. 4.

ſur toute la nation Juive (1). Toutes les nations ont eu leurs Aman; nous ne parlerons que du dernier qu'ait eu la Chine. Il etoit d'une des premieres familles Tartares, & avoit dans un degré diſtingué, ces talens extérieurs & ces dehors gracieux qui préviennent & menent aiſément à la plus haute faveur. Il plut tellement à l'Empereur régnant, qu'il lui abrégea le chemin des honneurs, & le fit premier Miniſtre dans un âge où les plus grands Seigneurs ſont à peine admis au Conſeil. Comme il ſoutenoit ſa faveur par une attention continuelle à prévenir tous les deſirs de ſon maître, à entrer en apparence dans toutes les vues de ſa politique pour aſſurer le bonheur des peuples & la ſplendeur de l'Etat, il gagna entiérement ſa confiance. Il etoit trop orgueilleux & trop preſſé de jouir de ſa fortune, pour ne pas s'oublier dans une poſition ſi eblouiſſante. Les hautes prééminences des Princes du Sang irriterent ſon orgueil. Sa place les conduiſant à lui dans bien des occaſions, le ton de la Cour les forçoit à oublier ce qu'il etoit vis-à-vis d'eux, pour ne voir en lui que le favori de l'Empereur. Leurs egards qui auroient dû lui deſſiller les yeux, ne ſervoient qu'à l'aveugler. Il ſe prévaloit avec inſolence de leur modeſtie, pour les accabler de tout le poids de ſa fierté. Les freres mêmes du Monarque etoient réduits à abandonner leurs créatures à ſes caprices, pour ne pas ſe compromettre; & à eviter ſa rencontre, pour ne pas s'expoſer à flétrir l'Empereur en adorant ſon idole. Les Grands & les premiers Mandarins qui le craignoient davantage, etoient encore plus ſur leurs gardes. Toutes les bouches etoient ouvertes pour louer le *Nei-kong*, & le fracas d'une adminiſtration bruyante faiſoit

(1) *Voluit omnem Judæorum qui erant in regno Aſſueri perdere nationem.* Ibid. verſ. 6.

retentir

retentir son nom d'un bout de l'Empire à l'autre. L'illusion des apparences n'en imposoit pas aux sages. Ils voyoient que les passions du Ministre dirigeoient les préférences, & remplissoient les emplois d'esclaves de sa grandeur & de tyrans du peuple. Mais comment faire goûter au prince des représentations contre un favori qui environnoit son trône, de paix, d'applaudissemens & de gloire, & qui paroissoit user sa santé dans les travaux pénibles du Gouvernement, tandis qu'il n'en etoit occupé qu'autant qu'il falloit pour lui en imposer ? L'Empereur croyoit être le pere des peuples, parce qu'il vouloit l'être; & il en devenoit chaque jour le tyran, parce que son Ministre, noyé dans les plaisirs au fond de son Palais, jugeoit de la plupart des affaires par la beauté & le prix des présens qui y entroient jour & nuit par toutes sortes de portes. Quelque vaste que fût l'atmosphere d'adulation qui environnoit le nouvel Aman, les dangereux & coupables expédiens auxquels il etoit forcé d'avoir recours, pour empêcher le mécontentement des Grands & les murmures des peuples de parvenir jusqu'au trône, lui faisoient craindre tous ceux dont la probité & le zele etoient capables de révéler ses attentats. Se faire craindre, fut sa ressource. Il chargea la renommée d'exagérer son crédit, & affecta un despotisme qui marquoit sa plus grande sécurité sur la durée de sa faveur. Quelques coups hardis imposerent à la multitude, & les plus grands Seigneurs laissoient croire qu'ils le redoutoient. . . . .

Il arriva dans ce tems-là qu'un Moscovite se trouva dans un embarras de rue qui avoit fait arrêter la chaise de *Nei-kong*, & ayant trouvé le moyen de se dégager, passa à côté pour continuer sa route. Il n'y avoit rien là contre l'etiquette ni contre la loi; on n'est obligé de descendre de cheval que pour les fils de l'Empereur, les Princes du sang, & les

Princeſſes leurs epouſes; mais comme tout le monde craignoit l'orgueil du Miniſtre favori, on aimoit mieux en faire trop que de s'expoſer au péril de lui déplaire. La barbe fournie & l'air etranger du Moſcovite le firent prendre au *Nei-kong* pour un de nos Miſſionnaires, qui etoit à-peu-près de ſa taille. Dès ce moment il forma la réſolution de ſe venger de ce prétendu mépris, en faiſant chaſſer tous les Miſſionnaires, des Provinces & de la Cour. Notre Religion fut le prétexte qu'il crut le plus propre à lui aſſurer le ſuccès de ſa vengeance, prétendant bien que ce coup de force augmenteroit la terreur de ſon nom, & acheveroit de ſubjuguer la Cour & les Provinces.

L'Empereur, connoiſſant les Miſſionnaires dès ſa plus tendre enfance, & les voyant de près dans ſon Palais, ne répondit rien aux deux premiers Placets préſentés contre eux. Cette mortification outra de colere le nouvel Aman. Il revint à la charge par un troiſieme Placet, qui etoit fait & fut préſenté de maniere à forcer l'Empereur à y répondre. Son plan etoit d'autant mieux combiné, que le moment qu'il avoit choiſi etoit celui où la perſécution qu'il avoit fait ſuſciter dans le *Fou-kien* & dans d'autres Provinces, etoit dans le plus haut degré de fermentation. Quelque graves & impoſantes que fuſſent les accuſations dont il avoit chargé les Miſſionnaires dans ſon Placet, Sa Majeſté, au lieu d'un arrêt préparatoire de proſcription qu'il avoit eſpéré, ne lui permit que de faire des informations.

Quoique premier Miniſtre, quoique favori, quoique Gouverneur de *Pé-king*, tous les flots de ſa méchanceté allerent ſe briſer contre la crainte de déplaire à l'Empereur, qui n'entroit dans aucune de ſes idées. Il prétendoit mieux choiſir ſon tems; mais, comme le dit alors un vieux Miſſion-

naire, lorſqu'il ſortoit de la ſalle de notre maiſon, la main de Dieu etoit levée ſur lui, & ce tems ne devoit jamais arriver. Une révolte des *Miao-tſée*, où les troupes de l'Empereur avoient eté fort maltraitées, parce qu'il avoit voulu la pallier, le réduiſit, par une ſuite de mauvais ſuccès, à s'offrir à l'Empereur pour aller en tirer vengeance. Son incapacité, ſa molleſſe, ſa fourberie & ſa lâcheté, qui parurent alors dans tout leur jour, lui attirerent ſucceſſivement des reproches, des menaces, la confiſcation de tous ſes biens, la perte de tous ſes emplois, & enfin un arrêt de mort. Ce malheureux pouſſa l'inſolence juſqu'à annoncer des ſuccès qu'il n'avoit pas eus, & à ecrire à Sa Majeſté qu'il avoit fait diſtribuer mille onces d'argent aux ſoldats qui s'etoient diſtingués, &c. (Voyez le *Chang-yu* du 14 de la douzieme lune de la treizieme année de *Kien-long*). Il périt, & perſonne ne fut etonné de ſa triſte fin.

III.

USAGE DE CONSULTER LE SORT

Chez les Perses & chez les Chinois.

AMAN fit tirer au sort le jour où tous les Juifs devoient être mis à mort. Cette superstition des sorts etoit pratiquée par les anciens Chinois ainsi que par les anciens Perses. On voit dans le *Chou-king*, que *Chun* ayant choisi *Yu*, d'abord pour son Ministre, puis pour son successeur, ce grand homme, dont la rare modestie egaloit le mérite, résista à sa nomination, en proposant ceux qu'il croyoit plus dignes du trône que lui. Voyant qu'on ne l'ecoutoit pas, il demanda qu'on remît la chose à la décision du sort; mais *Chun* ne voulut pas l'entendre, parce que, selon lui, la volonté du Ciel etoit clairement manifestée. *Sée-ma-tsien* dit en termes formels : *On a consulté le* Tien *de toute antiquité par le sort, pour connoître sa volonté.*

Voici quelques passages du *Li-ki* qui font assez connoître quelle etoit l'idée que les Anciens attachoient à la cérémonie de tirer les sorts. *L'Empereur, quelqu'eclairé qu'il soit, ne veut point prendre parti de lui-même, mais il a recours au sort par respect pour le* Tien. Chap. 22. *Sous les trois Dynasties, les grands Empereurs ont servi l'Esprit intelligent du Ciel & de la terre. Ils n'osoient se déterminer par aucune vue particuliere sur ce qui regardoit le service du* Chang-ty; *mais ils consultoient le* Po *& le* Chi. Chap. 26. Il est dit plus bas que les grandes

cérémonies ont leur jour fixe & déterminé, & qu'on ne consulte le ſort que pour les extraordinaires & accidentelles. *Nos anciens Rois ſe ſont ſervis du* Po *&* *du* Chi, *pour fixer les penſées du peuple, pour honorer l'Eſprit, pour faire reſpecter & obſerver les loix. C'eſt par-là en effet qu'on diſſipe les doutes du peuple & qu'on le détermine. Les Anciens diſoient : Si vous doutez, conſultez le* Chi, *& ne dites plus que la choſe ne doit pas ſe faire. Le jour etant arrivé, il faut mettre la main à l'œuvre.* Chap. 10. *Si on veut ſavoir quelque choſe par la voie du ſort, on ne le tente qu'une fois. Il faut que la choſe ſoit bonne & ſelon la raiſon, ſans cela on ne doit pas y avoir recours.* Chap. 16. Les Commentateurs Chinois ſont fort longs ſur tous ces textes du *Li-ki* & ſur d'autres ſemblables. En les analyſant, ce qui en réſulte de plus clair, c'eſt que, 1°. on croyoit que les evénemens dépendoient de l'Eſprit; 2°. que les deſſeins de l'Eſprit ſont impénétrables dans tout ce qui ſort de l'ordre commun de nos devoirs; 3°. que l'Eſprit manifeſte quelquefois ſa volonté d'une maniere eclatante; 4°. que les Princes ſe faiſoient une religion d'abandonner les entrepriſes & les projets qui n'etoient pas de devoir, & que l'Eſprit déſapprouvoit par le ſort. Voyez *Li-ki-lieou-y*, liv. 8, feuill. 7, 8 & 9.

Lu-chi en particulier s'exprime ainſi : « On conſulte le ſort » ſur les choſes douteuſes, pour marquer ſon reſpect pour » l'Eſprit & ſe décider par ſon ſuffrage. Quand il manifeſte » ſes vouloirs, on n'oſe lui réſiſter. Ainſi le Prince voyant » que le peuple héſite ſur un changement de capitale, les » ſoldats ſur une bataille, &c. il conſulte le ſort, & ce que » le ſort indique eſt une déciſion. C'eſt ainſi que nos pieux » aïeux témoignoient leur reſpect pour l'Eſprit, & apprenoient » aux peuples à ſe ſoumettre à ſes volontés ».

Quelle etoit la maniere dont les anciens Chinois consultoient le sort? Comme il seroit satisfaisant de le savoir, même pour l'intelligence de plusieurs endroits de l'Ecriture, nous avons fait toutes les recherches qui etoient à notre portée. Les anciens Commentateurs sont fort longs sur ce chapitre, & entrent dans des détails fort imposans, mais par malheur ils ne s'accordent pas. Chacun cite des textes des *King*, les rapproche, les compare & tâche d'en exprimer un résultat; de sorte que nous etions tentés de douter de la vérité de la tradition à cet egard, lorsque nous sommes tombés sur la page 28 du quarante-unieme livre du grand Commentaire Impérial du *Li-ki*, où nous avons trouvé ces paroles : *Kou-fa, kin pou tcheou* (*la maniere des Anciens ne nous a pas eté transmise par la tradition*). Elles ont eté un trait de lumiere pour nous, & nous ont décidés. Quand les Lettrés du College Impérial viennent en pareille matiere à parler si décidément, il faut qu'ils y soient forcés par l'evidence. On peut bien s'en fier à eux sur la discussion des preuves d'une assertion si nette & si articulée. Voici quelque chose en sus de leur autorité. Comme la maniere d'interroger le sort de l'Antiquité, etoit evidemment un acte & une cérémonie de Religion, il a dû arriver nécessairement que la superstition d'abord, puis le culte des Esprits, & enfin l'idolâtrie l'aient altérée peu-à-peu, & tout-à-fait anéantie. Cette raison, qu'alleguent plusieurs critiques, est d'autant plus satisfaisante que *Tsin-chi-hoang*, qui fit périr tous les anciens monumens, etoit fort dévôt aux immortels, dont il auroit bien voulu commencer l'espece sur la terre. Il le voulut si fort qu'il l'espéra, & donna cours à toutes les forfanteries de la nécromancie pour y réussir. Du reste, il falloit que la doctrine de l'Antiquité sur les sorts fût bien affoiblie dès le tems de Confucius, puisqu'on trouve dans le *Li-ki* que

s'appuyer des Esprits pour assigner des jours heureux, est un crime de mort. La défense suppose l'abus : voyez chap. 5.

Les Savans n'ont pas besoin qu'on leur rappelle quelle fut la superstition des Egyptiens, des Grecs & des Romains en matiere de sorts, d'aruspices, d'augures & de toutes sortes de divinations; cependant ils paroissent l'oublier quand on leur parle de celle des Chinois. Ils ne peuvent pas comprendre qu'etant gens d'esprit, & y ayant parmi eux tant de gens de Lettres, ils puissent donner dans de pareilles crédulités : comme si les Grecs, les Egyptiens & les Romains avoient eté des ignorans! Au reste, il est de fait que la superstition sur les jours heureux & malheureux, va en Chine au-dessus de tout ce qu'on peut dire. Les Lettrés même sont peuple sur cet article, comme le plus simple du village. S'il ne s'agissoit que de suivre le torrent des mœurs & de la coutume, comme on est toujours lâche vis-à-vis du public quand on l'est vis-à-vis de ses passions, on ne seroit pas etonné qu'un Lettré conduisît sa femme au *Miao* de Foë après avoir ecrit contre lui; eût egard aux jours heureux ou malheureux pour se mettre en voyage, pour marier ses enfans, pour entrer en charge, pour signer un contrat, pour choisir une sépulture, pour bâtir une maison. Mais ce qui ne s'explique pas, c'est qu'ils croient, par exemple, que des peintures cyniques jusqu'à l'infamie, bien cachées sous les arêtes du toit, eloignent le malheur de la maison. Ils poussent l'imbécillité jusqu'à en mettre qui leur coûtent fort cher; car ici, comme ailleurs, les Artistes vendent fort cher leur probité & leur conscience.

On ne nous croiroit pas si nous racontions les questions qu'on nous a faites au Palais & ailleurs, pour soutirer les connoissances qu'on s'imagine que donne l'Astronomie Européenne sur les jours heureux & malheureux. Un moment de conversation

ſuffit pour faire toucher au doigt à ces infortunés, que c'eſt dans ſon cœur qu'il faut chercher d'heureux jours; ils conviennent du fait, comme des joueurs de la folie du jeu qui les ruine; & puis comme les joueurs ils oublient toutes vos raiſons pour recommencer ſur nouveaux frais.

Les huit *Koua* de *Fou-hi*, les lettres cycliques & lunaires, les traits de la phyſionomie, les aſpects des aſtres, les livrets de nombres, &c. ſont ici les livres du Deſtin pour ceux qui font métier de dire les jours heureux & malheureux, & de prophétiſer l'avenir. Ils tiennent boutique de divination au milieu des rues. Les plus à leur aiſe, dreſſent une petite tente, ſous laquelle ils ſont aſſis, ayant devant eux une petite table, ſur la plate terre, à côté du tapis ou de la natte, ſur laquelle ſont proprement rangés en cercle les bâtonnets céleſtes & terreſtres qui leur révelent les ſecrets du Ciel. Ce commerce, ridiculement impie, eſt le gagne-pain d'une infinité de gens. Les paſſans trouvent le piege dreſſé dans toutes les grandes rues & aux avenues du Palais. Le peuple eſt à cet egard d'une ſtupidité qui perce le cœur. Les plus pauvres ont toujours quelque piece de monnoie pour acheter publiquement des prédictions & des ſorts proſcrits par la loi. La police ferme les yeux ſur cela. Les plus accrédités diſeurs d'avenir ſont les Bonzes, les *Tao-ſée* & les Lama : ces derniers ſont le plus en réputation à la Cour & dans tout *Pé-king*.

Nous avons trouvé dans la collection célebre *Hoang-ming-chi-fa-lou*, liv. 17, une table générale des ſignes, pronoſtics & annonces des biens & des maux à venir par rapport à la choſe publique. Le préambule de cet ouvrage ſingulier des premiers Empereurs de la Dynaſtie paſſée, ne les donne que pour des avertiſſemens du *Tien*, qui veut pardonner au repentir & qui ne punit qu'à regret. Comme cette piece eſt ſinguliere, nous

nous en donnons un echantillon. « *Les terres qui s'enfoncent* » indiquent des changemens dans le Ministere, & la dispersion » des peuples...... *Le ciel changeant tout-à-coup de couleur*, » indique en général que l'Empereur est dominé par des » femmes, & que ses sujets ont peu d'affection pour lui. Si » cela arrive au printems, l'année ne sera pas heureuse; si c'est » en eté, l'Empereur aura des chagrins, & la moisson sera » mauvaise; si c'est en automne, cela annonce la guerre; & » en hiver, que la Capitale sera exposée à des accidens..... » *Des vents qui sortent de terre avec mugissement*, indiquent » que les rênes du Gouvernement sont entre les mains des » femmes, & que l'Empereur sera détrôné......... *Des* » *feux volans dans l'air*, indiquent que la doctrine est altérée, » & qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans les mœurs; qu'on » dépense trop au Palais, & qu'on y est menacé d'un in- » cendie....... *Les montagnes qui s'ecroulent* indiquent que » les bons Mandarins sont eloignés des affaires, & que les » scélérats dominent dans le Conseil...... *La pluie de cendres* » indique que le Gouvernement est cruel, & que la cause » du peuple prévaudra aux dépens de l'Empereur........ » *De grandes pluies hors de la saison*, indiquent que l'Impéra- » trice se mêle du Gouvernement, & qu'il y a des brouillons » qui cherchent à introduire des innovations,...... *Le soleil* » *pâle à son lever & à demi eteint, quoiqu'il n'y ait pas de* » *nuages*, indique que l'Empereur sera une maladie..... » *Le soleil couleur de sang*, indique que le Prince est sans » talent, & que le peuple souffre de la foiblesse de son Gou- » vernement........ *Une vapeur noire en forme de dragon* » *autour du soleil*, indique que le luxe & la bonne chere cor- » rompent les mœurs publiques, & qu'on médite des ré- » voltes....... *Une couronne au-dessus du soleil, & un nuage*

» *noir au-dessous*, indiquent que les freres de l'Empereur » trament contre lui; ou que Sa Majesté veut elever *un habit* » *noir* (une concubine) à la dignité d'epouse...... *Quand la* » *lune paroît ronde avant le tems*, c'est signe que les Ministres » sont entendus dans les affaires, & que les armées remporte- » ront des victoires...... *Quand on voit autour de la lune* » *comme des especes de dents*, c'est un signe que les Offi- » ciers du Prince le volent & cherchent à le supplanter, &c. ». Le volume, comme on le sent bien, entre dans une infinité de détails & de cas possibles, qu'il seroit trop ennuyeux de dénombrer; mais la terre, la mer, l'atmosphere, lui fournissent peu de chose au prix du ciel. Après avoir epuisé tout ce qui regarde le soleil & la lune, il s'arrête avec complaisance aux planetes, aux signes du zodiaque, & aux principales constellations. Nous nous attendions qu'il diroit à la fin si chaque signe vaut pour tout l'Empire, en quelqu'endroit qu'il arrive; comment concilier ceux qui sont contradictoires, & pour combien de tems ils valent : mais il a négligé ces bagatelles.

L'Auteur de ce Livre met positivement dans sa Préface que tous les indices qu'il articule, sont des attentions de la tendresse & de la miséricorde du *Tien*, pour réveiller l'attention des Souverains & des peuples, afin qu'ils se hâtent de désarmer sa justice & de prévenir ses vengeances. Ce n'est pas tout : le *Hoang-ming-chi-fa-lou*, qui est, à bien des egards, un précis exquis de la Doctrine de l'Antiquité & des *King*, en cent Livres, parle du *Tien*, de la vertu, de la liberté de l'homme, de maniere à ecarter toute idée de superstition, de fatalisme & d'idolâtrie. Cet ouvrage a eté donné sous le nom de l'Empereur *Gin-tsong*. Or, outre que ce Prince ne fit que passer sur le trône, son regne n'ayant eté que de neuf mois, on sait bien qu'il n'en est pas d'un pareil ouvrage

comme des Journaux & Mémoires particuliers des Empereurs, qu'ils composent eux-mêmes, & que les Lettrés ne font que reviser. On l'a donné sous son nom, parce qu'il en avoit donné l'idée, & avoit ordonné d'y travailler. En voilà assez pour ceux qui auront la candeur de ne pas fermer les yeux sur le trait de lumiere que nous faisons jaillir de cette bagatelle. L'excellent Livre *Hoang-ming-chi-fa-lou*, dont nous avons un ancien exemplaire, fut publié par le fils d'un usurpateur, qui y inséra le *Tien-yuen-yu-li* pour justifier son pere des choses que tout le monde avoit vues, & regardoit comme des signes de la colere du *Tien*.

Quant à la doctrine que la Chine a outrée, sur les signes sensibles que le Créateur donne de sa colere pour réveiller la religion des peuples, & les engager à prévenir les châtimens par leur amendement, elle mériteroit d'être traitée à fond. Tout Européen qui lit les *Kings* Chinois, est singuliérement frappé de voir qu'ils parlent de la bonté des années, de l'ordre des saisons, de l'à-propos des pluies, de l'harmonie des elémens, comme les Livres Saints, c'est-à-dire, comme d'un bienfait de la Providence; & comme les Livres Saints aussi disent sans cesse que non-seulement la guerre, la peste, les révoltes sont des châtimens de sa justice, mais encore les dérangemens des saisons, les inondations, les tremblemens de terre, les sécheresses; de même les bénédictions temporelles y sont sans cesse promises à l'innocence des mœurs & à l'equité du Gouvernement, & les fléaux annoncés en punition des désordres & des injustices publiques.

Ce n'est point par ignorance que les Lettrés tiennent encore aux idées de la moyenne Antiquité sur les eclipses, c'est par politique, par patriotisme, par philosophie d'etat, pour avoir toujours cet effroi à mettre entre les Empereurs & le

peuple. *Que craindra un Empereur qui adore Foë,* disoit devant nous un très-bel esprit, *si on n'a pas de quoi l'effrayer par ce qui se passe, & est regardé de la multitude comme un signe de la colere céleste?* Les Missionnaires Astronomes ont beau donner des prédictions d'eclipse pour une longue suite d'années, & réussir à les faire voir en Astronomes à la haute sphere de la Cour, les Gens de Lettres ne lâcheront pas prise, & l'Empereur après les avoir fait calculer par ses enfans, comme l'Empereur *Kang-hi*, sera encore forcé à craindre les idées populaires, & à avoir egard aux représentations qu'on en prendra occasion de lui faire. Qui nous a dit qu'il n'en etoit pas de même dans l'Antiquité? Qui a observé chez nous que l'Astrologie commença à effrayer quelques Cours de l'Europe dans le quinzieme siecle, quand la corruption des mœurs & le regne des passions y eut affoibli la Religion? Les hommes d'Etat qui jouerent ce tour à leurs Maîtres ne s'en vanterent pas.

IV.

INTOLÉRANTISME D'AMAN.

INTOLÉRANTISME DES CHINOIS.

L'ACCUSATION d'Aman contre les Juifs eſt fondée ſur l'intolérantiſme. « Il eſt dans vos Etats, dit-il à Aſſuérus, un peuple » qui a des Loix & des Cérémonies différentes de celles que » vous autoriſez (1); ordonnez qu'il périſſe ». L'intolérantiſme régna auſſi en Chine dès les plus anciens tems. Confucius a dit dans le *Lun-yu : Tolérer la fauſſe doctrine, c'eſt ſe nuire à ſoi-même. Kieou-ſun*, qui publia ſon admirable *Ta-hio-yen-y-pou*, ſous la Dynaſtie des *Ming*, en 1488, a mis en principe que la bonté des mœurs publiques etant le ſeul point d'appui d'un bon Gouvernement, il faut néceſſairement combattre & détruire toute fauſſe doctrine, parce que ce n'eſt que par l'unité de la doctrine qu'on peut ou conſerver l'innocence des mœurs publiques, ou en procurer la réforme. Voici la baſe de tous ſes raiſonnemens. Chaque homme a des paſſions, des vues, des inclinations & des deſſeins perſonnels qu'il aime & qu'il cherche à ſuivre. S'il n'y a pas une regle immuable & unique qui rapproche l'homme de l'homme par une même façon de penſer & d'agir, chacun en aura une différente, & alors où en ſera la Société, dont la concorde, la ſubordination & l'harmonie ſont l'eſſence? Or, la concorde, la ſubordination & l'harmonie ſuppoſent & exigent

(1) *Eſt populus per omnes provincias regni tui diſperſus novis uſus legibus & ceremoniis...... &c. decerne ut pereat. &c.* Cap. 3, verſ. 8.

une même façon de penſer & d'agir; ſi la doctrine n'eſt pas la même ſur le bien & le mal, la façon de penſer ſera différente, ou ne mettra pas la vertu dans les mêmes choſes, dans la juſtice, la bonne-foi, la chaſteté, &c. & chacun aura une façon d'agir différente en prétendant faire le bien ou le mal.

Au reſte, *Kieou-ſun*, quoiqu'intolérant par principes, eſt très-modéré dans la proſcription des différentes ſectes. Il ſe borne à demander, 1°. que les *King* ſoient les ſeuls ouvrages mis entre les mains des etudians, & la matière de tous les examens pour les degrés; 2°. qu'ils ſoient enſeignés par les plus habiles & les plus célebres Lettrés de l'Empire; 3°. que dans tout ce qui eſt légal & ſolemnel dans le Gouvernement, on ne ſuive que leur enſeignement, on ne cite que leur autorité; 4°. que le cérémonial religieux, politique, civil & domeſtique de tout l'Empire, ſoit celui qu'ils enſeignent; 5°. que le Miniſtere public ſéviſſe avec force contre quiconque les attaqueroit en quelque maniere que ce ſoit.

Avant que l'Empereur *Kang-hi* donnât ſa Déclaration pour permettre aux Miſſionnaires de prêcher l'Evangile, il fut décidé préalablement que ſon enſeignement n'etoit point contradictoire à l'ancienne doctrine des *King*. L'intolérantiſme des Chinois vient de leur tendre & immuable attachement à la doctrine de l'Antiquité. Voici comment le repréſente le *Li-ki*. « Dans les pre» miers tems la grande doctrine etoit floriſſante, tous les intérêts » etoient communs. La ſageſſe & la vertu ouvroient ſeules la » porte des emplois. Le Gouvernement n'etoit occupé qu'à en» tretenir les bonnes mœurs & la concorde. L'on ne ſe bornoit » pas à chérir tendrement ſes propres enfans & à aimer ſes » proches; les vieillards trouvoient dans les ſoins publics de » quoi terminer paiſiblement leur courſe, les hommes faits ne

» manquoient jamais du néceſſaire, & les enfans etoient environnés de ſecours qui facilitoient leur accroiſſement. Les » veuves, les orphelins, les eſtropiés & les malades etoient entretenus avec charité. Les hommes rempliſſoient leurs devoirs, » & les femmes n'etoient jamais ſans appui. On craignoit de » laiſſer perdre les productions de la terre, ou d'en faire un » mauvais uſage, & la bienfaiſance les partageoit. On craignoit » de s'epargner en travaillant, & ce n'etoit pas pour ſoi ſeul qu'on » travailloit. Les mauvais deſirs s'eteignoient dans le cœur, & » ne perçoient pas dans la conduite .... La ſimplicité des » mœurs générales en aſſuroit l'innocence. On mettoit peu de » cérémonial dans la ſociété civile & domeſtique; mais la candeur, l'innocence & la généroſité des ſentimens, n'avoient pas » beſoin de la décoration du cérémonial pour perſuader les » egards & les reſpects qu'on avoit les uns pour les autres. Les » cœurs parloient aux cœurs, ils s'entendoient; & ce qui nous » bleſſeroit aujourd'hui & alarmeroit notre vanité, n'etoit pas » apperçu, parce que les procédés & la conduite etoient encore plus naïfs que les paroles & les manieres. Les démonſtrations de dévouement & d'amitié etoient inutiles dans » des hommes qui n'avoient rien à eux, & etoient plus prompts » à aider leurs concitoyens qu'on ne l'a eté depuis à en témoigner un deſir ſtérile ». *Voyez* chap. 9.

Les plus grands Empereurs, les plus ſages Philoſophes n'ont jamais entrepris de diſſiper les erreurs publiques & de réformer les mœurs, que par la doctrine de l'Antiquité. Le proverbe dit, *Ouei-king, pei-kou* (*aller contre l'enſeignement des* Kings, *abandonner l'Antiquité*) : pour dire renoncer à la vraie doctrine. Qu'on médite bien cela, & on ſentira pourquoi on appelle nouvelle doctrine une doctrine ſuſpecte.

L'intolérantiſme d'Aman, à la fois calomnieux & atroce,

veut qu'un peuple entier ſoit exterminé, & cela ſans examen & ſans preuves. Au contraire, en Chine, « quand » il s'agit de condamner à mort un ſeul homme, dit *Tſien-tchi*, » fût-ce un eſclave ſcélérat & aſſaſſin public, il faut des preuves, » des témoins, des confrontations, des diſcuſſions & une Sen- » tence légale & juridique, parce que c'eſt le *Tien* qui a mis » le glaive de la juſtice entre les mains du Prince, & que la » maniere de s'en ſervir doit lui rendre témoignage : mais » quand il s'agit d'une ville, d'une province ou d'un peuple, » comme c'eſt toujours la paſſion qui parle, on en propoſe » la condamnation de but en blanc, puis on combine la Sen- » tence pour la forme. Le même *Tſin-chi-hoang*, qui renvoyoit » à l'automne le jugement des criminels dont les crimes n'etoient » pas trop atroces, & ne ſignoit leur Sentence qu'après les » longues diſcuſſions d'un nouvel examen, condamnoit ſur un » mot du Miniſtre *Li* des centaines de Lettrés à la perte de » leurs biens, à l'exil & aux flammes. Euſſent-ils eu d'autre » crime que celui de réſiſter à ſon acharnement contre la doc- » trine de l'Antiquité, & de ſe moquer de ſon ridicule breu- » vage d'immortalité qu'il faiſoit préparer à ſi grands frais, » cette maniere de procéder contre eux les auroit rendus » innocens aux yeux de la poſtérité ». *Kou-ouen-pien-y*, liv. 3.

V.

V.

AMAN obtient D'ASSUÉRUS un Edit pour faire mourir les Juifs.

Parallele des détails de cet evénement avec les usages anciens de Chine.

POUR obtenir la proscription des Juifs, Aman offre à Assuérus de compter aux Gardes de son trésor *dix mille talens* (1). Les Chinois auroient dit *dix mille ouans.* Chaque *ouan* fait dix mille taëls ou onces d'argent, & c'est par *ouan* qu'on compte ce qui entre dans le trésor de l'Empereur de Chine. Quant aux trésors de cet Empereur & sans doute à ceux d'Assuérus, il ne faut pas s'en former l'idée d'après ceux des Princes d'Europe, dont les Etats sont trop petits pour que leurs finances soient comparées à celles de ce grand Empire. Nous croyons pouvoir dire que, sans parler des trésors particuliers des Provinces, des Villes des trois ordres, & des Places de guerre, il y a plus d'or & d'argent amoncelé dans les trésors de l'Empire de Chine, qu'il n'y en a de répandu dans tous les trésors publics de l'Europe. Nous disons amoncelé, parce que les pieces d'or & d'argent sont à monceaux dans les *kou* ou trésors, comme chez nous le bled dans les greniers : sur quoi nous osons dire que les Chinois connoissent, peut-être mieux qu'on ne fait en bien des pays, ce qu'est l'argent dans l'Etat

(1) *Decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gasæ tuæ.* Chap. 3, vers. 9.

& par rapport à l'Etat. Aussi, quoique les Européens ne leur portent que de l'argent, bien loin de regarder leur commerce comme un avantage, cherchent-ils plus à les en dégoûter qu'à le continuer. Nous en avertissons l'Europe : elle ne peut espérer de le conserver long-tems, qu'autant qu'elle entrera un peu plus dans les vues de l'Administration publique, qui finit toujours par amener la Cour où elle veut. Pour parler plus clairement encore, si on continue à vouloir remplir la Chine de bagatelles de luxe & de mode, on fera la confusion à l'Europe entiere de demander juridiquement l'interdiction & la fin de son commerce comme fatal à l'Empire; & le Censeur chargé de la commission, après avoir dit fortement, en quelques phrases, les raisons politiques d'intérêt, s'etendra avec emphase sur celles qui regardent les mœurs, & peindra avec energie quelles sont les peintures cyniques qu'on porte à vendre, & qu'on met jusques sur les montres. Nous avons entendu à cette occasion dire dans le Palais même, qu'on acheveroit de perdre les mœurs, si on ne se hâtoit de fermer le port de Canton. Qu'on ne s'imagine pas, sur ce que nous venons de dire, que la modestie & la chasteté soient les grandes vertus des Chinois, même dans leurs peintures : l'Europe ne peut ni les enhardir ni leur rien apprendre en fait de peintures cyniques. Mais le gouvernement & la police des mœurs sont tels, qu'on n'ose exposer une peinture licencieuse dans un appartement : le rigorisme des Lettrés, tout hypocrite qu'il est chez le plus grand nombre, subjugue la nation.

Outre les grands trésors de l'Empire, dont l'administration est entre les mains du *Hou-pou*, ou Tribunal des Finances, l'Empereur a ses trésors particuliers. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que l'Empereur, avec son auguste Famille, ainsi

que les Princes de ſon ſang, les Princes etrangers, &c. n'ont qu'un certain revenu ſur les tréſors de l'Empire. Ce revenu ne ſuffiroit pas; on y a ajouté les ſels, les douanes, & les terres qui, en y joignant les domaines de Tartarie, font des revenus immenſes, comme il eſt aiſé de le concevoir. Or, l'Empereur a ſes tréſors particuliers pour ſon or & ſon argent. En etoit-il de même en Perſe au tems d'Aſſuérus? Nous invitons les Savans à l'examiner : mais ce qui revient à notre parallele, c'eſt qu'on eſt reçu en Chine à offrir un *ouan* de *taëls* ou même moins, à l'Empereur, quand il ſe trouve dans le cas de faire de grandes dépenſes; & cet honneur ſingulier eſt réſervé aux Officiers qui gerent ſes douanes, ſes domaines, ou qui ſont cenſés de ſa Maiſon. Il faudroit que Sa Majeſté voulût bien témoigner ſon amitié à quelqu'autre, pour accepter un préſent en argent. Au reſte, tous les Empereurs de la Dynaſtie régnante ſe ſont fait un point d'honneur de ne jamais puiſer extraordinairement dans les tréſors de l'Empire; & ils en ſont certainement de bons economes. Voici ce qui choquera plus les idées de l'Europe : ils ſe piquent de donner l'exemple d'une economie bien entendue; on a vu l'Empereur régnant ordonner du même ton, de rebâtir à neuf un de ſes Palais, & de remettre du papier où il en manquoit aux fenêtres d'un autre; encore les Cenſeurs le ſuivent-ils de près. Faire peu de dépenſe & afficher une ſage economie, eſt ici une des grandes louanges d'un Empereur, lors même que ſes tréſors particuliers regorgent d'or & d'argent. La théorie politique de la Chine ſur cette matiere eſt curieuſe, méditée, & pleine de ſens & d'humanité. Les Annales retentiront à jamais des louanges qu'on y a données à quelques traits d'economie, de frugalité, qu'on auroit paſſés ſous ſilence dans d'autres pays, comme vils dans un Prince.

Aſſuérus acquieſça à ce que demandoit Aman, & lui remit ſon anneau (1) pour lui donner le pouvoir de l'exécuter. En Chine, quand le dernier Miniſtre partit pour la guerre, l'Empereur, qui l'aimoit, lui remit un ſceau particulier, qui lui donnoit droit de vie & de mort, de commander les Gouverneurs des Provinces, de faire lever des troupes, &c. Mais ce ſceau fut donné en grande cérémonie au Palais.

Auſſi-tôt les Secrétaires d'Aſſuérus (2) furent appellés; on ecrivit les ordres qu'Aman dicta, & les Lettres furent ſcellées de l'anneau du Roi. L'uſage de la Chine relativement aux Edits de l'Empereur, eſt aſſez conforme à cet expoſé. Voici la maniere dont ils ſont rédigés & promulgués.

L'Empereur donne ſon *Tchy-y* ou ſes ordres; & aprés qu'ils ont eté conſignés dans le Regiſtre ou Journal de l'intérieur, & enregiſtrés dans celui du Tribunal des Miniſtres, on les donne à un Lettré pour les mettre en Edit, en Déclaration, en Ordonnance, &c. Celui-ci fait d'abord la minute ou le plan analyſé de ſa piece; le Conſeil y ajoute ou retranche ce qu'il juge à propos. Quand l'ouvrage eſt fini, les Lettrés ſes collegues lui en diſent leurs avis avant qu'il le mette au net pour le préſenter aux Miniſtres. Chaque phraſe, chaque mot ſont examinés, diſcutés & peſés par ceux-ci avec un ſoin infini. Se ſervir plutôt d'un caractere que d'un autre, eſt une affaire; ſe méprendre dans un ſeul, deviendroit une affaire dont ils feroient tous reſponſables: c'eſt un haſard quand cela arrive. Tous les examens finis, on porte la piece à Sa Majeſté. L'Empereur régnant (ainſi que ſon pere & ſon

(1) *Tulit ergo Rex annulum quo utebatur, & dedit eum Aman.* Ibid. cap. 10.

(2) *Vocatique ſunt Scribæ Regis, & ſcriptum eſt ut juſſerat Aman, &c.* Ibid. verſ. 12.

grand-pere), ne manque jamais de la lire, & toujours avec une attention qui fait trembler tout le monde. Il se donne la peine de corriger ce qui ne rend pas assez clairement ou assez fortement son idée; & au besoin, il ordonne de recommencer sur nouveaux frais. Pour peu qu'il hésite sur quelque chose, il fait appeller un des Lettrés du cabinet; & comme c'est ordinairement un des plus beaux génies & des plus savans personnages de tout l'Empire, cet examen débrouille tout, à la honte de qui il appartient. Ainsi tout ce qui vient de l'Empereur & est censé sa parole, peut soutenir les regards de tout l'Empire, & apprendre aux Lettrés en quoi consiste la vraie eloquence, le bon goût & le style, qui ne tiennent à aucun siecle & ne vieillissent jamais. L'Empereur parle toujours avec une dignité, une force & une noblesse qui annoncent un grand maître, un sage & le Chef de la Littérature. Quel dommage que ces sortes de pieces soient tout autrement intraduisibles que Tacite, soit à raison des connoissances qu'elles supposent, soit à raison de leur sublime laconisme!

A propos d'Edits, d'Ordonnances, &c. des Empereurs de la Chine, voici une attention qu'on y a, qui date de la plus haute antiquité, & qui mérite quelques recherches. Tout le monde sait que les Chinois ecrivent leurs caracteres de haut en bas, & vont de la droite à la gauche. Or, quand les mots de *Ciel*, *Tien*, *Chang-ty*, (*Souverain Seigneur*), quand ceux de *mere*, de *pere*, d'*aïeuls* de l'Empereur, quand celui d'*Empereur* aussi se rencontrent dans ces Edits & Ordonnances, on va chaque fois à la ligne, avec cette distinction encore que les mots *Tien*, *Chang-ty*, sont plus elevés que ceux de *pere*, *mere*, &c. qui à leur tour sont plus haut aussi que celui d'*Empereur*. Tout cela s'observe dans les Livres des Loix, dans les grands Ouvrages imprimés au Palais, & dans les

inscriptions & monumens. Que les Savans voient si cet usage avoit lieu dans l'Asie occidentale, & si faute de l'avoir connu, ils n'auroient pas pris pour des *à linea* qui finissent le sens de la phrase, un usage imaginé par le respect. C'est par les détails, qu'on voit jusqu'à en être effrayé, combien les nuages qui obscurcissent ce qui nous reste de l'Antiquité, sont epais & multipliés.

L'Edit d'Assuérus, traduit en diverses Langues (1), fut porté dans toutes les Provinces par ordre du Roi, & affiché pour que chacun pût le lire. Il en est de même ici : les ordres de la Cour sont traduits en autant de Langues qu'il y a de nations différentes auxquelles on les adresse. C'est l'affaire du *Li-fan-yuen*, ou du Tribunal des Traductions. Pour les expéditions ordinaires, on ne fait guere usage que des Langues Chinoise, Tartare, Mongoulth, Tourgouth & Eleuthe. Comme la Cour parle à chaque peuple & à chaque nation dans sa Langue, il faut qu'on sache plus de trente Langues différentes dans le Tribunal des Traductions. Les Dépêches pour la Cour de Moscou, sont envoyées ordinairement en Latin, en Moscovite & en Tartare.

A propos de ces traductions, voici une observation. Comme tous ceux qui sont en voiture ou à cheval sont obligés de descendre devant la salle où sont les tablettes des Empereurs, celle où est la tablette de l'Empereur *Kang-hi*, ainsi que devant les grandes portes du Palais, on a mis à côté, sur leur avenue, de grands marbres blancs, sur lesquels on a ecrit en six Langues, la défense de passer là en voiture ou à cheval. Si, dans la suite des siecles, il arrive que Pé-king ait le sort des anciennes Capitales, & que l'on trouve ces marbres en fouillant

(1) *Ut quæque gens legere poterat & audire pro varietate linguarum.* Ibid.

dans ses ruines, les Savans d'au-delà des mers, à qui on en enverroit une copie, se donneroient bien de la peine probablement pour débiter des fables & des rêves. Ce n'est pas leur faire tort que de penser qu'ils imagineroient plutôt toute autre chose que la vraie destination de ces marbres.

Voici ce qu'on trouve sur l'ancien usage des Couriers des Empereurs de Chine. Il est dit dans le *Tcheou-li* : *S'il survient quelque affaire, on charge des gens du peuple de porter les ordres du Ministere chacun dans son district. Comme tous les districts se touchent, les ordres arrivent vite & sûrement.* Sur quoi *Kong-tchen* observe que ces ordres n'arrivoient si rapidement, que parce que le chemin etoit divisé en espaces à-peu-près egaux, qui facilitoient *les sorties & les rentrées, les allées & les venues.* Les mots du texte, qui comparent ces espaces aux nœuds du bambou, & qui disent qu'*ils s'entre-soutenoient & aidoient*, expriment la chose. L'ancien Commentateur du Dictionnaire *Eulh-ya* qu'on a voulu mettre parmi les petits *Kings*, & la grande Collection *Yu-hai* (ou *mer des choses précieuses*), disent très-nettement qu'il y avoit des chevaux de relais de distance en distance, & que c'etoit par-là que les Dépêches de la Cour arrivoient si vîte.

On voit encore dans le *Tcheou-li* qu'il y avoit de grands chemins qui alloient de la Capitale d'un Royaume à celles des petits Royaumes ou Provinces, & de la Capitale d'un Royaume à celle de l'autre : on trouvoit sur ces chemins, de lieue en lieue, un endroit pour se reposer & pour se rafraîchir ; de trois lieues en trois lieues, des Auberges pour coucher ; & de cinq lieues en cinq lieues, des marchés & des hospices publics pour les gens en charge. Les chemins etoient tellement tracés & ramifiés, que ceux des petits

endroits venoient par le plus court de l'un à l'autre pour aboutir à ceux des villes qui alloient eux-mêmes aboutir à celui de la Capitale : *Ils se jettoient l'un dans l'autre, pour ne pas se multiplier inutilement.*

Comme la Chine n'a eté peuplée & entiérement défrichée que sur la fin de la troisieme Dynastie, les chemins, qui alloient d'un Royaume à l'autre, & de la Capitale de l'Empire aux différens Royaumes, n'etoient tels que nous venons de les décrire, que dans les endroits peuplés de Colons, au-delà desquels etoient les jardins ou plantations de légumes & d'arbres fruitiers, puis les pâturages, & enfin les bois, à la fin desquels etoient les barrieres, gardées par de fortes garnisons des deux côtés. *Ouan-tchao-yu* expliquant un autre texte du *Tcheou-li*, prouve très-bien que le chemin qui traversoit les jardins, les pâturages & les bois qui séparoient de chaque côté un Royaume de l'autre, & les Etats particuliers de l'Empereur des Royaumes ou Provinces; notre Lettré, dis-je, prouve très-bien que dans ce long espace de pays, il n'y avoit d'Auberge & de lieux de repos que de cinq lieues en cinq lieues, & que les Courriers de la Cour, les Officiers publics, ne trouvoient que là des chevaux de rechange. Quand les tributs des Provinces arrivoient, la Cour donnoit des voitures de secours & des gardes pour traverser cet espace de pays qu'on appelloit le *désert*. Confucius, dont *Mong-tsée* a copié la phrase, dit que *l'impression du bon exemple va encore plus vîte que les Courriers qui portent les ordres de la Cour.* Le célebre *Tcheou-tsée*, *Yu-kien*, & les autres Commentateurs, prétendent que cette comparaison de Confucius, indique évidemment les postes. Les Lettrés de la Dynastie des *Han*, qui ont eté à portée de recueillir les anciennes traditions, disent la même chose. Ainsi les postes etoient

etoient etablies en Chine cinq cens ans au moins avant Jesus-Christ. Le véritable etablissement des postes continuelles ne remonte pas avant l'an 230 avant Jesus-Christ. La raison en est fort simple & fort décisive : elles n'etoient pas nécessaires quand chaque Prince vassal de l'Empereur gouvernoit ses petits Etats ; mais quand *Tsing-chi-hoang* eut tout subjugué, tout soumis à son sceptre, & renversé l'ancien Gouvernement, les postes continuelles devinrent nécessaires pour que la Cour fût instruite de tout à tems, & pût continuellement donner ses ordres. Aussi ce fameux usurpateur donna-t-il ses premiers soins à se ménager cette ressource. Il l'avoit tellement à cœur, que la division nouvelle de la Chine fut faite d'après les chemins des postes.

Les postes, à en juger par l'Histoire des *Han*, ne furent à franc-etrier que sous le troisieme Empereur de cette Dynastie. Jusques-là on s'etoit servi des chars, à la maniere des Anciens. Comme le Gouvernement devint peu-à-peu d'un détail immense, & que les chars ne pouvoient aller que dans les grandes routes, il etoit très-naturel qu'on préférât les chevaux, qui se tirent aisément de tous les chemins. D'ailleurs, comme l'atteste le Livre de *Han-kieou-y*, on se mit alors à les faire forcer, de façon qu'au lieu de trente lieues que faisoient les Couriers, on leur en faisoit faire jusqu'à cent dans vingt-quatre heures. Le plan des postes & leur administration ont eprouvé bien des changemens en différens siecles, selon les abus, les inconvéniens & les malheurs qui survenoient. Aujourd'hui, quant au fond & aux résultats, ils sont à-peu-près les mêmes que chez nous, à cela près que les Couriers & les chevaux de poste ne sont absolument que pour le service de l'Etat. Le Gouvernement tolere que les Négocians donnent leurs Lettres au Bureau de la poste ; mais ce n'est qu'une tolérance que l'intérêt pressant

du Commerce a obtenue, & qui cesse en bien des circonstances. Les principes de la politique Chinoise sont si rigoureux sur cette matiere, que *Kang-hi* n'avoit pas osé donner une permission juridique aux Missionnaires de faire venir par la poste leurs Lettres d'Europe. L'Empereur régnant la leur a accordée depuis quelques années.

Le coup-d'œil que nous avons jetté sur l'Histoire des chemins publics de Chine, suffit seul pour démontrer que la Chine n'a commencé à être toute peuplée que sur la fin de la troisieme Dynastie. Sous les deux premières, elle etoit pleine de déserts, & on ne voit pas qu'il y eût encore d'Etats feudataires au-delà du grand fleuve *Kiang*. La Géographie est une bonne pierre de touche pour l'Histoire. *Tsing-chi-hoang* est le premier qui ait mis de la magnificence dans les chemins. Il en fit faire de très-larges, pavés en pierres de taille, & bordés d'une double allée d'arbres plantés au cordeau, à trente pieds l'un de l'autre. « Hélas! dit là-dessus *Hang-tchi*, que de terres n'enleverent pas à l'Agriculture, des chemins de cinquante pieds » de large! Cette perte lui fut moins funeste, que les travaux » immenses qu'il en coûta pour les faire & pour les entretenir. On traversoit par un chemin magnifique des campagnes en friche ou mal cultivées. Que les *Tcheou* l'entendoient bien mieux! Les chemins etoient faits de maniere » qu'ils tournoient au profit de l'Agriculture, parce qu'ils facilitoient aux Laboureurs le transport de leurs denrées dans » les marchés, & occupoient encore moins d'espace qu'ils » n'auroient fait, si le Gouvernement qui les avoit tracés ne » s'etoit pas chargé de les faire réparer en automne & au » printems. Les corvées qu'il commandoit, raccommodoient » les plus petits chemins pour en diminuer le nombre, & » empêcher qu'on ne les elargît jamais. L'economie des terres

» tournoit au profit des chemins, & la bonté des chemins à » celui de l'Agriculture ». La révolution des *Han* fit disparoître ces chemins magnifiques; mais quelques Empereurs des Dynasties suivantes revinrent à la même idée de magnificence. Des millions d'hommes furent occupés dans tout l'Empire à faire de nouveaux chemins. On perça les montagnes, on combla les vallées, on eleva des digues, on multiplia les ponts, on planta des arbres, on bâtit des salles de repos de deux lieues en deux lieues, &c. Une vieille chanson dit : *Le chemin est une belle rue de verdure. La roue qui broie le pavé, n'interrompt pas le chant des oiseaux qui sont sur les arbres ; & le voyageur qui marche à l'ombre, arrive peu fatigué dans les salles où il se repose au frais.* Ils ont disparu comme les premiers, & les générations suivantes n'y ont gagné que des terres plus difficiles à cultiver.

Achevons ce qui concerne les Couriers. L'ancienne Chine etoit divisée en militaire & en civile, comme la France en civile & en ecclésiastique. Dans la premiere division, on n'avoit egard qu'au nombre des chevaux & des chars, des fantassins & des cavaliers, qu'on trouvoit dans un certain espace de pays, & qui devoient être toujours prêts à se rassembler en armée : dans la seconde, il n'etoit question que des terres cultivées. En tems de paix, les chevaux, qui etoient nourris çà & là, se relayoient de service pour les postes : de-là vient que les postes dépendent encore aujourd'hui du Tribunal de la guerre, qui en tient un Registre exact, & les rassembleroit dans une surprise.

Quant au plus ou moins de vîtesse des postes, il y a ici des regles fixes : c'est la nature des dépêches qui décide du plus ou moins de tems qu'elles seront en chemin. Les Couriers ordinaires ne font guere que vingt-quatre à trente lieues par

jour: les Couriers du Cabinet font depuis cinquante jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix lieues en vingt-quatre heures. Pour qu'en cas de retard on sache à qui en attribuer la faute, on tient registre dans les Bureaux de la poste, du jour & de l'heure où a passé le Courier. Outre cette espece générale de postes, il y a encore celle des corps-de-garde qui sont sur les bords des grands chemins & sur le rivage des rivieres & des canaux, celle des barques, celle des chameaux pour la Tartarie & le pays au-delà de la grande muraille, &c. On n'imagineroit pas avec quelle rapidité une dépêche va d'un bout de l'Empire à l'autre, par le moyen des corps-de-garde qui se la renvoient jour & nuit l'un à l'autre.

Comme la Cour envoie souvent des Commissaires, des Grands, des Suppléans dans les Provinces ou des Officiers à l'armée, la Loi a décidé le nombre des chevaux qu'ils doivent avoir selon leur grade. Les Comtes de l'Empire, par exemple, ont dix-huit chevaux. Quand leurs ordres les obligent à forcer les postes, ils sont devancés par-tout par des postillons qui font tout préparer à chaque endroit pour leur arrivée. Quand on songe que les postes de Chine vont depuis les bords du *Hei-long-kiang* en Tartarie jusqu'aux frontieres *Pepou*, & depuis la mer de *Cao-ly* jusqu'assez près de la mer Caspienne, on comprend aisément ce qu'on trouve dans l'Histoire sur celles de l'Empire Romain. Un de nos Peres du Tribunal des Mathématiques, partit en poste le mois passé, pour aller faire la Carte d'un canton du pays des Eleuthes; l'Empereur lui a donné trois Seigneurs Tartares pour commander la route & le conduire. Cette course sera de près de cinq mille lieues à franc-etrier.

L'Edit d'Assuérus fut rendu public dans la ville de Suze (1).

(1) *In Susan pependit edictum.* Ibid.

Le Texte ſacré ſe ſert du mot *pependit* (*on le ſuſpendit en l'air*). C'etoit l'ancienne forme de publication en Chine. Aujourd'hui on y affiche ce qui vient des Tribunaux; mais comme on y tient à l'Antiquité par tous les bouts, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, on y a gardé l'uſage de l'Antiquité pour les Edits de l'Empereur. Dans l'Antiquité il n'y avoit point de papier; on ecrivoit, comme nous l'avons obſervé plus haut, ſur des planchettes de bambou, ſur leſquelles on creuſoit les caracteres après les avoir noircis à la fumée. Il en etoit de même des Ordonnances & Edits des Empereurs; mais au lieu de planchettes, on ſe ſervoit de planches aſſez grandes pour les contenir en entier. On voit par l'hiſtoire des *Han*, que les Princes tributaires ne pouvoient pas ſe ſervir de planches auſſi grandes ni d'auſſi gros caracteres que l'Empereur. Un Prince qui n'obſervoit pas la Loi ſur cela, etoit cenſé ſecouer le joug & prendre un air d'indépendance. Ces planches ſur leſquelles etoit ecrit un Edit, ſe ſuſpendoient par un anneau dans des endroits déterminés. Il en eſt encore de même aujourd'hui, comme on peut le voir dans le code de la Dynaſtie régnante.

C'eſt par une ſuite de l'ancien uſage, qu'au lieu de nos Patentes & Lettres, &c. les Empereurs de Chine accordent des *pei* ou grandes planches ornées d'une bordure magnifique de dragons en relief, & au milieu de laquelle eſt ecrit en caractere d'or, l'eloge qu'il fait d'un Prince, d'un Miniſtre, d'une veuve qui ne s'eſt pas remariée, &c. Ces *pei* ſont datés & munis du ſceau particulier de l'Empereur, dont on ſe ſert pour ces ſortes de monumens. Ce n'eſt pas ici le lieu de traiter du parti admirable qu'en tire la politique pour récompenſer magnifiquement à peu de frais. Nous nous bornons à obſerver que ceux à qui ils ſont donnés, les ſuſpendent dans la plus magnifique de leurs ſalles & dans l'endroit le plus apparent; car ici tout ſe rapproche de l'Antiquité par quelqu'endroit.

V I.

DÉSOLATION DE MARDOCHÉE.

Signes de Deuil chez les Chinois.

MARDOCHÉE, à la nouvelle de la profcription des Juifs, déchire fes vêtemens, fe couvre d'un fac, répand des cendres fur fa tête, & courant par la ville en jettant de grands cris, il s'arrête aux portes du Palais (1), car il n'etoit pas permis d'y entrer en habit de deuil.

Les cris de la douleur ne font pas les mêmes dans tous les pays; il ne faut pas s'etonner que les autres fignes, qui font moins près de la nature, foient fi différens de peuple à peuple, de nation à nation. Soit que la nature ait reçu en Chine le même pli que chez les Juifs, foit qu'elle porte d'elle-même, à déchirer fes habits, cet acte a toujours eté chez les Chinois un des grands fignes de douleur. Les anciens caracteres du mot *habits de deuil* donnent, dans leur analyfe, *habits en défordre*, *habits déchirés*. Quand on va pleurer aux pieds du cercueil d'une perfonne tendrement chérie, on ne manque guere, outre les larmes, les foupirs & les fanglots, de fe meurtrir le fein & de tirer fes habits, comme fi on vouloit les déchirer. Les Loix ne peuvent pas commander la douleur, mais elles exigent ce qui la manifefte : il ne faut pas autre chofe pour l'ordre extérieur de la fociété.

(1) *Scidit veftimenta fua & indutus eft facco, &c.* Cap. 6, verf. 1, &c.

Cette remarque, que nous plaçons par occaſion, pourroit aider à entendre bien des détails des Anciens ſur leur deuil, & ſur-tout à faire comprendre ce que s'eſt propoſé la politique en conſervant ce qu'il avoit de plus rigoureux, comme de coucher ſur une natte dans la tente de nattes où eſt le cercueil; de ne manger que du riz clair & en petite quantité; de pleurer ſolemnellement à pluſieurs repriſes, &c. Comme la plupart des hommes s'en tiennent beaucoup au rapport de leurs yeux, ces apparences en impoſent à la multitude, autant que le demande le bien public. Chez les Chinois, les femmes veuves déchirent leurs habits dans leurs grandes douleurs & dans leurs coleres.

Les mots *il ſe couvre d'un ſac*, peignent parfaitement le grand habit de deuil Chinois. Il eſt d'une groſſe toile blanche, couſue groſſiérement, & a des bandes de toile à demi effilées, au lieu de boutons & de boutonnieres. Les Grands, les Princes ſont au niveau du peuple à cet egard. Leur habit de deuil eſt auſſi groſſier & auſſi négligé que celui des plus pauvres citoyens. Toutes les marques de leur grandeur diſparoiſſent.

Nous n'avons pas vu qu'on mette en Chine des cendres ſur ſa tête dans le deuil; mais on y affiche la mal-propreté. Les fils ne paroiſſent à l'enterrement de leur pere, qu'avec un habit de deuil, ſale & noirci de pouſſiere; en prendre un blanc ſeroit une indécence. Le *Li-ki* dit poſitivement que la toile dont il eſt fait, ne doit pas avoir paſſé par la leſſive.

Quant à l'habit de deuil que prit Mardochée à l'occaſion de l'Edit de proſcription & de mort que fit publier Aſſuérus, nous trouvons dans le grand Commentaire du *Li-ki*, les circonſtances dans leſquelles les anciens Chinois ſe revêtoient d'un habit de deuil, quelquefois encore plus lugubre que pour la mort de leurs parens: 1°. dans les calamités publiques,

afin de témoigner qu'on courboit ſa tête ſous les verges du *Tien*, & qu'on etoit affligé d'avoir allumé ſa colere par ſes fautes. On voit dans les Annales que la Chine etant affligée d'une ſéchereſſe de ſept années, *Tching-tong* ſe revêtit d'un habit de roſeaux, ſe coupa les ongles & les cheveux en ſigne de douleur, jeûna & alla dans le déſert de *Sang*, pour conjurer le *Tien* de ne punir que lui; 2°. après la victoire, pour apprendre aux peuples le prix de la vie des hommes, pour augmenter leur reconnoiſſance à l'egard de ceux qui avoient ſacrifié la leur pour la défenſe de la patrie, & les attendrir ſur les ſuites inévitables de la guerre; 3°. quand on etoit diſgracié du Prince. *Quand un Grand eſt diſgracié*, dit le Li-ki, *il prend l'habit & le bonnet de deuil, chauſſe des ſouliers de peau, ſe coupe les ongles, ne peigne point ſes cheveux, monte un char couvert d'une peau de chien blanc, & attelé d'un cheval à ſimple criniere.* Une femme de la Cour portoit le deuil trois mois. Nous trouvons encore dans le *Kia-yu* de Confucius, que les grands Mandarins prenoient des habits de deuil, quand ils venoient ſe jetter aux genoux du Prince pour demander pardon de leurs fautes; mais comme ce Livre a peu d'autorité & ne s'accorde pas avec le *Li-ki*, nous doutons beaucoup de cette quatrieme eſpece de deuil.

La douleur, la triſteſſe & l'affliction ſont plus criardes ici qu'en Europe. Quand l'Empereur régnant alla voir ſon *Tchao-hoei*, l'inſtrument de ſes conquêtes, & qui etoit déjà mort, il pouſſoit de ſi grands cris de douleur, qu'on l'entendoit de la porte de l'hôtel. Il n'eſt point rare à *Pé-king* de trouver des gens qui vont ſanglotant & criant dans les rues. Si un fils abſent de la maiſon, apprend hors de la porte de la ville la mort de ſon pere, il va chez lui en criant, en pleurant, & en ſe lamentant. Nos mœurs ne concluent rien contre celles

celles des autres peuples, & encore moins contre celle de l'Antiquité, à qui elles ne tiennent par aucun endroit. On voit dans le *Yuen-kien-lei-han* (livre 367, feuill. 42 *& suiv.*), que les Anciens jettoient de hauts cris en pleurant devant un cercueil; que le Prince *Leang-kong* ayant appris la mort du célebre *Yen-tsée*, lorsqu'il revenoit de la promenade, descendit sur le champ de son char, & alla en pleurant & criant, jusqu'aux pieds du cercueil du mort; que l'on alloit pleurer & crier à la porte des morts & sur leur tombeau; qu'il fut défendu en quelques villes, sous les *Tcheou*, de pleurer & de crier dans les rues; que dans les calamités & les malheurs publics, on pleuroit & se lamentoit à grands cris dans les carrefours; que les grands Mandarins se sont lamentés tout haut, en apprenant que l'Empereur avoit elevé à des Charges importantes des Lettrés mauvais Citoyens; un bon Officier, en apprenant que sa fille avoit eté choisie pour Impératrice; une Impératrice même, en apprenant que son fils etoit monté sur le trône. Or, il nous paroît que puisqu'il en etoit ainsi en Chine, les cris de Mardochée ne sont point tels qu'il a plu à quelques modernes de les représenter. Nous avons trouvé nous-mêmes plusieurs fois des gens qui alloient pleurant & criant dans les rues, sans que personne en parût etonné. A moins qu'on ne soit parent ou ami, on ne songe pas à en demander la cause. La maniere dont cela se fait, explique bien les pleurs & les cris des amis de Job, lorsqu'ils le virent sur son fumier.

Il etoit défendu d'entrer en habit de deuil dans le Palais d'Assuérus. Il en etoit de même autrefois en Chine; *quiconque est en habit de deuil, ne peut pas entrer dans le Palais*, dit le *Li-ki*, chap. 2. La même défense est répétée plus bas. Le Commentateur *Ma-tchi* veut que ce soit à cause que cela

pourroit donner occasion à de faux bruits, & causer quelque fermentation parmi le peuple. D'autres pensent que c'etoit pour que ceux qui etoient en deuil le gardassent, & ne prétendissent pas continuer leur emploi en se faisant exempter de la Loi qui le défend. Il y en a enfin qui croient que l'on vouloit eviter par-là le cérémonial des condoléances, dont l'Empereur lui-même n'auroit pas pu se dispenser en bien des cas. La défense va aujourd'hui plus loin ; car on ne laisse pas même approcher de la porte du Palais : il faut faire un détour. Nous nous sommes trouvés nous-mêmes plusieurs fois dans le cas. On n'entre au Palais en habit de deuil, que dans les grands deuils de la Cour ; & alors il faut en avoir pour y paroître.

VII.

DÉMARCHES D'ESTHER pour obtenir la révocation de l'Edit contre les Juifs.

Parallele avec les anciens usages en Chine.

ESTHER fut instruite, par ses femmes & par ses Eunuques (1), de la consternation de Mardochée, & de ce qui la causoit. En Chine l'Impératrice a un grand nombre d'Eunuques à son service. Parmi ces Eunuques, il y en a plusieurs qui ont le grade & les honorifiques de Mandarin. Celui qui est à la tête

(1) *Ingressæ sunt puellæ Esther & Eunuchi, nuntiaveruntque ei.* Ibid. vers. 4.

de la maiſon, qu'on nomme *Tſong-kouen* ou *Surintendant-Général*, reçoit les ordres de la bouche de l'Impératrice, & eſt chargé de les intimer à ſes ſubalternes, de les faire exécuter & d'en rendre compte à ſa Maîtreſſe. Tel etoit *Atach* auprès d'Eſther, dont le Roi l'avoit fait premier Officier (1). Soit que l'Empereur faſſe la Maiſon d'une Impératrice, ſoit qu'elle ſoit déjà faite, c'eſt lui qui nomme le *Tſong-kouen;* mais dans le ſecond cas il choiſit celui qu'elle lui demande, à moins qu'elle ne ſe trompât trop dans ſon choix, ou qu'il ne prît à tâche de la mortifier. L'emploi du *Tſong-kouen* de l'Impératrice eſt un des emplois de l'intérieur du Palais qui demande le plus de ſageſſe & de probité, parce que cet Officier eſt comme le Miniſtre de l'Impératrice pour le gouvernement du ſerrail. Auſſi n'eleve-t-on à cette Charge que de vieux Eunuques dont on eſt bien ſûr, & qui bien loin de ſemer la diviſion, ce qui leur ſeroit très-aiſé, cherchent à tout accommoder, & à entretenir la paix par eux-mêmes & par leurs inférieurs. Le plus eſſentiel & le plus difficile de cet emploi, c'eſt de contenter egalement l'Empereur & l'Impératrice; & comme il n'y peut réuſſir qu'en reſſerrant les liens de leur union, il eſt de ſon intérêt d'y donner tous ſes ſoins. Cependant comme il eſt l'homme de la droite de l'Impératrice & le chef de ſa Maiſon, les mœurs du Palais lui font un devoir d'honneur d'être zèlé pour ſa Maîtreſſe, d'empêcher qu'elle ne faſſe aucune fauſſe démarche, de ſe charger de ſes fautes au beſoin, & de ſe ſacrifier pour elle. Si on en voit dans l'Hiſtoire quelques-uns qui ont eté des ſcélérats & des traîtres, qui entroient dans les intrigues qu'on tramoit contre l'Impératrice, & par des conſeils complotés la précipitoient dans l'abîme d'une diſgrace; on en voit un plus grand nombre

(1) *Accito Atach Eunucho quem Rex ei Miniſtrum dederat, &c.* Ibid.

qui ont poussé la fidélité jusqu'à l'héroïsme; & ont préféré de se perdre, à la lâcheté d'entrer dans des intrigues d'iniquité. A parler en général, le *Tsong-kouen* est un Eunuque choisi, qui a intérêt de gagner la confiance de l'Impératrice, & de la justifier par sa bonne conduite.

Quand les Eunuques donnent dans la mollesse & le luxe, ce qui arrive quelquefois, ils surpassent tous nos petits-maîtres en minauderies, en jargon d'esprit & en manieres ridicules. Leur façon même de marcher, d'aborder & de saluer, est une comédie : leurs habits sont d'une propreté parfaite; tous les petits meubles qui sont à leur usage, sont du dernier goût; leur table est servie délicieusement en tout tems; & les Eunuques qui leur tiennent lieu de domestiques, sont d'une figure elégante, & plus attentifs, plus rampans devant eux que des esclaves. Ils entendent supérieurement les petits soins & les fines attentions pour leur précieuse santé; & pour peu que la chaleur ou le froid augmentent, ils font passer sur leur corps cinq à six especes d'habits différens dans un seul jour. Quand cette espece d'hommes en est venue là, on en obtient tout par de grandes marques de respect & de considération; mais aussi ils sont prodigieusement sensibles à tout ce qu'ils soupçonnent être mépris; & il est infiniment dangereux de les offenser, quand on est dans le cas d'avoir des rapports avec eux. Outre que la vengeance est un appas pour leur vanité, lors même qu'ils sont moins méchans, ils ont des ressources infinies pour donner toutes sortes de mortifications & d'embarras. Un premier Ministre a trop de bon sens pour ne pas les ménager. Quand l'Impératrice est aimée, & l'Empereur, peu secret sur les affaires du Gouvernement, n'a pas le courage d'en ôter la connoissance aux Eunuques, les *Tsong-kouen* sont des personnages dans l'Etat; & le plus court moyen pour les

Miniſtres, eſt de les gagner, pour procurer plus ſûrement le bien qu'on veut faire.

Mardochée avoit fait paſſer à Eſther une copie de l'Edit d'Aman par ſon premier Eunuque *Atach*, qu'elle lui avoit envoyé. Il lui avoit en même tems fait dire qu'il falloit qu'elle allât trouver le Roi, & lui demandât grace pour une nation à laquelle elle appartenoit. Elle s'excuſa d'abord ſur ce que toute perſonne qui entroit ſans ordre dans l'intérieur du Palais, etoit punie de mort ſur le champ, ſi le Roi ne lui préſentoit ſon ſceptre d'or en ſigne de pardon.

Actuellement en Chine il eſt bien difficile de préſenter aucun Mémoire à l'Empereur, qui par-là peut ignorer long-tems ce qui ſe paſſe dans ſon Empire. *Kouan-tſée* a dit excellemment, « tous » les chemins s'alongent en s'approchant du trône. Les Couriers » ont beau forcer les poſtes, & courir jour & nuit à bride abat- » tue; ce qui ſe paſſe à une lieue du Palais, n'arrive qu'après » un mois juſqu'au Prince: il en faut plus de huit pour qu'il ſache » ce qui ſe paſſe à dix lieues, & ſouvent il ne ſait pas au bout » de l'année ce qui arrive à cent. Encore comment le ſait-il? » Voilà pourquoi il a eté dit, être à une lieue de la ſalle du » Conſeil, c'eſt être à cent lieues de la porte du Palais ».

Il n'en etoit pas ainſi dans la haute Antiquité. *Chun* avoit fait expoſer une grande tablette dans une ſalle ouverte en tout tems, pour que chacun vînt y ecrire ce qu'il vouloit lui faire ſavoir. *Yu* avoit fait ſuſpendre un tambour & une cloche à la porte du nord de ſon Palais, pour l'avertir en frappant ſur l'un ou ſur l'autre, quand on vouloit avoir audience pour quelque affaire, ou lui faire des repréſentations. Les ſept merveilles du monde n'ont pas eté ſi ſouvent & ſi magnifiquement célébrées, que la tablette de *Chun* & la cloche & le tambour de *Yu*. Les Lettrés les montrent par-tout aux Empereurs au

grand profit de la chose publique ; & il y en a eu dans ces derniers tems qui ont proposé de les rétablir. Les premieres Dynasties y substituerent les Censeurs, dont le nombre est aujourd'hui de quarante. Au reste, quand l'Empereur paroît en public, ce qui arrive bien des fois, il est permis aux Mandarins inférieurs de se tenir à genoux sur le bord du chemin, avec un Mémoire que Sa Majesté envoie prendre & se fait remettre sur le champ. Mais cette démarche d'eclat est dangereuse, si ce qu'on a à proposer ne la justifie pas, ainsi que cela est arrivé à quelques pauvres Lettrés qui proposoient des idées ridicules, & n'obtenoient grace qu'à cause de leur bonhomie.

La Loi a pris tous les moyens que peut suggérer la sagesse, pour s'assurer que l'Empereur seroit instruit de ce qui importe au bien du Gouvernement ; mais aussi de la même main dont elle a applani les chemins qui conduisent au trône, elle a fermé tous ceux qui auroient pu dégoûter le Prince des représentations, ou en faire parvenir jusqu'à lui d'odieuses & de funestes. Cette partie de la Législation Chinoise est une des plus sages & des plus curieuses. Le bon frere Castiglioné s'etant hasardé une fois à présenter un placet à l'Empereur ; comme c'etoit dans la salle où il peignoit, & que quoique Mandarin & d'un grade à pouvoir le faire par les voies ordinaires, il violoit la Loi, l'Empereur pâlit d'etonnement, & lui dit : *Tu es etranger, tu ne sais pas nos Loix ; ce que tu viens de faire mérite la mort.* Ce Religieux le savoit bien, mais il s'etoit exposé pour la Religion qu'on persécutoit.

Mardochée fit répondre à Esther, qu'elle partageoit le danger de sa nation ; & que peut-être ce n'etoit que pour sauver les Juifs que le Roi l'avoit fait parvenir au rang qu'elle occupoit.

Ce langage eſt tout à fait conforme à la façon de penſer des anciens Chinois. « La réuſſite du projet le plus ſagement com-
» biné, dépend de tant de choſes, dit *Lieou-hiang*, qu'il eſt
» bon que le commun des hommes n'en ſente pas les diffi-
» cultés. Les *Tao-ſée*, pour les avoir trop approfondies, jet-
» toient les Princes qu'ils avoient faſcinés, dans une apathie
» d'inertie & d'oiſiveté, qui laiſſoit toute la direction du Gou-
» vernement entre les mains de ceux qui les environnoient.
» Mais cela même entroit dans la conduite du *Tien* ſur la
» Chine, & ſervoit à la punir. Je le dis hardiment d'après les
» *King*, d'après la doctrine de toute l'Antiquité, & d'après
» le témoignage des plus grands hommes de toutes les Dy-
» naſties. Il faut recourir au *Tien*, & on ne peut recourir
» qu'à lui, pour expliquer comment les projets les plus ſage-
» ment médités & conduits echouent au moment du ſuccès,
» tandis que ceux qui ſont comme des pieces aſſemblées par le
» haſard, réuſſiſſent par les moyens qui paroiſſent les plus
» oppoſés; comment, lorſqu'une Dynaſtie tombe en déca-
» dence, tout ſemble s'accorder pour précipiter ſa chûte, les
» Héros même, & les ſages qui veulent l'empêcher, tandis
» qu'au contraire un homme obſcur, un ſoldat de fortune,
» un Prince proſcrit, marche vers le trône ſans trouver d'obſ-
» tacles, & eſt puiſſamment aidé par des Généraux qui ap-
» prennent la guerre par des victoires continuelles ſur d'anciens
» Capitaines; comment ſur-tout les plus grands evénemens
» n'ont aucune ſuite & ſe diſſipent en fumée, tandis que des ba-
» gatelles entraînent rapidement des révolutions générales dans
» les mœurs, dans les loix, dans les ſciences, dans les finances,
» & dans toutes les parties de l'adminiſtration publique ».

Ici notre Auteur philoſophe crayonne en traits de lumiere ce qu'il y a de plus frappant dans l'Hiſtoire de l'Empire,

& fait toucher au doigt que ceux qui ont causé les plus grands changemens, soit en bien, soit en mal, ne pouvoient pas les avoir projettés, & que quand ils l'auroient fait, il n'est pas possible qu'ils eussent songé aux moyens qui les ont produits. Son eloquence s'anime, & devient d'un pathétique nerveux & pressant, lorsqu'il demande aux grands hommes, aux plus beaux génies & aux sages, de prédire, d'après leurs réflexions & leurs pensées, quel tour prendront les affaires, non pas après un siecle, après une génération, mais avant la fin de l'année qu'ils ont commencée.

Cette belle doctrine du célebre *Lieou-hiang*, n'etonnera en Europe, que ceux qui ne sont pas versés dans la doctrine des *King* de Chine. La développer en entier seroit la matiere d'un grand ouvrage; nous nous bornerons à en indiquer quelques points généraux. 1°. Le *Tien* est appellé dans le *Chi-king*, *le Roi*, *le pere & la mere des peuples*. Le *Chou-king* dit qu'il les protege & les favorise; que les soins de sa sagesse embrassent tout ce qui se trouve entre les quatre mers; & que c'est sur le secours de sa bonté, que s'appuie la confiance de l'Empereur. Cela explique ce que veut dire le *Li-ki* par ces paroles: *che-Tien-jou-che-tsin* (*on sert le* Tien *comme un pere*). 2°. C'est au *Tien* que les Empereurs demandoient la fertilité des campagnes; c'est au *Tien* qu'ils s'adressoient dans les calamités publiques, pour appaiser sa colere; c'est le *Tien* qu'ils consultoient dans les choses douteuses, pour savoir sa volonté: 3°. Les Fondateurs des deux Dynasties, celles de *Chang* & de *Tcheou*, dirent qu'ils etoient suscités par le *Tien* pour délivrer les peuples de l'oppression tyrannique des Empereurs iniques qui les opprimoient, & les punir de leurs crimes. On a la traduction du *Chou-king*, qu'on y voie comment s'expriment *Tching-tang* & *Ou-ouang*. 4°. La vie & la mort, les richesses

richeſſes & la pauvreté, les ſuccès & les revers, viennent du *Tien*, ſelon les *King*. Confucius & toute ſon ecole inſiſtent fort ſur ce point. Les Docteurs du Collège Impérial expliquant le célebre texte du *Chou-king*, *Ouei-tien-lan-hia-ming* (*le* Tien *regardant les peuples*, *&c.*), s'expriment ainſi dans leur explication : « Le *Tien* regardant les peuples pour » régler leur bonheur ou leur malheur, n'a egard qu'à la juſtice » ou à l'injuſtice de leur conduite. S'ils pratiquent la juſtice, » les années que le *Tien* leur accorde ſe multiplient infailli- » blement; s'ils ſont mauvais, les années qu'il leur accorde » diminuent certainement. Ainſi l'homme ne peut ſe procurer » à ſoi-même une longue vie; & le *Tien* ne la refuſe pas » ſans raiſon aux peuples. Mais ſi le peuple ſe ſouille d'in- » juſtice, la juſtice immuable abrege ſes jours ». 5°. Le *Tien* prépare quelquefois les gens de bien à de grandes choſes par des epreuves. *Mong-tſée* dit, d'après la doctrine des *King*: « Quand le *Tien* veut elever quelqu'un, il commence par » affliger ſon cœur & ſes penſées; il accable de travail ſes » nerfs & ſes os; il tourmente par la faim ſon corps & ſon » eſtomac; il excede de fatigue & de foibleſſe tous ſes » membres; il lui fait trouver des obſtacles & des contra- » dictions dans tout ce qu'il entreprend, afin que formant » ſon cœur & ſon naturel par la patience, il acquiere des » forces pour ce qu'il n'auroit pas pu faire ». 6°. Le *Tien* envoie des fléaux & des calamités, pour réveiller les méchans de leur aſſoupiſſement. Nous invitons les curieux à voir comment ſe ſont exprimés les Empereurs de toutes les Dynaſties, ſur les ſécherеſſes, les inondations, les ſauterelles, &c. 7°. Le *Tien* ſe laiſſe appaiſer par ſa clémence, en faveur des larmes, du repentir & des ſoupirs de la priere; mais il foudroie ſans pitié ceux qui bravent ſa colere. C'eſt la grande doctrine de

l'*Y-king*, du *Chou-king*, &c. Voici comment parlent les Docteurs du College Impérial sur le Texte du *Chou-king* : *Le Saint devient un insensé, s'il s'egare dans ses pensées ; & l'insensé devient Saint, s'il les réprime.* « Quelque aveuglé & corrompu » que fût *Tcheou*, il pouvoit revenir à la vertu par ses re» pentirs..... Mais il ne s'amenda jamais en rien ; il ne fit » pas une bonne action pour attirer les regards de la clé» mence du *Tien ;* il ne dit pas une parole pour fléchir sa » colere ; il s'ôta lui-même le *Tien*, & périt. Le *Tien* cher» choit-il à perdre les *Ing* » (c'est-à-dire la famille de *Chang*) ? 8°. Celui qui fait le mal n'a rien à espérer de la protection des hommes ni de toutes les ressources de la sagesse & de la puissance ; & celui qui fait le bien n'a rien à craindre de la malice & de la fureur des méchans. Tout le monde sait que Confucius rassura ses Discipies effrayés du crédit & de l'acharnement de ses ennemis, en leur disant que si la Doctrine qu'il enseignoit etoit celle du *Tien*, le *Tien* sauroit bien le sauver de leurs mains.

« Qui a vécu & qui pense (dit *Kang-hi* dans ses ouvrages), » voit très-clairement que tous les evénemens sont liés à un » résultat général que les hommes ne peuvent prévoir, & » qui confond leurs pensées. Mais dès-là que le *Tien* a donné » aux hommes la raison pour les guider, & ne leur a pas » manifesté ses décrets eternels, il veut qu'ils ecoutent cette » raison, s'eclairent de sa lumiere & agissent d'après ses con» seils. Je ne vois aucune différence à cet egard entre les » soins du Prince & les travaux du colon. Celui-ci laboure, » seme son champ sans songer aux sauterelles, aux inondations » & à la sécheresse, qui frustreront peut-être ses espérances. » L'Etat est le champ du Prince ; il doit le cultiver de même » sans songer à ce qui rendra ses soins inutiles ».

Finissons cet article par une observation tirée de l'Histoire de Chine, qui prouve que la conduite de la Providence sur Esther a eté la même dans tous les siecles. C'est par les persécutions de sa marâtre, que *Chun* fut préparé à monter sur le trône & à succéder à *Yao*. C'est par la prison & la captivité, que les Princes *Tching-tang* & *Ouen-ouang* acquirent cette célébrité de sagesse & de vertu qui attira sur eux les regards des peuples, & mit l'Empire dans leur famille. Le *Chi-king* dit du premier, que *sa piété l'ayant rendu digne des complaisances du* Tien, *le* Tien *abaissa ses regards vers lui avec tendresse, & lui donna l'Empire*; & du second : « O *Ouen-» ouang*, que ta vertu prit un essor sublime ! ô qu'elle poussa » loin l'héroïsme ! ô qu'elle fut constante & fidelle ! aussi » t'attira-t-elle les bienfaits les plus signalés du *Tien* : quel- » qu'innombrables que fussent les Princes de la Maison Impé- » riale, ils entendirent la voix du Souverain Seigneur, lui » obéirent & vinrent se ranger sous son sceptre ».

VII

DIGRESSION sur le tems où les Juifs ont passé en Chine.

ESTHER fit dire à Mardochée (1) de rassembler tous les Juifs qui se trouvoient à Suze. Ce n'est pas à nous de chercher ni quand ni comment les Juifs y etoient venus; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la Providence de miséricorde & de bonté qui, en les punissant de leurs idolâtries, les dispersa dans tout l'ancien monde pour y rendre témoignage à la Divinité, & rallumer le flambeau de la Religion des premiers âges, qui alloit s'eteignant de plus en plus. Ils vinrent en Chine vers la fin de la Dynastie des *Tcheou*, c'est-à-dire, comme nous l'avons insinué plusieurs fois, dans un tems où les divisions & l'esprit d'indépendance des Princes feudataires, les sectes malheureuses de *Hei* & de *Yang*, & une corruption générale des mœurs, offusquoient la lumiere des *King*, & précipitoient les peuples dans le plus affreux aveuglement. Comme la critique défiante & soupçonneuse de l'Europe a eu la foiblesse de prendre ses ignorances, ses mal-entendus & ses méprises, pour des difficultés insolubles contre cette prétendue venue des Juifs en Chine, nous voulons bien entrer ici dans quelques détails, mais sans prendre en rien le ton polémique, qui ne va pas à notre Ouvrage, est encore plus opposé à notre

(1) *Vade & congrega omnes Judæos quos in Susan repereris.* Cap. 4, vers. 16.

caractere, j'ajouterois presque, & que la bonne philosophie des Lettrés Chinois nous a appris à craindre.

Commençons d'abord par débrouiller les idées du Lecteur sur la maniere dont il faut entendre ce qui a eté ecrit & imprimé sur la Chine. 1°. Les Chinois remontent jusqu'à l'origine de leur Monarchie par des monumens authentiques; cela est vrai. Ils ont leurs grands & petits *King*, & à cet egard nous n'avons en Europe aucun monument que nous puissions mettre en parallele avec les leurs. Ces Grecs & ces Romains, nos Maîtres, ont cessé trop tard d'être barbares, pour qu'ils nous parlassent de tems dont ils n'avoient aucune idée. Qu'on ne prenne pas le change cependant; ce qui reste aux Chinois sur l'Antiquité, n'est considérable que par opposition au peu qu'en ont conservé les autres peuples. Le corps de leurs Annales générales & particulieres a péri sous *Tsin-chi-hoang*. Or, la Chine n'ayant pas même sauvé l'Histoire de tous ses Empereurs, y en ayant plusieurs dont il ne lui reste que les noms, il nous paroît que, quand ses Historiographes auroient tenu registre de la venue des Juifs, on ne seroit pas en droit de s'etonner qu'elle n'en ait pas conservé le détail.

2°. Il ne faut qu'ouvrir les Annales qu'on a commencé à ecrire sous les premiers *Han*, pour voir qu'elles entrent dans des détails infinis. Comment arrive-t-il qu'on n'y trouve rien sur les Juifs? Le plan des Annales de Chine est un plan médité, immense & admirable; mais ce plan, on oublie de le mesurer sur la carte de l'Empire de Chine, aussi grand à-peu-près jadis & plus grand aujourd'hui que toute l'Europe. Il faut se mettre à la place des Historiographes, & voir comment on démêlera les Juifs habitans obscurs de quelques villes, & ne tenant ni à l'Etat ni à la chose

publique par aucun intérêt & par aucun grand événement.

3°. Les Provinces & les Villes de Chine ont leur Histoire particuliere. Cette Histoire doit entrer dans des détails : pourquoi ne trouve-t-on rien sur les Juifs dans aucune de celles où on dit qu'ils sont etablis ? Cette difficulté est celle qui doit faire le plus d'impression en Europe, sur-tout pour *Kai-fong-fou*, autrefois Capitale de l'Empire, où les Juifs ont eté anciennement, & ont encore une grande Synagogue ornée de marbres munis du sceau de l'autorité publique. Avant de répondre à cette difficulté, jettons un coup-d'œil sur l'Histoire de cette ancienne ville. L'Auteur de la grande Géographie du district de *Kai-fong-fou*, divisée en quarante Livres, & imprimée la trente-quatrieme année du regne de *Kang-hi*, qui correspond à l'année 1694 ; l'Auteur, dis-je, commence par avertir que la plupart des anciens monumens particuliers de cette grande ville, ont misérablement péri dans les guerres, dans les incendies & dans les autres grands malheurs qu'elle a essuyés. « Son ancienne Géographie, dit-il, » a transmis des détails plus que singuliers & dénués de preuves ; » nous les avons approfondis, discutés, examinés ; & de » cent mille choses au moins douteuses, nous avons choisi » en petit nombre celles qui nous ont paru être dignes de » l'attention du Lecteur ». Or voici, d'après notre Auteur, le précis de l'Histoire de cette ville. On verra dans le moment pourquoi nous le mettons ici.

Kai-fong-fou, Capitale aujourd'hui de la Province *Ho-nan*, se nommoit *Ta-hang* sur la fin de la grande Dynastie des anciens *Tcheou*, quatre siecles avant l'ere Chrétienne, & etoit Capitale du petit Royaume de *Ouei*, ou Principauté feudataire. Sous les Dynasties des *Tsing* & des *Hang*, c'est-à-dire depuis l'an 214 avant Jesus-Christ, jusque vers l'an 250

après Jesus-Christ, elle resta confondue dans d'autres districts. La Dynastie des *Ouei* lui donna le nom de *Kai-fong-fou* après le milieu du troisieme siecle. Sous les Dynasties des petits *Tcheou*, des *Soui* & des *Tang*, c'est-à-dire, depuis le quatrieme siecle jusques vers la fin du neuvieme, elle fut appellée *Pien-tcheou*; puis elle reprit son ancien nom, & devint Capitale de l'Empire sous sept Dynasties. La Dynastie passée lui rendit le nom de *Kai-fong-fou* vers le milieu du quatorzieme siecle; & celle qui regne aujourd'hui le lui a laissé. On ne peut rien dire de sa grandeur ni de l'endroit où cette ville etoit bâtie avant l'an 781, seconde année du regne de *Te-tsong* qui la fit rebâtir. Elle avoit quatre lieues & demie de tour en 956, sous les *Heou-tcheou*. Le Fondateur de la grande Dynastie des *Song*, la fit presque rebâtir en entier depuis 962 jusqu'en 968. Ses successeurs l'augmenterent & l'ornerent en 1016, 1022, 1078. *Ouei-tsong* en 1116 bâtit la seconde ville, qui eut près de six lieues de tour. On arrivoit alors à toutes les portes de cette superbe Capitale, par de larges avenues de saules & de trembles, divisées en cinq chemins, un au milieu pour les gens de condition, deux pour les voitures de charge, & deux pour les gens de pied. Ce fut le plus haut période de sa grandeur & de sa beauté. Les curieux peuvent voir dans le seizieme livre du *Kai-fong-fou-chi*, combien elle etoit ornée de palais, de jardins, d'edifices, &c.

Ce que nous avons dit plus haut des diverses fortunes de cette grande ville, n'est rien au prix des malheurs qu'elle a essuyés. Elle a eté inondée en 726, 910, 965, 977, 784, 1007, 1057, 1119, 1288, 1329, 1333, 1374, 1460, 1633, 1972. Elle a eté réduite en cendres presqu'en entier en 962, 1015, 1029, 1067, 1077, 1086. Elle a

eté renverſée & preſque bouleverſée par des tremblemens de terre en 1004, 1014, 1029, 1043, 1067, 1085, 1120, 1155, 1335, 1672. Outre cela elle a été aſſiégée & priſe d'aſſaut onze fois. Le plus grand de ſes malheurs arriva en 1642. Le déſaſtre fut ſi affreux dans ce dernier ſiecle, que les habitans ſouffrirent la faim juſqu'à ſe nourrir de cadavres plutôt que de ſe rendre aux révoltés : elle fut totalement ſubmergée ; enſorte qu'au dire de l'Hiſtorien, il ſe ſauva à peine deux ou trois perſonnes ſur *trente mille*. Dans le marbre qu'on a elevé lors de ſon rétabliſſement, il eſt dit que tous les bâtimens avoient eté abattus, & qu'on n'y voyoit que *des ruines, de la boue & du ſable*. Nous abandonnons au Lecteur le ſoin d'appliquer ces détails à une infinité d'autres grandes villes, & d'en tirer les conſéquences philoſophiques, critiques & littéraires ; pour nous, nous nous bornons à obſerver que l'Hiſtoire particuliere de cette ville, eût-elle parlé des Juifs qui y etoient etablis, on ne doit pas être etonné que le ſouvenir en ait péri avec les archives où on en conſervoit les monumens.

Voici qui eſt plus etonnant, & ſur quoi nous demandons à être crus comme l'ayant vérifié le livre à la main. Quoique les Juifs aient de nos jours une grande Synagogue bâtie de l'aveu de l'autorité publique, & ornée de grands marbres munis du ſceau des Mandarins, la nouvelle Géographie n'en dit pas un mot. L'on peut aiſément ſoupçonner du myſtere dans ce ſilence qui paroît affecté ; mais quand on fait attention à tout ce qu'il y a à dire ſur cette grande ville & ſur tout ſon diſtrict, qui en comprend beaucoup de petites, il ne faut que ſuivre le plan que l'Auteur s'eſt tracé, pour voir qu'il a paſſé ſous ſilence bien des choſes plus intéreſſantes pour les Chinois, que ce qu'ils appellent un *Miao*

d'etrangers.

d'etrangers. A quoi il faut ajouter que les Lettrés n'aiment pas à parler des etrangers, moins par mépris & par dédain, que pour n'être pas exposés à se rendre ridicules en parlant peu exactement. Quoi qu'il en soit du motif, c'est un fait.

Il résulte de notre exposé qu'on ne peut rien apprendre des Chinois sur les Juifs qui sont à *Kai-fong-fou*. Dans ce cas, dira la défiance soupçonneuse de l'Europe, d'où les Missionnaires ont-ils tiré ce qu'ils en ont mandé? Des *Che-pei* ou grands marbres, erigés, comme nous avons dit, par autorité publique, & munis du sceau des Officiers publics. Ces *Che-pei*, dont l'idée est toute Chinoise, & remonte bien haut dans l'Antiquité, sont des marbres chargés de longs discours sur leurs deux faces. Nous en avons actuellement une copie sous les yeux, & nous nous etions proposés d'en mettre ici une traduction littérale; mais en l'examinant de près, nous y avons découvert des fautes, & en pareille matiere nous ne voudrions pas hasarder un mot. En attendant que nous puissions la faire vérifier & corriger à *Kai-fong-fou*, nous nous bornerons à dire en général, 1°. que soit que les anciens *Che-pei* aient echappé au désastre de 1642, soit qu'on en ait fait de nouveaux sur lesquels on a copié les discours qu'on pouvoit lire sur les fragmens des anciens *Che-pei*, un de ces discours est daté de 1384, un autre de 1519, le troisieme de 1663; le dernier n'a point de date; 2°. que c'est dans un de ces discours, qu'on trouve que les Juifs sont venus en Chine sous les anciens *Tcheou*, qu'Adam est le *Pan-kou* de Chine; 3°. que dans tous on parle avec eloge des Juifs, de leurs *King* & de leur Religion, qu'on dit être conforme à celle des Lettrés de Chine; 4°. qu'il est dit dans le dernier, qu'en 1163 *Hiao-tsong* permit de bâtir une Synagogue, qui fut finie en peu d'années. Nous ne dirons rien des Juifs de

Han-tcheou & de quelques autres endroits où on dit qu'il y en a eu & qu'il y en a, parce que nous n'avons pas eté à portée de faire des recherches à ce sujet.

Finissons par une observation qui dit quelque chose, mais qu'il est très-difficile de pousser un peu loin. Il est fait mention dans d'anciens Livres Chinois, de la manne qui avoit le goût qu'on vouloit; d'une femme changée en statue lorsqu'elle fuyoit avec sa famille, parce qu'elle avoit tourné la tête; du soleil arrêté dans sa course par un Général, pour finir de remporter la victoire; d'un rocher qui, frappé avec une baguette, donna une fontaine, &c. Ou nous nous trompons bien, ou ce sont les Juifs qui ont porté ces choses en Chine. Quels noms eût-on donné au-delà des mers, lorsqu'on commença à parler de la Chine il y a quelques siecles, à celui qui auroit dit que les Juifs y avoient une Synagogue, & y etoient etablis depuis long-tems? Que de fables & de chimeres dans les recherches de nos Savans sur l'Antiquité, s'ils n'ont pas mieux raisonné sur les Ouvrages des Grecs & des Romains, que sur ce qu'on a ecrit en Chine sur la Chine!

I X.

JEUNE ordonné aux Juifs par Esther, qui se le prescrit à elle-même.

Jeûne chez les Chinois.

« QUE tous les Juifs qui sont à Suze jeûnent trois jours & » trois nuits (dit Esther); j'observerai le même jeûne avec mes » femmes; & au bout de ce tems j'irai, sans être appellée, trou- » ver le Roi, quelque danger qu'il y ait pour ma vie (1) ». Rien ne nous a tant frappés dans les *King*, dans les Annales, dans les anciens Livres de Chine, que l'unité de leur doctrine sur la nécessité d'appaiser le Ciel dans les calamités générales & les malheurs publics, & de l'appaiser par le jeûne, l'amendement des mœurs & la réforme des abus dans le Gouvernement. Autant la politique de quelques pays affecte de détourner les Princes de ces démarches d'eclat qui annoncent la sensibilité de leur cœur aux maux de leur peuple, la crainte d'en être la cause, leur desir d'appaiser la colere de Dieu, & leur vive confiance en sa miséricorde; autant celle de Chine, depuis près de trois mille ans, est attentive à avertir les Empereurs qu'ils ne sont que des hommes; que leur qualité auguste de Chefs de la grande famille de l'Empire leur

(1) *Non comedatis & non bibatis tribus diebus & tribus noctibus; & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediar ad Regem.... non vocata, tradens me morti & periculo.*

fait un devoir rigoureux d'elever les mains vers le Ciel pour elle, & de lui donner l'exemple du repentir qui désarme le courroux du Roi de l'univers. Ce grand sujet entre dans tous les ouvrages de politique, & y est traité avec une dignité, une force & une solidité qui nous ont fait rougir mille fois pour nos plus célebres Ecrivains, à qui il n'est pas même venu en pensée d'en dire quelque chose. Si nous appuyons sur ce point d'un ton si ferme & si décidé, c'est que nous défions qui que ce soit de s'inscrire en faux contre notre assertion.

Qu'on ouvre les *King*, les Livres de Confucius & de son ecole, & les Recueils des Edits & des Ordonnances des Empereurs, en remontant depuis notre siecle jusqu'au second avant Jesus-Christ, on verra avec etonnement combien la Chine a pensé autrefois religieusement sur les fléaux du Ciel, & combien la politique a senti qu'il etoit essentiel de paroître le faire, lors même qu'elle a eté dans le nuage des sectes & dans les ténebres de l'idolâtrie. Les Savans connoissent le célebre & immortel ouvrage de *Te-sieou*, de la grande Dynastie des *Song*, le *Ouen-hien-tong-kao*, le *Tá-hio-yen-y-pou*, &c. qu'ils voient comment on y parle de ce qu'il faut faire pour appaiser le Ciel dans les calamités publiques. L'Empereur a employé le trente-six, trente-sept & trente-huitieme Livre de son grand ouvrage sur l'Agriculture, à parler à ses peuples de ce qu'on a fait & de ce qu'il faut faire pour détourner ou pour arrêter les coups du Ciel qui broient & enterrent les moissons.

L'Histoire fabuleuse de Chine fait remonter l'origine du jeûne jusqu'à *Fou-hi* & *Hoang-ty*. *Lieou-fong* dit dans son Commentaire du *Tcheou-tsieou*, que Hoang-ty *demanda à l'unité suprême*, Tai-y, *le moyen d'obtenir l'immortalité ou vie*

sans fin ; & qu'il lui fut répondu de persévérer dans le jeûne, qu'il acquerroit des mérites qui la lui obtiendroient. C'est apparemment ce qui a tant multiplié les jeûneurs parmi les *Tao-sée*, & leur a fait croire qu'en ne mangeant rien, ils deviendroient immortels. Mais à s'en tenir aux *King* & aux monumens authentiques, on voit que le jeûne date en Chine du regne de *Yao*, le fondateur de la Monarchie. Aucun texte formel ne le dit; mais outre qu'il est parlé des jeûnes de *Chun* & de *Yu*, ses contemporains & ses successeurs, *dès les premiers âges* (comme l'a observé *Lu-chi*), *toute cérémonie religieuse etoit précédée par le jeûne*, & *Yao* fit des sacrifices.

Le *Li-ki* & les autres *King* articulent nettement plusieurs occasions & raisons de jeûne, 1°. avant les sacrifices annuels au *Chang-ty*, ou pour les biens de la terre. Ces derniers, pour le remarquer en passant, correspondent à nos Quatre-Tems; ce qui donneroit à penser qu'ils ne sont pas d'institution ecclésiastique, & que l'Eglise n'a fait qu'adopter & consacrer la pratique de l'Antiquité : cette conjecture est d'autant plus singuliere, qu'ils sont de trois jours. 2°. Avant les cérémonies aux Ancêtres. 3°. Pour l'Empereur, avant de prononcer la sentence des criminels, avant de chasser un Ecolier du College Impérial, avant de se déterminer à déclarer la guerre, avant de faire les promotions générales des Mandarins, avant de se faire rendre les comptes de l'année finissante, & de régler les dépenses de la suivante, &c. 4°. Pour tout l'Empire, dans les calamités publiques, comme sécheresses, inondations, maladies epidémiques, &c. l'Empereur donne le ton. 5°. Pour les gens de guerre, la veille d'un combat, & pour le peuple à leur retour, lorsqu'on va au-devant d'eux. 6°. Pour tout le monde sans exception, avant

le jour du mariage, & pendant les trois premiers jours du deuil à la mort du pere ou de la mere. 7°. Il est encore fait mention dans les anciens Livres, de jeûnes extraordinaires par maniere de vœu ou de promesse. Les jeûnes idolâtriques des *Tao-sée* & des adorateurs de *Foë*, ont fait tomber la plupart des jeûnes de l'Antiquité.

Il n'y a guere aujourd'hui de jeûnes anciens que ceux que les Loix ont conservés pour l'Empereur & les Mandarins; 1°. avant les sacrifices; 2°. avant la condamnation des criminels sur la fin de l'automne, & dans les calamités publiques. Nous avons compté les jeûnes de l'Empereur dans le Calendrier particulier de sa maison, ils montent à plus de cinquante. Nous avons dit pour l'Empereur & les Mandarins, parce que la Police se borne à faire fermer les boucheries, & encore bien négligemment. Dans l'Antiquité, tous les marchés etoient fermés dans les jeûnes publics; toutes les fêtes, cérémonies, joies, &c. soit civiles, soit domestiques, etoient suspendues; on ne rendoit pas la justice.

Le nombre des jeûnes varioit pour les sacrifices. Il y avoit sept petits jeûnes & trois grands, avant les sacrifices des deux solstices; cinq pour les sacrifices du second rang, deux grands jeûnes & trois petits; trois pour les derniers, deux petits & un grand. Nous expliquerons dans le moment la différence du grand & du petit jeûne. Le code de la Dynastie régnante a réduit les jeûnes préparatoires aux sacrifices, à trois, deux & un. (Voyez *Hoei-tien*, liv. 36). « Durant les deux premiers » (y dit-on) l'Empereur se retire dans le Palais du jeûne; du- » rant le troisieme, il va jeûner dans le Palais qui est auprès du » temple. Toutes les affaires sont suspendues; on expose la » tablette, qui avertit de ranimer sa piété. Les Princes & » les Comtes de l'Empire gardent le jeûne dans leur Palais.

» Les Mandarins d'epée & de robe le gardent dans les » Tribunaux, & le dernier jour ils suivent Sa Majesté au » Temple, où ils passent la nuit ». C'est une vraie Vigile. Quand on jeûne pour les calamités, le jeûne est toujours de trois jours, & c'est le plus rigoureux. L'Empereur *Kang-hi* dit dans son *Kia-yu* à ses enfans, qu'il a passé ces trois jours plusieurs fois sans prendre autre chose que du riz clair. L'Histoire raconte la même chose d'un très-grand nombre d'Empereurs. Il y en a eu qui ont passé ces trois jours sans rien prendre.

Le grand jeûne est plus rigoureux & beaucoup plus sévere que le petit, selon la doctrine des Anciens. Cependant nous ne trouvons pas qu'il soit fait mention du petit jeûne pour les particuliers ; ce qui nous feroit assez penser qu'il n'avoit guere lieu que pour les sacrifices & pour les grandes cérémonies des Ancêtres : cérémonies qui ne regardoient que les Empereurs, les Princes & les plus grandes familles. Dans le petit jeûne, on ne gardoit guere que l'abstinence, encore etoit-on moins rigoureux sur les alimens, la solitude etoit moins profonde, & l'Empereur donnoit des audiences secretes : au lieu que dans le grand jeûne tout cela etoit interdit.

Les Lettrés distinguent deux sortes de choses dans le jeûne d'après le *Li-ki*, le *Tcheou-li* & les autres anciens Livres, ou plutôt ils distinguent deux sortes de jeûnes, pour nous exprimer, comme eux, le *jeûne intérieur* & le *jeûne extérieur*. Le *jeûne extérieur* renferme, 1°. l'abstinence de la viande, du poisson, du vin, & en général de tout ce qui peut satisfaire le goût, *de peur*, dit Mong-tchi, *que les alimens trop succulens ou trop agréables n'appesantissent l'esprit, & ne l'empêchent de prendre son essor vers les objets invisibles*. 2°. Le silence, en sorte que pendant qu'il duroit, on ne faisoit & ne recevoit

point de visites ; l'Empereur ne donnoit point d'audience publique, & n'en donnoit de secretes que dans le petit jeûne, comme nous disions tout-à-l'heure ; toutes les affaires, toutes les procédures criminelles & civiles etoient suspendues. 3°. La cessation de toute musique & de tout spectacle, de toute fête, assemblée, &c. : on ne faisoit ni mariages, ni enterremens, ni aucunes cérémonies, comme de donner le bonnet viril, &c. 4°. La solitude & la continence : l'Empereur se retiroit pour cela dans un appartement extérieur, qui ne communiquoit point avec l'appartement des femmes. Le *Li-ki* dit à cette occasion : *On demande à un homme s'il est malade, lorsqu'il va dans l'appartement des femmes.* « Les jours de jeûne, observe là-dessus *Kong-ing-ta*, les femmes demeurent dans le » dedans, les hommes restent dans les appartemens extérieurs ; » on demande à un homme s'il est malade, & non pas s'il » ne jeûne point. Le jeûne est une préparation au sacrifice ; » tout le monde le fait, il ne seroit pas honnête de le de» mander ». 5°. La modestie & la pénitence des habits : on ne pouvoit porter de robe de cérémonie ; les habits même de l'Empereur devoient être simples & sans ornement. 6°. Le jeûne etoit accompagné de bains & de purifications.

Le jeûne intérieur ou le *jeûne du cœur*, comme s'exprime le *Li-ki*, etoit regardé comme la partie la plus essentielle du jeûne, & renfermoit plusieurs choses : 1°. le recueillement. *Le jeûne extérieur*, dit Confucius, *ne sert qu'à nous mettre à l'abri des dissipations & des souillures des sens ; il faut en chasser la pensée & le souvenir pour jeûner véritablement.* 2°. Le repentir. Selon le *Li-ki*, le jeûne extérieur doit nous faire ouvrir les yeux sur nos fautes pour nous les reprocher, sur nos erreurs pour les rectifier, sur nos passions pour les réprimer, sur toute notre conduite pour la réformer. 3°. L'amendement.

Le

Le grand but du jeûne intérieur eſt de nous faire prendre de bonnes réſolutions & de nous y affermir; de nous dégager des ſens & de purifier notre cœur, pour être en etat d'entrer en commerce avec l'Eſprit. Les Anciens diſoient *laver ſon cœur*, pour dire jeûner. « Qui jeûne (dit le *Li-ki*) n'aime pas » à parler, craint de laiſſer egarer ſes penſées, ne permet » à ſon cœur que les deſirs qui ſont avoués de la ſageſſe. » Les mouvemens même de ſes mains & de ſes pieds ſont » ſoumis à la plus auſtere réſerve. Auſſi le ſage arrive par le » jeûne à une grande force & pureté de vertu. Son jeûne eſt » bien plus auſtere & bien plus rigoureux les trois derniers » jours que les ſept premiers, afin de purifier ſon intérieur » de plus en plus, & de ſe mettre en etat d'entrer en com- » merce de Religion avec l'Eſprit intelligent ». (*Voyez* ch. 23). Il paroît par le *Tcheou-li*, que le *Tai-che* expliquoit les cérémonies du ſacrifice aux Grands & aux Mandarins pendant les trois derniers jours qui précédoient les grands ſacrifices.

« Je ne bois point de vin, je ne mange que des légumes, » diſoit *Yen-hoei-tſée* à Confucius; cela peut-il être appellé » garder le jeûne? Oui, s'il ne s'agit que du jeûne extérieur, » lui répondoit ce ſage; mais il y a bien loin de-là au jeûne » du cœur..... Le jeûne du cœur conſiſte à plus ecouter ſa » raiſon que ſes ſens, plus ſon cœur que ſa raiſon, & plus » encore ſa conſcience que ſon cœur; enſorte que l'ame, » vuide des objets extérieurs, puiſſe ſe remplir des rayons de » la ſageſſe, & recevoir toutes les vertus ». C'eſt *Tchoang-tſée* qui rapporte ces paroles, chap. *Gin-hien-chi*.

Le fondateur de la derniere Dynaſtie dit à ſes Grands aſſemblés en 1369 : « On ſe prépare par le jeûne à tout ſa- » crifice, afin de ſe rendre agréable à l'Eſprit & le toucher. » Tout jeûne a des rapports avec l'extérieur & l'intérieur.

» Se purifier & se baigner, porter des habits simples, ne » point coucher dans les appartemens intérieurs, ne point » boire de vin, ne manger que des légumes, ne point faire » de visites, n'assister à aucune cérémonie de deuil ou de ré» jouissance, ne point traiter les affaires criminelles, c'est le » jeûne extérieur. Recueillir son attention & la replier sur soi» même, ranimer sa religion, interroger sa conscience, ne » s'occuper d'aucune chose etrangere, ne songer qu'à l'Esprit, » & y songer comme si on etoit aux pieds du trône, comme » si on en etoit environné; purifier tout son intérieur & n'y » laisser aucun vuide, c'est le jeûne intérieur ». (Voyez *Paokian*, liv. premier, pag. 13).

L'Empereur *Kang-hi* dit à ses enfans; » Jeûner aujourd'hui, » pour le plus grand nombre, c'est faire abstinence. Les An» ciens joignoient l'amendement des moeurs au jeûne. *Le jeûne*, » (dit le *Chi-king*) *purifie l'ame & vivifie la vertu*. L'etymologie » seule des mots en présente l'idée. Jeûner c'est s'orner. Com» ment s'orner? en ôtant ce qui dépare, c'est-à-dire, en net» toyant son cœur des affections déréglées qui le souillent, » & en bannissant de son esprit les illusions qui l'offusquent. » Les Anciens, en ce sens-là, ne passoient aucun jour sans » jeûner..... Les jeûnes marqués pour certains tems, n'etoient » qu'une maniere de se préparer avec soin à des actions essen» tielles ». (Voyez son *Kia-yu*, feuillet 22.) Nous avons rapporté exprès ces trois textes, afin qu'on voie combien etoit belle la doctrine de l'Antiquité, & combien elle s'est affoiblie, ou plutôt eteinte.

La Loi de l'Empire ne parle que de l'extérieur du jeûne; le voici. « Les jours de jeûne, on ne traite point d'affaires conten» tieuses & criminelles, on n'assiste point à des festins, on n'en» tend point de musique, on n'entre point dans les appartemens

» intérieurs, on ne fait point de visites, on ne fait point de » cérémonies de deuil, on ne boit point de vin, on ne mange » que des légumes, on ne va point balayer les sépultures, » on ne fait point de sacrifices particuliers ». (*Hoei-tien*, liv. 36, pag. 4). L'on pourroit faire un Traité très-curieux & très-intéressant sur le jeûne de la Chine, mais nous ne sommes pas dans un siecle où l'on puisse entreprendre de traiter à fond un pareil sujet. Du reste, que le Lecteur ne prenne pas le change ; la doctrine de l'Antiquité sur le jeûne & sur les mœurs d'aujourd'hui, est encore plus opposée, que ne le sont chez nous les mœurs des gens du monde avec la morale évangélique. Il ne faut pas plus juger des Chinois sur ce point & sur bien d'autres, par l'Antiquité & par leurs Livres, que des mœurs de la Grece moderne par les tems anciens.

Esther devoit observer le même jeûne qu'elle recommandoit aux Juifs de Suze. Avant d'examiner comment elle pouvoit jeûner, examinons d'abord comment elle pouvoit s'abstenir des viandes prohibées par la Loi, & se conformer au Calendrier Judaïque. On pourroit mettre en question si elle n'étoit pas dans le cas le plus favorable de la dispense : à en juger par la Chine, il nous paroît qu'elle n'avoit pas besoin d'y recourir. Pour bien comprendre ceci, il faut commencer par la débarrasser à ses repas, de cette multitude d'Officiers dont notre étiquette a environné nos Princes quand ils sont à table. On ne connoît pas tout cet attirail en Chine, & on ne l'y a jamais connu. L'Empereur & l'Impératrice mangent seuls dans leurs appartemens, où ils sont servis simplement par leurs gens, c'est-à-dire, l'Empereur par les Eunuques de la présence, & l'Impératrice par les jeunes filles de son appartement. Le dîner est porté des cuisines par les Officiers

de bouche, & ils remportent la desserte. Nous laissons aux sages le soin d'examiner, 1°. s'il n'est pas plus commode pour le Prince, de dîner à son aise & sans être obligé à une vaine représentation dont la plus forte habitude ne peut pas ôter la gêne. 2°. Si la politique Chinoise a aussi bien vu que celle d'Occident, en croyant qu'il ne falloit donner le Prince en spectacle que lorsqu'il se montre en Prince. Un lever, un coucher, un dîner, &c. sont des actions qui touchent de bien près aux miseres de l'humanité, de quelque décoration qu'on les environne : on ne voit que l'homme dans le Prince, du moins on voit plus l'homme que le Prince, & dès-là c'est autant de diminué de l'atmosphere de sa grandeur. Esther mangeant seule, il lui etoit très-aisé de se faire servir ce qu'elle vouloit. Ses Officiers, ses Eunuques, ses filles, tout ce qui etoit autour d'elle, etoient trop intéressés à lui faire leur cour & à lui plaire, pour lui demander raison de ses ordres. Quant au jeûne de trois jours, cela devoit faire une nouvelle dans son appartement; mais un mot de sa bouche suffisoit pour qu'elle ne perçât pas au-dehors. Les Missionnaires qui travaillent au Palais sont exactement servis en maigre les jours de jeûne & d'abstinence. Les premiers qui y furent appellés, ne mangeant ces jours-là que du riz cuit à l'eau & des herbes salées, on leur en demanda la raison, & ayant dit qu'ils ne pouvoient pas manger de viande à certains jours, on en avertit l'Empereur, qui donna ordre de les servir en maigre.

A parler en général, les Chinois idolâtres sont fort raisonnables sur cet article entre eux; soit que la douceur de leurs mœurs, ou la diversité des sectes, qui ont toutes leurs jeûnes, en soient la cause, on est reçu dans la société à dire qu'on jeûne, & il seroit contre la politesse d'inquiéter

quelqu'un & de le fatiguer de ſollicitations pour l'engager à rompre ſon jeûne. Un adorateur de Foë, un diſciple *Lao-kiun* diſent ici impunément qu'ils jeûnent, & perſonne ne le trouve mauvais.

X.

ESTHER CHEZ ASSUÉRUS:

Détails de cette Entrevue.

Uſages analogues chez les anciens Chinois.

Esther, après trois jours de jeûne & de prieres, ſe revêt de ſes habits royaux (1) pour ſe rendre chez le Roi ſon epoux. A en juger par l'etiquette de Chine, elle ſe conformoit en cela à l'etiquette de Perſe : la Loi eſt générale en Chine, & date de la plus haute antiquité. On ne paroît devant l'Empereur qu'en habit de cérémonie, & on prend toujours le grand habit de cérémonie pour tout ce qui n'eſt pas de l'emploi ou dans le cours des audiences journalieres. Les *Ago*, ou fils de l'Empereur, ſont en habit de cérémonie quand ils vont *tſing-ngan*, c'eſt-à-dire, *voir le Pa-pa ;* & ſi c'eſt à certains grands jours, ou pour lui annoncer la naiſſance d'un

(1) *Induta eſt Eſther regalibus veſtimentis.* Chap. 5, verſ. 1.

petit-fils, le remercier de quelque grace, &c. ils sont en grand habit de cérémonie : y manquer seroit une faute capitale. L'Impératrice, les Reines & les Princesses vont pareillement en habit de cérémonie chez l'Impératrice mere pour faire leur *tsing-ngan*. Comme il s'agit ici de l'Antiquité, voici de quoi lever tous les doutes. Selon le *Tcheou-ly*, *l'Impératrice prend ses habits de cérémonie pour assister aux sacrifices .... & toutes les fois qu'elle va voir l'Empereur en visite.* La grande glose du *Chou-king*, citée dans le *Yuen-kien-hi-han*, liv. 57, pag. 10, dit que *sous les premieres Dynasties, elle prenoit ses habits impériaux pour recevoir l'Empereur dans son appartement, lorsque les flambeaux etoient allumés.* L'expression, *lorsque les flambeaux etoient allumés*, indique le soir, & peint bien l'austere décence des Anciens. Nous avons cité ce texte, parce que le quatorzieme verset du second chapitre (1) paroît indiquer à cet egard une grande conformité entre la Perse & la Chine. Les Moralistes Chinois, qui vont toujours philosophant sur tous les usages de l'Antiquité, appliquent ici le grand principe, *le respect est le bouclier des petits*. Ils prétendent que ce grand & continuel respect que l'Impératrice témoigne à son epoux, etoit un moyen qu'elle se donnoit de s'en faire respecter à son tour.

Esther alloit rendre visite à Assuérus pour l'inviter à venir dîner dans son appartement. Selon l'etiquette Chinoise, c'etoit encore une raison décisive pour se revêtir de ses habits royaux. Un ami se met en habit de cérémonie pour aller inviter son ami à un repas. Si c'est un supérieur, il faut être en grand habit de cérémonie : par la même raison, le jour du festin on va le recevoir à la porte en habit de

(1) *Quæ intraverat vespere egrediebatur mane.*

cérémonie, & on le reconduit de même. Qu'on juge jusqu'où cette raison est valable par rapport à Esther. En voici une derniere, qui est plus voisine des idées de l'Europe. Esther violoit la loi générale en allant chez l'Empereur sans être appellée. Pour soutenir cette démarche hardie & dangereuse, il falloit qu'elle agît en Impératrice, & déployât toute son autorité, pour n'être pas exposée à être retenue par ses Officiers ou par ceux de l'Empereur; c'est-à-dire qu'il falloit qu'elle marchât avec tout l'appareil & toute la suite d'une Impératrice; & dès-là il falloit nécessairement que ses habits y correspondissent, & qu'elle fût revêtue de toutes les marques de sa dignité suprême.

Mais quels etoient les habits de cérémonie qui distinguoient l'Impératrice? Selon le *Tchaou-ly*, on en distingue de six especes. Il suffira de dire en général que leur couleur, leur broderie, leurs ornemens, la sorte d'etoffe dont ils etoient faits, leur forme & leur amplitude lui etoient particuliers; & que ces habits varioient selon la saison & les cérémonies religieuses, impériales & domestiques. Dans le nouveau Livre *des Habits & Meubles*, que l'Empereur a fait publier, & dont on a envoyé d'ici un exemplaire à la Bibliotheque du Roi, on voit que l'Impératrice mere & l'epouse sont distinguées des Reines ou epouses concubines, des Princesses du sang, &c. par le diadême & le bandeau, les pendans d'oreilles, le collier, la ceinture, les ornemens & la richesse de tous leurs habits. Si les principes de l'Europe n'etoient pas si contradictoirement opposés à ceux de Chine sur le luxe, la mode & la distinction fixe des rangs & des dignités, les politiques d'au-delà des mers admireroient peut-être le systême de *Hoang-tchao-li-ki*, pour nuancer, par des distinctions sensibles, les habits des Mandarins de robe & d'epée, des Comtes, des

Princes de tous les ordres & de leurs épouſes, pour toutes les ſaiſons & toutes les cérémonies.

Eſther s'arrêta dans la cour intérieure du Palais, près de la ſalle du trône (1). Pour entendre ceci & le rapprocher des uſages de Chine, il nous faut préſenter une idée générale du plan & de la diſtribution des Palais des anciens Empereurs Chinois. Nous ſommes les premiers à avertir que, comme ce qu'on en ſait eſt tiré de divers textes des *King* & des anciens Livres qu'on rapproche les uns des autres, & qui ne ſe rapportent pas au même tems, les critiques & les antiquaires Chinois ont pris divers ſyſtêmes. Nous nous ſommes attachés à celui qui eſt le plus clair & le plus vraiſemblable, parce qu'il ſe rapproche le plus de la forme du Palais d'aujourd'hui, qui, comme tout le reſte, a eté contre-tiré ſur le plan de la bonne Antiquité.

L'enceinte générale du Palais etoit un grand quarré long, dont un tiers, à l'occident & au nord, etoit en jardins extérieurs, c'eſt-à-dire, côtoyoit ſa longueur qui etoit du midi au nord, & ſe replioit par-derriere : les deux tiers qui reſtoient, formoient auſſi un quarré long, dont une partie etoit le Palais intérieur & l'autre le Palais extérieur. Ce dernier etoit compoſé de cinq cours, qui occupoient à-peu-près le tiers du quarré long dans ſa largeur, & les deux tiers dans ſa longueur. Sa largeur le long des premieres cours, etoit en jardins; le long des dernieres, elle etoit remplie par des bâtimens & des Palais pour le logement des freres & fils de l'Empereur. Le dernier tiers du quarré long etoit occupé, dans toute ſa largeur & profondeur, par des bâtimens qui formoient le Palais intérieur, où habitoient l'Empereur,

(1) *Stetit in atrio domûs Regiæ, quod erat interiùs contra baſilicam Regis.* Ibid.

l'Impératrice

l'Impératrice & les concubines. Le Palais intérieur avoit la profondeur de quatre cours. Comme ces cours etoient moins larges que les cinq premieres, elles etoient au nombre de six, est & ouest; d'où il résultoit que le Palais intérieur de l'Empereur & celui de l'Impératrice, etoient composés chacun de douze cours environnées de bâtimens. Mais comme les quatre premieres cours de celui de l'Empereur correspondoient aux cinq grandes cours du Palais extérieur, ce qui formoit une enfilade de neuf cours du midi au nord, l'espace qui restoit pour le Palais de l'Impératrice etoit moins large, & dès-là tout le reste moins grand. Quant à leur position, le Palais de l'Impératrice etoit à l'occident, c'est-à-dire du côté des jardins, & celui de l'Empereur à l'orient.

Voici encore ce qui n'est pas moins essentiel à savoir. Dans le Palais de l'Empereur, les quatre cours qui correspondoient aux cinq grandes cours du Palais extérieur, etoient proprement le séjour de l'Empereur comme Empereur. Les Gardes se tenoient au premier corps-de-logis, savoir, la Garde extérieure militaire au midi, & la garde intérieure des Eunuques du côté du nord. Le second corps-de-logis, au fond de la premiere cour, etoit la salle de la petite audience ou audience ordinaire. Les Ministres & Mandarins s'y assembloient en silence, en attendant l'Empereur. Le troisieme corps-de-logis, au fond de la seconde cour, etoit comme la basilique ou grande salle pour les audiences particulieres des Princes. Le quatrieme & cinquieme corps-de-logis, au fond de la troisieme & quatrieme cour, etoient les appartemens de l'Empereur, ainsi que ceux qui etoient sur la même ligne dans les septieme & huitieme, onzieme & douzieme cours, que nous avons dit être à l'orient. Tout le reste des bâtimens etoit habité par les Concubines & les Eunuques. Quant à l'Impé-

ratrice, comme elle donnoit auſſi ſes audiences, les quatre cours du milieu de ſon Palais etoient les plus grandes; les huit latérales, ainſi que leurs bâtimens, etoient bien moins amples. Sa garde, ſes ſalles d'audience, etoient placées de même; & les derniers corps-de-logis du fond des cours, faiſoient ſes appartemens. Quand le nombre des Concubines fut augmenté, on ne lui laiſſa que les deux du milieu, qui correſpondoient à ſes cours d'audience; les quatre autres, ainſi que les bâtimens des huit cours latérales, lui furent ôtées. Enfin, le jardin du nord, différent du grand dont nous avons parlé, & dont il etoit ſéparé, le jardin du nord, dis-je, ou parterre, alloit de l'eſt à l'oueſt derriere le Palais de l'Empereur & celui de l'Impératrice qui communiquent de ce côté-là par des galeries & des portiques.

Quant à la forme des bâtimens, qui etoient tous des rez-de-chauſſée, ſoit ceux des grands corps-de-logis, ſoit ceux des ailes, nous n'en pouvons guere dire autre choſe, ſinon, 1°. que les uns & les autres etoient bâtis ſur de hautes plates-formes; 2°. qu'ils avoient tous une galerie ouverte à un rang, à double rang de colonnes du côté de la plate-forme, & elevée au-deſſus, de deux ou trois marches; 3°. que leur plus grande longueur etoit de neuf entre-deux de colonnes; 4°. que, comme aujourd'hui, leur hauteur & profondeur etoient réglées ſur la groſſeur, la hauteur & le nombre des colonnes; 5°. que, ſoit qu'ils fuſſent tournés au midi, comme les grands bâtimens, ou à l'orient & à l'occident, comme les *Siang-fang* ou ailes, toute leur façade etoit en fenêtres; 6°. que la porte etoit toujours au milieu, & correſpondoit à l'eſcalier par où on montoit ſur la plate-forme; 7°. que pour tous les grands bâtimens de l'Empereur & de l'Impératrice, le maître eſcalier etoit une pente inſenſible par laquelle eux ſeuls

avoient droit de monter & de descendre : les autres passoient à côté, où on avoit pratiqué des escaliers ; 8°. que les bâtimens des ailes ne faisoient un tout avec les bâtimens du fond, que par une certaine symmétrie, n'etant pas au même niveau, & en etant séparés par la discontinuation de leur plate-forme, ou ne communiquant avec eux que par de petites galeries ouvertes, qui se plioient, s'avançoient, & s'enfonçoient symmétriquement les unes vis-à-vis des autres ; 9°. les grands bâtimens avoient leur galerie au nord, avec une petite plate-forme ; mais toute la façade etoit en muraille, qui n'etoit percée que par la porte qui etoit au milieu, & répondoit à celle du midi ; 1°. cette porte du nord etoit masquée par une *tendue* devant laquelle etoit l'estrade, sur laquelle etoit le trône, dont elle formoit l'adossement.

Finissons ces ennuyeux détails, par une observation très-curieuse & très-intéressante, parce qu'elle peint excellemment le génie de la haute Antiquité. Le simple peuple ne pouvoit pas avoir de galerie devant ses maisons, ni leur donner plus de deux cours de profondeur. Toutes les mesures, dimensions & proportions des bâtimens, se régloient sur la hauteur des plates-formes par lesquelles ils etoient elevés de terre, & sur le nombre des colonnes qui en faisoient la longueur. Or les Lettrés ne pouvoient elever leur maison que de trois pieds, & leur maison ne devoit avoir que trois entre-colonnemens ; ou quatre colonnes de façade, sur trois cours de profondeur. Les Grands avoient cinq cours, une terrasse elevée de cinq pieds, & une façade de cinq entre-colonnemens. Les Princes poussoient tous ces nombres jusqu'à sept, & l'Empereur seul pouvoit aller jusqu'à neuf. Tous les grands bâtimens etoient tournés au midi pour tout le monde, comme

etant l'expoſition la plus ſaine & la plus commode. La Chine entiere s'en tient encore à ce choix.

Nous l'avons inſinué plus haut : Eſther ne pouvoit venir voir Aſſuérus qu'en cérémonie ; dès-là eût-elle eté à même d'aller dans ſon appartement par les portes & galeries de communication qui conduiſoient à celui où il etoit, cela ne pouvoit avoir lieu dans la circonſtance ; il falloit qu'elle ſortît de ſon appartement en chaiſe portée par ſes Eunuques, & allât ainſi ſuivie de ſes Eunuques de ſervice, de ſon premier Eunuque, & d'un certain nombre de ſes filles. Elle devoit trouver ſes Officiers & ſa garde au ſortir de ſa petite ſalle d'audience, pour la conduire juſqu'à celle de l'Empereur, où elle fit arrêter ſa chaiſe, & d'où elle alla enſuite à pied juſqu'à l'appartement de l'Empereur, ſuivie de deux de ſes filles, comme il eſt dit plus bas (1). Que les Lecteurs faſſent bien attention que nous mettons ici le cérémonial en jeu, parce qu'Eſther faiſant une démarche qui etoit une infraction de la Loi d'Aſſuérus, elle ne pouvoit pouſſer trop loin tout ce qui alloit à calmer l'orgueil de ſon ſuperbe epoux, & lui perſuader au contraire, en n'uſant pas même de toutes ſes prérogatives d'Impératrice, qu'elle etoit pleine de reſpect & de ſoumiſſion pour lui.

L'Empereur de Chine traverſe à pied la cour qui eſt devant l'appartement de l'Impératrice mere, lorſqu'il va lui ſouhaiter la bonne année en grande cérémonie, & ſe proſterner neuf fois devant elle aſſiſe au haut de ſon trône & environnée de toute ſa maiſon. Les jours ordinaires, l'Empereur ne deſcend de ſa chaiſe que ſur la plate-forme, & aſſez près de la porte de

(1) Chap. 15, verſ. 5, 6 & 7. *Sumpſit duas famulas, &c.*

l'appartement de ſa mere. Il pouvoit en être de même en Perſe par rapport à l'Impératrice vis-à-vis de l'Empereur.

Voici une petite anecdote qui peut aider les idées de l'Europe à s'approcher de celles de Chine & de l'Antiquité. *Tai-tſong*, de la Dynaſtie des *Tang*, s'etant mis en colere contre ſon premier Miniſtre qui lui avoit réſiſté en face à l'audience, & s'etoit obſtiné à demander qu'il réformât un arrêt qui etoit trop rigoureux; ce Prince, qui etoit vif, ſenſible, & avoit eu bien de la peine à ſe contenir, paſſa chez l'Impératrice au ſortir du Conſeil, pour décharger ſon cœur, & lui dit : *Ne ſongez pas à me faire des repréſentations.* Ouei-tching *m'a violemment inſulté ; je ſuis déterminé à le caſſer de tous ſes emplois.* Puis il ſe retira, pour n'être pas expoſé à des conſeils qu'il ne vouloit pas ſuivre. Dès qu'il fut parti, l'Impératrice, qui connoiſſoit ſon epoux, ſe fit revêtir de ſes habits impériaux, & alla en grande cérémonie à l'appartement de l'Empereur. Elle pouſſa la choſe juſqu'à le ſurprendre, & être à portée d'en être vue avant qu'on l'eût annoncée. *Tai-tſong*, qui avoit déjà de l'humeur, fut vivement piqué de cette démarche hardie, & demanda bruſquement à l'Impératrice, encore eloignée, ce qu'elle prétendoit en venant ainſi ſans ſon ordre. *Seigneur*, lui répondit cette ſage Princeſſe, *j'ai toujours oui dire que quand un Prince eſt ſage & ami de la vérité, ſes Miniſtres ſont droits & inflexibles.* Ouei-tching *vient de montrer une droiture & une inflexibilité ſingulieres ; je viens vous féliciter du glorieux témoignage qu'il a rendu à la haute ſageſſe de Votre Majeſté. Jamais mauvais Prince n'a trouvé de réſiſtance à ſes volontés dans ſes Miniſtres. Tai-tſong*, qui etoit vif, mais bon, rit de cette ſaillie, & ſe raccommoda avec ſon Miniſtre, qu'il aimoit & eſtimoit. (Voyez *Tſée-che-tſing-hoa*, liv. 12, p. 11.

Lorsqu'Esther approcha de l'appartement d'Assuérus (1), il y etoit assis sur son trône, vis-à-vis de la porte. En Chine, outre la grande & superbe salle du trône, qui est au milieu de la cinquieme cour extérieure, il y a encore, comme nous avons dit, la grande & petite salle d'audience, sans parler des latérales, où les Princes, les Députés des Tribunaux, les Ministres, &c. sont admis en présence de Sa Majesté. Il nous paroît qu'il n'est ici question d'aucun de ces *Tien* ou *Basiliques*, mais de l'appartement même d'Assuérus. Quant aux paroles du texte que nous avons citées en marge, elles paroissent embarrassantes. Voici de quoi lever toutes les difficultés. 1°. Il n'est pas naturel d'imaginer qu'Assuérus montât sur son trône dans la salle d'audience, pour y attendre les Grands & ses Ministres; il est encore moins probable que la vertueuse Esther eût voulu se donner en spectacle à tout le Conseil, & augmenter l'eclat d'une démarche qui n'etoit déjà que trop périlleuse. 2°. Il n'y a jamais qu'un siege dans tous les appartemens de l'Empereur, & ce siege s'appelle toujours *trône* (*pao-tso*), même dans les cabinets & galeries qu'on trouve dans les jardins de Sa Majesté. Bien plus, l'Empereur va chez un particulier, le siege où il s'asseoit devient *trône*, & personne ne peut plus s'y asseoir : on le couvre d'un voile jaune-citron, qui est la couleur impériale, & on le garde précieusement dans l'endroit le plus honorable de la salle des hôtes. Les sieges des grands appartemens sont de véritables *trônes;* ils sont elevés de plusieurs marches, sur une estrade environnée d'une balustrade & couverte d'un grand tapis. Leur forme est très-variée, & les ornemens dont ils sont chargés le sont encore plus.

(1) *Sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domûs.* Ibid.

Quelques-uns de ces *trônes* sont très-brillans de dorures & de vernis, d'autres sont en broderie, d'autres en ebène, en bois d'aigle, &c.; nous en avons vu un dans les jardins, qui etoit fait de ramifications d'une monstrueuse racine : l'ouvrier avoit tellement tiré parti de l'ouvrage de la nature, qu'il y avoit trouvé, dans une forme singuliere mais agréable, le dossier, les bras & le marche-pied de son siege ou *pao-tso*. Les *trônes* en *yu* (espece d'agate particuliere à la Chine), sont d'une magnificence extraordinaire par la richesse de la matiere, & le travail difficile & immense de la façon. 3°. Tous les *trônes* des appartemens sont placés en face de la porte, pour que l'Empereur soit assis au nord, le visage tourné vers le midi. Comme la longueur des bâtimens est toujours de l'orient à l'occident, le côté du nord tout en muraille & celui du midi en fenêtres, c'est en effet l'endroit le plus convenable pour les placer. Comme les anciens Chinois s'asseyoient sur des nattes & des tapis, la forme de leur *trône* devoit être différente de celle des *trônes* modernes, vu qu'ils s'y asseyoient les jambes croisées, à la maniere des Persans & des Turcs de nos jours. Les Tartares, qui ont porté ici cette maniere de s'asseoir, ont des estrades elevées de deux pieds de terre environ. Alors le *trône* n'est plus qu'un large coussin quarré, avec des coussins ronds aux deux côtés, pour s'appuyer, & un petit dossier; encore n'y en a-t-il pas toujours.

Esther resta debout à la porte de l'appartement du Roi, dans la galerie en-deçà du seuil de la porte. Ce qui nous confirme le plus dans cette conjecture, c'est qu'il est dit plus bas (1) qu'elle s'arrêta vis-à-vis d'Assuérus assis sur son trône, & tomba evanouie en voyant la fureur qui etoit dans

(1) Cap. 15, vers. 9 & 10.

ſes yeux. La Chine aide admirablement à comprendre le comment de tout cela. Mais avant d'expliquer la maniere dont nous l'entendons, il faut approcher le Lecteur du local & le lui faire connoître, ainſi que tout ce qui fait à la circonſtance.

1°. Le *trône* de l'Empereur eſt, comme nous l'avons dit, en face de la porte, enſorte que c'eſt ce qu'on voit le premier en entrant. 2°. Quand l'Empereur eſt dans un appartement, les deux battans de la porte ſont ouverts, mais l'ouverture de la porte eſt fermée par ce qu'on appelle ici un *lien-tſée* : il y a trois eſpeces de *lien-tſée*, celui d'hiver, celui d'eté, & celui de printems & d'automne. Le *lien-tſée* d'hiver eſt une eſpece de rideau matelaſſé, qui eſt tendu en haut, en bas & au milieu par des liſteaux de bois, & ſuſpendu ſur la porte à des anneaux ſur leſquels il joue. Il eſt inutile de dire qu'il eſt en ſoie & en broderie chez l'Empereur, & que les liſteaux ſont tout brillans de clous dorés & de vernis. Le *lien-tſée* de printems & d'automne n'eſt que doublé; celui d'eté eſt de filets de bambou en claire voie, de façon que le frais peut entrer, & que ceux qui ſont dans l'appartement voient ce qui ſe paſſe dans la cour qui eſt vis-à-vis, & ne ſont pas vus. 3°. Lorſque l'Empereur eſt dans ſon appartement, le grand nombre des Eunuques ſe tient en dedans à côté de la porte, & deux Eunuques ſont en dehors pour tenir le *lien-tſée* fixe, le lever & l'abaiſſer quand il faut. Il y a outre cela deux Eunuques comme en ſentinelle, pour avertir l'Empereur, de ceux qui viennent ou approchent. Tout cela préſuppoſé, voilà notre explication.

Dès que la vertueuſe Eſther parut dans la cour, un des Eunuques entra pour en avertir Aſſuérus. Quand on ſonge au caractere d'Aſſuérus, il eſt aiſé de comprendre que cette nouvelle

nouvelle irrita ſon orgueil, & que ne ſachant ce que ce pouvoit être, il n'ecouta que les penſées de ſa colere, qui allumerent ſes yeux & remplirent ſon viſage d'indignation: car venir ainſi, c'etoit braver la Loi, & le mettre dans le cas de faire mourir ſa ſeconde epouſe après avoir répudié la premiere.

La Reine appercevant ſur le viſage d'Aſſuérus la plus ardente colere (1), ſe troubla, pâlit & s'evanouit entre les bras de l'eſclave qui la ſuivoit; mais Dieu toucha le cœur d'Aſſuérus qui tendit vers elle (2) ſon ſceptre d'or, en ſigne de pardon. Les Empereurs de Chine n'ont pas de ſceptre aujourd'hui, au moins en s'en tenant à la figure que nous lui donnons & à l'idée que nous y attachons; car leur *jou-y*, qu'ils ne tiennent à la main que par maniere de contenance, quoiqu'il approche du ſceptre par ſa forme, ſort originairement de la boutique des *Tao-ſée*, Bonzes & Lama, & ne tient par aucun endroit au ſouverain pouvoir. Tous les ornemens dont il eſt chargé, ſont tirés de la doctrine des idolâtres; il y en a même où l'on met les neuf Immortels, ainſi qu'on peut le voir dans ceux qu'on a envoyés en France; auſſi ne l'a-t-on point fait entrer dans la deſcription des habits, ornemens & meubles impériaux. Nous verrons plus bas que le *jou-y* tient à la premiere origine du ſceptre, d'une maniere aſſez ſinguliere pour mériter quelque attention.

La Chine n'a plus de ſceptre aujourd'hui; mais en a-t-elle eu? Il nous paroît evident que l'uſage du ſceptre remonte en Chine juſqu'aux premiers âges; mais cette matiere eſt fort

(1) *Cùm elevaſſet faciem ardentibus oculis, ... Regina ..... colore mutato, ſuper ancillulam reclinavit caput; convertitque Deus ſpiritum Regis.* Cap. 15, verſ. 10 & ſuiv.

(2) *Extendit verſùs eam virgam auream, &c.* Cap. 5, verſ. 2.

embrouillée chez les Antiquaires Chinois. Voici ce que nous trouvons de plus clair & de plus sûr. L'Empereur avoit plusieurs baguettes ou bâtons d'une forme assez approchante du sceptre, vu que le haut etoit surmonté d'un *fong-hoang*, d'une tortue, &c. (le *fong-hoang* est un oiseau mystique ou typique, & la tortue est par excellence un animal mystérieux dans le style des *King*). La tige etoit quarrée, & terminée par un bouton de pierre de *yu* : il y avoit même des sceptres entiers de *yu*. Les Princes des différens ordres recevoient un sceptre à leur investiture. On en donna dans la suite aux premiers Magistrats. Nous traduisons *sceptre* le mot Chinois *kouei*, parce qu'il nous paroît indiquer le sceptre. Il est dit en effet dans le *Li-ki* : *L'Empereur seul peut porter son sceptre elevé ; il est quarré, en signe de sa souveraine autorité ; il n'y a que lui qui le tienne droit.* (Voyez chap. 13.) On voit dans les *King* & dans les plus anciens Livres, que les Empereurs & les Princes de la troisieme Dynastie, tenoient à la main leur *kouei* ou sceptre dans toutes les grandes cérémonies politiques & civiles. Le fameux *Tsing-chi-hoang* anéantit l'usage du *kouei*, en anéantissant l'ancien gouvernement.

Quant à l'origine du sceptre, en rassemblant tout ce que nous en trouvons çà & là, il nous paroît qu'elle dérive du bâton *po*, dont on se servoit pour interroger le *Tien* dans les choses douteuses. Voici sur quoi est fondée notre conjecture, que nous ne donnons que pour ce qu'elle vaut. 1°. Les plus anciens caracteres représentent le bâton *po* recourbé par le haut, à-peu-près comme le sceptre des Grecs. 2°. Le droit de se servir du *po* pour interroger le *Tien*, etoit attaché à la souveraineté, & un apanage essentiel du Sacerdoce impérial : les histoires fabuleuses même le donnent à *Fou-hi*, comme on peut le voir dans l'*Examen critique des*

anciens Hiſtoriens (*Kou-che-kao*). Le *Li-ki* dit que l'Empereur le *fixoit* (*ting-ti*). 3°. Selon le *Tcheou-ly*, *l'Empereur avoit le grand* kouei *dans les ſacrifices au* Chang-ty. La gloſe dit qu'*il etoit blanc & ſans nœuds dans l'Antiquité*, ce qui convient bien au *po;* puis elle ajoute qu'il etoit ſurmonté de la figure du bœuf de ſacrifice, du *fong-hoang*, &c. Le Docteur *Kieou-ſun* ajoute : *Les Anciens n'avoient de* kouei *que pour les ſacrifices & pour les cérémonies religieuſes ; dans la ſuite on en fit un ornement de grandeur & un ſigne profane de puiſſance.* Ces dernieres paroles ſont très-remarquables, & expliquent pourquoi les Princes & les grands Mandarins avoient des *kouei* ou ſceptres, mais plus petits que ceux de l'Empereur, car ils offroient tous des ſacrifices ; elles expliquent encore pourquoi on le leur mettoit à la main, en leur donnant l'inveſtiture de leur Principauté, Dignité, &c. 4°. L'idée de la néceſſité de porter le ſceptre dans les ſacrifices, etoit ſi univerſelle lors du renouvellement des lettres ſous *Ouen-ty*, que la quatorzieme année de ſon regne, l'an 166 avant Jeſus-Chriſt, il commença une déclaration en diſant qu'il a pris le *kouei*, ou ſceptre, pour ſacrifier au *Chang-ty*. Les Empereurs de la Dynaſtie des *Tang*, des *Song*, des *Ming*, le prirent auſſi, comme on peut le voir dans les Annales. 5°. Le caractere du *po* ou bâton pour interroger le *Tien*, eſt pris dans les anciens Livres pour ſigne de bonheur ou de malheur, pour interprete de la volonté du *Tien*, ce qui convient bien au ſceptre des Rois. Celui du *kouei* a des ſignifications aſſez ſemblables ; mais il eſt remarquable qu'il eſt conſacré à ſignifier *foi*, *fidélité*, *vertu*. Que les Savans voient ſi on ne pourroit pas pouſſer plus loin ces conjectures en Europe. Comme on ceſſa de conſulter le *Tien* ſur la fin de la Dynaſtie des *Tcheou*, parce qu'on négligea de l'honorer, la

tradition ne put pas en conserver l'idée exacte, & *Tsing-chi-hoang* fit périr ce qu'en disoient les anciens Livres : voilà pourquoi on ne peut plus eclaircir ce point comme on le voudroit.

A propos de *Tsing-chi-hoang*, c'est de lui que date le *jou-y* dont nous avons parlé au commencement. La fable débite que ce Prince le reçut de je ne sais quel Immortel. Les deux mots *jou-y* signifient à la lettre, *au gré de vos desirs*. Les ornemens du *jou-y* sont la chauve-souris, la cigogne, le lichin, le pin, la lettre bonheur, &c. c'est-à-dire, tout ce qui est le symbole de la longue vie & de la paix du cœur. Aussi donne-t-on un *jou-y* en présent le jour de la naissance, aux mariages, à la cinquantieme année, quand on entre en charge, &c. Dans la doctrine des idolâtres, le *jou-y* détourne le malheur, appaise les troubles du cœur, conduit au *far-niente* mystique, procure le commerce des Esprits, attire leurs manifestations de l'avenir, &c. Tout cela nous paroît dériver de l'ancienne idée du sceptre, comme ayant eté le bâton ou la baguette pour interroger le Ciel. Nous disons la même chose du *tcheng*, ou long bâton que les idolâtres portent dans les funérailles devant le cercueil, & qu'ils plantent après sur la tombe en signe de résurrection, de vie sans fin, de vertu eminente, &c.

Pour revenir à Esther que nous avons peut-être trop perdu de vue, il peut se faire que l'idée de sauver de l'arrêt de mort porté par la Loi, en touchant avec le sceptre, soit venue à Assuérus ou à ses prédécesseurs ; & dans ce cas il n'y a pas d'autre raison à chercher. Cependant comme il nous paroît assez vraisemblable que le sceptre a succédé au bâton dont on se servoit dans les sacrifices pour interroger le *Tien*, en la maniere qui a eté dite, il pourroit se faire

auſſi que l'uſage de toucher avec le ſceptre en dérivât de même. En effet, outre que, ſelon l'*Y-king*, on prenoit le ſceptre pour prononcer certaines Sentences de grace, que le *po* eſt appellé le bâton de vie & de mort, qu'il eſt dit qu'il donne la mort, &c. nous avons vu, mais nous ne nous rappellons plus dans quel Livre, qu'il etoit défendu, ſous peine de la vie, de s'approcher du Prince lorſqu'il conſultoit le *Tien*, & qu'on n'obtenoit point de grace, à moins que le *po* ne ſe penchât vers celui qui l'avoit fait ; & il eſt certain que dans les crimes douteux, on conſultoit le *Tien* avec le *po*, pour faire grace ou punir. On diſoit que celui qui etoit abſous avoit eté touché avec le *po*. Que les Antiquaires voient juſqu'où ces conjectures méritent leur attention. Il faudroit être plus ſavant que nous ne le ſommes, avoir plus de ſecours, & être plus maîtres de notre tems que nous ne le pouvons être, pour tirer des Livres Chinois tout ce qu'on pourroit peut-être y trouver à ce ſujet.

X I.

ASSUÉRUS invité par Esther à un Repas chez elle avec Aman.

Invitations & Repas en Chine.

ESTHER rassurée par Assuérus, l'invita (1) à un repas chez elle, & le pria d'y faire venir Aman. Les pensées de l'Europe trouvent peut-être singulier que dans une affaire telle que celle qu'Esther avoit à traiter, elle s'amuse à traîner tout en longueur. Pourquoi ne pas profiter de la tendre affection de son epoux, pour lui faire révoquer un Edit de proscription également injuste, odieux & tyrannique ? Ici nous laissons aux Commentateurs le soin de faire observer jusqu'où la Princesse agissoit en cela par l'impulsion de la grace qui l'eclairoit ; pour nous, qui nous bornons à rapprocher du Texte sacré ce que la Chine nous offre, pour en voir le sens comme le verroient les Lettrés, nous nous attacherons à remarquer que la maniere de procéder de la vertueuse Impératrice, est tout-à-fait dans les mœurs de l'Asie. Quelqu'affaire qu'on ait à traiter, on débute toujours par un exorde de procédés & d'honnêtetés qui ne paroissent y avoir qu'un rapport fort eloigné. Soit etude réfléchie du cœur humain, soit connoissance pratique du génie du pays, on s'applique d'abord à mettre celui avec qui on a à traiter dans une disposition de bienveillance qui ecarte tous les soupçons, assoupit les pré-

(1) *Obsecro ut venias hodiè ad me, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.* Chap. 5, vers. 4.

jugés & echauffe tous les ſentimens. Du caractere dont etoit Aſſuérus, lui propoſer trop vîte de révoquer ſon Edit, c'etoit le trop rapprocher des penſées de ſon orgueil, qui venoient de mettre tant de colere dans ſes regards, & avoient réſiſté à tout ſon amour pour ſon epouſe. Outre cela, eût-il tout accordé à des larmes & à des ſoupirs que ſa probité & ſa droiture auroient eté forcées de reſpecter? Aman avoit trop de crédit pour n'avoir pas à craindre qu'il ne trompât de nouveau ſon maître, ne l'arrêtât dans le filet où il l'avoit fait entrer, ne le ramenât par ſes artifices & par ſes intrigues, à maintenir un Edit déjà promulgué dans tout l'Empire, & qu'il falloit ſoutenir, fût-il injuſte, ſous peine d'avilir ſon autorité, de flétrir ſon Miniſtre, de décrier ſon Conſeil, & de remplir toute la Perſe de bruits plus dangereux que la perte de quelques etrangers mépriſés, vu ſur-tout qu'on pourroit donner des ordres ſecrets qui en tempéreroient la rigueur.

Du reſte, l'invitation d'Eſther n'avoit rien d'extraordinaire, en la rapprochant des uſages des Chinois. En Chine, il n'y a point de jour déterminé pour que l'Empereur mange avec l'Impératrice : l'etiquette ne détermine rien à cet egard. L'Impératrice mange ſeule dans ſon appartement, & l'Empereur dans le ſien. Dans les fêtes même de famille, l'Impératrice mere, l'Impératrice epouſe, les Reines, les Princeſſes, les *Kong-tchou* ou filles de l'Empereur, mangent enſemble, tandis que l'Empereur eſt ailleurs avec les Princes ſes freres, ſes fils & ſes parens. Cette ſéparation continuelle des hommes & des femmes dans les hautes ſpheres, y donne occaſion à des invitations telles que celle d'Eſther. Il ne faut qu'ouvrir, je ne dis pas ſeulement les Annales, mais même les Poëtes & les Romans, pour voir qu'elles ſont la reſſource ordinaire des femmes légitimes & des Concubines, pour traiter d'affaire avec

leurs epoux & ſolliciter les graces qu'elles veulent obtenir. Aſſuérus ayant paſſé un mois ſans appeller Eſther (1), cette invitation etoit encore moins extraordinaire, & l'attention d'y faire entrer le Miniſtre, eloignoit toute idée de reproche, flattoit ſon goût pour ce favori, & détournoit les ſoupçons & les recherches de ce favori lui-même, dont cette grande diſtinction flattoit l'orgueil.

Que ceux qui ſont curieux de voir juſqu'où la nature humaine a eté flétrie & dégradée dans les Sardanapales Chinois, voient ce que diſoit l'hiſtoire & la ſatyre ſur celui de la petite Dynaſtie des *Tſin*, qui, ne ſachant aux invitations de laquelle de ſes dix mille Concubines donner la préférence, prit le parti de ſe faire traîner ſur un petit char par deux moutons, dans les jardins immenſes où etoient leurs Palais, & de s'arrêter chez celle à la porte de qui ils s'arrêteroient. Salomon, dans les plus grands délires de ſa vieilleſſe, fut encore un ſage au prix de la plupart des Sardanapales Chinois. L'artifice plaiſant de mettre des feuilles tendres de bambou à leurs portes, avec du ſel, pour attirer les moutons du char impérial dont ſe ſervoient les malheureuſes Concubines de ce Prince, a fourni aux Lettrés une expreſſion pleine d'energie. Le laconiſme raviſſant du Chinois moderne, pour le remarquer en paſſant, vient ſur-tout de la multitude des expreſſions ſemblables à celle de *mettre des feuilles de bambou à ſa porte*, qui, comme on le ſent d'abord, exprime ſupérieurement une infinité de choſes, ſelon l'endroit où l'on en fait uſage. Or les vers des Poëtes ſont comme tiſſus de ces ſortes d'expreſſions. Voilà pourquoi il faut ici être ſi ſavant pour être bon Poëte; & pourquoi auſſi les plus beaux vers Chinois ſont

(1) *Trigenta diebus non vocata.* Cap. 4, verſ. 11.

abſolument

absolument intraduisibles. Combien notre langue poétique acquerroit de noblesse, d'elévation & d'energie, si on prenoit ce biais pour l'enrichir! Le génie du grand Rousseau l'avoit porté de ce côté-là; aussi ses plus belles pieces sont-elles au-dessus du peuple des Lecteurs. Comme les Chinois n'ont fait que suivre l'exemple de l'Antiquité, nous sommes persuadés qu'il y a dans les Pseaumes, dans les Prophetes, dans le Cantique des Cantiques, &c. une foule d'expressions dont on n'atteindra jamais l'energie, & peut-être aussi la vraie signification, qu'autant qu'on parviendra à découvrir à quoi elles font allusion.

A propos de l'invitation d'Esther, nous nous rappellons dans ce moment une anecdote du regne de *Siuen-ouang*, qui paroît indiquer, que dans l'Antiquité (ce Prince monta sur le trône l'an 827 avant Jesus-Christ), les Impératrices ou avoient défense d'aller chez l'Empereur, ou du moins ne s'y hasardoient guere. Ce Prince aimoit beaucoup l'Impératrice *Kiang* son epouse, alloit très-souvent souper chez elle, y dînoit le matin, & préféroit le plaisir de sa conversation aux soins du Gouvernement, jusqu'à refuser beaucoup d'audiences aux Grands & à ses Ministres. Cette Princesse, qui avoit beaucoup de vertu, *& pensoit*, dit l'Historien, *en mere du peuple & en epouse sage*, se dépouilla de tous les ornemens d'Impératrice & comme si elle avoit eté dégradée & coupable d'un grand crime, envoya la Surintendante de sa maison à *Siuen-ouang*, pour lui dire en son nom : « Seigneur, votre epouse » s'est abandonnée à la mollesse & au plaisir, jusqu'à entraîner » votre sagesse hors de ses devoirs & l'occuper de festins; » d'où il est arrivé que préférant ses amusemens à tout, elle » a paru tourner le dos à la vertu, & a négligé les soins du » Gouvernement à force d'être séduite. Votre esclave demande

» à être punie de sa faute qu'elle reconnoît ». *Siuen-ouang* répondit à cela : *C'est moi qui n'ai point de vertu ; c'est ma faute ; mon epouse n'est point coupable.* Ce Prince, dit l'Histoire, se corrigea & régna depuis avec gloire. *Sée-ma-tsien* & les autres Historiens rapportent tous cette anecdote : nous l'avons vérifiée sur le *So-yu*, cité dans le *Yuen-kien-hi-han*, liv. 57, p. 14.

Allez & faites venir Aman (1), dit Assuérus aux Eunuques qui etoient autour de lui. Un mot comme celui-là ne dateroit de rien chez nous, un Page iroit porter l'ordre, & tout seroit fini. On y regarde de plus près en Chine : l'Eunuque de la présence à qui il s'adresse va le déposer, ou si l'on veut, le signifier & le consigner dans le bureau du dedans, où l'on ecrit celui qui est venu intimer cet ordre de l'Empereur, & à quelle heure de quel jour ; puis on lui expédie un billet, sur lequel il a droit de se faire donner des chevaux & des gens. Les Eunuques sont admirables pour donner de l'eclat à de pareilles commissions. Un grand Eunuque, ou Eunuque Mandarin, monte à cheval précédé d'un petit Eunuque, & suivi de deux domestiques, & va d'un train & d'un air à en faire demander le pourquoi à ceux qui le voient passer : c'est bien ce qu'il prétend. Quand il va porter de pareils ordres honorifiques, rencontrât-il un Prince sur sa route, il ne descend pas de cheval ; tout ce qu'il fait de plus, c'est de se détourner un peu du milieu du chemin. C'est l'etiquette, on n'a pas droit de s'en offenser. Pour peu que le Ministre soit aimé, il est averti avant que l'Eunuque envoyé arrive, & a le tems de s'habiller en cérémonie, pour l'aller recevoir à la porte de son Palais, & le conduire à sa grande salle, où il se met à

(1) *Vocate, inquit, citò Aman.* Ibid. vers. 5.

genoux pour entendre ce qu'on a à lui dire de la part de Sa Majesté. L'ordre intimé, il se prosterne quatre fois, pour remercier l'Empereur de son grand bienfait : puis il traite amicalement avec l'envoyé, lui fait prendre des rafraîchissemens, lui offre quelques présens, fait donner quelque chose à ses gens, puis le reconduit en cérémonie. Tout ce cérémonial date de la plus haute Antiquité, comme on peut le voir dans le premier chapitre du *Li-ki. Si vous députez quelqu'un vers le Prince*, est-il dit au même endroit, *prenez vos habits de cérémonie avant de lui dire les choses dont vous voulez qu'il aille avertir votre souverain. Quand votre envoyé sera de retour, allez le recevoir au bas de l'escalier, &c.*

Quand un Empereur veut faire honneur à un Prince, à un Ministre, au Président d'un Tribunal, il lui envoie un des Princes ses enfans, qui vient porter les paroles de son pere, avec cet appareil, cette suite & ce train qui l'accompagnent toujours hors du Palais. Il est rare que ses bontés & ses manieres n'ajoutent pas encore à l'honneur que fait sa députation. Si celui vers qui il est ainsi envoyé, est un de ces personnages illustres qui font la gloire d'un regne, il l'accable en quelque sorte par tout ce qu'il met du sien dans la maniere dont il s'acquitte de sa commission pour la rendre plus flatteuse & plus honorable. Du reste, il ne faut pas être surpris qu'un Empereur de Chine envoie les Princes ses fils à ses sujets, puisque lui-même ne dédaigne pas de leur rendre visite.

Le Roi vint chez la Reine (1), & Aman s'y rendit. Comment Esther s'expose-t-elle aux regards d'un Ministre? Cela s'explique par les mœurs Chinoises. 1°. Quand les Impératrices ont eté

(1) *Venerunt itaque Rex & Aman.* Ibid.

Régentes de l'Empire, ce qui est arrivé plusieurs fois sous toutes les Dynasties, les premiers Ministres, les Présidens des grands Tribunaux, les Gouverneurs des Provinces venoient leur rendre compte des affaires & recevoir leurs ordres; mais elles les voyoient sans les voir, ou plutôt sans en être vues, parce qu'on tendoit devant leur trône une espece de paravent ou de *lien-tsée* à claire-voie, qui empêchoit qu'on ne les vît, la lumiere ne venant pas de leur côté, mais n'empêchant pas de les entendre & de leur parler. Il est dit dans les Annales de la célebre Impératrice *Kao*, la grande protectrice de l'immortel *Sée-ma-kouang* qu'elle rappella à la Cour & qu'elle fit premier Ministre : *Ayant donné audience aux Ministres avec son petit-fils, elle en fut vue le* lien-tsée *abattu, & le jeune Empereur sortit de derriere le* lien-tsée *pour se faire voir.* Cette façon de parler ne fait ici aucune difficulté. Pour s'exprimer à notre maniere, il faudroit dire : l'Impératrice étant derriere le *lien-tsée* (ou paravent à claire-voie), donna audience aux Ministres, & fit sortir ce jeune Prince de derriere le paravent, pour leur accorder la consolation de voir leur nouvel Empereur. La phrase ordinaire de tous les Historiens pour ces sortes d'audiences, est en ces termes : *L'Impératrice mere, le* lien-tsée *pendant, entendit les affaires.* L'Empereur *Kang-hi* dit de la mere de l'Empereur *Nyai-ty*, de la Dynastie des *Han*, qu'elle ne savoit pas gouverner, donnant audience sans faire abattre le *lien-tsée;* ce qui signifie en bon François, que sa conduite n'étoit pas assez décente. (Voyez troisieme suite de ses Œuvres, liv. 38, feuillet 8.)

Quelques Empereurs, pour le remarquer en passant, craignant que leurs Ministres ne les devinassent, faisoient soutenir deux grands ecrans à la hauteur de leur visage, pour

n'être pas vus. Ces ecrans ont passé en etiquette. On les porte devant les Empereurs les jours de cérémonie, & ils entrent dans les décorations qui sont à côté du trône.

2°. Plusieurs Impératrices, comme on peut le voir dans les Annales, ont assisté avec l'Empereur à des festins d'honneur qu'il donnoit dans l'intérieur à des Généraux victorieux, à des Ministres favoris, à des Lettrés d'un mérite eminent, &c. mais de maniere qu'elles pouvoient jouir de la fête sans être vues sinon de l'Empereur. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que dans les grands festins Chinois chacun a sa table. Dîner avec l'Empereur, c'est, à parler exactement, manger en sa présence à une table qui est au bas de l'estrade elevée sur laquelle est celle de Sa Majesté. Or, en envisageant les choses & en les concevant à la Chinoise, les paroles du Texte sacré indiquent que la table d'Esther etant sur l'estrade à côté de celle d'Assuérus, Aman mangeoit en bas à la sienne sans pouvoir voir Esther qui etoit cachée derriere un paravent par rapport à lui, & ne pouvoit être vue que de l'Empereur son epoux. Les Chinois sont si rigoureux observateurs de cet usage, que les faiseurs de Romans même, ayant à faire manger une femme ou une jeune personne avec un etranger, ne manquent jamais d'insister sur le *lien-tsée* pendant. L'observation de cet usage entre dans la vraisemblance historique & dans la bonté des mœurs des personnages.

Est-ce à un dîner ou à un souper qu'Esther avoit invité Assuérus & Aman? Il est dit dans le *Li-ki :* « On va au » Palais à la pointe du jour...... L'Empereur sort de son » appartement au lever du soleil, & monte sur son trône. » Quand il a quitté la salle du trône, il se retire dans le » *lou-tien* ou *salle d'audience*, où il admet les grands Officiers

» & les grands Mandarins pour régler les affaires ». (Ch. 13.) Il en eſt encore aujourd'hui de même : hiver & eté il faut que tous les Miniſtres ſoient rendus au Palais à la petite pointe du jour, ainſi que tous les Mandarins. Nous faiſons cette remarque, parce que l'Empereur prie Dieu avant de *pan-che*, c'eſt-à-dire, de *donner audience.* Or, comme il en eſt de même en Perſe, à ce qu'on nous a aſſuré, indépendamment de l'heure qui n'eſt pas commode pour un feſtin d'Impératrice, la raiſon qu'il auroit empêché ce jour-là l'audience publique, nous perſuade que ce fut à un ſouper & non à un dîner qu'Eſther avoit invité Aſſuérus & Aman. Le ſouper etant à deux heures environ, toutes les affaires de ce jour-là etoient finies, il etoit naturel qu'Eſther lui donnât la préférence. Ajoutons que le ſouper eſt en Chine le repas des feſtins de cérémonie, de réjouiſſance & d'amitié. Cela doit être, parce que toutes les affaires en général ſe font le matin, & que d'ailleurs il ſe trouve placé dans le tems le plus commode de la journée.

A propos du tems des repas des Chinois, s'il etoit le même dans notre Occident lors de l'etabliſſement de l'Egliſe, rien de plus aiſé à comprendre que le ſeul repas des premiers Fideles & de ceux des ſiecles ſuivans les jours de jeûne; car quant à jeûner, il ne vient pas dans l'eſprit qu'on commence à dîner au ſoleil levant. Rien de plus vraiſemblable, au contraire, que le ſouper, qui n'etoit pas bien tard, ſervoit de dîner; & qu'on n'ajoutoit point d'autres repas ces jours-là, puiſqu'on n'en ajoutoit pas les jours ordinaires. La petite collation qu'on a ajoutée dans la ſuite, nous paroît encore bien analogue aux mœurs anciennes & préſentes des Chinois, qui mangent quelquefois du fruit le ſoir après le ſoleil couché. Comme on etoit à-peu-près vingt-quatre heures ſans rien prendre, on ajouta les jours de jeûne, comme un ſoulagement honnête,

ce qui n'etoit les autres jours qu'une addition de bien être; & comme la suppression du dîner subsistoit toujours, & que ce n'etoit pas un véritable repas, il est aisé de comprendre que l'introduction en fut facile. Ce ne sont-là que de pures conjectures, mais elles peuvent donner lieu à des recherches qui débrouilleroient peut-être ce qu'on trouve dans les Historiens Ecclésiastiques; car manger des fruits le soir n'etant pas une chose générale, il n'etoit pas naturel que l'austérité des premiers Fideles en généralisât l'usage pour les jours de jeûne. D'un autre côté, il paroît difficile de croire qu'il ait eté introduit tout-à-coup. On concilieroit peut-être tout, en disant que les moins fervens, qui etoient accoutumés à manger des fruits le soir, en mangeoient aussi les jours de jeûne, d'abord quelquefois, puis plus souvent, & enfin tous les jours. Une foule de raisons & de circonstances durent propager ce petit adoucissement parmi les gens du monde, & en obtenir la tolérance. Les Communautés Religieuses n'ayant jamais eu que leurs deux repas, il est naturel qu'il s'y soit introduit & plus tard & plus difficilement.

XII.

ORGUEIL D'AMAN:

Ses projets de vengeance contre Mardochée.

Traits analogues tirés des Historiens Chinois.

AMAN sortant du festin (1), apperçut à la porte du Palais, Mardochée assis, qui ne daigna pas se lever. L'orgueil d'Aman s'en irrita, & lui dicta des projets de vengeance, qu'il crut devoir dissimuler. Tel est le caractere du Chinois; il couve long-tems sa haine, il s'enflamme de sens froid, & assure par des caresses & des amitiés le succès de sa vengeance. *Nos Missionnaires des Provinces sont perdus*, dit ici un des nôtres, quand on lui annonça que le dernier Empereur invitoit tous ceux de *Pé-king* à un grand dîner au Palais. Quelque altérée que soit aujourd'hui notre ancienne droiture, il y a encore trop de vertu parmi nous pour qu'on puisse bien comprendre ce que c'est que la fausseté des Asiatiques.

Aman de retour chez lui, assemble ses amis, & leur expose quelles etoient ses richesses & son pouvoir. Cependant, ajouta-t-il, tout cela n'est rien pour moi, si je ne puis triompher du Juif Mardochée (2). La Chine offre des exemples de l'abus que les Ministres de Chine ont fait de leur faveur. A la vérité, la plupart des Ministres Chinois qui sont morts depuis que nous sommes en Chine, n'ont laissé à leurs enfans

(1) Chap. 5, vers. 9 & suiv. (2) Chap. 5, vers. 10 & suiv.

qu'une

qu'une fortune très-médiocre; mais pour quelques Miniſtres reſpectables par leur déſintéreſſement & leur générofité à répandre les bienfaits qu'ils recevoient du Prince, combien ont abuſé de l'autorité de leur place & du crédit de leur faveur, pour s'environner de tréſors, de richeſſes & de magnificence! On ne nous croiroit certainement pas ſi nous racontions, d'après l'Hiſtoire des Dynaſties précédentes, juſqu'où quelques premiers Miniſtres ont pouſſé le luxe & la prodigalité. Nos Poëtes, qui meſurent leurs fictions à nos mœurs, ont eté moins hardis dans leurs fables, que ces harpies infernales dans l'exécution. Leurs Palais & leurs jardins avoient epuiſé toutes les richeſſes de la nature & toutes les reſſources de l'art. La nature même prenoit pour eux de nouvelles formes, elle ſe plioit à toutes les ſaiſons dans leurs jardins enchantés. La Chine entiere (c'eſt par la carte de ce vaſte Empire qu'il faut juger de ce mot & en apprécier la ſignification); la Chine entiere, dis-je, s'epuiſoit pour les enrichir. Remarquons à cette occaſion, que comme les momens de la faveur etoient courts ſous les Empereurs qui avoient de tels Miniſtres, plus les Empereurs les accabloient de bienfaits, plus ils tâchoient d'en attirer de nouveaux pour jouir de toute leur bonne fortune. *Ngai-ty*, de la Dynaſtie des *Han*, ne ſachant plus comment s'y prendre pour faire de nouvelles largeſſes à ſon favori, feignit un ordre de l'Impératrice mere, pour lui donner un domaine de deux mille familles. Remarquons encore que toute oppreſſion eſt en Chine & plus violente & plus etendue qu'elle ne peut l'être dans notre Occident. Comme il n'y a perſonne entre le peuple & les Mandarins, pour peu que ces derniers ſoient ſûrs de l'impunité par la protection du Miniſtre, ils pouſſent toutes les vexations juſqu'à la plus horrible tyrannie.

On a raiſon de louer & d'admirer le Gouvernement Chinois en Europe; mais ce Gouvernement, dont la théorie eſt admirable & un vrai chef-d'œuvre de politique, ne peut réſiſter au choc continuel des paſſions, qu'autant que le Prince ſupplée au frein de la Religion par une application infatigable aux affaires, & par les rigueurs d'une juſtice inflexible, comme ont fait les Empereurs de la Dynaſtie régnante. Malgré cela, en ne parlant même que de la totalité de la nation, & en réprimant les abus dans le diſpoſitif & dans l'enſemble des loix, nous oſons dire que le ſort du peuple eſt plus doux en France qu'en Chine, & nous le démontrerons par des faits & des détails quand on voudra. Il n'y a pas de bonne-foi à montrer la Chine en perſpective, comme une décoration de théâtre; & notre ſiecle comme ſi on n'avoit jamais ecrit l'Hiſtoire. Voilà notre mot : la Chine eſt mieux gouvernée que ne l'a eté aucune des anciennes nations de l'Occident, à en juger par ce que nous ſavons, & mieux qu'aucun autre peuple infidele, mieux même qu'elle ne ſemble pouvoir l'être. Mais on y expoſe les enfans, on y vend les hommes, on s'y donne la mort; une année de diſette eſt une année de miſere extrême pour les pauvres, ſans que tous les ſoins du Gouvernement puiſſent l'empêcher, parce que la grande population le ſubjugue, & qu'il n'a aucune des reſſources que la Religion a tant multipliées parmi nous. Tout ce que le Gouvernement peut faire de plus, c'eſt d'empêcher que le peuple ne ſoit ni léſé ni opprimé. Il ne ſauroit le rendre heureux comme le nôtre le ſeroit ſi les Loix etoient obſervées.

A propos du peuple, voici une obſervation que nous abandonnons à qui voudra la pouſſer & l'approfondir. Ce qui nous a le plus ſingulièrement frappés ici, quand nous avons eté à même d'entendre les gens & de conſidérer les choſes de près,

c'eſt de voir que quoique l'Empereur parle toujours au peuple avec une majeſté & une grandeur tempérée par tout ce que l'affection, la bonté & la ſenſibilité paternelle ont de plus tendre, le peuple cependant n'a que de bas ſentimens de ſoi-même, & ſe croit né pour traîner le char de la puiſſance, de la ſouveraineté & de la magnificence de l'Empereur. Sa miſere l'accable, & il en ſupporte le faix ſans y voir autre choſe que l'apanage de ſon etat. Il ſe mépriſe ſoi-même plus qu'il n'eſt mépriſé. Plus il eſt pauvre & malheureux, plus il croit qu'il doit l'être. Se vendre ſoi-même avec ſes enfans & toute ſa famille, pour obtenir le néceſſaire d'un maître, n'eſt pas pour lui une perte violente & extrême. La frénéſie qui le porte à attenter ſur ſoi-même, ne le prend jamais que pour ſe venger, ou pour mettre fin à des chagrins fort etrangers au ſort de ſa vie. Tout ce que ſa ſenſibilité fait dire de plus fort, lorſque le dernier des Mandarins le maltraite avec indignité, c'eſt qu'il eſt homme. Nous avons honte de cette expreſſion, mais c'eſt la ſeule qui diſe bien la choſe: il ſouffre ſes maux en vraie bête de ſomme, & un Mandarin caſſé & dépouillé de tous ſes biens, devient peuple à cet egard du ſoir au matin. Le pourquoi de tout cela (par oppoſition à nos pauvres payſans, à nos plus vils manœuvres, aux mendians même couverts de haillons, qui ont une certaine nobleſſe de ſentimens, une fierté qui ſe réveille par l'outrage, une eſpece d'orgueil qui s'irrite du mépris, & une vraie grandeur d'ame qui les ſuit juſqu'à l'hôpital & dans le cachot), le pourquoi de tout cela, dis-je, nous a occupés & embarraſſés quelque tems : car il n'y a point de Nobleſſe, de Bourgeoiſie ni de Charges héréditaires en Chine comme en Europe; &, comme tout le monde le ſait, la viciſſitude continuelle des fortunes, ramene une génération par l'autre

à une vraie egalité de conditions. Le fils du payſan devient Mandarin, & le fils du Mandarin devient payſan à ſon tour. On trouve très-fréquemment toutes les conditions dans une grande famille. A en juger par-là, ce devroit être le peuple de Chine qui devroit ſe mettre au-deſſus de ce qu'il eſt, & le nôtre ſe croire encore au-deſſous : le fait pourtant eſt tout contraire.

L'honneur qu'Aman avoit eu d'être invité ſeul au feſtin de la Reine (1), l'enorgueilliſſoit d'autant plus, qu'elle venoit de l'inviter encore pour le lendemain; mais c'etoit pour être plus ſûre de le perdre. Combien d'Aman prennent ainſi le change par aveuglement, & s'applaudiſſent de ce qui eſt le ſignal de leur réprobation! A n'enviſager cette ſeconde invitation d'Eſther, qu'avec les yeux d'une certaine politique, c'etoit ſe compromettre, & lutter inutilement contre un favori; mais ce favori etoit un ſcélérat qui trompoit la confiance de ſon Maître. Il falloit le réduire à ſe trahir lui-même par l'embarras de ſa ſurpriſe, & lui ôter la puiſſante reſſource des menſonges eblouiſſans d'une réponſe méditée. Un jeune Empereur de la Dynaſtie des *Song*, par un trait de ſageſſe au-deſſus de ſon âge, fit echouer une intrigue de Cour contre ſon premier Miniſtre, en feignant d'être irrité contre lui, & obligeant ſon accuſateur d'ecouter, en préſence de tout le Conſeil, ce que diſoit l'innocent pour prouver qu'on le calomnioit. On a reproché à un Empereur de la même Dynaſtie, d'avoir eu la baſſeſſe de donner des feſtins à ſes Grands, pour que la liberté d'un feſtin de bonté & de joie, qu'il débarraſſoit de tout cérémonial, lui donnât occaſion de percer

(1) *Regina nullum alium vocavit ad convivium cum Rege præter me, apud quam etiam cras cum rege pranſurus ſum.* Chap. 5, verſ. 12.

leur caractere, de pénétrer leurs rivalités, & de surprendre des secrets qu'on vouloit lui cacher.

La femme d'Aman & ses amis lui conseillerent de faire elever une potence de cinquante coudées de hauteur (1), & d'obtenir du Roi d'y faire pendre Mardochée. Ce conseil plut à Aman, & il fit dresser la potence. Quelle Mégere, quelle furie infernale que la femme d'Aman! Elle etoit assurément bien digne de lui : ses amis ne l'etoient pas moins. Voilà où en sont tous les scélérats; epouse, enfans, serviteurs, amis, tout ce qui les environne est perverti, corrompu & hardi à conseiller & à commettre les plus grands crimes. Le poison ou le fer d'un assassin eût eté bien plus expéditif; mais outre que qui y a recours s'y expose, il falloit conseiller à Aman un crime qui pût consoler son orgueil, & le rassasier du spectacle de sa vengeance; ou plutôt il falloit que leur abominable adulation engageât Aman à préparer lui-même l'instrument de son supplice. Les Annales de Chine sont pleines de ces traits lumineux, qui annoncent à tous les peuples que la Providence tourne contre les scélérats les projets des crimes qu'ils poursuivent. « Comment périt *Ly-sée?* (se demande *Lieou-hiang*). Par la trahison de l'infame *Tchao*, qui l'avoit séduit, & par l'arrêt de l'Empereur *Eul-chi*, qu'il avoit porté sur le trône par un parricide abominable. Il falloit que l'horrible supplice auquel il fut condamné vînt d'eux, pour que tout l'Empire reconnût que c'etoit le *Tien* qui le punissoit de ses innombrables forfaits, &c. ». Les Commentateurs des Annales ont un goût marqué pour ces sortes de réflexions.

(1) *Responderunt quoquè ei Zares uxor ejus & cæteri amici, jube parari excelsam trabem..... ut appendatur Mardochæus.* Ibid. vers. 14.

Voici une anecdote du regne de *Kang-hi*, qui y peut prêter. La femme d'un ſoldat avoit ſéduit un autre ſoldat. Son mari devant aller à ſon poſte avant la pointe du jour, elle en donna avis à ſon galant, qui ne manqua pas de venir à l'heure indiquée. A peine etoit-il entré, que le mari revient & dit à ſa femme : il fait un froid très-piquant : j'ai ſongé en chemin que comme cette houpelande te ſervoit de couverture, tu pourrois t'enrhumer, je te la rapporte : j'aurai bientôt gagné le corps-de-garde, & j'y trouverai du feu; puis il ſe retira en jettant ſa houpelande ſur le lit de ſa femme. Le galant, qui avoit eu grande peur dans le coin où il s'etoit caché, prit ſon ſabre ſous ſon bras dès qu'il crut le mari un peu loin, & dit qu'il s'en alloit. Comme cette miſérable femme crut que c'etoit dans la crainte d'être ſurpris, elle ſe mit à le raſſurer, en ſe moquant de la ſimplicité de ſon mari. Cela outra le ſoldat, qui coupa la tête à ce monſtre avec ſon ſabre, & ſe mit à crier. On vient : il raconte comment il a tué la femme qui etoit nageante dans ſon ſang, parce qu'il a eté indigné, dit-il, qu'elle manquât ſi indignement à un epoux qui avoit tant d'amitié pour elle; & au lieu de fuir, il ajouta qu'on le mene au Mandarin pour être puni de l'homicide qu'il vient de commettre. *Kang-hi*, à qui cette affaire fut portée, ne voulut pas qu'on fît le procès à ce malheureux, & dit : *Le* Tien *s'eſt ſervi de lui pour punir la débauche & l'ingratitude de cette femme.*

Quelle joie Aman devoit avoir, lorſque la potence de Mardochée ſeroit dreſſée ! Il faut que les méchans ſe connoiſſent bien les uns les autres, pour ſe ſervir ainſi en plaiſirs. Qu'on ne nous croie pas ſur notre parole, mais qu'on faſſe des recherches & des obſervations multipliées ſur les méchans de tous les âges, de tous les ſexes, de toutes les conditions

& de tous les etats, on sera forcé de convenir que les caracteres les plus nobles, les ames les plus sensibles, acquierent par leurs désordres, une dureté, un goût de cruauté, un penchant à l'inhumanité très-facile à remarquer. Les Chinois ont observé, il y a long-tems, que l'impudicité en particulier & l'impiété, sont les vices qui conduisent le plus promptement les Princes à la tyrannie & à l'homicide.

Sans doute ce ne fut que par aveuglement, qu'Aman goûta le projet que lui proposerent son epouse & ses amis : néanmoins il falloit que la démarche hardie de faire elever d'avance la potence d'un citoyen innocent, ne fût pas si insolente & si dangereuse qu'elle nous le paroît. A s'en tenir à la clef du Texte sacré que nous donne la Chine, nous croyons que son projet etoit de calomnier ou faire calomnier Mardochée, ensuite d'obtenir d'Assuérus qu'il ratifiât la sentence qui lui auroit eté proposée. C'est ainsi que les Ministres du malheureux *Eul-chi*, qui etoit si jaloux de son autorité, vinrent à bout de faire périr ses plus fideles sujets, pour le perdre plus aisément. Ils les calomnioient & en obtenoient sur le champ des arrêts de mort. Cet abus effroyable du Souverain pouvoir, a eu lieu en Chine sous des Empereurs qui ne paroissent pas avoir eté cruels de leur fond, ni entêtés du despotisme. Mais comme ils s'etoient fait une espece de politique de ne voir que leurs premiers Ministres, ils signoient sur de faux exposés, tous les arrêts de mort qui leur etoient proposés. C'est en partie ce qui a causé la ruine des trois dernieres Dynasties.

XIII.

ASSUÉRUS ſe fait lire les Annales de ſon Royaume.

Etude de l'Hiſtoire par les Princes Chinois anciens & modernes.

ASSUÉRUS (1) ne pouvant dormir la nuit ſuivante, ſe fit lire les Annales de ſon Royaume. A en juger par la Chine, il eſt très-aiſé de comprendre comment Aſſuérus penſa à ſe faire lire les Annales. 1°. L'ancienne & nouvelle doctrine de Chine erige en principe que c'eſt par l'etude & par la ſcience que le Prince acquiert les connoiſſances néceſſaires pour régner. Il eſt dit dans l'*Y-king* : « C'eſt par la droiture & la fidélité » que le ſage entre dans la carriere de la vertu, & y fait » des progrès; c'eſt par l'etude & l'application qu'il eclaire » ſa vertu des lumieres de la ſcience; la ſcience, ſelon qu'elle » croît en lui, etend ſes vues, & lui montre le vrai but de » tout. S'il parvient à le bien voir, il peut alors garder toute » juſtice ». *Fou-yen* dit dans le *Chou-king* : « Un Prince qui » s'applique à s'inſtruire, peut donner de la ſolidité à ſes en- » repriſes. S'il ſe fait diſciple des enſeignemens de l'Anti- » quité, il peut en aſſurer le ſuccès. Qui ne prend pas les » Anciens pour maîtres, je n'ai jamais entendu qu'il réuſſiſſe » dans ce qu'il fait & le rende durable....... C'eſt par la » ſcience qu'un Prince doit entreprendre de réformer les

(1) *Noctem illam duxit Rex inſomnem, juſſitque ſibi afferri Hiſtorias & Annales*, Chap. 6, verſ. 1.

» mœurs

» mœurs (dit le *Li-ki*). Le *yu* ne peut devenir un beau vaſe
» qu'autant qu'il eſt taillé : un homme ne peut devenir ſage
» que par la ſcience : auſſi les anciens Princes regardoient
» l'etude des ſciences & de la doctrine, comme la choſe à
» quoi il falloit s'attacher le plus, pour que le Royaume, le
» Prince & le Peuple fuſſent inébranlables dans la vérité ».

Il ſeroit facile d'accumuler force paſſages dans ce goût, pour prouver combien les Anciens ont cru que la ſcience etoit néceſſaire à un Prince pour régner heureuſement. La ſcience au reſte, dont il eſt queſtion en cette matiere, eſt la ſcience de l'Hiſtoire, de la Morale & de la Religion. Il ne paroît pas même que les Anciens aient regardé ces trois choſes comme diſtinctes & ſéparées l'une de l'autre. Il ne faut que voir les *King* & le *Chou-king* en particulier, pour remarquer qu'ils ne les ſéparoient pas dans leurs diſcours, & paſſoient de l'une à l'autre ſans aucune ſorte de tranſition. Ces diſcours du *Chou-king*, qui ſont ce que la Chine a de plus ancien, ſont mis pour la plupart dans la bouche des Empereurs ; & comme ils ſuppoſent une grande connoiſſance de la Religion, de la Morale & de l'Hiſtoire, il eſt naturel de conclure que les anciens Princes en faiſoient une etude particuliere. On eſt egalement en droit de le conclure des Dialogues de Confucius, de *Yo-tſée*, *Tſée-hoa*, *Yang-tſée*, *Mong-tſée*, *Kouan-tſée* & de tous les autres Anciens, qui font toujours parler les Princes comme très-inſtruits, lors même qu'ils prétendent les inſtruire. Il eſt bien remarquable à cet egard, que la premiere partie de l'*Y-king* eſt de *Ouen-ouang*, & la ſeconde du Prince *Tcha-kong* ſon fils, à qui on attribue aſſez univerſellement beaucoup de vers du *Chi-king*, & la rédaction du *Li-ki* & du *Tcheou-li*.

2°. On voit par le *Li-ki* & le *Tcheou-li*, que du moins

ſous la troiſieme Dynaſtie, les fils du Prince alloient en claſſe. C'eſt dans le premier qu'on trouve la belle maxime: *Un Prince en claſſe n'eſt qu'un ecolier.* Sous les deux premieres Dynaſties, ils avoient au moins des maîtres particuliers, comme l'atteſte la ſucceſſion de doctrine & d'enſeignement qu'on a prétendu prouver par les noms des maîtres des Empereurs les plus célebres. Depuis la Dynaſtie des *Han* (c'eſt-à-dire depuis plus de 1970 ans), la Charge de Maître des fils de l'Empereur eſt devenue une des premieres Charges de la Cour & de l'Empire, & a conduit au Miniſtere, & même à la dignité de Comte & de Prince de l'Empire, pluſieurs de ceux qui en ont eté revêtus. Celui de *Ming-ty*, des *Han*, ayant demandé à reſter dans ſa famille, ce Prince lui répondit en ces mots: « J'ai eté votre Diſciple pendant dix ans, mais loin de me » flatter d'avoir ſaiſi tous vos enſeignemens, je me vois encore » inveſti d'ignorance, & livré à mon peu de pénétration. La » doctrine des *King* eſt immenſe, les paroles des Sages ren- » ferment un ſens profond & ſublime; il n'appartient qu'aux » génies du premier ordre de les comprendre. Comment pour- » roit y aſpirer un eſprit auſſi borné que le mien? Il me faudroit » le ſecours de vos lumieres. Des Maîtres célebres ont quitté » autrefois leurs Diſciples; mais ces Diſciples s'etoient rendus » habiles dans la ſcience des *King*, dont le langage leur » etoit devenu familier; & eux etoient appellés dans leur » famille par leurs devoirs ou par leurs ſentimens. Je ne puis » pas être comparé aux premiers; cependant je n'oſe pas » m'oppoſer à vos deſirs: les miens vous demandent de con- » ſerver avec ſoin la ſanté d'un Sage. Puiſſe-t-elle vous être auſſi » chere & auſſi précieuſe qu'à moi »! Ce Prince, dit l'Hiſtoire, entendoit le *Tchun-tſieou* de Confucius à dix ans. Il conſerva de ſes etudes de jeuneſſe un grand goût pour la lecture.

Les Annales racontent ſur toutes les Dynaſties, les ſuccès des etudes des fils des Empereurs, dont pluſieurs l'ont eté depuis. La doctrine de l'Antiquité a tellement fait plier le génie de la Cour, que leur education à cet egard eſt plus ſévere que celle des fils des ſimples citoyens. L'Empereur *Kang-hi* dit à ſes enfans : « Je montai ſur le trône à huit » ans ; *Tchang* & *Lin*, mes deux Miniſtres, furent mes Maîtres, » & me firent etudier ſans relâche les *King* & les Annales. » Ce ne fut qu'après, qu'ils m'enſeignerent l'eloquence & la » poéſie. A dix-ſept ans, mon goût pour les Livres me faiſoit » lever avant l'aurore & coucher bien avant dans la nuit; je » m'y livrai tellement, que ma ſanté en fut affoiblie ». Le *Tchang-ko-lao* dont parle *Kang-hi*, fit pour ce Prince les excellentes gloſes des livres de Confucius & des deux *King*, qui ſont un chef-d'œuvre de clarté, d'eloquence & d'exactitude. On pourroit faire un ouvrage egalement curieux & inſtructif, ſur la maniere dont ce grand Prince préſida aux etudes de ſes auguſtes enfans, & les dirigea. Son petit-fils, qui eſt aujourd'hui ſur le trône, envoie les ſiens en claſſe, quoique déjà mariés & revêtus des grandes Principautés de la famille. L'Europe traiteroit ſûrement de roman & de fictions, ce que la Cour & *Pé-king* voient en ce genre. Quel malheur pour la Chine, que le Maître de la jeuneſſe de ce Monarque ſoit mort ſi vîte ! Outre que c'etoit un génie du premier ordre, ſes liaiſons avec le Prince Chrétien *Te-pei*, qui etoit lui-même un très-bel eſprit & un ſavant, comme l'atteſtent ſes ouvrages, avoient fait ſentir à ce Lettré le crime de tolérer l'idolâtrie. Il engagea ſon Diſciple à la flétrir, dans ſes excellens extraits de l'Hiſtoire & dans quelques Edits. Il y a tout lieu de croire que, s'il avoit vécu, il en auroit obtenu quelque choſe de plus déciſif, vu l'aſcendant qu'il avoit ſur ſon eſprit.

3°. La plupart des Empereurs ont tiré de leur education & de leurs premieres etudes, le grand avantage de connoître l'utilité de la ſcience, d'en ſentir vivement les douceurs, & d'en faire leur délaſſement. *Kouang-ou-ty*, de la Dynaſtie des *Han*, pouſſoit ſes lectures ſi avant dans la nuit, que le Prince héritier, alarmé pour ſa ſanté, lui repréſenta avec force qu'il s'eloignoit en cela dans ſa conduite, de la ſageſſe qu'il cherchoit dans les Livres. Mais ce bon Prince ſe contenta de lui répondre : *Ce qui raſſure mon ame, ne peut nuire à mon corps.* L'Hiſtoire raconte la même choſe de pluſieurs grands Empereurs. Ils aſſembloient les plus célebres Lettrés pour ſe faire expliquer les endroits les plus difficiles des *King*, & pour les expliquer eux-mêmes; d'où eſt venu l'uſage de l'explication de quelques endroits des *King*, que l'Empereur fait ſolemnellement toutes les années. La plupart ſe délaſſoient à converſer avec les ſavans. Il eſt dit d'un Empereur des *Song*, que converſant en eté avec un Lettré, ſes habits etoient tout trempés de ſueur. Le Lettré en prit occaſion de lui repréſenter que la ſaiſon etoit trop rude, & de l'inviter à aller ſe repoſer dans l'intérieur du Palais. *Je ne trouverai là que des femmes*, lui dit ce Prince; *laiſſe-moi jouir de mon ame avec toi.* L'Empereur *Kang-hi* lut avec de très-habiles Lettrés, toute la grande collection *Kou-ouen*, dont il fit faire enſuite une ſi belle edition avec ſes remarques & les leurs. Il avoit tant de goût pour les ſciences, qu'il ſe fit le diſciple des Miſſionnaires pour les Mathématiques; & il y fit de ſi grands progrès, qu'il etoit en etat de juger de la capacité de ceux qui arrivoient d'Europe.

Les Recueils Littéraires ſont pleins d'anecdotes ſingulieres ſur le goût des Empereurs pour les ſciences. Les Poëtes ont chanté avec emphaſe les feſtins qu'on a donnés pluſieurs fois

aux Anacréons & aux Pindares de quelques beaux regnes ; & leurs vers caustiques & plaisans ont eu le bon effet de guérir les Empereurs de vouloir faire assaut d'in-promptu & de chansons, d'epigrammes & de bons mots, de mémoire & d'erudition, avec les premiers Lettrés du College Impérial. Tout ce que nous venons de dire conduit naturellement à penser que plusieurs Empereurs ont dû prendre le pinceau & composer des ouvrages. Cela est vrai en effet. Nous invitons les curieux à voir ce que l'on trouve sur cette matiere dans les Annales, ou même dans les compilations & recueils à l'article *Yu-tchi* (*ouvrages impériaux*).

L'objection se présente d'elle-même : un Prince qui a des Etats aussi immenses que la Chine à gouverner, comment a-t-il le loisir de composer ? Voici la réponse. 1°. Les Empereurs de Chine sont enfermés dans leurs Palais, tout le tems qu'ils ne sont pas occupés à donner audience & à ecouter leurs Ministres. Ils n'ont aucune de ces occupations d'etiquette & de grandeur, qui enlevent ailleurs tant de tems aux Princes. Ceux qui ont du goût pour les sciences, se délassent des soins du Gouvernement, avec un pinceau & des Livres : les avances que leur donnent leurs premieres etudes, expliqueront aux gens de Lettres qu'ils peuvent y trouver du plaisir.

2°. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils liment leurs ouvrages comme un Lettré. Ils jettent leurs pensées sur le papier & les confient à un ou à plusieurs grands ecrivains qui les mettent en etat de paroître & de soutenir les regards de la postérité. Dans tout ce qui est erudition & critique, les savans du College Impérial assemblent, analysent les matériaux ; ils ne font que dire leur sentiment, l'appuyer de quelques réflexions, faire discuter à fond ce qui ne leur paroît pas assez eclairci ; ensuite les Lettrés qu'ils nomment, composent l'ouvrage.

3°. Personne n'ignore ici que parmi ce qu'on appelle *les ouvrages impériaux*, il y en a un très-grand nombre qui n'appartiennent aux Empereurs, que par les ordres qu'ils ont donnés pour les faire faire, & que plusieurs ne sont que des adoptions de politique, d'amitié, de convenance, & quelquefois aussi de vanité.

4°. L'Empereur est en Chine le Chef de la Littérature. A en juger par quelques interrogations venues d'Europe, il paroît que certaines gens le regardent comme un Recteur de l'Université. Comment s'y prendre pour détruire des idées aussi fausses? L'Empereur est sur son trône, l'Empereur est aussi grand & aussi absolu dans le temple des sciences que dans la salle du Conseil; & c'est là ce qui sauve la république des sciences de Chine des enfances de vanité, des tracasseries de jalousie, des intrigues de cupidité & du fanatisme d'opinions & de systêmes, qui causent ailleurs tant de troubles & de miseres. La qualité de Chef de la Littérature, fût-elle une addition etrangere à la souveraineté, en devient l'appui & l'ornement: l'appui, parce qu'elle oblige les Empereurs à donner à leurs enfans une education qui les force à l'application, leur inspire l'estime & l'amour des sciences, les accoutume à réfléchir, etend leur pénétration, & remplit leur esprit d'une infinité de principes & de vues, de maximes & de faits, qui leur sauvent bien des méprises. *N'en retirassent-ils d'autre profit que de sentir leur ignorance & le prix du savoir*, dit Lien-tchi, *ils en seroient plus hommes & plus en etat de gouverner les hommes.* Cette qualité de Chef de la Littérature, les met dans le cas de connoître par eux-mêmes les plus savans hommes de l'Empire, de suivre tout ce qui a rapport aux sciences, de faire accueil aux grands ouvrages & aux grands Ecrivains, & de les affectionner.

Quant à l'eclat dont la qualité de Chef de la Littérature environne le trône, il suffit de dire que, mettant l'Empereur dans le cas de parler en maître & en juge aux Lettrés que la nation regarde comme ses maîtres, cela doit nécessairement consacrer, agrandir & ennoblir son autorité. Tout tend en Chine à persuader la multitude que l'Empereur est infiniment au-dessus des premiers Lettrés, par la force de son génie & par l'etendue de ses connoissances. Elle voit qu'on ne présente à l'Empereur que des Mémoires ecrits dans le style le plus savant & le plus relevé; que ses Edits & Ordonnances sont des modeles de composition; qu'il reprend publiquement les Gouverneurs des Provinces des erreurs qui se trouvent dans leurs Placets, & les plus habiles Docteurs des fautes qui leur echappent dans leurs ouvrages; qu'il parle en maître dans des préfaces raisonnées, sur les ouvrages qu'il fait faire & qu'il fait publier, & que tout ce qui sort de son pinceau est marqué au coin de l'immortalité. Le moyen avec cela qu'elle ne soit pas tranquille sur la sagesse & la protection de l'Empereur?

Voici ce que la sagesse des Anciens a imaginé pour l'aider. Elle a créé des Charges honorables & lucratives pour les plus habiles Lettrés de l'Empire, & les a chargés, chacun selon la sienne, d'approfondir toutes les parties de l'Histoire naturelle, politique, civile, militaire, ecclésiastique, morale, littéraire, &c. de la Chine; & de se tenir toujours en etat de répondre sur tout ce que l'Empereur juge à propos de leur demander. S'il s'agit de quelque nouvelle loi, de quelque nouveau systême, de quelque arrangement dans les finances, de quelque nation etrangere, de quelque réforme de Police, Sa Majesté envoie demander à celui qui est chargé de répondre, ce qu'on trouve là-dessus dans l'Histoire; & le len-

demain ou ſurlendemain, ce ſavant lui préſente un Mémoire raiſonné, où elle voit ce qui a réuſſi ou echoué autrefois, pourquoi ce qui a eté tenté a eté rejetté, & pour quelles raiſons, &c.

Ces ſavans ont ſous la main ſans doute bien des recueils, extraits, notices, compilations, répertoires de leurs prédéceſſeurs, qu'ils augmentent eux-mêmes; mais s'ils n'avoient pas la ſcience qui leur en donne la clef, & les met à même de puiſer dans les ſources, ils leur ſeroient inutiles. Auſſi l'Empereur les oblige à la cultiver ſans ceſſe, par les queſtions ſubites & imprévues qu'il leur fait; ils n'auroient garde, dans leurs réponſes, de riſquer un mot haſardé : ils citent leurs garans, d'après la critique la plus ſévere. Par-là un Empereur, ſans être ſavant, jouit de tout l'eclat que la ſcience & l'erudition peuvent répandre ſur l'adminiſtration publique, n'eſt pas expoſé à prendre une répétition pour un coup de génie, ne court pas le danger de ſe méprendre dans ce qu'il avance, & parle toujours avec une dignité impoſante, dans tous les actes publics.

On objectera peut-être que la lecture qu'Aſſuérus voulut qu'on lui fît des Annales de ſon Royaume, s'accorde mal avec les uſages des Empereurs de Chine. On le ſait en Europe, l'Empereur *Tai-tſong*, le célebre fondateur de la grande Dynaſtie de *Tang*, ayant demandé aux Hiſtoriographes de l'Empire s'il pourroit voir ce qu'ils ecrivoient ſur ſon regne, ils lui répondirent reſpectueuſement qu'ils tenoient regiſtre de toutes ſes paroles & de toutes ſes actions, mais qu'il etoit inoui qu'un Prince vît ces ſortes de regiſtres. Si les uſages de Chine expliquent ſi naturellement pluſieurs de ceux de la Cour de Suze, dira-t-on là-deſſus, comment Aſſuérus ſe fit-il lire les Annales de ſon regne? Voici notre réponſe : Nous n'avons

n'avons garde de prétendre qu'on puisse trouver une conformité universelle & continuelle entre les Chinois & les anciens Perses; une pareille idée ne peut tomber que dans l'esprit d'un Antiquaire enthousiaste : nos conjectures en cette matiere se bornent à observer des ressemblances qui expliquent passablement ce qui etonne nos idées, & suppléent à la disette des monumens qui nous rapprochent de l'Antiquité.

Quant au fait des Annales, voici de quoi lever toutes les difficultés. 1°. C'est l'Empereur *Ou-ty*, de la Dynastie des *Han*, qui a erigé le Tribunal des Historiographes de l'Empire, qui préparent & rédigent journellement les matériaux de l'Histoire du regne présent. Or, ce Prince ne monta sur le trône qu'en l'année 130 avant Jesus-Christ. Les Historiographes dont *Tai-tsong* ne put obtenir de voir l'Histoire de son regne, etoient des Historiographes de l'Empire. Comme d'ailleurs ils ne font que tenir registre de ce qui arrive journellement, pour préparer les matériaux qu'on mettra en œuvre sous la Dynastie suivante, & qu'ils sont sans cesse dans le cas de faire des additions, corrections & augmentations, selon qu'ils acquierent une connoissance plus précise & plus détaillée, on doit sentir que leur recueil est un amas de pieces originales & excellentes pour composer une Histoire, mais n'en a pas la forme, & ne peut être appellé Annales que dans un sens fort impropre.

2°. Outre les Historiographes de l'Empire qui travaillent pour la postérité, il y a encore divers bureaux où l'on tient registre de tout ce qui arrive & de tout ce qui se fait. Ces registres sont rédigés en journal dans le Tribunal des Ministres, pour ce qui concerne le Gouvernement & les affaires générales de l'Empire; & dans un bureau de l'intérieur, pour ce qui regarde le Palais & la Famille impériale. Comme l'idée

de ce journal date, à ce qu'il paroît, de la plus haute Antiquité, il eſt naturel de conjecturer que les Annales qu'Aſſuérus ſe fit apporter & lire, etoient à-peu-près dans ce goût. Les deux journaux dont nous avons parlé plus haut, ſont rédigés année par année, pour l'inſtruction du Princé régnant & de ſes ſucceſſeurs. Selon qu'il le juge à propos, il ajoute en notes, en additions & en remarques, ce qu'il veut pouvoir ſe rappeller dans l'occaſion, ou apprendre à ſes deſcendans.

Que les ſages examinent combien un pareil journal eſt précieux & utile. A en croire les vieux Chinois, c'eſt le cenſeur le plus eloquent, le plus impartial & le plus ſévere que puiſſe ecouter un Prince. Comme les faits y ſont racontés en peu de mots & tels qu'ils ſont, leurs cauſes & leurs effets, leur enchaînement & leur enſemble, dont il lui eſt ſi aiſé de ſe faire le commentaire, lui préſentent un miroir où il ſe voit tel qu'il eſt, & tel que l'Hiſtoire le montrera aux ſiecles futurs. L'amour-propre le plus aveugle n'a pas de reſſource contre cette eſpece de cenſure. Ce n'eſt pas tout, un Prince y voit une infinité de choſes qu'on tâche de lui faire perdre de vue; & s'il s'eſt fait un plan de Gouvernement, il lui eſt aiſé d'être conſéquent, & de tendre ſans ceſſe à ſon but. Une faute lui en fait eviter cent autres. Celles même de ſes prédéceſſeurs lui ſervent infiniment. *Tai-tſong*, dont nous parlions ci-deſſus, etoit ſi frappé que l'Hiſtoire fît mention des paroles, des actions & des fautes de ſes prédéceſſeurs, qu'il s'obſervoit avec beaucoup de ſoin, & s'effrayoit lui-même par la penſée de ce qu'on diroit de lui dans la ſuite des ſiecles. *Je me juge moi-même* (diſoit-il à Lieou-pe), *par les choſes que je blâme & que j'improuve dans mes prédéceſſeurs.* *Kia-y* dit que l'Empereur *Ouen-ty* avoit mis auprès du Prince héritier, un

Sage qui ne le quittoit jamais, & tenoit regiſtre de toutes ſes fautes, dont il compoſoit un journal.

Ces ſortes de journaux ſont dans les mœurs de la nation Chinoiſe. Les Chefs des grandes maiſons font leur journal ſecret, dans le goût à-peu-près de celui de l'Empereur, pour leur propre inſtruction & pour celle de leurs enfans. Ce journal eſt néceſſaire à certains egards, & commandé, pour ainſi dire, par les Loix; parce que quand quelqu'un eſt préſenté à l'Empereur pour être promu à un emploi, il doit être en etat de répondre ſur les Charges qu'ont remplies ſon grand-pere, ſon pere & lui, ſur les graces qu'ils ont obtenues, ſur les fautes qu'ils ont faites, ſur la maniere dont ils en ont eté punis, ſur la façon dont ils les ont réparées ou en ont obtenu grace.

X I V.

Conspiration des Eunuques contre Assuérus, découverte par Mardochée, qui n'en eſt point récompenſé.

Idées des Chinois ſur les récompenſes des ſervices.

Lorsqu'on fut parvenu à l'endroit (1) où les Annales faiſoient mention de la conſpiration des Eunuques contre Aſſuérus, découverte par Mardochée, le Roi demanda quelle avoit eté la récompenſe de ce ſervice. Le danger de pareilles conſpirations frappe néceſſairement ceux qui voient de près le Palais des Empereurs de Chine. On ne peut expliquer que par la Providence, qui veille ſur la conſervation des Princes, comment l'Empereur eſt en ſûreté au milieu d'un peuple de vils Eunuques qui ne l'aiment pas, & qu'il caſſe de leurs emplois, châtie & punit pour la moindre faute. *Kang-hi* diſoit là-deſſus, *je crains trop le* Tien *pour avoir peur des Eunuques; mais les Eunuques me ſont veiller ſur moi.* La poſition d'Aſſuérus etoit à-peu-près la même que celle des Empereurs Tartares. Quelle intrépidité ne lui avoit-il pas fallu pour faire punir de mort les deux Eunuques *Bagathan* & *Tharès?* Quelle intrépidité ne lui fallut-il pas pour récompenſer leur dénonciateur, comme nous verrons plus bas? La conjuration

(1) *Ventum eſt ad illum locum ubi ſcriptum erat quomodò nunciaſſet Mardochæus inſidias Bagathan & Thares Eunuchorum.* Cap. 6, verſ. 2.

d'Aman pour le perdre, afin de les venger, prouve plus la chose que tout ce que nous pourrions dire. D'ailleurs, dans quelques détails que nous pussions entrer sur le génie fier & rampant, républicain & servile, audacieux & timide des Eunuques; à moins de les avoir vus de près, on ne sauroit saisir les choses jusqu'à un certain point. Quoiqu'ils soient universellement méprisés, ils jouissent en apparence d'une certaine considération; quoiqu'ils n'aient aucun crédit réel, ils viennent cependant à bout des choses les plus difficiles, parce qu'ils frappent à beaucoup de portes à la fois, & que tout le monde craint de les irriter. Dans ce cas, dira le Lecteur, comment n'avoient-ils pas eu le crédit d'empêcher qu'on ne fît entrer dans les Annales un evénement aussi flétrissant pour eux que la conjuration & le supplice de leurs camarades? 1°. Il ne s'agissoit que du journal d'Assuérus, & cette sorte d'histoire domestique etoit présentée à proportion qu'on l'ecrivoit; il n'etoit pas possible de passer sous silence un evénement qui touchoit de si près sa personne, dont le souvenir lui etoit si présent, & dont il etoit si essentiel d'instruire ses descendans. 2°. Pour peu qu'il y eût de la désunion entre les Eunuques (& il falloit qu'il y en eût, sans cela ils seroient tous entrés dans la conspiration), en désobligeant les uns on servoit les autres, & les plus coupables se devoient à eux-mêmes de paroître avoir horreur du crime abominable de ceux qui avoient eté punis. En combien de pays n'est-il pas arrivé, que les complices sont ceux qui ont crié le plus haut, pour détourner les regards de dessus eux?

Cette fidélité des Annales d'Assuérus, nous donne lieu de remarquer qu'il n'en est pas, à cet egard, des Annales de la Chine comme de celles des peuples de l'Occident, où ces crimes ne sont jamais racontés avec une certaine candeur;

souvent même, au contraire, sont présentés sous un jour qui rend problématique ce qu'il importeroit d'apprendre à la postérité. Les Historiens Chinois, soit qu'un Empereur ait eté etouffé ou empoisonné, noyé ou assassiné, en racontent l'epouvantable catastrophe avec tous les détails qui peuvent en inspirer le plus d'horreur, en faire connoître les malheureuses conjonctures, & les suites funestes les plus propres à effrayer. Quand les conjurés ont echappé au glaive de la justice, ils ne les perdent pas de vue, jusqu'à ce qu'ils aient montré comment le *Tien* les a poursuivis & immolés à sa juste vengeance. L'instruction rejaillit des faits, si l'on peut s'exprimer ainsi; & ils les peignent avec des couleurs si lugubres & si noires, que le Lecteur consterné n'en finit la lecture qu'avec effroi, malgré le laconisme glaçant qu'ils affectent, pour mieux exprimer l'horreur qu'ils ont de prêter leur pinceau à ces récits.

Assuérus, frappé du danger qu'il avoit couru, & dont un fidele sujet l'avoit tiré, demanda quel prix (1), quels honneurs avoient récompensé cette marque de fidélité. Ces deux mots *prix*, *honneurs* n'etoient point synonymes dans le langage de l'Antiquité en Chine. Elle ne croyoit point avoir récompensé celui à qui elle avoit accordé des *honneurs*, ni honoré celui à qui elle avoit accordé un *prix* : mais elle séparoit ces deux mots selon la nature du mérite, & les réunissoit pour celui qui etoit d'un ordre supérieur. « Les » hommes ne songeroient ni aux honneurs & aux récompenses » du mérite, ni aux châtimens & à la flétrissure du vice, s'ils » avoient la vertu, la sagesse & la droiture des Anciens. Mais » les Princes, dit Confucius, ne doivent plus s'attendre à les

(1) *Quid pro hâc fide, honoris & præmii Mardochæus consecutus est.* Ibid. vers. 3.

» trouver si raisonnables ; & le grand art de régner consiste » à obtenir d'eux qu'ils fassent leur devoir, en les y enga» geant par l'appât des honneurs & des récompenses, & en leur » faisant craindre de le violer, par la rigueur & l'opprobre des » châtimens ».

Cette maxime, que Confucius avoit tirée des *King*, est depuis une longue suite de siecles comme la base & le point d'appui du Gouvernement Chinois. Chaque génération en a mûri, développé & nuancé l'application, de maniere qu'il ne paroît plus aujourd'hui que la sagesse humaine puisse rien ajouter à ce que la Loi a réglé & fixé. Elle distingue cinq sortes de mérites : le mérite militaire, le mérite politique, le mérite littéraire, le mérite civil, & le mérite extraordinaire. Les trois premiers etant dans la carriere des emplois, vont de l'un à l'autre, & montent aux plus elevés, en trouvant dans chacun les récompenses & les honneurs réunis, parce que les revenus & les honorifiques suivent la gradation des emplois d'une maniere tout-à-fait admirable. La multitude avance dans les emplois par la progression des années, & n'avance que lentement. Ceux qui ont un mérite supérieur, hâtent leur elévation par la maniere dont ce mérite perce & se montre : des occasions extraordinaires, où il se distingue d'une maniere eclatante, le conduisent comme en volant à une haute elévation.

Le mérite civil est celui des vertus, ou des actions vertueuses qui contribuent au bonheur de la société, comme de secourir les pauvres dans un tems de misere, d'exposer sa vie pour sauver celle d'un autre, de dénoncer les cabales, de se distinguer par sa piété filiale, &c. ; & pour le sexe, d'être fidelle à la chasteté conjugale, jusqu'à renoncer à un second mariage : si c'est après les fiançailles, cette fidélité

augmente le prix, & assure une place dans l'Histoire de la Province, quelquefois dans celle de l'Empire. La vieillesse seule d'une vie sans reproche, est un titre pour être récompensé; & quand elle va jusqu'au siecle, c'est l'Empereur lui-même qui se charge d'envoyer les marques d'honneur & les récompenses. Le mérite extraordinaire est celui qui va jusqu'à l'héroïsme dans quelqu'une des autres classes. Ainsi une fille qui a préféré la mort à la perte de son honneur, un militaire qui a poussé la valeur au-delà des plus nobles efforts du courage & de l'intrépidité, un Magistrat qui a mieux aimé être opprimé & calomnié que d'abandonner l'innocence & la justice, un Lettré qui est parvenu à une science extraordinaire dans un âge peu avancé ou malgré les obstacles de sa pauvreté, un citoyen qui a fait quelque grande entreprise pour l'Etat, &c. sont censés dans cette cinquieme classe.

La Chine a des manieres d'illustrer & d'honorer le mérite qui lui sont particulieres, comme, par exemple, de faire rejaillir sur les morts la gloire des vivans, en décernant des titres au pere & à la mere, au grand-pere & à la grand'mere, &c. & de permettre qu'on les en fasse jouir en quelque sorte dans la poussiere du tombeau, en leur elevant des mausolées proportionnés au rang qu'on leur accorde. L'Empereur donne le droit de porter la ceinture jaune, qui est une distinction de la Famille impériale; il envoie en cérémonie une inscription honorifique, qu'on place dans l'endroit le plus apparent d'une salle; il va rendre visite à un particulier; il choisit un gendre dans la famille d'un Mandarin qui s'est distingué; il adopte un Chinois pour Tartare, il lui crée une Principauté; il donne droit à de grands emplois à des enfans encore au berceau. Quoique la Loi décerne des honneurs funebres, & marque des distinctions dans

la

la magnificence des ſépultures, il les augmente par des eloges funebres, &c. Une choſe encore particuliere à la Chine, & qui pourra paroître ridicule, ſi on n'en ſaiſit pas l'eſprit, c'eſt de donner des *points de diligence* dans tous les emplois : le Gouvernement en tient regiſtre, ainſi que des fautes qu'ils ſervent à effacer. Comme la Loi punit ces fautes par des retranchemens de revenus, par des diminutions d'honorifiques, par des délais d'avancement, ces *points de diligence* ne ſont pas ſi mal imaginés qu'on pourroit le penſer.

Quelques-uns ont voulu blâmer les regles que la politique Chinoiſe s'eſt tracées dans la diſtribution des récompenſes & des honneurs; mais un mot répond à tout : l'Etat ſe regle en cela, comme dans tout le reſte, par les principes non pas de la morale & de la philoſophie, mais de l'adminiſtration & du Gouvernement. Il meſure ſes récompenſes ſur la reconnoiſſance qu'il doit, & non pas ſur le mérite de ce qu'on a fait; ſur l'avantage qu'en retire le public, & non pas ſur la gloire qui en revient à l'humanité. Ce n'eſt point ſur les récompenſes qu'il donne qu'on peut l'attaquer. Seroit-ce ſur ce qu'il n'en aſſigne point aux Peintres, aux Poëtes, aux Muſiciens, aux Sculpteurs, aux Comédiens & à tous ces hommes à talens aimables? Mais leurs principes, fondés ſur l'expérience des ſiecles paſſés, ſont tels, qu'on ne voit aucun biais pour obtenir qu'il mette jamais ni Peintre, ni Poëte, ni Sculpteur, ni Muſicien, ni même aucun Comédien ſur les rôles de l'Etat. Auſſi rien de plus pitoyable, aux Poëtes près, que la maniere dont la Chine eſt fournie en ce genre. Malgré cela néanmoins, le commerce eſt floriſſant, les campagnes ſont bien cultivées, le bon ordre regne par-tout, les arts utiles atteignent l'agréable où il le faut, & la diſcipline militaire ne ſe dément pas.

A propos de discipline militaire, comme les Tartares sont tous soldats de profession, ainsi que l'etoient les Francs nos aïeux, on a erigé en principe, sous la Dynastie présente, que les gens de guerre quittant tout ce qu'ils ont de plus cher pour défendre la patrie au péril de leur vie, il convenoit que le Gouvernement leur témoignât la reconnoissance de la patrie, d'une maniere digne d'elle: en conséquence, une campagne equivaut à plusieurs années de service pour les promotions; toutes les blessures des soldats sont comptées, comme celles des Officiers; & la Gazette des Bannieres Tartares, quelquefois aussi celle de l'Empire, annoncent les faits qui marquent un courage distingué. Pour les morts, le Gouvernement se charge d'en adoucir l'amertume aux familles, par des honneurs & des récompenses qui viennent consoler les peres, les meres, les veuves & les orphelins. Afin même que ces récompenses & ces honneurs soient tout-à-la-fois & plus equitablement distribués & plus utiles à la patrie, la Loi distingue ceux qui sont morts de maladie ou de fatigue, chez les ennemis ou dans le camp, de leurs blessures ou dans le combat.

Le célebre Empereur *Tai-tsou*, de la Dynastie précédente, pensoit en Mantcheou sur cette matiere. Il voulut rassembler tous les Officiers de son armée, après que la guerre fut finie, pour les remercier lui-même de ce qu'ils avoient fait pour la patrie, & leur annoncer les récompenses qu'il leur avoit assignées; ensuite il finit ainsi son discours: « Quand je songe » que vous & moi etions à la fleur de l'âge au commence- » ment de cette guerre, & que vous voilà tous presqu'aussi » vieillis que moi, je suis attendri de tous les sacrifices que » vous avez faits pour la patrie. J'ai eté si long-tems sans vous » voir, que je n'ai pu résister au desir de me procurer cette » consolation. Voilà pourquoi je vous ai assemblés ici. Recevez

» comme une marque de ma gratitude, les modiques récom-
» penses que je vous ai assignées pour subvenir au besoin
» de votre vieil âge. Vos familles vous attendent : allez jouir
» de la joie de vous voir revivre dans vos enfans & dans vos
» petits-fils; achevez vous-mêmes de les former à la vertu;
» & puisse votre derniere vieillesse les voir aussi chers à leur
» Prince & aussi utiles à la patrie que vous ». (*Pao-leiun*, liv. 4, feuil. 9)

On répondit à Assuérus (1) que celui qui avoit rendu le service signalé dont les Annales faisoient mention, n'avoit reçu aucune sorte de récompense. A en juger par l'Histoire de Chine, il y a tout lieu de croire que l'envie de ménager les Eunuques avoit beaucoup contribué à cet humiliant & dangereux oubli. Ceux même qui avoient plus à cœur la sûreté de la personne d'Assuérus, la gloire de son regne & la tranquillité publique, crurent vraisemblablement qu'il falloit ensevelir dans l'oubli tout ce qui pouvoit réveiller le souvenir d'un pareil malheur. La crainte de donner des inquiétudes en arrêta d'autres; il y en eut qui prétendirent ménager le corps des Eunuques; & ceux qui avoient quelque amitié pour Mardochée, craignirent, selon toutes les apparences, qu'une récompense eclatante ne fût moins avantageuse pour lui qu'un oubli, & ne devînt fatale à Esther même, qui avoit porté à l'Empereur sa dénonciation. Mais cet oubli, comme l'elévation d'Esther, entroit dans les vues de la Providence. C'est par les soins que Mardochée avoit pris de l'education d'Esther, qu'elle l'avoit conduite sur le trône; c'est par les soins de cette Princesse qu'elle avoit sauvé la vie à Assuérus : c'est par Assuérus qu'elle récompensa Mardochée de son zele; &

(1) *Nihil omninò mercedis accepit.* Ibid.

c'eſt pour tous les trois qu'elle ſauva les Juifs, & environna leur captivité de gloire & de biens.

A propos d'oubli de récompenſe, l'Empereur fit une déclaration l'année derniere, pour rendre compte à tout l'Empire de ce qu'il avoit fait pour ceux qui avoient fait la guerre dans le *Mien-koue*; & après avoir raconté jusqu'où il avoit pouſſé ſes ſoins & ſes attentions pour que perſonne n'echappât à ſa reconnoiſſance, dans la crainte que les négligences des Tribunaux n'euſſent occaſionné des oublis ou des omiſſions, il demandoit qu'on l'en avertît avant un tems qu'il déterminoit, pour qu'il pût les réparer. Nous ne faiſons mention de cette anecdote, que parce que ce ton de Gouvernement eſt celui de l'Antiquité, & peut aider à la faire connoître.

X V.

HONNEURS DÉCERNÉS A MARDOCHEÉ,

Conformes aux anciens usages de Chine.

ASSUÉRUS (1) demanda qui etoit dans la salle du Palais. Les jeunes Eunuques lui répondirent qu'Aman y etoit. La Cour de *Pé-king* est un bon commentaire de cet endroit. Tous les Ministres, tous les Députés des Tribunaux, tous les envoyés des Provinces, & à certains jours tous les Princes & tous les Grands doivent être rendus au Palais à la petite pointe du jour, hiver comme eté. Les Secrétaires du Cabinet reçoivent alors tous les Placets, Requêtes & Mémoires qu'on veut présenter à Sa Majesté. Passé une certaine heure, on n'est plus admis à leur en donner, parce qu'ils n'auroient pas le tems de les coucher sur le regiſtre, & de les lire pour en faire le précis analytique qu'ils mettent à la marge, afin que l'Empereur voie tout d'un coup de quoi il s'agit. Les Ministres vont d'abord à leur Bureau, pour se mettre au fait des affaires du jour, puis ils se rassemblent dans une grande salle de l'intérieur, où ils se voient, & sont à portée d'entrer chez l'Empereur, supposé que Sa Majesté les appelle, ou qu'eux-mêmes lui aient fait demander une audience secrette pour quelque affaire importante.

Nous laissons à examiner combien il entre de bonne po-

(1) *Quis est, inquit, in atrio?* ...... *responderunt pueri : Aman stat in atrio.* Ibid. vers. 4 & 5.

litique dans cette excellente maniere de forcer le Prince & toute ſa Cour à ſe lever de grand matin. Il n'y a pas de particulier chez nous qui ſoit auſſi gêné à cet egard que les Grands & les Miniſtres de Chine, ni que l'Empereur lui-même. Dire qu'il eſt malade, ſeroit une mauvaiſe nouvelle; différer les affaires, ſeroit un retardement dont les ſuites ſeroient de trop grande conſéquence. Celui qui eſt aujourd'hui ſur le trône, aimoit à ſe promener aſſez tard dans ſes jardins, lorſqu'il etoit encore jeune. L'Eunuque chargé de l'eveiller, ayant fait une fois le devoir de ſa charge ſans egard au peu de tems que le Prince avoit dormi, celui-ci en eut de la mauvaiſe humeur, & le fit chaſſer de ſa préſence, n'etant encore qu'à demi eveillé. Les affaires expédiées, il fit appeller cet Eunuque. Tous les autres craignoient que ce ne fût pour le punir; mais au contraire, il loua ſon zele, lui donna une récompenſe, & le chargea de l'eveiller avec encore plus de ſoin qu'auparavant. On en ſera moins ſurpris, ſi on fait attention que les Empereurs de Chine ont tout perdu par de pareilles négligences. Ils renvoyoient les affaires à leurs Miniſtres, quand ils avoient envie de dormir; & on régloit alors en leur nom, tout ce qu'on avoit intérêt de leur cacher.

Les jeunes Eunuques qui annoncerent au Roi qu'Aman etoit dans le Palais, faiſoient ſans doute les fonctions des Pages d'Europe. En Chine, il y en a un eſſaim jour & nuit auprès de l'Empereur. Leur grande occupation eſt de partir au moindre coup-d'œil, pour tout ce qui eſt du ſervice, & de roder de tous côtés pour voir ce qui ſe paſſe, & être en état de répondre ou d'avertir de tout. Aman n'eût-il pas prévenu ſes affidés dès la veille ou dès le moment de ſon entrée au Palais, les jeunes Eunuques (nous raiſonnons toujours d'après la Chine) l'auroient vu en paſſant & repaſſant tantôt

l'un, tantôt l'autre, dans la salle que l'ecriture appelle *atrium*. Le mot latin *stat* signifie qu'Aman etoit de bout : il n'y a point de sieges dans l'*atrium ;* y en eût-il même, personne n'oseroit s'y asseoir.

Aman entra dans la chambre d'Assuérus. En Chine, la maniere de paroître devant l'Empereur, est de se prosterner trois fois & de rester à genoux. Si le préjugé Européen regarde la posture d'être à genoux comme un esclavage; nous les prions de remarquer que le préjugé de Chine regarde du même œil de paroître nue tête devant le Roi. Le dernier des Eunuques a son bonnet devant l'Empereur.

Que dois-je faire (1), dit le Roi, pour combler d'honneur un de mes sujets? Il faut, répondit Aman, qu'il soit revêtu des habits royaux, & que, monté sur un cheval du Roi, ayant en tête le diadême, il soit conduit dans toute la ville par le premier Officier tenant les rênes du cheval, & annonçant que c'est ainsi que le Roi traite celui qu'il veut honorer. Tout cela n'est point dans nos mœurs, & par cette raison il nous etonne. Les triomphes & les ovations des Romains etonneroient encore plus un Chinois. On voit dans le grand Commentaire de la Piété filiale, qu'un Roi de *Tsi*, c'est-à-dire, un des grands Vassaux de la grande Dynastie des *Tcheou*, fit conduire dans son char, suivi de toute sa garde & de toute sa suite, un de ses Généraux qui avoit remporté une grande victoire, & voulut qu'il jouît de toute la pompe de la souveraineté, depuis le Palais jusqu'à sa maison. Le Commentateur au reste ne cite ce fait, que parce que ce héros descendit du char royal par respect pour son pere, dès qu'il approcha de sa maison. Les Annales sont remplies de ces sortes d'honneurs.

(1) *Quid debet fieri viro quem Rex honorare desiderat?* Ibid. vers. 6.

L'Empereur régnant alla lui-même en grande cérémonie au-devant du célebre *Tchao-hoei* qui lui a conquis tout le pays des Eleuthes, & le conduisit comme en triomphe dans son Palais. Tous les Princes, tous les Comtes de l'Empire & de la Famille Royale, tous les Chefs & Députés des grands Tribunaux, tous les Seigneurs de la Cour, eurent ordre de se trouver à près de deux lieues de la ville, dans l'endroit où devoit se faire la premiere entrevue du Général & du Monarque. Le grand spectacle que formoit l'assemblée, le bruit des instrumens de guerre de l'armée, la symphonie & les chants de victoire de la musique de l'Empereur, l'accueil plein de grandeur du Souverain, le salut militaire du guerrier & la joie universelle, donnoient à cette grande cérémonie un eclat & une majesté qu'on ne sauroit décrire. La vanité d'Aman n'avoit sûrement rien imaginé d'aussi glorieux & d'aussi eblouissant que l'entrée de *Tchao-hoei* dans *Pé-king*, à cheval à côté de l'Empereur à cheval aussi, & conduit comme en triomphe par son Maître au milieu de la Capitale.

Voici de quoi calmer encore plus les imaginations qui s'etonnent des honneurs décernés à Mardochée. Le premier des Docteurs, qu'on appelle en Chine *Tchouan-yuen*, c'est-à-dire, le premier de ceux qui ont obtenu le doctorat à l'examen en concours de trois ans en trois ans, reçoit ici des honneurs fort approchans de ceux que décrit le Texte sacré. Revêtu de l'habillement complet & magnifique qu'il a reçu la veille en présent de Sa Majesté, il monte à cheval au pied de la grande salle du trône, conduit par un Mandarin de guerre titré, qui tient la bride du cheval, & traverse toutes les cours du Palais, précédé par la musique de l'Empereur, environné d'un grand nombre de Seigneurs & de Mandarins, & marchant sur le *yong-tou*, ou chemin qui est réservé pour l'Empereur,

l'Empereur, & paſſant au milieu des portes qui ne s'ouvrent que pour Sa Majeſté. Quand il eſt à la derniere porte du Palais, il trouve toute la ſuite, le train & la cour militaire du Gouverneur de la ville dans les grandes cérémonies, & eſt conduit ainſi juſqu'à ſa maiſon, au milieu des cris & des acclamations du peuple qui accourt de tous côtés. (Voyez *Hoei-tien*, livre 34.)

Cette cérémonie etoit encore plus auguſte ſous la Dynaſtie paſſée, & duroit trois jours entiers. Mais les Tartares, qui veulent profiter du mérite des Lettrés & entretenir leur emulation, ſans faire naître chez eux l'orgueil & la vanité, ont donné des bornes plus etroites à ce triomphe littéraire, & l'expérience juſtifie leur ſageſſe. Leur bon ſens, qui eſt admirable, a tiré parti de toutes les inventions de l'ancienne politique de Chine, & les a modifiées, tempérées & rectifiées d'après des principes plus réfléchis & encore plus ſolides. Ils ſont, par rapport aux Chinois, comme les Romains par rapport aux Grecs. Quant à ce que devoit crier le Seigneur qui devoit tenir les rênes du cheval, les Loix ne marquent point ſi on crie devant le *Tchoang-yuen*; mais les Européens qui viennent à Canton, ſavent qu'on crie de loin à l'approche du Gouverneur de la Province, d'une maniere qui leur a donné du ſérieux. On crie de même pour tous les Mandarins inférieurs qui marchent avec l'appareil & le train de leur dignité. Comme tout en Chine remonte par ſon origine juſqu'à la plus haute Antiquité, il y a lieu de croire qu'il n'y avoit d'extraordinaire dans ce qu'avoit imaginé Aman, que les paroles qu'on devoit dire.

On trouve bien des fois dans les Annales, que les Empereurs ont donné leurs propres habits à des gens de Lettres & à des Généraux. Les phraſes même, *ty-fou*, *yu-fou-pao*,

fée-y, *heou-fou* (*habit d'Empereur*, *habit & robe impériaux*, *habit donné*, *robe impériale*), & plusieurs autres semblables, sont des phrases de style poétique & oratoire, pour désigner cette distinction, comme on peut le voir dans tous les Livres. Malgré cela, comme il s'agit d'une grande cérémonie dans le Texte sacré, nous invitons les Savans à examiner si les mots *vestibus regiis* ne peuvent pas s'entendre d'habits de cérémonie, ou, comme nous disons ici, *habits du Palais*, donnés par Assuérus. Nous insistons sur cela, parce que le mot Chinois *yu*, qui désigne spécialement ce qui est à l'usage de l'Empereur, s'emploie aussi pour ce qui vient de lui. S'il en etoit de même dans l'Hébreu, il pourroit se faire que les mots *vestibus regiis* ne signifieroient que des habits donnés par Assuérus.

Nous avions eu la pensée d'entrer ici dans quelques détails sur la distinction de bandeau, de couronne & de diadême; mais les descriptions qu'on trouve dans les Anciens, sont si embarrassées & si différentes, qu'il nous faudroit nous livrer à trop de discussions pour bien développer ce sujet, qui, après tout, est plus curieux qu'intéressant. Nous nous contenterons d'observer, 1°. que, selon le *Li-ki*, le premier usage du diadême fut renfermé dans les sacrifices & les cérémonies religieuses. *Voilà pourquoi*, ajoute-t-il, *il est devenu un signe de vénération & de respect*. 2°. Que la premiere forme du diadême, selon l'*Y-king*, fut celle de *deux mains jointes* (*jou-hang-cheou-siang-ho*) : il etoit de peau d'agneau en hiver & de toile teinte en eté. 3°. Qu'il paroît que la distinction de diadême, couronne & bandeau, vint d'abord des différentes cérémonies religieuses, civiles & domestiques, & qu'on les divisa & subdivisa ensuite, pour distinguer les grands Vassaux de l'Empire des petits, & les Empereurs des premiers Vassaux. 4°. Qu'on

trouve encore l'idée du bandeau des Anciens, dans celui que la Dynaſtie Tartare a conſervé, dans les habillemens de cérémonie des Impératrices & des Princeſſes; on y trouve encore mieux dans la forme du bonnet, la vraie idée de ce qu'on a ajouté à la couronne pour former le diadême. Les ornemens en or, en pierreries & en perles, qui ſont entre le bouton dont il eſt ſurmonté & le cercle qui eſt en bas, ont un rapport aſſez ſenſible avec ceux des diadêmes que peignent les Peintres.

Du reſte, nous avertiſſons ceux qui etudient les antiquités Chinoiſes, que toutes les eſtampes qu'on trouve dans les Livres, ont eté faites, pour la plupart, d'après les deſcriptions des Anciens, & que ces deſcriptions ne diſtinguent pas aſſez les Princes, de l'Empereur. Plus nous avons examiné de près la gravure du diadême à douze pendans de perles, plus elle nous a paru abſurde. Mais comme les Chinois n'ont pas d'anciens monumens en figures, on eſt réduit aux Livres, & de-là on eſt ſujet à bien des mépriſes; malgré cela, on croit communément aux eſtampes des trois *ly*. Mais les Critiques y regardent de plus près, & conviennent de bonne-foi que l'antiquité du *ſan-ly-tou* (l'eſtampe des trois *ly*) eſt dénuée de preuves. On peut en voir quelque choſe dans les Œuvres de l'Empereur *Kang-hi*, qui remontoit à la ſource tant qu'il pouvoit. Ce que nous diſons ici du peu de fond qu'on peut faire ſur les eſtampes Chinoiſes, regarde auſſi toutes les monnoies d'avant le tems de Confucius, & même, ſelon bien des Savans, d'avant la Dynaſtie des *Han*. Ce point, enviſagé dans ſa généralité, mérite d'être diſcuté, & trouvera ſa place ailleurs. La candeur des vrais Savans de Chine eſt charmante : ils ne biaiſent jamais, ils diſent ſans détour: « le vulgaire dit cela; on le trouve dans la plupart des Livres,

» mais les premiers qui en ont parlé, sont de la moyenne an» tiquité, & on ne voit pas dans les plus anciens Livres sur » quoi ils se fondent, vu sur-tout qu'ils n'alleguent aucune » autorité ». On a cité en Europe le *Ouen-hien-tong-kao*, & on a eu raison, c'est un excellent ouvrage ; mais il seroit bon de jetter un coup-d'œil sur la longue Préface de l'Auteur, où il apprécie avec tant de bonne-foi le résultat de ses immenses recherches.

Le Roi chargea Aman de rendre lui-même à Mardochée, les honneurs dont il venoit de parler. Aman fut obligé de se soumettre à cet ordre ; & plein de confusion, il alla ensuite s'enfermer chez lui. Mardochée (1), après cette espece de triomphe, revint aussi-tôt à la porte du Palais. Voilà encore une chose que notre façon de penser nous empêche de voir dans son vrai point de vue. On ne pourra jamais croire que celui qui a sauvé le Prince, finisse le triomphe glorieux qu'on lui a décerné, par reprendre les fonctions d'un emploi ordinaire à la porte du Palais. Mais c'est encore l'usage en Chine. Un Mandarin envoyé dans les Provinces en qualité de Juge suprême des Vice-Rois & des Gouverneurs, & qui est reçu avec des honneurs extraordinaires, reprend le lendemain de son arrivée l'emploi qu'il avoit auparavant dans un petit Tribunal, & aborde, en fléchissant le genou, des Mandarins bien inférieurs à ceux qu'il interrogeoit assis assez peu de jours auparavant. Le *Tchouen-yuen*, ou premier des Docteurs de sa promotion, est trop heureux le lendemain de sa cavalcade, quand il est admis comme candidat dans le College Impérial des *Han-lin*. Le Général conquérant, *Tchao-hoei*, dont nous avons parlé plus haut, etoit envoyé, au sortir

(1) *Reversusque est Mardochæus ad januam palatii.* Cap. 6, vers. 12.

du Conseil, pour commander les balayeurs qui accumulent la neige aux pieds des arbres du parc de Sa Majesté.

Tout cela choque nos idées; mais c'est le ton de la Cour de Chine, qui prétend qu'il faut que cela soit ainsi, parce que soit qu'on regarde l'Empereur comme le pere de la grande famille de l'Empire, ou comme le maître commun, il est essentiel que ceux qu'il distingue le plus, donnent de plus signalés exemples de leur obéissance, pour montrer qu'ils ne sont grands que par l'Empereur, & que rien n'est petit à son service. L'Europe regarderoit sûrement comme ridicule le ton qu'ils prennent pour demander à être punis pour des bagatelles d'etiquette, & cela dans des Requêtes publiques & qui sont imprimées dans les Gazettes; mais quand on y regarde de près, on voit que cela sert à conserver & à augmenter le respect qui est dû au Souverain: respect essentiel, & qui donne tant de force à son autorité.

Ce que nous disions tout-à-l'heure des Envoyés de la Cour, nous a fait venir en pensée d'observer que ce qui est dit dans le second chapitre du second livre des Rois, sur Urie envoyé à David de l'armée par Joab son Général, est tout-à-fait dans les moeurs de Chine. Tout militaire ici en feroit autant que lui en pareil cas. A moins d'être retenu à la Cour pour ne plus retourner à l'armée, il ne mettroit pas le pied dans sa maison. On voit par le *Li-ki* que cet usage est fort ancien, & regarde en général tout envoyé, soit du Prince vers quelqu'un, soit de quelque Mandarin que ce soit vers le Prince. Voici qui fera encore mieux sentir quel est l'esprit & l'idée de cet antique usage. Un Mandarin qui a reçu les derniers ordres de l'Empereur, ne retourne point à sa maison sa commission finie; il ne va chez lui que lorsqu'il en a rendu compte. Si l'Empereur est à la ville, il va coucher hors de

la ville dans une auberge publique ou dans quelque *Miao*, & y retourne tous les ſoirs, juſqu'à ce qu'il ait eu audience. Le *Te-cong* a eté caſſé de tous ſes Emplois, parce que revenant des Provinces où Sa Majeſté l'avoit envoyé, & paſſant par *Pé-king* à ſon retour pour aller à *Ge-ho-eulh* en Tartarie où etoit l'Empereur, il alla loger, non pas dans ſon hôtel, mais dans la maiſon qu'il avoit à *Hai-tien*, qui eſt le Verſailles d'ici, au lieu d'aller dans une auberge impériale ſelon l'uſage. Nous reviendrons ſur cela dans la ſuite; nous n'en faiſons mention que pour faire entrevoir combien la Chine peut nous aider à entendre dans l'Ecriture ce qui tient aux mœurs de l'Antiquité.

XVI.

FESTIN D'ASSUÉRUS CHEZ ESTHER AVEC AMAN.

Détails conformes aux mœurs Chinoiſes.

ESTHER obtint du Roi qu'il accepteroit chez elle un repas, & qu'Aman s'y trouveroit. Deux Eunuques (1) du Roi inviterent Aman de s'y rendre ſur le champ. Il eſt aiſé de ſentir qu'Aman auroit voulu s'en diſpenſer; mais le Texte ſacré dit que les Eunuques l'y forcerent. Il ne faut qu'avoir vu le Palais, & ſur-tout y avoir eu quelque choſe à faire pour l'Empereur, qui ait mis dans le cas d'être expoſé aux inſtances

(1) *Venerunt duo Eunuchi Regis & citò eum ad convivium quod Regina paraverat, pergere compulerunt.* Ibid. verſ. 14.

des Eunuques, afin de ſavoir combien cette claſſe d'hommes ajoute aux ordres qu'on leur donne. Les plus polis & les plus honnêtes, car il y en a, ſont d'un fatigant, d'un preſſant & d'un impatientant indéfiniſſables, quand il s'agit de l'Empereur. Un moment de délai devient une grande affaire. Tout le monde eſt journellement la dupe de leurs empreſſemens; & tout le monde continue à l'être, parce que c'eſt le ton général de la Cour pour tout ce qui regarde l'Empereur. Les Eunuques n'y mettent du leur, que d'être inquiétans & fatigans à l'excès. Perſonne n'entend auſſi ſupérieurement qu'eux, l'art de pouſſer à bout la patience des gens. Ils promenent leur homme, le font courir, l'arrêtent, ſe le renvoient les uns aux autres, ſe relaient pour le faire attendre, & cela avec une politeſſe plus inſoutenable encore que le ton impérieux qu'ils s'aviſent de prendre quelquefois. Combien de Mandarins à qui ils rendent en un ſeul jour toutes les mauvaiſes manieres qu'ils ont eu pour ceux qui etoient obligés de recourir à leur autorité ou d'implorer leur juſtice! Ceux des Provinces, qu'on accuſe plus généralement de ſe prévaloir de leur dignité & d'avoir trop d'orgueil, ſont auſſi les plus expoſés à ces ſcenes humiliantes. C'eſt un des grands articles de la Gazette journaliere des différens quartiers du Palais. Comme les Gouverneurs & les Vice-Rois des Provinces ſont les plus violemment accuſés de le porter trop haut, les Eunuques ne manquent pas, quand ils viennent à la Cour, de leur faire ſentir de toutes les façons, que leur grandeur eſt reſtée dans leur département. On nous a raconté qu'un vieil Eunuque de la préſence ayant abordé un Gouverneur de Province dans la ſalle où il attendoit l'Empereur, l'apoſtropha en le tutoyant, & lui fit ſur ſon emploi un bon nombre de queſtions qui equivaloient à un interrogatoire.

Comme cet Eunuque etoit d'ailleurs bon homme & honnête, un des témoins de la ſcene lui dit en riant : qu'avez-vous contre ce Gouverneur ? vous lui parlez bien haut. Moi, répondit le vieil Eunuque, je n'ai rien contre lui ; mais comme ces Meſſieurs ſont les petits Empereurs dans les Provinces, il faut leur faire ſentir qu'ils ne ſont rien ici, & leur apprendre à avoir des egards pour ceux qui s'adreſſent à eux. Il n'a ſu que répondre quand je lui ai demandé s'il etoit auſſi occupé que l'Empereur, & s'il etoit auſſi aiſé d'obtenir audience de lui que de Sa Majeſté. Je l'ai vu fort petit Mandarin : je voudrois pour ſon bien qu'il s'en ſouvînt un peu plus.

Le Roi entra chez la Reine (1) avec Aman. En Chine, quand l'Empereur paſſe chez l'Impératrice, c'eſt toujours dans ſon appartement intérieur ; lorſque les Princeſſes & les Dames de la Cour ſont invitées à un *yen-yen* chez l'Impératrice, elles ſont reçues dans une des ſalles antérieures ; mais ce ſeroit traiter l'Empereur en etranger, que de le recevoir là. Ce qui n'eſt ici qu'une conjecture fondée ſur les uſages de Chine, eſt comme prouvé par la deſcription que nous avons faite du Palais de l'Impératrice, & par la maniere dont nous verrons dans le moment, qu'etoit placé le jardin, ce qui répond parfaitement à notre deſcription. Rien de plus beau que les noms qu'on donne en Chine à ces appartemens de l'Impératrice. Nous voyons par les Annales, qu'ils ont eté appellés *eternel repos*, *eternelle obéiſſance*, *la vertu cachée*, *la paix inaltérable*, *l'obéiſſance d'amour*, *le repos de la vertu*, *les plaiſirs ſolitaires*, &c.

Nous croyons faire plaiſir de donner ici un extrait de ce

(1) *Intravit itaquè Rex & Aman*...... Cap. 7, verſ. 1.

qu'on

qu'on trouve dans le *Li-ki*, ſur les alimens des anciens Chinois. 1°. On voit qu'ils mangeoient du bœuf, du mouton, du cochon, du chien, du cheval, du ſanglier, du lievre, du cerf, du renard, &c. des poules, des oies, des cannes, des perdrix, des cailles, des faiſans, des pigeons, & toutes ſortes de poiſſons de riviere & d'etang, un grand nombre d'eſpeces de pois, de légumes & d'herbages, des pommes, des poires, des prunes, des jujubes, des figues, des châtaignes, des noiſettes & des melons d'eau. Obſervons ici en paſſant, que comme il n'eſt point fait mention dans les Anciens, des *tong-yen*, des *li-tchi*, des oranges & des autres excellens fruits des Provinces méridionales, c'eſt une confirmation des autres preuves qu'on a, que tout ce qui eſt au-delà du *Kiang*, par rapport au nord de la Chine, n'a eté peuplé que fort tard.

2°. Les ragoûts des Anciens etoient de pluſieurs eſpeces. Les premiers au bouillon : c'eſt-à-dire, que la viande, coupée en petits filets, nageoit dans un bouillon aſſaiſonné, mais plus doux & moins lié que la ſauce. Le bouillon devoit être plus piquant, quand les tranches de viande etoient plus conſidérables. Les ſeconds en hachis, dont il y avoit deux ſortes, en maſſe, & en pâte epaiſſe à moitié délayée dans la ſauce. La viande de cette derniere eſpece, etoit pilée dans un mortier. Les ragoûts & les hachis des Anciens, etoient toujours compoſés de pluſieurs eſpeces de viandes, & la combinaiſon en varioit ſelon le tems de l'année. En hiver, par exemple, on mêloit enſemble la chair d'oie & de mouton avec du poiſſon; en automne, celle de veau & de cerf avec celle de la poule. Il faut remarquer, à propos de cela, que les viandes & aſſaiſonnemens changeoient d'une ſaiſon à l'autre. *Au printems*, dit le Li-ki, *c'eſt l'aigre qui doit dominer dans les aſſaiſonnemens ; en eté, c'eſt l'amer ; en automne,*

le piquant (comme le poivre, le gingembre) *; en hiver, c'est le sel : & cela à cause des différentes dispositions de l'estomac.* On faisoit rôtir presque toutes les especes de viandes. Voici, d'après le même Livre, comment se rôtissoit un petit cochon. *Après l'avoir vuidé, on en remplit le ventre de jujubes, ensuite on l'enveloppe d'herbes odorantes, qu'on couvre d'une couche epaisse de boue* (ou terre délayée), *& on le fait rôtir jusqu'à ce que la boue soit bien séchée & durcie. Quand il est ainsi cuit, on ôte la croûte de boue séchée, avec les herbes odoriférantes & la peau, puis on verse dessus du vin, & on le fait rissoler, jusqu'à ce que tout le vin soit evaporé.* Pour le bouilli, nous ne trouvons rien de particulier.

3°. Les assaisonnemens dont il est parlé, sont le poivre de Chine, le vinaigre, la moutarde, la cannelle, les champignons, le gingembre, des racines salées, des chevrettes, & diverses sortes de petites herbes qu'il est fort difficile de nommer aujourd'hui.

4°. Il y avoit certains mets réservés pour certaines saisons, fêtes & cérémonies. Ce qui est remarquable, c'est qu'en fait de viande, le nombre des plats etoit déterminé selon le rang. L'ordinaire des familles devoit être réglé sur leur fortune. L'Empereur avoit à ses repas dix plats de différentes viandes, les Princes & Seigneurs cinq, les Mandarins trois, & les simples Lettrés un, c'est-à-dire, comme le peuple. (Voyez le *Li-ki*, chapitre 12.) Il paroît que dans les familles des colons, artisans & marchands, il n'y avoit que les vieillards qui mangeassent de la viande à tous leurs repas; les autres mangeoient des légumes, des purées, &c. où l'on avoit mêlé de petits filets de viande.

5°. Nous trouvons qu'on ne mangeoit pas d'un bœuf dont la couleur etoit extraordinaire, ou qui mugissoit tristement

la nuit; d'un mouton dont la laine etoit ramaſſée par pelotons; d'un cochon qui regardoit toujours en haut en clignant des yeux. On ne mangeoit pas non plus le foie de poule, le croupion du canard ſauvage : la ſeule raiſon qu'on en allegue, c'eſt que tout cela eſt mal-ſain. Par la même raiſon, il y avoit certaines choſes qu'on ne mangeoit jamais enſemble, quoiqu'on les mangeât ſéparément. Cette pratique s'eſt conſervée en Chine; & il paroît démontré par l'expérience, que leur mélange dans l'eſtomac les rend indigeſtes & mal-ſaines. Comme on trouve bien des détails ſur tout cela dans les Anciens, ils pourroient nous eclaircir peut-être ce qui nous embarraſſe dans nos anciens monumens, & peut-être auſſi donner lieu à des obſervations d'une utilité plus prochaine & plus générale.

X V I I.

PLAINTES D'ESTHER CONTRE AMAN.

L'ESCLAVAGE EN CHINE.

Abus de pouvoir des Favoris.

ASSUÉRUS, durant le feſtin, engagea Eſther à lui demander ce qu'elle voudroit, promettant de lui tout accorder. « Accor» dez-moi la vie (1), lui dit-elle; accordez la vie à ma na» tion. On veut nous faire périr; & ce feroit un bonheur » pour nous, ſi on ſe bornoit à nous vendre comme des » eſclaves; mais la cruauté de notre ennemi va plus loin, & » l'odieux de cette cruauté retombe ſur le Roi même ».

A propos de ce que dit Eſther de l'eſclavage, nous dirons quelque choſe de l'origine & des progrès de l'eſclavage en Chine. Selon le *Choue-ouen*, le mot qui ſignifie aujourd'hui *eſclave*, ſignifioit autrefois *coupable*. La gloſe du *Tcheou-ly* dit la même choſe, & le *Fong-ſou-tong* dit en termes formels: *Il n'y avoit point d'eſclaves dans l'Antiquité; le Gouvernement ne le permettoit pas. Certains criminels etoient condamnés à être empriſonnés; s'ils s'evadoient, on les faiſoit ſerviteurs ou domeſtiques.* Il ne faut que lire le *Li-ki* pour voir que les anciens Chinois n'avoient pas même ce que nous

(1) *Dona mihi animam meam pro quâ rogo, & populum meum pro quo obſecro. Traditi enim ſumus ego & populus meus ut conteramur, jugulemur & pereamus; atque utinàm in ſervos & famulas venderemur, &c.* Chap. 7, verſ. 3 & 4.

appellons des domeſtiques. Les enfans ſervoient leurs perès & meres, les cadets leurs aînés, les jeunes gens les vieillards, les hommes etoient occupés de tout ce qui regardoit le dehors; & les femmes, du dedans : c'eſt-à-dire, que l'agriculture, les arts & métiers etoient le partage des hommes; les femmes etoient chargées de la cuiſine, du ménage, des habits, & même d'en faire l'etoffe. Le chapitre *Nei-tſée* articule en détail comment les enfans ſe rendoient tous dans la chambre du pere & de la mere pour leur porter à laver, & faire tout ce qui a rapport à la vie domeſtique. Tout cela prouve ou ſuppoſe qu'il n'y avoit pas de domeſtiques dans l'Antiquité. Cela rendroit le *Li-ki* bien groſſier aux yeux de certains Lecteurs; mais d'autres aiment à y voir comment les hommes ſe reſpectoient plus les uns dans les autres. Tout s'explique dans l'Antiquité. On exemptoit une ou deux perſonnes d'une famille, des corvées publiques, ſelon l'âge d'un vieillard : il falloit quelqu'un pour le ſervir, cela eſt tout ſimple.

Les criminels, ou plutôt les priſonniers, furent donnés d'abord pour le ſervice de l'emploi, aux Mandarins qui avoient un Tribunal. Comme la priſon etoit dans le Tribunal, ou plutôt etoit le Tribunal même, cela etoit naturel. Les hommes demeuroient dans les appartemens extérieurs, les femmes dans les intérieurs. Puiſque nous ne l'avons pas dit plus haut en parlant des Concubines, nous placerons ici cette obſervation. Il eſt plus que vraiſemblable que ces priſonnieres etant quelquefois de jeunes filles, des femmes répudiées, des veuves, elles furent les premieres Concubines des Mandarins; encore cela n'arriva-t-il que vers le tems des *Tcheou*. Une Concubine en effet etant chez les Anciens une eſpece de domeſtique, & n'y ayant pas de domeſtiques, il eſt naturel d'en conclure que les premieres domeſtiques furent les premieres

Concubines. Tout eſt ſi lié & ſi ſoutenu dans les récits de l'Hiſtoire ancienne, qu'on va d'un point à l'autre ſans embarras, & qu'ils s'eclairciſſent réciproquement. Par cette raiſon, ce qui dans le *Li-ki* eſt dit des Concubines qu'on achetoit, ne peut regarder evidemment que les derniers tems des *Tcheou*. Pour ſentir la force & la ſolidité de cette obſervation, il faut ſe ſouvenir que juſqu'aux derniers tems des *Tcheou*, tous les patrimoines & toutes les terres appartenant à l'Etat, & l'Etat donnant des terres & des patrimoines à tous les citoyens ſelon le nombre des perſonnes de chaque famille, il ne pouvoit pas y avoir de citoyens aſſez pauvres pour être réduits à la néceſſité de ſervir les autres, & encore moins d'être leurs eſclaves.

Les premiers eſclaves furent les fugitifs d'un Royaume, qui cherchoient un aſyle dans un autre, & les priſonniers qu'on faiſoit en tems de guerre; encore ces eſclaves n'etoient-ils pas reconnus par la Loi. Le Gouvernement les toléroit, mais ne les permettoit pas; à plus forte raiſon ne faiſoit-il pas parler la Loi comme il a fait depuis, pour attenter juridiquement au droit naturel, & conſacrer l'opprobre de l'humanité. Tous les Chinois etant originairement une même famille, c'eſt de la fatale révolution de *Tſing-chi-hoang*, c'eſt-à-dire de l'an 221 avant Jeſus-Chriſt, qu'il faut dater en Chine l'eſclavage proprement dit. Comme les terres devinrent l'héritage & le domaine de ceux qui purent s'en procurer, un nombre prodigieux de familles ſe trouvant ſans patrimoine dans leur patrie, furent réduites à ſe louer, puis à s'engager & à ſe vendre, pour ſe procurer leur ſubſiſtance. Voilà ce qui aigriſſoit la douleur des Lettrés, leur perçoit le cœur, & mettoit tant de vivacité & de chaleur dans leurs plaintes; voilà ce qui rendit les *King* ſi odieux, & les fit condamner par le

tyran. Les *King* dépoſoient contre les horribles uſurpations de la tyrannie, par ce qu'ils racontoient de l'ancien droit public; & par-là ils n'etoient pas moins odieux à tous les nouveaux riches qu'au tyran lui-même. La Dynaſtie des *Han*, qui profita de ces uſurpations, ne ſongea qu'à les rendre durables en les rendant moins odieuſes. La moitié de la Chine etoit eſclave de l'autre; il y avoit des Princes qui avoient juſqu'à dix mille, douze mille eſclaves; les premiers Seigneurs, les Grands, les riches en avoient à proportion. Tous les colons etoient preſque des eſclaves dans le goût des payſans de Pologne. Ceux qui liſent les Annales de Chine, doivent remarquer qu'on diſoit, donner un tel nombre de familles, pour dire une telle quantité de terre. La Loi ſe borna d'abord à fixer le nombre des eſclaves que chacun pouvoit avoir dans ſa maiſon, ſelon ſon rang & ſes emplois. Ce n'eſt que peu à peu, que l'eſclavage a eté anéanti dans les campagnes. La Loi condamne aujourd'hui à l'eſclavage pour certains crimes; elle permet aux peres & meres de vendre leurs enfans pour ſubvenir à leur extrême pauvreté, & aux pauvres de ſe vendre eux-mêmes pour s'aſſurer leur nourriture; elle reconnoît pour eſclaves, ceux qui ſont nés de peres & meres eſclaves, & ceux qui ont eté faits priſonniers en tems de guerre.

Les Tartares, qui ont ſubjugué la Chine, ont toujours eu des eſclaves, & ſe diſent eux-mêmes les eſclaves de leur Empereur. Ils ont fait entrer beaucoup de leurs Loix dans celles de Chine. Ces Loix aggravent tous les crimes des eſclaves, & changent en crime ce qui n'eſt que faute chez les autres. Il ne faut pas juger cependant du ſort des eſclaves par les termes de la Loi; il eſt plus doux par le fait que par le droit. Les Tartares & les Chinois, à parler en général, les traitent avec beaucoup d'humanité & de douceur; à en juger

ſoit par ce que nous avons vu, ſoit par ce que nous avons lu & oui dire. Il n'y a aucune comparaiſon à faire entre l'eſclavage des Colonies Européennes & celui de Chine. Qui aura le courage & le zele de défendre la cauſe des pauvres Negres, auprès des Princes Chrétiens qu'on trompe ſi horriblement! Quels noms nous donneroient les Chinois, s'ils ſavoient combien peu nous ſommes hommes, vis-à-vis des infortunés peuples de l'Afrique!

L'eſclavage des Juifs eût paru pour Aman une vengeance trop douce. Rien n'eſt ſi cruel que la vengeance d'un Miniſtre favori qui ſe croit outragé. Comme il n'a aucun des ſentimens ni aucune des craintes que donne le ſouverain pouvoir, *il ſe baigne dans les larmes*, *il s'enivre de ſang*, dit le Chi-king; *& plus il devroit rougir de couvrir ſon maître de l'opprobre infini de ſes attentats, plus il abuſe de ſa confiance pour faire tomber ſur lui les malédictions qui ſortent de toutes les bouches.*

C'eſt ſur-tout en Chine que les favoris des Empereurs ont porté à l'extrême l'abus de leur pouvoir. Sous le regne de *Hi-tſong*, l'avant-dernier Empereur de la Dynaſtie précédente, un Eunuque & ſa nourrice abuſerent de ſa confiance juſqu'à diſpoſer à leur gré de toutes les Charges de l'Empire, dépoſer les meilleurs Mandarins, ſuppoſer des ordres pour conſiſquer les biens des premiers Seigneurs, empriſonner & condamner à mort quiconque n'entroit pas dans leurs vues. Pluſieurs Princes & Princeſſes, Seigneurs & grands Mandarins, furent les victimes innocentes de la méchanceté de ces deux ames viles & ſcélérates. Ce fut en vain que des Grands, des Mandarins, des Lettrés firent des repréſentations; la mort la plus cruelle etoit la ſeule récompenſe de leur zele. Les Gouvernemens d'Europe ne peuvent pas donner l'idée de ce que peut, de ce qu'oſe & de ce que fait un ſcélérat qui eſt venu à bout

bout ici de séduire la confiance d'un Empereur. Les Annales sont pleines de récits en ce genre, qui font frémir d'horreur.

Kang-hi, à qui l'etude de l'Histoire avoit découvert les pieges qu'on tend aux Princes, & la maniere horrible dont on abuse de leurs ordres, avoit l'attention de lire & de relire tous les Edits qui devoient paroître. Il a recommandé ce soin à ses successeurs, comme un point des plus essentiels de leurs obligations envers leurs sujets. « Ne vous fiez jamais sur cela » (leur dit-il) à la fidélité de ceux sur qui vous comptez le plus; » un mot dans un Edit est d'une conséquence infinie. Sachez » bien la signification de tous ceux qui expriment vos ordres, » & fixez-la de maniere que la fraude & la malice ne puissent » en abuser dans aucun cas. On m'a souvent apporté de longs » Edits, dans le tems où j'avois le moins de loisir pour les lire. » J'ai tout quitté pour les prendre, & je m'en suis applaudi » chaque fois, par les observations que j'ai eu occasion de » faire. Le papier m'a appris ce que les délibérations du Con» seil ne m'avoient pas fait appercevoir....... Il est effrayant » de songer qu'un Prince, qui doit être le pere de ses peuples, » envoie des ordres qui en conduiront plusieurs dans les pri» sons & à la mort, je ne dis pas sans les avoir bien médités, » mais même sans les connoître....... Folie de multiplier les » discussions, les examens & les consultations pour prononcer » sur les infractions de la Loi qui conduisent à l'echafaud, & » de se borner à signer des Edits qui décident du repos, de la » fortune, de la vie d'une infinité de citoyens, & souvent du » sort d'une Dynastie, &c. ».

XVIII.

ESTHER ACCUSE AMAN:

Indignation d'Aſſuérus, qui ſe retire à l'ecart dans ſes Jardins.

Digreſſion ſur les Jardins Chinois.

TOUCHÉ des plaintes d'Eſther, & indigné de l'audace de ſes ennemis, Aſſuérus s'ecria : « Quel eſt celui qui abuſe à » ce point de ma puiſſance (1)? C'eſt Aman, répondit Eſther; » c'eſt là le cruel ennemi de ma nation ». L'indignation eclata ſur le viſage du Roi; il ſortit de la ſalle du feſtin, & il entra dans la partie de ſon jardin qui etoit plantée d'arbres (2). Aſſuérus ne pouvoit ſe diſſimuler à lui-même qu'il etoit coupable de tous les excès que la vertueuſe Eſther reprochoit à la malice d'Aman, puiſqu'il lui avoit abandonné les Juifs. Quoiqu'il ne crût pas que ſon Miniſtre pouſſât les choſes ſi loin, etant le pere de ſes ſujets, il etoit inexcuſable d'avoir abandonné cette nation à ſa fureur. Plus il lui reſtoit de probité & de bon cœur, plus il devoit être déſolé, confus & inconſolable de l'abus épouvantable qu'il avoit fait du ſou-

(1) *Rex Aſſuerus aït : quis eſt iſte, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere? Dixitque Eſther, hoſtis & inimicus noſter peſſimus iſte eſt Aman.* Ibid. verſ. 5 & 6.

(2) *Rex autem iratus ſurrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus conſitum.* Ibid. verſ. 7.

verain pouvoir, & des homicides innombrables auxquels il s'etoit exposé. Sa confusion ne dut pas moins contribuer que sa colere, à le faire fuir dans son jardin.

Le jardin qui est en Chine derriere l'appartement de l'Impératrice, se nomme en Chinois *yu-hoa-yuen*, jardin de fleurs de *yu*, comme qui diroit, *jardin de fleurs de pierres précieuses*. Ce nom exprime combien tout y est agréable & délicieux à voir. Mais, comme nous l'avons observé plus haut, nos jardins d'Europe ne peuvent pas donner l'idée de ceux de Chine; ils sont faits sur d'autres plans. Nous avons imaginé de traduire la description que le célebre *Sée-ma-kouang* fait du sien, pour délasser un peu le Lecteur, & lui faire entrevoir comment la Chine trace & embellit ses jardins. La voici (1).

« Que d'autres bâtissent des Palais superbes pour enfermer » leurs chagrins & etaler leur vanité; je me suis fait une solitude pour amuser mes loisirs & conférer avec mes amis. » Vingt arpens de terre ont suffi à mon dessein. Au milieu est » une grande salle, où j'ai rassemblé cinq mille volumes pour » interroger la sagesse & converser avec l'Antiquité. Du côté » du midi, on trouve un salon au milieu des eaux argentines » qu'amene un petit ruisseau qui descend des collines de » l'occident. Elles forment un bassin profond, d'où elles se » répandent en cinq branches, comme les griffes d'un léopard, » & avec elles les cignes innombrables qui nagent & se jouent

(1) C'est ici un fragment du Poëme de *Sée-ma-kouang*. La traduction du Poëme entier se trouve à la fin du second volume de ces Mémoires. Le fragment que M. Cibot a inséré ici, comme traduit par lui, est absolument dans les mêmes termes que ceux de la traduction entiere imprimée dans ce second volume. Ainsi on ne peut guere douter que ce ne soit M. Cibot qui ait traduit tout le morceau, dont on n'avoit point jusqu'ici nommé le Traducteur.

» de tous côtés. Sur le bord de la premiere, qui ſe précipite » de caſcade en caſcade, s'eleve un rocher eſcarpé, dont » la cime, recourbée & ſuſpendue en trompe d'eléphant, » ſoutient en l'air un cabinet couvert pour prendre le frais, » & voir les rubis dont l'aurore couronne le ſoleil levant. » La ſeconde branche ſe diviſe, à quelques pas, en deux » canaux, qui vont ſerpentant autour d'une galerie bordée » d'une double terraſſe en feſtons. Des palliſſades de roſiers » & de grenadiers en forment le balcon. La branche de » l'oueſt ſe courbe en arc vers le nord d'un portique iſolé, » où elle forme une petite île. Les rives de cette île ſont cou- » vertes de ſable, de coquillages & de caillous de diverſes » couleurs. Une partie eſt plantée d'arbres toujours verds, » l'autre eſt ornée d'une cabane de chaume & de roſeaux, » comme celles des pêcheurs. Les deux autres branches » ſemblent tour à tour ſe chercher & ſe fuir, en ſuivant la » pente d'une prairie emaillée de fleurs dont elles entretiennent » la fraîcheur. Quelquefois elles s'elevent dans leur canal, » pour former des nuages d'eau encadrées dans un verd ga- » zon, puis elles quittent le niveau de la prairie, & s'en- » foncent dans un lit etroit, où elles s'engouffrent & ſe briſent » dans un labyrinthe de rochers ſauvages qui leur diſputent » le paſſage, les font mugir & s'enfuir en ecume & en ondes » argentines, dans les tortueux détours où elles les forcent » d'entrer.

» Au nord de la grande ſalle, ſont pluſieurs cabinets placés » au haſard, les uns ſur des monticules qui s'elevent au-deſſus » des autres, comme une mere au-deſſus de ſes enfans; les » autres ſont collés à la pente d'un côteau; pluſieurs occupent » de petites gorges que forme la colline, & ne ſont vus » qu'à moitié. Tous les environs ſont ombragés par des boſ-

» quets de bambous touffus, & entre-coupés de ſentiers ſa-
» blés, où le ſoleil ne pénetre jamais. Du côté de l'orient
» s'ouvre une petite plaine diviſée en plates-bandes, en quarrés
» & en ovales, qu'un bois de cedres antiques défend des
» froids aquilons. Toutes ces partitions ſont remplies de plantes
» odoriférantes, d'herbes médicinales, de fleurs & d'arbriſſeaux.
» Le printems & le zéphyr ne ſortent jamais de cet endroit
» délicieux. Une petite forêt de grenadiers, de citronniers &
» d'orangers toujours chargés de fleurs & de fruits, en termine
» le coup-d'œil à l'horiſon, & le ſépare du reſte du jardin au
» midi. Dans le milieu eſt un cabinet de verdure, où l'on
» monte par une pente inſenſible qui en fait le tour comme
» les volutes d'une coquille, & arrive, en ſe retréciſſant comme
» elles, au haut du tertre iſolé ſur lequel il eſt placé. Les
» bords de cette pente ſont tapiſſés de gazon qui s'eleve en
» ſieges, de diſtance en diſtance, pour inviter à s'aſſeoir & à
» conſidérer ce parterre ſous tous ſes points de vue. A l'oc-
» cident, une allée de ſaules à branches pendantes, conduit
» au bord d'un large ruiſſeau qui tombe, à quelques pas, du
» haut d'un rocher couvert de lierre, de mouſſe & d'herbes
» ſauvages de diverſes couleurs.

» Tous les environs n'offrent qu'une barriere de rochers
» pointus & bizarrement aſſemblés, qui s'elevent en amphi-
» théâtre d'une maniere ſauvage & ruſtique. Quand on arrive
» au bas, on trouve une grotte profonde qui va s'elargiſſant
» peu-à-peu, & forme un ſalon irrégulier, dont la voûte
» s'eleve en dôme. La lumiere y deſcend d'en haut par une
» ouverture aſſez large, d'où pendent des branches de chevre-
» feuille & de vigne ſauvage. Ce ſalon ſolitaire eſt un ſûr
» aſyle contre les chaleurs brûlantes de la canicule. Des ro-
» chers ſemés çà & là, & des eſpeces d'eſtrades creuſées dans

» l'epaiſſeur de ſon enceinte, en font les ſieges. Une petite » fontaine qui ſort d'un des côtés, remplit le creux d'une grande » pierre, & tombe en petits filets ſur le pavé, d'où, » après avoir ſerpenté entre les fentes qui les egarent, ils » vont tous ſe réunir dans un réſervoir préparé pour le bain, » qui s'enfonce par un conduit ſous une voûte obſcure, & » va ſe décharger dans un etang qui eſt de l'autre côté de » la grotte. Cet etang enfoncé ne laiſſe qu'un ſentier etroit » entre les rochers informes & bizarrement amoncelés, qui » en forment l'enceinte & le cachent de tous côtés. Un peuple » entier de lapins les habite, & rend aux poiſſons de l'etang, » toutes les peurs qu'on lui donne, &c. ».

Sée-ma-kouang ajoute encore de nouveaux coups de pinceau à ſa charmante deſcription, en racontant ſes amuſemens dans ſon jardin; mais ce que nous venons d'en traduire ſuffit pour faire entrevoir combien le luxe délicat de la Dynaſtie des *Song* etoit eloigné du nôtre, & cherchoit à copier de près la belle nature. Les jardins de l'Empereur ſont encore dans ce goût vraiment champêtre. Tous les ſouvenirs des jardins les plus magnifiques d'Europe, ne diminuent rien ni du plaiſir que cauſe leur vue, ni des ſurpriſes continuelles qui l'augmentent à proportion qu'on les parcourt. Le plan & la décoration en ſont ſi variés & ſi ſimples, ſi nobles & ſi aimables, ſi magnifiques & ſi naïfs, qu'on y méconnoît les miracles de l'art. On n'eſt etonné de rien : on ne ſonge pas à admirer, mais on eſt enchanté. Ne les avoir vus que quelquefois, ce n'eſt pas les avoir vus, parce que chaque ſaiſon ou même chaque jour en change le ſpectacle; & le ſoir même on les voit avec autant de plaiſir que le matin.

Notre philoſophie a voulu s'en demander les raiſons : voici celles qu'elle a trouvées. 1°. L'habitude n'uſe que les plaiſirs

recherchés. Or, comme tout paroît être l'ouvrage de la nature dans ces jardins, il eſt naturel qu'on ne ſe laſſe pas plus de les voir, que de voir les amphithéâtres des Pyrénées ou les côtes de la mer. 2°. L'habitude n'emouſſe que les plaiſirs monotones, qui laiſſent l'ame la ſeconde fois où ils l'ont miſe la premiere. Or, la prodigieuſe variété des objets, la continuité des changemens ſenſibles & la ſingularité des ſurpriſes, ſont telles qu'on en doit être auſſi affecté à la centieme fois qu'à la premiere. Pour ne parler que des ſurpriſes, ſe ſouvînt-on qu'au ſortir d'un endroit enchanté, où tout eſt vivant & animé, on va tomber dans une ſolitude où l'on ne verra que des rochers eſcarpés, des caſcades bruyantes & une enceinte ſauvage, où l'on ſe trouve comme ſeul dans l'univers; le plaiſir qu'elle fait eſt trop loin de celui qui l'a précédé, pour que l'ame n'en ſoit pas emue. 3°. L'habitude ne flétrit & ne corrompt que les plaiſirs qui n'ebranlent que les ſens, & ne vont pas juſqu'à l'ame, ou n'y vont que pour la contriſter. Or, outre que ces jardins offrent une infinité de choſes curieuſes à voir, en plantes, arbres, fleurs, grottes, rocailles, pétrifications, pierres ſingulieres, oiſeaux etrangers, poiſſons dorés, &c. aucune ſtatue, aucun grouppe n'attriſte l'imagination ni n'alarme la pudeur; & ce qui eſt bien plus ſatisfaiſant pour un cœur délicat, le travail qui les a faits & qui les entretient, eſt ſi caché, qu'il n'a pas à lutter contre la penſée que les plaiſirs qui l'amuſent ont rendu & rendent la vie amere à ſes ſemblables.

Quoi qu'il en ſoit de ces raiſons, qui mériteroient d'être approfondies & appuyées de pluſieurs autres qui ne nous ſont pas venues, les jardins de Chine ſont ſinguliérement eſtimables, 1°. parce qu'ils ſont moins coûteux à faire que les nôtres; 2°. parce que l'entretien en eſt moins diſpen-

dieux ſans comparaiſon; 3°. parce que l'utile s'y trouve partout joint à l'agréable. Tous les baſſins & les canaux ſont remplis de poiſſons, les collines ſont couvertes d'arbres fruitiers, & les plantes, qui y ſont en grand nombre, ſont des plantes uſuelles & ſalutaires. Une bagatelle dira combien on aime ici à conſerver cette idée & à la préſenter. Ici un ſentier ſe détourne pour un vieil arbre, & fait un cercle pour l'eviter; là un autre a toutes ſes groſſes branches ſoutenues par des appuis; un troiſieme, qui s'eſt trouvé dans l'alignement d'une muraille, la voit ſe courber autour de lui, ou s'interrompre de maniere qu'il y eſt enchâſſé. Qu'on examine ſi les idées qui réveillent ces petites attentions, ne valent pas cette elégance raffinée du coup-d'œil, qui n'annonce qu'un goût du plaiſir qui ſacrifie tout.

On ne parle aujourd'hui que d'agriculture, d'amélioration des terres, de plantations utiles; c'eſt aſſurément le ſujet le plus digne de l'attention publique; mais tout cela demande des bras, & combien dans le Royaume qui ſont occupés à former de ſtériles allées, & à tailler ou à arroſer des arbres qu'on défigure pour qu'ils ne puiſſent pas même donner du bois de chauffage! Un mot de l'Empereur *Tai-tſong* dira tout ce que penſe la Chine ſur le luxe. La Princeſſe ſa fille, à qui il avoit reproché d'avoir un habit trop magnifique pour un déshabillé, lui ayant répondu qu'il ne l'etoit pas même aſſez pour une fille d'Empereur: « Je ſuis à la tête de l'Em-
» pire (répondit ce grand Prince) pour augmenter ſes richeſſes,
» & non pas pour les diſſiper. Les Anciens ne diſoient pas:
» *Tout l'Empire ſert un homme, mais un homme gouverne*
» *tout l'Empire*. Ce n'eſt pas pour qu'il y eût des Princes
» qu'on a elevé des trônes, mais pour que les Princes puſſent
» gouverner les peuples. Votre habit auroit ſuffi à habiller
» pluſieurs

» plusieurs familles. Si c'est comme fille d'Empereur que vous » prétendez devoir être habillée si richement, songez que » par ce titre je suis le pere de mes sujets, & que je serois » un monstre si ma tendresse pour vous se changeoit en du» reté pour eux ».

XIX.

PUNITION D'AMAN.

Justice Criminelle en Chine.

TANDIS qu'Assuérus etoit eloigné, Aman se précipita aux pieds d'Esther pour demander grace. Le Roi, en rentrant, s'ecria (1) : Aman manque de respect à la Reine en ma présence! A peine le Roi eut-il prononcé ces mots, que les Eunuques couvrirent la tête d'Aman, & l'un d'eux parla de la potence de cinquante coudées qu'Aman avoit destinée au supplice de Mardochée. Qu'Aman y soit attaché, dit Assuérus. L'ordre fut exécuté, & Aman subit le supplice.

Un Empereur de Chine eût agi comme Assuérus. Il eût regardé comme une insolence punissable qu'un sujet fût aux genoux de l'Impératrice. L'Impératrice *Chang* etant assise avec l'Empereur dans une grande salle, un Grand parut à la porte pour entrer. Quoique ce Grand se fût d'abord prosterné par terre ; quoique l'Empereur eût dit, pour appaiser l'Impéra-

(1) *Qui reversus...... ait : etiam reginam vult opprimere me præsente!* Chap. 7, vers. 8, &c.

trice, *voilà un de mes meilleurs ſujets;* quoiqu'elle fût ſortie enſuite aſſez vîte pour n'être pas vue : elle demanda qu'on lui fît ſon procès; & il auroit eté perdu, ſi le premier Miniſtre n'eût dit à l'Empereur, *c'eſt ici un accident de l'appartement intérieur, tout ce qui s'y paſſe ne doit pas percer dans le public.* (*Pien-tchin-tchouen*, liv. 44, fol. 2.)

Un geſte, un coup-d'œil même de l'Empereur ſuffit en Chine pour faire arrêter qui que ce ſoit. Les Eunuques accourent de tous côtés, entourent un homme & le font diſparoître dans un inſtant. Cela arrive très-rarement, mais cela arrive aſſez de fois pour que les plus accoutumés à paroître en la préſence de l'Empereur, ſoient d'une attention infinie & toujours tremblans. L'etiquette pour ce qui concerne les audiences publiques & particulieres, s'etend à tant de choſes & eſt ſi rigoureuſe, que ſi on s'en tenoit à la lettre de la Loi, il faudroit faire le procès de preſque tous ceux qui paroiſſent en préſence de l'Empereur.

Comme toutes les fautes contre l'etiquette ſont puniſſables, la politique Chinoiſe a imaginé de les faire ſervir de voile pour couvrir la punition des fautes eſſentielles qu'il eſt ſouvent plus à propos de paroître ignorer, & qu'il eſt important cependant de ne pas laiſſer impunies. Ainſi le pere de l'Empereur régnant fit donner le *Pan-tſée* à un Gouverneur de Province, parce que lui ayant accordé la faveur ſignalée de prendre du thé avec lui, il avoit tenu ſa taſſe peu reſpectueuſement, & puis l'avoit caſſée, comme un inſolent qui s'oublioit juſqu'en ſa préſence. La multitude qui ne ſait que ce qu'on lui dit, eſt effrayée de cette rigueur, & en conçoit une grande idée de la majeſté de l'Empereur; mais tous les Miniſtres ſavoient bien que leur Maître avoit pris ce prétexte pour ſe défaire d'un Officier qui vexoit le peuple avec

art, & pallioit tellement ses oppressions & ses tyrannies, qu'il eût fallu un trop long examen pour l'en convaincre: examen encore qui l'eût réduit à casser beaucoup de bons Mandarins qui avoient eu la foiblesse de ne pas le dénoncer, dans la crainte que la Cour ne s'en laissât imposer par ses artifices. A parler en général, la politique de Chine est inexorable pour les fautes des gens en place; mais elle tâche de sauver tant qu'elle peut la réputation du Ministere public. Elle ne sévit avec eclat contre certaines fautes, que lorsqu'elles en ont eu; & elle le fait alors avec une rigueur & un fracas qui rassure les peuples contre les entreprises des Mandarins. Les coups dont elle les frappe sont si terribles & si effrayans, que la multitude finit par plaindre ceux qu'elle avoit le plus détestés; mais aussi elle lui laisse ignorer, le plus qu'elle le peut, ce qu'elle n'a pas su, & la venge, en les punissant pour des fautes qui lui font craindre à elle-même les plus petites.

Le rôle de l'Eunuque d'Assuérus, qui eleve la voix contre Aman, est tout-à-fait conforme aux procédés des Eunuques de la Cour en Chine; & voilà ce qui les rend si redoutables, & force tout le monde à avoir des egards pour eux, à les ménager & même à leur faire la cour. Comme ils sont jour & nuit autour de l'Empereur, & savent, d'après son caractere, son génie & son esprit qu'ils ont profondément etudiés, quel est le moment précis où la louange & le blâme peuvent porter coup, ils l'attendent de sang-froid, ils le saisissent adroitement, & ils poussent d'autant plus sûrement le Prince où ils veulent, qu'ils ne paroissent pas y viser. Leur silence passé ecarte toute défiance. L'in-promptu d'un mot comme arraché à leur discrétion par la conjoncture présente, n'a rien d'odieux; & le ton d'indifférence

qu'ils prennent, en double la force. S'il n'etoit pas ſi dangereux de révéler comment on trompe la ſageſſe des Princes, nous rapporterions ici des anecdotes qui apprendroient à l'Europe qu'en matiere de fineſſe, de duplicité, de diſſimulation, d'hypocriſie, de piéges, d'artifices & d'intrigues, les Eunuques ont des inventions contre leſquelles il ne ſemble pas que la ſageſſe puiſſe avoir aucune reſſource. Les Mantcheoux qui regnent aujourd'hui, ont déſeſpéré d'en trouver; & ont pris généreuſement le parti de ne les croire & de ne les ecouter ſur rien.

La condamnation d'Aman prononcée ſur le champ, eſt un de ces faits qui ont perſuadé à l'Europe que le Gouvernement des grands Empires d'Aſie eſt purement deſpotique. Nous ne ſommes pas à même de conſulter les monumens qu'il faudroit interroger pour diſcuter juſqu'où une accuſation ſi grave eſt fondée; mais à nous en tenir à la Chine, selon notre plan, nous croyons qu'on ſe preſſe trop de tirer des conſéquences. On doit avoir en France la traduction du *Chou-king;* qu'on ſe donne la peine de le parcourir, & on ſera forcé d'avouer que la doctrine qu'il enſeigne ſur le jugement & la condamnation des criminels, eſt tout-à-fait admirable. Elle ſe réduit à dire que c'eſt au nom du *Tien* que le Prince juge les coupables, & que les arrêts doivent être dignes de ſa juſtice. Le *Li-ki* dit en termes formels dans le cinquieme chapitre : *Quoiqu'il y ait un ordre précis de l'Empereur pour condamner quelqu'un; ſi ſon crime eſt ſans preuve, le* Sée-keou *n'a point d'egard à cet ordre.* Le *Sée-keou* (ou le Juge criminel) etoit le premier auquel les crimes etoient dénoncés. Il faiſoit les informations; ſi elles ne ſuffiſoient pas pour conſtater légalement le crime, il renvoyoit l'accuſé. Si quelque circonſtance particuliere le faiſoit héſiter, il conſul-

toit le peuple ou les témoins. Quand le peuple avoit condamné le coupable, l'affaire etoit portée au grand Tribunal des *King*, & ensuite à l'Empereur, qui la donnoit à examiner aux trois *Kong* ou Ministres d'Etat. Si l'Empereur ne voyoit dans leur rapport aucune raison de pardonner, il portoit la derniere sentence. Tout cela assurément n'annonce point le despotisme.

A remonter depuis la Dynastie régnante jusqu'à celle des *Han*, qui a commencé les dernieres années du troisieme siecle avant Jesus-Christ, on voit par le code criminel de chaque Dynastie, qu'aucune génération n'a reconnu dans aucun Empereur le droit de prononcer des arrêts de mort sans la participation des Juges ordinaires ou extraordinaires, & sans les examens, discussions & preuves qui assurent l'infraction de la Loi. Les fureurs, les scélératesses & les attentats passagers de quelques Empereurs, ne concluent rien contre le droit public, toujours subsistant, & toujours maintenu lors même qu'on le violoit, & par les Loix où il etoit consigné, & par les protestations, les représentations & les plaintes des Ministres & des Magistrats. A parler en général, on y regarde de moins près en Europe qu'en Chine pour prononcer des arrêts de mort, & les Loix y sont, sans comparaison, plus rigoureuses & plus séveres. Dans certaines circonstances particulieres, un mot de l'Empereur devient un arrêt de mort; mais ce n'est que dans le cas où l'atrocité & la notoriété du crime sont telles, qu'il ne reste plus qu'à notifier la peine décernée par la Loi; & encore faut-il qu'il soit essentiel d'exécuter sur le champ le coupable, pour que cet arrêt de l'Empereur ait lieu.

Ce n'est pas tout : cet arrêt n'est pas un arrêt, tandis qu'il n'est prononcé que de vive voix. L'arrêt de mort,

comme tout ordre de l'Empereur, doit être vérifié au Tribunal des Miniſtres, ou au Tribunal particulier qui eſt chargé de le faire exécuter. Sur quoi il faut obſerver que chaque Tribunal a ſon Bureau dans le Palais, & qu'il y a des Officiers jour & nuit pour les affaires imprévues qui peuvent ſurvenir. Or, ſi l'arrêt de l'Empereur ne paroît pas conforme à la Loi, on fait des repréſentations à Sa Majeſté, juſqu'à ce qu'elle ſe déſiſte, ou prenne le parti violent & dangereux de ne garder aucune formalité. Si la notoriété du fait & du droit eſt telle qu'il ne faille aucune diſcuſſion (ce qui eſt l'ordinaire quand l'Empereur juge ainſi), on expoſe le fait, on cite la Loi & on porte à ſigner à l'Empereur la ſentence qu'il a prononcée. Ces ſortes de cas ſont extrêmement rares; & à moins qu'il ne s'agiſſe de révolte ou de meurtre dans le Palais, il y a toujours des informations, des témoins entendus, & une procédure dans les regles. Nous conjecturons qu'il en fut ainſi de l'arrêt de mort prononcé par Aſſuérus. Le Texte ſacré ne le dit pas; mais on doit ſentir qu'il ne rapporte que ce qui eſt eſſentiellement lié aux faits importans qu'il raconte, ou plutôt qu'il abrège. En effet, à s'en tenir même à ſon ſeul témoignage, n'eſt-il pas evident que s'il etoit un cas où Aſſuérus pouvoit condamner à mort *ex abrupto*, c'etoit celui de la conjuration des deux Eunuques? Or, le texte dit poſitivement (1), *quæſitum & inventum..... Habitâ quæſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.*

Qu'on juge par la maniere dont s'exprimoit le fondateur de la derniere Dynaſtie, combien les Empereurs Chinois ſont eloignés du deſpotiſme ſanguinaire qu'on aime à leur attribuer. « Il en eſt des ſupplices comme des remedes. Le but des

(1) Chap. 2, verſ. 22; & chap. 12, verſ. 3.

» remedes eſt de guérir la maladie, & non pas d'affliger
» le malade. Si on s'en ſert à propos, on le conduit à une
» convaleſcence qui ſurpaſſe ſon ancienne ſanté. Le but des
» ſupplices eſt de corriger les hommes, & non pas de les con-
» duire à l'echafaud. C'eſt pour en avoir pouſſé trop loin la
» rigueur, qu'au lieu d'amender les peuples, on les avoit pouſſés
» dans la révolte. J'aurai ſoin qu'on rende la juſtice; mais
» avant tout, j'ordonne qu'on traite les priſonniers avec bonté,
» & qu'on ne leur refuſe rien de tout ce qui peut être
» accordé...... Les crimes ſont dans la ſociété, comme
» les taches & les ordures ſur les habits : un habit ſe lave,
» les taches s'effacent, les ordures s'en vont; mon peuple
» peut ſe corriger & s'amender. Je ne veux me ſervir de
» la terreur des ſupplices que pour réformer les abus......
» Mon amour pour mes peuples, me donne du courage pour
» tenir aux travaux continuels du Gouvernement; mais il
» augmente mes peines & mes inquiétudes, dès qu'il s'agit
» d'affaires criminelles qui vont à la mort, parce que je ſais
» que mes ſoins, mes attentions & ma ſenſibilité ne peuvent
» pas s'etendre à tout. Si mes Officiers ont quelque tendreſſe
» pour moi, qu'ils me la témoignent en ne voyant que des
» hommes dans ceux qui ſont accuſés. Hélas! il n'eſt que
» trop fâcheux de les traiter en coupables lorſqu'ils ſont con-
» damnés!...... Le peuple eſt inconſidéré & peu réfléchi;
» il viole la Loi par inadvertence, comme un enfant tombe
» dans un puits. Vous auriez pitié de cet enfant; moi, j'ai
» pitié de mon peuple. La Loi défend la contrebande du
» ſel : l'appât d'un petit intérêt l'a fait violer; je ne veux
» point qu'on aille multiplier des recherches pour une faute
» où je vois plus la miſere du peuple que ſa malice......
» Tout ce qui regarde les crimes capitaux, eſt de la der-

» niere importance, puiſqu'il y va de la vie d'un homme ; » j'ordonne qu'on me préſente là-deſſus trois différentes Re- » quêtes, afin qu'il ne puiſſe pas m'echapper la moindre » inadvertence, & que j'aie plus de loiſir pour n'ecouter que » la juſtice. Mes repentirs ne reſſuſciteroient pas celui à qui un » arrêt trop ſévere auroit ôté la vie ». Voyez le *Pao-hiun*, liv. 5, feuill. 7 *& ſuiv.*, d'où nous avons tiré ces phraſes au haſard.

En voici le commentaire. *Tai-tſong* ayant fait grace à pluſieurs criminels, les Cenſeurs lui en parlerent comme d'un abus très-dangereux, dans des repréſentations fort vives qu'ils lui firent coup ſur coup. Il ſe contenta de leur répondre : « Vous raiſonnez très-ſagement ſur la Loi & ſur l'eſprit dans » lequel elle a eté faite. Votre zele pour le bon ordre, pour » la tranquillité publique, pour la vigueur du miniſtere, pour » le ſuccès de mon regne & pour la gloire de ma perſonne, » me flatte beaucoup, & je vous exhorte à l'avoir toujours ; » mais vous perdez ſans ceſſe de vue que la qualité de pere » des peuples eſt le premier de mes titres, & celui qui eſt » le plus cher à mon cœur. Or, il eſt dit dans le *Li-ki* : » *Le Juge peut avoir egard aux ſentimens de la nature, ſi le* » *criminel ſe trouve être ou ſon pere ou ſon fils ; à moins que* » *ſon crime ne fût un crime de félonie : car ſa fidélité envers* » *ſon Prince devroit l'emporter ſur ſes ſentimens, & ſe mettre* » *au-deſſus. Mais ces ſortes de crimes ſont rares.* Pourquoi » ne pourrois-je pas jouir du privilege de mes Officiers ? » Raſſurez-vous, quelqu'affligeant, quelque douloureux qu'il » ſoit pour ma tendreſſe, de condamner à mort qui que ce » ſoit, je ſaurai me mettre au-deſſus de ma ſenſibilité, lorſque » le bien public le demandera réellement ».

L'Empereur *Kang-hi* dit aux Princes ſes enfans : « Le trône » eſt couvert d'un nuage epais de ſoucis, de chagrins, » d'inquiétudes

» d'inquiétudes & de désolations. Mais ce que j'y ai trouvé de » plûs affligeant, ce à quoi je ne m'accoutume pas, ce qui » me coûte à chaque fois au-delà de ce que je pourrois » vous dire, c'est de signer des arrêts de mort. Mon cœur » flétri se glace & saigne de douleur à chaque fin d'au- » tomne, lorsque vient le moment de décider du sort des » criminels. Je dois venger le *Tien* & mes peuples; mais il » n'en est pas moins triste, d'être exposé au danger de faire » couler une goutte de sang qu'on eût pu epargner. Mon » unique consolation est de ne prononcer que sur les crimes » evidens; & aucune sorte de travail ne me coûte pour m'en » assurer ». (Voyez *Kia-yu*, feuill. 38.)

Il ajoute plus bas, aux feuillets 47 & 48 : « Le pouvoir » & les regles pour décerner les récompenses & les châti- » mens publics, viennent d'en haut. Qui entreprend de » changer les mœurs des hommes, ne doit pas se flatter » que le bon exemple seul persuade la vertu. Il faut effrayer » les méchans, pour les corriger, ou même pour les contenir. » C'est au nom du *Tien* qu'on agit; c'est sa justice qui doit » diriger : on ne doit y mêler aucune vue particuliere. » *Han-sei-tsée* dit : *Récompensez le mérite, punissez le crime;* » *si vous ne vous trompez ni dans l'un ni dans l'autre,* » *espérez de voir croître les vertus & diminuer les vices.* Il est » dit dans le *Chou-king* : *Le* Tien *ordonne de décerner les* » *cinq honneurs & les cinq récompenses à la vertu. Le* Tien » *exige que le crime soit puni par les cinq supplices & par* » *les cinq châtimens. O que ce grand objet de gouvernement* » *demande de vigilance ! O qu'il demande de sagesse & de vertu !* » C'est-à-dire qu'en matiere de châtimens & de récompenses, » il faut se comporter avec une impartialité & une droiture » infinie. La plus petite prévarication est une horreur ».

Nous avons choiſi nos citations dans les tems les plus voiſins du nôtre, parce que, comme tout le monde le ſait, la rigueur des Loix & du Gouvernement va toujours croiſſant, & qu'il paroît par la grande compilation des Loix de toutes les Dynaſties, que réellement un ſiecle a renchéri ſur l'autre. Nous le diſons hardiment, parce que nous croyons devoir notre témoignage à la vérité : le deſpotiſme homicide dont on accuſe les Empereurs de Chine, eſt une calomnie dépouillée de toute ſorte de vraiſemblance. Il eſt encore plus certain que cet horrible deſpotiſme n'a pas plus eu lieu dans l'Antiquité. Les hommes ont toujours eté hommes; nos ſoupçons & nos ignorances ne ſont pas des raiſons pour croire que le glaive de la juſtice ait jamais eté confié chez aucun peuple au caprice & à la paſſion.

X X.

CONFISCATION DES BIENS D'AMAN.

Récompenses de Mardochée.

Des Confiscations à la Chine. Graces accordées aux Parens des Impératrices.

ASSUÉRUS (1) donna sur le champ à Esther la maison d'Aman. Les confiscations sont odieuses dans nos mœurs & très-rares dans notre Gouvernement. Il n'en est pas de même en Chine : la plupart des procès des grands Mandarins commencent par la confiscation de tous leurs biens, & cette confiscation est la punition la plus ordinaire des gens en place. Comme les Tartares sont tous censés esclaves de l'Empereur, & que tout ce qui appartient aux esclaves est le bien du Maître, il ne faut aucune procédure préliminaire, pour la confiscation des biens des Tartares. Il n'en est pas de même des Chinois ; elle n'a lieu que dans les cas déterminés par la Loi, & après qu'on a constaté la faute pour laquelle on la mérite. Aussi autant elle est commune pour les premiers, autant elle est rare pour les seconds. Il paroît que *Tsing-chi hoang* est le premier qui ait introduit la confiscation proprement dite. Comme dans l'Antiquité toutes les terres & maisons appartenoient à l'Etat, la confiscation etoit la suite né-

(1) *Die illo, dedit Rex Assuerus Esther Reginæ domum Aman.* Cap. 8, vers. 1.

ceſſaire de la perte des emplois & des autres punitions; & quoiqu'elle réduisît à un entier dépouillement de tout, elle etoit d'une nature différente & préſentoit d'autres idées. Il faut ajoûter à cela qu'elle etoit plus rare, & ſuivie d'une certaine compenſation. L'Etat etant chargé de la nourriture & de l'entretien de tous les citoyens, comme maître primitif, univerſel & continuel de tous les biens, il pourvoyoit à la ſubſiſtance de ceux qu'il avoit dépouillés, ſoit en les envoyant garder les troupeaux ou cultiver les jardins & vergers, ſoit en les employant ſur les paſſages des frontieres, aux portes des villes & dans l'intérieur des Tribunaux & des Palais.

Nous laiſſons aux Savans à examiner ſi la confiſcation en Perſe, du tems d'Aſſuérus, etoit ſemblable à la moderne ou à l'ancienne chez les Chinois. Dans la moderne, les biens immeubles entrent dans le domaine, tout le reſte eſt vendu ſur le champ, & porté en argent au tréſor. Les eſclaves & les Concubines tombent ſous la confiſcation, & on ne diſtingue point les Concubines, qui n'entrent ſur les rôles & les regiſtres qu'au nombre des eſclaves. Pour l'epouſe légitime, elle n'eſt jamais compriſe dans la confiſcation, à moins, ce qui eſt extrêmement rare, qu'elle ne ſoit nommément condamnée à l'eſclavage avec ſon mari & ſes enfans. Dans ce dernier cas, elle ne peut devenir femme ni Concubine d'un autre, tandis que vit ſon mari, lors même qu'elle en eſt ſéparée par quelque accident. Il eſt bien rare qu'elle y ſoit expoſée; la plupart ſe donnent la mort.

Il arrive quelquefois que l'Empereur donne les biens confiſqués, aux perſonnes ou aux Provinces que les coupables avoient léſées. Quand il les donne à d'autres, ce n'eſt qu'après que les procédures de la confiſcation ſont finies : les donner auparavant ſeroit trop odieux. Les Tartares ſe pré-

cautionnent contre la surprise des confiscations, en achetant des biens sous un nom emprunté; & en confiant ce qu'ils ont d'argent & de choses précieuses, à l'epouse légitime. L'un & l'autre leur réussissent pour l'ordinaire, parce que les Officiers chargés de présider aux confiscations, ferment les yeux sur tout ce qui ne paroît pas à ceux du public, & laissent emporter à la femme ce qu'elle a entre les mains. C'est à elle à prendre ses précautions, & à faire disparoître ce qu'elle veut sauver; on lui en laisse le loisir : on se déshonoreroit, si on en usoit autrement. Il paroît même que c'est l'intention de l'Empereur; car à moins qu'il ne s'agisse de crimes capitaux, il prend tantôt un prétexte, tantôt un autre, pour adoucir la rigueur de la Loi, & assigne en terres ou en maisons, ce qui est nécessaire pour une honnête subsistance. Comme toutes les Concubines sont taxées à dix taëls, qui font soixante-quinze livres de notre monnoie, les parens & amis de celui dont les biens ont eté confisqués, les rachetent, & leur epargnent la confusion d'être exposées à un encan avec les esclaves qui trouvent aussi le moyen de se faire racheter pour la plupart, & se faisant un point d'honneur de retourner à leur ancien Maître, se redonnent à lui avec leurs femmes & leurs enfans. Comme les Tartares sont bons maîtres, leurs esclaves leur sont ordinairement très-affectionnés. Leur reconnoissance & leur attachement se sont signalés & se signalent continuellement par des traits de générosité qui méritent d'entrer dans l'Histoire, & montrent que les vertus tiennent à l'homme par son cœur & non par sa naissance.

Aman etoit puni, Mardochée fut récompensé. Esther l'avoit avoué pour son oncle. Il reçut du Roi (1) l'anneau qui avoit

(1) *Tulitque Rex annulum quem ab Aman recipi jusserat, & tradidit Mardochæo.* Ibid. vers. 2.

eté donné à Aman. Le triomphe qu'Assuérus avoit décerné à Mardochée, comme à son sauveur, avoit préparé le peuple de la Capitale & toute sa Cour, aux honneurs auxquels il l'eleva. La nouvelle qu'il etoit l'oncle de l'Impératrice, & que le Prince l'avoit reconnu pour tel, acheva de fermer la bouche aux partisans d'Aman, & ne fit voir qu'une justice dans son elévation. Nous l'avons déjà observé : dans la haute Antiquité, l'Empereur de Chine donnoit de grandes terres & des exemptions à son beau-pere, & quelquefois même l'elevoit à la dignité de Prince. Sous les *Han* occidentaux, l'Impératrice *Lu* attira tant de richesses, de titres, de dignités & de crédit dans sa famille, que peu s'en fallut qu'elle n'enlevât le trône à la Famille Impériale : le Ministere ouvrit les yeux sur le danger de trop elever les familles des Impératrices; mais cela n'empêcha pas de créer douze différentes Principautés pour elles. Depuis cette Dynastie jusqu'à nous, on ne voit rien de bien fixe & d'uniforme : les hauts & les bas de la conduite des Empereurs à cet egard, sont si disparates, si inconséquens & si singuliers, que tout ce qu'on y voit de plus clair, c'est qu'ils ont tous craint d'elever la famille de l'Impératrice, & ont passé par-dessus cette crainte, les uns par amitié pour leur epouse, les autres par respect pour leur mere. L'Empereur régnant n'a rien fait pour la famille de l'Impératrice mere, & a donné le titre de Prince au frere de la derniere Impératrice, qui, à la vérité, etoit d'une ancienne famille Tartare. Nous faisons ces observations pour qu'on voie si toutes ces variations n'ont pas eu lieu dans l'Antiquité, ou pour qu'au moins on ne se croie pas en droit de conclure qu'on a toujours fait ce qui a eté fait quelquefois.

Les grandes Annales de Chine sont à la Bibliotheque du

Roi; qu'on les ouvre à l'article *Ouai-tʃi* (ou *parens par alliance*), & on s'y convaincra par ſes propres yeux, que pluſieurs parens d'Impératrice, frerès, peres, couſins, oncles, ont eté elevés aux plus grands honneurs, & même faits Princes de l'Empire. Comme le nombre en eſt beaucoup moins grand que celui des Impératrices, & qu'on ne peut pas ſuppoſer qu'on en ait paſſé aucun ſous ſilence, vu qu'on parle de toutes les erections de Principautés, la conclusion ne ſera difficile à tirer que pour qui le voudra, d'autant plus que les Annales articulent nettement qu'on ne connoiſſoit pas la famille de quelques Impératrices.

Voici quelques exemples de parens d'Impératrice elevés à la dignité de Prince. Le frere de l'Impératrice *Kouag-hi* fut fait Prince de *In-hiang*; celui de l'Impératrice *Kuo*, de *Ngan-yang*; celui de l'Impératrice *Tou*, de *Tchang-Ngan*; celui de la célebre Impératrice *Ma*, ſurnommée *Ming-te* à cauſe de ſon rare mérite, ne fut fait Prince que fort tard, parce que cette ſage Princeſſe s'y oppoſa long-tems, préférant le bien de l'Etat à l'intérêt de ſa famille. Si de la Dynaſtie des *Han* on paſſe aux ſuivantes, on trouvera pareillement des parens d'Impératrice faits Princes, Comtes, premiers Miniſtres. L'Hiſtoire remarque que les Empereurs de la Dynaſtie des *Ming*, depuis *Tchin-tʃou* qui monta ſur le trône en 1403, n'erigerent plus de Principautés pour les parens des Impératrices; & *Tchin-tʃou*, qui en erigea une pour un parent de l'Impératrice ſa grand'mere, ne voulut jamais l'admettre au Conſeil.

Quant aux careſſes & aux amitiés qu'Aſſuérus fit à Mardochée, ce qu'en dit l'Hiſtorien ſacré n'eſt pas comparable à ce qu'ont fait ici pluſieurs Empereurs. *Kao-tʃou*, de la Dynaſtie des *Tang*, allant au-devant de ſon beau-pere, le

conduisit par la main au Conseil, & vouloit l'y faire asseoir sur son trône. Il l'admettoit familiérement dans son cabinet, & conversoit avec lui sans façon. Il l'appelloit son beau-pere dans l'intérieur du Palais, & l'y retenoit à coucher : ce qui est incroyable dans les mœurs de Chine. (Voyez *Tang-chou.*)

Esther (1) mit Mardochée à la tête de sa maison. Nos idées Européennes se figurent les maisons des Princes de l'Asie, sur le plan de celles de nos Princes. Nous leur donnons un Grand-Maître, un Grand-Chambellan, des Gentilshommes de la Chambre, &c. Tout cela est inconciliable avec un serrail & des Eunuques. Avant même qu'il y eût ni serrail ni Eunuques en Chine, le Gouvernement n'a jamais erigé en charges honorables & importantes, ce qui regarde le service de la personne de l'Empereur. Le Gouvernement ne voit pas, ou voit sans voir, ce qui ne tient qu'à l'homme dans le Souverain. Il ne l'environne de grandeur, de majesté & d'eclat, qu'autant qu'il préside au sort des peuples & tient le sceptre levé sur eux. La philosophie pourroit peut-être examiner jusqu'où cette politique ancienne est noble, utile & pleine de sagesse ; & d'où vient qu'elle est universelle dans l'Asie & inconnue en Occident. Aucune nation ne l'emporte certainement sur les Chinois, dans tout ce qui tend à faire honorer, révérer & respecter la personne du Prince. Tout ce qui lui appartient, tout ce qui est à son usage, tout ce qui doit lui être présenté, a des signes eclatans qui le caractérisent & l'annoncent. Il ne suffit pas qu'une chose soit rare, précieuse, excellente, pour paroître devant l'Empereur ; il faut qu'elle n'ait aucun défaut, & qu'on n'y trouve rien ni à reprendre ni à desirer. Un exemple fera entendre ce que

(1) *Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.* Ibid.

nous

nous voulons dire : une ſeule lettre moins nettement imprimée dans un Livre, ſuffit pour qu'on ne puiſſe point le lui offrir. Quant à ce qui eſt des hommages extérieurs & des ſignes de reſpect, les Princes & les Grands ne paroiſſent qu'à genoux devant l'Empereur; & leur maintien, leur ton de voix, leurs regards même doivent exprimer un reſpect ſans bornes. La maniere dont on lui parle, fait comme une langue à part, & tout ce qui lui appartient ou le regarde, a des noms diſtingués qui ne s'emploient jamais pour autre choſe. On ne prononce jamais ſon nom; le caractere avec lequel on l'ecrit, ne peut paroître dans aucun Livre, ni dans aucun papier public; & on ſeroit puniſſable, ſi on ſe ſervoit dans une Requête ou un Placet, de quelque mot trop vil. *Tout ce qui a rapport à l'Empereur, annonce* (dit Sée-ma-kouang) *qu'il eſt l'homme choiſi pour être entre le* Tien *& les peuples; gouverner ceux-ci avec toute la puiſſance du* Tien, *& repréſenter le* Tien *par ſa bonté, ſa juſtice & ſa ſageſſe.* Mais tout ſe rapporte à l'Empereur, l'homme diſparoît aux yeux de ſes ſujets.

Quant à la charge qu'Eſther donna à ſon oncle, nous pencherions à croire, d'après le Gouvernement de Chine, qu'elle n'etoit qu'une ſurintendance générale ſur ſa chancellerie, ſa maiſon, les Officiers de ſa garde, & tout ce qui regardoit cette Princeſſe, comme Impératrice, ou *la mere du peuple*, ainſi qu'on s'exprime en Chine. Quoique l'Impératrice, ainſi que nous l'avons obſervé, n'ait plus aucune autorité proprement dite dans l'Empire, & ne doive ſe mêler que du Gouvernement de l'intérieur du Palais, ſon trône eſt reſté au niveau de celui de l'Empereur pour tout ce qui n'eſt que pompe, eclat, magnificence & honneurs publics. Les Princeſſes du Sang, les Comteſſes & toutes les femmes titrées de

la Cour, viennent en cérémonie lui rendre leurs respects, toutes les fois que les Grands & les Princes viennent les rendre à l'Empereur. Le cérémonial est le même pour tout, sans en excepter les prosternations & les battemens de tête. Quand elle sort pour quelque grande cérémonie, comme celle des vers à soie, le chemin est couvert de terre jaune, comme pour l'Empereur; sa suite est aussi magnifique; on sonne la grosse cloche, & on lui rend à tous egards les mêmes honneurs. Ils la suivent jusqu'au tombeau, qu'elle partage avec lui; & tout l'Empire porte egalement le deuil. Dès qu'elle paroît en Impératrice, tout ce qui la concerne devient une affaire d'Etat : elle fait savoir ses volontés à celui qui est à la tête de sa maison; c'est à lui à donner des ordres & à veiller à leur exécution. Cependant quelque près de l'Impératrice que semble le mettre une si grande Charge, il ne la voit jamais. Elle ne lui parle que par ses Eunuques, & c'est par eux qu'il lui fait parvenir ses réponses.

XXI.

ESTHER demande la révocation de l'Edit contre les Juifs.

Comment en Chine on demande grace aux Empereurs; combien ils sont disposés à réparer leurs fautes.

AMAN etoit puni, mais l'Edit publié contre les Juifs subsistoit. Assuérus etoit certainement trop eclairé pour ne pas voir qu'il s'etoit trompé dans le choix d'Aman pour son premier Ministre; que ce favori avoit abusé d'une maniere egalement odieuse & perfide, de la confiance qu'il avoit en lui; & que la justice & la gloire unissoient leurs voix pour lui demander à grands cris qu'il se hâtât de révoquer l'Edit cruel, injuste & barbare qu'il avoit porté contre les Juifs, & qu'il avoit eu l'inconsidération de signer. Mais le faire, c'etoit avouer sa faute aux yeux de tous ses sujets; & un Prince en a bien rarement le courage. Il en falloit certainement bien davantage, pour condamner à la mort une nation entiere, sur une accusation vague & dépourvue de preuves; car une tyrannie si odieuse devoit lui aliéner les etrangers, & refroidir beaucoup l'affection de ses sujets. Mais, comme dit *Kien-ti, un enfant surpasse un homme fait en courage, lorsqu'il s'agit de faire le mal; une femme brave la foiblesse de son sexe lorsque sa passion commande, & montre plus d'intrépidité que les guerriers : les plus grands hommes, au contraire, & les héros, ne sont plus que des femmes & des enfans*

lorſqu'il faut réparer leurs fautes. La honte du crime n'a jamais arrêté tant de perſonnes, que l'humiliation du repentir. Il eſt egalement curieux & humiliant de comparer la maniere dont Aman demanda la proſcription & la mort des Juifs, à celle dont Eſther s'y prit pour obtenir leur grace. Le favori en parle comme d'une choſe qu'il eſt bien ſûr d'obtenir, & il l'obtient en effet ſans aucune difficulté : on lui dit de faire des Juifs (1) ce qu'il voudra. Eſther, epouſe aimée, à qui on vouloit donner peu auparavant la moitié de l'Empire, ſe jette aux pieds de ſon epoux, les baigne de ſes larmes, prie & demande avec inſtance qu'il lui accorde la grace de révoquer un Edit evidemment injuſte, tyrannique & ſanguinaire.

Eſther ne ſe fie ni à la bonté de ſa cauſe, ni à la diſgrace d'Aman, ni même à la clémence avec laquelle Aſſuérus tend ſon ſceptre ſur elle. Aman n'avoit pas eu beſoin de prendre un ton ſuppliant pour obtenir la perte des Juifs. Elle ne ſe leve de devant ſon epoux, aux pieds duquel elle s'etoit proſternée en pleurant, que pour le ſupplier de la maniere la plus reſpectueuſe. (2) *S'il plaît au Roi,* lui dit-elle, *ſi j'ai trouvé grace devant ſes yeux, & que ma priere ne lui paroiſſe pas contraire à ſes intentions, je le conjure de vouloir ordonner, &c.* Quel ton plus humble, plus ſuppliant & plus ſoumis auroit pu prendre un eſclave qui auroit mérité la mort & auroit demandé ſa grace? Ce ton n'etonne pas dans Eſther. Sa piété lui avoit appris que, bien loin d'avilir ſa dignité par ſes abaiſſemens, les eût-elle même

(1) *De populo age quod tibi placet.* Cap. 3, verſ. 11.

(2) *Procedit ad pedes Regis, flevitque....... & ait : Si placet Regi, & ſi inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur eſſe contraria, obſecro, &c.* Cap. 8, verſ. 3 & 5.

portés plus loin, elle n'eût rien fait que de grand, puisqu'il s'agissoit tout-à-la-fois de sauver son peuple & d'epargner un nombre infini d'homicides à Assuérus. A quoi ne se résoudroit pas une ame d'un certain ordre, pour prévenir la plus petite injustice? Ce qui etonne, c'est que cette sage Princesse crut que ce n'etoit qu'en s'y prenant ainsi, qu'elle viendroit à bout de fléchir le cœur de son epoux.

Nous nous bornons à observer, pour nous en tenir à notre plan, que cette maniere de supplier d'Esther, est tout-à-fait dans les mœurs des Chinois. Soit que cela vienne originairement de la grande idée que l'Empereur est l'homme du *Tien*, soit que ce ne soit qu'une invention de la politique pour agrandir l'idée de sa dignité suprême, on lui demande les plus petites graces avec une profusion de prieres & d'abaissemens, où l'Europe verroit une servitude honteuse, & où la Chine ne voit qu'un profond respect.

S'il s'agit de faire absoudre un coupable, lors même qu'il a eté injustement condamné, il ne faut parler que de grande grace, de pardon, de clémence, se mettre dans la posture la plus humiliée, frapper la terre du front & prendre l'air de confusion & de crainte d'un criminel. L'Histoire en rapporte une infinité d'exemples : nous ne citerons que celui du célebre *Ly-sen*, qui, voulant obtenir la grâce d'un Mandarin que le *Tchao-kong* avoit condamné dans un premier mouvement d'indignation, vint se présenter devant ce Prince avec l'habit, les chaînes & tout l'extérieur d'un criminel qu'on va exécuter. (Voyez *Tso-tchouen.*)

Les Chinois partent du principe, que l'humilité est une qualité essentielle à toute priere, & que qui prie pour un autre, doit s'en acquitter comme lui-même. Leur grande maxime, outre cela, c'est que plus ce qu'on demande est juste, plus

tout ce qu'on fait pour l'obtenir eſt glorieux. « Quand on » prie le Prince (dit *Kia-chân*), on ſonge à le fléchir, & » non pas à le faire rougir. Or, plus on s'humilie, plus on » s'abaiſſe, plus on lui parle en ſuppliant timide & confus; » plus on donne de force & de crédit à ſa priere, plus on » paroît ignorer ſon bon droit & ſa mépriſe, plus on le » réduit à y faire attention. Sa vanité vient au ſecours de » ſon devoir ». (*Kou-ouen-ſin-y*, liv. 13.) Par une ſuite du même principe, quand les Mandarins, même les plus elevés, font des Placets pour s'accuſer eux-mêmes de quelque faute contre l'etiquette, on croiroit, à voir la maniere dont ils diſent qu'ils ſe ſont rendus indignes des bienfaits de Sa Majeſté, & dont ils demandent à être dépouillés de leurs emplois & livrés au Tribunal des crimes; on croiroit, dis-je, qu'ils ont commis les plus grands forfaits. Quand l'Empereur leur pardonne ſans reſtriction, ou ne leur inflige qu'une peine moindre que celle qui eſt portée par la Loi, ils parlent de ce pardon en le remerciant, comme d'une grace qu'ils ne méritoient pas, qui immortaliſera la clémence de Sa Majeſté, & que leur reconnoiſſance leur rappellera ſans ceſſe, pour les exciter à faire ſans ceſſe de nouveaux efforts & employer ce qu'il leur reſte de vie au ſervice d'un ſi bon Maître.

Quand les Grands & les Miniſtres ſont admis à faire leur remercîment de vive voix, ce qui eſt une grande grace, ils ſe proſternent, frappent la terre du front aux pieds du trône de Sa Majeſté, & quittent leur bonnet, comme lorſqu'ils demandent pardon pour les plus grandes fautes, ce qui eſt une maniere très-energique de reconnoître qu'elle n'a ecouté que ſa clémence. Que les imaginations à qui cela paroîtra trop bas & trop rampant, s'avertiſſent elles-mêmes que porter le bougeoir paroîtroit encore plus vil & plus ſervile aux

Chinois qui n'ecouteroient que leurs préjugés. Il faut prendre chaque pays dans ses mœurs : or, celles de Chine ont eté formées par l'Antiquité qui ne connut point l'esclavage, & qui, à force d'environner le Souverain de respects, d'honneurs & d'hommages, etoit venue à bout de l'obliger à se respecter dans ses sujets. Le premier Ministre du fondateur des *Han*, lui demandoit & lui faisoit demander pardon si souvent des plus petites fautes contre l'etiquette, qu'il subjugua sa vivacité, dompta son humeur, & parvint à le faire représenter par-tout avec grandeur & avec majesté.

Qu'on nous permette d'ajouter ce mot en faveur de ceux qui s'intéressent à l'education des enfans. Si ceux de Chine sont si respectueux envers les vieillards, s'ils déferent continuellement à leurs Anciens, si les cadets cedent en tout à leurs aînés, c'est qu'un vieillard parle avec honnêteté à un enfant, & répond à ses questions d'une maniere proportionnée à sa capacité. Il lui dira bien, il n'est pas encore tems que vous sachiez ce que vous me demandez ; mais il se gardera bien de vouloir lui donner le change par un mensonge. L'Empereur *Kang-hi* a fait mettre l'anecdote suivante dans le *Koang-ye-ki-kou-che*, ou *Recueil d'Historiettes pour les enfans.* « Un intime ami du pere de *Tchang-lin* etant venu » à sa maison pour lui rendre visite, il entra sans se faire » annoncer, & demanda au petit *Tchang-lin* qui jouoit dans » la cour, où est *Sienpe ?* Le petit enfant ne fit pas semblant » de le voir ni de l'entendre. *Quoi !* lui dit cet ami, *l'intime » de votre cher pere vous adresse la parole, & non content de » ne pas venir au-devant de lui pour le saluer, vous dédaignez » de lui répondre ? Je suis en faute*, repartit le petit Tchang-lin, » *mais je n'ai pas cru qu'un ami de mon pere pût me parler » de lui si cavaliérement* ». *Sienpe* etoit le *petit nom* du pere

de *Tchang-lin*; & c'eſt une groſſiéreté dans les mœurs Chinoiſes de prononcer le *petit nom* d'un pere devant ſon fils: les payſans même ne le font pas.

Les plus grands Princes, dit Confucius, *ſont ceux qui aiment à connoître leurs fautes, & qui ſe font gloire de les réparer.* La Chine eſt evidemment le pays de l'univers où l'on a le mieux ſenti la vérité de cette maxime, & où l'on s'eſt appliqué le plus ſérieuſement à la perſuader aux Princes. Au lieu de ſe récrier ſans-ceſſe ſur l'elévation de leur génie, ſur leur rare ſageſſe, ſur la profondeur de leurs vues, ſur l'etendue de leurs lumieres, ſur la force de leur eſprit, & de les enivrer de l'admiration d'eux-mêmes; on a toujours pris à tâche de leur dire & redire en une infinité de manieres, que le trône, bien loin de les affranchir des ignorances & des egaremens, des défauts & des fragilités de la nature humaine, ne fait qu'en augmenter le péril, ou en etendre la ſphere, & les rendre plus funeſtes que dans le reſte des hommes. En conſéquence, l'Etat leur a donné des Cenſeurs attentifs & incorruptibles, pour les avertir de leurs fautes. L'hiſtoire, la philoſophie, la morale, la politique & la poéſie même ont eté chargées de les perſuader que ces Cenſeurs ſont pour eux, comme la regle & l'à-plomb, le niveau & l'equerre pour les architectes, & que ce n'eſt qu'en ſuivant leurs conſeils & leurs repréſentations, qu'ils peuvent elever ſûrement le grand edifice de la félicité publique, qui eſt commis à leurs ſoins. Pour ne laiſſer aucun ſubterfuge à leur amour-propre, outre qu'on les a comme enfermés dans un triple cercle de raiſonnemens fondés ſur l'etendue & la difficulté de leurs devoirs, d'exemples des bons & mauvais Princes, de conſéquences tirées de leurs vrais intérêts & de leur gloire; on leur a articulé ſans détour, que l'Antiquité ne

ne se détermina à fixer le souverain pouvoir dans une famille, au lieu de le confier, comme elle fit d'abord, à ceux en qui elle voyoit une plus grande supériorité de lumieres & de vertus, que parce qu'elle espéra y suppléer par les Censeurs qu'elle donna à celui qui en devoit être revêtu. Ne pas vouloir de Censeurs, ou refuser de les ecouter, c'est violer une des conditions les plus essentielles du contrat primitif, qui fit entrer le souverain pouvoir dans une famille, & lui soumit toutes les autres.

Que les Sages prononcent jusqu'où les Chinois ont montré en cela combien ils pensoient sagement; mais il est de fait que tous les renversemens, tous les malheurs & toutes les usurpations qui leur ont fait abandonner en détail tout leur ancien droit public, n'ont jamais pu les faire plier sur l'article des Censeurs Impériaux, qu'ils ont toujours maintenus & qu'ils conservent encore. S'il nous etoit permis de dire notre pensée en semblable matiere, nous avouerions que nous avons toujours eté enchantés de la maniere dont ils ont assuré l'utilité des Censeurs. 1°. En leur faisant un devoir d'honneur de s'exposer à tout, pour défendre la manutention des Loix contre les défauts & les négligences du Prince, & contre les entreprises des Ministres & les malversations des Magistrats. 2°. En les livrant à la vengeance du Prince, lorsqu'ils s'ecartent dans leurs représentations, du respect sans bornes qui est dû à sa personne sacrée, ou le démentent en déchirant, sans son aveu, le voile du secret dont elles doivent être enveloppées. 3°. En leur permettant de se taire, de se démettre de leur emploi, & de se retirer lorsqu'ils n'ont pas eté ecoutés trois fois sur la même chose; & en donnant leur silence & leur retraite, comme un signal que tout est désespéré.

L'effet de ces trois choſes eſt tel, que les Cenſeurs ont ſouvent pouſſé leur zele pour la choſe publique, jusqu'à l'héroïſme; que les Empereurs les plus indignes de l'être, ont régné en grands Princes; & que leur ſilence a toujours eté plus craint & plus efficace que leurs plus vives repréſentations. Un mot dira tout : le miniſtere des Cenſeurs lie tellement l'intérêt du Prince à l'intérêt public, que le crédit des Concubines, la faveur des Miniſtres, l'autorité des Princes, l'aſcendant des Eunuques, les intrigues des cabales, le génie de chaque ſiecle & le ton particulier de chaque Dynaſtie, ont toujours echoué contre lui, quand il a eté exercé par de vrais citoyens; & que les Empereurs ou ſe ſont corrigés, ou ſe ſont abaiſſés juſqu'à ſe juſtifier, & ſe ſont vus réduits à demander des conſeils & des avis à tous les Sages de l'Empire, pour ſe relever du diſcrédit où ils etoient tombés en négligeant ceux des Cenſeurs. On a ſoupçonné en Europe bien des myſteres dans cette politique triomphante de Chine, qui ſoutient, conſerve & vivifie ce grand Empire au milieu des ruines de tous les autres. Peut-être trouvera-t-on, en y regardant de plus près, que le miniſtere des Cenſeurs eſt le mot de l'enigme.

Il faudroit brûler toutes les Hiſtoires, ſi l'on vouloit ſoutenir l'infaillibilité des Princes dans le gouvernement de l'Etat. Dans la pratique cependant, il n'y a guere que la Chine qui paroiſſe ne pas y croire ouvertement. Elle en recueille ſans ceſſe l'ineſtimable avantage de voir ſes Maîtres non-ſeulement ne pas y prétendre, mais même ſe faire gloire d'avouer leurs mépriſes, & ſe condamner eux-mêmes pour les réparer. 1°. Les calamités publiques, les revers, les victoires des ennemis, &c. qui etoient dans la haute Antiquité des tems de deuil & de pénitence générale, ſont reſtés pour les Empereurs une

occasion favorable de reconnoître leurs torts & leurs méprises dans le gouvernement de l'Etat. La persuasion universelle même, & toujours subsistante, que le *Tien* répandroit ses bénédictions sur l'Empire si les Loix etoient en vigueur, les force, en quelque sorte, à le faire, pour rassurer les peuples & calmer leurs craintes. Il ne faut qu'ouvrir les Annales pour voir que presque tous les Empereurs de toutes les Dynasties ont fait des Déclarations & des Edits dans les tems d'affliction, pour avouer leurs fautes & pour remédier aux abus dont elles avoient eté la cause.

2°. Les disgraces des Ministres, des grands Mandarins, des Princes, &c. etant occasionnées ordinairement par l'abus qu'ils ont fait des bontés de l'Empereur ou de leur autorité, & pouvant occasionner des fermentations d'idées qui seroient funestes à la tranquillité publique, il est assez ordinaire que les Empereurs se reprochent publiquement à eux-mêmes d'avoir donné leur confiance à des hommes qui en abusoient, & fassent de nouveaux réglemens, ou donnent des ordres plus séveres pour arrêter les abus qui s'etoient glissés dans le Gouvernement.

3°. Les grandes fêtes de la soixantieme année de l'Impératrice mere, de l'Empereur, de l'Impératrice, les bons succès d'une grande entreprise, la prospérité des armes de l'Empereur, une suite d'années d'abondance, &c. sont aussi des invitations pour l'Empereur à remédier à ses négligences passées, sous prétexte de témoigner son affection à son peuple, & de le faire jouir des bénédictions que le *Tien* verse sur son regne.

4°. Quelque trouble excité dans une Province, une accusation contre un Mandarin, des crimes extraordinaires, &c. sont encore une raison pour l'Empereur de s'examiner lui-

même ſur ſes devoirs, de convenir de ſes torts, & de promettre à ſes peuples un entier amendement.

5°. En tout tems il a la reſſource des repréſentations des Cenſeurs, des requêtes des Miniſtres, ou de ſes propres réflexions, pour revenir de ſes négligences, ſe déſiſter de ſes premiers ordres, condamner ſes fautes, abandonner des favoris, mettre la réforme dans le Palais, diminuer ſes dépenſes, &c. Tout cela n'eſt ni dans les mœurs des peuples de l'Occident, ni dans la haute théorie de leur politique. Malgré cela, il eſt à croire que les Sages ſeront les premiers à convenir que la Chine a bien entendu les vrais intérêts de ſes Princes, en leur ouvrant ainſi & en leur applaniſſant les ſentiers difficiles du repentir & de l'amendement, & en y faiſant marcher la gloire devant eux, comme dans ceux de la victoire, des ſuccès & des triomphes les plus deſirés.

L'Europe a entendu parler des conquêtes rapides de l'Empereur régnant, dans les régions qui ſont à l'occident de la Chine, & qui s'etendent juſqu'à la mer Caſpienne. Quelque glorieuſes qu'elles ſoient à ſon regne, nous ſommes perſuadés qu'elle les admirera d'autant plus, que ce Prince qui les doit plus à la force de ſon génie qui les a dirigées, qu'à la capacité de ſes Généraux & à la bravoure de ſes troupes, eut aſſez de grandeur d'ame pour avouer à tout l'Empire qu'il s'etoit trompé en dirigeant la guerre contre le Royaume de *Ming* qui eſt au-delà du *Yan-nan*. Qu'il dit de belles choſes dans cette Déclaration, ſur les malheurs des Princes qui en ne cherchant que le bonheur des peuples & la gloire de l'Empire, ne réuſſiſſent pas toujours à les procurer! Du moins admirera-t-elle que l'eſprit du Gouvernement de Chine lui ait ménagé ce moyen de ſe déſiſter d'une entrepriſe dont la pourſuite auroit coûté la vie à une infinité d'hommes, & auroit pu être funeſte à tout l'Empire.

Si la Perſe avoit appris de l'Antiquité à faciliter ainſi à ſes Princes la réparation de leurs fautes, il n'etoit pas ſi difficile que nous nous l'imaginons d'après nos préjugés, d'annuller par un ſecond Edit celui qu'Aman avoit obtenu contre les Juifs. Notre ignorance peut egarer nos conjectures & leur faire prendre le change; mais en comparant les deux Edits tels qu'on les trouve dans les chapitres 13 & 16, ils ſont ſi conformes à ceux de Chine de cette eſpece, qu'au moins les apparences ſont pour notre façon de penſer.

Le *Nei-kong*, dont nous avons parlé plus haut, réuſſit long-tems à tromper la pénétration de l'Empereur régnant, dans la maniere dont il lui rendit compte de la guerre du *Sée-tchouen*, où il avoit eté envoyé en qualité de Généraliſſime. Après avoir parlé pendant deux mois, de préparatifs & de plans d'attaque, il eut l'inſolence de mander qu'il avoit remporté un avantage ſur les ennemis; & pour donner un plus grand air de vérité à la nouvelle, il ajoutoit qu'il avoit prévenu la bienfaiſance de Sa Majeſté, & fait diſtribuer mille onces d'argent à ceux qui s'etoient le plus diſtingués. Il annonça encore des préparatifs, & puis ne manda plus rien, pour donner à entendre qu'il etoit chez les ennemis, & que la premiere nouvelle qu'on apprendroit, feroit la fin de la guerre. Ce long ſilence n'etoit pas naturel, vu les ordres réitérés qu'il avoit reçus de donner avis de l'etat où etoient les choſes. *Nei-kong* ayant compris qu'il faiſoit un mauvais effet, demanda à Sa Majeſté qu'elle lui permît de revenir de l'armée, pour lui rendre compte de vive voix des affaires de la guerre; mais l'Empereur etoit inſtruit, & ſon procès commencé.

O la terrible Déclaration que celle qui commence ainſi! *Depuis treize ans que je ſuis ſur le trône, mes bienfaits ne ſe*

ſont répandus ſur aucun de mes ſujets, avec autant de profuſion & de magnificence que ſur le Nei-kong. Ce début eſt ſuivi d'une enumération des graces, dignités & diſtinctions qui avoient tiré le *Nei-kong* de la foule des Tartares, & l'avoient conduit à la charge de premier Miniſtre. Puis vient la narration circonſtanciée des menſonges, des tromperies, des fineſſes & des lâchetés qui percent le cœur de Sa Majeſté, & confondent toutes ſes penſées. « Son iniquité, ſa fourberie » & ſa noirceur (dit-elle), ſont montées à un tel point d'in- » ſolence & de méchanceté, que mon eſprit ne peut en » embraſſer la monſtrueuſe immenſité. Je ne comprends pas » comment, ayant reçu de moi les plus ſignalés bienfaits, il peut » avoir conçu dans ſon cœur une ingratitude ſi abominable » & ſi effrayante. Le *Nei-kong*, que j'ai vu ici à ma Cour » & au Conſeil, chargé des plus grandes affaires, n'eſt pas » celui d'aujourd'hui : ce ſont deux hommes différens. O triſte » & douloureuſe condition des Princes, de ne pouvoir ſe » flatter de connoître les vrais ſentimens de ceux qu'ils voient » de plus près ! A qui peuvent-ils donner leur confiance, ſi on » epie durant tant d'années le moment de la tromper ? Encore » ſi on laiſſoit quelque prétexte à ma clémence pour colorer » un pardon, &c. ». Cette piece, qui eſt de l'année 1748, treizieme année du regne de l'Empereur, fut ſuivie d'une autre encore plus forte, où l'on révéloit à tout l'Empire la honte & les noirceurs de ce Miniſtre, depuis qu'il etoit entré dans les affaires. Nous faiſons mention de ces deux pieces pour faire remarquer que la Cour de Suze s'exprime dans le ſecond Edit d'Aſſuérus (1) d'une maniere bien reſſemblante à celle de la Cour de *Pé-king*.

(1) *Voyez* le chapitre XVI du Livre d'Eſther.

Tous les Mandarins doivent faire de trois ans en trois ans, un aveu de leurs fautes dans les devoirs de leurs emplois, les Mandarins inférieurs à leurs supérieurs, & les grands Mandarins à l'Empereur. Cette espece de confession politique est beaucoup plus solemnelle de neuf ans en neuf ans. On tient registre de toutes; & le Gouvernement en tire bien des avantages, comme on doit le sentir d'abord. Celui d'encourager l'Empereur à reconnoître ses torts n'est point le moindre; mais pour ce moment-ci, nous nous bornons à observer que, comme le Gouvernement fait lui-même des recherches pour redresser les dissimulations & les mensonges de ceux qui biaisent dans l'accusation de leurs fautes, comme aussi pour connoître ceux qui se distinguent par leur sagesse, leur intégrité, leur application, les registres où tout ce qui regarde chaque Mandarin est articulé, sont un répertoire terrible, quand on entame le procès de quelqu'un. Si la politique de Perse avoit aussi imaginé les accusations & les examens de tous les trois ans, il auroit eté fort facile de suivre l'histoire d'Aman depuis son entrée dans les Charges, & de traduire tous ses déportemens au tribunal du public. Nous n'insinuons ici cette bagatelle, que pour inviter les Savans à faire des recherches pour voir s'ils trouveroient quelque chose dans les Anciens sur cette matiere.

La confession des fautes n'a eté etablie que sous le regne de *Tching-ty* des *Han*, l'an 28 avant Jesus-Christ. Mais il n'est pas sûr qu'elle n'ait pas eté en usage dans la haute Antiquité. La raison d'en douter, c'est que l'examen triennal des Mandarins etoit en usage du tems des *Tcheou*, comme on le voit clairement dans le *Li-ki* & le *Tcheou-li*; & on en trouve la premiere origine dans le second chapitre du *Chou-king*, où *Chun* dit : *J'aurai moi-même les yeux ouverts*

ſur tous les Officiers ; j'examinerai de trois ans en trois ans la maniere dont ils ſe comportent ; & tous les neuf ans je les eleverai ou les abaiſſerai, &c. Or, cet examen triennal, le *Li-ki* le déſigne par ces mots : *La vertu paroît quoique cachée, & le vice ſe montre pour cacher ſa laideur.* Ce qui a bien rapport à l'aveu des fautes qui, en effet, lorſqu'il eſt candide, en efface la honte & en obtient le pardon, parce que, comme dit le *Tong-tien*, *qui a le courage d'avouer publiquement ſes fautes, eſt cenſé les haïr ; & qui les hait en eſt amendé.* Si on trouvoit quelque choſe de pareil chez les anciens Perſes ou chez quelque autre peuple de l'Occident, ce ſeroit une nouvelle preuve que toutes les anciennes nations auroient puiſé à la même ſource leur doctrine, leurs uſages & leurs Loix.

Diſons quelque choſe du *pardon général* en Chine, dont il ne paroît pas qu'on ait aucune idée en Europe, & qui mériteroit peut-être quelque choſe de plus que d'y être connu. Il eſt dit dans l'*Y-king* : « *La pluie s'unit au tonnerre, le Prince » pardonne des fautes & ne punit pas des crimes.* Que nous » apprend ce ſymbole, ſe demande *Tchang-tſée-tſing*, par » cette union de la pluie & du tonnerre, ſinon que le ton» nerre etant l'image de la vengeance du *Tien*, la pluie celui » de ſa miſéricorde, c'eſt leur union qui inſtruit les Princes » à ne pas pourſuivre toutes les fautes, & à pardonner quel» ques crimes, afin que leur clémence imite ſa bonté, comme » leur ſévérité ſa miſéricorde ». L'Auteur du *Ta-hio-yen-y-pou* obſerve là-deſſus, que la doctrine qu'enſeigne l'*Y-king* par ce ſymbole, a eté la doctrine de la plus haute Antiquité ; & qu'à remonter juſqu'à *Chun*, on voit que les Empereurs ont tempéré les rigueurs de leur juſtice par des graces & des pardons. Selon le *Tcheou-ly*, on ne puniſſoit pas dans l'Antiquité,

l'Antiquité, 1°. les fautes ou causées ou occasionnées ou excusées par l'ignorance; 2°. celles qui etoient commises par emportement, par surprise, ou dans un premier mouvement; 3°. celles qui ne venoient que d'oubli, d'inadvertence ou de méprise. On faisoit grace de la peine décernée aux enfans, aux vieillards & à ceux dont la raison etoit troublée. On etendit ensuite cette indulgence à un point que les plus grands crimes devinrent impunis. La rivalité des différens Etats feudataires & la facilité de fuir de l'un dans l'autre, en fut la grande cause. Les meilleurs Princes d'alors regardoient les coupables assez punis par un exil qui leur ôtoit pour jamais l'espérance de voir leur famille, & de participer aux honneurs funéraires.

Nous ne voyons point dans l'Antiquité de *pardon général.* Le premier dont il soit parlé dans l'Histoire, est de l'Empereur *Eulh-chi*, vers l'an 206 avant Jesus-Christ. La Dynastie des *Han* adopta les *pardons généraux*, & les multiplia beaucoup afin de gagner l'affection des peuples, & de faire oublier l'ancien gouvernement que *Tsin-chi-hoang*, pere de *Eulh-chi*, avoit anéanti. *Kao-tsou*, qui monta sur le trône l'an 206 avant Jesus-Christ, en accorda neuf en dix-neuf années de regne. *Ouen-ty* n'en accorda que quatre en vingt-trois années. *King-ty* en accorda cinq en dix-huit années; *Ou-ty* dix-huit en cinquante-cinq années; *Tchao-ty* sept en treize années; *Siuen-ty* dix en vingt-cinq années; *Tching-ty* neuf en dix-sept années; *Ngai-ty* quatre en six années.

Ces *pardons généraux* etoient trop multipliés pour ne pas devenir funestes aux mœurs publiques & au bon ordre. Les Lettrés s'en apperçurent les premiers, & eleverent la voix avec force pour réveiller l'attention des Empereurs sur un objet si essentiel. Leurs représentations eurent d'abord peu de succès,

parce qu'ils montroient bien que le pardon mis si près du crime, enhardit à le commettre, mais ils ne répondoient pas aux trois grandes raisons qu'alléguoient les partisans de ces pardons; 1°. l'exemple de la sage Antiquité; 2°. la nécessité de persuader aux peuples la clémence du Prince; 3°. les bons effets qu'avoient eus ces pardons, malgré le malheur des tems.

Les *Han* Orientaux donnerent plus de soin à la discussion de l'utilité des *pardons généraux*. On prouva que l'Antiquité n'accordoit de pardon qu'aux crimes où il y avoit plus de malheur & de surprise, que de malice & de réflexion; que la clémence du Prince n'est point opposée à sa justice, & encore moins son ennemie; que c'est à la sagesse à concilier tellement les bontés de l'une avec les rigueurs de l'autre, qu'elles s'entre-aident mutuellement à faire craindre le crime aux méchans, & à encourager les bons à la vertu. Quant aux bons effets qu'avoient eus les *pardons généraux* : en avouant que des pardons dirigés avec sagesse devoient augmenter l'amour des peuples pour les Souverains, & dès-là prévenir bien des crimes, on posa en principe qu'ils enhardissoient les méchans par l'espérance de l'impunité, & que l'unique moyen de les rendre véritablement avantageux à l'Empire & à la réforme des mœurs, etoit d'etablir des regles pour mettre des exceptions, des distinctions & des différences entre les crimes : ceux qu'on ne devoit jamais pardonner; ceux dont on pouvoit diminuer la peine, & ceux à qui on accorderoit grace sans danger.

La matiere ainsi discutée & eclaircie, il n'y eut plus de difficulté que sur le tems où les *pardons* devoient avoir lieu, & sur les regles qui en devoient diriger les bienfaits. Chaque Dynastie s'est fait ses principes particuliers sur ces deux points

comme ſur tout le reſte ; &, comme on le ſent bien, ils portent l'empreinte de l'eſprit de ſa politique & des circonſtances où elle s'eſt trouvée.

Celle qui regne aujourd'hui a réuni dans ſes Loix les pardons de la haute Antiquité & ceux de la Dynaſtie des *Han*. Elle diſtingue trois ſortes de *pardon :* le *pardon de compaſſion*, pour les vieillards, les enfans, les malades, quand leurs crimes ne ſont pas des crimes capitaux. A quoi il faut ajouter qu'ils peuvent encore obtenir grace dans les *grands pardons*, & que la haute vieilleſſe & l'enfance ne ſont pas cenſées compriſes dans les Loix criminelles. Le *pardon de clémence*, à raiſon des circonſtances, du meurtre de mépriſe, du vol de bled dans un tems de famine, de fauſſe gabelle dans les cas de vexation, &c. Sous ce nom eſt compriſe la grace accordée au fils unique d'une veuve qui a gardé la viduité vingt années, à celui d'un pere ou d'une mere qui ont ſoixante-dix ans ; au petit-fils d'un grand-pere, d'une grand'mere qui ont ſoixante-dix ans, & qui ont perdu leurs enfans ; au frere cadet d'un vieillard auſſi de ſoixante-dix ans, qui n'a plus ni fils, ni petits-fils, ni neveux. Quand deux fils, deux freres ſont egalement coupables, on accorde la grace à un, dans les cas de vieilleſſe ou de viduité ci-deſſus. Les *pardons de miſéricorde ;* ou *grands pardons*, *pardons généraux* que l'Empereur accorde extraordinairement dans les tems de calamité, ou de grande réjouiſſance, comme ſa ſoixantieme année. Ces *grands pardons* ſont limités. On adoucit de deux, de trois degrés la peine des crimes capitaux ; mais la grace n'eſt pas entiere. Celle des autres crimes eſt encore plus adoucie, & la grace devient entiere par-là pour le plus grand nombre.

XXII.

EDIT EN FAVEUR DES JUIFS.

Comparaiſon des Juifs en Perſe avec les Eleuthes en Chine. Faveurs accordées à Mardochée, comparées avec les faveurs accordées en Chine.

ASSUÉRUS eut egard aux prieres d'Eſther & de Mardochée (1). « Envoyez, leur dit-il, des Lettres ecrites en mon » nom & ſcellées de mon anneau, dans les cent vingt-ſept » Provinces, depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie, pour que » les Juifs raſſemblés dans chaque ville ſe vengent de leurs » ennemis ».

Comment les Juifs etoient-ils venus en Perſe? comment avoient-ils eté répandus en diverſes villes? comment y etoient-ils traités? Toutes ces queſtions ne peuvent plus être eclaircies, parce que l'Ecriture Sainte ne le dit pas, & que les Auteurs profanes ne nous en ont rien appris. Mais les Eleuthes qui ſont à *Péking* & dans diverſes villes des Provinces, fourniſſent des exemples de ces tranſplantations. Quand nous vînmes de Canton ici, nous trouvâmes dans la Province de *Chan-tong* de longues files de charrettes remplies de ces Eleuthes qu'on conduiſoit avec leurs femmes & leurs enfans, pour être diſtribués en différentes petites villes. Comme les Eleuthes ſont tous Mahométans, ils ſont à-peu-près dans

(1) *Scribite ergò Judæis, ſicut vobis placet, regis nomine, ſignantes litteras annulo meo, &c.* Chap. 8, verſ. 8.

le cas où les Juifs etoient en Perse. Mais le Gouvernement ne les gêne pas sur leur Religion; & quoique les Chinois les méprisent beaucoup, ils les traitent avec honnêteté, par la raison que ce sont des etrangers.

A l'occasion des etrangers, nous invitons les Savans à faire des recherches sur les relations que les peuples de l'Occident ont eues avec la Chine. Il est certain par l'Histoire des *Han*, des *Tsin*, des *Tang*, des *Song* & des *Yuen*, que plusieurs Empereurs de ces grandes Dynasties ont envoyé des ambassades aux peuples de l'Occident, & en ont reçu un plus grand nombre. Il est encore certain que quoique les etrangers n'aient jamais eu permission de venir en Chine, d'y faire le commerce & de s'y etablir, il y a eu des tems où l'on s'est beaucoup relâché à cet egard. Comme ce sujet est intéressant & peut donner lieu à des découvertes utiles, nous nous proposons de le traiter un jour à fond; mais nous demandons du tems, parce qu'en pareille matiere nous ne voudrions rien hasarder, & que ce n'est qu'en feuilletant les recueils immenses qui regardent les pays etrangers, qu'on peut venir à bout de réunir des preuves à l'abri de toutes les chicanes de la critique.

Il nous seroit aisé de prouver qu'il y a eu des etrangers habitués & naturalisés dans les anciennes Capitales *Tchang-ngan*, *Ho-yang*, *Kai-fong-fou* & *Nan-king*, mais cela ne suffit pas; il faut montrer en quel tems ils y sont venus, & comment ils ont eu la permission de s'y etablir. Si on veut faire des recherches en Europe, on trouvera bien des détails dans la partie géographico-historique des annales de chaque Dynastie : mais la grande collection *Pien-ki*, qui fait partie du *Kou-kia-tou-chou*, est la vraie source où il faut puiser, parce qu'on y trouve les pieces & les monumens originaux,

des relations entieres, & les descriptions des premiers Ecrivains: nous n'en avons pu avoir jusqu'à présent que l'abrégé.

L'exemplaire des Lettres d'Assuérus (1) fut *suspendu* dans Suze. Nous avons oublié de dire que depuis l'invention du papier, on conserva dans l'impression la bordure en nuages, dragons, fleurs & autres ornemens qui etoient auparavant en relief dans la planche sur laquelle on gravoit les Edits. Comme les dimensions de cette planche etoient marquées, il nous paroît vraisemblable que c'est-là ce qui a donné occasion aux Chinois de faire de si grandes feuilles de papier. Il est dit en effet sous les *Tsin* & sous les *Tang*, que l'Edit parut sur du papier nommé *Fong-tchi*, ce qui indique une espece de papier destiné à cet usage. Quant à l'expression *fut suspendu* (*pependit*), elle est tellement consacrée ici dans le langage des Anciens, que l'Empereur *Ou-ty* des *Han* dit que *ses volontés seront* suspendues *pour l'instruction de tout l'Empire*. Par une suite de l'ancien usage de graver les Ordonnances & les Edits sur des planches qui etoient *suspendues*, puis détachées en cérémonie de l'endroit où on les exposoit pour être lues, à cause de la difficulté d'en faire des copies avant l'invention du papier & de l'impression, il fut long-tems défendu de les copier pour les garder chez soi. Il est dit dans la vie de *Kao-tchin* de la Dynastie des *Tang*, qu'il en refusa la permission à un Mandarin, en lui citant l'ancien proverbe: *Les particuliers ne gardent point dans leur maison les paroles du Prince*. (Voyez *Tsée-che-tsing-hoa*, liv. 18, feuillet 12.)

Cependant on prodiguoit les honneurs à Mardochée. En sortant du Palais, on le vit revêtu d'habits royaux de couleurs

(1) *Edictum Regis pependit in Susam*. Ibid. vers. 14.

eclatantes & la couronne en tête (1). Dès qu'Assuérus avoit reconnu Mardochée pour l'oncle & le pere adoptif de l'Impératrice, il se devoit à lui-même de le combler de bienfaits & de l'elever encore plus haut qu'Aman, qui, après tout, etoit un etranger. Il est dit dans les Annales, que l'Empereur *Kouang-ou-ty* erigea une Principauté en faveur du frere de l'Impératrice *Kuo*; qu'il l'invitoit sans cesse à des *yen-yen*, lui donnoit de grandes sommes d'or & d'argent, des etoffes & des habits précieux, ensorte qu'il etoit le plus riche, le plus magnifique & le plus puissant de l'Empire après l'Empereur. Le peuple de la Capitale disoit que sa maison etoit un gouffre de richesses. Il avoit plus de cent mille familles pour cultiver ses terres; le nombre de ses domestiques & de ses esclaves etoit prodigieux. Tous les vases qui paroissoient à sa table etoient d'or. Comme il avoit la voix grosse, & commandoit en criant, une chanson du tems dit : *Il ne pleut jamais dans la maison de* Kuo, *mais il y tonne toujours.* Comment concilier cela avec ce que nous avons dit plus haut de l'obscurité où restoient les parens de plusieurs Impératrices? Comme on concilie toutes les contradictions de la conduite des Princes, par leurs passions, & leurs intérêts par les variations continuelles de la politique. Ceux qui seront curieux de voir comment elle s'y est prise en Chine, tantôt pour elever les familles des Impératrices, tantôt pour leur refuser les honneurs qu'elles faisoient demander, trouveront dans le 288[e] & 289[e] livres du *Tseou-y*, une suite de Placets, tantôt pour demander, tantôt pour empêcher l'elévation de la famille des Impératrices.

(1) *Mardochæus autem de palatio . . . . egrediens, fulgebat vestibus Regiis, hyacinthinis videlicet & aëreis, coronam auream portans in capite.* Ibid. vers. 15.

La morale de Chine fait un devoir rigoureux aux epoux, d'aimer & d'honorer les parens de leurs epouſes; & l'Empereur, en cela comme dans tout le reſte, doit la leçon de ſon exemple à ſes ſujets. L'elévation des parens de l'Impératrice devenoit onéreuſe pour l'Etat, & occaſionnoit des répudiations. Cette double raiſon contrebalançoit celle de la piété filiale. Voilà pourquoi les hommes d'Etat ont parlé différemment ſelon les conjonctures. Deux Requêtes feront ſentir l'eſprit qui les animoit. L'Empereur *Ngni-ty* des *Han*, voulant eriger une Principauté en faveur du frere de l'Impératrice ſa grand'mere : « Seigneur (lui dit *Kou-tſong*), quand l'Empe» reur votre auguſte pere mit des Principautés dans la famille » de ſes alliés, le Ciel déſapprouva cet amour aveugle du » ſang, par des phénomènes effrayans. L'Impératrice votre » auguſte mere, a deux fils de ſes freres, revêtus de la dignité » de Prince. Les raiſons qui leur ont mérité cette faveur, » etoient trop près de tous les cœurs pour n'être pas ap» plaudies. Elles ne ſont pas les mêmes, à beaucoup près, » pour le Seigneur *Chang*. Eriger une Principauté pour lui, » ce ſeroit donner atteinte aux Loix du Gouvernement, » heurter de front les deſirs du *Tien* & les inclinations du » peuple, & dès-là eloigner le bonheur de votre auguſte poſ» térité. Votre ſujet l'a toujours oui dire : qui n'eſt pas ca» pable de mettre de la force dans ſes réſolutions, tombe » dans une extrême foibleſſe; qui ſuit les inclinations de ſon » cœur juſqu'à n'ecouter qu'elles, ſe prépare des malheurs » & des chagrins infinis. Cela doit être : tout ce qui nous » egare des voies de la ſageſſe, nous conduit au déſordre & » à notre perte; tout ce qui nous met en contradiction avec » les volontés de l'Eſprit, nous attire ſes fléaux & ſes ven» geances. Voilà ce qui a fait dire à *Tcheou-kong* : *Les Princes*

» qui

» *qui ignorent la vie dure & laborieuse du peuple, ne résistent » à rien de ce qui les flatte, & suivent en tout leurs inclinations. Mais ils frappent par-là sur eux, & abregent les jours » heureux de leur postérité, dont la ruine & l'extinction ne » viennent que de cela.* Voyez, Seigneur, combien il est » funeste de trop ecouter les inclinations les plus douces » & les plus tendres. Votre vil sujet donneroit volontiers » sa vie pour assurer le bonheur de l'Empire; & il n'a pas » craint de l'exposer pour prévenir les malheurs qu'il ap- » préhende ».

Ces dernieres paroles expliquent pourquoi le généreux *Koua-tsong* parle à mots couverts, & ne fait qu'insinuer que le grand nombre des Principautés est à charge à l'Etat, & peut devenir funeste à sa tranquillité. Quand l'Empereur *Tchang-ty* voulut elever le frere de l'Impératrice *Ma*, sa grand'mere, à la dignité de Prince, comme cette Princesse s'y opposoit, on fit une Requête à Sa Majesté, où on lui disoit qu'elle devoit ecouter davantage, 1°. la piété filiale, qui lui en faisoit un devoir rigoureux; 2°. la doctrine de l'Antiquité, attestée dans les *King*; 3°. l'exemple des Princes ses prédécesseurs; 4°. ce qu'elle devoit à la dignité de sa personne & à la gloire de sa postérité; 5°. l'honneur & la majesté de l'Empire. Nous ne traduisons pas cette piece, parce qu'elle est trop longue : la brièveté de la précédente nous l'a fait préférer à beaucoup d'autres qui sont des chefs-d'œuvre d'eloquence & de raisonnement.

Il ne paroît pas que Mardochée ait eté elévé à la dignité de Prince. Ainsi Mardochée, malgré son elévation, ne trouva pas dans Assuérus ce qu'ont trouvé ici les parens des Impératrices. Les critiques qui ont eu peine à croire qu'il ait eté elevé à de si grands honneurs, auroient peut-être trouvé

encore plus difficile à croire qu'il n'ait pas eté fait Prince, s'ils avoient lu les Annales de Chine. Quant à sa dignité de premier Ministre, elle a eté donnée ici plusieurs fois aux parens des Impératrices. Le dernier premier Ministre qui fut fait Comte de l'Empire, & dont le fils a epousé la *Cong-tchou* ou fille de l'Empereur, etoit frere de la premiere Impératrice, qui mourut fort jeune & sans enfans.

A propos des habits royaux dont Mardochée fut revêtu, nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut de l'etiquette des habits; mais nous croyons devoir faire observer que les paroles du Texte sacré signifient peut-être quelque chose de plus que ce que présente la lettre. Toutes les Dynasties choisissent une couleur qui est affectée à la Famille Impériale. Celle qui est aujourd'hui sur le trône, a pris le jaune-citron. L'Empereur, l'Impératrice & les Princes leurs enfans ont seuls droit de porter des habits de cette couleur : les autres Princes titrés de la famille ont un jaune plus foncé, & ceux qui ne sont point titrés ne portent que la ceinture. Comme il est dit dans l'Histoire que plusieurs Empereurs ont accordé à leurs beau-peres & beau-freres, de porter des habits de la Maison Impériale, jusques-là que l'Historien, en parlant d'un beau-frere de l'Empereur *Tai-tsong*, se sert de l'expression singuliere, *il balayoit la terre avec les habits royaux* (*long-y-foei-ti*), il pourroit se faire qu'Assuérus eût accordé cette distinction à Mardochée, d'autant plus qu'il n'est rien dit de pareil d'Aman dans les Chapitres précédens. Cette conjecture, fût-elle moins vraisemblable, prouve au moins qu'il y a bien des expressions dans le Texte sacré, dont nous n'entendons pas toute la signification, faute de savoir à quoi elles font allusion, & les mœurs du tems dont elles font la peinture.

La ville de Suze témoigna ſa joie (1) des honneurs dont on combloit Mardochée. Nous avons dit plus haut que la mort du célebre *Sée-ma-kouang* fit couler des pleurs dans tout l'Empire, & que le peuple de la Capitale pouſſoit des cris de douleur, quand ſon convoi paſſoit dans les rues, comme les enfans qui accompagnent celui d'un pere ou d'une mere. Nous ajoutons ici que quand il revint à la Cour, après quinze ans d'abſence, pour être à la tête du Miniſtere, & ſuccéder à l'ennemi fatal des peuples & de l'Empire, qui l'avoit fait eloigner, ſon entrée fut un jour de fête & de réjouiſſance pour les citoyens de tous les ordres. Autant on avoit eté accablé par la tyrannie & les nouveaux ſyſtêmes de *Ouang-ngan-chi*, autant on eſpéroit d'être heureux par les ſoins de la ſageſſe & de la haute probité de ce grand homme. Nous remarquerons à cette occaſion, que les timidités de la Cour & de la Capitale en fait de démonſtrations de joie pour la promotion des Miniſtres, à qui elles ſeroient ſouvent funeſtes; nous remarquerons, dis-je, que ces timidités ont eu des exceptions ſous toutes les Dynaſties. Quand *Tching-tang* fut fait premier Miniſtre, l'Empereur charmé de la joie qu'en témoignoit le peuple, en demanda la cauſe; c'eſt, lui répondit-on, qu'il eſt rare de voir que Votre Majeſté ait confirmé le choix de tout l'Empire. A la nomination du célebre *Tchang-tchao*, les cris de joie de toutes les rues etoient ſi uniformes, qu'ils n'en faiſoient qu'un ſeul, dit l'Hiſtoire. Autant l'orgueil d'Aman qui etoit etranger, avoit aliéné les eſprits, autant tout Suze dut être ravie de le voir remplacé par Mardochée qui avoit ſauvé la vie d'Aſſuérus & etoit le pere adoptif de la ver-

(1) *Omniſque civitas exultavit atque lætata eſt.* Ibid.

tueuse Esther. Tout ce que la malice d'Aman avoit tenté pour le faire périr, ainsi que tous les Juifs, devoit encore rendre le peuple plus sensible à son elévation, qui sauvoit la gloire d'Assuérus, de tous les crimes dont Aman avoit failli de la noircir.

Quelque soupçonneuse & quelque attentive que soit la politique de Chine, elle a toujours laissé au peuple une entiere liberté de témoigner son respect, son amour & sa reconnoissance aux Mandarins qui viennent le gouverner, ou qui montent à d'autres emplois. Bien plus, comme le peuple ne connoît pas l'adulation en pareille matiere, elle a tellement egard à ses applaudissemens, qu'il est egalement glorieux & utile de les mériter. On a vu bien des fois un Mandarin aimé du peuple, être tellement arrêté par la foule qui le conduisoit à son départ, venoit lui offrir des présens, l'invitoit pour prendre des rafraîchissemens, le prioit de ne pas oublier ses anciens inférieurs, lui souhaitoit mille bénédictions, qu'il lui falloit une journée pour faire quelques lieues. La reconnoissance du peuple va en quelques occasions, jusqu'à elever des arcs de triomphe, ou des temples pour eterniser sa reconnoissance. L'illustre Confesseur de Jesus-Christ le *Ma-jo-che*, fut elevé à un grand emploi, l'année avant la persécution. Le peuple du quartier de la ville Chinoise où il etoit, le conduisit comme en triomphe à son nouveau Tribunal. Il fut tellement arrêté dans les rues du District qu'il quittoit, par les rafraîchissemens qu'on lui présentoit, par les complimens qu'on lui faisoit, par les nouvelles bottes qu'on lui offroit pour en avoir qu'il eût portées, qu'il n'arriva qu'à la nuit, quoiqu'il n'eût pas une demi-lieue de chemin à faire. Son exil fut un coup de foudre pour tous ceux du District de son Mandarinat; & quand il le traversa dans sa charrette, chargé de

chaînes, les pleurs & les louanges du peuple qui accouroit de toutes parts, faisoient une apologie de la Religion Chrétienne, qui fit baisser les yeux à tous ses ennemis.

Nos Orateurs ne savent pas louer les premiers Ministres comme les Chinois. « La premiere année du Ministere de » *Tsée-tchen* (dit *Sée-ma-tsien*), les Comédiens fermerent leurs » théâtres, les crocheteurs n'eurent plus de disputes & les » Maîtres des ecoles n'userent plus de verges; la seconde » année, on ne disputa plus sur le prix des marchandises ni » dans les boutiques ni dans les marchés; la troisieme année, » on ne verrouilloit point les portes la nuit, & on ne perdoit » rien dans les rues; la quatrieme, on laissoit les instrumens du » labourage dans les champs; la cinquieme année, les Manda- » rins n'avoient plus besoin d'afficher d'ordres ni de défenses » dans les carrefours ». Voici quelques autres phrases dont on a fait comme l'epigraphe de certains Ministres. *On faisoit le bien comme si on n'avoit pas connu le mal....... Les cors & les chiens s'entendoient d'un endroit à l'autre jusqu'au bout de l'Empire; & quelque part qu'on fût, on voyoit la fumée des maisons........ Les saisons suivoient les besoins des campagnes, comme les rivieres la pente des terres......... On n'entendoit pleurer que ceux qui regrettoient les morts...... Les plus pauvres chantoient, & les prisons etoient vuides...... Les enfans savoient à peine parler qu'ils l'appelloient leur pere.......* Les phrases qui suivent regardent les Ministres de la moyenne & de la basse Antiquité. *On ne recevoit point de délations, parce que personne ne songeoit à en faire...... Il ne connoissoit que le* Tien, *le peuple & l'Etat........ Il ne nuisit jamais à personne, & les etrangers même disoient du bien de lui........ Il fit du bien à tout le monde, excepté à ses parens........ Il fut trente années Ministre, & ne changea*

rien dans sa maison.......... Fils & pere de Ministre, il mourut pauvre, parce qu'il l'avoit eté........ On venoit exprès à la Capitale pour dire qu'on l'avoit vu.

Nous nous arrêterons ici un instant à discuter un point qui mérite quelque attention. Il est dit dans le Texte sacré que Mardochée (1) avoit un manteau de soie & couleur de pourpre. La soie etoit donc connue alors à Suze. Mais d'où y venoit-elle? Car si on eût elevé des vers à soie dans le pays, il n'est pas dans la vraisemblance qu'elle se fût vendue au poids de l'or à Rome tant de siecles après Assuérus, vu que les Romains avoient poussé leurs conquêtes jusqu'aux frontieres de cet ancien Empire, & que le commerce l'eût aisément fait passer dans la Capitale du monde. Il faut encore observer que le Livre d'Esther est le premier où il soit parlé de soie dans l'Ecriture sainte. La soie auroit-elle eté portée en Perse de la Chine, où elle etoit depuis bien des siecles au tems d'Assuérus? Cela nous paroît d'autant plus vraisemblable, que ce dut être à peu près dans ce tems-là que les Juifs vinrent en Chine; & qu'il en est parlé long-tems auparavant dans les Annales des peuples de l'Occident : nommément dans la vie de *Tao-tsée*, qu'on dit communément avoir eté contemporain de Confucius.

Comme c'est ici une de ces questions qu'on ne peut résoudre d'une maniere décisive, faute de monumens authentiques, nous nous contenterons d'alléguer les raisons qui nous font pencher à croire que le pays que les Chinois désignent dans leurs Livres par les mots de *Ta-tsin*, paroît être la Perse. 1°. On place ici le *Ta-tsin* dans les meilleures Géographies, à l'occident de la mer Occidentale, mer où l'on

(1) *Amictus serico pallio & purpureo.* Ibid. vers. 15.

pêche beaucoup de corail, & ſur laquelle il y a un port où il ſe fait un très-grand commerce. Le *Ta-tſin* eſt contigu au *Tien-tchou* ou à l'Inde, avec qui il fait un grand commerce qui produit cent pour cent. Les vaiſſeaux du *Ta-tſin* ſont trois ans à venir en Chine & à s'en retourner. Les peuples du *Ta-tſin* voulurent y venir autrefois par le *Thibet*, mais on ne voulut pas leur accorder le paſſage. Il paroît qu'ils y ſont venus pluſieurs fois par la grande Tartarie, c'eſt-à-dire, par les pays immenſes qui ſéparent la mer Caſpienne du *Cha-mo* ou déſert de ſable. 2°. Le *Ta-tſin* a plus de cent lieues de diametre en tout ſens. On y compte plus de quatre cens villes. Les maiſons du peuple ſont de terre, & on y fait peu d'uſage de la brique. La Capitale a près de dix lieues de circonférence. Le Roi y a cinq Palais, dans leſquels il habite ſucceſſivement. La magnificence de ces Palais eſt telle, que les colonnes ſont de cryſtal; tous les vaſes qui paroiſſent ſur la table du Roi, ſont d'or ou d'argent. Les hommes ſont grands, bien faits, & ont *beaucoup de reſſemblance avec les Chinois*. 3°. Le *Ta-tſin* eſt un pays fertile & abondant, mais ſec & peu arroſé. On y trouve des diamans, de l'agate, des perles, des eſçarboucles, des emeraudes, du corail, &c. On y fait de belles toiles, des damas, des etoffes brochées d'or, & toutes ſortes de ſoieries. La monnoie eſt d'or; une piece d'or en vaut dix d'argent. (Il paroît que c'eſt l'ancienne proportion de l'or & de l'argent.) On y voyage en bande ou caravanne & armé, pour ſe défendre des tigres & des lions. Il y a des hôtelleries de diſtance en diſtance.

Tous ces détails ſur le *Ta-tſin*, que nous avons rapprochés, & qui regardent différens tems, paroiſſent convenir à la Perſe. Les Chinois ajoutent bien d'autres détails à l'article *Ta-tſin* ou *Li-ta;* mais comme ils ne parlent que ſur les rapports des gens du

pays, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils aient mêlé bien des fables dans leurs récits. C'eſt le grand défaut de toutes les Géographies qui ſont faites ſur des oui-dire. Ce qui nous paroît plus concluant en faveur de notre conjecture, c'eſt que, 1°. il eſt dit que *Kouang-ou-ty*, de la Dynaſtie des *Han* orientaux, qui commença à régner l'an 25 de l'Ere Chrétienne & mourut l'an 55, pouſſa ſes conquêtes juſqu'aux frontieres du *Ta-tſin*; ce qui ne peut convenir qu'à la Perſe, dont en effet il s'approcha beaucoup du côté de la mer Caſpienne. 2°. L'uſage de la ſoie etoit alors inconnu, à ce qu'il nous paroît, dans tous les autres pays de notre occident; & les Livres Chinois articulent nettement qu'on y faiſoit des ſoieries avec les cocons de *vers à ſoie ſauvages* qu'on rencontroit dans les bois. Cette particularité, que nous avons trouvée dans la belle Collection *Ming-pao*, nous paroît très-propre à concilier ce que diſent les Chinois, avec ce que racontent nos Hiſtoriens ſur l'uſage de la ſoie en Occident. Du reſte, il paroît par les Annales, que les vers à ſoie ſe ſont aſſez multipliés d'eux-mêmes certaines années dans le *Chan-tong*, le *Kou-kouang*, le *Ho-nan*, &c. pour donner une récolte de ſoie aſſez abondante.

Comme quelques Savans d'Europe ont voulu faire des recherches ſur le *Ta-tſin*, nous placerons ici quelques indications qui pourront les aider à les pouſſer plus loin, & à eclaircir tout ce qui regarde les relations que la Chine a eues avec l'Occident. 1°. Il eſt parlé dans les Annales, d'Ambaſſadeurs venus du *Ta-tſin en 166*, neuvieme année *Yen-hi* du regne de *Houen-ty* de la Dynaſtie des *Han*. Le Roi qui l'envoyoit ſe nommoit *Ngan-tun*. Ses préſens conſiſtoient en cornes de rhinocéros, en ivoire, &c. *En 284*, cinquieme année *Tai-kang* de *Ou-ty* de la Dynaſtie des *Tſin*. Les Annales

ne

ne parlent point des préſens, mais, entre autres choſes; elles racontent que, quand il arrive des malheurs & quand il y a des calamités dans le *Ta-tſin*, on choiſit un autre Roi d'une grande vertu, & que celui qui régnoit auparavant, n'en témoigne aucun chagrin. *En 643*, dix-ſeptieme année *Tching-kouang* de *Tai-tſong* de la Dynaſtie des *Tang*, il eſt dit que cette ambaſſade fut envoyée par le Roi *Po-to-li*; il eſt parlé dans les préſens, de vermillon, de verre, &c. On dit à cette occaſion, des choſes bien ſurprenantes de la Capitale du *Ta-tſin*, du Palais du Roi, & d'une horloge dont les figures d'or ſortoient pour voir ſonner les heures. Les portes du Palais etoient d'ivoire; les fenêtres, de bois odoriférant; le pavé, de pierres de diverſes couleurs; & les murs, couverts d'or ou dorés, &c.

Les Miſſionnaires dont il eſt parlé dans le monument trouvé dans le *Chen-ſi*, etoient arrivés à *Si-ngan-fou* dix ans auparavant, & venoient auſſi du *Ta-tſin* : ce rapport d'epoques mérite attention; *en 714*, la ſeptieme année *Kai-yuen* de *Hiuen-tſong* de la Dynaſtie auſſi des *Tang*. Il paroît que cette ambaſſade fut une ſuite des relations entretenues depuis *Tai-tſong*, qui (diſent les Annales) avoit répondu à la premiere ambaſſade. L'Ambaſſadeur de celle-ci préſenta un gros lion, des moutons, &c. & avoit amené avec lui *un Religieux d'une grande vertu* (*Ta-te-tſong*); ce ſont les paroles du texte. *En 1081*, la quatrieme année *Yuen-fong* de *Chin-tſong* de la grande Dynaſtie des *Song*, les préſens conſiſtoient en belles ſelles de chevaux, ſabres, perles fines, &c. Il y eut encore une ſeconde ambaſſade *en 1091*, ſous le regne ſuivant. *En 1371*, la quatrieme année *Hong-ou* de *Tai-tſou*, fondateur de la Dynaſtie des *Ming*, nous ne trouvons rien de particulier ſur les préſens qui furent offerts cette derniere fois.

2°. Pour peu qu'on lise avec quelqu'attention ce qui est dit du *Ta-tsin* sous ces différentes epoques dans les Annales, l'*Y-tong-chi*, le *Yuen-kien-lei-han*, le *Hoang-ming-chi-fa*, le *Hien-ouen-tong-kao*, le *Tong-tien*, le *Tou-chou-pien*, & dans les notes qu'on y a ajoutées, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de concilier ces différentes relations, si on veut les rapporter à un même pays. Les Chinois sont excusables, parce que n'etant pas sortis de chez eux, ils ont eté obligés de s'en tenir aux relations des Envoyés, que très-probablement ils n'entendoient que par interprêtes. Il paroît assez vraisemblable que les mots *Ta-tsin* seront devenus un mot général, sous lequel on aura confondu différens pays, comme la Judée, Constantinople, la Perse, &c.

Nous revenons à la Perse, parce qu'il est comme hors de doute que sous les *Han*, qui est l'epoque à laquelle nous nous sommes attachés, il s'agissoit des Persans. Or, c'est sous cette epoque qu'il est dit que les habitans du *Ta-tsin* ont beaucoup de rapport avec les Chinois, *Yeou-lei*, *Tchong-koue*. Nous abandonnons cette remarque aux critiques d'Europe. Quant à ce qui est dit sous la Dynastie des *Tsin*, que ce Royaume a à l'occident des plaines de sable, & n'est pas eloigné de la montagne *Si-ouan*, lieu si fameux par la mort du Roi d'Occident; c'est derriere cette montagne *Si-ouan* (*Sion* sans doute) que le soleil se couche par rapport au *Ta-tsin*. Quant à cela, il faudroit de trop longs préliminaires pour entrer en matiere, & voir jusqu'où cela peut convenir à la Perse; & puis, qui voudroit suivre les détails ennuyeux & difficiles où il faudroit entrer?

XXIII.

Le nombre des Juifs en Perse, comparé à la population de la Chine.

L'Edit d'Assuérus fut exécuté. A Suze (1) on y pendit dix fils d'Aman, & on y egorgea trois cens hommes. Dans les Provinces, soixante-quinze mille hommes furent mis à mort. Ces meurtres ne cesserent que le quatorzieme jour. Combien y avoit-il donc de Juifs en Perse? Il falloit qu'ils y fussent en bien grand nombre, à en juger par le Texte sacré. Comme ils avoient eté peu inquiétés depuis leur arrivée dans ce Royaume, il est naturel qu'ils s'y fussent beaucoup multipliés. Les calculateurs modernes ont pris occasion de ces progrès rapides de la population pour prouver, les uns, que certains peuples sont bien moins anciens qu'on ne le dit; les autres, qu'il faut remonter plus haut qu'on ne fait, pour trouver la premiere origine de certaines nations. Or, nous voyons deux difficultés en cette matiere, qui ne seront jamais résolues. On n'a point de dénombrement certain d'aucune ancienne nation, excepté des Juifs. Eût-on des dénombremens tels, qu'on les souhaiteroit, il faudroit qu'ils embrassassent le même pays ni plus ni moins, ou en articulassent les additions & les changemens; il faudroit encore que ces dénombremens

(1) *In Susan pependit Edictum*, *& decem filii Aman suspensi sunt*.... *Interfecti sunt in Susan trecenti viri*..... *& per omnes provincias septuaginta quinque millia*...... *& quartâ-decimâ die cædere desierunt.* Cap. 9, vers. 14-17.

fussent faits selon les mêmes regles, ou indiquassent en quoi ils different. Or, c'est ce qu'on ne trouvera point dans le peu qu'on a recueilli çà & là; dès-là ils ne peuvent conduire à rien de certain. Nous pensions d'abord que la Chine pourroit suppléer à la disette des monumens de notre Occident; mais en y regardant de près, nous avons vu que les dénombremens qui commencent à la Dynastie des *Han*, & qu'on peut regarder comme authentiques, ont tous le double défaut que nous venons d'indiquer, de n'avoir pas eté faits sur les mêmes regles, & ne rien donner à entendre sur le plus ou moins de pays qu'ils embrassent. Cependant, comme on a paru les souhaiter, nous allons en transcrire un echantillon pour contenter les curieux : afin même qu'ils aient le plaisir de les lire presqu'en Chinois, nous ne changerons rien à l'enoncé du texte.

L'an *Yuen-ping* de *Tchao-ty* des *Han* occidentaux, qui correspond à l'an 74 avant l'ere Chrétienne, on comptoit en Chine *123 ouan, 3612 familles, 5959 ouan, 4974 personnes.*

L'an *Tchong-yuen* de *Kouang-ou* des *Han* orientaux, qui correspond à l'an 56 après Jesus-Christ, on comptoit *427 ouan, 9634 familles, 210 ouan, 7820 personnes.*

L'an *Yong-cheou*, 2 de *Houong-ty*, même Dynastie, qui correspond à l'an 157 après Jesus-Christ, on comptoit *1607 ouan, 906 familles, 5006 ouan, 6856 personnes.*

L'an *Gin-cheou* de *Ouen-ty*, de la Dynastie des *Soui*, qui correspond à l'an 601 après Jesus-Christ, on comptoit *890 ouan, 7536 familles, 4601 ouan, 9956 personnes.*

L'an *Tching-kouan* de *Tai-tsong* de la Dynastie des *Tang*, qui correspond à l'an 627 après Jesus-Christ, on comptoit *300 ouan de familles. Le nombre des personnes n'est pas marqué.*

L'an *Tien-pao* de *Ming-hoang*, même Dynastie, qui correspond à l'an 742 après Jesus-Christ, on comptoit *891 ouan, 4709 familles, 5291 ouan, 9309 personnes.*

L'an *Hoei-tchang* de *Ou-tsong*, même Dynastie, qui correspond à l'an 841 après Jesus-Christ, on ne comptoit plus que *495 ouan, 5151 familles. On ne dit point le nombre des personnes.*

L'an *Kien-long* de *Tai-tsou*, de la Dynastie des *Song*, qui correspond à l'an 960 après Jesus-Christ, on comptoit *96 ouan, 7353 familles; mais tout l'Empire n'est pas encore soumis.*

L'an *Tsong-ning* de *Hoei-tsong*, même Dynastie, qui correspond à l'an 1001 de Jesus-Christ, on comptoit *2001 ouan, 9054 familles, 4382 ouan, 769 personnes.*

L'an *Hong-ou*, 3 de *Tai-tsou* de la Dynastie des *Ming*, qui correspond à l'an 1370 de Jesus-Christ, on comptoit *1065 ouan, 7994 familles, 6054 ouan, 5812 personnes.*

L'an *Kia-tsing*, 21 de *Chi-tsong*, même Dynastie, qui correspond à l'an 1542 de Jesus-Christ, on comptoit *997 ouan, 2320 familles, 6253 ouan, 195 personnes.*

Le mot *ouan*, qu'on trouve dans tous les dénombremens, signifie dix mille. Nous l'avons mis pour faire connoître la maniere de compter des Chinois. Ajoutons maintenant quelques observations pour prévenir les méprises de l'Europe. 1°. En comparant les dénombremens d'une même Dynastie qui se faisoient selon les mêmes regles, on voit evidemment qu'il y a des différences très-considérables, qu'on n'expliquera jamais que par le mot de *Job* : c'est Dieu qui multiplie, détruit & rétablit les nations. L'Histoire de Chine est un commentaire admirable de ces belles paroles. 2°. Il est de fait que la population a diminué d'une maniere incroyable sur la fin de toutes les Dynasties. *Tao-ming-kouang* en allegue

trois raiſons, la corruption des mœurs des villes, la miſere des campagnes, & le grand nombre de ceux qui s'expatrient. 3°. Tous les Auteurs ont obſervé que la population n'etoit jamais montée ſi haut avant l'an 1001 ſous *Hoei-tſong;* mais ils obſervent en même tems qu'il n'y avoit jamais eu tant d'etrangers en Chine & tant de voyageurs. 4°. Dans les dénombremens, on ne mettoit que les perſonnes du peuple; les Mandarins & les eſclaves n'etoient pas comptés. Quant à l'âge où l'on entroit ſur les rôles & où l'on en etoit ôté, il faudroit entrer dans trop de diſcuſſions pour dire quelque choſe de ſûr par rapport à un dénombrement particulier. Les filles & les femmes ne ſont preſque jamais entrées dans aucun.

Si on veut ſavoir en France la maniere dont on faiſoit les dénombremens en Chine, rien de plus ſimple: le Gouvernement indiquoit d'avance le jour du mois où il devoit ſe faire; ce jour venu, chaque famille donnoit la liſte des perſonnes qui y etoient, des abſens & des etrangers. L'addition du village donnoit le réſultat du dénombrement du village, l'addition d'un petit diſtrict, celui d'un diſtrict, &c. Les etrangers etoient à part, ainſi que les abſens; mais on indiquoit d'où etoient les uns, & où on croyoit que fuſſent les autres. Les rôles généraux rapprochés & comparés, il etoit facile de mettre chacun à ſa place, parce qu'on indiquoit en marge la province, la ville, le diſtrict des abſens & des etrangers. Pour completter, par exemple, le rôle général d'une Province, on cherchoit parmi les etrangers dans les rôles des autres Provinces, tous ceux qui etoient marqués en être, & on vérifioit le nombre des abſens. Comme les Chinois ſortent peu de Chine, on ſent que tout ſe réduiſoit à compenſer les abſens par des etrangers, ou plutôt à vérifier

les abſens par les etrangers. L'unité de la date levoit toutes les difficultés.

Les Juifs en Perſe etoient répandus (1) non-ſeulement dans les villes, mais dans les villages. C'eſt ainſi qu'on a répandu çà & là en Chine les Eleuthes dans les diverſes Provinces; & il eſt probable qu'ils y ſont plus connus qu'à *Pé-king* & dans les grandes villes, où ils ſe perdent dans la foule.

(1) *Hi verò Judæi qui in oppidis non muratis ac villis morabantur.* Ibid. verſ. 19.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE,

Ecrite de Péking, le 16 Octobre 1787.

Sur la Secte des *Tao-ſée.*

JE m'etois propoſé cette année d'acquitter la promeſſe que je vous avois faite autrefois, de débrouiller ce qui ſe trouve de monumens ſur ce qui concerne les danſes religieuſes & civiles en uſage chez les Chinois, dans les premiers tems de leur Monarchie; & d'en mettre le précis ſous vos yeux, pour ſervir de complément à tout ce que je vous ai dit de l'ancienne Chine dans le cours de notre correſpondance.

Je m'etois encore propoſé de vous donner une idée générale de la Chine moderne, en vous faiſant connoître la fameuſe ſecte des *Tao-ſée*, rivale de celle des Lettrés, mais tombée aujourd'hui dans le diſcrédit, & ſouverainement mépriſée de tous les gens d'honneur, parce que, depuis quelques ſiecles, elle n'a compté parmi ſes adeptes, que ce qu'il y a de plus vil dans la nation. Cependant, comme elle a pris naiſſance dans le pays même, & qu'elle a eté la premiere à corrompre l'ancienne doctrine nationale, en joignant à la noble ſimplicité des dogmes primitifs, les principes les plus abſurdes des plus groſſieres erreurs; on doit connoître, au moins en gros, & ces principes & les erreurs qui en découlent, pour pouvoir ſe former une idée juſte de la doctrine mixte originaire chez les Chinois.

Je

Je laisse pour cette année l'article des danses, & je me contenterai de vous dire en substance, en quoi consiste cette secte du *Tao*, dont il paroît qu'on n'a pas une idée bien nette dans notre Europe.

Le mot *Tao* a chez les Chinois un sens des plus etendus. Il signifie en général ce que nous exprimerions en François par les mots *vertu*, *science*, *raison*, *doctrine*, *perfection*, *voie*, *chemin*, *&c.* Il est pris ici dans ce dernier sens, & il signifie *voie qui conduit à la science des sciences, à la doctrine par excellence & à la perfection*; & le mot *sée* qui y joint, désigne en général *un homme qui est en etat d'instruire, de diriger, d'être maître*, *&c.* Ainsi quand on dit *Tao-sée*, c'est comme si l'on disoit, *maître dans la science des sciences, dans la doctrine par excellence.*

Cette doctrine par excellence, dans laquelle sont appellés *maîtres*, ceux d'entre les sectaires qui ont renoncé au siecle pour vivre dans le célibat, ou plusieurs ensemble dans une habitation commune, ou isolés chacun dans son hermitage particulier; je veux dire, ce *Tao* a pour objet la connoissance de toutes les opérations de la nature; mais il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir acquérir cette connoissance dans son entier & dans son ensemble. *La science des sciences, la doctrine par excellence*, n'est dévoilée dans toutes ses parties, qu'à un petit nombre d'hommes privilégiés qui, dans les différentes manieres d'être qu'ils ont subies avant celle qui les fait ce qu'ils sont, n'ont dégénéré en aucune sorte de ce qu'ils doivent être; & qui, dans l'etat présent de leur existence en qualité d'hommes, ont eu pour instituteur quelqu'un de ces êtres invisibles qui peuplent les airs, ou quelqu'un de ces anciens maîtres qui ont vieilli dans le sein des montagnes ou dans la solitude des déserts, s'occupant

uniquement de l'etude & de la contemplation, pour mériter d'être placés parmi les *Chen*, ou d'être elevés au rang des *Hien*. Ce n'a eté qu'après avoir profité au mieux des leçons de ces sortes d'instituteurs & de maîtres, que quelques adeptes ont enfin obtenu de pouvoir pénétrer jusqu'au sanctuaire de la nature, pour y lire tout ce qui est du ressort des sciences occultes, telles que la magie, la cabale, l'astrologie judiciaire, &c. Ils admettent pour principes, que tout ce qui existe, ou peut exister, est matiere, à l'exception de l'Être suprême qu'ils désignent par les noms de *Tien*, de *Chang-tien*, de *Chang-ti*, & d'autres pareils; qu'ils le définissent mal si l'on veut, mais qu'ils le conçoivent à leur maniere, comme supérieur à tout, comme pouvant tout, sachant tout, voyant tout, comme existant par lui-même: car sur ce dernier point, les sectaires ne different pas des Lettrés.

Cette matiere, disent-ils, emanée de la toute-puissance de cet Être, & renfermée dans le *Tay-ki*, sous l'enveloppe de l'*yn-yang* dont ce *Tay-ki* est composé, reçoit perpétuellement des modifications différentes par la génération, la destruction, & la régénération des êtres.

Quelques parcelles de matiere *yang* & *yn*, echappées du centre du *Tay-ki*, se combinerent entre elles; & les cinq elémens, c'est-à-dire, le métal, le feu, l'eau, le bois & la terre, furent le premier résultat de ces combinaisons.

De ces cinq elémens combinés entre eux de telle & telle maniere, se sont formés les cieux & tout ce qui les embellit, la terre & tout ce qu'elle contient, l'homme & tout ce qui le constitue; & c'est ce qu'ils ont appellé par antonomase, *les trois puissances productrices*.

Chacune de ces *puissances productrices* prise séparément, peut être regardée comme l'assemblage d'une infinité de *moules*

particuliers, analogues aux qualités constitutives de son essence; & c'est dans ces *moules* particuliers que l'*yang* & l'*yn*, par des combinaisons variées à l'infini, prennent, ou peuvent prendre successivement toutes les formes qui ne passent pas la sphere des possibles.

Les portions de matieres *yang* & *yn*, combinées dans quelqu'un de ces *moules*, ne peuvent prendre que la forme qui leur est imprimée par ce même *moule*, & par conséquent ne peuvent constituer dans cette premiere génération, qu'un être analogue à celle des *trois puissances productrices* à laquelle appartient ce *moule*. Cependant ce même être, en perdant sa premiere forme par la décomposition de ses parties, peut par des combinaisons différentes que ces mêmes parties prendront dans des *moules* d'un autre genre, devenir un être tout différent de ce qu'il etoit, & passer même dans une classe supérieure ou inférieure à celle dans laquelle il etoit auparavant; ensorte que tel être qui etoit ci-devant un individu dans le genre minéral, a pu devenir un individu dans le genre végétal ou animal; & tel autre être qui est réputé aujourd'hui un sage parmi les hommes, a pu n'être dans sa premiere existence spécifique, qu'une masse de plomb, une fleur, un arbre ou un animal immonde. Par ce passage successif d'une forme à l'autre, il a pu parcourir les différens regnes de la nature, avant que de parvenir à la qualité d'homme. Mais ce n'est pas là encore la métempsycose proprement dite; ce n'est qu'une transmutation, qu'un changement de forme. La véritable métempsycose est la transmigration de l'ame humaine dans différens corps; & les sectaires de *Tao* admettent aussi cette transmigration, mais à leur maniere & conformément à leurs principes.

Selon ces principes, l'ame humaine, c'est-à-dire, cette

ſubſtance qui fait l'animal qu'on appelle *homme*, un être raiſonnable, n'eſt pas un être ſimple & purement ſpirituel, de la maniere que nous l'entendons, conformément à l'idée que nous nous ſommes formée de la ſpiritualité; c'eſt un composé de ce qu'il y a de plus ſubtil dans la matiere: & l'on diſtingue dans ce composé deux parties principales, dont l'une eſt appellée *ling* & l'autre *houen*. Le *ling* eſt la partie la plus noble; elle eſt ſupérieure à la partie *houen*, parce qu'elle eſt plus epurée & plus capable des opérations purement intellectuelles. Les deux mots *ling* & *houen* joints enſemble, expriment à la Chinoiſe ce que nous exprimons à notre maniere quand nous diſons *les parties ſupérieures & inférieures de l'ame*. De ce *ling* & de ce *houen* réunis dans un corps qui eſt organiſé de telle & telle maniere, ſe forme un être mixte, egalement capable des opérations purement intellectuelles, & de celles qui n'ont que la matiere pour objet: c'eſt l'homme, ce chef-d'œuvre de la nature, pour la formation duquel elle emploie ce qu'elle a de plus précieux dans les trois regnes.

Tant que les parties conſtitutives de cet être mixte, ſont unies & font un tout, ce tout eſt un homme; mais quand les liens qui les uniſſoient enſemble, ſont rompus par l'altération, la corruption ou la diſſolution de celles qui composoient le corps, il ceſſe d'être ce qu'il etoit, ſans cependant ceſſer d'exiſter. Le corps formé des parties les plus groſſieres, rentre dans la claſſe des principes dont il etoit emané, pour ſervir de ſujet à d'autres formes. Le *ling* & le *houen* formés des parties les plus ſubtiles, demeurent unis, & font un être à part, qui prend différentes dénominations ſuivant le rang qu'il occupe dans la claſſe générale des êtres; & ce rang lui eſt aſſigné par le *Tien*, en récompenſe ou en punition

de l'uſage bon ou mauvais qu'il aura fait de ſes facultés, lorſqu'il etoit compté parmi les hommes.

Si dans l'etat d'homme, il a eté juſte & bon; s'il a rempli avec la derniere exactitude tous les devoirs qu'impoſe en général la morale, & ceux encore que la ſociété exige en particulier de chacun des membres qui la compoſent; en un mot, s'il s'eſt conduit ſuivant les lumieres de ſa raiſon, & a pratiqué la vertu ſans mélange d'aucun vice, il eſt elevé au rang des *Hien*, & jouit auprès du *Chang-ty* d'une félicité proportionnée à ſes mérites. Il n'eſt plus ſujet au changement, il demeure toujours le même, il eſt immortel.

S'il a fait des fautes qui n'aient pas eté expiées, s'il a eté ſujet à quelque léger défaut dont il ait négligé de ſe corriger, ou s'il a eu dans ſa conduite quelques taches qui n'aient pas eté entiérement effacées par le repentir & l'amendement, il eſt mis au nombre des *Chen*.

S'il a abuſé de ſa liberté pour commettre le crime, s'il a eté injuſte, vicieux ou mal-faiſant, s'il a manqué à remplir les devoirs que la nature & la raiſon impoſent de concert à l'homme, il eſt relégué parmi les *Kouei*.

Les *Hien* ſont dans l'idée des ſectaires, ce que les *Saints* ſont chez nous. Ils ſont heureux par la contemplation du *Chang-ty*; ils s'intéreſſent auprès de lui en faveur de ceux qui les invoquent, & peuvent en obtenir des ſecours proportionnés à leurs beſoins. Ils n'ont rien à demander pour eux-mêmes; ils ſont en poſſeſſion de tout ce qu'ils pourroient deſirer.

Les *Chen* ſont inférieurs aux *Hien*. Ce ſont des Êtres aériens qui tiennent un milieu entre les hommes qui ſont encore dans la voie ſur la terre, & les hommes qui ont mérité d'être placés dans le Ciel. Ils ſont ſujets à toutes les

passions qui tiennent à l'esprit, & sont dans une entiere liberté d'en faire un bon ou mauvais usage; ils peuvent par conséquent mériter & démériter, & eprouver des vicissitudes qui les elevent ou les dégradent, en raison de ce qu'ils auront fait en bien ou en mal.

Ils different entre eux non-seulement par le rang que chacun d'eux occupe, mais encore par le genre d'occupation qui leur est assigné, suivant leur capacité, leurs forces, leurs talens ou leur adresse. Tous les genres d'êtres qui leur sont inférieurs dans l'ordre de la nature, sont soumis à leur inspection. Ils sont chargés d'empêcher qu'ils ne dégénerent, ou ne s'ecartent des loix particulieres qui leur sont imposées pour le maintien de l'ordre général. Ils doivent veiller à ce qu'ils concourent au bien-être & à la satisfaction de l'espece humaine collectivement prise, & à l'avantage particulier des individus qui la composent : car on croit ici que l'homme est l'être le plus parfait de la nature, & l'on conclut que tout ce qui est dans la nature, n'existe que relativement à lui. Ainsi le soleil, la lune, les etoiles, les vents, la pluie, la grêle, tous les météores, le tems, les saisons, les jours, les nuits, les heures même, tout cela est présidé par des *Chen*, & doit être dirigé par eux en faveur de l'homme. Il y a des *Chen* de différentes classes, & de même que parmi les hommes qui vivent en société, il y a différens ordres de citoyens dont les uns sont pour commander & les autres pour obéir, il y a parmi les *Chen* des supérieurs & des subalternes : ceux-ci obéissent ou doivent obéir aux autres dans tout ce qui concerne ce dont ils sont spécialement chargés. S'ils s'acquittent mal de leurs devoirs, ils sont cassés ou dégradés, & leurs emplois sont confiés à d'autres dont on espere plus d'assiduité, de vigilance & de soins.

Le droit de caſſer, de dégrader & de punir les *Chen* réfractaires ou négligens, n'appartient pas ſeulement aux *Chen* leurs ſupérieurs; il appartient encore à l'Empereur, comme fils du Ciel & pere de ſon peuple, & aux Mandarins, comme repréſentant l'Empereur dans la partie du Gouvernement qui leur eſt confiée.

Le Souverain des Chinois paſſe dans l'eſprit de ſes ſujets pour être le Souverain des Souverains. Son Empire n'a de bornes que les quatre mers, ainſi qu'ils s'expriment; c'eſt le *Tien-hia*, c'eſt-à-dire, c'eſt l'*Empire de tout ce qui eſt ſous le ciel viſible*. Dans cette ſuppoſition, c'eſt à lui qu'appartient le droit de régler ſur la terre, tout ce qui a un rapport direct ou indirect avec les hommes, de maintenir parmi eux le bon ordre, en tâchant de leur procurer tous les avantages dont ils peuvent jouir, & de les garantir de tous les maux dont ils pourroient reſſentir les atteintes; & c'eſt pour cela en particulier qu'on l'a décoré de l'auguſte titre de *fils du Ciel*.

Cependant, tout *fils du Ciel* qu'il eſt, il ne ſauroit tout faire par lui-même, il ne ſauroit connoître en détail tous les reſſorts qui doivent agir pour maintenir l'equilibre dans toutes les parties de ſon vaſte Empire. Il connoît les principaux, il leur imprime le ſceau de ſa puiſſance, il les met en mouvement; & tous les autres obéiſſent & font chacun la fonction qui leur eſt propre. Il eſt lui-même le premier agent, tous les autres ne ſont que des agens ſecondaires.

Parmi ces agens ſecondaires, il en eſt qui ſont pour être vus, & qui operent à la lueur du flambeau des Loix; tels ſont les Magiſtrats, les Mandarins, & en général tous les hommes en place. Il en eſt d'autres dont la maniere d'opérer eſt hors de la portée des ſens, & par conſéquent imperceptible aux yeux du vulgaire, qui ne juge que de ce qu'il voit; ils ſont

invisibles, ils agissent invisiblement. Tels sont les *Chen*. Les uns & les autres lui sont egalement soumis; & comme il nomme aux emplois extérieurs, ceux de ses sujets visibles qu'il croit être en etat de les remplir dignement, il nomme de même aux emplois fantastiques, ceux d'entre les êtres invisibles dont il a lieu de croire qu'il sera le mieux servi.

C'est à ces derniers qu'il confie la garde aérienne de son Empire, pour le défendre de tout ce qui pourroit lui être nuisible; c'est parmi eux qu'il choisit les protecteurs particuliers de chaque ville, village, hameau, & des campagnes qui en dépendent; c'est à eux qu'il distribue les différens départemens, pour y présider aux affaires qu'on y traite, tant politiques que civiles & militaires; & c'est à chacun d'eux qu'il assigne, par le canal de ses astrologues, l'année, le mois, le jour, l'heure, le moment même où ils doivent remplir leurs fonctions respectives. De là vient que dans la partie *astrologique* du Calendrier qui se fait chaque année, on met d'abord le nom du *Chen* dominateur général de l'année, & ensuite les noms des *Chen* dominateurs particuliers de chaque mois, de chaque jour & des heures du jour qui leur sont spécialement assignées pour remplir leurs fonctions respectives. On y met encore les noms des *Chen* qui, durant le cours de cette année, auront l'inspection générale des parties du monde situées aux huit rumbs de vent.

Je dis la partie *astrologique*, parce que le Calendrier Chinois a deux parties : l'une purement astronomique, dans laquelle il n'est question que de l'arrangement du Ciel pour fixer sur la terre les momens où commenceront les saisons, ceux des nouvelles & des pleines lunes, la position apparente des astres entre eux dans tel & tel tems; & c'est cette partie seulement que les Missionnaires qui sont décorés du titre de Mandarin

Mandarin dans le Tribunal qu'on appelle ici *King-tien-kien*, calculent, ou dont ils revoient les calculs, sans s'embarrasser en aucune maniere de ce qui est inséré dans l'autre partie. Cela est si vrai, que lorsque je voulus me mettre au fait de ce Calendrier, il ne me fut pas possible de tirer d'eux le moindre eclaircissement sur ce qu'il renferme au-delà de ce qui est purement astronomique. Je fus obligé de m'adresser aux Mandarins Chinois.

Quand, dans ce Calendrier, on dit par exemple : *Tel jour il fait bon voyager ; tel autre jour il est très-dangereux de se mettre en route ; tel jour est favorable à ceux qui présenteront des suppliques pour obtenir des graces, qui feront valoir leurs services pour obtenir d'être promus à des grades supérieurs ; tel autre jour, tout est à craindre pour ceux qui jouent le personnage de suppliant, qui font des présens dans l'intention d'obtenir des graces, &c.*; c'est comme si l'on disoit : *Le* Chen *qui préside à tel jour, est celui qui est spécialement chargé de protéger les voyageurs, on a tout à espérer de ses bons soins ; tel autre jour, les* Chen *protecteurs des chemins sont occupés ailleurs, les mauvaises rencontres sont très à craindre ; tel jour est sous l'inspection & la sauve-garde du* Chen *qui est chargé de protéger ceux qui prétendent à des bienfaits, qui demandent des graces ; il est à présumer que les supplians obtiendront ce qu'ils desirent, ou tout au moins qu'ils seront ecoutés favorablement ; tel autre jour, au contraire, etant sous l'inspection du* Chen *qui est chargé de la perquisition des fautes, pour en solliciter la punition, il est à craindre qu'il ne fasse revivre des fautes déjà oubliées, ou qu'il ne releve quelques légers défauts dont on aura négligé de se corriger ; & qu'en conséquence, loin d'obtenir les graces qu'on sollicite, on ne reçoive, au contraire, que des reproches sur quelques manquemens dans l'exercice de*

ſon emploi, ou des châtimens auxquels on ne croyoit pas avoir lieu de s'attendre.

Ces exemples ſuffiſent pour vous donner une idée de tout ce qui, dans le Calendrier des Chinois, eſt réputé de bon ou de mauvais augure, de tout ce qui y eſt dit des jours regardés comme etant bons ou mauvais, favorables ou contraires à telles & telles opérations. Vous en conclurez que les eſpérances & les craintes des evénemens heureux ou malheureux, la réuſſite bonne ou mauvaiſe de ce qu'on entreprend, ſont fondées ſur la croyance où l'on eſt que tels & tels *Chen* préſident à tels & tels jours, à telle & telle heure, ſont ſpécialement chargés de tels ou tels emplois.

S'il arrive à ces *Chen* de ne pas remplir leur tâche, s'ils manquent à ce qu'on eſt en droit d'exiger d'eux, ou s'ils le font négligemment, on les punit de la même maniere à-peu-près qu'on punit les Mandarins prévaricateurs, ou les ſerviteurs infideles. On leur reproche leur peu de talent, leur inattention ou leur pareſſe; on les injurie, on ſe porte même quelquefois juſqu'à frapper & à briſer les ſtatues qu'on leur avoit aſſignées pour logement. N'etant plus regardés alors que comme des êtres inutiles, incapables déſormais de rendre aucun ſervice, on les congédie ou on les chaſſe ignominieuſement, & on en invite d'autres à prendre leurs places. Il eſt rare qu'on en vienne à cette derniere extrémité; ce n'eſt guere qu'après quelque grande calamité, pour l'adouciſſement ou l'eloignement de laquelle on n'aura reçu aucun ſecours de leur part, malgré les ſollicitations réitérées dont on les aura long-tems fatigués. C'eſt le Mandarin du lieu qui fait publiquement cette expédition, pour amuſer l'imagination du peuple, & pour faire tomber ſur les *Chen* les ſuites toujours à craindre de ſon mécontentement.

Quelques Européens (Miſſionnaires ou autres) témoins peut-être d'une conduite ſi oppoſée à ce qui ſe pratique chez eux, & croyant que les ſtatues qui ſont dans les *Miao*, ou dans les eſpeces d'*Oratoires* ou de *Chapelles* qu'on voit aux entrées des villes & des villages & même ſur les grands chemins, ſont les objets d'un culte religieux, tel que celui que l'on rend aux Dieux, ont débité dans leurs pays, & ont aſſuré à toute l'Europe, comme un fait dont il n'eſt pas permis de douter, que *les Chinois battoient leurs Dieux*; c'eſt, ce me ſemble, altérer le fait, & en donner une fauſſe idée, que de s'exprimer ainſi. Les *Chen* ne ſont pas regardés comme des *Dieux*, ni même comme des *Saints*; on en a la preuve dans ce qu'on vient de lire.

Quoi qu'il en ſoit, les *Chen* ainſi dégradés vont augmenter le nombre des *Chen* oiſifs qui peuplent les airs. Ils ne ſont plus que des génies errans, auxquels il ne reſte de reſſource pour pouvoir parvenir à rentrer en grace, que celle de la métempſycoſe. Ils ne peuvent parcourir encore les différentes claſſes des êtres, monter juſqu'à celle des hommes, & mériter par une conduite irréprochable, d'être elevés à de nouveaux honneurs, qu'après la diſſolution des parties terreſtres dont ils ſeront enveloppés. Pluſieurs prennent ce parti; mais les autres, & c'eſt le plus grand nombre, aiment mieux ſe confiner dans l'enceinte des montagnes, pour y etudier les ſecrets de la nature, en attendant l'occaſion d'en faire uſage, ou errer à l'aventure dans les airs avec les *Chen* qui en ſont les habitans naturels, que de s'expoſer de nouveau aux viciſſitudes de la *tranſmutation*, & aux epreuves particulieres par leſquelles paſſent les hommes pendant le cours d'une vie dont ils peuvent abuſer d'une maniere à mériter d'être rangés, après leur mort, parmi les mépriſables *Kouei*,

La classe des *Chen* qui sont sans emploi, & qui n'ont d'occupation que celle à laquelle ils veulent bien se livrer, est la plus nombreuse de toutes; ces êtres oisifs qui la composent, se plaisent quelquefois à se transformer en fleurs, en fruits, en oiseaux, en animaux domestiques de l'espece de ceux qui sont le plus à l'usage de l'homme, & auxquels l'homme s'attache de préférence : car tous les *Chen* sont en général amis des hommes; ils se plaisent à être souvent avec eux; ils les dirigent, sans qu'ils s'en doutent, vers ce qui leur est utile, & les détournent de ce qui pourroit leur être préjudiciable; quelquefois même ils se rendent dociles à leur voix, & viennent à leurs secours, ou se rendent à leurs ordres, quand ils en sont requis; mais il faut pour cela qu'ils soient evoqués dans les formes & avec les cérémonies qu'ils ont eux-mêmes prescrites.

Ces formes, ces cérémonies & tout ce qui y a rapport, font une science particuliere, qu'on peut appeller *la science des evocations*. Elle ne compte guere que des *Tao-sée* parmi ceux qui la cultivent avec succès, & ces sortes de *Tao-sée* sont en très-petit nombre. Ils font leur séjour ordinaire dans le sein des montagnes; là, le commerce intime qu'ils ont avec les *Chen*, leur apprend tous les mysteres renfermés dans les sciences occultes, dans celle sur-tout qui a pour objet principal, la connoissance des moyens dont il faut user pour se faire entendre à quelqu'un de ces mêmes *Chen*, les appeller à soi, & s'en faire obéir.

Il ne faut pas croire cependant que ces moyens soient toujours infaillibles, & que les *Chen* soient tellement astreints aux *evocations*, qu'ils ne puissent pas ne point s'y rendre. Ils ont leur liberté entiere, comme les hommes; ils ont comme eux leurs affections, leurs aversions & leurs fantaisies : ils ont,

outre cela, leurs jours d'aſſemblée, pour délibérer entre eux ſur les affaires qui les regardent en commun; ils ont leurs jours de divertiſſement, leurs jours de voyage dans les différentes parties du monde; & ce qui les détourne plus que tout cela de l'attention qu'ils doivent à ceux qui les evoquent, c'eſt qu'ils ſe font très-ſouvent la guerre: car il y a parmi eux preſque autant de guerres, qu'il y en a parmi les hommes de toutes les contrées & de toutes les nations. Ils ſe battent pour leurs intérêts propres; & quand ils n'ont rien à démêler entre eux, ils ſe battent pour ſoutenir les intérêts des hommes dont ils ont embraſſé le parti. La guerre particuliere qu'ils font aux *Kouei*, pour les empêcher de nuire aux hommes ou de ſortir de leur ſphere en empiétant ſur le domaine des airs, n'eſt pas la moindre de leurs occupations. Quoique cette guerre ſoit moins ſérieuſe que celle qu'ils ſe font entre eux, parce qu'ils ſont ſûrs de la victoire dans tous les combats qu'ils leur livrent, elle ne laiſſe pas de les mettre en ſouci par la vigilance continuelle qu'elle exige de leur part, même après la victoire. Ces vils ennemis, contre leſquels ils ont à combattre, ſont comme les mouches, ils fatiguent ceux qui les chaſſent, & n'ont de redoutable que leur importunité. Sont-ils battus & mis en fuite d'un côté, ils reviennent par l'autre pour ſe faire battre encore; & pour peu que les *Chen* ſe négligeaſſent, ils ne manqueroient pas de faire des excurſions dans les airs, ils les troubleroient, y exciteroient des vents & des orages contraires à l'ordre naturel, & nuiroient aux hommes de mille manieres.

Les *Kouei* ſont des êtres naturellement méchans; ils font tout le mal qu'ils peuvent. On peut les enviſager, par oppoſition aux *Chen*, comme des êtres ambigus, tenant un milieu entre l'homme & la brute. Ils participent aux facultés de l'un

& de l'autre; ils ont tous les vices des hommes, ſans en avoir les vertus; ils ont tout ce que l'inſtinct donne aux brutes de nuiſible & de dangereux, & rien de ce que ce même inſtinct leur donne pour les rendre utiles ou pour le ſimple agrément. Notre globe terraqué leur eſt aſſigné pour demeure; ils ne ſauroient tranſgreſſer l'ordre qui leur eſt donné de ne pas s'ecarter de ſa ſurface, ſans ſe rendre coupables du crime de rébellion; crime dont les *Chen* ne manquent pas de les punir auſſi-tôt, ſoit en les empriſonnant dans les corps des plus vils inſectes, ſoit en les précipitant dans les gouffres de la terre ou dans les abîmes des mers.

Condamnés à ne pas s'elever au-deſſus de l'atmoſphere, ils voltigent autour des tombeaux, aux environs des tréſors & des mines, ſur la ſurface des marais, des eaux croupiſſantes & de tous les lieux infects, pour s'abreuver des vapeurs qui en ſortent, & s'en nourrir. Celles que les cadavres de toute eſpece exhalent dans leur etat de corruption, ſont egalement propres à leur ſervir d'aliment. Mais ils aiment de préférence tout ce qui ſort des cadavres humains; ils en font leurs délices, & tâchent ſur-tout de profiter des débris de ces mêmes cadavres, pour ſe former des corps fantaſtiques, au moyen deſquels ils puiſſent ſe mêler encore parmi les hommes. Il ne leur arrive que trop ſouvent de réuſſir, & c'eſt alors que paroiſſent ſur la terre des tyrans féroces qui la dévaſtent, ou d'infames voluptueux qui la déshonorent. C'eſt alors que, ſous les regnes de quelques Empereurs, on a vu les cruautés les plus recherchées, & les plus monſtrueuſes débauches, oſer ſe montrer à découvert, tandis que la clémence, la pudeur & aucune des autres vertus leurs compagnes n'oſoient paroître le front levé. Tels furent en particulier ces tems à jamais déplorables, où *Cheou-ſin* & *Tſing-che-*

hoang-ty etoient à la tête de l'Empire & donnoient des Loix.

Le premier ne devint un monſtre de barbarie & de dépravations dans tous les genres, qu'à la ſuggeſtion & à l'encouragement de la perfide *Ta-ki.* « Cette *Ta-ki*, réputée fille » d'un des petits Souverains feudataires de l'Empire, n'etoit » qu'un vil *Kouei*, qui s'etoit gliſſé dans le corps de la jeune » Princeſſe au moment d'un evanouiſſement, lorſqu'on la » conduiſoit malgré elle à la Cour. Le ſecond avoit eté » lui-même au nombre des *Kouei*, & en avoit conſervé les » inclinations mal-faiſantes. Ayant pour but d'abrutir les » hommes, pour les empêcher d'être elevés après leur mort » au rang des *Chen*, dont il ſavoit qu'il etoit lui-même exclu » pour toujours, il crut que le moyen le plus ſûr comme le » plus court, etoit de les replonger dans l'etat d'ignorance » & de barbarie d'où les inſtructions des anciens Sages les » avoient tirés, en les privant à jamais du ſecours de ces » mêmes inſtructions. Il fit brûler les Livres dans leſquels » elles etoient conſignées ; mais ces Livres renâquirent de » leurs cendres, & les *Chen*, en dépit des *Kouei*, veillerent » à leur conſervation ».

Outre les *Chen* & les *Kouei*, qui ne ſont que des hommes dans un etat de vie différent de celui dont ils jouiſſoient quand ils etoient revêtus de leur corps, & qui ſont devenus *Chen* ou *Kouei*, en récompenſe de leurs vertus ou en punition de leurs crimes, il eſt dans la compoſition de l'homme une autre eſpece de ſubſtance, qui n'eſt ni *ling*, ni *houen*, ni corps proprement dit. Cette quatrieme eſpece de ſubſtance participe à la nature des trois autres, & tient entre elles une eſpece de milieu. Elle ſe ſépare du *ling* & du *houen* pour ne s'attacher qu'au corps, & elle ne l'abandonne qu'après ſon entiere diſſolution, ou la diſperſion totale de ſes

parties. Il n'eſt plus queſtion d'elle alors : elle s'evanouit, comme s'evanouit une ombre à l'abſence du corps qui la produiſoit.

Voilà, Monſieur, à quoi ſe réduiſent à-peu-près les principales rêveries des ſectaires du *Tao*. La courte expoſition que je viens de vous en faire, ſuffit de reſte pour vous mettre à même de juger avec connoiſſance de cauſe, de la doctrine de ces ſectaires, & des fondemens ſur leſquels ils s'appuient.

Quoiqu'on trouve quelques veſtiges de cette doctrine chez les anciens Perſes, on ne ſauroit douter qu'elle n'ait pris ſon origine chez les Chinois, quand on remonte de ſiecle en ſiecle juſqu'aux tems reculés où ces derniers la cultivoient déjà, les Perſes n'exiſtant pas encore. Il eſt probable que c'eſt elle que les Sages qui vivoient dans cet intervalle de tems qui s'ecoula entre le regne de *Fou-hi* & celui de *Yao*, proſcrivirent comme une fauſſe doctrine, contraire à ce que la tradition de leurs peres leur avoit appris; que c'eſt cette fauſſe doctrine que profeſſoit le rebelle *Tche-yeou*, qui fut vaincu par *Hoang-ty*. Le peu de détail qu'on a de la maniere dont combattit ce *Tche-yeou*, & de la conduite qu'il tint pour ſe ſouſtraire à la punition que méritoit ſon crime, ſuffiroit pour le faire conclure.

On peut préſumer encore avec fondement, qu'elle eut un grand cours ſous le regne de *Chao-hao*, quand on lit dans l'Hiſtoire, que l'innocence, la candeur & la droiture s'eteignirent dans le cœur de la plupart des hommes, parce que les ſujets de l'Empire, profitant de la foibleſſe de leur Souverain, & ſuivant les pernicieux exemples de ceux ſur leſquels il ſe déchargeoit des ſoins du Gouvernement, *négligerent la ſaine doctrine, pour s'attacher à la doctrine ſuperſtitieuſe*

titieuse des Kouei *& des* Chen. Cette doctrine des *Kouei* & des *Chen*, est celle précisément qu'enseignent à leurs disciples les sectaires du *Tao*. *Cependant*, ajoute l'Historien, par une réflexion digne de remarque, *cependant le tems où vivoit* Chao-hao *n'etoit pas fort eloigné de ce que nous appellons les anciens tems, & il touchoit presque à celui où ce sage Législateur de notre Monarchie venoit de fixer les traditions qu'il avoit reçues de ses peres, par des signes qui devoient en conserver le souvenir sans altération.* (Ces signes sont les caracteres qui furent inventés sous son regne.)

Ce ne fut pas sans beaucoup de travaux & de peines, que *Tchouen-kin*, successeur immédiat de *Chao-hao*, vint à bout, sinon de l'exterminer, du moins de l'empêcher de se montrer au grand jour. Le sage *Yao*, le vertueux *Chun* & le grand *Yu* ne furent pas moins attentifs que *Tchouen-hin*, à proscrire la doctrine superstitieuse des *Kouei* & des *Chen*, & à conserver le précieux dépôt de la saine doctrine dont le *Tien* les avoit chargés.

Depuis le grand *Yu* jusqu'au déclin de la Dynastie des *Hia* dont il fut le fondateur, il n'y eut que quelques mauvais Empereurs & leurs courtisans, que quelques hommes isolés par etat de la société, & retirés dans l'enceinte des montagnes, qui, s'ecartant de la route frayée par les anciens Sages, s'egarerent dans celle que leur indiquoit le *Tao*. Mais ces mauvais Empereurs & leurs courtisans, ces hommes isolés & leurs disciples ne pervertirent pas le corps entier de la nation. Ils déployerent en vain tous les ressorts que la politique, l'artifice & même la force agissant de concert, peuvent faire mouvoir; la saine doctrine eut toujours le grand nombre pour elle. Les infamies, les cruautés, les pratiques superstitieuses & les excès dans tous les genres, auxquels se livra

Kie-kouei, dernier Empereur de la race du grand *Yu*, loin de l'eteindre dans le cœur des ſujets de l'Empire, l'y ranimerent au contraire, en enflammant le zele de ſes partiſans. *Le Ciel & le peuple vinrent au ſecours de ces derniers, & tous enſemble, ils placerent* Tcheng-tang *ſur un trône ſi indignement occupé par l'un de ces monſtres qui paroiſſent ne ſe montrer de tems en tems ſur la terre, que pour ſervir de preuve qu'il n'eſt aucun crime dont l'homme ne puiſſe ſe rendre coupable, quand il ceſſe de ſe conduire à la lueur du flambeau de la raiſon.*

Tcheng-tang, à la tête de l'Empire, prit pour modele de ſa conduite, les plus ſages d'entre les Empereurs qui l'avoient précédé. Il fit fleurir la doctrine de *Yao* & de *Chun*, & donna lui-même l'exemple de toutes les vertus. La doctrine du *Tao* n'oſa ſe montrer à découvert ſous ſon regne; elle ſe retira dans les montagnes, parmi quelques echappés de la Dynaſtie eteinte, qui y faiſoient leur ſéjour. Ceux-ci ne laiſſerent pas que de former quelques diſciples; mais ils etoient en ſi petit nombre, qu'on ne daigna pas faire attention à eux. Cependant, profitant de la paix dont on les laiſſoit jouir, ils ſe multiplierent dans le ſilence ſous les regnes ſuivans. Ils deſcendoient de tems en tems dans les villages & dans les villes, ſoit pour faire leurs proviſions, ſoit pour y faire preuve du talent dont ils ſe vantoient de pouvoir evoquer les *Chen* & chaſſer les *Kouei*. Ils trouvoient des hommes crédules qui ajoutoient foi à leurs preſtiges; ils trouvoient des curieux qui leur donnoient auprès d'eux un accès facile, dans la ſeule vue de ſatisfaire leur vaine curioſité; on s'accoutumoit ainſi peu-à-peu à les voir & à les entendre. Ils initierent dans leurs myſteres quelques perſonnes en place, qui ſe firent une eſpece de mérite de leur procurer des

proſélites parmi les perſonnes du plus haut rang. Ils n'avoient plus qu'un pas à faire pour arriver juſqu'aux pieds du trône, & ils le firent ſous les mauvais Empereurs. Ils etoient appellés à la Cour ſous différens prétextes; tantôt c'etoit pour délivrer quelques appartemens de l'apparition des *Kouei*, dont telles & telles femmes avoient eté effrayées, & que tels & tels Eunuques y avoient vus plus d'une fois; tantôt c'etoit pour evoquer les *Chen* protecteurs, au ſecours d'un enfant chéri, que la mort etoit ſur le point d'enlever, & qu'on craignoit de perdre, & le plus ſouvent dans l'eſpérance de voir de l'extraordinaire & du merveilleux dans leurs opérations magiques. Tout cela ne ſe pratiquoit cependant que comme en ſecret; & quoique la multitude en fût parfaitement inſtruite, on la reſpectoit encore aſſez pour faire ſemblant de ſe cacher d'elle. Ce ne fut que ſous le regne de *Cheou-ſin*, après que ce Prince ſe fût mis au-deſſus de toutes les loix de la bienſéance, que la doctrine des *Chen*, des *Kouei* & de tout ce qui l'accompagne ou en dérive, reçut le ſceau de la publicité. Il arriva à *Cheou-ſin* en punition de ſes crimes, ce qui etoit arrivé à *Kié-kouei* en punition des ſiens qui etoient à-peu-près les mêmes : *Il fut haï des hommes, le Ciel le réprouva, & ſon Empire fut donné à une nouvelle race, à celle du vertueux* Ouen-ouang.

Je m'arrête ici un moment pour faire obſerver que la cabale, la magie & les autres que nous comprenons ſous la dénomination générale de *ſciences occultes*, ont eté de tout tems connues des Chinois, mais regardées comme des ſciences funeſtes qui faiſoient le malheur de ceux qui s'y adonnoient: regardées, dis-je, comme telles par ceux des Chinois qui ſe ſont tenus conſtamment attachés aux traditions de leurs peres. C'eſt pourquoi, parmi les crimes dont ils accuſent ceux de

leurs Empereurs qui ont fait du mal aux hommes, & qui pour cela même ont perdu l'Empire pour eux & pour ceux de leurs races, ils ne manquent pas de leur attribuer celui d'avoir cultivé les *ſciences occultes*.

Ki-fa, fils de *Ouen-ouang*, fut l'inſtrument dont le Ciel ſe ſervit pour délivrer l'Empire du monſtre qui le déshonoroit. Il etoit au nombre des Princes feudataires, & ſa Principauté portoit alors le nom de Royaume de *Tcheou*. Il avoit pris lui-même celui de *Ou-ouang*, qui ſignifie à la lettre *Roi guerrier*, comme celui de *Ouen-ouang*, ſon pere, ſignifie *Roi pacifique*. Appellé au ſecours du peuple contre le tyran qui l'opprimoit, *Ou-ouang* ſe mit à la tête de ſes troupes fortifiées de celles que lui avoient amenées les Princes vaſſaux & pluſieurs Grands de la Cour de *Cheou-ſin*, qui s'etoient refugiés dans ſes Etats pour ſe ſouſtraire à la tyrannie; il le combattit dans la plaine de *Mou-yé*, le vainquit; & après la mort de *Cheou-ſin*, qui venoit de s'enſevelir ſous les ruines de ſon propre Palais auquel il avoit mis le feu, pour ne pas tomber entre les mains de ſon vainqueur, il entra triomphant dans la Capitale, y fut proclamé Chef ſouverain de tout ce qui eſt entre les quatre mers, déclaré légitime fils du Ciel, & reconnu comme tel par les Princes, les Grands & tous ceux qui repréſentoient le corps de la Nation, aux acclamations générales d'un grand peuple qui le reçut comme un Maître bienfaiſant, ſous l'Empire duquel il alloit couler déſormais des jours heureux.

Ainſi commença, l'an avant Jeſus-Chriſt 1122, la nouvelle Dynaſtie, dite la Dynaſtie des *Tcheou*, du nom de la Principauté dont *Ou-ouang* etoit ſouverain. C'eſt à cette epoque que la doctrine des ſectaires pouſſa ces profondes racines qui l'ont maintenue en vigueur juſqu'à nos jours, c'eſt-à-dire,

l'efpace de plus de vingt-neuf fiecles. Elle n'a pas toujours fleuri ; mais elle a toujours couvert de fon ombre funefte quelque portion de l'Empire, & a toujours confervé affez de force pour réfifter aux efforts redoublés de ceux qui vouloient l'abattre.

Il paroît donc furprenant qu'elle ait ainfi pouffé de profondes racines, & qu'elle ait pris un accroiffement rapide fous le regne du fils du fage *Ouen-ouang*, l'un des plus grands zélateurs qu'ait eu la faine doctrine. Mais la furprife ceffe, quand on fait attention au pitoyable etat où l'Empire fe trouvoit alors réduit. *Cheou-fin*, durant le cours de fon regne, avoit tout bouleverfé ; tout y etoit dans le plus affreux défordre ; il n'avoit mis dans les emplois que les lâches Miniftres de fes volontés, les plus vils approbateurs de fes infames débauches, & les coopérateurs de fon prétendu commerce avec les *Kouei* ; & ces hommes lâches & vils par leurs cruautés, & les vexations dans tous les genres dont ils accabloient le peuple, avoient tellement aliéné les efprits, qu'on ne fe croyoit plus gouverné par des hommes, mais par des *Kouei* ennemis naturels des hommes. On ne doutoit pas que les prifons ignominieufes, les fupplices recherchés & toutes ces autres peines jufqu'alors inconnues, qu'on avoit fait endurer à ceux des Princes, des Grands & des Magiftrats qui avoient ofé faire quelques repréfentations modeftes, pour tâcher d'obtenir du Prince qu'il rentrât en lui-même, ne fuffent le malheureux effet de la haine implacable de ces méprifables *Kouei*.

Ou-ouang profita habilement des difpofitions où il trouva fes nouveaux fujets ; il fe fit un devoir d'entrer dans leurs idées. Pour s'attirer leur affection & fe rendre agréable à leurs yeux, il falloit faire la guerre aux *Kouei*, après l'avoir faite à leurs adhérens. Cette guerre etoit plus difficile que

celle qu'il venoit de terminer : car comment combattre contre des ennemis invisibles ? Il n'y avoit pas d'autre moyen que celui d'intéresser les *Chen*. Il feignit, ou on feignit pour lui, que *Tsée-ya* qui, en qualité de Généralissime de ses armées, venoit de conquérir l'Empire, en exterminant *Cheou-sin* & les autres *Kouei* visibles qui y dominoient sous la figure d'hommes, etoit un *Chen* de l'ordre moyen. Au merveilleux de cette origine, on ajouta que pour mériter d'être elevé à un rang supérieur à celui qu'il occupoit, il n'avoit pas craint de s'exposer à parcourir de nouveau les différens cercles des êtres ; & qu'ayant eu le bonheur de rencontrer celui de l'espece humaine, il avoit eu encore le précieux avantage de naître de parens honnêtes qui lui inspirerent de bonne heure des sentimens de vertu ; que, pour donner à ces sentimens le degré de perfection dont ils etoient susceptibles, il s'etoit mis, dès sa plus tendre jeunesse, sous la discipline de ces hommes séparés du siecle, qui ayant choisi pour leur séjour ordinaire la montagne de *Koun-lun-chan*, y vivoient dans un commerce intime avec les *Chen* ; qu'après avoir reçu, pendant quarante ans de suite, sans la moindre interruption, les instructions de ses sages Maîtres, & avoir passé par toutes les epreuves qu'ils avoient exigées de lui, il lui fut ordonné de descendre dans la plaine, pour y attendre les ordres du Ciel qui le destinoit à être le principal instrument du bonheur dont il vouloit faire jouir le peuple, sous l'Empire de la Dynastie qu'il substituoit à celle que les crimes dont *Cheou-sin* s'etoit souillé, l'avoient forcé d'eteindre.

Les circonstances rendirent tout cela croyable, ou si on ne le crut pas, on fit semblant de le croire. On savoit d'ailleurs, & la renommée l'avoit annoncé à tout l'Empire, que ce *Tsée-ya* qui avoit fait de si beaux exploits à la tête des

armées, & des réglemens si utiles à la tête du Ministere chez les *Tcheou*, n'etoit originairement qu'un homme du commun, qui s'occupoit du métier de la pêche, quand le sage *Ouen-ouang*, dans une partie de chasse, avoit eu le bonheur de le rencontrer; que ce Prince lui ayant fait nombre de questions sur les objets les plus importans, & en ayant reçu les réponses les plus satisfaisantes, il l'avoit regardé comme un Sage dont il pouvoit tirer le meilleur parti pour le gouvernement de ses petits Etats; & que l'evénement, après qu'il l'eut pris à son service, l'ayant confirmé dans l'idée qu'il s'etoit formée de lui, il l'avoit donné en mourant aux Princes ses fils, pour leur tenir lieu de pere après sa mort. Sa réputation etant déjà toute faite, quand la guerre commença, & les succès les plus brillans ayant couronné toutes ses entreprises militaires, tout ce qu'on débitoit à son avantage, ne trouvoit point de contradicteurs. Ainsi il passa aisément pour un homme extraordinaire que le Ciel favorisoit spécialement, & qui pouvoit disposer à son gré du service des *Chen*.

Il etoit déjà passé en usage parmi les Chinois, qu'au renouvellement d'une Dynastie, tout devoit se renouveller sur la terre & dans le Ciel visible. On promulguoit de nouvelles Loix, on etablissoit une nouvelle musique & de nouvelles cérémonies, on créoit de nouveaux Magistrats; les morts, ainsi que les vivans, devoient recevoir des protecteurs & des Maîtres nouveaux de la part de leur nouveau Souverain; ce qui revenoit au même, tout etoit censé renouvellé, quand on ajoutoit quelque chose à ce qui se pratiquoit ci-devant, ou qu'on supprimoit quelques anciens abus; quand on nommoit de nouveaux Officiers pour remplir les principales Charges, ou qu'on confirmoit les anciens dans les emplois qu'ils remplissoient ci-devant.

Un point regardé comme capital, & auquel les nouveaux conquérans ne devoient pas manquer de se conformer, etoit la destruction des tombeaux. Il falloit, en les détruisant, ne pas se rendre odieux au peuple, ni le mettre dans l'occasion de regretter ses anciens Maîtres, sous la tyrannie desquels il leur etoit au moins permis de rendre à leurs Ancêtres les derniers devoirs de la piété filiale dans les lieux qui renfermoient leurs cendres.

Un autre article, non moins essentiel pour se rendre agréable à tous les ordres de l'Etat, etoit de faire oublier en quelque sorte à la multitude de l'un & de l'autre parti, les pertes qu'elle avoit faites durant le cours de cette longue guerre qui venoit enfin de finir; car il n'etoit presque personne qui n'eût à pleurer un pere, des enfans, un mari, des parens, ou des alliés & des amis, qui avoient péri les armes à la main, les uns pour conquérir l'Empire, & les autres pour le conserver à celui qui le possédoit. Il falloit consoler les vivans de la perte de tant de morts privés des honneurs de la sépulture, & devenus la proie des bêtes féroces & des oiseaux carnaciers. Ce fut là le premier des soins dont s'occuperent *Ou-ouang*, fondateur de la nouvelle Dynastie, & *Tsée-ya*, son second pere & son coopérateur.

Après avoir fait eteindre les flammes allumées par *Cheou-sin* pour réduire en cendres le Palais qu'il occupoit, & y être consumé lui-même avec toutes les richesses qu'il y avoit amassées, ils tranquillisoient le peuple par un Edit qui lui annonçoit que la source de ses malheurs etoit enfin tarie, & que le nouveau Maître que le Ciel venoit de lui donner, contribueroit de tout son pouvoir à assurer sa tranquillité, & à lui faire jouir de tous les avantages d'une douce paix; mais que ce nouveau Maître n'entreroit dans la ville pour y prendre

prendre solemnellement possession de l'Empire, qu'après que tout auroit eté (*entre le Ciel & lui*) réglé d'une maniere conforme aux circonstances, pour donner à son Gouvernement la meilleure forme possible.

Ces réglemens *entre le Ciel & lui*, etoient renfermés dans deux Livres qui etoient en dépôt chez l'*ancien Maître Yuen-sée-tien*, sur la montagne de *Koun-lun-chan*. Le premier de ces Livres contenoit les nouvelles Loix qu'on devoit promulguer; & on devoit être instruit par le second, des noms & des Offices des *Chen* qui alloient être les nouveaux protecteurs de l'Empire.

Tsée-ya, favori des *Chen* & *Chen* lui-même, fut député pour aller chercher l'un & l'autre; & en attendant, on dressa au milieu du camp un Autel sur lequel on devoit les déposer. Le Député se transporta sur la montagne d'une maniere invisible, vit l'ancien Maître *Yuen-tsée-tien*, lui exposa sa commission, & en ayant obtenu ce qu'il desiroit, il retourna vers celui qui l'avoit envoyé. Je passe sous silence le détail des cérémonies qui eurent lieu avant, pendant & après ce voyage, pour en venir au fait principal.

Ou-ouang ayant reçu dans sa tente le précieux dépôt qu'il attendoit, se purifia pendant trois jours; & aussi-tôt que le quatrieme commença à luire, il se revêtit de ses habits de cérémonie, prit entre ses mains le Livre qui contenoit les nouvelles Loix, & les porta respectueusement avec tout l'appareil de la majesté impériale, dans l'endroit où l'on avoit préparé l'Autel. Après l'avoir posé sur l'Autel, il brûla des parfums, versa du vin, se prosterna, & frappa la terre du front à plusieurs reprises; puis s'etant relevé, il remercia le Ciel de l'insigne bienfait dont il daignoit l'honorer, & prononça à haute voix la formule de l'engagement qu'il prenoit pour lui

& pour ses sujets, d'observer exactement les Loix qui etoient contenues dans *le Livre céleste* dont on alloit faire la lecture en présence de toute l'armée & de cette multitude innombrable qui s'etoit rendue auprès de sa personne, pour assister au spectacle auguste qu'on avoit annoncé devoir avoir lieu.

La lecture faite, on apprit avec une joie inexprimable, que les nouvelles Loix auxquelles on s'attendoit, etoient précisément les mêmes que celles qui avoient eu cours sous les Empereurs *Yao*, *Chun*, *Yu*, & *Tcheng-tang*, à l'exception de quelques additions & de quelques légers changemens que les circonstances rendoient nécessaires. Il n'en fut pas ainsi de ce qui etoit contenu dans le second Livre, c'est-à-dire, dans le Livre où etoient inscrits les noms des *Chen* qui devoient être les protecteurs de l'Empire, sous la Dynastie qui commençoit : au contraire, tout y etoit nouveau ; mais on n'en fit pas alors la lecture, parce qu'il ne devoit être ouvert qu'en présence des Ancêtres, dans l'assemblée générale des *Chen*, que l'ancien Maître *Yuen-sée-tien* avoit indiquée sur la montagne *Ki-chan*, dans les anciens Etats de la maison de *Tcheou*. *Tsée-ya* fut chargé de l'y porter & de le rapporter ensuite, pour en publier le contenu dans tous les pays qui sont entre les quatre mers.

Aussi-tôt après l'arrivée de *Tsée-ya* à la montagne *Ki-chan* où les *Chen* s'etoient déjà rendus pour l'y recevoir, tout le monde prit sa place plus haut ou plus bas, suivant son rang, & *Tsée-ya* qui représentoit alors l'Empereur, se plaça au milieu d'eux sur un trône qui avoit eté préparé pour cette cérémonie. Devant le trône etoit une table, & vis-à-vis un Autel. Sur cet autel etoient tracés les huit *Koa*, ou lignes de *Fou-hi* rangées par trigammes dans leur ordre primitif,

les dix *Kang* & les douze *Tché*, c'est-à-dire, les dix troncs & les douze branches formant le cycle sexagénaire, & les cinq couleurs regardées comme primitives, parce que c'est par leur moyen qu'on peut représenter tout ce qui peut être vu. Ces trois différens objets, c'est-à-dire, les trigammes, le cycle sexagénaire & les couleurs, etoient tracées de même sur trois etendards différens placés, le premier derriere, & les deux autres aux deux côtés de l'Autel, au milieu duquel etoit le registre de la promotion, entouré des plus exquis parfums. Sur la table qui etoit vis-à-vis du trône, il y avoit d'un côté l'etendard de la nouvelle Dynastie, de l'autre la baguette de commandement pour se faire obéir des *Chen*, & au milieu le diplôme de l'ancien Maître qui chargeoit *Tsée-ya* d'intimer à tous les *Chen* les ordres du Ciel.

Tsée-ya descendit de son trône, fit sur l'Autel des libations, au pied de l'Autel ses cérémonies respectueuses, *Ko-teou* & autres, après lesquelles ayant repris sa place, il ouvrit le diplôme de l'ancien Maître, & en lut à haute voix le contenu. En voici le précis :

« Par ordre de l'ancien Maître *Yuen-sée-tien*, il est enjoint » à tous les *Chen*, de quelqu'ordre qu'ils soient, & quelque » rang qu'ils occupent, d'ecouter respectueusement les dé» crets du Ciel, qui leur seront intimés par *Tsée-ya* que nous » avons député à cet effet, & de s'y conformer sans délai » avec toute l'exactitude possible.

» Dans le long intervalle de tems qui s'est ecoulé depuis » que, commençant à parcourir les echelles des Êtres, une » heureuse combinaison d'*yang* & d'*yn* vous plaça enfin sur » celle destinée à l'espece humaine, & qu'après en avoir » parcouru différens echelons, vous fûtes jugés dignes d'être » mis après votre mort au rang des *Chen*, vous n'avez

» rien fait qui mérite de nouvelles récompenses; vous méri-
» teriez au contraire des châtimens, pour avoir négligé
» de remplir les emplois qu'on vous avoit confiés, avec les
» soins & l'exactitude qu'ils exigent, & qu'on avoit lieu d'at-
» tendre de vous. Cette négligence de votre part est en
» partie cause des maux qui ont affligé les hommes sous le
» dernier Empereur de la race de *Tcheng-tang*. Les crimes
» dont s'est souillé cet indigne Prince, ont comblé la mesure;
» & l'Empire a eté donné à une autre race qui fera long-
» tems le bonheur des hommes par la maniere dont elle
» les gouvernera. Vous ne sauriez remplir sous cette nou-
» velle race, les emplois qui vous etoient confiés sous celle
» qui vient de finir. Le Ciel vous en décharge, pour les donner
» à d'autres plus dignes que vous de les occuper. Allez,
» retirez-vous où bon vous semblera; ou, si vous l'aimez
» mieux, tâchez de rentrer dans le cercle de la vie humaine,
» pour y expier promptement vos fautes, & mériter les ré-
» compenses qui sont attachées à la bonne conduite & à la
» pratique constante de la vertu ».

Les *Chen* congédiés se retirerent pleins de confusion; & *Tsée-ya* ayant fait approcher ceux qui devoient être promus, se revêtit de sa cuirasse, prit de la main gauche l'etendard jaune, & de la droite la baguette du commandement; puis s'etant remis sur son trône, il appella *Pé-tsien*, lui ordonna de prendre le registre de la promotion, de l'ouvrir en présence de tous les assistans, & d'en faire la lecture à haute voix au pied de l'Autel. *Pé-tsien* obéit, & ayant ouvert le registre, il y lut son propre nom à la tête de tous les autres, & se nomma le premier. *Tsée-ya* lui fit son compliment de félicitation, & lui dit : « *Pé-tsien*, il y a long-tems que vous
» auriez reçu la récompense de vos vertus civiles & de votre

» valeur à la guerre, lorsque vous commandiez en qualité
» de Généralissime, les troupes de *Hiuen-yuen-hoang-ty* qui
» donna de si belles Loix à notre Monarchie, si ces vertus
» & cette valeur n'avoient pas eté un peu ternies par quelques
» légeres taches que vous ne vous êtes pas mis en peine d'effa-
» cer de vous-même. Vous contribuâtes plus que personne à la
» célebre victoire qui assura l'Empire à notre illustre *Hoang-ty*,
» malgré les efforts redoublés & tous les plus noirs artifices du
» rebelle *Tché-yeou;* mais vous ne sûtes pas mettre un frein
» à la fougue de votre courage; vous poursuivîtes trop loin
» un reste d'ennemis vaincus, & vous allâtes périr miséra-
» blement dans les mers du nord. Depuis votre mort, vous
» vous êtes concentré dans une île déserte, pour ne vous
» y occuper que de votre malheur, tandis qu'en vous donnant
» quelques mouvemens pour rentrer dans le cercle de la vie
» humaine, vous fussiez parvenu à remplir les plus hauts
» destins. Cependant, en récompense de ce que vous avez
» fait tous vos efforts pour remplir dignement les devoirs d'un
» fidele sujet, & en particulier de ce que vous êtes mort
» pour le service du Prince & de la patrie, le Ciel abrege
» le tems de votre epreuve, & vous met à la tête de trois
» cents soixante-cinq *Chen* qui vont être préposés pour veiller
» en général sur tout ce qui peut contribuer à la gloire &
» à la tranquillité de l'Empire. Veillez vous-même sur eux,
» & faites ensorte que les hommes n'aient pas lieu de se
» plaindre. Remerciez le Ciel de la faveur qu'il vous accorde,
» & rendez-vous promptement chez l'ancien Maître qui
» vous assignera le lieu où vous devez faire votre séjour ordi-
» naire, en commençant l'exercice du nouvel emploi dont
» vous êtes chargé ».

Après *Pé-tsien*, grand Général des armées sous *Hoang-ty*,

on nomma la plupart des Princes, des Seigneurs & des Officiers qui avoient péri les armes à la main, en combattant pour *Cheou-sin*, lequel, *quoique très-méchant Prince, etoit cependant leur légitime Souverain. Ils furent jugés dignes de récompense, pour avoir rempli à son egard les devoirs de fideles sujets jusqu'à prodiguer leur sang & leur vie pour lui obéir.* On leur assigna des emplois proportionnés à leurs mérites; & par-là les cœurs de leurs descendans qui vivoient encore, furent acquis sans retour à la nouvelle Dynastie. On nomma encore ceux que *Cheou-sin* avoit fait mourir injustement, & uniquement parce qu'ils avoient fait des représentations sur sa mauvaise conduite, & ceux aussi que la crainte d'un pareil sort avoit obligés de se réfugier chez les *Tcheou*, & qui avoient perdu la vie en servant sous leurs enseignes. Tels furent en particulier *Ho-ang-tien-hoa* & *Hoang-fei-hou*; le premier fut mis à la tête des trois montagnes primitives, & le second, à la tête des *Chen* des quatre principales montagnes du titre de *Yo*, qui représentoient les quatre parties du monde, sur lesquelles il etoit d'usage d'offrir des sacrifices aux quatre saisons de l'année. A ces quatre *Yo* on en ajouta un cinquieme pour représenter le milieu du monde; & c'est sur ce cinquieme *Yo* que le nouveau *Chen* devoit faire son séjour ordinaire, afin qu'il fût plus à portée de veiller sur les *Chen* ses inférieurs.

Parmi les personnes de marque qui avoient péri en combattant contre les *Tcheou*, le Prince *Ouen-tsoung* tenoit sans contredit le premier rang. Il etoit oncle du dernier Empereur des *Chang*, & Généralissime de ses armées. Il s'etoit distingué en tems de paix par son intégrité, sa droiture & son exactitude à remplir tous les devoirs des grandes Charges dont il etoit pourvu, & en tems de guerre par son courage, sa valeur & ses exploits, qui avoient presque toujours

eté suivis des plus glorieux succès. Outre cela, il tenoit par ses alliances à plusieurs Princes feudataires. Il n'avoit d'autre défaut que celui d'être un peu brusque ; mais il revenoit aisément, aussi-tôt que les premiers mouvemens etoient calmés. Son nom se trouva sur le registre immédiatement après ceux de *Hoang-tien-hoa* & de *Hoang-fei-hou* ; & l'emploi qui lui etoit assigné, lui donnoit inspection sur tous les *Chen* qui etoient chargés de la pluie, des vents, des nuages & du tonnerre. Cependant, comme l'investiture devoit lui en être donnée par *Tsée-ya*, le plus redoutable de ses ennemis, & celui qui avoit le plus contribué à enlever l'Empire aux descendans des *Tcheng-tang*, il eut quelque peine à se déterminer. Il fallut l'appeller deux fois, & faire montre de la baguette du commandement pour l'obliger à venir se placer au pied de l'Autel. Il y vint, mais d'un air dédaigneux, & se tint fierement debout, pour ecouter ce qu'on alloit dire. *Tsée-ya* l'ayant apperçu dans cette contenance, eleva la voix, & lui adressant la parole, il lui dit : « *Ouen-tsoung*, vous n'êtes » pas ici ce que vous etiez parmi les hommes, lorsque vous » etiez revêtu d'un corps ; vous n'êtes qu'un simple *Chen*, » & un *Chen* qui n'a encore aucun emploi. C'est pour vous » en donner un, que l'ancien Maître m'a chargé d'intimer » les ordres du Ciel. Ecoutez ces ordres avec tout le respect » qui leur est dû ». A ces mots, *Ouen-tsoung* se prosterna, & se tint respectueusement à genoux.

« Le Ciel, poursuivit *Tsée-ya*, a eu egard aux efforts que » vous avez faits pendant votre premiere jeunesse, pour » apprendre ce qu'il y a de plus essentiel à savoir dans la » science du *Tao*. Le séjour que vous avez fait dans les » montagnes auprès des Sages qu'on vous avoit donnés pour » maîtres, n'a pas eté assez long, pour que vous ayez eu

» le tems d'augmenter vos connoiſſances, & de vous per-
» fectionner dans celles que vous aviez déjà acquiſes. Vous
» fûtes obligé d'embraſſer le parti des armes, pour pouvoir
» exercer dans le ſiecle les emplois auxquels votre naiſſance
» vous deſtinoit. Vous avez rempli les plus difficiles, les plus
» honorables & les plus elevés; & la maniere brillante dont
» vous les avez remplis, jointe aux vertus civiles que vous
» avez pratiquées, vous ont acquis une gloire immortelle
» parmi les hommes. Il eſt fâcheux que vous ſoyez venu
» dans le tems où la Dynaſtie que vous avez ſi bien ſervie
» ſous les deux derniers Empereurs, etoit ſur ſon déclin.
» Vous l'euſſiez ſoutenue ſur le penchant de ſa ruine, ſi
» *Cheou-ſin* avoit pu ſe réſoudre à ſuivre vos conſeils & à
» changer de conduite. Vous avez fait pour lui ce que vous
» auriez fait pour le meilleur des maîtres; malgré le peu de
» cas qu'il faiſoit de vos avis, de vos ſervices & de votre
» perſonne, vous n'avez pas diſcontinué de le ſervir, & vous
» l'avez ſervi juſqu'au bout avec le même zele que s'il vous
» eût comblé de bienfaits. C'eſt en particulier pour vous
» récompenſer d'avoir tenu une pareille conduite, que le
» Ciel vous donne aujourd'hui un emploi diſtingué, & qui
» s'accorde avec les qualités qui vous ont rendu célebre.
» Il vous conſtitue Chef de tous les *Chen* qui ont inſpection
» ſur la pluie, les nuages, les vents & le tonnerre. Faites
» enſorte que la pluie tombe dans les tems qu'il faut pour
» fertiliſer la terre; que les nuages ſe diſſipent, quand ils
» pourroient ſe décharger pour inonder; que les vents n'ex-
» citent pas de tempêtes, & que le tonnerre ne gronde
» que pour effrayer les méchans, & les engager de rentrer
» en eux-mêmes pour tâcher de devenir bons. Tout cela
» exige de votre part la plus grande attention; ne vous négligez

» pas

» pas un ſeul inſtant : partez, & faites dès à préſent les » fonctions de votre nouvelle dignité ».

Vingt-quatre des principaux Officiers qui etoient morts à la guerre, lorſqu'il les commandoit, lui furent donnés pour adjoints. Accoutumés à lui obéir quand ils etoient hommes, il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'ils exécuteroient ponctuellement ſes ordres dans l'empire des airs. Indépendamment de l'inſpection qui leur fut confiée en général, chacun d'eux eut une inſpection particuliere; l'un de vingt-quatre *tſié-ki* dont l'année eſt compoſée, c'eſt-à-dire, que durant l'eſpace de ces quinze jours, le ſervice devoit être de rigueur pour lui, toute autre affaire lui etant interdite. Les autres Officiers, de même que les ſoldats qui etoient morts comme eux, ſoit en combattant, ſoit en défendant les places, ſoit en ſervant de toute autre maniere, eurent chacun quelque emploi ſubalterne dans le même département, conformément à leurs mérites perſonnels & au rang qu'ils occupoient ci-devant parmi les hommes.

Immédiatement après eux, on nomma les cinq *Chen* qui devoient préſider au département du feu, relativement aux incendies, pour les exciter ou les eteindre, ſuivant les occurrences; & après ceux-ci, les ſix *Chen* directeurs en chef des maladies epidémiques, pour eprouver les bons, châtier les méchans & ſoulager la ſociété, en la purgeant du ſuperflu de l'eſpece humaine, dans les cas où ce ſuperflu ne peut être que nuiſible. On nomma de même, les uns après les autres, les principaux Chefs des *Chen*, qui devoient avoir le département des différens fléaux dont le Ciel ſe ſert pour l'accompliſſement de ſes deſſeins en châtiant les hommes.

Je termine ici l'article de la promotion fantaſtique faite dans les airs, en vous diſant qu'il n'eſt rien dans le ciel viſible

& sur la terre, qui ne fut confié à des *Chen* particuliers, pour être dirigé par eux, suivant les intentions du Ciel suprême; & que parmi ces *Chen*, le grand nombre fut pris dans les familles de la Dynastie qui venoit d'être eteinte, & dans celles de la Dynastie qui commençoit. Cette politique de la part du fondateur des *Tcheou*, contribua peut-être plus que toute autre chose, à lui concilier l'affection des peuples dans toutes les parties de l'Empire qu'il venoit de conquérir; mais elle contribua aussi, contre ses intentions, à altérer les principes de la doctrine primordiale des Patriarches de la nation.

Après avoir pourvu les *Chen* des différens emplois qu'ils devoient exercer dans le domaine invisible, il falloit pourvoir les hommes de ceux qu'ils etoient en etat de remplir dans le domaine visible. C'est de quoi s'occuperent *Ou-ouang* & son Ministre *Tsée-ya*, après que celui-ci, de retour auprès de son Maître, eut fait publier la liste des *Chen* que le Ciel donnoit à l'Empire pour nouveaux protecteurs, & une amnistie générale, en annonçant au peuple que la nouvelle Dynastie n'avoit plus d'ennemis, & que tout ce qui avoit eté fait contre elle, de quelque maniere que ce fût, etoit enseveli dans le plus profond oubli. Deux hommes seulement, dont l'un portoit le nom de *Fei-lien*, & l'autre celui de *Ou-lai*, furent exceptés du pardon accordé à tous. Ces deux hommes avoient eté les favoris de *Cheou-sin*, les compagnons de ses infamies, & les instigateurs de ses cruautés & de tous ses autres crimes. Ils n'avoient pas eu le courage de mourir comme leur maître & avec lui; ils l'abandonnerent lâchement, aussitôt que les flammes commencerent à s'elever du sein de son appartement; & sous prétexte d'exécuter ses derniers ordres, qui leur enjoignoient de faire ensorte que ses femmes, ses

bijoux & ſes tréſors fuſſent des premiers conſumés, pour en ôter la jouiſſance à celui qui lui enlevoit l'Empire, ils s'emparerent de ces mêmes tréſors & de tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Palais, & vinrent d'eux-mêmes en faire hommage à *Ou-ouang*, ne doutant pas que cet acte de générosité de leur part, ne les mît dans ſes bonnes graces, & ne leur procurât les mêmes honneurs dont ils jouiſſoient ci-devant auprès du dernier Empereur des *Chang*.

Leur artifice n'en impoſa pas à *Tſée-ya*. Ce ſage Miniſtre etoit d'ailleurs parfaitement au fait de leur conduite paſſée ; & de tous les crimes dont ils s'etoient rendus coupables. Il fit entendre à ſon Maître, que malgré le pardon général qu'il venoit d'accorder, il etoit de ſa gloire de ne pas laiſſer vivre de pareils monſtres, & qu'il devoit au Ciel & aux hommes de les exterminer. Il eut main-levée pour faire ce qu'il croiroit le mieux ; & à l'inſtant même s'etant fait amener les coupables, il les fit décapiter en préſence de toute l'armée. *Après cet acte de juſtice, tout fut renouvellé ſur la terre & dans le Ciel ; il n'y eut plus que des bienfaits à accorder & des graces à répandre.*

Ou-ouang s'etant rendu dans l'endroit où l'on avoit placé ſon trône, vis-à-vis de l'Autel dont j'ai parlé plus haut, commença par brûler des parfums, & faire toutes les autres cérémonies religieuſes en l'honneur du *Tien*, pour lui rendre ſes très-humbles actions de grace en ſon nom propre & au nom de tous ſes ſujets, du bienfait inſigne qu'il venoit de leur accorder, en donnant à l'Empire de nouveaux protecteurs. Puis s'etant aſſis ſur ſon trône, autour duquel etoient rangés par ordre tous les Mandarins, tant Lettrés que Guerriers, *Tſée-ya*, à la tête d'eux tous, prit la parole, & s'adreſſant au Prince, il s'exprima ainſi :

« Seigneur, en rendant au *Tien* vos très-humbles actions » de graces, ainsi que vous venez de le faire, vous avez » rempli le premier de vos devoirs; mais ce n'est pas tout: » il faut que vous entriez dans toutes ses vues, que vous » conformiez votre cœur au sien, & que vous concouriez » avec lui pour l'exécution de tous ses desseins. En vous don- » nant l'Empire, il a prétendu que vous tiendriez sa place sur » la terre pour le gouvernement des hommes. Les qualités » personnelles dont il vous a doué, donnent tout lieu d'es- » pérer que vous n'oublierez rien, pour tâcher de leur pro- » curer tous les avantages dont ils peuvent jouir. Déjà ce » Ciel suprême a distribué aux illustres morts, des récompenses » proportionnées à leurs mérites; il a partagé entre eux l'em- » pire des airs, pour qu'ils eussent à concourir avec vous à » la félicité des peuples. Leurs rangs & leurs emplois sont en » rapport avec les rangs & les emplois que les hommes » occupent sur la terre. Ainsi, depuis les Rois & les Princes » jusqu'aux dernieres classes des laboureurs & des artisans, » toutes les conditions auront désormais des *Chen* particulié- » rement dévoués à leur service, & auxquels elles pourront » s'adresser dans leurs différens besoins, pour porter leurs » vœux jusqu'au Tribunal suprême, & en obtenir les secours » qu'elles demanderont.

» C'est, Seigneur, sur cette conduite du *Tien* que vous » devez régler la vôtre, en commençant votre glorieux regne. » Répandez vos bienfaits sur ceux qui vivent encore parmi » nous, comme il a répandu les siens sur ceux qui ont passé » à une nouvelle vie. Les Princes vassaux, tant ceux qui sont » présens, que ceux qui n'ont pas pu se rendre auprès de » vous, pour partager vos périls & votre gloire, attendent » de votre part une nouvelle investiture de leurs Etats, & la

» confirmation de leurs privileges. Ceux de votre ſang, tant » de braves Officiers qui ont ſi ſouvent expoſé leur vie en » vous ſervant; ces Miniſtres eclairés qui vous ont aidé de » leurs conſeils & de leurs lumieres, pour vous conduire ſûrement au terme où vous êtes parvenu; ces Magiſtrats fideles » qui, pendant votre abſence, ont fait régner la juſtice, la » paix, l'abondance & le bon ordre dans vos anciens Etats; » en un mot, tous ceux de vos ſujets qui ſe ſont diſtingués » ſoit en paix, ſoit en guerre, par quelque action d'eclat ou » par quelque ſervice important, méritent quelque choſe de » plus que des louanges ſtériles & quelques honneurs paſſagers. » Leurs noms doivent paſſer à la ſuite du vôtre juſqu'aux » derniers neveux; & la poſtérité, qui ne manquera pas d'être » inſtruite qu'ils ont eté vos auxiliaires & vos coopérateurs, » ne doit pas ignorer que vous leur avez témoigné votre » reconnoiſſance d'une maniere proportionnée à leurs mérites, » & digne de votre bon cœur. Je n'ai plus rien à ajouter à » ce que je viens de dire. Votre ſageſſe vous ſuggérera ce » qu'il convient de faire ſur cet article important; nous attendons tous tant que nous ſommes ici, quels ſeront vos derniers ordres, pour nous y conformer ſans réſerve, quels » qu'ils puiſſent être ».

J'ai beaucoup abrégé le diſcours qu'on fait tenir à *Tſée-ya* dans cette circonſtance; j'abrégerai encore plus la réponſe que lui fit le nouvel Empereur. Après que *Tſée-ya* eut ceſſé de parler, *Ou-ouang*, après lui avoir ordonné de s'aſſeoir à cauſe de ſon grand âge, & encore plus par egard pour le titre de *ſon ſecond pere*, dont il jouiſſoit depuis la mort de *Ouen-ouang*, lui répondit ainſi:

« Tout ce que *mon ſecond pere* vient de dire, je l'avois » penſé de moi-même, il y a long-tems; j'attendois, pour lui

» faire part de mon projet, & en obtenir son agrément pour
» l'exécution, que le Ciel & les hommes se fussent déclarés
» en ma faveur, pour le gouvernement général de l'Empire.
» La volonté du *Tien* m'est aujourd'hui suffisamment connue,
» & les signes de satisfaction & de joie que je vois de la part
» des hommes, me sont de sûrs garans de leur approbation.
» Pour imiter le *Tien* autant qu'il m'est permis de le faire,
» je vais donner des récompenses à ceux qui les ont méritées,
» elever aux honneurs ceux qui s'en sont rendus dignes, &
» distribuer les emplois à ceux qui peuvent les remplir digne-
» ment; & c'est par vous, *ô mon second pere*, que je
» commence.

» Il n'est personne dans toute l'etendue de l'Empire, qui ne
» sache qu'à l'exception de la vie, je vous suis redevable de
» tout le reste. C'est vous qui m'avez instruit dans les sciences,
» qui m'avez frayé les différentes routes qui conduisent à la
» vertu, qui m'avez formé dans l'art sublime de gouverner
» les hommes & de s'en faire aimer; c'est vous, en un mot,
» qui m'avez tenu lieu de pere, depuis la mort de celui qui
» m'a donné le jour. Vous m'avez conduit pas à pas jusqu'au
» poste eminent que je vais occuper par ordre du Ciel. Il
» ne m'est pas permis de vous le céder; le Ciel s'en offen-
» seroit, & vous le refuseriez de vous-même, quelles que
» fussent mes instances pour vous prier de l'accepter. Je pour-
» rois vous garder auprès de moi, pour continuer à profiter
» de vos conseils, à m'instruire par vos leçons, à m'eclairer
» de vos lumieres, & pour tout dire en un mot, pour con-
» tinuer à vous rendre les hommages que le plus tendre des
» fils doit au meilleur des peres. C'est à quoi je voulois me
» déterminer; mais j'ai fait réflexion que vous etiez sur le
» retour de l'âge, & que vous aviez besoin de repos. En me

» déchargeant ſur vous des ſoins pénibles du gouvernement » de l'Empire, comme je le faiſois quand je n'avois à gou» verner que le petit Royaume de *Tcheou*, je mettrois un » obſtacle invincible à la jouiſſance de ce repos qui vous eſt » devenu néceſſaire, & que je voudrois vous procurer. Toutes » les autres charges & dignités, auxquelles vous pourriez être » elevé en reſtant auprès de ma perſonne, ne ſauroient être » des preuves ſuffiſantes de reconnoiſſance pour tant de bien» faits que j'ai reçus de vous; & je veux que les témoignages » de ma reconnoiſſance s'etendent juſqu'à vos derniers deſ» cendans. Vous avez toutes les qualités qu'il faut pour gou» verner les hommes & pour les rendre heureux, en leur fai» ſant pratiquer la vertu. Allez dans le pays de *Tſi*, travailler » tranquillement à la félicité de ceux qui l'habitent. Dès à » préſent vous êtes leur Roi, & votre Royaume ſera tranſmis » à tous vos deſcendans qui le gouverneront en toute ſou» veraineté, en rendant toutefois au chef Souverain de l'Em» pire, la foi & les hommages que les vaſſaux doivent à leur » Seigneur. Il m'en coûte de me ſéparer de vous; mais je dois » ce ſacrifice à ma reconnoiſſance, qui ſur ce point eſt inſé» parable de ma gloire ».

Après ce diſcours, qu'il ne put prononcer ſans l'interrompre de tems en tems par ſes larmes & ſes ſanglots, *Ou-ouang* ordonna à *Tcheou-koung*, ſon frere, de lire publiquement la liſte qui contenoit lès noms des lieux qu'il erigeoit en Royaumes, Principautés & Seigneuries ſous différens titres, & des perſonnes auxquelles il donnoit ces lieux à gouverner en toute ſouveraineté ſubordonnée toutefois aux Empereurs, leſquels pourroient ſeuls en donner l'inveſtiture à leurs deſcendans.

La Chine d'alors, qui n'etoit pas à beaucoup près auſſi grande que celle d'aujourd'hui, fut diviſée en *ſoixante-douze*

Royaumes, & en *huit cents Seigneuries de différens titres.* Ceux qui en furent nommés Rois, Princes ou Seigneurs, etoient les oncles, les freres & autres parens du nouvel Empereur, & après eux les principaux Officiers de ſon armée, les deſcendans des anciens Empereurs, & ceux des principales Maiſons de l'Empire, qui n'avoient pas combattu contre les *Tcheou*, ou qui s'etoient diſtingués par leurs vertus morales & civiles dans le commerce de la vie, ou dans les emplois dont ils avoient eté chargés. Dans la liſte de ces ſoixante-douze Rois & des huit cents Seigneurs de différens titres, on ne comprend point les Princes & Seigneurs qui s'etoient joints à *Ou-ouang*, pour l'aider à conquérir l'Empire, & auxquels, après la conquête qu'il en eut faite avec leur ſecours, il conſerva les rangs, les dignités & tous les privileges dont ils jouiſſoient ci-devant.

Après ce réglement général, *Ou-ouang* entra dans la ville impériale qui portoit alors le nom de *Tchao-kou*, & y prit ſolemnellement poſſeſſion de l'Empire dans tout le cérémonial qui etoit en uſage dans ce tems-là, aux acclamations du peuple & de tous les Ordres de l'Etat. Il offrit enſuite le ſacrifice en l'honneur du *Tien*, mit ſes Ancêtres au rang des Empereurs, pour les mettre en droit d'avoir des ſalles particulieres, dans leſquelles lui & ſes ſucceſſeurs pourroient déſormais leur rendre les mêmes hommages qu'on rend à ceux qui ont porté le titre de *fils du Ciel*, & déclara qu'il tiendroit ſa Cour à *Hao-king*, parce que *cette ville, etant dans le centre de l'Empire*, méritoit par ſa ſituation l'honneur d'en être la Capitale, outre que le Souverain y ſeroit plus à portée que dans tout autre lieu, de veiller ſur les beſoins de tous ſes ſujets. Ce *Hao-king*, ou cette ville qu'on nommoit alors *Hao-king*, & qui eſt ſuppoſée avoir eté *un centre de l'Empire*, eſt aujourd'hui

Sien-yang-hien,

Sien-yang-hien, ville du troisieme ordre du district de *Si-ngan-fou*, dans la Province du *Chen-si*.

Il se fit apporter tous les trésors, les pierreries, les bijoux & tout ce qui s'etoit trouvé de précieux & de rare dans le Palais & autres lieux où les Empereurs de la Dynastie qui venoit d'être eteinte, faisoient leur séjour, ou alloient de tems en tems se récréer, & les partagea entre les Princes, les Seigneurs, les Grands & les Officiers de son armée, ne réservant pour son propre usage que ce qui pouvoit servir aux sacrifices & aux grandes cérémonies de l'Empire, dans lesquelles il devoit figurer comme *fils du Ciel*. Pour ce qui est de l'argent, des denrées & des choses usuelles de moindre valeur, qui etoient dans les greniers publics & dans les magasins du Prince, il les fit distribuer au peuple & à ses soldats. Il n'y eut personne qui n'eût part à ses bienfaits, si l'on en excepte ceux *qui faisoient une profession particuliere de la doctrine du* Tao.

Cette exception ne fut rien moins qu'un oubli de la part du nouvel Empereur. Dans l'intention où il etoit de purger ses Etats de cette espece d'hommes, sans user pour cela de violence, il crut que le moyen le plus efficace pour en venir à bout, etoit de les séparer de ses autres sujets, en les obligeant de vivre ensemble rassemblés dans des habitations isolées, où ils pourroient se livrer à toutes leurs spéculations, & suivre sans contrainte le genre de vie qui leur plairoit le plus. La maniere dont il s'y prit, mérite d'être rapportée, quoiqu'elle n'eut pas tout l'effet qu'il s'en etoit promis.

Parmi les braves qui etoient venus des différentes Provinces de l'Empire, pour combattre sous ses etendards, il s'en trouva qui etoient *maîtres*, ou simplement *initiés* dans les mysteres de la *doctrine secrete*. Sept d'entre eux s'etoient distingués par

des actions de bravoure au-dessus de l'ordinaire; ils passoient dans l'esprit des soldats, pour être des *Chen* revêtus d'un corps humain, & ils se donnoient eux-mêmes pour tels. Cependant, soit que *Ou-ouang* se fût déjà concerté avec eux sur ce qu'il vouloit faire, soit qu'ils s'attendissent à des récompenses d'un ordre supérieur à celles qui venoient d'être distribuées au commun, ils se tenoient tranquilles, sans faire paroître le moindre mécontentement, sur ce qu'on paroissoit les avoir oubliés dans la distribution des graces. Le jour fixé pour le festin de cérémonie, auquel devoient assister tous les Rois, Princes & Seigneurs nouvellement décorés, etant arrivé, *Ou-ouang* ordonna que les sept y fussent admis, & qu'ils y occupassent une place distinguée. Le festin fini, il leur adressa la parole en présence de tous les convives, & leur dit:

« Vous aurez peut-être eté surpris qu'il n'ait pas eté question de vous dans la distribution des graces & des bienfaits, que j'ai répandus sur tous ceux dont j'ai reçu quelques services. Je n'ai pas oublié ceux en particulier que vous m'avez rendus dans cette derniere guerre, & j'en connois tout le prix. J'ai attendu, pour vous en témoigner ma juste reconnoissance, le jour de la derniere audience que je devois donner à tous mes nouveaux vassaux, avant de les renvoyer dans les lieux respectifs de leurs apanages, afin qu'etant témoins de ma conduite à votre egard, ils en fassent de même chez eux, si c'est leur bon plaisir, à l'egard de ceux de votre profession qui pourront se trouver dans leurs Etats, ou dans les lieux de leur obéissance.

» Vous êtes des *Chen* revêtus d'un corps humain, je n'en saurois douter. Les belles actions que vous avez faites sous mes yeux, durant le cours de cette derniere guerre, & dont l'heureux succès m'a conduit, malgré mon peu de

» mérite, ſur le trône qu'ont occupé les trois *Hoang* & les
» cinq *Ty*, m'en ſont une preuve plus que ſuffiſante. Votre
» deſſein, en vous montrant de nouveau ſur la terre ſous
» la figure d'hommes, a eté ſans doute d'acquérir de nouveaux
» mérites, en pratiquant avec plus d'exactitude encore que
» vous ne l'avez fait dans vos autres apparitions, les vertus
» qui conduiſent à l'immortalité. Je crois ne pouvoir mieux
» faire, que de vous mettre dans l'occaſion de pratiquer ces
» vertus, en vous mettant à l'abri de la corruption du ſiecle.
» Les dangers auxquels vous ſeriez expoſés en vivant en ſo-
» ciété avec les hommes, vous feroient peut-être manquer
» votre but; car rien n'eſt plus contagieux que le mauvais
» exemple; il inſinue peu à peu ſon venin, & tôt ou tard
» il fait ſon effet. Allez vivre dans l'enceinte des montagnes,
» en commerce intime avec les *Chen* qui y font leur ſéjour;
» faites-vous ſuivre de tous ceux qui n'ayant pas en rang
» dans la ſociété, s'occupent uniquement du ſoin de *devenir*
» *immortels*. Je vous conſtitue leurs ſupérieurs, & vous pouvez
» dès à préſent entrer en pleine poſſeſſion de tous les droits
» attachés à la dignité dont je vous donne l'inveſtiture. Re-
» gardez toutes les montagnes de l'Empire, comme un do-
» maine que vous auriez à partager entre vous ſept; faites
» vous-mêmes ce partage, & que chacun s'en tienne à la
» part qui lui ſera aſſignée d'un commun conſentement. Conſ-
» truiſez-y des habitations, telles que vous le jugerez à propos,
» pour ſervir à vos uſages. Je donnerai mes ordres aux Man-
» darins qui ſeront à portée des lieux que vous aurez choiſis,
» de vous fournir tous les ſecours dont vous aurez beſoin.
» Partez le plutôt poſſible; rien ne vous manquera ſur la route;
» vous y ſerez abondamment pourvus de tout. Arrivés au
» terme que chacun de vous aura choiſi pour y vivre avec

» ceux qui se seront faits ses compagnons, n'oubliez pas
» que votre principal objet, en vous consacrant à l'etude du
» *Tao*, a eté de travailler à *vous rendre immortels*, en vous
» instruisant avec les *Chen*, des secrets de la nature impéné-
» trables au vulgaire des hommes. Puissiez-vous faire chaque
» jour de nouveaux progrès, acquérir de nouveaux mérites,
» & obtenir enfin l'accomplissement de vos desirs, sans qu'il
» soit besoin pour cela, que vous commenciez une nouvelle
» carriere! Je vous recommande d'être toujours liés d'intérêt
» & d'amitié avec les *Chen* protecteurs de l'Empire, & de les
» entretenir autant qu'il dépendra de vous, dans les bonnes
» dispositions où ils sont, de s'acquitter exactement de leurs
» devoirs en faveur de mon peuple. Partez, je ne vous retiens
» plus ».

Après un ordre donné en termes si clairs par le Souverain lui-même, il n'y avoit plus à reculer. Aussi les sept adeptes n'en demanderent pas un nouveau pour se mettre en chemin. Leur commission fut rendue publique. Tous ceux qui faisoient une profession ouverte de la doctrine du *Tao*, eurent ordre de se rendre auprès d'eux, pour être placés par eux dans les différentes montagnes; & dans peu de tems ils disparurent de toutes les villes de l'Empire : je dis de toutes les villes, parce que les Princes & les autres Seigneurs vassaux se firent un devoir & un point d'honneur d'imiter sur ce point la conduite du fils du Ciel, en faisant dans leurs possessions respectives, comme ils avoient vu faire dans la Capitale, avant leur départ pour se rendre chez eux; peut-être en etoient-ils convenus secretement avec l'Empereur.

Quoi qu'il en soit, cette politique eut d'abord tout l'effet qu'on pouvoit en desirer. Le nombre des adeptes & des initiés diminua peu-à-peu, & il ne s'en formoit que très-rarement

de nouveaux. La difficulté qu'il y avoit de se rendre auprès d'eux pour se faire instruire, l'attention qu'on avoit à empêcher qu'ils ne vinssent eux-mêmes dans les villages & dans les villes, les firent bientôt oublier du grand nombre; & la crainte d'être obligés d'aller couler de tristes jours parmi eux dans la solitude des montagnes, empêcha quelques Grands & ceux d'entre les personnes en place qui avoient un nom, de rien faire à l'extérieur qui pût les faire soupçonner d'être entachés de la manie du *Tao*. Tout se réduisit de leur part, pendant les sept années du regne du grand *Ou-ouang*, à quelques voyages qui avoient plus l'air de parties de plaisir, que de voyages entrepris par des motifs sérieux. Mais après la mort de *Ou-ouang* & de *Tcheou-koung* son frere, tout changea de face à cet egard. Les voyages se multiplierent; on n'en cacha plus les motifs; les Maîtres du *Tao* vinrent dans les villages & dans les villes, & l'on ne s'y opposa pas; on les invita même, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, & enfin l'on cessa de veiller sur eux. Ils profiterent de cette négligence pour se rapprocher des autres hommes; ils firent des disciples qu'ils placerent dans les environs des lieux habités; ils formerent avec de la simple argille, & par conséquent à très-peu de frais, des représentations qu'ils disoient être celles des *Chen* protecteurs particuliers de ces lieux, & construisirent des habitations pour les y loger. Le peuple s'accoutuma bientôt à les voir, à les souffrir, à les fréquenter même, & à les loger comme des médiateurs entre lui & les *Chen* dont il vouloit implorer l'assistance dans ses différens besoins.

Ce fut ainsi qu'un mal dont on négligea d'extirper la racine, prit de jour en jour de nouvelles forces, s'accrut par défaut de remedes, & devint enfin comme incurable. Le

nombre de ceux qui s'afficherent publiquement comme initiés ou adeptes dans la doctrine du *Tao*, & en cette qualité, comme médiateurs entre les hommes & les *Chen*, augmentant de jour en jour, le nombre de leurs adhérens augmenta à proportion; & ce nombre s'etoit si considérablement accru sur le déclin de la Dynastie des *Tcheou*, qu'il comprenoit déjà plus des deux tiers, tant des petits Souverains qui partageoient alors l'Empire, que des peuples qui vivoient sous leur domination. Les Savans & les Lettrés se laisserent entraîner par le torrent commun, & ne contribuerent pas peu à corrompre l'ancienne doctrine nationale, en l'incorporant en quelque sorte avec la doctrine du *Tao*, qu'ils voulurent ennoblir par ce mêlange, afin de pouvoir en adopter les principes, sans passer pour être réfractaires à ce qu'avoient enseigné les Anciens.

Le plus distingué d'entre ces Savans ou ces Lettrés, fut le fameux *Lao-tsée*, nommé autrement *Lao-kiun* & *Lao-jan*. Cet homme né dans le Royaume de *Tcheou*, qui occupoit alors une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la Province du *Hou-koang*, 640 ans avant Jesus-Christ, sous le regne de *Ting-ouang*, vingt-unieme Empereur de la Dynastie des *Tcheou*; cet homme, dis-je, qu'on regarde communément en Europe comme le fondateur de la secte du *Tao*, n'en est que l'Apôtre le plus accrédité. Bien long-tems avant lui, il y avoit des Maîtres du *Tao*, ainsi qu'on vient de le voir dans ce que j'ai dit ci-dessus. Il est vrai que ces Maîtres du *Tao* avoient dégénéré de leur institution primitive; ils vivoient, pour la plupart, indépendans les uns des autres, sans être assujettis à des réglemens pour la maniere dont ils devoient se conduire dans l'exercice de leur profession. Il est vrai encore qu'à l'exception de ceux qui continuerent à faire leur séjour dans

les montagnes, rassemblés dans des habitations communes, sous l'inspection des supérieurs auxquels ils se faisoient un devoir d'obéir, de quelques Philosophes & d'un petit nombre de Savans & de Lettrés, le commun des sectaires ou soi-disant tels, etoient d'une ignorance si grossiere, que tout leur savoir n'alloit pas au-delà de la récitation de quelques formules pour chasser, disoient-ils, les *Kouei*, & que tout leur cérémonial se réduisoit à frapper la terre du front, & à brûler des parfums devant la représentation des *Chen*, pour obtenir leur protection en faveur de ceux qui les en requéroient.

Lao-tsée rassembla plusieurs de ces prétendus Maîtres du *Tao*, en qui il reconnut plus de génie, plus de facilité à pénétrer dans le fond de sa doctrine, & plus de talent pour la faire valoir. Il leur en expliqua les principaux articles, & les mit en etat de pouvoir à leur tour les expliquer à d'autres. Il leur persuada qu'il avoit eté du nombre des *Chen*, il y avoit quelques milliers d'années; que dans le dessein de monter plus haut, & de mériter d'être placé parmi les *Hien* ou les *immortels*, il avoit parcouru plusieurs echelons de l'echelle des Êtres, & qu'enfin il avoit atteint celui qui l'avoit conduit à être ce qu'ils le voyoient. Ceux-ci crurent tout cela, ou firent semblant de le croire; ils formerent des disciples auxquels ils en firent part; & ainsi de bouche en bouche & de disciples en disciples, le merveilleux allant toujours croissant, & personne, soit par mépris, soit par indifférence, soit par crainte de s'attirer l'animadversion ou la haine d'une secte dont les partisans etoient en très-grand nombre, n'osant prendre sur soi de le contredire, il passa pour constant que *Lao-tsée* etoit un homme extraordinaire, qui ayant déjà parcouru plusieurs fois le cercle de la vie humaine, & s'etant rendu digne par sa bonne conduite sur la terre, d'être admis après

ſa mort au rang des *Chen* du premier ordre, il avoit eu la noble ambition de recommencer la carriere, pour tâcher de mériter enfin d'être elevé juſqu'au rang des *Hien*. C'eſt ſous ce point de vue que ſes diſciples le faiſoient enviſager, pendant qu'il vivoit encore. Il etoit tout naturel qu'après ſa mort, ils le fiſſent enviſager comme ayant obtenu l'accompliſſement de ſes deſirs. Ils firent plus, ils le placerent à la tête des *Hien*; & comme il avoit raſſemblé dans un même lieu, pluſieurs de ceux qui etoient attachés à la doctrine du *Tao*, qu'il leur avoit donné des regles de conduite, & qu'il avoit composé le petit Livre *Tao-té-king*, dans lequel il explique en peu de mots ce que c'eſt que le *Tao*, & ce qu'il exige de ceux qui le profeſſent, ils ſe firent un point d'honneur de l'avoir pour chef de leur ſecte; & ceux qui vinrent après, l'en regarderent comme le fondateur. Après la mort de *Lao-tſée*, ou plutôt après ſa diſparution (car on ne ſait quand ni comment il mourut, ni dans quel lieu il laiſſa ſes dépouilles mortelles), la ſecte alla toujours ſe fortifiant juſqu'à l'extinction des *Tcheou* par *Tſin-ché-hoang-ty*. Elle ſe vit au faîte des honneurs & de la gloire, ſous le regne de ce Prince qui la plaça ſur le trône à ſes côtés. Voulant ôter à la poſtérité juſqu'au ſouvenir des Lettres, des Lettrés, des Anciens qu'ils célébroient, & de la doctrine qu'ils profeſſoient, *Tſin-ché-hoang-ty* crut que le moyen le plus ſûr d'en venir à bout, etoit de ſubſtituer les Maîtres du *Tao* aux gens de Lettres & aux Savans, le merveilleux des *Chen* aux vérités de l'Hiſtoire, & les abſurdités des ſciences occultes à la noble ſimplicité de l'ancienne doctrine.

Après les *Tſin*, les ſectaires eurent leur tour pour être humiliés. Le fondateur des *Han* prit en tout le contre-pied de la Dynaſtie qu'il venoit d'eteindre. Il tâcha de faire revivre les

les Lettres, protégea ceux qui voulurent les cultiver, ne fit aucun cas de la doctrine du *Tao*, & méprisa ceux qui la professoient. A son exemple, les Courtisans, les Grands & tous les hommes en place aimerent les Lettres, les protégerent, les cultiverent, & firent tous leurs efforts pour faire renaître de leurs cendres, les Livres dans lesquels l'ancienne doctrine & les anciens usages de la nation etoient consignés. Les sectaires travaillerent de leur côté pour tâcher, non pas d'obtenir la préférence sur les Gens de Lettres, comme ils l'avoient ci-devant, mais d'être placés à côté d'eux dans l'estime publique. Ils composerent des Livres dans lesquels ils eurent grand soin de n'exposer de leur doctrine, que ce qui ne s'ecartoit pas trop visiblement de la doctrine des Anciens; & comme les regles de morale sont les mêmes pour tous les lieux & pour tous les hommes, ils en donnoient de très-bonnes qu'ils disoient ne pas différer de celles que *Koung-tsée* avoit données lui-même. Fondés sur une visite que *Koung-tsée* fit à *Lao-tsée*, pour ne s'en rapporter qu'à ce qu'il entendroit de sa propre bouche, dans le jugement qu'il porteroit de cet homme célebre, ils eurent la hardiesse d'assurer que *Koung-tsée n'avoit pas dédaigné de se faire le disciple de* Tao tsée. Les Lettrés firent de cette téméraire assertion, tout le cas qu'elle méritoit; ils la mépriserent.

Depuis le fondateur des *Han*, jusqu'au regne de celui de ses successeurs qui porte le nom de *Ming-ty*, c'est-à-dire, pendant l'espace d'environ deux siecles, les sectaires du *Tao*, trop heureux de n'être pas inquiétés, continuerent d'exercer leurs fonctions tant secretes que publiques, envers tous ceux qui avoient recours à leur ministere, sans avoir d'autres antagonistes que les zélateurs de l'ancienne doctrine. Mais lorsque, sous le regne de *Ming-ty*, ceux de la secte de *Fo* eurent

pénétré dans l'Empire; lorsqu'après avoir eté introduits à la Cour & jusqu'aux pieds du trône, ces nouveaux sectaires eurent fait goûter leurs dogmes, les Maîtres du *Tao* trouverent dans leurs personnes, des ennemis beaucoup plus redoutables que ne pouvoient l'être les Savans & les Lettrés qui les avoient combattus jusqu'alors. Ceux-ci n'employoient ordinairement contre eux que les armes de la raison; mais ces derniers venus opposoient à l'absurdité de leurs rêveries, des rêveries plus absurdes encore, & c'est par-là qu'ils les subjuguoient. *Fo* mis en parallele avec *Lao-tsée*, l'emporta toujours sur son concurrent dans l'esprit du peuple qui le regarda comme *une espece de divinité*, tandis que *Lao-tsée* n'etoit qu'un *Hien* ou un *immortel*, *bien au-dessous de la divinité*.

Cependant, les uns & les autres reconnoissoient le *Tien* pour maître absolu de tout, par la volonté duquel tout existoit, tout etoit ce qu'il devoit être; & comme ils s'accordoient sur ce point avec ce que les Lettrés enseignoient eux-mêmes, ils crurent s'assimiler à eux, en débitant comme une vérité dont il n'y avoit pas à douter, que les trois Religions du *Jou* (des Lettrés), du *Tao* (des *Tao-sée*) & de *Fo*, n'etoient substantiellement qu'une seule & même Religion. Ils tâcherent d'accréditer ce paradoxe, en l'erigeant en axiome par ces mots : *San-kiao-y-kiao*, c'est-à-dire littéralement, *trois Religions sont une Religion:* axiome qu'ils ont si souvent répété, que le peuple & les personnes peu instruites, ce qui fait plus des deux tiers de l'Empire, les en ont crus sur leur parole, malgré les réclamations réitérées de tout ce qu'il y a toujours eu de plus respectable & de plus eclairé dans le corps de la Littérature & parmi ceux qui ont gouverné l'Etat. Les premiers sont convenus entre eux de n'admettre aux grades, aucun de ceux qui dans leurs compositions littéraires, se donneroient

pour suivre la doctrine de *Tao* ou de *Fo*, dans quelqu'un des points qui different de la doctrine des Anciens, transmise par *Koung-tsée* à la postérité, & les seconds n'ont jamais permis qu'on iutroduisît les pratiques qui sont d'usage chez les Sectaires dans le cérémonial de l'Empire, pour les occasions où le Souverain figure en qualité de fils du Ciel. Ce qui n'empêche pas que l'Empereur, *comme particulier*, ne se prosterne devant la représentation de *Fo*, ne lui fasse des *Ko-teou*, selon que sa dévotion le lui suggere, & ne brûle des parfums en son honneur. Mais alors ce n'est *qu'un Prince Tartare qui suit les pratiques de sa Religion.* Comme Empereur de la Chine, il ne reconnoît au-dessus de lui que le *Tien* & ses Ancêtres; & c'est au *Tien* & aux Ancêtres qu'il adresse ses vœux & ses hommages.

Il faut convenir cependant que l'axiome qui dit que *les trois Religions n'en sont qu'une*, ne se vérifie malheureusement que trop dans la Chine moderne. La Religion de la plupart des Chinois d'aujourd'hui n'est, à le bien définir, qu'un monstre à trois têtes, dont le corps & les membres, formés de l'assemblage bisarre de bien & de mal, de raisonnable & d'extravagant, de ce qui est du bon ordre & de ce qui s'en écarte, se meuvent indifféremment par l'impulsion de l'une ou l'autre de ces trois têtes. Les Lettrés du premier rang, les seuls à-peu-près qui soient attachés à l'ancienne doctrine consignée dans les *King*, en gémissent en secret, & puis c'est tout: leurs gémissemens ne remédient point au mal.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

MISSIONNAIRE,

*Ecrite de Péking à M. ***, le 3 Novembre 1780.*

. . . .

CONVAINCU de la vérité du déluge, tel qu'il est décrit dans la Genese, & de son effet universellement destructif, je crois qu'on peut concilier cet evénement avec les traditions Chinoises sur le tems où *Fou-hi* fixa son etablissement en Chine, & fut reconnu chef de tous ceux qui habitoient déjà ce pays, ou qui y vinrent avec lui. Ce tems remonte à environ trente siecles avant l'Ere vulgaire des Chrétiens. Pour que cette epoque soit telle que je la crois, c'est-à-dire, exactement vraie, il faut de toute nécessité qu'elle puisse subsister avec l'epoque du déluge arrivé sous Noé : déluge qui fut universel en lui-même; & quant à son effet entiérement destructif sur toute la surface de la terre, il faut sur-tout qu'après cet effet entiérement destructif, les huit individus qui furent conservés dans l'Arche, aient pu avoir des descendans en aussi grand nombre qu'il le faut, pour être en etat d'aller fonder un Royaume dans un pays si eloigné de celui où ils avoient pris naissance.

Pour me rassurer sur tout cela, j'examine avec attention les différens systêmes de Chronologie, qui ont eu lieu jusqu'à

présent; & je commence, Monsieur, par celui que vous proposez. Je le trouve très-solidement etabli, etayé des plus fortes preuves, & développé avec une clarté qui ne laisse rien à desirer. Cependant, il ne m'est pas possible de l'adopter, parce que en l'adoptant, je serois forcé d'admettre *la non-universalité du déluge, quant à son effet entièrement destructif*, & de regarder tous les prédécesseurs de *Yao*, comme des Princes *ante-diluviens* : ce que je ne saurois faire, sans aller contre la conviction intime où je suis, que *Yao*, *Hoang-ti*, *Fou-hi* lui-même, & tous les Princes intermédiaires, sont des hommes *qui ont vécu après le déluge de Noé*. Je l'abandonne donc, & je vous avoue que ce n'est pas sans regret.

Je passe aux autres systêmes, je les examine l'un après l'autre, & je trouve qu'ils renferment tous quelque défaut qui m'empêcheroit d'en adopter aucun, si je n'avois à concilier *la certitude* de la Chronologie Chinoise, avec l'*infaillibilité* de celle de nos Livres saints. Je me détermine donc, & après m'être assuré que le P. Pesron est un guide qui peut me conduire au terme sans m'egarer, parce qu'il s'est conduit lui-même, en suivant le fil tendu par soixante & dix Interpretes qui n'avoient aucun intérêt à tromper, qui etoient habiles, & qui ont joui de la confiance presque universelle pendant les premiers siecles de l'Eglise; je me livre à lui, & je le suis pas à pas dans son *Antiquité des Tems rétablie*, & dans sa *Défense de l'Antiquité des Tems*. Par ce moyen j'explique tout; & rien ne me paroît être un obstacle suffisant pour pouvoir m'arrêter. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous donner la peine de lire le Discours préliminaire que j'ai mis en forme de Lettre, à la tête de ma traduction de la Table Chronologique de tous les Empereurs

qui ont gouverné la Chine depuis *Hoang-ty* jusqu'à *Kien-long*, à présent sur le Trône, & que ce dernier a fait imprimer sous son nom, dans son propre Palais, pour servir de flambeau à tous ceux qui voudront étudier sérieusement l'Histoire. Ces Tables, ou cette Table chronologique est divisée par tri-cycles, & chaque tri-cycle est composé de la réunion de trois cycles de soixante années chacun; c'est-à-dire, que chaque tri-cycle est une période de cent quatre-vingts ans. Si cet Ouvrage n'est pas imprimé, vous pouvez aisément vous en procurer une copie par le moyen de votre illustre ami, M. de la Lande: il est à la Bibliothèque du Roi. Vous y trouverez des réponses à la plupart des difficultés que vous proposez; il seroit inutile de les répéter ici. Cependant, comme vous souhaitez quelques éclaircissemens de ma part, sur certains articles, je me fais un devoir de tâcher de vous satisfaire du mieux qu'il me sera possible, sur ceux qui concernent plus particuliérement les Chinois, sans me mettre trop en peine si ce que je dirai contredit ou non les différens systêmes de la Chronologie, auxquels je n'ai pas cru devoir adhérer.

Je reprends votre Lettre, & je ne puis mieux en commencer la réponse, que par de nouveaux remercîmens sur la manière honorable dont vous voulez bien vous exprimer en parlant des Ecrits des Missionnaires. Vous rendez justice à leur *véracité;* & je pense, comme vous, que tous ont cru dire vrai, quoique les uns aient écrit contradictoirement à ce qu'ont écrit les autres. Il faut s'en prendre à la nature de la Langue Chinoise, qui semble laisser à chacun la liberté de l'interpréter à sa maniere, dans certaines occasions où le petit intérêt de l'amour-propre peut faire pencher la balance plutôt d'un côté que de l'autre. Les caracteres dont les Chinois

se servent pour manifester leurs idées, sont des images qui les représentent en quelque sorte; mais ces images sont souvent des signes equivoques qui indiquent à ceux qui les voient isolés les uns des autres, sans faire attention à ceux qui les précedent & les suivent; qui leur indiquent, dis-je, tout ce qu'ils sont bien aises d'y trouver. Les faiseurs de systêmes ne manquent pas sur-tout d'y trouver clairement tout ce qui favorise leur opinion. En conséquence, ils font dire aux Chinois ce qu'ils n'ont jamais dit; ils leur prêtent des idées qu'ils n'ont jamais eues, & par-là ils induisent en erreur ceux qui ne pouvant pas aller puiser eux-mêmes dans les sources, puisent dans leurs Ecrits qu'ils regardent comme autant de réservoirs remplis des plus pures eaux de ces mêmes sources.

Pour vous prouver la solidité de la réflexion que je fais ici, je n'alléguerai que l'exemple des deux Mémoires sur l'Antiquité des Chinois. Celui qui a composé le premier, n'a pas puisé dans des sources différentes de celles où j'ai puisé moi-même pour composer le second. Cependant il assure avoir trouvé dans ces sources, une foule de choses que je n'y ai pas même apperçues de loin, malgré l'exactitude que j'ai apportée à mes recherches, malgré tous les soins que je me suis donnés, malgré même les différens genres de secours que je me suis procurés, pour tâcher au moins de les entrevoir. Les détails sur la Religion, la chûte des Anges, les doutes qu'il attribue, selon lui, aux plus eclairés des Lettrés Chinois, sur l'existence de *Fou-hi* & de *Hoang-ty* lui-même, la création *ex nihilo*, qu'il trouve clairement enoncée, &c. sont de ce nombre. Dirai-je qu'en avançant toutes ces propositions, il a dit autant de mensonges? non, sans doute; car pour mentir, il faut dire faux contre sa pensée & dans

le dessein de tromper. A Dieu ne plaise que je le soupçonne le moins du monde d'avoir voulu en imposer! Je pense qu'il a dit faux; mais en disant faux, il a dit ce qu'il croyoit vrai. Je pense encore qu'il n'a pas lu en entier les passages qu'il cite; que son imagination préoccupée lui a fait illusion sur ce qu'il en a lu; qu'en analysant les caracteres, il leur a fait une espece de violence, pour leur faire signifier ce qu'il avoit en vue, & ce qu'aucun Chinois ne leur a fait signifier dans les endroits de leurs Livres où ils sont placés. Je pense, en un mot, qu'il a voulu tirer parti de tout ce qui l'accommodoit pour l'arrangement de son systême : si toutefois l'on peut appeller systême, une multitude d'assertions disparates, sans ordre, souvent contradictoires, & presque toujours contraires au sentiment commun de la nation.

Puisque telle est ma façon de penser sur ce premier Mémoire, vous sentez bien, Monsieur, que mon intention n'est pas de le défendre, encore moins de me faire garant de tout ce qui y est avancé. Je m'en tiendrai aux explications que vous desirez de moi, en conséquence de ce que j'ai avancé moi-même dans le second. Vous dites (page 2 de votre Lettre) : « on peut composer l'Histoire d'une Nation, » en la commençant à diverses epoques, à la distance de » plusieurs siecles, de milliers d'années même, sans pour- » tant vouloir nier & contredire tous les faits précé- » dens, &c. ».

Voilà précisément ce que font les Ecrivains Chinois qui travaillent sur l'Histoire. Ils commencent par une epoque qui ne souffre aucune difficulté, ou dont ils peuvent aisément résoudre les difficultés qui peuvent s'y rencontrer; & c'est en partie pour cette raison, que le grand nombre commence par *Yao*. L'autorité *irréfragable* du *Chou-king* est un bouclier

bouclier qui les met à couvert de tous les traits qu'on pourroit lancer contre eux. Ceux qui commencent à des epoques plus hautes, donnent les raisons qui ont servi à les déterminer, & ils tâchent de faire valoir ces raisons, ou dans des dissertations qu'ils mettent à la tête de leurs Ouvrages, ou dans des notes particulieres, à mesure que l'occasion se présente. C'est ainsi qu'en ont agi les grands Historiens eux-mêmes, tels que *Sée-ma-tsien*, qui commence son *Che-ki* par *Hoang-ty*; *Pan-kou*, qui ne commence qu'aux *Han* antérieurs; *Sée-ma-kouang* & *Tchou-hi*, qui ne commencent qu'environ 425 ans avant l'Ere Chrétienne; *Sée-ma-tcheng*, qui remonte jusqu'à *Fou-hi*, &c. C'est ainsi que l'Empereur *Kien-long* & le corps entier de la Littérature, qui a travaillé par ses ordres, ne fixent que la soixante & unieme année du regne de *Hoang-ty*, pour servir de point fixe & d'epoque radicale à la Chronologie qu'ils regardent comme certaine & indubitable. J'ai suivi leur exemple; & en fixant, comme eux, la certitude de leur Histoire à l'epoque radicale de la soixante & unieme année du regne de *Hoan-ty*, j'ai remonté par *Hoang-ty*, jusqu'à *Fou-hi* que j'ai pris pour la premiere epoque des tems incertains & douteux de cette même Histoire. J'ai fait plus encore; je n'ai pas voulu rejetter entiérement tout ce fatras de traditions obscures qui paroissent au premier abord pleines de contradictions, d'absurdités, & dénuées de toute vraisemblance, & je les ai données telles que je les ai trouvées, comme etant l'epoque des tems mythologiques ou fabuleux, que les Chinois mettent à la tête de leur Histoire. Donnez-vous la peine, Monsieur, de lire avec attention cette partie de mon Manuscrit déjà citée; je ne doute pas que vous n'y trouviez le fonds de l'Histoire *anté-diluvienne*, noyée dans une mer de choses inexplicables à quiconque n'en a pas la clef.

Je ſuis perſuadé de même que ſous l'ecorce des prétendues fables, vous n'aurez pas de peine à découvrir le vrai. Vous reconnoîtrez dans ce qui eſt dit des neuf *Teou*, des cinq *Loung*, des cinquante-neuf *Ché*, des trois *Holo*, des ſix *Lien-toung*, des quatre *Su-ming*, des vingt-un *Sun-fei*, des treize *Yn-ty*, des dix-huit *Chang-toung* & des quatorze *Chou-ki* qui ont ſuccédé aux trois *Hoang*; vous y reconnoîtrez, dis-je, la poſtérité des dix Patriarches *ante-diluviens*; vous réduirez à leurs juſtes meſures ces nombres prodigieux d'années qu'on donne aux regnes, ou, pour mieux dire, à la vie de ces premiers hommes; & vous conclurez que ſi l'on etoit au fait des figures, des emblêmes, des allégories & des différentes manieres de s'exprimer, qu'on employoit alors pour tranſmettre aux deſcendans ce qu'il leur importoit le plus de ſavoir, nous aurions la ſatisfaction de découvrir dans ces amas informes de traditions, une partie de ce qui s'eſt paſſé ſur notre globe, lorſqu'il etoit encore, pour ainſi dire, dans ſa primeur.

Puiſque vous avez la bonté, Monſieur, de vouloir bien *être de mon avis quant à la véracité du* Chou-king, du *Tſun-tſieou*, & en général des Hiſtoriens Chinois, vous n'avez plus qu'un pas à faire pour penſer tout comme moi ſur les conſéquences qu'on tire, ou qu'on peut tirer des evénemens qu'ils racontent. Et d'abord; tirons à clair, s'il vous plaît, le plus important de tous, celui du déluge qui arriva ſous le regne de *Yao*. Je dis que *ce déluge ne ſauroit être le même que celui dont parle Moïſe*, parce que les circonſtances qui accompagnent l'un & l'autre, different totalement entre elles. Pour s'en convaincre, il ſuffit de lire la Genèſe & le *Chou-king*, & de comparer les deux récits. Je dis en ſecond lieu, que le déluge de *Yao* fut un déluge particulier à la Chine, occaſionné en partie par les débordemens des rivieres, de celles

ſur-tout qui ont leurs ſources dans les montagnes de la Tartarie, que quelques Ecrivains Chinois appellent *le dos de la terre*, parce que, ſelon eux, cet endroit de la terre eſt le plus elevé au-deſſus du niveau de la mer, qu'aucun autre qui leur ſoit connu. Je ne répete pas ce que j'ai décrit ailleurs de ce débordement, en parlant des travaux du grand *Yu*.

Je dis, en troiſieme lieu, que *les effets de ce déluge, quoique terribles & deſtructifs à bien des egards, ne furent ni ſi terribles, ni ſi deſtructifs qu'on ſe l'imagine.* Il ſeroit ſouverainement abſurde de croire que dans tout le pays de la domination de *Yao*, *les eaux ſurpaſſoient les collines, & egaloient la hauteur des montagnes.* Etoit-ce donc dans les nues que *Yao* & toute ſa Cour avoient etabli leur demeure? Etoit-ce dans les nues, ou ſur le cîme des montagnes, que les laboureurs & les payſans, que les artiſans & le peuple préparoient, les premiers, les différentes denrées qui ſont néceſſaires pour la nourriture & l'entretien, & les ſeconds, tout ce dont on ne peut ſe paſſer pour ſatisfaire aux autres beſoins de premiere & ſeconde néceſſité? Je ne pouſſe pas plus loin un raiſonnement dont tout le monde ſent le vrai; j'ajouterai ſeulement, pour le terminer, que *Kouen*, pere du grand *Yu*, ce *Kouen* qui le premier fut chargé par *Yao* lui-même de la commiſſion de remédier aux ravages des eaux, fut condamné à perdre la vie, non pas tant pour n'avoir pas réuſſi, que *pour avoir vexé le peuple des endroits par où il paſſoit, en extorquant des contributions ſous différens prétextes relatifs à ſa commiſſion.* Vous tirerez vous-même la conſéquence, & vous direz avec moi : il ne faut pas prendre à la lettre les paroles de *Yao*, telles qu'elles ſont rapportées dans le *Chou-king*. Réduites à leur juſte valeur, elles ne ſignifient autre choſe, que des regrets amers de la part d'un bon

Prince qui reſſent vivement l'affliction de ſon peuple, & qui voudroit tranſmettre la douleur dont il eſt pénétré dans le fond de ſon cœur, dans le cœur de tous les Grands de ſon Conſeil, pour les engager à concourir de toutes leurs forces au ſoulagement de ce pauvre peuple, &c.

Je vous invite, Monſieur, à lire les premiers Chapitres du *Chou-king* François. J'oſe croire qu'après cette lecture, votre ſentiment ne différera pas du mien, & que vous conclurez, comme j'ai conclu moi-même, que le déluge de *Yao* eſt un déluge particulier à la Chine; que ſes effets, quoique terribles & deſtructifs, n'ont pas été auſſi terribles & auſſi deſtructifs que les exagérateurs ont voulu le faire entendre; qu'il n'eſt pas le même que celui de Noé, puiſqu'en les comparant entre eux, on trouve qu'ils different dans preſque toutes leurs circonſtances; que cet amas d'eau qu'il s'agiſſoit de faire ecouler, ne ſauroit être un reſte des eaux du déluge, puiſqu'après un an, lorſque Dieu ordonna à Noé de ſortir de l'Arche avec ſa famille & les animaux qui etoient avec lui, la terre etoit déjà deſſéchée & habitable, *arefacta eſt terra;* & qu'en ſuppoſant même que la Chine eût eté le pays de la terre où les eaux du déluge euſſent croupi juſqu'alors, il ſeroit abſurde de prétendre que le ſage *Yao* n'eût penſé à les faire ecouler qu'environ après ſoixante ans de regne. En voilà aſſez ſur cet article; je paſſe à un autre.

Je penſe tout comme vous, Monſieur, ſur l'âge auquel les premiers hommes d'après le déluge, etoient capables d'engendrer, & je crois qu'il en etoit d'eux, comme il en eſt des hommes d'aujourd'hui, avec cette différence qu'etant beaucoup plus robuſtes, etant chargés plus ſpécialement, ſi je puis parler ainſi, de repeupler la terre, & ayant pour cet effet même reçu la bénédiction de Dieu, ils devoient multiplier

beaucoup plus généralement, beaucoup plus sûrement, beaucoup plus constamment qu'on ne le fait de nos jours : d'où je conclus que cinq ou six siecles après le déluge, la terre devoit avoir des habitans à-peu-près dans toutes ses parties, *même dans l'hémisphere auquel Améric Vespuce a donné son nom.* Car enfin, d'où les Incas auroient-ils pris l'usage des cordelettes qui avoient lieu chez les Chinois, avant que le fondateur de leur Monarchie ne l'eût abrogé, pour lui substituer celui des trigrammes, si ce n'est dans une source commune aux deux nations ? Il y a plus de quatre mille ans que les Chinois ont renoncé aux cordelettes, & il n'y a pas trois siecles qu'on les a trouvées chez les Incas. Cette invention n'est pas du nombre de celles que le besoin puisse suggérer à plusieurs, précisément pour le même objet. Plus j'y pense, & plus j'y trouve de difficultés, & plus je me confirme dans l'idée où je suis, que les cordelettes ont eté transmises aux Incas & aux Chinois, par un canal qui leur fut commun dans les commencemens du renouvellement de la terre.

Je vais plus loin ; & en convenant avec vous que toutes les difficultés que vous proposez au sujet de l'emigration des premieres Colonies qui ont peuplé la terre après le déluge, sont des difficultés insolubles, si l'on n'admet votre systême, j'ajoute qu'elles ne sont cependant telles qu'en conséquence des suppositions que vous faites, & que vous regardez comme autant de principes qu'on ne sauroit vous contester.

Vous supposez, 1°. que ceux qui sont venus les premiers s'etablir en Chine, s'il etoient *post-diluviens*, ne pourroient être que les descendans de quelques-uns de ceux qui sont nommés dans l'Ecriture après Sem, Cham & Japhet. Où ferez-vous allez le bon Patriarche Noé ? Quelle compagnie lui donnerez-vous pendant les trois cens cinquante ans qu'il

vécut encore après le déluge? En ferez-vous un solitaire contemplatif qui a fait vœu de chasteté, & qui garde la continence, ou bien lui donnerez-vous des enfans? S'il a eu des enfans, ces enfans que sont-ils devenus? &c.

Vous supposez, 2°. que la terre, du tems des premières emigrations, etoit à-peu-près dans l'etat où elle seroit aujourd'hui, si elle avoit cessé d'être habitée pendant un certain nombre d'années, c'est-à-dire, couverte de forêts, peuplée de bêtes féroces, de reptiles dangereux & d'animaux de toutes les especes. Pour moi, je crois qu'à l'exception des plantes aquatiques dont la semence ou les racines se nourrissent dans les eaux, des poissons & des amphibies dont le propre elément est l'air, ou qui peuvent vivre dans l'eau, tout le reste ayant été détruit par le déluge, il n'est pas possible qu'après deux ou trois siecles, la terre ait eté telle que vous vous la figurez, à moins que vous n'ayez recours à une nouvelle création. La terre, après la terrible catastrophe qui la bouleversa, a dû être long-tems stérile & déserte; sa surface n'a dû ni pu se couvrir d'arbres, de plantes des différentes especes, qui en font aujourd'hui l'ornement, ou qui la défigurent, qu'à mesure que la main industrieuse de l'homme en aura semé ou planté les graines ou les boutures, ou que les vents, les nuages, les oiseaux & les quadrupedes en auront peu à peu transporté les semences au loin. Je me la figure, cette terre, portant, après quelques siecles, l'empreinte de sa dégradation, ne montrer que des campagnes arides, que des montagnes pelées, & dans quelques endroits, les troncs secs des anciens arbres des premieres forêts; seulement quelques pelouses de distance en distance, quelques buissons, quelques bouquets d'arbres semés ou plantés de quelqu'une des manieres que je viens d'indiquer, pouvoient par inter-

valles distraire quelques momens la vue, des lugubres objets qui la fixoient par-tout ailleurs, & qui en retraçant dans l'esprit des Colons ambulans, destinés par la Providence à repeupler les différentes parties de cette même terre, le souvenir du terrible désastre qui l'avoit ainsi défigurée en punition des crimes de leurs peres, etoient une leçon capable de les contenir dans les bornes du devoir, ou tout au moins de les faire rentrer en eux-mêmes, quand ils s'en etoient ecartés.

Ainsi, Monsieur, bien loin de trouver des obstacles insurmontables pour pouvoir parvenir jusqu'à la Chine, ceux qui partirent de Sennaar pour s'y rendre, n'eurent, selon moi, de difficultés à surmonter, que celles qui sont inséparables d'un long voyage avec des femmes, des enfans & tout un ménage, & qu'il faut pour se pourvoir de tout ce qui est nécessaire à la vie, dans la supposition que, sans cette précaution, on s'exposeroit à mourir de faim. Ils porterent les provisions de bouche pour leur propre nourriture, pour celles des bêtes de somme, & pour celle encore de leurs troupeaux & des animaux domestiques qu'ils emmenoient avec eux. Vous conviendrez sans peine que je ne diminue pas les embarras. Cependant, avec tous ces embarras, ils ont pu faire une route facile, & jouir, en chemin faisant, de tous les agrémens de la vie, qui n'etoient pas incompatibles avec leur situation présente.

Vous êtes, Monsieur, l'un des meilleurs Géographes de notre siecle; vous connoissez parfaitement notre globe & tout ce qu'il contient, pour ainsi dire, sa chaque point de sa surface; mais il s'en faut bien qu'il ne fut alors tel qu'il est aujourd'hui. Cependant, comme les changemens qui y sont survenus, ne regardent ni la situation respective des différens pays entre eux, ni leur distance réciproque, je vous invite à

vouloir bien guider vous-même nos voyageurs, en leur faisant parcourir non pas mille lieues, mais deux ou trois mille, à cause des obstacles de différens genres qui les empêcheront d'aller *en ligne droite géométrique*. Quoique ces voyageurs soient des hommes d'une constitution robuste, sur lesquels la fatigue, l'intempérie de l'air & des saisons & toutes les peines & incommodités qu'ils seront obligés d'essuyer, ne puissent faire un centieme de l'impression qu'elles feroient sur les hommes de nos jours, ne les faites pas voyager cependant comme voyagent les Hurons & les Illinois; ne leur faites faire d'un soleil à l'autre, qu'une, deux ou tout au plus trois lieues; donnez-leur, par intervalles, des mois de repos, & lorsque les provisions seront sur leur fin, faites-les reposer plusieurs années, pour se mettre en etat de les renouveller. En voyageant ainsi, il ne leur faudra pas trente ans pour arriver au terme, & pendant ces trente années, eux & les animaux de leur suite multiplieront; ils laisseront dans les lieux intermédiaires, à différentes distances les unes des autres, quelques couples qui multiplieront à leur tour, & dont les descendans, à la troisieme ou quatrieme génération, entreprenant à droite & à gauche de pareils voyages, peupleront de même les autres régions. Au reste, ceux qu'on laissera ainsi sur la route, seront, si l'on veut, des infirmes, des foibles, des découragés, & des femmes qui, à la suite d'une laborieuse couche, se trouveront hors d'etat d'aller plus loin. Il n'est pas nécessaire de dire qu'on leur laissera quelqu'un pour les soigner, & tout ce qu'il faut pour les faire vivre. Je ne vois aucune *impossibilité physique à une emigration ainsi combinée*; & je pense que M. Freret s'est trompé, en disant que *les hommes ne s'eloignoient de leur patrie, qu'à mesure que la population augmentoit, & les obligeoit ou du moins les y invitoit, pour être mieux à leur aise, & dans le*

voisinage de leurs amis & parens, à moins d'en être chassés; que dans ce cas même ils ne se retireroient pas bien loin, qu'ils alloient de proche en proche, & qu'enfin il eût fallu des siecles pour aller en Chine, &c.

M. Freret, & ceux qui pensent comme lui, ne font pas attention qu'ils ne raisonnent que dans l'hypothèse *de la terre, & des hommes tels qu'ils sont aujourd'hui* : hypothèse fausse, s'il en fut jamais. Ils ne font entrer pour rien dans leurs raisonnemens, cette bénédiction particulière que Dieu donna à Noé & à ses trois fils, en leur disant : *crescite & multiplicamini, & replete terram.* Si Noé & ses trois enfans n'avoient dû se multiplier que comme les hommes se multiplient ordinairement, si la terre n'avoit dû se remplir que peu à peu & après un grand nombre de siècles, cette bénédiction n'auroit eu aucun objet réel; & les paroles qui l'expriment eussent été des paroles tout au moins inutiles. Dieu n'avoit qu'à les laisser faire, & la chose seroit arrivée ainsi. Mais le dessein de Dieu, comme il le manifeste lui-même par les termes les plus expressifs, étoient que les hommes se multipliassent aussi promptement que la nature peut le comporter, afin que la terre ne tardât pas à être habitée, comme elle l'étoit avant la dévastation générale qu'en avoient faite les eaux.

Pesez bien, je vous prie, le *crescite*, le *multiplicamini*, & sur-tout le *replete terram*, & vous conviendrez peut-être avec moi, qu'il n'est pas si difficile de concilier la véracité des Historiens Chinois, sur ce qu'ils disent des premiers tems de leur Monarchie, avec *l'infaillibilité* des Livres saints; sur ce qu'ils disent des effets universellement destructifs du déluge de Noé. Vous conviendrez peut-être encore que les descendans de Noé & de ses fils, à la seconde, troisième ou quatrième génération, ont pu, du moins quelques-uns d'entre eux, venir

de Sannaar jusqu'au *Chensi*, sans craindre d'être dévorés par les bêtes féroces, ou dévalisés par les brigands; qu'ils y ont pu venir, sinon en ligne droite géométrique, du moins par le chemin le plus court; & en convenant de tout cela, vous serez obligé de convenir aussi qu'il est absolument nécessaire de choisir parmi les systêmes de chronologie reçus, celui qui *alonge le plus les tems*, parce qu'en alongeant les tems, on acquiert des hommes, & qu'avec un grand nombre d'hommes, on peut aisément former des Royaumes dans les différentes parties de la terre.

De tous les systêmes de chronologie, il n'en est aucun qui *alonge plus les tems* que celui des Septante, exposé comme l'ont fait Vossius, Pezron ou Tournemine. Comme ce systême me confirme des vérités qui me sont d'ailleurs comme démontrées, c'est à lui que je m'attache. Je trouve, en le suivant, qu'environ 400 ans après le déluge, en supposant sur la terre *les trois mille trois cens trente-trois millions de couples que Cumberland*, que vous citez dans votre population de l'Amérique (tom. IV, p. 365), *montre avoir pu y exister, en ne supposant que les descendans des trois fils de Noé connus, sans compter les descendans que Noé a eus après le déluge, &c.*; je trouve, dis-je, que quatre cens ans après le déluge, la quantité d'hommes qui existoient ou qui ont pu exister, est plus que suffisante pour rendre croyable ce que les Historiens profanes racontent des anciens tems, sans être obligé d'avoir recours à votre systême. On peut tout expliquer, en distribuant une partie de cette quantité d'hommes entre les chefs des différentes nations; on peut fonder des villes & des Royaumes, & mettre des armées sur pied pour les défendre. Du nombre que trouve Cumberland, je n'en prends pour *Fou-hi* qu'un cent millième, & j'ai plus qu'il ne m'en faut pour fonder l'Em-

pire Chinois. Les fondateurs des autres Empires prendront pour eux ce qu'ils jugeront à propos : ce n'eſt pas de quoi je m'embarraſſe. Je n'ai ici que la Chine pour objet ; j'y ai placé *Fou-hi* environ quatre cens ans après le déluge de Noé ; je lui ai donné des Sujets ſur leſquels il a régné & qu'il a inſtruits ; & comme il m'eſt démontré qu'il vivoit environ trois mille ans avant l'Ere chrétienne, j'ai ſuivi celui des ſyſtêmes chronologiques qui m'a fourni l'eſpace de tems ſuffiſant pour pouvoir peupler cette belle portion de notre globe.

Si le peu que je viens de vous dire, pouvoit, Monſieur, vous réconcilier avec les Septante, & qu'en conſéquence de cette réconciliation, vous entrepriſſiez leur défenſe avec ce courage & cette force que vous avez employés pour défendre le texte hébreu, je ne doute pas que votre ſuffrage n'entraînât bientôt celui de tous les Savans qui ſont ſans préjugés. Bien des difficultés, tant hiſtoriques que chronologiques, s'évanouiroient. Alors on reproduiroit ſur la ſcène du monde le Caïnan, fils d'Arphaxad & père de Salé, qui a été oublié & dans le texte hébreu & dans le ſamaritain, & omis dans la Vulgate ; & pour ne pas être embarraſſé de ce Caïnan, nous le placerions à la Chine, ſous le nom de *Fay-hao-fou-hi-che*, dont les Chinois ignorent la deſcendance paternelle, & tout ce qui lui eſt arrivé avant qu'il fondât leur Empire, &c. J'en reviens à votre lettre.

Vous dites, Monſieur, qu'eu égard aux progrès que les hommes avoient déjà faits dans les ſciences & les arts, tels que le récit qu'on lit dans le *Chou-King* le ſuppoſe, il ne peut entrer dans l'eſprit de perſonne que *Yao* & ſes deux ſucceſſeurs ſoient les premiers Empereurs qui aient donné des loix à ces contrées. Je ſuis entiérement de votre avis, & je penſe, comme vous, qu'il faut pluſieurs ſiècles d'exer-

cice dans ces ſciences & dans ces arts, pour arriver au point où en étoient *Hi* & *Ho*, quand ils s'occupèrent du ſoin de fixer l'année à 366 jours ; auſſi de *Fou-hi* à *Yao* il y a plus de ſix cens ans d'intervalle ; & l'on ne dit pas dans l'Hiſtoire Chinoiſe, que les ſciences & les arts fuſſent dans l'état de perfection où on a droit de ſuppoſer qu'ils étoient du tems de *Yao*, &c.

Permettez-moi, Monſieur, de vous faire remarquer une inadvertence qui vous eſt échappée ; voici vos paroles : « on rejette le livre de bambou écrit par *Tchou-chou* » avant *Yao*, parce que, dit-on, il n'eſt pas liſible, par des » mots & des caractères qui ſont devenus tels par vétuſté, & » que le bambou n'y réſiſte point, comme le parchemin & le » papier ».

Ce ne peut être que par diſtraction que vous ayez écrit ces lignes. 1°. Le livre de bambou n'eſt pas écrit par *Tchou-chou*. *Tchou*, en Chinois, eſt le mot qui répond au mot François *bambou*, & *chou* eſt le mot Chinois qui ſignifie *livre*. Les deux mots réunis, *Tchou-chou*, ſignifient *livre de bambou*, ainſi appellé parce qu'il etoit ecrit ou gravé au poinçon ſur des tablettes de bambou. On ne le rejette pas ; mais quoiqu'on ne le rejette pas, on ne lui donne pas une autorité telle que celle qu'on donne au *King* & aux livres claſſiques. On le cite même quelquefois en confirmation de ce qu'on lit dans les livres claſſiques. 2°. On ignore le nom de l'Auteur de ce livre. 3°. Quel que ſoit cet Auteur, il vivoit plus de mille ans après *Yao*, puiſqu'il pouſſe ſa chronique juſques vers la fin des *Tcheou*, quatre ou cinq ſiècles ſeulement avant l'Ere chrétienne. 4°. C'eſt à tort qu'on diroit que le bambou eſt moins durable que le parchemin. Ceux qui parleroient ainſi, n'auroient pas la moindre idée du bambou. Le bambou

résiste plus qu'une autre espece de bois, à l'air, à l'eau & même au feu. Voyez, je vous prie, ce que je dis du *Tchou-chou* dans mon Mémoire sur l'*antiquité des Chinois*, *prouvée par les monumens.*

Ce que vous dites depuis la page 55 jusqu'à la page 61, demanderoit un volume entier d'explication. Je n'ai ni le tems, ni la volonté de l'entreprendre. Tout ce que je puis vous dire, en général, c'est qu'il est très-fâcheux pour la république des Lettres, que certains points d'Histoire qui exigeroient, pour être traités comme il faut, le plus d'impartialité, de véritable science & de bonne critique, & dont la discussion devroit être réservée à des Savans de votre trempe, aient été exposés, traités ou discutés par des hommes superficiels, qui n'avoient tout au plus que l'écorce de ces qualités. Je n'en dirai pas davantage, de peur d'en trop dire; je vous prie seulement, pour l'honneur de l'Histoire de Chine, de ne pas prendre au pied de la lettre, tout ce qui en est dit dans le Mémoire attribué à M. *Ko*. L'Auteur de ce Mémoire pouvoit seul concilier les assertions avec les conséquences qu'on en tire, ou qu'on peut en tirer. Cet Auteur vient de payer son tribut à la nature. Il est mort au mois d'Août dernier. Je doute fort qu'il se trouve quelqu'un dans la suite qui veuille se faire garant de tout ce qu'il a avancé.

Pour ce qui regarde la tradition de la tortue sur laquelle on prétend qu'etoit ecrite l'histoire des dix premiers siecles du monde, je pense qu'il est inutile de s'y arrêter, & qu'il est mieux de dire tout simplement avec un abréviateur d'histoire très-sensé: « tout ce que nous savons de certain sur les » premiers tems, ou ce que nous pouvons conclure de nos » anciennes traditions, c'est que *Fou-hi* est le premier Empe» reur qu'il y ait eu dans le monde (c'est-à-dire à la Chine);

» & que cet Empereur doué d'un esprit sublime, etoit instruit » de tout ce qu'il importe à l'homme de savoir. Levant la tête » vers les Cieux, & contemplant avec admiration l'économie » & tout l'arrangement des différens astres qui les embellissent, » il s'occupa à en connoître le cours, & posa les premiers » fondemens de l'astronomie. Tournant ensuite ses regards vers » la terre, il y distingua cinq choses principales, auxquelles » peuvent se réduire toutes les autres, & que nous appellons » les cinq élémens, qui sont le métal, le feu, l'eau, le bois » & la terre. Il inventa des moyens de mettre tout cela en » usage. Il voulut enfin se connoître lui-même; & en s'exa» minant de près, il s'apperçut qu'il etoit lui seul un petit » monde. Dans ses deux yeux il vit l'astre qui nous éclaire » pendant le jour, & celui qui préside à la nuit; il reconnut » la terre dans sa propre chair; ses dents & ses os lui re» présenterent les différens métaux; ses cheveux & sa barbe » lui désignerent les arbres & les plantes; il trouva des rivieres » & des mers dans le sang & les différentes humeurs; & son » activité lui parut l'image du feu, & le feu lui-même. Il » forma & combina les huit trigammes au moyen desquels » il expliqua tout, & il les substitua à l'usage des cordelettes » qui avoient eu lieu d'abord. Il apprit outre cela l'art d'ap» prêter les viandes, d'où lui est venu le nom de *Pao-hi*. Il » apprit à faire des filets pour la pêche. Il donna des regles de » bienséance & de mœurs, distingua les devoirs propres de » chacun des deux sexes, & assujettit leur union aux loix d'un » légitime mariage. Il inventa outre cela le *kin* & le *che*, com» posa quelques airs de musique, & offrit des sacrifices au » Ciel. Voilà ce que la tradition constante nous a appris de » tout tems sur le fondateur de notre Monarchie ».

Cette même tradition nous apprend encore que *Chen-*

noung apprit à ses sujets à labourer la terre, à la cultiver & à lui donner les différens soins qu'elle exige; qu'il inventa la plupart des instrumens ruraux; qu'il connut la vertu des plantes & l'art de guérir les maladies par leur secours; & que durant le cours de son regne, les hommes s'étant façonnés, & se trouvant en nombre suffisant pour former un grand Empire, *Hoang-ty* entreprit ce difficile ouvrage, & en vint à bout. Les sciences, les arts & la plupart des choses qui nous sont connues aujourd'hui, ont été inventées & perfectionnées sous le regne de ce grand Prince.

Pour ce qui est de *Yao*, de *Chun*, de *Yu* & des successeurs de ce dernier, jusqu'aux *Tcheou* inclusivement, nous trouverons dans les *King* & dans l'Histoire, de quoi nous mettre à peu près au fait de ce qui s'est passé de plus essentiel sous leur regne. C'est de la lecture de ces *King* & de cette Histoire, que nous devons sur-tout nous occuper, pour nous instruire solidement. Vouloir fouiller dans tous les ramas de ces traditions informes, pour savoir ce qui s'est passé sous les trois *Hoang* & les cinq *Ty*, c'est perdre son tems. On peut s'en tenir sur tout cela au sentiment de *Koung-ngnan-kaüe*, qui est aujourd'hui le sentiment le plus universel, savoir, que les trois *Hoang* sont *Fou-hi*, *Chen-noung* & *Hoang-ty*, & que *Chao-hao*, *Tchouen-hiu*, *Kao-sin*, *Tang* & *Yu* sont les cinq *Ty*. *Ni vous, ni moi*, disoit Confucius à son disciple *Tsee-koung*, *ne pouvons savoir comment alloient les choses sous l'Empire de* Houng-toung-che. Je dis de même à ceux qui voudront m'écouter : ni vous, ni moi ne pouvons débrouiller le chaos des tems supérieurs; ne nous occupons que des tems dont il nous reste des monumens sur lesquels nous puissions compter.

C'est par-là, Monsieur, que je finis ma lettre, en vous priant de vouloir bien en excuser les défauts. Je sais bien

qu'elle ne vous ſatisfera pas ſur tous les articles. Pour donner à mes réponſes le même degré de force & de clarté dont vous accompagnez pour l'ordinaire vos objections, il m'eût fallu autant de lumieres & de ſcience que vous en avez; & c'eſt malheureuſement ce qui me manque. Ma bonne volonté & l'envie extrême que j'ai eu de vous obliger, m'ont ſeules mis la plume à la main; car après mon Mémoire, je comptois ne plus m'occuper des Antiquités Chinoiſes. Je compte ſur votre indulgence.

Je n'ai rien de plus, ni de mieux à vous dire ſur les Juifs établis en Chine, que ce que vous avez lu dans les *Lettres edifiantes*. J'ai peine à croire que ces Juifs aient conſervé le Pentateuque tel qu'ils l'avoient peut-être lors de leur arrivée. Depuis deux ſiecles, nos Miſſionnaires qui ont eté à portée des endroits où ils ſont établis, ont fait leur poſſible pour ſe procurer des eclairciſſemens. Ils n'en ont tiré que des paroles vagues qui ne concluent rien. Si jamais quelqu'un de ces Juifs venoit dans cette Capitale, & que j'en fuſſe inſtruit, je ne m'oublierois certainement pas, & je me ferois un devoir de vous communiquer le plutôt poſſible les lumieres que j'aurois acquiſes. Je vous ſupplie de vouloir bien continuer à m'honorer de votre eſtime & de votre bienveillance, & d'être perſuadé que perſonne ne vous honore & ne vous eſtime plus que moi.

Je ſuis, &c.

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT.

Nous avons ſouvent publié dans ces Mémoires des Extraits des Lettres de nos Correſpondans en Chine; mais ayant depuis peu parcouru la ſuite entiere d'une correſpondance qui dure depuis plus de vingt ans, nous nous ſommes apperçus que nous n'avions pas fait uſage de diverſes Lettres qui pouvoient ſervir à faire connoître de plus en plus les Chinois, & à donner des notions exactes ſur leur Gouvernement, leurs uſages & leurs mœurs. Nous croyons que nos Lecteurs nous ſauront gré du ſoin que nous allons prendre aujourd'hui de réparer cette omiſſion.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

Ecrite de Péking le 13 Juillet 1778.

1°. *Rebellion des Sectaires à* Pa-tcheou *en 1777.*
2°. *Perſécutions contre les Chrétiens.*
3°. *Sévérité contre un Letiré.*
4°. *Projet de l'Empereur de faire un Recueil général des meilleurs Ecrits.*

I. C'est toujours cette miſérable ſecte des *Pei-lien kiao*, ou quelqu'une de ſes branches qui donne lieu à des perſécutions. Celle de *Pa-tcheou* eſt venue à la ſuite d'une hiſtoire

arrivée dans le *Chen-si*, en 1777, à quelques journées de *Si-ngnan-fou*, Capitale de la Province, c'eſt-à-dire, à près de trois cens lieues d'ici. Elle a eté miſe dans les Gazettes : en voici l'extrait.

« Moi, *Eul-kin*, *Tſong-tou* du *Chen-ſy*, préſente avec reſ» pect ce Mémorial à Votre Majeſté. Je l'envoie par la poſte de » 600 *Lys*. « (*C'eſt une poſte qui fait ſoixante lieues par jour.*) » Il s'agit d'une mauvaiſe ſecte qui eſt dans le *Ho-tcheou*. » On me donna avis qu'elle faiſoit des aſſemblées, & qu'elle » récitoit certaines prieres ; que le Mandarin du lieu ayant » envoyé des Archers pour arrêter ce déſordre, ſes gens » avoient eté maltraités. Je crus la choſe aſſez importante » pour me tranſporter moi-même à *Ho-tcheou*. Je donnai ordre » aux Mandarins d'armes de s'y rendre en même tems par » différens chemins, avec bon nombre de ſoldats ; cette pré» caution etoit néceſſaire. Ces ſectaires rebelles etoient plus » de deux mille & bien armés.

» Le 13 de la onzieme Lune, nous arrivâmes à la vue de » *Ho-tcheou*. Les rebelles ſe rangerent en bataille. Leur Chef » *Ouang-fou-ling* avoit à ſes côtés deux femmes fanatiques, » les cheveux epars, tenant d'une main une epée nue, & » de l'autre un etendard. Elles invoquoient les mauvais génies, » & faiſoient d'horribles imprécations. On fit ſur ces rebelles » pluſieurs décharges de mouſquets. Ils combattoient en fu» rieux. Enfin on tomba ſur eux le ſabre à la main. Le combat » dura près de cinq heures, depuis trois heures du ſoir juſqu'à » huit. On leur tua quinze cens hommes ; le reſte fut fait » priſonnier.

» En viſitant le champ de bataille, j'ai trouvé leur Chef » etendu par terre & tué. Il étoit habillé d'une grande robe » noire, & il avoit un miroir ſur ſa poitrine. Les deux

» femmes qui etoient à ses côtés, ont pareillement eté tuées; » l'une avoit un etendard blanc, l'autre un noir. J'ai fait » couper la tête à ces coupables, & après les avoir mises » dans des cages, je les ai exposées à la vue du public. Je » traîne après moi cinq cens cinquante-deux prisonniers. Le » peuple est dans la joie. Il y a un Officier, nommé *Yang-hoa-* » *lou*, qui s'est distingué; il a reçu un coup de sabre sur le front.

» J'attends les ordres de Votre Majesté, à laquelle je pré- » sente ce Mémorial avec respect ».

L'Empereur donna aussi-tôt son Edit. Après avoir raconté en abrégé l'affaire, comme elle est dans le Mémorial de *Eul-kin*, Sa Majesté ajoute : « Le *Tsong-tou* s'est montré en » homme de tête, il est digne de louange, les Officiers aussi, » & les soldats ont combattu avec courage. Je veux que les » Tribunaux déliberent comme il faut les récompenser. Pour » *Yang-hoa-lou* qui a reçu un coup de sabre sur le front en » combattant généreusement, qu'on panse sa blessure avec » soin; & quand il sera guéri, qu'on me l'envoie; je veux » le voir & le récompenser moi-même. S'il mouroit de sa » blessure, qu'on m'en avertisse : je lui ferai donner la récom- » pense qu'on donne à ceux qui sont morts dans le combat. » Pour les coupables pris les armes à la main, qu'on les juge » & qu'on les punisse selon la rigueur des Loix ».

» Telle est ma volonté; qu'on obéisse avec respect ».

II. Le Vice-Roi du *Chen-sy* (*Siun-fou* ou *Fou-yuen*), c'est comme vous diriez un Commandant de Province, en informant contre la secte qui s'etoit révoltée, apprit que l'année précédente, un certain nombre de Chrétiens s'etoient assemblés le jour de Noël, & qu'ils avoient prié ensemble une bonne partie de la nuit. Il sçut que c'étoit une des grandes fêtes

de la religion chrétienne ; & qu'il etoit probable que les Chrétiens se réuniroient encore pour la célébrer. La chose arriva sur le soir de la veille de Noël. Les Chrétiens qui ne se doutoient de rien, se rendirent assez ouvertement chez un Néophite logé au large. Dès que la nuit fut un peu avancée, ils commencerent à prier, c'est-à-dire, à chanter à-peu-près comme on chante les Vêpres en Europe. Aussi-tôt toute la maison se trouva enveloppée de soldats. Les Chrétiens au nombre de vingt-huit, & même des infideles qui avoient eu la curiosité de voir comment on prioit dans la religion chrétienne, furent enlevés & conduits à *Si-ngnan-fou*, d'où ils n'etoient éloignés que de dix à douze lieues. Là, le *Siun-fou* se donna tout le tems de les examiner. Mais il eut beau faire, il ne trouva rien de mauvais ni dans leur doctrine, ni dans leur conduite. Dans le compte qu'il en rendit à l'Empereur deux mois après, il convient que leurs prieres ne ressemblent pas à celles des sectes rebelles ; qu'ils ne cherchent que le vrai bonheur, & qu'ils tâchent de se le procurer en vivant bien. Il fait plusieurs aveux de cette nature. Cependant, cela ne l'empêche pas de conclure, en bon Païen, que comme la religion chrétienne est *un chemin gauche*, il faut condamner ceux qui l'ont embrassée, au *Pantse* & à la *Cangue*. Pour *Tchao-kin-tcheng* qui en a attiré plusieurs à la religion, & un autre Chrétien qu'il nomme, comme ils sont obstinés, & que rien ne peut les ramener, il opine qu'ils soient envoyés en exil.

Nous n'eûmes vent de cette accusation, que vers la mi-Mars 1778. D'abord le Président du Tribunal des Mathématiques, & ses collegues, ex-Jésuites comme lui, s'apperçurent de quelque chose. Ceux des Mandarins qui pour l'ordinaire leur faisoient le plus d'amitiés, commencerent à battre froid &

à s'eloigner d'eux. C'eſt ce qui les engagea à demander à leurs amis du *Sing-pou* (Tribunal des crimes) s'il n'y avoit rien de nouveau contre la religion. Alors, c'eſt-à-dire, le 20 Mars, on leur remit le *Tſeou* du Vice-Roi, c'eſt-à-dire la requête à l'Empereur.

Toute accuſation d'importance va d'abord à l'Empereur. Il dit en quatre lettres, *Kai-pou-y-tcheou;* ce qui ſignifie, *que tel Tribunal examine cette affaire, & m'en rende un compte exact.* Le Tribunal doit faire ſon rapport à l'Empereur dans le mois. L'Empereur mitige quelquefois la Sentence; plus ſouvent il la confirme purement & ſimplement par ces mots: *Je le ſçais, j'y conſens.* Nous attendions la fin du mois avec impatience; rien ne tranſpiroit. Les Mandarins du *Sing-pou* interrogés faiſoient la ſourde oreille. Ce ne fut que deux mois après, que je ſçus d'un Eunuque chrétien, nommé *Lieou*, ce dont il s'agiſſoit. Cet Eunuque etoit malade. Il avoit demandé la permiſſion de ſe retirer dans ſa famille pour ſe guérir. Quand il ſe trouva mieux, il retourna au Palais pour s'y acquitter de ſon emploi à l'ordinaire. Un Eunuque d'un grade ſupérieur lui dit: vous avez eu peur pour l'affaire du *Chen-ſy*: ſoyez tranquille; l'Empereur a donné un *Tchi-y* (réponſe ou ordre) très-favorable. Je l'ai vu moi-même, on ne peut rien de mieux. Cependant il n'articula pas en quoi la réponſe de l'Empereur etoit favorable, & l'Eunuque chrétien n'oſa le lui demander.

Apparemment que le *Sing-pou*, qui veut qu'on aille toujours par les grandes voies, n'en fut pas des plus contens. Quoi qu'il en ſoit, il n'en a rien dit; & de toute cette hiſtoire, rien n'a paru dans les Gazettes.

III. Il y eût ici, au commencement de cette année, un

exemple terrible de févérité (1). Il n'eft pas tout-à-fait dans nos mœurs; mais comme il fait connoître celles des Tartares & des Chinois, j'en dirai deux mots tirés des Gazettes.

Un Lettré de *Kiam-fi*, nommé *Ouang-fi-heou*, vivoit dans fa patrie en philofophe. Loin des emplois & de la Cour, il s'amufoit à penfer & à ecrire. Pour egayer fes ouvrages, & leur donner cours, fur-tout parmi certains Lettrés, il y mettoit quelquefois des traits trop hardis & des penfées répréhenfibles. Il avoit foixante ans. Ses productions l'avoient enrichi & lui avoient fait une efpece de nom. Il eut un ennemi, ou plutôt un jaloux, qui l'accufa. Auffi-tôt il fut arrêté & conduit ici fous bonne efcorte au Tribunal des crimes. Il y arriva le 23 de la onzieme Lune de l'an 1777. Les Princes, les Miniftres & les Mandarins du premier ordre, unis aux neuf grands Tribunaux de l'Empire, l'attendoient par ordre de l'Empereur pour le juger. Voici en abrégé quel fut le réfultat de leur procédure, & le compte qu'ils en rendirent à l'Empereur.

« Nous, Princes du fang, Comtes, Miniftres & Manda-
» rins du premier ordre, réunis par Edit de Votre Majefté
» aux neuf grands Tribunaux de l'Empire, pour juger le
» Lettré *Ouang-fi-heou*, nous nous fommes d'abord fait repré-
» fenter tous les livres qu'on a faifis dans fa maifon. Il y en
» a de dix efpèces : nous les avons examinés avec beaucoup
» de foin & d'exactitude.

(1) Cet exemple de févérité eft conforme à l'efprit du Gouvernement Chinois, qui punit les fautes en apparence les plus légeres, par des peines fi effrayantes que l'Empereur eft obligé de les adoucir; mais il laiffe très-fouvent fubfifter la peine de mort. Peut-être n'ofe-t-il faire habituellement grace entiere contre la difpofition des Loix & des Jugemens des Tribunaux. Ce qui eft certain, c'eft que, quant au fait rapporté ci-deffus, où l'Empereur fut de la plus grande indulgence, il avoit pris la précaution de faire témoigner au Tribunal des crimes, qu'il defiroit que les coupables ne fuffent pas condamnés à mort, fans doute pour fe ménager le pouvoir de faire grace totale.

» Nous avons remarqué, 1°. qu'il a osé toucher au grand » Dictionnaire de *Kam-hi*. Il en a fait un abrégé, dans lequel » il n'a pas craint de contredire quelques endroits de ce livre » si respectable & si authentique.

» 2°. Dans la Préface qu'il a mise à la tête de son Dic- » tionnaire abrégé, nous avons vu avec horreur qu'il a eu » l'audace d'ecrire les petits noms de Confucius, de vos » illustres Ancêtres, & celui de Votre Majesté elle-même. » C'est une témérité, un manque de respect qui nous a fait » frémir.

» 3°. Dans les registres de sa famille, il a écrit qu'il des- » cendoit de *Hoang-ti* par les *Tcheou*.

» 4°. Dans ses vers, il a encore insinué cette prétendue ori- » gine, en se servant d'expressions répréhensibles. Il paroît » qu'en cela il a eu de mauvaises vues.

» Nous avons cité *Ouang-si-heou* pour répondre sur ces » délits.

» Interrogé pourquoi il avoit osé toucher au grand Dic- » tionnaire de *Kam-hi*, il a répondu : ce Dictionnaire a un » grand nombre de volumes; il n'est point commode : j'en » ai fait un abrégé; il coûte peu, & il est aisé à manier.

» Interrogé comment il avoit eu l'audace d'ecrire dans la » préface de ce Dictionnaire, les petits noms des Empereurs » de la Dynastie régnante, & même celui de Sa Majesté,

» Il a répondu : je savois bien qu'il ne falloit pas nommer » les petits noms des Empereurs. Je les ai mis dans mon » Dictionnaire, afin que les jeunes gens qui les liroient, con- » nussent ces petits noms, & ne fussent pas exposés à s'en » servir par mégarde. D'ailleurs, j'ai reconnu moi-même ma » faute : j'ai fait réimprimer mon Dictionnaire, & j'ai eu soin » d'en ôter ce qui etoit mal.

» Nous lui avons repliqué que les petits noms des Empe-
» reurs & de Confucius, etoient connus de tout l'Empire.

» Il a proteſté qu'il les avoit ignorés long-tems, qu'il ne
» les avoit ſçus lui-même qu'à l'âge d'environ trente ans, les
» ayant vus pour la premiere fois dans la ſalle où les Lettrés
» vont compoſer pour obtenir des grades.

» Interrogé pourquoi il a oſé ecrire dans les regiſtres de
» ſa famille, qu'il deſcendoit dès *Hoang-ti* par les *Tcheou*,

» Il a répondu : c'eſt une vanité qui m'a paſſé par la tête.
» J'etois bien aiſe qu'on crût que j'etois né quelque choſe.

» Enfin, interrogé pourquoi il s'eſt ſervi de certaines expreſ-
» ſions, pour inſinuer dans ſes vers ſa prétendue origine,

» Il a répondu, qu'emporté par le feu de la poéſie, il n'a
» pas fait attention à ce que ces expreſſions pouvoient avoir
» de mauvais.

» Nous, vos fideles ſujets, avons remarqué que *Ouang-ſi-
» heou* etant Lettré du ſecond ordre (*Kin-gin*), inſtruit de
» nos Loix & de nos Coutumes, ne pouvoit être comparé
» à un homme du peuple, qui auroit péché par groſſiéreté &
» par ignorance. Ce qu'il a fait & ecrit, offenſe la Majeſté
» Impériale, tient à la rebellion : c'eſt un crime de lèze-
» Majeſté au premier chef.

» Nous avons examiné les Loix de l'Empire. Selon ces
» Loix, ce crime doit être puni d'une mort rigoureuſe. Le
» criminel doit être coupé en pieces, ſes biens confiſqués,
» ſes parens au-deſſus de ſeize ans mis à mort ; ſes femmes,
» ſes concubines & ſes enfans au-deſſous de ſeize ans, exilés
» & donnés pour eſclaves à quelque grand de l'Empire.

» Nous, vos fidèles ſujets, préſentons avec reſpect ce Mé-
» morial à Votre Majeſté, en attendant ſes derniers ordres ».

Edit

Edit de l'Empereur.

« Je fais grace à *Ouang-si-heou* sur le genre de son supplice. Il ne sera pas coupé en pieces ; qu'on lui tranche » la tête. Je fais grace à ses parens. Pour ses fils, qu'on » les réserve pour la grande exécution de l'automne. Que » la loi soit exécutée dans ses autres points. Telle est ma » volonté ; qu'on respecte cet ordre ».

On a lieu d'espérer que l'Empereur fera encore grace, du moins de la vie, aux enfans de *Ouang-si-heou*.

Ici, un mot contre le Gouvernement est puni de mort. Quelque chose de plus : avoir lu un livre qui en parle mal, c'est un crime capital. Cela n'empêche pas que les Censeurs de l'Empire ne puissent faire à l'Empereur les représentations qu'ils jugent à propos ; mais il faut que leurs Mémoires soient cachetés & respectueux. Pour l'ordinaire, l'Empereur les lit & y fait droit.

IV. L'Empereur est maintenant occupé à un grand projet. Il y a quelques années qu'il publia dans tout l'Empire, qu'il vouloit faire une collection de tout ce que la Chine avoit de mieux en bons livres. Il ordonna que tous ceux qui auroient des livres ou des manuscrits estimables, eussent à les envoyer à la Cour, déclarant qu'après en avoir fait le choix, on les renverroit fidellement.

L'Empereur reçut des livres à l'infini ; il détermina que la collection seroit de six cens mille volumes. Il fit venir à *Péking* les plus grands Lettrés de l'Empire, appellés *Han-lin*, & les plus habiles Imprimeurs ; il leur donna un nombre infini d'Assesseurs qu'il logea dans de grands Palais. Il mit à la tête de l'entreprise, des *Régulo* & même son sixieme fils. Ils répondent des moindres fautes. Un seul point manqué dans les lettres

les plus compliquées, leur coûteroit une partie de leurs revenus. Il faut que les livres qui sortent de l'Imprimerie Impériale, soient sans faute.

Ce qui nous intéresse sur-tout dans cette magnifique Collection, c'est que l'Empereur y a fait entrer trois livres de religion, composés autrefois par des Missionnaires Jésuites. Le premier est du fameux P. Ricci, connu en Chine sous le nom de *Ly-mateou.* C'est un chef-d'œuvre. Il s'est trouvé des Lettrés qui le lisoient pour se former le style. Il a pour titre, *Tien-tchou-che-y* (*vraie Notion de Dieu*). On ne conçoit pas qu'un homme qui n'avoit fait sa théologie qu'en voyageant, ait pu mettre dans ce livre tant de force de raisonnement, tant de clarté & d'elégance.

Le second livre qui entre dans la grande Collection, est *Yang-mano* : il a pour titre ces deux mots, *Tsi-ke.* Il est aussi écrit supérieurement & plein de choses ; il traite de la victoire des sept passions dominantes dans l'homme.

Le troisieme est du P. Verbiest, qui vivoit du tems de *Kam-hi.* Il a pour titre *Kiao-yao-su-lun* (*Abrégé des vérités fondamentales de la religion*). Il n'est pas écrit pour les Lettrés. Il paroît que l'Auteur vouloit se mettre à la portée de tout le monde. *Kam-hi* l'ayant lu, badina sur le style ; mais il est d'une analyse & d'une méthode qui l'ont fait juger digne d'être placé au rang des meilleurs livres. Voilà l'inconséquence de l'homme : les Chinois mettent au nombre de leurs meilleurs livres ceux de notre religion, & ils persécutent les Chrétiens.

Dans les gazettes du mois passé, l'Empereur déclaroit qu'il y avoit déjà deux cens volumes imprimés.

Sous le dernier Empereur des *Ming-tchao*, les Missionnaires Jésuites eurent le courage de faire peindre l'embrasement

de Sodome & Gomore, & de le présenter avec une explication à cet Empereur qui etoit souverainement débauché. Leur intention etoit de le frapper. Il trouva la peinture belle dans son genre; il la fit graver dans un recueil de monumens de son tems; & voilà tout ce qu'il en a fait.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking, le 25 Juillet 1779.

1°. *Voyage de l'Empereur; faux bruit de sa mort. Conduite du premier Ministre Akoui; retour de l'Empereur.*

2°. *Requête indiscrete du Lettré* King-tsoung-chao, *présentée à l'Empereur pour l'engager à se nommer un successeur: l'auteur est arrêté; procédures contre lui.*

3°. *Ecrit de l'Empereur pour se justifier de ne pas déclarer le nom de son successeur.*

4°. *Réponse de l'Empereur à la requête de* Kin-Tsoung-chao.

5°. *Condamnation de cet Auteur & de son livre.*

6° *Condamnation du livre intitulé: Destinée de la Dynastie de* Tai-Tsong *& de son regne.*

I. L'ANNÉE derniere, je vous ai fait part, Monsieur, du voyage qu'avoit fait l'Empereur dans la Capitale de ses anciens Etats, pour de là aller visiter les tombeaux de ses premiers Ancêtres. Pendant son absence, les mécontens & les oisifs ne manquerent pas de le blâmer d'avoir entrepris une si longue & si pénible route, à l'âge de près de soixante & dix ans. Ils tenoient à cette occasion les discours les plus indiscrets, pour ne rien dire de plus; & ils se croyoient d'autant mieux fondés à parler ainsi, que les nouvelles qu'ecrivoient à leurs parens & à leurs amis, ceux de la suite de Sa Majesté, n'annonçoient que des pluies continuelles, des débordemens de rivieres, des chemins rompus & impraticables. On débitoit même que l'Empereur avoit eté contraint de mettre plus d'une fois son cheval à la nage, pour passer des torrens; de dormir plus

d'une nuit ſous une ſimple tente, en raſe-campagne, pour n'avoir pas pu parvenir au gîte préparé ; de chercher des routes détournées à travers les monts & les vaux, par l'impoſſibilité de ſuivre la route ordinaire & les grands chemins. Juſques-là l'on ne diſoit que la vérité. Mais comme il eſt très-rare qu'on s'en tienne exactement au vrai, quelques mal-intentionnés répandirent que l'Empereur affaiſſé ſous le poids des années, d'une extrême fatigue & des infirmités qui lui etoient ſurvenues lorſqu'il ſe mettoit en chemin pour revenir dans ſa Capitale, avoit enfin ſuccombé, & n'etoit plus au nombre des vivans.

La renommée n'eut pas ſeulement cent bouches, elle en eut des milliers & des millions pour divulguer cette triſte nouvelle. D'abord, on ſe la dit tout bas & à l'oreille ; bientôt après on ne ſe contraignit plus. Les carrefours & les places publiques, les lieux où l'on tient le marché, & ceux où les Mandarins des différens Tribunaux s'aſſemblent, le Palais même du Souverain & les campagnes des environs ne retentirent plus que du ſon de ces lugubres mots : *la montagne s'eſt ecroulée, l'Empereur eſt mort.* Le grand nombre de ceux qui, par etat ou par emploi, ſont attachés plus particuliérement au ſervice du Prince, & qui par-là même ſont ſoumis à l'etiquette d'un deuil plus particulier, achetoient déjà les etoffes qui ſervent à cet uſage, afin de ne pas les acheter trop cher, s'ils attendoient à s'en pourvoir quelques jours plus tard : car on etoit perſuadé qu'on ne divulgueroit la triſte nouvelle, qu'après que le corps ſeroit entré dans la ville & dépoſé dans le Palais.

Pendant que tous les eſprits etoient ainſi dans une fermentation difficile à bien décrire, *Akoui*, le premier des Miniſtres d'Etat, etoit à la tête des affaires, & avoit à ſes ordres toutes les troupes de Péking, & toutes celles encore des caſernes

qui flanquent cette Capitale. On s'etonnoit de ne lui voir prendre aucunes mesures, ou pour etouffer ces premieres etincelles, ou pour eteindre l'incendie en cas d'embrasement. Quoique tranquille en apparence, il s'informoït secrétement de tout, il observoit tout, & ses emissaires etoient répandus par-tout, tandis que l'Empereur jouissant de toute sa santé, continuoit sa route, accompagné de ses six *Ché*, c'est-à-dire de soixante mille hommes de guerre, sans compter la nombreuse suite de ses Courtisans & des Mandarins des différens Tribunaux qui etoient en exercice auprès de sa Personne. S'il y eût eu quelque parti formé, l'Empereur au-dehors, & *Akoui* au-dedans, eussent bientôt exterminé les rebelles.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une réflexion sur la conduite de ce dernier. Cette conduite prouve, ce me semble, que si *Akoui*, lors de son expédition du *Kin-tchouen*, a usé de tous les droits de la guerre, ce n'a point eté par esprit de cruauté, mais comme malgré lui, & pour empêcher les Barbares de renouveller après quelques années, des perfidies dont ils s'etoient rendus si souvent coupables envers l'Empire. S'il n'avoit pas eu la vertu directement contraire au vice dont ses envieux pourroient l'accuser en conséquence de ce qui s'est passé à l'occasion des *Miao-tsée*, on eût vu bien du sang couler à *Péking*, à l'occasion du faux bruit de la mort de l'Empereur. Un tout autre premier Ministre eût trouvé quantité de coupables qui eussent payé de leurs têtes, leur mauvaise volonté, ou tout au moins leur téméraire indiscrétion.

Ceux qui se mêlent ici de politiquer, ont cru que l'Empereur lui-même etoit le premier auteur du bruit qui s'etoit répandu sur son compte. Il vouloit, selon eux, sonder les dispositions actuelles de ses sujets, à son égard, & s'assurer

ſi quelqu'un de ceux qui peuvent prétendre au trône après ſa mort, ne prenoient pas déjà des meſures pour y monter. Si cette politique eſt en même tems une vérité, l'Empereur a dû être très-ſatisfait de la conduite des Princes de ſon ſang. Aucun n'a remué, aucun n'a voulu en ſavoir plus qu'on ne vouloit lui en dire. Tout ce que firent ſes propres fils, n'alla pas au-delà de ce qu'auroient fait, en de pareilles circonſtances, les fils d'un ſimple particulier de l'etat le plus ordinaire. Du Palais près de *Hai-tien*, où ils etoient à demeure pendant l'abſence de l'Empereur, ils ſe rendirent à celui de la ville, & s'informerent tout ſimplement auprès d'*Akoui*, de la ſanté de leur pere. *Akoui* les raſſura en leur diſant que Sa Majeſté ſe portoit très-bien, & ils le crurent ſur ſa parole.

Peu de jours après, on fixa, comme à l'ordinaire, le tems & le lieu de la cérémonie du *Tſié-kia*, c'eſt-à-dire, de cette cérémonie qui oblige les Princes, les Grands & les Mandarins des premiers Tribunaux, à aller, à une ou deux journées de diſtance, ſe mettre à genoux ſur l'un des bords du grand chemin, & témoigner par le plus profond ſilence, quand Sa Majeſté paſſe, la joie dont ils ſont pénétrés en la voyant heureuſement de retour.

Cet appareil n'en impoſa pas à la multitude, qui etoit perſuadée qu'il n'etoit pas difficile de faire paſſer devant elle la chaiſe impériale à vuide, ou d'y placer un mort dans l'attitude d'un homme vivant. Elle en crut à peine ſes propres yeux, lorſqu'elle vit paroître l'Empereur à cheval, regardant tout le monde avec bonté, diſant quelques mots obligeans à ceux qu'il vouloit honorer, & n'ayant ſur ſa perſonne aucun de ces ſignes qui dénotent l'infirmité, le mal-aiſe & la fatigue, après un voyage de long cours.

Ce n'a pas eté ſans raiſon que les politiques dont j'ai parlé,

ont cru que l'Empereur lui-même, ou le Gouvernement, par ſes ordres, avoit répandu un bruit dont les effets pouvoient être des plus funeſtes. Voici le fondement ſur lequel ils ont appuyé une conjecture qui n'a rien d'ailleurs que de très-vraiſemblable.

II. Un Lettré de l'ordre inférieur, ou comme on l'appelle ici, un *Sieou-tſai*, titre ou grade qui répond à celui de Maître-ès-arts, ou tout au plus de Bachelier, s'aviſa de préſenter à l'Empereur, pendant ſon voyage, une requête des plus inſolentes, dans laquelle il lui donne quatre avis principaux, auxquels il prétendoit que Sa Majeſté devoit t o ſon attention. Le premier de ces avis rouloit ſur la nomination d'un *Prince héritier*, c'eſt-à-dire, d'un ſucceſſeur au trône, afin que tous les ſujets de l'Empire ſçuſſent à quoi s'en tenir, par rapport à celui qui devoit les gouverner. Ce Lettré fut arrêté ſur le champ, interrogé avec toutes les formalités judiciaires par les Miniſtres, les Grands & les Magiſtrats de la ſuite de l'Empereur, condamné & exécuté à mort, ſans attendre l'automne, qui eſt le tems deſtiné aux exécutions ordinaires. Je parlerai plus au long de cette affaire, dans la ſuite de cette lettre, afin de vous donner, Monſieur, une idée à-peu-près exacte de la maniere dont on procede ici. Il eſt tout naturel que l'Empereur, après avoir lu cette requête qu'on lui préſentoit ainſi, contre toutes les regles, ait ſoupçonné quelque complot de la part des Grands, & qu'il n'ait regardé ce Lettré que comme une victime qui ſe dévouoit volontairement, dans l'eſpérance d'immortaliſer ſon nom, & dans la perſuaſion qu'il ſeroit regardé par la poſterité Chinoiſe, avec les mêmes yeux dont on voit aujourd'hui les *Sée-ma-koang*, & autres grands hommes qui ont fait, de leur tems, les repréſentations les plus fortes ſur le même objet.

Ce

III. Ce qui me prouveroit la solidité de ce raisonnement, est l'Ecrit que l'Empereur, peu de jours après son arrivée à Péking, fit paroître dans les Gazettes publiques, pour se justifier de ce qu'il n'avoit pas encore désigné son successeur au Trône. Cet Ecrit est une réponse à ce qu'on lui a déjà dit, & à ce qu'on pourroit lui dire encore, pour l'engager à déclarer solemnellement quel est celui des Princes ses fils ou petits-fils, qui doit régner après lui. En voici le précis en notre langue.

Extrait de la Gazette du huitieme de la dixieme Lune de la quarante-troisieme année du règne de Kien-long *(c'est-à-dire, le 26 Novembre 1778).*

« L'etude de l'Histoire, dit l'Empereur, est l'une de mes » occupations les plus ordinaires. Les usages pratiqués dans » tous les tems, dont il est fait mention, ont passé successi» vement sous mes yeux; & leur diversité m'ayant convaincu » qu'ils n'avoient pas eté constamment les mêmes, les raisons » que l'on a eues de changer quelquefois, m'ont convaincu » aussi qu'on ne doit pas s'en tenir toujours à ce qui avoit eté » etabli. L'usage où l'on etoit de nommer solemnellement un » successeur au Trône, n'a plus lieu aujourd'hui; celui de » donner des Provinces en souveraineté, sous différens titres, » est aboli depuis bien des siecles; le partage & la distribution » des terres ne sont plus comme autrefois dans les premiers » tems de la Monarchie. Il seroit absurde de vouloir rétablir » tous ces usages, par la raison qu'anciennement ils ont eté » pratiqués. Telle coutume qui paroît au premier coup-d'œil » n'avoir rien que de louable & de bon, cesse de paroître » telle, quand on l'examine de près.

» Désigner solemnellement un successeur au Trône, c'est

» dire à tout le monde que l'on donne comme un ſecond Maître » à l'Empire ; c'eſt ouvrir une ſource d'où peuvent découler les » plus grands malheurs. Le premier & le plus ordinaire de » ces malheurs, eſt la déſunion qui ſe gliſſe chez tous ceux » qui compoſent la famille du Souverain. Une envie ſecrete » s'eleve d'abord dans leurs cœurs. Les freres de celui qui » aura eté choiſi par préférence à eux, ſe perſuaderont aiſé- » ment qu'on leur fait injure ; les intrigues ne tarderont pas » à naître ; aux intrigues ſuccéderont les cabales, & aux ca- » bales les calomnies & les trahiſons. Les défiances & les ſoup- » çons entre le pere & les enfans, & des enfans entre eux, » les haines implacables & l'oubli de tous les devoirs, ache- » veront ce que le reſte n'avoit fait, pour ainſi dire, qu'e- » baucher.

» Un autre malheur non moins ordinaire que le premier, » & qui dérive, comme lui, de la nomination ſolemnelle d'un » ſucceſſeur au Trône, eſt le changement de bien en mal de » celui qui a eté choiſi. L'ambition des Grands & les baſſes » complaiſances de tous ceux qui approchent le jeune Prince, » dont ils attendent leur elévation ou l'accroiſſement de leur » fortune, le pervertiſſent à coup sûr s'il a les inclinations » vertueuſes, & l'enfoncent plus avant dans le crime s'il » eſt naturellement vicieux. Qu'on ouvre l'Hiſtoire, on n'y » trouvera que trop d'exemples qui confirmeront la vérité de » ce que je dis ici.

» Le choix d'un ſucceſſeur au Trône eſt une affaire de la » derniere importance ; on ne doit pas la terminer légére- » ment. Il faut avoir fait bien des réflexions, bien des déli- » bérations, avant que de fixer ſon choix ; il faut avoir prévu » tous les avantages & tous les inconvéniens qui peuvent en » réſulter. Le meilleur, ſans doute, ſeroit d'imiter la conduite

» d'*Yao* & de *Chun*. Ces deux grands Princes ne choisirent » point dans leurs propres familles, celui qui devoit régner » après eux.

» Le grand *Yu* est le premier des Empereurs qui ait nommé » son propre fils pour remplir le Trône après lui; mais » il ne le nomma, que parce que *Ki*, ce digne fils d'un tel » pere, avoit déjà donné des preuves de sa prudence, de » son discernement, & de toutes les autres qualités qui font » le bon Souverain. Il l'eût pareillement nommé, quand même » il n'auroit pas eté son fils, parce que dans son choix il » n'eut egard qu'au mérite & nullement au sang. Les Empe- » reurs qui vinrent après lui, se transmirent de pere en fils » la souveraine puissance, indépendamment du mérite, par » la seule voie de succession. Mais les *Hia* qui voulurent » ainsi perpétuer l'Empire dans leur famille, le perdirent enfin » pour toujours, parce que le dernier qui le posséda, etoit » un Prince indigne de régner. Le Trône devint le partage » des *Chang*; & comme ceux-ci se conformerent à l'usage » déjà etabli par ceux qu'ils remplaçoient, ils perdirent l'Em- » pire de la même maniere. *Tcheou-ouang* fut choisi préfé- » rablement à son frere, par la raison qu'il etoit fils de l'Impé- » ratrice, & que *Ouei-tsée-ki*, son frere, avoit pour mere une » femme moins titrée. Si leur pere avoit eu egard au mérite, » *Ouei-tsée-ki* eût eté Empereur, & l'Empire fût resté plus » long-tems dans la famille des *Chang*. Il devint l'héritage » des *Tcheou*. Ce fut sous eux que s'etablit la coutume de » nommer solemnellement un Prince héritier, & de donner » avec tout l'appareil du cérémonial, le titre de *Tay-tsée* » à celui que l'Empereur avoit choisi. L'article *Ouen-ouang*; » *che-tsée*, *tché-pien* du *Li-ki*, y donna occasion.

» Combien d'inconvéniens ne résulterent-ils pas de cet eta-

» bliſſement ? L'Empereur *Yeou-ouang* (*ſon regne commença* » *en 781, & finit en 771 avant J. C.*) ayant jetté les yeux » ſur ſon fils *Y-kieou*, le fit inſtaller ſolemnellement ſon ſuc- » ceſſeur au Trône. La cérémonie fut à peine finie, que ce » jeune Prince fut en bute aux traits envenimés de l'envie. » Ses envieux lui ſuſciterent une foule d'ennemis, & ſes enne- » mis employerent toutes ſortes de ſtratagêmes pour le perdre » dans l'eſprit de ſon pere. Ils en vinrent à bout. *Y-kieou* fut » dégradé, & cette dégradation occaſionna bien des troubles » dans l'Empire.

» Après les *Tcheou* vinrent les *Han*, ſous leſquels la nomi- » nation ſolemnelle d'un Prince héritier n'occaſionna pas de » moindres troubles. *Ou-ty* avoit fait inſtaller ſon fils *Kiu*. Ce » Prince fut la victime des calomnies les plus atroces. On lui » ſuppoſa des crimes ; on perſuada à l'Empereur, ſon pere, » que dans l'impatience où il etoit de monter ſur le trône, » il avoit eu recours aux preſtiges, pour tâcher d'abréger les » jours de celui à qui il devoit la vie, & avoit mis en terre » une ſtatue de bois, ſur laquelle etoient ecrits les caracteres » *Ou-ty*. Il etoit parfaitement innocent de tout ce qu'on » lui imputoit, & cependant il fut puni de mort ». (Ou-ty *commença ſon regne l'an avant J. C. 140, & le finit l'an 187*).

« Sous les *Tang*, autres troubles dans l'Empire à l'occa- » ſion de la nomination ſolemnelle d'un Prince héritier. Le » grand *Tay-tſoung* avoit choiſi *Tcheng-kien* pour être ſon » ſucceſſeur. Ce Prince héritier ne put réſiſter aux efforts re- » doublés de la calomnie. Le Prince de *Ouei* s'y prit ſi adroi- » tement, & revint ſi ſouvent à la charge, que *Tay-tſoung* » tout eclairé qu'il etoit, ne put diſcerner la vérité d'avec le » menſonge, & crut en partie ce qu'on lui diſoit des deſſeins

» ambitieux de ſon Prince héritier. Il fut comme obligé de le » dégrader ». (Tay-tſoung, *quoique ſecond Empereur des* Tang, *eſt celui proprement qui a fondé la Dynaſtie des* Tang. *Il monta ſur le trône en 627 de l'ere chrétienne, & régna vingt-trois ans*).

« Mêmes troubles encore ſous la Dynaſtie des *Ming*. Après » que *Houng-hi* eut eté inſtallé Prince héritier, *Kao-tchao*, » Prince de *Han*, en conçut tant de jalouſie, qu'il entre- » prit de perdre celui qui en etoit l'innocent objet. Il em- » ploya tous les moyens dont il put s'aviſer pour le rendre » ſuſpect à l'Empereur. Il y réuſſit en partie; & quoique » le Prince héritier fût très-attentif à ne rien faire qui pût » donner priſe contre lui, quoiqu'il s'acquittât exactement » de tous ſes devoirs, & qu'il ne ſe mêlât d'aucune affaire, » s'il n'en etoit ſpécialement chargé, il eut l'affront de voir » empriſonner tous ceux qui etoient à ſon ſervice, & de ſe » voir obſervé de près. Le chagrin qu'il en conçut, le mina » peu à peu, & termina enfin ſa vie, lorſqu'il commençoit, » pour ainſi dire, à en jouir ». (*Après la mort d'*Young-lo, *le Prince déſigné pour ſuccéder, monta ſur le Trône l'an de J. C. 1425, & mourut la même année*).

« Tout ce que je viens de rapporter en très-peu de mots, » eſt raconté fort au long dans l'Hiſtoire; on peut l'y lire » dans tous ſes détails. Pour moi qui regarde l'Hiſtoire comme » un miroir fidele, qui repréſente au naturel le bon & le » mauvais, j'y ai puiſé la connoiſſance exacte des différens » uſages qui ſe ſont pratiqués dans les différens tems; j'en » ai peſé les avantages & les inconvéniens; & tout bien conſi- » déré, je m'en tiens à la détermination que j'ai déja priſe » de ne point faire connoître au public celui que j'ai deſtiné » à être mon ſucceſſeur. Le choix d'un ſucceſſeur au Trône,

» dit-on, doit être fixé; il doit tomber d'abord sur les fils de
» l'Impératrice, & sur celui d'entre eux que la nature a fait
» naître le premier. Si l'Empereur n'a point de fils de celle
» de ses femmes qui est elevée au rang d'Impératrice, il
» doit choisir un successeur parmi ceux qu'il a eus de ses
» Concubines, & faire tomber son choix sur le plus âgé.
» Rien de plus naturel, rien de plus conforme à la raison
» qu'un pareil usage.

» Tout naturel, tout conforme à la raison qu'il paroît, à
» ne l'envisager que superficiellement, on le trouvera sujet
» aux plus terribles inconvéniens, en l'examinant de plus près.
» Les plus grands Empereurs ne sont pas ceux qui ont eu pour
» mere celle qui avoit le titre d'Impératrice. L'illustre *Ouen-*
» *ty* des *Han*, fût-il le seul, suffiroit pour faire preuve. Si *Kao-*
» *tsou* des mêmes *Han*, n'eût pas laissé l'Empire à celui de ses fils
» qu'il avoit eu de l'Impératrice, & qui etoit très-jeune encore,
» l'ambitieuse *Lu-ché* qui vouloit gouverner sous le nom du
» Prince, ne l'eût pas réduit à deux doigts de sa perte,
» comme elle le fit. Si *Kao-tsou* des *Tang* eût nommé pour
» être son successeur, celui qui lui succéda en effet, & qui
» etoit aimé & estimé beaucoup plus que son aîné qui fut
» d'abord choisi préférablement à lui, la famille impériale eût
» eté exempte de tous les troubles qui l'agiterent. Si sous
» les *Ming*, *Young-lo*, qui avoit toutes les qualités nécessaires
» pour bien régner, eût eté déclaré successeur de *Houng-ou*,
» le jeune Prince *Kien-ouen* n'eût pas eté forcé de lui céder
» l'Empire, & il y auroit eu bien du sang epargné; d'où il
» faut conclure que l'un & l'autre usage, c'est-à-dire, celui
» de donner toujours la préférence aux fils de l'Impératrice,
» & celui de choisir toujours les aînés, sans avoir egard au
» mérite & aux circonstances, sont des abus à eviter, plutôt

» que de ſages coutumes à ſuivre. On n'a qu'à lire l'Hiſtoire
» pour s'en convaincre.

» Notre Dynaſtie des *Tay-tſing*, après avoir peſé tous les » avantages & tous les inconvéniens de tous les uſages, s'eſt » déterminée à ne point nommer ſolemnellement un Prince » héritier. C'eſt ainſi que notre *Tay-tſoung* & notre *Che-tſou* » en ont agi. Nous nous en rapportons pour la ſucceſſion au » Trône, à la Providence du Ciel, & à la droiture du cœur » de l'homme. Les fils du Souverain ſont convaincus que ce » ſeroit en vain qu'ils brigueroient une dignité qu'il ne dépend » pas d'eux d'obtenir ; ils ſavent que leur vertu & leur bonne » conduite peuvent ſeules leur applanir les voies qui y con» duiſent.

» Mon aïeul, pour ſe conformer aux uſages Chinois, avoit » déſigné publiquement ſon ſucceſſeur au Trône. Les mauvais » Mandarins auxquels ce jeune Prince donna ſa confiance, » l'eurent bientôt perverti. Il ſe rendit coupable de pluſieurs » fautes capitales, pour leſquelles on fut obligé de le dégrader; » mais en le dégradant ainſi, mon ſage aïeul ne vouloit que » le faire rentrer en lui-même : ſon intention etoit de le ré» tablir après qu'il ſe ſeroit corrigé. Le coupable n'ayant pas » changé de conduite, fut laiſſé dans l'etat d'humiliation où » il ſe trouvoit réduit par ſa faute, & l'Empire lui echappa. » Sans être nommé publiquement, mon pere fut deſtiné à » monter ſur le Trône, après la mort de celui dont il tenoit » la vie. Si ce Prince qui avoit eté nommé publiquement » Prince héritier, avoit en effet gouverné l'Empire, de quels » affreux déſordres ne l'eût-il pas rempli ?

» A la onzieme lune de la ſoixante & unieme année de » *Kang-hi*, mon auguſte aïeul ceſſa de vivre, & mon pere » qui avoit eté déſigné en ſecret pour être ſon ſucceſſeur, lui

» ſuccéda paiſiblement & ſans la moindre difficulté. Tout fut » tranquille tant au-dedans qu'au-dehors. Dès la premiere » année de ſon regne, il penſa à me déſigner pour être ſon » ſucceſſeur. Il ecrivit mon nom & ſes intentions ſur un » ſimple billet. Dans cette ſalle de l'intérieur du Palais, qui » eſt nommée *Kien-tſing-koung* (comme qui diroit *ſalle des* » *purifications*), il y a un *Pien* dont l'inſcription porte ces » quatre caracteres, *Tcheng-ta-koang-ming* (*véritable gran-* » *deur, brillante gloire*). Ce fut derriere ce *Pien* qu'il mit » ce billet, à l'inſçu de tout le monde. Parvenu à la huitieme » lune de la treizieme année de ſon regne, mon auguſte pere » mourut. Un peu avant ſa mort, il ſe fit apporter le *Pien*, » en retira le billet qu'il avoit inſéré lui-même dans l'épaiſ- » ſeur du cadre, & après en avoir fait lire le contenu, il » expira. Quand ma nomination fut divulguée, tout l'Empire » applaudit à ſon choix.

» Dès que je fus ſur le Trône, je me fis un devoir de ſuivre » l'exemple de mon pere. Comme lui, je me choiſis ſecré- » tement un ſucceſſeur. L'aîné des fils que j'avois eu de l'Im- » pératrice, me parut avoir toutes les qualités naturelles & » acquiſes qui ſont néceſſaires pour bien régner. Je fis tomber » mon choix ſur lui; j'écrivis ſon nom & mes intentions ſur » un billet que je plaçai derriere le même *Pien*, où celui » qui contenoit mon nom avoit eté placé par mon pere. » Après quelques années, je perdis ce cher fils. Je retirai » alors le billet; & en avertiſſant les Grands de ce que j'avois » fait, je leur fis part auſſi du titre honorable dont je décorois » la mémoire de celui qui devoit régner après moi, en l'appel- » lant *Toan-hoei-hoang-tay-tſée* (c'eſt-à-dire, *ami de l'ordre* » *& très-propre à le faire obſerver; fils du Souverain, deſtiné* » *à lui ſuccéder.*) Le ſeptieme de mes enfans mâles etoit auſſi fils

» fils de l'Impératrice; il ne vécut que quelques années. Je » choisis, à part moi, le plus âgé de mes autres fils; il mourut » encore; & après lui, le cinquieme me paroissant posséder » toutes les qualités qu'on peut desirer dans un bon Empe» reur, je lui destinai l'Empire. Une mort prématurée l'a » enlevé de ce monde, lorsqu'on avoit le moins lieu de s'y » attendre. Voilà donc quatre Princes héréditaires que j'aurois » fait installer solemnellement, si je m'etois conformé à l'an» cienne coutume.

» Qu'on ne croie pas cependant que je néglige l'importante » affaire de la succession à l'Empire; je l'ai sans cesse pré» sente à l'esprit. *L'année trente-huitieme de* Kien-long (*1773*), » *lorsqu'au solstice d'hiver, j'allai pour offrir au Ciel le grand* » *sacrifice d'usage, je me fis accompagner de tous mes fils,* » *afin qu'ils vissent de leurs propres yeux tout ce qui se pra*» *tique dans cette auguste cérémonie. J'avois ecrit secrétement* » *le nom de celui d'entre eux que j'avois intention de faire mon* » *successeur, & j'en avois averti les Grands qui servent dans* » *le Ministere, sans cependant leur faire connoître le Prince* » *sur qui j'avois fait tomber mon choix. En offrant le sacri*» *fice, je priai le* Chang-ty *que, si celui dont j'avois ecrit* » *le nom, avoit toutes les qualités requises pour bien régner,* » *il daignât le conserver & le protéger; que si au contraire il* » *n'etoit pas digne du trône, faute d'avoir ces qualités, d'abréger* » *le cours de sa vie, afin qu'il ne préjudiciât pas à l'Empire,* » *& que je pusse moi-même me nommer un successeur qui fût* » *véritablement digne de régner. Ma priere n'avoit pour objet* » *que le bien de l'Empire, au préjudice même de l'affection* » *paternelle. Le* Hoang-tsang (le Ciel suprême) *sait que ce* » *que je dis ici est conforme à la plus exacte vérité; & que* » *si je ne nomme pas publiquement un successeur, c'est unique-*

» *ment pour l'avantage particulier de mes enfans eux-mêmes ;*
» *& pour le bien général de tous mes sujets. J'en prends à témoins*
» *le Ciel, la Terre & mes Ancêtres. Si mes fils & leurs descen-*
» *dans s'en tiennent à cet usage, la Dynastie des* Tay-tsing
» *ne sauroit périr, parce qu'elle sera favorisée du Ciel, aux*
» *ordres duquel elle sera toujours soumise, & qu'elle aura l'affec-*
» *tion des hommes dont elle tâchera de faire le bonheur* ».

J'ai souligné ce dernier article, afin que vous y donniez, Monsieur, une attention particuliere. Vous verrez clairement ce que l'on pense ici de cet Être qu'on nomme *Chang-ty*, *Tien*, *Hoang-tien*, *Hoang-tsang*, &c. Au reste, ce que l'on en pense aujourd'hui, on le pensoit encore plus distinctement dans les tems de la haute Antiquité. Voyez le chapitre *Chao-kao* du *Chou-king* François : ce que j'ai souligné est traduit aussi littéralement qu'il m'a eté possible de le faire.

« Comme mes intentions (*continue l'Empereur*), ne sont
» pas connues de tout le monde, il peut se faire qu'on m'en
» prête que je n'ai pas, & que je suis très-eloigné d'avoir.
» Peut-être dit-on de moi que je me complais si fort dans
» l'exercice de l'autorité suprême, que je craindrois, en me
» nommant publiquement un successeur, d'en voir la dimi-
» nution, ou quelque affoiblissement. Ce seroit bien peu me
» connoître que de penser ainsi de moi. *Depuis que je suis*
» *sur le trône, toutes les fois que je brûle des odeurs en l'hon-*
» *neur du Ciel*, je lui adresse cette priere : *Mon aïeul* Cheng-
» tsou (c'est *Kang-hi*) *a régné soixante-un ans ; je n'oserois*
» *m'egaler à lui. Je vous prie, ô Ciel ! de me protéger, & de*
» *m'accorder, si vous le voulez bien, de parvenir jusqu'à l'année*
» *sin-mao* (52e du cycle de 60) *qui sera la soixantieme de mon*
» *regne de* Kien-long, (la 1795e de l'Ere chrétienne).
» *J'aurai atteint la quatre-vingt-cinquieme de mon âge, alors*

» *j'abdiquerai l'Empire, & je le céderai à celui que je destine*
» *à être mon successeur, parce que je crois qu'il vous est agréable :*
» *alors, seulement je me déchargerai du pesant fardeau du gou-*
» *vernement.* Voilà ce que personne ne pouvoit savoir, parce
» que c'est pour la premiere fois que j'en parle & que je le
» publie.

» Quand j'eus atteint l'âge de soixante ans, je commençai
» à me disposer sérieusement à ce que j'avois en vue. Je me fis
» bâtir un Palais particulier, pour y jouir tranquillement des
» dernieres années de ma vie; & pour cette raison, je
» lui donnai le nom de *Ning-cheou-koung*. Cela s'est fait au
» vu & au su de tout le monde. Les Grands de ma Cour,
» les Mandarins de la Capitale ne sont pas les seuls à en être
» instruits. Personne ne l'ignore, parce qu'il n'est personne ici
» qui ne l'ait entendu dire, ou qui ne l'ait vu de ses propres
» yeux. Aurois-je voulu en imposer par cet appareil? Se croi-
» roit-on en droit de soupçonner la droiture de mes intentions,
» parce que je ne me suis point encore retiré dans ce nouveau
» *Palais de la tranquillité ?*

» Quoique j'aie déjà poussé ma carriere jusqu'à la soixante-
» huitieme année de mon âge, je me sens encore aussi fort &
» aussi robuste que je l'ai jamais eté; je ne suis sujet à au-
» cune sorte d'infirmités. Me seroit-il permis d'abandonner les
» peuples que le Ciel suprême m'a chargé de gouverner à sa
» place? Si par amour du repos, ou par quelque autre motif
» semblable, je me déchargeois d'un fardeau que je puis porter
» encore, je serois ingrat envers le Ciel & envers mes An-
» cêtres. Depuis l'année courante (1778), jusqu'à l'année
» *sin-mao* (1795), il doit s'en ecouler dix-sept encore, espace
» de tems bien long, eu egard à mon âge. Quoique mes forces
» & la constitution robuste de mon tempérament semblent me

» mettre à l'abri des infirmités, je dois cependant être très-
» attentif; de jour en jour je dois être plus sur mes gardes,
» *pour pouvoir remplir dignement les desseins du Ciel sur ma*
» *personne, lorsqu'il m'a confié le Gouvernement de cet Empire.*
» Si malgré toutes mes attentions, lorsque je serai parvenu à
» l'âge de quatre-vingt ou même de soixante & dix ans, je m'ap-
» perçois que mon esprit ou mes forces s'affoiblissent de maniere
» à ne pas me permettre de gouverner avec les mêmes soins
» que j'ai apportés jusqu'à présent à cette grande affaire; alors
» me regardant comme incapable de tenir sur la terre la place
» du Ciel, j'abdiquerai l'Empire.

» Parmi les Souverains qui l'ont gouverné, il s'en trouve plu-
» sieurs qui ont régné quarante & cinquante ans; il s'en trouve
» quelques-uns qui ont abdiqué. Il y a plus de quarante ans
» que je suis sur le trône, n'en est-ce pas assez, & faut-il
» que j'attende de l'avoir occupé soixante ans, pour le céder?
» C'en seroit bien assez, sans doute, si je n'avois egard qu'à
» ma propre personne. *Hiuen-tsoung*, de la Dynastie des *Tang*,
» répondit à son Ministre *Pei-sieou* qui l'exhortoit à se démettre
» de l'Empire: *Vous voulez donc que je devienne un homme*
» *inutile sur la terre?* Il n'en fut pas ainsi de *Jen-tsoung*; il
» abdiqua l'Empire, & à peine l'eut-il abdiqué, qu'il tomba
» dans la mélancolie la plus profonde. *Yng-tsoung* (de la Dy-
» nastie des *Soung*, ainsi que *Jen-tsoung*), abdiqua comme
» lui l'Empire, & comme lui encore il porta la tristesse jus-
» qu'au tombeau, & pleura le reste de ses jours. Je méprise
» de pareils Empereurs; ainsi je me garderai bien de les imiter.

» De tous les traits de l'Histoire que j'ai insérés dans celui de
» mes ouvrages que j'ai publié sous le titre de *Toung-kien-*
» *y-lan*, il n'en est aucun que je n'aie lu moi-même, & que
» je n'aie ecrit de ma propre main. A l'occasion de l'abdication

» de *Jen-tſoung* & de *Yng-tſoung*, j'ai mis une note : *Empe-
» reurs foibles, qui ont prouvé par leur conduite qu'ils etoient
» indignes de régner.* Plein de mépris pour de tels Empereurs,
» pourroit-il me tomber en penſée de marcher ſur leurs traces ?
» leur abdication & le regret amer qu'ils témoignerent après
» avoir abdiqué, ſont une preuve ſans replique qu'ils redoutoient
» dans l'autorité ſuprême, ce qu'elle a de laborieux, de pénible
» & de rebutant, quand on veut l'exercer avec gloire ; &
» qu'ils ne vouloient que jouir des prétendus avantages qu'elle
» préſente, quand on a en vue une vaine prééminence ſur
» les autres, & la facilité malheureuſe de pouvoir ſe livrer à
» tous ſes penchans.

» Pour moi, qui cherche à ne rien oublier pour remplir tous
» les devoirs qui me ſont impoſés, je ſais que dans l'exercice
» de la dignité ſuprême, il ſe rencontre chaque jour quelques
» milliers d'articles très-difficiles à débrouiller. Tout ce qui
» a rapport à ceux ſur leſquels je me décharge du détail du
» Gouvernement, tout ce qui concerne les Mandarins qui
» ont une inſpection immédiate ſur le peuple, toutes les affaires
» de l'Empire, grandes ou petites, tout cela m'eſt rapporté,
» parce que je veux être inſtruit de tout, parce que je veux
» tout terminer par moi-même. Quel travail immenſe ! Je m'y
» livre cependant ſans relâche, parce qu'il eſt de mon devoir
» de le faire. Si je donnois à mes Mandarins une autorité
» abſolue pour pouvoir terminer les affaires, pluſieurs d'entre
» eux ne manqueroient pas d'en abuſer, & tout l'odieux re-
» tomberoit ſur moi. Je puis aſſurer qu'il n'eſt aucun moment
» où il me ſoit permis de jouir d'un tranquille repos.

» Mon Empire eſt très-vaſte, & le nombre de mes ſujets
» eſt immenſe ; je veux cependant qu'on m'informe exacte-
» ment de tout ce qui concerne mon peuple. Les inondations,

» les sécheresses & les différentes calamités publiques m'affectent » beaucoup plus qu'elles n'affectent aucun de mes sujets. Chaque » particulier ne sent que ses propres peines; je sens moi seul » toutes les peines réunies de chaque particulier. On sait que » je ne m'en tiens point à une compassion stérile envers ceux » qui ont eu à souffrir, je m'empresse à leur procurer du soula» gement, aussi-tôt que je suis instruit de leurs besoins; & » comme je crains que les Mandarins ne m'en informent pas » d'eux-mêmes, je m'en informe moi-même auprès d'eux.

» Toutes mes actions ont leur tems déterminé. Je me couche, » je me leve, je m'habille, je prends mes repas à des heures » fixes. Tout est gêne, tout est contrainte; & en cela je suis » de pire condition que le moindre de mes sujets. Je sens tout » le poids du fardeau que je porte; mais je continuerai de le » porter autant de tems que mes forces me le permettront. » Quand mes infirmités me feront sentir que je ne puis plus » me livrer à un travail assidu, ni vaquer aux affaires comme » auparavant, alors je remettrai avec joie les rênes de l'Empire » en d'autres mains, & j'aurai la douce satisfaction d'avoir » fait jusqu'à la fin tout ce qu'il a eté en mon pouvoir de » faire. Je serai parvenu au terme de ma vie, où je pourrai » jouir sans remords d'un peu de tranquillité, & où je pourrai » connoître la véritable joie; car jusqu'à présent je n'ai connu » que le travail, la gêne, les inquiétudes & les soucis.

» Qu'on ne croie pas que ce que je viens de dire soit en vue » de me faire valoir. Je n'ai rien dit qui ne soit à la portée de » tout le monde, & que tout le monde ne puisse comprendre » avec la plus légere attention. Il y a long-tems que je voulois » faire part à mon peuple de tout ce dont je viens de l'en» tretenir; j'attendois pour le faire que l'occasion se présentât: » elle s'est enfin présentée, & j'en ai profité.

» Lorſque les Empereurs *Kao-tſoung* & *Hiao-tſoung*, de la » Dynaſtie des *Soung*, ſe démirent volontairement de l'Em» pire, ils etoient d'un âge à pouvoir gouverner encore : ils » craignoient la peine, ils vouloient ſe ſouſtraire aux embarras, » ils vouloient vivre tranquilles ; voilà leurs motifs. Ils igno» roient ce que c'eſt que la véritable gloire ; ils n'aimoient point » les peuples qui leur etoient confiés : ils s'aimoient eux-mêmes. » De tels Empereurs devroient être rayés du nombre des » Souverains. Loin d'être propoſés pour modeles, ils ne ſont » dignes que de mépris.

» On lit dans plus d'un endroit de l'Hiſtoire, que *l'Empereur » nomme, pour lui ſuccéder, celui de ſes fils qu'il a eu d'une » femme chérie.* Cela n'eſt que trop vrai, & il n'eſt pas néceſ» ſaire, pour s'en convaincre, de remonter bien avant dans » les ſiecles paſſés. On n'a qu'à lire ce qui s'eſt paſſé ſous les » *Ming.* L'Empereur *Chen-tſoung* (*c'eſt celui qui dénomina » ſon regne du nom de* Ouan-ly ; *il monta ſur le trône l'an » de J. C. 1573, & régna 47 ans*) ; l'Empereur *Chen-tſoung* » avoit un fils d'une de ſes femmes du ſecond ordre, nom» mée *Tcheng*, à laquelle il avoit donné toute ſa tendreſſe. » Comme il ne nommoit pas publiquement un Prince héri» tier, les Grands ſoupçonnerent qu'il avoit jetté les yeux ſur » ce fils ; & pour n'avoir rien à ſe reprocher, ils préſenterent » requête ſur requête, pour obtenir de l'Empereur qu'il voulût » bien déclarer quel etoit celui de ſes fils à qui il vouloit » laiſſer l'Empire. Toute la Cour etoit diviſée, & l'on n'y voyoit » qu'intrigues & cabales. Le premier Miniſtre *Ouang-hi-Kio*, » par les mains duquel paſſoient toutes les repréſentations qu'on » faiſoit à ſon maître au ſujet de la ſucceſſion au Trône, » en fut ſi fatigué, qu'il menaça de ſe couper la gorge, ſi l'on » n'y mettoit fin. Il etoit d'accord avec l'Empereur pour favo-

» riser le fils de la Princesse *Tcheng*. Voilà, dit-on, une partie » des troubles auxquels on expose l'Empire, quand on ne fait » pas connoître celui qui doit un jour le gouverner.

» De la maniere dont les choses sont réglées sous notre Dy- » nastie des *Tay-tsing*, il n'y a rien à craindre de pareil, moins » encore sous mon regne que sous tout autre. De tous mes » fils, il n'en est aucun dont la mere soit vivante. Ainsi, qui » que ce soit d'entre eux que je nomme, on ne pourra pas » dire que c'a eté à la sollicitation d'une femme chérie, que » je l'ai nommé. Quand la coutume etoit qu'un Empereur » nommât de bonne heure celui qui devoit lui succéder; aussi- » tôt après la nomination, le Prince reconnu héritier n'avoit » plus rien de commun avec ses freres. On lui faisoit une maison » à part, on lui donnoit des maîtres particuliers, & il avoit des » Officiers qui n'etoient qu'à son service. Ce mauvais usage » avoit lieu sur-tout sous la Dynastie des *Ming*. Pour nous, » *Mantchoux*, nous nous conduisons tout différemment. Tous » les enfans du Souverain ont une education commune; ils ont, » dès l'âge de six ans, les mêmes maîtres. J'ai joint à mes » fils, mes petits-fils & mes arriere-petits-fils. Je choisis parmi » les *Han-lin* & les Docteurs du premier ordre, ceux qui » sont le plus capables de remplir un emploi de cette impor- » tance, & je partage leurs fonctions suivant l'âge de ceux » qu'ils doivent instruire. Outre cela, je nomme parmi les » grands maîtres de la doctrine (*Ta-hio-ché*), parmi les Pré- » sidens des grands Tribunaux & parmi les autres personnages » qui sont renommés dans l'Empire, ceux des surveillans qui » ayant l'œil toujours ouvert & sur les maîtres & sur les dis- » ciples, peuvent me rendre un compte exact de tout ce qui » concerne les uns & les autres. Voilà pour l'education Chi- » noise. Quant à leur education comme *Mantchoux*, je

choisis

» choisis parmi les Grands *Mantchoux* & *Mongoux*, ceux qui » peuvent leur enseigner le mieux ces deux langues, ceux » qui peuvent leur apprendre à manier un cheval, à lancer » un trait, & à faire tous les autres exercices qui sont pro» pres à notre nation. Je ne souffre pas qu'ils soient un moment » oisifs. Je veux qu'ils soient ensemble en tout tems, & je » les traite tous indifféremment d'une même maniere. Je défie » qui que ce soit de pouvoir dire avec vérité, qu'il s'est » apperçu que j'avois plus d'inclination pour l'un que pour » l'autre. J'etudie, à part moi, leurs inclinations pour la vertu ou » pour le vice; je m'applique à démêler leurs talens, pour » faire tomber mon choix sur celui qui m'en aura paru le plus » digne. Cette conduite est bien différente de celle que tenoient » les Empereurs des *Ming*, pour se nommer un successeur.

» De tout tems on a présenté des requêtes aux Empereurs, » pour les engager à faire connoître ceux qu'ils destinoient » à leur succéder. Toutes ces requêtes sont calquées les unes » sur les autres; elles n'alleguent que les mêmes raisons; ce sont » toujours les mêmes pensées, quoique exposées en termes » différens. La plupart de ceux qui présentoient ces requêtes, » n'avoient en vue que leurs propres intérêts; l'avantage de » l'Empire n'est pas ce qu'ils cherchoient. L'etalage d'une vaine » erudition, & quelques bonnes maximes des plus triviales, » débitées sur un certain ton, en imposoient au public, & leur » concilioient l'estime: car le commun ne juge que sur les » apparences, & se laisse toujours tromper par ceux qui » montrent quelque zele pour le bien général. Pour moi, qui » ai assez etudié les hommes pour pouvoir les connoître, je » sais à quoi m'en tenir par rapport à eux; je ne suis point » la dupe de leurs beaux discours, & je ne juge de leurs inten» tions que par leur conduite. Mes Grands qui savent eux-

» mêmes qu'il eſt difficile de m'en impoſer, ſe gardent bien
» de me préſenter de pareilles requêtes.

» Il n'eſt pas douteux que je ne doive me choiſir un ſuc-
» ceſſeur; mais eſt-il néceſſaire que le public ſoit inſtruit de
» ce que je fais à cet egard, & qu'il ſache qui j'ai choiſi?
» J'ai déjà dit les inconvéniens qui en réſulteroient; je ne les
» répéterai pas; mais, afin qu'on ſoit tranquille, j'avertis ici
» que celui qui doit régner après moi, eſt déjà nommé. Mes
» Miniſtres & mes Grands ſavent qu'il eſt nommé; mais,
» comme le reſte de mes ſujets, ils ignorent quel eſt celui que
» j'ai nommé. Je ſouhaite que mes deſcendans ne s'ecartent
» pas ſur cet article, de la ſage coutume qui eſt aujourd'hui
» etablie parmi nous. Si par malheur, dans la ſuite des tems,
» ils faiſoient revivre l'uſage de nommer publiquement un
» Prince héritier, ils auroient tout lieu de s'en repentir, mais
» ce ſeroit trop tard peut-être. En ſuivant la conduite que je leur
» trace, ils ſeront à l'abri de bien des embarras, & epargne-
» ront bien des agitations & des troubles dans l'Empire.

» Lorſque je ſerai parvenu à une extrême vieilleſſe, je me
» déchargerai du poids du Gouvernement, & je m'expli-
» querai alors plus clairement encore que je ne le fais aujour-
» d'hui. On connoîtra mes intentions, & on les jugera. J'ai fait
» cet ecrit à l'occaſion de l'inſolente Requête qui m'a eté pré-
» ſentée par le Lettré de *Cheng-king* (*c'eſt-à-dire, de* Mouk-den,
» *appellé en Chinois* Cheng-king). Outre les abſurdités répan-
» dues dans cette Requête, il ſe trouve un reproche des plus
» atroces & des plus mal fondés. Il oſe accuſer notre Dynaſtie
» de *Tai-tſing* d'avoir uſurpé l'Empire : ſon crime eſt des plus
» enormes & d'une conſéquence extrême dans un Etat. Il
» peut ſe faire que parmi les Lettrés, Mandarins & autres
» qui ſont répandus dans ce vaſte Empire, il y en ait qui

» pensent comme ce misérable, & que la crainte seule
» pêche de s'exprimer comme lui. Ce que je sais à n'en p.
» douter, c'est qu'il y en a grand nombre qui pensent comme
» lui sur l'article de la nomination d'un successeur au Trône.
» J'espere qu'après avoir lu cet Écrit, que pour cette raison
» je veux rendre public, ils changeront d'avis & approu-
» veront ma conduite ».

J'ajoute à cette conclusion de l'Empereur, que ceux qui liront ce même Ecrit traduit en François, pourront se former une idée à peu près juste du Gouvernement de ce grand Prince en particulier, & de la nature du Gouvernement en général. J'ai promis qu'avant de finir cette Lettre, je vous rendrois compte, Monsieur, de toute l'affaire du Lettré qui présenta l'insolente Requête, à l'occasion de laquelle l'Ecrit que je viens de traduire, est composé. Je vais remplir ma promesse.

IV. Dès le 29 de la neuvieme lune (le 17 Novembre, neuf jours avant l'Ecrit qu'on vient de lire), l'Empereur avoit déjà instruit le public de cette affaire, & s'etoit exprimé dans la Gazette, à peu près comme je vais dire.

Extrait de la Gazette du 29 de la neuvieme lune de la quarante-troisieme année de Kien-long (17 Novembre 1778).

« Un Lettré de *Kin-hien* (ville du troisieme ordre dans
» le *Leao-toung*) s'etant mis sur ma route, lorsque je revenois
» de visiter les tombeaux de mes Ancêtres, me présenta un
» Ecrit qu'on peut réduire à quatre articles principaux. Cet
» homme avoit l'esprit aliéné, comme on peut en juger par
» ce qu'il a osé me dire, & par la maniere dont il me l'a
» dit. Premier article : *je dois me nommer publiquement un suc-*

» *cesseur au Trône.* C'est apparemment parce qu'il a cru » que son nom passeroit à la postérité, que cet insensé n'a pas » craint de s'exposer à une mort certaine, en me proposant » ainsi, contre toutes les regles, sans un ordre particulier » de ma part, & sans être revêtu d'aucune charge qui l'au» torisât à s'adresser directement à moi, en me proposant, » dis-je, une chose qu'il savoit bien que j'etois résolu de ne » pas faire, pour des raisons qu'il n'ignoroit pas, ou du moins » qu'il ne devoit pas ignorer. Pour l'instruction du public, » je vais les rappeller ici en peu de mots. *Kang-hi*, mon auguste » aïeul, avoit eu la complaisance de faire reconnoître solem» nellement celui de ses fils qu'il destinoit à lui succéder. A » peine ce Prince héritier fut-il reconnu, qu'il s'abandonna à des » excès indignes de son rang. Les Mandarins & Officiers qui » etoient à son service particulier, se flattant de l'impunité, » se rendirent coupables de mille crimes; & le désordre allant » de jour en jour en croissant, mon aïeul ne put en arrêter le » cours, qu'en dégradant celui qu'il avoit honoré du titre de son » successeur au Trône. Tout rentra dans l'ordre, & la tran» quillité fut rétablie dans tout l'Empire. Si celui qui avoit » eté nommé & reconnu publiquement pour devoir être un » jour sur le Trône, y etoit en effet monté, il est à croire » que ses sujets eussent été malheureux sous son regne, & » l'opprobre en eût rejailli sur toute notre Dynastie des *Tay-* » *tsing.*

» Rien de plus futile, & en même tems de plus faux que » ce qu'on dit communément, pour faire desirer qu'il y ait un » Prince héritier reconnu. *Quand on connoît*, dit-on, *celui* » *à qui l'on doit obéir un jour, on se tient tranquille, &* » *l'on ne se perd pas en vaines conjectures pour deviner qui* » *ce sera.* L'on diroit mieux, si l'on disoit positivement le

» contraire. Quand on connoît d'avance celui qu'on doit avoir » un jour pour maître, on néglige celui que l'on a actuellement. Chacun nourrit dans son cœur une ambition secrete, » & met tout en œuvre pour se mettre en etat de la satisfaire. Si le Prince nommé héritier, est d'un esprit borné, » les Grands cherchent à s'insinuer dans ses bonnes graces, » dans l'espérance qu'ils le gouverneront un jour. Les méchans » n'oublient rien pour le pervertir, & pour lui inspirer tous les » vices dans lesquels ils se plongent eux-mêmes; & les bons qui » n'ont pas renoncé aux bienfaits & aux graces, le flattent, » comme les autres, dans ses plus grands ecarts, parce qu'ils » ne voient pas d'autres routes qui puissent les conduire aux » dignités & aux honneurs qu'ils desirent.

» Pour moi qui lis chaque jour les instructions que mon » pere m'a laissées, je suis parfaitement au fait de tous les » inconvéniens qui résulteroient de la nomination publique d'un » Prince héritier. Je ne fais point connoître celui que je destine » à être mon successeur. Par cette conduite, je tiens tous » mes enfans dans la dépendance & le respect qui me sont dus; » je cimente leur union mutuelle; & je les entretiens dans la » pratique exacte de tous leurs devoirs, persuadés qu'ils doivent être, que je ne donnerai la préférence qu'à celui d'entre » eux qui se sera le mieux conduit. J'obtiens encore par-là que » tous mes sujets les respectent egalement, parce que chacun » d'eux peut devenir leur maître.

» Les chagrins qu'essuya mon auguste aïeul, pour avoir fait » connoître avant le tems celui qu'il avoit résolu de faire son » successeur, & la triste nécessité où il se trouva réduit de » le dégrader ensuite, lui inspirerent de n'en plus faire connoître » de son vivant. Il mourut à la onzieme lune de la soixante-» unieme année de son regne; mon pere lui succéda, sans

» qu'il y eut le moindre trouble dans l'Empire. A l'exemple » de mon aïeul, mon pere ne déclara point publiquement » celui de ses fils à qui il destinoit le Trône; mais, dès la » premiere année de son regne, il avoit déjà ecrit son nom » sur un billet auquel il apposa son sceau, & qu'il mit ensuite » derriere le *Pien* qui porte l'inscription du *Tcheng-ta-koang-* » *ming*, & qui est placé dans la salle *Kien-tsing-koung*. Ce ne fut » que peu de tems avant sa mort, qu'il fit retirer ce billet, & » qu'il le fit lire en présence de tous ceux qui etoient de » service autour de lui; je lui succédai sans le moindre obstacle » & sans le moindre embarras. En un mot, l'usage de laisser » ignorer à tout le monde le nom de celui qui doit monter sur » le Trône, est un excellent usage; & tout le monde, je n'en » doute pas, le juge tel à part soi: ainsi je me donnerai bien » de garde de le changer.

» J'ai suivi l'exemple de mes prédécesseurs immédiats, & » je m'y conformerai jusqu'à la fin. D'abord, j'avois ecrit dans » un billet secret le nom de celui à qui je croyois devoir laisser » l'Empire. C'etoit mon second fils que j'avois choisi, parce » que, outre que je l'avois eu de l'Impératrice ma premiere » & légitime epouse, il etoit au gré & des Gens de Lettres » & des Guerriers, & avoit toutes les qualités nécessaires pour » me faire espérer qu'il gouverneroit bien; j'eus la douleur » de le perdre. Après sa mort, je jettai les yeux sur mon » septieme fils que j'avois eu aussi de l'Impératrice. Il ne vécut » que quelques années. N'ayant plus de fils de l'Impératrice, » je pensai à l'aîné de ceux que j'avois de mes femmes du » second ordre; la mort me l'enleva de même quelque tems » après. Enfin, mon cinquieme fils, jeune Prince accompli » dans tous les genres, avoit fixé mon dernier choix; & il » mourut encore. Voyant qu'en me choisissant ainsi un suc-

» cesseur, je prononçois, pour ainsi dire, un arrêt de mort » contre celui que j'avois choisi, parce que le Ciel ne lui » destinoit pas l'Empire, je n'en ai depuis désigné que » de la maniere que j'ai cru être la plus conforme aux vo- » lontés du Ciel. Je regarde l'affaire de la succession comme » etant de la derniere importance; ainsi, il ne faut pas » qu'on s'imagine que je l'ai oubliée ou que je la néglige : j'y » pense continuellement.

» La trente-huitieme année de *Kien-long* (1773), j'ecrivis » secrètement le nom de celui de mes fils que je croyois digne du » Trône, préférablement à ses freres. J'en instruisis les Ministres, » sans cependant leur faire connoître celui que j'avois en vue, » & lorsqu'au solstice d'hiver, j'allai pour offrir le grand sacri- » fice, je me fis accompagner par tous mes fils, pour leur faire » voir tout ce qui se pratique dans cette auguste céré- » monie, & pour qu'ils pussent s'en instruire en le voyant, » afin de le pratiquer eux-mêmes, quand le tems en sera venu. » En offrant au Ciel, je les offris tous à ce Ciel suprême, » en le priant de conserver & de protéger celui dont j'avois » ecrit le nom, s'il le jugeoit digne du Trône, & d'abréger » le cours de sa vie, s'il ne devoit pas être tel qu'il faut » pour bien gouverner. Ce que je dis ici est très-sincere; je » l'ai fait comme je le dis, & je n'en impose point à mes » sujets; ainsi, ils peuvent être tranquilles. Quoiqu'il ne pa- » roisse pas au-dehors que j'aie nommé mon successeur, je » l'ai réellement nommé. La nomination secrète, telle que » je l'ai faite, a beaucoup d'avantage sur la nomination pu- » blique qu'on faisoit autrefois, & n'a aucun de ses incon- » véniens.

» Quant à ce que dit cet insolent Lettré, dans sa Re- » quête qu'il a osé me présenter, que *notre Dynastie de* Tay-

» tsing *ne possedè pas légitimement l'Empire*, il ne montre que » son ignorance & sa mauvaise volonté. La maniere dont » ma Dynastie a obtenu l'Empire, est beaucoup plus légi- » time que celle dont les *Han*, les *Tang*, les *Soung* & les » *Ming* l'ont obtenu. Sur quel fondement ce vil rebelle a-t-il » pu avancer que nous ne sommes pas les légitimes posses- » seurs du Trône? Son accusation insensée retombe plus sur » mes Ancêtres que sur moi. Cet homme etoit décoré d'un » grade littéraire; ses aïeux, ainsi que lui, ont eté les sujets » de ma Dynastie; c'est par les soins & les bienfaits de ma » Dynastie, qu'ils ont vécu dans la tranquillité sociale & civile; » son propre pere a eté Gouverneur du peuple dans ma ville » du *Chen-sy*. Comment a-t-il pu tomber dans l'esprit de ce » misérable de nous calomnier ainsi, & de me présenter à » moi-même son calomnieux Ecrit?

» J'ai fait une étude particuliere de l'Histoire, & l'Histoire » est encore l'une de mes etudes de chaque jour. J'ai médité » sur les avantages & les inconvéniens qui résultoient de la » nomination publique d'un successeur au Trône, ainsi que » sur l'empressement qu'on a témoigné de tout tems à vouloir » que les Empereurs déclarassent à leurs sujets cette nomina- » tion. Je crois avoir pénétré les véritables motifs qui ont animé » les faiseurs de représentations sur cet article. La vanité & » l'intérêt personnel tiennent le premier rang; ils vouloient se » faire un nom, ils vouloient se ménager un protecteur dans » la personne de celui à l'elévation duquel ils croyoient con- » tribuer en quelque sorte. De tels motifs ne tiennent nulle- » ment à l'amour du bon ordre & du bien de l'Etat. Ce sont » des vices punissables, & non des vertus à récompenser. Pour » ce qui est du Lettré rebelle, qui en dernier lieu m'a fait ses » insolentes représentations, il a renchéri sur tous ses semblables,

» en accusant moi & mes Ancêtres d'être des usurpateurs. Suivant les Loix Chinoises, son crime ne peut être effacé que » par l'extinction des trois races : (*celle de son propre nom, » celle du nom de sa mere & celle du nom de sa femme*).

» Quoique parmi les Grands & les Mandarins de ce vaste » Empire, il n'en soit aucun, je pense, qui regarde notre » Dynastie comme ne possédant pas légitimement le Trône, » il peut se faire qu'il s'en trouve qui soient de l'avis du rebelle » Lettré, pour ce qui concerne la nomination publique d'un » successeur, & que la crainte seule empêche de me faire sur » cela leurs représentations. Après tout ce que j'ai dit, je » n'ajoute qu'un mot. On change les usages, quand les cir- » constances l'exigent; on ne divise plus l'Empire, comme » on le divisoit autrefois; on ne donne plus de Provinces » en souveraineté, sous différens titres; *on ne nomme plus so- » lemnellement un héritier au Trône.*

» Le second article qui m'est reproché dans la supplique, » est de ne pas nommer une Impératrice. Je ne rappellerai pas » ici les mauvaises raisons & les extravagances que contient » cet insolent Ecrit; je dirai seulement en peu de mots ce » qui m'a déterminé au parti que j'ai pris. L'Impératrice *Hiao- » hien*, ma premiere epouse, mourut l'an treizieme de *Kien- » long* (1748). Après cette mort, comme *Na-la-che*, la pre- » mière de mes femmes du second rang, m'avoit eté donnée » par mon pere lui-même, lorsque je n'etois encore que simple » particulier, je crus qu'il etoit convenable qu'elle fût placée » au premier rang; je ne voulus rien faire cependant, sans » consulter l'Impératrice ma mere. Cette sage Princesse m'or- » donna de ne pas me presser, de me contenter de donner à » *Na-la-che* le titre de *Hoang-kouei-fei*, qui est le premier après » celui de *Hoang-heou* que porte l'Impératrice. Elle ajouta

» qu'en lui donnant le titre de *Hoang-kouei-fei*, je pouvois lui » donner toutes les prérogatives attachées à la dignité de *Hoang-* » *heou* : ce que je fis. Après trois années, satisfait de la con- » duite de *Na-la-che*, je l'elevai au sublime rang, & je la dé- » clarai solemnellement Impératrice. Quand elle eut reçu cette » grace, au lieu de redoubler d'attentions, & de ne rien oublier » pour me persuader de plus en plus qu'elle en etoit digne, » elle n'eut plus que de l'orgueil. Ses mauvaises manieres alloient » chaque jour en empirant. Quelque mécontentement que j'en » eusse, rien ne transpiroit au-dehors, & je continuois à me » conduire à son egard, comme je l'avois toujours fait. Elle » mit le comble à ses impertinences, en se coupant elle-même » les cheveux. Par-là elle me fit la plus grande insulte qu'une » femme puisse faire à son mari, & une sujette à son Souve- » rain. (*Les femmes Tartares ne se coupent les cheveux qu'à* » *la mort du mari, du pere ou de la mere*). C'est comme si » elle avoit renoncé à la dignité dont je l'avois honorée, & » même à ma personne, quoique je fusse son epoux. Son crime » méritoit qu'au moins je la dégradasse publiquement, si je ne » la faisois pas mourir. Je la laissai vivre, & je ne la dégradai » point ». (*L'Empereur se contenta de la faire enfermer dans le Palais même, sans lui permettre de communication avec qui que ce fût. Elle n'avoit qu'une ou deux filles pour la servir, & un ou deux Eunuques qui lui portoient les provisions; elle a vécu ainsi quelques années, après lesquelles elle mourut*). « J'empêchai seulement après sa mort, qu'on ne lui rendît les » honneurs qu'on a coutume de rendre aux Impératrices, sans » cependant rendre compte au public des raisons que j'avois » pour cela, ne voulant pas la deshonorer à la face de tout » l'Empire. On a dû reconnoître dans cette affaire, que la » justice & l'humanité m'ont dicté seules la conduite que j'ai

» tenue. Je n'avois elevé *Na-la-che* au rang d'Impératrice, que » parce que ce rang lui etoit dû préférablement à mes autres » femmes : ce n'est pas qu'elle fût plus belle, ou que je l'ai» masse plus que toutes les autres. Après son elévation, elle mit » au jour tous ses défauts, & se rendit coupable de quantité » de fautes. Dans la crainte qu'il n'en arrivât de même à toute » autre, si je l'elevois au même rang, je n'en ai elevé aucune. » Non-seulement il n'y a rien en cela de répréhensible, mais » il n'y a rien qui ne mérite des eloges, parce que je me suis » conformé, au-dessus de moi, aux intentions du Ciel & de » mes Ancêtres, & qu'au-dessous de moi, j'ai cherché l'avan» tage de mes Grands & de tous mes Sujets. Je ne doute » point que la Postérité ne m'approuve & ne me loue de » tout ce que j'ai fait dans cette occasion. Cependant le Lettré » rebelle a osé me proposer *de me reconnoître coupable aux* » *yeux de tout l'Empire, & de nommer publiquement une autre* » *Impératrice, en réparation de ma faute, & pour l'entiere satis*» *faction de mes Sujets.*

» Je suis dans la soixante-huitieme année de mon âge, est-ce » à cet âge que je dois me donner une epouse ? Je ne pour» rois en prendre une que parmi les femmes titrées, qui sont » déjà dans mon Palais, ou en demander une aux Princes » voisins mes vassaux. Parmi les femmes qui sont dans mon » Palais, il n'y en a aucune qui ait les qualités requises pour » pouvoir être elevée au rang d'Impératrice; & parmi les » Princes *Mantchoux*, *Mongoux*, *Tchasacks* & autres, mes » vassaux, il n'en est aucun qui ne soit postérieur à moi d'une » ou deux générations. Me donnerois-je le ridicule de deman» der une de leurs filles, pour la placer à côté de moi à la » tête de l'Empire ? Ce que dit à ce sujet le Lettré rebelle,

» porte avec soi sa réfutation, ne mérite aucune réponse,
» & n'est digne que de mépris.

» Troisieme article : *je dois*, dit le rebelle, *ecouter les re-*
» *présentations & y avoir egard.* Depuis que je suis sur le Trône,
» il ne m'est jamais arrivé d'empêcher qu'on ne me fît des
» représentations; j'ai reçu avec bonté & même avec plaisir,
» celles sur-tout qui avoient pour objet l'avantage de mes
» Sujets & la gloire de l'Empire; je n'ai jamais manqué,
» après les avoir reçues, de les renvoyer aux grands Tribu-
» naux, pour qu'ils eussent à délibérer sur l'usage que j'en
» devois faire. Quand les Tribunaux ont jugé que je devois
» avoir egard à ce qu'on me représentoit, j'y ai eu egard; je n'ai
» jamais rejetté que les représentations qu'ils ont jugé que je de-
» vois rejetter. Pas même une seule fois, il ne m'est arrivé d'em-
» pêcher qu'on ne me représentât ce qu'on croyoit devoir
» me représenter. Lorsqu'on m'a représenté les inondations,
» les sécheresses & autres calamités qui affligeoient quelques
» Provinces, je me suis hâté d'envoyer sur les lieux, des Grands
» ou des Mandarins, pour examiner l'etat des choses, & m'en
» instruire dans le détail, ne voulant rien ignorer de tout ce
» qui peut intéresser mon peuple; & j'ai toujours donné les
» ordres les plus précis aux *Tsong-tou*, vice-rois, & autres
» grands Officiers des Provinces, de veiller exactement, &
» d'être attentifs à ce qu'il ne souffrît aucun dommage, à le
» soulager quand il en a souffert, & à lui procurer tout le
» soulagement qui dépendoit d'eux. Quand on m'a fait savoir
» que la misere etoit dans quelque endroit, j'ai fait ouvrir
» mes greniers, & j'ai fait tenir du secours à ceux qui en
» avoient besoin. En un mot, il n'est aucun article concer-
» nant le peuple, dont je n'aye voulu être instruit; & quand
» on m'a instruit de ses besoins, je n'ai jamais manqué d'y

» pourvoir. Lorſqu'il eſt arrivé que quelqu'un de ceux que » j'avois chargé du ſoulagement du peuple, ne s'eſt pas conduit » ſuivant mes intentions, je l'ai puni auſſi-tôt que ſa prévarication eſt venue à ma connoiſſance, ſans avoir egard au » rang qu'il occupoit, ni à la faveur dont il jouiſſoit auparavant auprès de moi.

» Sous le Gouvernement des *Ming*, on puniſſoit de mort » les Officiers ſubalternes qui accuſoient les Officiers généraux; & les Mandarins inférieurs qui ſe donnoient pour les » accuſateurs des Mandarins du premier rang. Sous mon Gouvernement au contraire, quand les Officiers ou Mandarins » du dernier comme du premier rang, m'ont déféré la mauvaiſe conduite, les crimes ou les fautes de quelqu'un en » place; quand même ils m'ont repréſenté mes propres fautes; » j'ai toujours examiné avec attention, & fait examiner par » d'autres, ſi leurs accuſations & leurs repréſentations etoient » fondées. Je me ſuis corrigé, quand j'ai eté dans le cas où » il falloit le faire; j'ai puni les accuſés & les accuſateurs, » ſuivant que les uns & les autres ſe ſont trouvés coupables; » & cela, ſans aucune partialité, ſans egard pour la perſonne, » mais uniquement pour punir la faute dans ceux qui l'avoient » commiſe.

» Sous les *Ming* encore, tous les emplois, toutes les charges, » toutes les dignités etoient entre les mains des Eunuques, » ou des Officiers du propre Palais de l'Empereur. Il n'en eſt » pas ainſi ſous le gouvernement de ma Dynaſtie. Ceux du » dedans comme du dehors, peuvent prétendre aux emplois, » charges & dignités, parce qu'on ne les donne qu'au mérite, » parce qu'on ne les donne qu'à ceux qui en ſont jugés dignes » par les Tribunaux que cela regarde. Parmi les repréſentations que me font de tems en tems les Cenſeurs de l'Empire,

» il y en a auxquelles j'ai egard, il y en a d'autres que je mé-
» prise, ou que je néglige; mais je les ecoute toutes, je les
» reçois toutes, je les examine toutes, ou je les fais examiner.
» J'ai poussé les choses plus loin; je n'ai jamais trouvé mauvais
» qu'on s'adressât directement à moi, quand il s'agissoit de
» guérir quelques abus; je n'ai jamais empêché qui que ce
» fût de me faire part de ses vues; je n'ai jamais refusé de
» m'instruire d'une affaire, si petite qu'elle fût: est-ce ainsi
» qu'on se conduisoit sous les *Ming?*

» Quatrieme article: *Je dois répandre des bienfaits*. Il y a
» quarante-trois ans que je suis sur le Trône, & pendant
» tout cet intervalle de tems, je n'ai cessé de répandre des
» bienfaits, quand j'ai eu occasion de le faire. Pour ne parler
» ici que de bienfaits généraux qui ont eu pour objet le sou-
» lagement du peuple, trois fois je l'ai exempté du tribut
» annuel d'argent; deux fois je lui ai fait grace du tribut en
» riz; de mes revenus particuliers & de l'argent de mes propres
» coffres, je lui ai distribué plus de cent *ouan* d'onces d'ar-
» gent pour son entretien (*un* ouan *vaut dix mille, & une*
» *once d'argent vaut sept livres dix sols de notre monnoie*),
» chaque fois que des années peu fertiles le mettoient trop
» à l'etroit. Cette année même (1778), à l'occasion de la
» grande inondation qu'il y a eu dans le *Ho-nan*, j'ai fait
» passer dans cette Province, pour le soulagement du peuple,
» trente *ouan* de boisseaux de riz, auxquels j'ai ajouté plus
» de cent *ouan* d'onces d'argent, tirées de mes seuls coffres.
» Ce fait est tout récent, & il n'est aucun de mes Sujets qui
» n'en ait la mémoire encore fraîche. Je ne parle pas de ce
» que je viens de faire à l'occasion de mon voyage de *Cheng-*
» *king* (*Mouk-den*). Tout le monde sçait que j'ai exempté
» d'abord toute la Province de tout tribut, pour l'indemniser

» des dépenses que ma présence pouvoit lui avoir occasion-
» nées. Cette exemption n'etoit que pour un an, j'y ai ajouté
» une seconde année, pour mettre le peuple plus à l'aise. En
» un mot, les bienfaits que j'ai répandus depuis que je regne,
» sont en très-grand nombre, & tous mes Sujets le savent. Le
» rebelle Lettré, auteur de l'insolente requête, est le seul qui
» ait voulu l'ignorer.

» Le crime de ce misérable, en m'imputant calomnieuse-
» ment des fautes, à moi qui suis son Souverain, est un crime
» capital. *Tseng-king*, autre calomniateur de la même espece,
» eut autrefois l'insolence de me présenter une requête qui
» contenoit à peu près les mêmes choses; mais ce *Tseng-*
» *king* etoit un Lettré d'une Province reculée, au midi du
» grand lac (*Hou-nan*). Eloigné de la Cour, il ne pouvoit
» pas être aussi bien instruit que celui qui me calomnie au-
» jourd'hui. J'avoue que je n'aurois jamais pu m'imaginer que
» dans la Province la plus voisine de mes Etats (dans le *Leao-*
» *toung*), où les hommes ont plus de droiture & de sincé-
» rité qu'ailleurs, il s'en fût trouvé un capable d'en impo-
» ser aussi grossiérement & aussi calomnieusement que l'a fait
» l'insolent Auteur de la derniere Supplique. Que les Grands
» de ma suite se joignent aux grands Maîtres de la Doctrine
» (*Ta-hio-che*), aux Présidens & aux premiers Magistrats
» des neuf grands Tribunaux qui sont de quartier auprès de
» ma personne, pour connoître de cette affaire & la juger;
» qu'ils m'instruisent ensuite du jugement qu'ils auront porté ».

(*Les Juges auxquels l'Empereur avoit commis cette affaire, s'assemblerent aussi-tôt, la traiterent dans la forme judiciaire, & la terminerent dans l'espace de moins de douze jours, de la maniere que je vais dire, en traduisant ce qu'on en lit dans la Gazette du 10 de la dixieme Lune de la quarante-*

troisieme année de Kien-long, *c'est-à-dire, si j'ai bien compté, du 28 Novembre 1778*).

V. *Gazette du 20 de la dixieme Lune de la quarante-troisieme année du regne de* Kien-long).

« Nous Grands de l'Empire, grands Maîtres de la Doc» trine, Présidens & Conseillers des neuf grands Tribunaux, » *Yu-ming-tchoung*, & les autres chargés par ordre exprès de » Votre Majesté, de traiter & de juger l'affaire concernant » le Lettré de *Kin-hien*, l'avons traitée & jugée de la ma» niere dont nous allons lui rendre compte. Voici le court » exposé des réponses que nous a faites le criminel. Mon nom » est *Kin-tsoung-chao*, mon âge de trente-neuf ans. Je suis » natif de la ville de *Kin-hien* (du district de *Fong-tien-fou*). » La quarante-troisieme année de *Kien-long* (en 1769), j'ob» tins le grade de *Sieou-tsai* (*de Bachelier*). Mon pere *Kin-* » *young-kou* a eté Gouverneur du peuple, dans la ville de » *Foung-tsiang-hien*, de la Province du *Chen-si*. Il est mort, de » même que ma mere qui avoit nom *Lieou-ché*. Il ne me reste » qu'un frere aîné qui s'appelle *Kin-tsoung-sin*. Ce frere aîné fai» soit ci-devant son séjour à *Kin-tcheou-fou*, en-dehors de la » ville, éloigné du lieu que j'habitois moi-même, d'environ » 70 à 80 lys (*7 ou 8 de nos lieues communes*), puisque je » demeurois dans le village nommé *Tchang-kouo-pou*, qui en » est éloigné d'autant. Il a un fils âgé de dix-neuf ans, dont » le nom est *Kin-tê-Tchang*. J'ai une femme & des enfans. » Ma femme est du nom de *Ma-ché*; mon fils est le seul garçon » que j'aie; il s'appelle *Kin-tê-cheng*. J'ai quatre filles; l'aînée, » âgée de dix-sept ans, est mariée à un nommé *Tchen-king-fou*, » habitant de la ville de *Kin-tcheou-fou*. Les trois autres sont » encore dans la maison paternelle.

J'avois

» J'avois levé une ecole pour l'instruction de la jeunesse. Ce » que j'en retirois, ne suffisoit pas pour me faire vivre moi » & ma famille. Cette année, ayant appris que l'Empereur » devoit venir à *Cheng-king* (*Mouk-den*), j'imaginai de lui » présenter une Supplique, dans l'espérance que si ce que je » lui représenterois, etoit bien conçu & de son goût, il me » récompenseroit en m'elevant à quelque Mandarinat, ou à » quelque emploi qui me donneroit de quoi entretenir ma » famille & me mettre à l'aise. Je pensai à trouver quelques » articles importans. Le choix d'un successeur au Trône, l'elec- » tion d'une Impératrice, l'accès facile des Sujets auprès du » Souverain pour pouvoir s'en faire ecouter favorablement » dans ce qu'ils lui représentent, & les bienfaits répandus de » tous côtés pour le soulagement du peuple, me parurent » mériter de préférence que j'en fisse le sujet de mes repré- » sentations. Plein de cette idée, & persuadé que l'Empereur » approuveroit mon zele, je composai mon Ecrit. Je l'ai ecrit » de mon propre pinceau, & je l'ai présenté, comme vous » savez.

» Nous lui avons dit : depuis que l'Empereur est sur le » Trône, il ne lui est jamais arrivé de rejetter aucune des » représentations qu'on lui a faites ; il les a toujours reçues, » & a eu egard à toutes celles qui avoient pour objet le sou- » lagement ou l'avantage du peuple. Pourquoi insinuez-vous » dans votre libelle, que l'Empereur néglige & n'ecoute » pas même les représentations qu'on lui fait ? Ne saviez-vous » pas que toutes les fois qu'on lui a représenté les inonda- » tions, les sécheresses & les autres calamités qui affligeoient le » peuple, il a envoyé des Mandarins & des Grands sur les » lieux mêmes, afin qu'après avoir tout examiné, ils l'instrui- » sissent exactement, & qu'il pût donner les plus prompts

» ſecours en proportion des beſoins ? C'eſt ce qui s'eſt toujours
» fait. Ne ſaviez-vous pas que dans le cours de ſon regne,
» l'Empereur a exempté trois fois de tout tribut, & deux fois
» du tribut de riz ; qu'il a exempté de tout tribut pour cette
» année & pour l'année prochaine encore, la Province de
» *Koan-toung? (c'eſt la Province appellée autrement le* Leao-
» toung, *dont Mouk-den* eſt la Capitale.) Y a-t-il quelqu'un dans
» l'Empire qui n'ait pas profité des effets de ſa bienfaiſance ?
» On ne trouve pas dans l'Hiſtoire qu'il y ait eu un règne
» diſtingué par autant de bienfaits, que l'eſt celui de Sa Ma-
» jeſté. Qu'auriez-vous voulu que l'Empereur fît de plus ?

» A tout cela le criminel n'a répondu que ce peu de mots :
» je demeurois dans un petit endroit ; tout ce qui ſe paſſoit
» dans le reſte de l'Empire m'etoit inconnu ; il n'eſt pas éton-
» nant que je n'aie pas ſu, ni ouï parler des bienfaits de
» l'Empereur. J'ai calomnié Sa Majeſté, je mérite la mort.

» Nous lui avons dit encore : en exhortant l'Empereur à
» ſe nommer un héritier qui dût monter ſur le Trône après
» lui, & à déclarer une Impératrice, quelle etoit votre inten-
» tion ? Qu'avez-vous prétendu, en diſant à l'Empereur lui-
» même, qu'il devoit reconnoître ſes fautes & les avouer à la
» face de l'Empire ? De quelles fautes vouliez-vous parler ?
» En quoi eſt-ce que vous croyez que l'Empereur s'eſt rendu
» coupable ? Vous dites encore dans votre libelle, que la Dy-
» naſtie régnante ne poſſédoit pas légitimement le Trône. Cette
» accuſation, l'une des plus graves qu'un ſujet puiſſe faire à
» ſon Souverain, ſur quel fondement oſiez-vous l'appuyer ?
» Vos ancêtres juſqu'à vous, ont eté ſujets de cette Dynaſtie,
» & l'ont reconnue comme Maîtreſſe légitime de l'Empire ;
» quelle raiſon avez-vous de ne pas penſer comme eux ? Avez-
» vous quelques lumieres qu'ils n'avoient pas ?

» Comme il gardoit le silence, nous l'avons fait appliquer » à la question, pour tâcher d'obtenir les réponses à nos de- » mandes. Voici le précis de ses réponses.

» J'ai exhorté l'Empereur à reconnoître publiquement ses » fautes, à nommer un Prince héritier, & à déclarer une » Impératrice; parce que j'avois lu dans l'Histoire que ces » mêmes articles avoient eté proposés à d'autres Empereurs, » & que ceux qui les avoient proposés, avoient reçu des » eloges de la part de leurs contemporains, & en recevoient » encore de la postérité. J'ai cru que les mêmes choses dites » aujourd'hui, me feroient le même honneur; je les ai trans- » crites, & j'en ai fait le sujet de mes représentations à Sa » Majesté. Je n'ai pas eu d'autre intention, ni de vues diffé- » rentes de ce que je viens de dire. Maintenant que vous m'avez » instruit de ce qu'a fait l'Empereur en faveur de tous ses » Sujets, de sa facilité à recevoir les avis qu'on lui donne, » sur-tout quand ils ont pour objet le soulagement ou l'avan- » tage du peuple, loin de penser qu'il doive s'accuser publi- » quement de quelque faute, je pense que j'en ai fait moi- » même une des plus graves, en m'exprimant comme je l'ai » fait dans ce que j'ai osé lui présenter. Il me semble que je » me réveille après avoir fait un songe fâcheux. Pour ce qui » est dit dans mon Ecrit, *que la Dynastie régnante ne possede » pas légitimement le Trône*, je n'ai autre chose à répondre » que ce peu de mots : *je pense qu'il est très-vrai que la Dy- » nastie qui est aujourd'hui sur le Trône, le possede plus légi- » timement que les* Han, *les* Tang, *les* Soung *& les* Ming *ne » l'ont possédé. C'est ainsi que je l'avois ecrit d'abord, parce que » je le pensois. Je ne sais comment il est arrivé qu'en mettant » mon Ecrit au net, je ne me suis pas exprimé de même : quel- » que mauvais Génie a sans doute conduit mon pinceau* ».

« (Sans avoir recours à un mauvais Génie; je crois que la chose » est arrivée tout naturellement. En exhortant l'Empereur à » nommer un Prince héritier, il lui disoit dans la minute de sa » requête : *auriez-vous quelque peine à vous nommer un successeur, parce que votre Dynastie ne possede pas légitimement l'Empire ? Les* Han, *les* Tang, *les* Soung *& les* Ming *ne l'ont pas » possédé plus légitimement.* En transcrivant pour mettre sa re- » quête au net, il aura oublié, ou omis volontairement ces der- » niers mots : *les* Han, *les* Tang, *les* Soung *& les* Ming *ne l'ont » pas possédé plus légitimement.* De quelque maniere que la » chose soit arrivée, le Lettré est toujours très-coupable d'avoir » touché un point si délicat).

» C'est inutilement que vos Seigneuries pousseroient leurs » interrogations plus loin. Je n'ai plus rien à leur dire, » parce que j'ai tout dit. J'ai fait une très-grande faute, je » la reconnois, & j'en demande très-humblement pardon. On » ne sauroit être plus criminel que je le suis, d'avoir osé parler » à mon Souverain comme je l'ai fait. Je suis bien eloigné » d'approuver ce qui est dit dans ma requête, contre mes » légitimes Souverains. Je vous demande comme une grace » de me juger dans toute la rigueur des Loix, & de prier » l'Empereur d'y faire ajouter quelque nouveau supplice ; ce » n'en sera pas assez pour me faire expier mon crime : je ne » suis plus en etat de rien distinguer.

» Voilà tout ce que que nous avons pu tirer de la bouche » de ce criminel. Après l'avoir fait reconduire dans sa prison, » nous avons député des Mandarins du Tribunal des Ministres, » pour aller avec le *Té-fou*, Gouverneur de la ville & dé- » partement de *Kin-tcheou-fou*, suivis des Officiers de Justice, » à la maison du criminel, se saisir de tous ses papiers, de » sa femme & de ses enfans. Nous avons député d'autres

» Mandarins à *Kin-tcheou-fou*, pour faire la même chose dans
» la maison du frere aîné du criminel. Tous etant arrivés,
» nous avons fait subir l'interrogatoire au frere aîné du criminel.
» Voici le précis de ses réponses. Mon nom est *Kin-tsoung-sin*,
» mon âge de cinquante-un ans; je suis Lettré, &
» le premier d'entre les Bacheliers de *Kin-tcheou-fou*. *Kin-tsoung-chao*
» est véritablement mon frere cadet. Il y a bien
» des années que nous ne vivons plus ensemble. Le lieu où
» il demeure, est eloigné de celui où je fais mon séjour, de
» 70 à 80 *lys*. Il ne m'a point communiqué l'Ecrit qu'il a
» présenté à l'Empereur, & j'ignorois absolument qu'il voulût
» en présenter un.

» Nous lui avons dit: il n'est pas possible qu'etant son frere
» aîné, vous n'ayez eu aucune connoissance de son dessein.
» Un dessein d'une aussi grande importance que celui qu'il
» méditoit, n'a pu être mis en exécution, sans qu'il vous en
» ait dit quelque chose; ainsi vous en imposez, en disant
» que vous l'ignorez. Dans les grandes affaires, les cadets con-
» sultent leurs aînés, & ils ne font rien sans avoir auparavant
» leur avis. Comme il persistoit dans son désaveu, nous l'avons
» fait appliquer à la question. Il l'a soufferte sans rien avouer
» de plus. *Je demeurois loin de mon frere*, a-t-il dit dans le
» fort même de la douleur, *je ne le voyois que rarement. Il ne
» m'instruisoit point de ses affaires, & je ne m'en informois pas.
» J'ignorois absolument qu'il voulût présenter une requête.*

» L'interrogatoire fini, nous procédâmes au Jugement. Nous
» avons trouvé dans le Code des Loix, que pour le crime dont
» le Lettré *Kin-tsoung-chao* s'est rendu coupable, il mérite d'être
» coupé en pieces; que ses freres & ses neveux doivent être
» mis à mort, s'ils sont au-dessus de l'âge de seize ans; que
» leurs femmes & leurs filles, s'ils en ont, doivent être données

» aux Grands qui ont bien mérité de l'Empire, pour les servir » en qualité d'esclaves, & enfin que tous leur biens doivent » être confisqués. Ce sont les Chinois eux-mêmes qui l'ont ainsi » déterminé.

» Pour connoître la griéveté du crime de *Kin-tsoung-chao*, » nous nous sommes instruits très-exactement de ce qui le » concerne : cet homme est d'ancienne race, originaire de » *Cheng-king* (*Moukden*). Il est décoré d'un grade de litté- » rature ; ses ancêtres ont eté sujets de la Dynastie de *Tay-* » *tsing* ; c'est d'elle qu'ils ont reçu leur nourriture & tout leur » entretien ; c'est sur leurs terres qu'ils ont marché. De plus, » son propre pere a eté honoré d'un Mandarinat dans l'Em- » pire, en exerçant la charge importante de Gouverneur du » peuple dans une ville du *Chen-si*. Comment a-t-il pu tomber » dans la tête d'un tel homme, de composer un Ecrit aussi » calomnieux que celui qu'il a eu l'insolence de présenter à » Votre Majesté ? Son crime ne mérite aucun pardon ; il faut » qu'il soit puni, suivant la Loi, dans toute sa rigueur. *Pour* » *ce qu'il a dit que la glorieuse Dynastie ne possédoit pas légi-* » *timement le Trône, il mérite d'être coupé en pieces. Nous le* » *condamnons à ce supplice, qui est celui que les Chinois eux-* » *mêmes ont etabli. Nous sommes sûrs qu'il ne s'en trouvera* » *aucun parmi eux qui n'approuve notre jugement. Nous con-* » *damnons* Kin-tsoung-sin, *frere aîné du criminel*, & Kin-tê- » tchang, *son neveu, à être décapités, sans attendre le tems* » *prescrit pour les exécutions ; nous nous conformons en cela* » *à la Loi Chinoise. Suivant la même Loi*, Kin-tê-yng, *propre* » *fils du criminel, ne devroit pas mourir, parce qu'il n'est âgé* » *que de treize ans ; mais comme le crime du pere est au pre-* » *mier chef, il faut eteindre la race, & faire mourir le fils avec* » *le pere. Pour ce qui est des femmes & des filles, il faut qu'elles*

ſoient livrées au Tribunal des crimes, qui les jugera ſuivant les » Loix. Nous jugeons auſſi que le Hio-yuen (c'eſt-à-dire, le » grand Mandarin qui préſide à l'examen des Lettrés), *le* » Tché-fou (le Gouverneur pour le peuple) *de la ville de* » Foung-tien-fou, *& le* Kiao-koan (c'eſt-à-dire, le grand » Mandarin qui a l'inſpection immédiate des Lettrés du lieu), » *doivent comparoître devant le Tribunal des rites, qui leur » impoſera la peine qu'ils méritent, s'ils ſont trouvés coupables.*

» Tel eſt le jugement que nous avons cru devoir porter, après » avoir examiné l'affaire avec toute l'attention dont nous ſommes » capables; nous ſoumettons le tout aux lumieres de Votre Ma» jeſté ».

Tché-y, (c'eſt-à-dire, ordre de l'Empereur).

« Votre jugement, conforme aux Loix, condamne le criminel » Kin-tſoung-chao *à être coupé en pièces; j'en adoucis la rigueur. » Qu'on ſe contente de lui trancher la tête ſans délai. Comme il » paroît que ſon frère, ſon fils & ſon neveu n'ont point trempé » dans ſon crime, qu'on attende l'automne pour décider de leur » ſort. Qu'on ſuive par-tout le reſte votre jugement, parce qu'il » eſt ſuivant la Loi ».*

VI. Cet expoſé des ſentimens du Monarque, tout ſimple qu'il eſt, a fait naître dans l'eſprit d'un Lettré ſubalterne, l'idée d'un Livre dont la récompenſe a été le dernier ſupplice qu'on vient de faire ſubir à l'auteur : récompenſe bien différente ſans doute, de celle dont il s'étoit flatté. Cet homme, que le corps de la Littérature n'avoit pas même admis parmi les ſiens du dernier rang, mais qui ſavoit aſſez de Médecine, ou qui croyoit en ſavoir aſſez pour pouvoir l'exercer, qui connoiſſoit un aſſez grand nombre de drogues médicinales, pour en faire publiquement un commerce de détail, & qui,

par-dessus tout, etoit initié dans les mystères de la Rabdomancie, rangeoit assez adroitement les baguettes, & combinoit non moins adroitement les *Koa;* cet homme, dis-je, se mit dans la tête qu'il feroit une fortune immense, si, au moyen de son art, il pouvoit trouver quelle seroit au juste la durée du règne de Sa Majesté. Il commença par faire l'horoscope de la Dynastie régnante en général, & trouva que sa durée égaleroit au moins la durée de celle des *Tcheou*, qui a été de plus de huit cens ans. Il tira ensuite celle de l'Empereur en particulier, & trouva que la durée de son règne seroit au-dessous de soixante ans; ce qui annonce à ce Prince une vie moins longue que celle dont sa bonne constitution lui faisoit espérer de jouir. De tout cela il en fit un Livre, auquel il donna le titre de *Tay-tsing-Tien-ting-yen-chou*, (c'est-à-dire, *Livre des déterminations du Ciel sur la Dynastie Tai-tsing*, ou plus briévement, *Destinée de la Dynastie Tai-tsing.*) Le Livre achevé, il s'agissoit de le présenter. L'occasion du voyage que Sa Majesté a fait en dernier lieu, pour aller quitter le Deuil sur le tombeau de sa mère, lui parut favorable; & il prit tous ses arrangemens pour pouvoir en profiter. Cependant quelque courageux qu'il eût été quand il n'avoit fallu que combiner & écrire, le courage lui manqua quand il fallut agir. Il n'osa présenter lui-même son écrit; il le fit présenter par un de ses disciples, nommé *Tchang-kieou-hiao.* Le précis de la Gazette du 19 de la cinquième lune, vous mettra au fait de toute cette affaire. Le voici:

Précis de la Gazette du 19 de la cinquième Lune de la quarante-quatrième année de Kien-long (ce qui répond au 2 Juillet 1779.)

« Nous, Grands de l'Empire, Maîtres de la Doctrine, &c. &c.

» *Yu-ming-tchoung*

» *Yu-ming-tchoung* & les autres, chargés, par ordre exprès
» de l'Empereur, d'examiner le Livre composé par le nommé
» *Tché-tien-pao*, & présenté à Sa Majesté par *Tchang-kieou-*
» *hiao*, l'un des disciples de l'auteur, avons obéi exactement
» à ce qui nous a été prescrit, & avons rendu compte à l'Em-
» pereur de toutes les informations, procédures, &c. qui ont
» été faites, & du jugement que nous avons porté en con-
» séquence.

» Le résultat est que *Tché-tien-pao* est un homme du bas
» etage, qui savoit un peu de Médecine, connoissoit les dro-
» gues médicinales, en faisoit un commerce de détail, & avoit
» quelques teintures des règles qui enseignent à combiner les
» *Koa*. Cet homme s'étant livré à de chimériques espérances,
» pour faire promptement une grande fortune s'avisa de com-
» poser un Livre, dans lequel il fait ses pronostics & sur la
» durée de la glorieuse Dynastie sous laquelle nous avons le
» bonheur de vivre, & sur celle du règne du grand Prince
» qui nous gouverne aujourd'hui. Il dit que la Dynastie des
» *Tay-tsing* durera autant que celle des *Tcheou*, & il assure
» que notre auguste Empereur ne poussera pas son règne au-
» delà de la cinquante-septième année. Pour donner du relief
» à ses rêveries, l'auteur a feint que la vingt-septième année
» de *Kien-long* (en 1762) se trouvant à *Lo-lo-yen*, où il étoit
» allé pour acheter des drogues médicinales, l'Empereur *Kang-*
» *hi* lui apparut, & lui remit un Livre dans lequel on pouvoit
» lire la destinée de la Dynastie régnante, & que ce Livre
» etoit encore en dépôt entre ses mains, jusqu'à ce qu'il trouvât
» l'occasion de le présenter à Sa Majesté, dont il espéroit
» les plus grands bienfaits. L'occasion du dernier voyage de
» l'Empereur, etant telle qu'il pouvoit la desirer, il engagea
» son disciple *Tchang-kieou-hiao* à se charger de la commis-

» ſion, qu'il n'oſoit exécuter par lui-même. *Tchang-kieou-hiao* » ne voyant aucun danger dans ce que ſon maître lui propo» ſoit, prit le Livre, ſe mit en chemin le 11 de la quatrième » Lune (*le 26 Mai*), arriva le 19 au ſoir (*le 4 Juin*), & » le 20 de grand matin il ſe trouva ſur le chemin par où » Sa Majeſté devoit paſſer, & préſenta le Livre. L'Empereur » l'ayant pris, le parcourut, & nous chargea de l'examiner, » & de porter notre jugement tant ſur l'auteur que ſur le » Livre. Nous avons obéi, & nous lui avons fait notre rap» port en ces termes :

» *Nous Grands de l'Empire, grands Maîtres de la Doctrine, &c.* » Yu-ming-tchoung, *& les autres, conjointement avec le Tri» bunal des crimes, avons examiné & jugé l'affaire dont il a » plu à Votre Majeſté de nous charger.*

» *Suivant les Loix chinoiſes, l'auteur du Livre s'eſt rendu » coupable de pluſieurs délits, pour chacun deſquels il mérite » d'être coupé en pièces. Il eſt digne de ce ſupplice, pour avoir » oſé faire des pronoſtics ſur la durée de la Dynaſtie régnante, » & du règne particulier de ſon Souverain actuel ; pour l'au» dace qu'il a eue de ſuppoſer que l'Empereur* Kang-hi *lui » avoit apparu, & lui avoit remis lui-même le Livre ; pour » avoir eu l'inſolence de ſupputer, année par année, le règne » de Votre Majeſté, de mettre ſous chaque année tout ce qu'il » lui a plu, & d'en fixer la durée à cinquante-ſept ans. Il mé» rite d'être coupé en dix mille morceaux, pour l'inſulte qu'il » a faite à Votre Majeſté, & à toute ſa glorieuſe Dynaſtie, » en appellant du petit nom & Votre Majeſté & ſes auguſtes » Ancêtres. N'eût-il que ce dernier crime, les ſupplices les plus » affreux ne ſuffiroient pas pour le lui faire expier. Tout bien » examiné, conformément aux Loix chinoiſes, & tout d'une » voix, nous l'avons condamné à être coupé en morceaux.*

» *Pour ce qui est de son Disciple* Tchang-kieou-hiao, *nous* » *l'avons examiné, interrogé & confronté; & nous nous sommes* » *assurés qu'il n'a eu aucune part à la composition du Livre :* » *mais comme il en savoit le contenu, qu'il a eu l'audace de le* » *présenter, & qu'il a poussé l'impudente stupidité jusqu'à dire que* » *le Livre a eté véritablement donné par* Kang-hi, *lorsqu'il ap-* » *parut à son maître* Tché-tien-pao, *dans le lieu nommé* Lo- » lo-yen; *les Loix chinoises consultées, il mérite la mort, &* » *nous le condamnons à avoir la tête tranchée, sans attendre le* » *temps ordinaire des exécutions.*

» *Le père, la mère, & toute la famille de l'auteur du Livre,* » *suivant les mêmes Loix chinoises, devroient aussi subir la peine* » *de mort, afin d'eteindre une pareille race : mais après avoir* » *fait toutes les perquisitions nécessaires, nous nous sommes as-* » *surés que cette race etoit déjà eteinte. Il ne reste au criminel* » *qu'une fille qui est déjà mariée, & sa propre femme nommée* » Li-ché. *Sa fille etant déjà mariée, est sortie de la famille,* » *& n'appartient qu'à son mari; nous la lui laissons. Quant à* » *sa femme* Li-ché, *il faut qu'elle soit donnée à quelque Grand,* » *pour servir en qualité d'esclave.*

» *Nous croyons qu'il n'est pas à propos qu'on recherche les* » *père, mère & autres de la famille de* Tchang-kieou-hiao, *&* » *nous les exemptons de toutes les peines auxquelles ils seroient* » *soumis, si nous nous conformions rigoureusement à la Loi.*

» *Nous avons interrogé & examiné avec soin tous ceux qui* » *logeoient dans la même maison que le criminel* Tché-tien-pao; » *il paroît qu'aucun d'eux n'a eu communication du Livre, &* » *n'est entré dans le dessein qu'a eu l'auteur de le présenter. Ce-* » *pendant, pour apprendre au propriétaire de ladite maison à n'ad-* » *mettre désormais aucun locataire dont il ne soit sûr, nous le* » *condamnons à recevoir quatre-vingts coups de* Pan-tsée ». (Le

Pan-tsée est un bâton plat, fait de bois de Bambou).

» *Nous jugeons qu'il faut brûler tous les papiers, livres de-» médecine & autres, qui ont eté trouvés dans le logement du » criminel; & comme le criminel avoit encore deux autres Dis-» ciples, savoir le nommé* Kao-chan, *& le nommé* Yn-tcheng, » *nous les renvoyons au* Tsong-tou *de la province, qui les exa-» minera, & les fera punir s'il les trouve coupables. Nous sou-» mettons notre jugement aux lumieres de Votre Majesté* ».

Réponse de l'Empereur.

« *Le nommé* Tché-tien-pao *est un homme de la lie du peuple, » qui s'est emancipé à faire des opérations de rabdomancie sur » la durée de ma Dynastie, & sur les années de mon règne en » particulier. Il en a fait un Livre, qu'il a osé intituler :* déter-» mination du Ciel sur la Dynastie des Tay-tsing : *il a envoyé » son disciple* Tchang-kieou-hiao *se mettre à genoux sur l'un » des bords du chemin par où je devois passer, afin qu'il me » le présentât.*

» *Vous, Ministres, Grands de l'Empire & Magistrats du » Tribunal des crimes, avez condamné le nommé* Tché-tien-pao » *à être coupé en pièces, tant à cause de ce qu'il a dit dans » son Livre, que pour la manière dont il me l'a fait présenter. » Votre jugement est equitable, parce qu'il est conforme aux » Loix. Vous ajoutez, avec indignation, que pour le seul pro-» nostic qu'il a osé faire du malheur qui doit arriver lorsque je » serai parvenu à la cinquante-septième année de mon règne, il » mériteroit d'être coupé en dix mille morceaux; que vous, qui » êtes mes fidèles & affectionnés sujets, soyez ainsi indignés, il n'y » a rien là que de naturel & qui ne soit dans l'ordre. Pour moi, » je n'en suis nullement ému, & je n'en veux aucun mal à » l'auteur.*

» *J'ai commencé mon regne à la neuvième Lune de l'année* y-
» mao (*1735*). *En la commençant, je brûlai des odeurs en l'hon-*
» *neur du Ciel, & je lui adressai cette priere secrete : Mon aïeul a*
» *regné soixante-un ans ; je n'oserois m'égaler à lui. Je vous prie,*
» *ô Ciel, de me protéger, & de m'accorder, si c'est votre bon*
» *plaisir, de parvenir à la soixantieme année de mon regne ; alors,*
» *pour donner des preuves non equivoques de mon respect pour*
» *mon auguste aïeul, en laissant la durée de mon regne au-dessous*
» *de la durée du sien* (la phrase chinoise dit tout cela implicite-
» ment), *alors j'abdiquerai l'Empire en faveur de celui de mes fils*
» *que je destine à être mon successeur, parce que je crois qu'il vous*
» *est agréable : alors seulement je me déchargerai du pesant far-*
» *deau du Gouvernement. Je n'avois que vingt-cinq ans, lorsque*
» *je fis cette prière pour la première fois, & je ne fis aucunement*
» *réflexion à l'âge que j'aurois, si je parvenois à la soixantième*
» *année de mon règne. Ce ne fut que lors de la célébration de la*
» *cinquantième année de mon âge, que je réfléchis qu'il me fau-*
» *droit pousser ma carrière jusqu'à la quatre-vingt-cinquième,*
» *pour parvenir à la soixantième de mon règne. Je communiquai*
» *cette réflexion à ma sainte mere* (Cheng-mou), *laquelle me*
» *répondit : mon fils, vous réunissez dans votre personne tout le*
» *bonheur dont vos ancêtres ont joui ; vous tenez la place du Ciel*
» *sur la terre ; il faut vous conformer en tout aux intentions de ce*
» *Ciel, travailler sans cesse au bonheur de vos sujets, & ne pas*
» *abandonner un seul moment le soin des affaires, quelque pénible*
» *qu'il soit. Lorsque vous serez parvenu à la soixantième année*
» *de votre règne, il ne faut pas pour cela vous décharger du*
» *fardeau du Gouvernement : vos sujets en seroient dans l'afflic-*
» *tion ; car ils vous sont tous extrêmement attachés, & souhaitent*
» *de tout leur cœur que vous les gouverniez aussi long-temps qu'il*
» *sera possible.*

» Sur cette réponse, que ma sainte mère me fit avec toute la di- » gnité & toute l'autorité d'une mère vis-à-vis son fils, je résolus » de ne pas abandonner les rênes du Gouvernement, & de les tenir » encore, même à la soixantième année de mon règne, si le Ciel » m'accorde de pousser ma carrière jusqu'à ce terme. J'aurai alors » quatre-vingt-cinq ans ; & qu'importe l'âge, si les forces de l'es- » prit & du corps ne s'en ressentent pas ! Je vérifierai exactement » ce qui est dit dans le Li-ki : Heng-yen-pi-lao (la parole une » fois donnée, il faut la tenir même dans la vieillesse) ; *aucun » acte ne dispense de l'accomplissement des devoirs qui nous sont » imposés. Si le Ciel, qui m'a chargé du gouvernement de cet Em- » pire, me donne, à l'âge de 85 ans, des forces suffisantes pour » pouvoir m'acquitter encore de tous mes devoirs, comment ose- » rois-je dire que je suis trop foible pour pouvoir porter un si pe- » sant fardeau ?*

» Après que ma sainte mere m'eut parlé, comme je viens de le » dire, je la remerciai ; & en frappant la terre du front, je promis » au Ciel, devant elle, que je me conformerois à l'avis qu'elle ve- » noit de me donner. A présent que ma mere n'est plus, je ne puis » lui témoigner mon obéissance filiale, qu'en me conformant avec » exactitude à tout ce qu'elle m'a prescrit. Ainsi, ses intentions » sur ce que je ne dois pas renoncer au gouvernement de l'Em- » pire, seront ponctuellement remplies autant qu'il dépendra de » moi.

» Depuis l'année courante (1779) jusqu'à l'année y-mao *» (1795), il doit s'ecouler encore seize ans. Vu l'âge où je suis, » cet intervalle de temps est très-long, & je dois être continuel- » lement sur mes gardes, pour ne rien faire qui puisse me mettre » hors d'etat de pouvoir traiter les affaires avec le même soin & la » même exactitude que je le fais aujourd'hui. Parvenu à l'âge » de soixante-dix ou quatre-vingts ans, j'examinerai mes forces.*

» Si je m'apperçois qu'elles aient baissé de maniere qu'il ne me soit » pas possible d'exercer avec exactitude les pénibles fonctions de » mon etat, je ne ferai pas comme ces lâches Empereurs qui ont » voulu, jusqu'au dernier souffle de leur vie, tenir les rênes du » Gouvernement, tout convaincus qu'ils devoient être de leur in- » capacité.

» Ce que j'ai demandé au Ciel dans la priere que je lui ai faite, » n'est point de m'accorder un regne de soixante ans : je l'ai prié » de me conserver & de me protéger, lui promettant que, si son bon » plaisir etoit de m'accorder un long regne, je ne le pousserois pas » au-delà de la soixantieme année, afin de rester au-dessous de mon » auguste aïeul, qui a régné soixante-un ans. Voilà le véritable » sens de ma priere au Ciel ; il ne faut pas qu'on s'y trompe, en » me prêtant des intentions que je n'ai point eues. Si j'avois de- » mandé au Ciel de m'accorder un regne de soixante ans, j'aurois » fait précisément ce que j'ai désapprouvé dans Tchang-ting-yu ; *» qui, ayant eté Ministre d'Etat sous mon grand-pere, sous mon » pere & sous moi, crut être en droit de me demander, en se reti- » rant, de faire entrer son nom dans le* Tay-miao, *où sont les » noms de mes Ancêtres. Je lui refusai ce qu'il demandoit, parce » que cette grace ne doit être accordée qu'à ceux d'entre les sujets » qui ont rendu à leurs souverains les services les plus importans, » d'une maniere extraordinaire. Ce n'etoit point à lui à apprécier » ses services. Ce qu'il demandoit ne dépendoit que de moi ; & il » ne l'a pas obtenu, parce que je ne l'en ai pas jugé digne.*

» L'Auteur du Livre limite à cinquante-sept ans la durée de mon » regne. Supposons que la chose arrive ainsi, j'aurai atteint la » quatre-vingt-deuxieme année de mon âge : n'aurai-je pas assez » vécu ? un regne de cinquante-sept ans n'est-il pas assez long ? » Dans la liste des Empereurs, s'en trouve-t-il beaucoup qui aient » régné cinquante ans ? Je ne regarde pas ce que dit l'auteur sur

» *cela, comme une offense qu'il m'ait faite; ainsi je l'absous de toute punition, quant à cet article. De quoi il mérite d'être exemplairement puni, c'est de ce qu'il a osé dire dans une trentaine d'articles, où, en parlant de mes Ancêtres & de moi, il nous appelle de notre petit nom : insulte qui n'est pas faite impunément aux personnes les moins qualifiées, & qui, à plus forte raison, ne doit pas rester impunie, quand elle est faite à des Souverains. Il mérite encore d'être puni, pour avoir voulu m'en imposer, ainsi qu'à tous ceux qui auroient pu lire son Livre, en assurant que mon Aïeul lui avoit apparu, & lui avoit donné lui-même ce Livre. Suivant les Loix Chinoises, auxquelles vous vous êtes conformés dans le jugement que vous avez porté contre lui, il devroit être coupé en pieces : cependant, comme il y a moins de malice dans son crime, que si, de dessein formé, il eût médit de moi & de ma Dynastie, il suffit qu'on lui tranche la tête, sans attendre le temps des exécutions ordinaires. En vous conformant aux mêmes Loix Chinoises, vous avez condamné* Tchang-kieou-hiao, *Disciple de* Tché-tien-pao, *à avoir la tête tranchée. Comme ce malheureux n'a eu aucune mauvaise intention, en se prêtant au dessein de son maître, & qu'il n'a eu part à la confection du Livre qu'il m'a présenté de sa part, il faut avoir compassion de lui. Ainsi, qu'on attende à l'automne pour décider de son sort. Qu'on se conforme pour tout le reste à votre jugement. Je veux que dans toute l'étendue de l'Empire, le public soit instruit de cette affaire, & de la maniere dont je l'ai terminée* ».

Il n'est pas nécessaire de vous faire observer, Monsieur, que les deux affaires dont je viens de vous entretenir, ont eté traitées d'une maniere purement chinoise. Le ton sur lequel l'Empereur s'exprime, n'est nullement le ton Tartare. Il parle à des Chinois, & il leur dit ce qu'il faut leur dire, pour faire impression sur leur esprit. Il ne les juge que suivant leurs

leurs propres loix, dont il tempere la rigueur, & dont les Chinois sont eux-mêmes les interprêtes. Que peut-il faire de plus pour être à leur gré ? Il paroît cependant qu'on pourroit conclure de l'affectation avec laquelle l'Empereur dit & redit qu'il ne descendra du Trône que lorsque les forces de l'esprit & du corps ne lui permettront plus de l'occuper dignement ; il paroît, dis-je, qu'on pourroit conclure qu'il y a quelque fermentation sourde, ou des intrigues secretes, qui l'ont engagé à s'exprimer ainsi. Si cela est, je puis assurer qu'il n'en transpire rien au-dehors, & que le Gouvernement va son train ordinaire, sans se relâcher en rien de cet etat de vigueur que Sa Majesté a su lui donner depuis qu'elle en tient les rênes. Elle est actuellement en Tartarie, où elle se prépare à l'exercice de la grande chasse, auquel elle n'avoit point vaqué pendant les deux années de Deuil. L'Ex-Général *Akoui*, aujourd'hui son premier Ministre *Mant-chou*, est allé dans les provinces du *Chan-tong* & du *Ho-nan*, pour dompter le *Hoang-ho*, qui, après avoir rompu ses digues dans plusieurs endroits, a répandu ses eaux dans la plaine, & y a fait les plus grands dégâts. Il y a plusieurs mois qu'on travaille à le faire rentrer dans son lit, & on n'a pu encore en venir à bout. Il y a apparence qu'*Akoui* ne terminera pas cette derniere expédition avec autant de gloire qu'il a terminé celle du *Kin-tchouen*. Le *Hoang-ho* est un ennemi bien autrement redoutable que les *Miao-tsée*. Vous ne manquerez pas de dire, vous autres Messieurs les Européens, que ce n'est point un premier Ministre ni un Général d'armée qu'il faut envoyer contre un ennemi de cette espece, mais un ou deux savans Académiciens parfaitement instruits de l'hydraulique, & exercés dans l'art du nivellement : les Chinois ne pensent point ainsi ; en envoyant un premier

Miniſtre, ils croient envoyer un homme qui réunit toutes les lumieres des plus habiles de l'Empire, dont il ne manquera pas de ſe ſervir à propos, parce qu'il eſt de ſa gloire & de ſon intérêt de réuſſir dans une entrepriſe que le Souverain & l'Etat lui ont egalement confiée; un homme qui eſt revêtu de toute l'autorité néceſſaire pour ſe faire obéir partout où il ſe trouvera, & pour tout ce qu'il commandera; un homme qui ne craindra pas les dépenſes, parce que les coffres particuliers du Prince & ceux de l'Etat lui ſont ouverts, quand il juge à propos d'y puiſer pour ce dont il eſt chargé. En envoyant un Général d'Armée, qui eſt en même tems premier Miniſtre, ils envoient un homme qui, ſachant commander des gens de guerre, peut les mener, dans le beſoin, contre des rebelles ou des ſéditieux, dans des provinces où quelques centaines de milliers d'hommes ſe trouvant réduits à manquer du néceſſaire, peuvent tout-à-coup ſe porter aux dernieres extrémités. A la tête de quelques troupes réglées, des ſeules troupes des endroits où ſeroit excité le trouble, un tel homme auroit bientôt fait rentrer dans le devoir la multitude indiſciplinée qui s'en ſeroit écartée.

C'eſt par les faits analogues à la maniere dont une Nation ſe gouverne, qu'on peut juger des vices ou de la bonté de ſon Gouvernement.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking le 5 Septembre 1779.

I. *Collection générale des meilleurs Ecrits, ordonnée par l'Empereur.* (Voyez l'article IV de la Lettre du 13 Juillet 1778).
II. *Ouvrage contre les* Mant-choux.
III. *Phénomene vu à* Péking *la nuit du 5 au 6 Août 1779.*

I. DÈS les premieres années de ſon regne, l'Empereur forma le deſſein de recueillir en un ſeul corps d'ouvrage tous les Livres qui avoient été faits juſqu'à lui incluſivement. En conſéquence, il a donné, en différens temps, les ordres les plus précis aux *Tſong-tou* & autres grands Mandarins des provinces, d'employer tous leurs ſoins pour tâcher de découvrir dans leurs diſtricts reſpectifs, quelques monumens, quelques livres ou quelques manuſcrits dont on auroit perdu le ſouvenir, ou qu'on auroit négligé de faire valoir pour des raiſons qui peuvent avoir eu lieu dans le tems. Et pour engager les poſſeſſeurs des monumens, livres ou manuſcrits, à ne pas ſe faire une peine de s'en deſſaiſir, Sa Majeſté leur a fait promettre de les laiſſer jouir de tous les avantages qu'ils pouvoient raiſonnablement s'en promettre par toute autre voie; de leur donner, outre cela, des récompenſes pécuniaires ou honorifiques; & de faire conſigner leurs noms & leur genre de mérite, dans un ouvrage qui tranſmettroit leur gloire & celle de leurs familles juſqu'à la derniere poſtérité : tout cela cependant, dans la ſuppoſition que ce qu'ils offriroient ſeroit jugé digne d'occuper une place dans la Collection, ou en entier, ou par abrégé;

ce qui ſe détermineroit par les Tribunaux littéraires de la Capitale, leſquels n'ayant d'autre intérêt que celui des Lettres mêmes, & etant des Juges très-eclairés, ne pouvoient être auſſi que des Juges très-integres.

Ces ordres ont eté exécutés dans toute l'etendue de l'Empire. Les Grands Mandarins des Provinces, ceux ſur-tout qui ſont Chinois, & par conſéquent Lettrés (car il n'y a parmi les Chinois que les Lettrés qui parviennent aux grands poſtes), ne ſe ſont pas moins fait un plaiſir qu'un devoir rigoureux, de ſe prêter aux vues de leur Maître. Ils ont envoyé à la Cour tout ce qu'ils ont pu déterrer, & ils ont pris cette occaſion pour placer quantité de Gens de Lettres qui attendoient que la fortune vînt les chercher, parce qu'ils manquoient ou d'argent, ou de protecteurs pour ſe mettre en etat de l'aller chercher eux-mêmes. De leur côté, les Tribunaux Littéraires n'ont ceſſé de s'occuper, & d'occuper les Savans dont ils diſpoſent, du ſoin d'examiner, de diſcuter, de corriger, d'augmenter, d'abréger & de rendre auſſi parfaits qu'il ſeroit poſſible, tous les ouvrages qui doivent compoſer le recueil.

Ce recueil, le plus complet qui ait eté fait juſqu'à préſent, ſera intitulé : *Sée-kou-tſiuen-chou* (c'eſt-à-dire, *Bibliotheque univerſelle*, ou plus à la lettre, *Recueil de tous les livres qui rempliſſent les quatre magaſins*). C'eſt l'Empereur lui-même qui veut qu'on le nomme ainſi, parce que l'expreſſion *Sée-kou* (*les quatre magaſins*) contraſte avec l'expreſſion *Sée-hai* (*les quatre mers*) : par cette derniere on déſigne toute l'étendue de l'Empire, auquel on ne donne pour bornes que les quatre mers ; par la premiere, on prétend déſigner un recueil auquel il ne manque rien.

L'idée d'un recueil général de tous les ouvrages de Litté-

nature n'eſt pas nouvelle, on l'a eue de tout tems ici ; & depuis les *Han* juſqu'aux *Mant-choux* aujourd'hui ſur le Trône, chaque Dynaſtie l'a réaliſée avec plus ou moins de ſuccès, ſuivant qu'on travailloit dans des ſiecles plus ou moins eclairés. On a toujours regardé comme un point eſſentiel à la gloire de l'Empire, le ſoin de conſerver les productions du génie, & d'empêcher que les noms de ceux qui les avoient enfantées, ne tombaſſent peu à peu dans l'oubli ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, 1°. parce que le nombre des livres allant chaque jour en augmentant, il n'eſt pas poſſible qu'il ne s'en perde beaucoup par le laps de tems ; 2°. parce que le papier étant très-ſujet à être gâté par l'humidité, ou à devenir la proie des inſectes, les livres qui ne ſont pas ſouvent feuilletés, ou dont on n'a pas un ſoin particulier, ont néceſſairement beſoin d'être réparés de tems en tems par des editions nouvelles ; 3°. parce que certains livres d'un uſage peu ordinaire, ou trop volumineux, ne ſeroient peut-être jamais réimprimés, ſi le Souverain ne faiſoit lui-même tous les frais de la réimpreſſion. Les dépenſes ſont trop conſidérables, pour pouvoir être faites par des particuliers, & le débit en eſt trop incertain & trop lent, pour engager les Libraires à s'en charger, au riſque de ruiner leur fortune.

D'ailleurs, il ne s'agit pas en général d'imprimer des livres, mais d'imprimer de bons livres, c'eſt-à-dire des livres corrigés, augmentés ou abrégés ſuivant le beſoin ; des livres qui aient eté marqués du ſceau de l'approbation publique. Si l'on imprimoit de nouveau tous les livres, tous les magaſins de l'Empire ſuffiroient à peine pour en contenir les planches ; car ici l'on grave d'abord ſur des planches, & c'eſt enſuite de l'empreinte que chacune de ces planches laiſſe ſur le papier que l'on applique par-deſſus, que ſe font les

livres, & ſi dans la réimpreſſion, on laiſſoit tous les ouvrages tels qu'ils ſont ſortis du cabinet de leurs premiers auteurs, on auroit mille & mille redites ſur un même ſujet; mille & mille ſujets traités d'une maniere ſuperficielle, obſcure & peu exacte, avant que des ecrivains poſtérieurs, mieux inſtruits & plus eclairés que ceux qui les avoient précédés, euſſent déchiré le voile qui les couvroit, & les euſſent montrés dans leur véritable jour. Mille & mille autres ſujets problématiques ou contentieux, expoſés & défendus contradictoirement dans un nombre prodigieux d'ecrits polémiques, dont le public s'eſt amuſé dans le tems, mais qui, ne renfermant rien de ſolidement inſtructif, peuvent être aiſément réduits à une ou deux pages, lorſque les eſprits réfroidis, n'ayant plus d'intérêt à ſe roidir pour ou contre, & eclairés par de nouvelles lumieres, en ont reçonnu le foible, le ridicule ou la frivolité.

En un mot, il n'a jamais eté queſtion dans ces recueils auxquels on a donné le titre de *Collection générale de tous les livres*, que de réimprimer tous les livres qui, par les ſujets qu'ils traitent, & par la maniere dont ces ſujets ſont traités, méritent de paſſer à la poſtérité. Car pour les livres contre le bon ordre, la morale ou les mœurs, ou qui reſpirent la licence, de quelque maniere & ſur quelque ſujet que ce puiſſe être, ils n'ont jamais eu l'honneur d'entrer dans ces recueils généraux, faits ſous les auſpices & par les ordres des Souverains. Les Souverains ſe ſont toujours fait gloire ici d'être réputés en même tems & les peres & les maîtres dans la doctrine & les mœurs de tous les hommes dont le gouvernement leur a eté confié par le Ciel: c'eſt là le pivot ſur lequel leur politique a toujours roulé. Ils croiroient manquer leur objet, & ils le manqueroient en effet, ſi, au lieu de

contribuer par tous les moyens qui dépendent d'eux à rendre leurs ſujets bons & heureux, ils concouroient le moins du monde à les dépraver.

Ce que je viens de dire ſuffit de reſte pour vous donner une idée de ces ſortes de recueils. De tous ceux qui ſe ſont faits, celui auquel on travaille aujourd'hui, eſt ſans contredit le plus complet; & à en juger par les meſures que l'on prend pour lui donner tous les genres de perfection dont il eſt ſuſceptible, on peut ajouter qu'il eſt le mieux fait & le meilleur en tout ſens. Voici ce qu'en dit l'Empereur lui-même, dans un edit qu'il publia l'année dernière à cette occaſion.

Extrait de la Gazette du 10 de la ſixieme Lune de la quarante-troiſieme année du regne de Kien-long.

« Dans la recherche exacte qui s'eſt faite par mes ordres, » de tous les livres utiles qui ont eté compoſés juſqu'à pré- » ſent, j'avois prépoſé des Grands pour veiller à ce que mes » intentions fuſſent remplies, & je leur avois recommandé » par-deſſus tout, de faire enſorte que les livres qu'on pré- » ſenteroit, fuſſent examinés à la rigueur; de n'admettre que » ceux que les Savans jugeroient dignes d'occuper une place » dans le recueil; & d'intituler ce recueil, *Sée-kou-tſiuen-chou.* » J'avois ordonné, outre cela, de dépoſer dans chacun des » trois Tribunaux généraux qui ont inſpection ſur la Littéra- » ture, un exemplaire de tous les ouvrages dont on devoit » former un recueil.

» Je n'oubliai pas le commun des Lettrés diſperſés dans les » différentes provinces de l'Empire; & faiſant attention qu'il » leur etoit comme impoſſible de profiter de l'avantage dont » peuvent jouir ceux qui ſont à portée de conſulter la grande

» Collection, j'ordonnai en même tems qu'on fit un recueil » à part, de tout ce qui se trouve dans chacun des ouvrages » de cette même grande Collection, & d'en mettre un exem- » plaire dans mon palais de *Yuen-ming-yuen*, pour l'usage » de mes enfans. J'enjoignis aux Grands que je chargeai du » soin de faire exécuter mes ordres, d'avoir une attention par- » ticuliere à ce qu'on n'employât pour faire cet abrégé, que » des Savans qui eussent fait leurs preuves, & déjà connus » dans la république des Lettres pour être de vrais Savans; » & pour le transcrire, que des ecrivains qui possédassent à » fond la connoissance des caracteres, & fussent exercés dans » la pratique de les former avec toute la correction, la net- » teté & l'exactitude requises pour un ouvrage que tous les » Gens de Lettres doivent regarder comme etant de la plus » incontestable authenticité.

» Depuis cinq ans qu'on y travaille, je n'ai rien oublié de » mon côté pour exciter le courage, l'ardeur & la bonne vo- » lonté des Savans qui y sont employés. Exhortations, » récompenses pécuniaires, dignités, charges honorables, » tout m'a servi comme d'aiguillon, & ils n'ont certaine- » ment pas lieu de se plaindre que je les néglige, & que » leurs services leur sont infructueux. Cependant j'ai décou- » vert, lorsque je le cherchois le moins, qu'ils ne se sont pas » acquittés de leur devoir avec toute l'exactitude que j'avois » droit d'attendre d'eux.

» Derniérement, sans autre dessein que celui de me délasser » quelques momens par la lecture de quelqu'un des volumes » qui sont déjà déposés dans mon Palais, j'ordonnai à l'un » des Grands de la présence, de m'apporter le premier qui » lui tomberoit sous la main. Je le parcourus, & j'avoue que » ce ne fut pas sans une surprise extrême, que j'y rencontrai

plusieurs

» plusieurs fautes. Apparemment, dis-je en moi-même, que » les autres volumes n'en sont pas exempts.... Cela m'a engagé à augmenter le nombre des Examinateurs & Reviseurs, » & à les prendre dans les différens rangs, parmi ceux qui » sont titrés, afin que ce qui échappera aux uns, puisse être » apperçu par les autres, voulant de plus, qu'après que chaque » Examinateur & chaque Reviseur aura examiné & revu en » son particulier, tous les Examinateurs examinent ensemble » les volumes qui leur seront remis; que les Reviseurs en fassent » de même pour ce qui est de leur fonction; & que les uns » & les autres ne remettent les volumes examinés & revus, » aux Mandarins préposés à cet effet, que revêtus de leur » approbation, & munis de leurs paraphes. J'ai ordonné aux » Mandarins que j'ai nommés, de voir par eux-mêmes, volume par volume, si tout est dans l'ordre, s'il ne s'est point » glissé de fautes, & si les caracteres sont nets & bien formés, » tels qu'il les faut pour être gravés; & afin de les engager » à s'assurer de tout cela de la manière la moins équivoque, » je leur ai prescrit de ne pas s'en fier entiérement à leurs » propres lumieres, mais de consulter au moins une dixaine » de personnes, parmi celles qu'ils sauront être instruites de » la matiere dont il sera traité dans le volume qui passera par » leurs mains.

» Il ne faut pas attendre que je découvre moi-même les » fautes, pour les corriger; je ne saurois tout lire, & mes occupations sont trop multipliées pour pouvoir donner à ce » que je lis, cette attention scrupuleuse & de détail que doivent avoir ceux qui lisent pour examiner. Ce Recueil sera » composé de seize *Ouan*, huit *Tsien* & quelques *Kiuen*, (c'est-à-dire, *de cent soixante-huit mille & quelques volumes*). Il » contiendra des ouvrages sur toutes sortes de sujets; il n'est

» pas possible qu'un seul homme puisse tout lire ; fût-il possible
» qu'un seul homme pût tout lire, il ne-l'est pas qu'il soit
» assez instruit de toutes les matieres, pour pouvoir discerner
» des fautes qui sont à peine apperçues par les plus clairvoyans.
» Comme je veux qu'il soit porté à sa derniere perfection ;
» il faut que je ne néglige aucun des moyens qui me pa-
» roîtront propres à l'y faire parvenir. Je m'en fais une affaire
» de chaque jour, & je la regarde comme l'une des plus im-
» portantes qui se sera terminée sous mon regne.

» Les Savans qui y ont eté employés jusqu'à présent, n'ont
» certainement pas lieu d'être mécontens de la maniere dont
» je me suis conduit à leur egard. Je ferai encore mieux dans
» la suite, pourvu que de leur côté, ils redoublent d'efforts
» pour mieux faire aussi. Ils ne doivent pas oublier qu'ils ne
» travaillent pas moins pour leur propre gloire, que pour celle
» de mon regne & de tout l'Empire. Qu'ils aient toujours
» présent à l'esprit le jugement que portera la Postérité sur
» ce qu'ils auront fait. Ils ne doivent pas s'ennuyer de mes
» fréquentes exhortations ; par la crainte que j'ai qu'ils ne se
» relâchent de leur premiere ardeur, je ne cesserai de les
» exhorter à bien remplir la tâche qui leur est imposée : il
» est bon qu'ils en soient prévenus. Ils ne doivent pas trouver
» mauvais que j'aie nommé des Grands & des Mandarins de
» trois ordres différens, pour veiller sur eux & présider à
» leur ouvrage. Mon intention, en cela, n'est point de les
» gêner, mais de les soulager, & de les soustraire aux effets
» de mon mécontentement, s'il arrivoit que j'apperçusse de la
» négligence de leur part. Ces effets tomberont sur les Grands
» eux-mêmes, & les Mandarins que j'ai préposés. Ils seront
» punis des fautes que pourront faire les Savans, les Gens
» de Lettres & les Ecrivains soumis à leur inspection. Il y a

» parmi eux des Inſpecteurs généraux, des Correcteurs & » Reviſeurs, des Diſtributeurs & des Aſſureurs; tous ces Offi» ciers comparoîtront dans les Tribunaux une fois de trois en » trois mois, pour y être jugés & recevoir la punition mé» ritée. (*Je dirai plus bas en quoi conſiſtent ces punitions.*) » Cela s'eſt déjà exécuté, & l'on a dû ſe convaincre par-là » que je ne fais acception de perſonne, quand il s'agit de » faire remplir ſon devoir.

» A cette occaſion, les Inſpecteurs généraux m'ont repré» ſenté que, vu le grand nombre d'objets ſur leſquels ils de» voient veiller, ils ne croyoient pas qu'il fût néceſſaire qu'il » fiſſent eux-mêmes la lecture de tous les ouvrages qui étoient » ſoumis à leur inſpection, & qu'il ſuffiſoit que de dix volumes » ſur un même ſujet, ils en luſſent un. Loin d'adhérer à leur » repréſentation, je les ai réprimandés comme ils le méri» toient, & je leur ai ordonné de nouveau de tout lire eux» mêmes, & de lire avec toute l'attention dont ils étoient ca» pables, les aſſurant que je les rendrois reſponſables de toutes » les fautes qui pourroient s'y trouver. Quoique par les me» ſures qui ont été priſes, il n'eſt pas à préſumer que dans » les ouvrages qui formeront le Recueil, il ſe trouve des fautes » d'un certain genre, des fautes contre la ſubſtance des choſes, » il peut ſe faire qu'il y ait quelques petites omiſſions, quel» ques caracteres défectueux, & autres de cette nature, qui ſuffi» roient pour déparer un ouvrage que je veux porter au plus » haut degré de perfection poſſible. J'eſpere qu'on ſe confor» mera à mes vues, chacun pour ce dont il eſt chargé.

» Il n'eſt pas néceſſaire que les Savans, les Gens de Lettres, » les Ecrivans & autres, ſe donnent la peine de faire valoir » auprès de moi leurs travaux. J'en ſerai inſtruit par de bons » juges, par des juges déſintéreſſés, qui n'ont en vue que la

» gloire de l'Empire & des Lettres, & je m'en instruirai par » moi-même, autant que mes occupations pourront me le » permettre : qu'ils soient tranquilles sur ce point. Je me por- » terai d'affection à les récompenser, & je les récompenserai » au-delà même de leurs espérances. Je les exhorte à se porter » avec la même affection à me satisfaire sur ce que je de- » mande d'eux. Je serois fâché de me voir forcé à punir la » paresse, la négligence ou le défaut d'attention. Qu'on ins- » truise les Gens de Lettres & ceux qui président à l'ouvrage, » de tout ce que je viens de dire ».

J'ai promis de dire en quoi consistoient les punitions employées contre ceux qui etoient convaincus de négligence, ou de quelque autre faute concernant le Recueil dont il s'agit. J'en trouve le détail dans une requête présentée à l'Empereur par *Akoui*, & insérée dans la Gazette du 29 de la quatrieme Lune de la quarante-troisieme année de *Kien-long*, correspondante à l'année 1773. En voici l'extrait traduit en François.

Extrait de la Gazette du 29 de la quatrieme Lune de la quarante-troisieme année de Kien-long.

« Le Comte *Akoui*, l'un des Grands-maîtres de la Doc- » trine, & les autres, représentent à l'Empereur ce qui suit.

» Votre Majesté avoit ordonné ci-devant, que de trois en » trois mois on lui rendroit un compte exact de l'etat où se » trouveroit la grande Collection à laquelle on travaille : elle » avoit ordonné encore que les Inspecteurs généraux, les Cor- » recteurs, Reviseurs, Assureurs, & autres qu'elle avoit nommés » pour être à la tête de l'ouvrage, seroient punis les premiers, » s'il se trouvoit trois fautes dans les livres soumis à leur ins- » pection; & les autres, s'il s'en trouvoit deux. Par un effet

» de sa bonté, Votre Majesté voulut bien exempter de toute » peine les Mandarins inférieurs & les Gens de Lettres, quand » on ne trouveroit que deux ou trois fautes seulement dans les » articles qui auroient passé par leurs mains.

» La raison pour laquelle Votre Majesté voulut qu'on ne » soumît à la punition les Inspecteurs généraux, que dans le » cas où il se seroit trouvé trois fautes dans les livres soumis » à leur inspection, etoit que ces Inspecteurs, ayant beau» coup de volumes à lire, il pouvoit arriver aisément que » leur attention se lassât quelquefois. Cette raison ne subsiste » plus aujourd'hui, parce que Votre Majesté leur a donné » pour adjoints un grand nombre de Mandarins, qui, en par» tageant la besogne, & joignant leur attention particuliere » à l'attention de ceux qu'ils doivent aider, ne peuvent laisser » echapper des fautes que par pure négligence. Nous pensons » donc que pour engager les uns & les autres à ne se né» gliger en aucune maniere, il est à propos qu'ils soient soumis » à la punition pour une seule faute trouvée dans les livres » ou articles qui seront présentés chaque trimestre. Les Tri» bunaux qui seront chargés de cette affaire, jugeront les » coupables, & instruiront Votre Majesté du jugement qu'ils » auront porté.

» Votre Majesté, dans un autre de ses Edits, avoit ordonné » que ceux des Princes ses propres fils, qu'elle a mis au » nombre des Inspecteurs généraux, seroient soumis, comme » les autres, à être jugés par les Tribunaux, & à recevoir, » ainsi que les Grands qu'elle leur a donnés pour adjoints, la » peine due à leur négligence, s'ils se trouvoient coupables. » Elle ajouta que la raison pour laquelle elle vouloit qu'on » n'epargnât pas même ses propres fils, etoit de faire voir » à tout le monde qu'elle etoit juste, & n'avoit acception de

» personne, quand il s'agissoit du bien public ou de la gloire » de l'Empire. Elle détermina que la maniere de les punir » seroit la même que celle dont on use envers les premiers » Présidens des grands Tribunaux, c'est-à-dire, la priva- » tion de quelques mois de revenu de leurs charges : mais, » comme les Princes, ses fils, n'ont point de pareils revenus, » elle se chargeoit elle-même de leur soustraire l'equivalent » de ce qu'elle leur donnoit pour leurs menus-plaisirs. Tout » ce qui s'est passé avant l'année courante, est déjà su de » Votre Majesté; elle est instruite de toutes les fautes qui » se sont faites, & du nom de ceux à qui elles ont echappé. » Nous n'y revenons pas; nous lui rendons compte de ce qui » s'est passé dans le premier trimestre de cette année qua- » rante-troisieme du regne de *Kien-long* (1778), relativement » à la Collection *Sée-kou-tsiuen-chou*.

» Dans l'espace de ces trois lunaisons, nous avions trois ar- » ticles à examiner & à fixer; nous n'avons pu en fixer que deux. » Le *Ou-yng-tien*, qui est chargé d'examiner & d'arrêter les » articles de l'abrégé, n'a pareillement arrêté que ces deux » mêmes articles. Ils ont passé par toutes les epreuves, & il » n'y a plus à y revenir. Dans l'examen rigoureux qui en a » eté fait, on a trouvé que le Prince, huitieme fils de Votre » Majesté, avoit laissé echapper une faute dans ce qui etoit » soumis à son inspection; que le Prince, onzieme fils de » Votre Majesté, en avoit laissé echapper trois, & que le » premier Président *Ouang-kie* en avoit laissé echapper une. » Nous supplions Votre Majesté de juger elle-même ces » illustres coupables; nous n'osons prendre sur nous de les » faire comparoître devant les Juges des Tribunaux dési- » gnés pour connoître de tout ce qui a rapport à cette » affaire. Pour ce qui est des autres, on a trouvé que les

» Inspecteurs généraux *Nio-ki*, *Siao-kieou-tcheng*, *Ly-sée-* » *mai* & *Ouang-kia-pin* avoient laissé echapper, le premier » trois fautes, le second deux fautes, & le troisieme trois » fautes. Le premier & le troisieme ont eté livrés aux Tri- » bunaux pour être jugés.

» On a trouvé encore que les Correcteurs *Quang-yen-hiu* » & *Yang-mao-hing* avoient laissé passer deux fautes, *Tchang-* » *neng-tchao* une, *Ho-sée-kiun* une; que les Distributeurs *Yang-* » *cheou-nan*, *Tcheou-heou-yuen*, *Lou-yng*, *Ou-yu-tê*, *Ly-li* & » *Ou-tien-hoa* s'etoient trompés une fois seulement, en met- » tant, chacun de leur côté, un article où il ne devoit pas » être. On n'a livré aux Tribunaux que ceux qui avoient plus » de deux fautes; on a fait grace aux autres. Nous passons » sous silence les fautes de ceux qui ont fait les recherches, » qui ont arrangé les matieres, & qui les ont traitées, tels » que *Lou-hi-hioung*, *Ki-kiun* & les autres. Ils les ont re- » connues à tems, & Votre Majesté leur a pardonné: il se- » roit inutile d'en faire mention. Voilà, pour le présent, tout » ce que nous avons cru devoir représenter ».

L'Empereur répondit : *Tchi-tao-leao* (c'est-à-dire, *je suis au fait*).

« Par le contenu de cette Supplique, & par le ton qui y » regne, il est facile de s'appercevoir qu'on n'a rien de plus » à cœur que la perfection d'un ouvrage que l'Empereur re- » garde comme devant faire, aux yeux de la Postérité, la » principale partie de la gloire de son regne. L'affectation qu'a » ce Prince de vouloir qu'on punisse les Grands & ses propres » fils, des fautes de négligence & autres qui auroient pu echapper » aux Ecrivains, est l'effet d'une très-bonne politique. Il sait que » ses fils & les Grands ont à leur service ce qu'il y a de plus » solidement instruit parmi les Gens de Lettres qui ne sont point

» encore parvenus aux dignités, dont les uns sont leurs Secré-
» taires, les autres les Précepteurs de leurs enfans, & tous at-
» tendant leur fortune comme une récompense qui ne sauroit
» leur manquer, s'ils se rendent agréables & utiles à leurs pa-
» trons. Ainsi, on peut être aussi sûr, je pense, de ce qui aura
» passé par l'inspection des Princes & des Grands, que de ce
» qui aura eté revu par les Tribunaux littéraires eux-mêmes.

» Il me paroît que des ouvrages qui ont subi tant d'examens,
» de révisions & de corrections, ne peuvent être que de bons
» ouvrages, ou tout au moins que des ouvrages jugés tels par
» les juges les plus eclairés de la Nation. Si, malgré tout cela,
» quelques Lettrés subalternes des provinces eloignées de la
» Capitale, demandoient à voir eux-mêmes les sources, à con-
» sulter les originaux, & à tout lire de leurs propres yeux,
» on seroit en droit de leur répondre : *Mes amis, ce que vous*
» *demandez-là, est hors de votre portée ; vous êtes, (permettez-*
» *nous cette comparaison, elle n'a rien qui puisse vous offenser),*
» *vous êtes comme des enfans qui, se trouvant au pied d'un*
» *arbre chargé d'excellens fruits, auxquels ils ne pourroient at-*
» *teindre, s'obstineroient cependant à ne vouloir manger que ceux*
» *qu'ils auroient eux-mêmes cueillis. Mes enfans, leur dirions-*
» *nous, faites attention que vous n'êtes pas assez grands ; votre*
» *stature est à peine au-dessus de trois pieds, & la hauteur des*
» *fruits est à plus de six. Vous ne sauriez cueillir que ceux qui*
» *tomberont à demi pourris, ou que le vent détachera dans le*
» *premier état de verdeur. Laissez-nous faire ; vous aurez de*
» *tous ces fruits : nous les cueillerons pour vous, & nous ne*
» *vous les donnerons l'un après l'autre, que dans leur vrai point*
» *de maturité.* Les Lettrés dont je parle n'auroient rien de
» solide à répliquer à une pareille réponse ; & s'ils avoient
» la présomption de répliquer, on les laisseroit dire, sans

daigner

» daigner faire attention à ce qu'ils diroient. Pour ce qui est de » la réponse qu'on feroit à ces Savans étrangers, qui croient » pouvoir examiner en sous-œuvre : *Eh! Messieurs*, leur diroit- » on, *ne perdez pas un tems que vous pouvez employer avec » fruit à d'autres recherches. Ce que vous pouvez faire de mieux, » c'est de nous prendre pour guides dans un pays qui ne sau- » roit être connu de vous, & que nous connoissons très-bien. » Voyagez en Egypte, en Arabie, en Perse, en Grece & par- » tout ailleurs; donnez aux anciens habitans de ces contrées » les sciences, les arts, les mœurs & les usages qu'il vous plaira; » faites-les parler à votre maniere, &c.: ils ne sortiront pas de » leurs tombeaux pour vous désavouer. Il n'en seroit pas tout- » à-fait ainsi de nous. Si vous prêtiez à nos anciens Chinois des » absurdités qui ne seroient pas les leurs, nous serions en etat de » démontrer qu'elles ne leur appartiennent pas; si vous vouliez leur » ôter ce qui est à eux de plein droit, nous pourrions le réclamer » avec force; & en produisant leurs titres devant des juges en » etat d'en connoître l'authenticité, nous vous ferions condamner » par toutes les voix, & vous en seriez encore pour les dépens. La » différence qu'il y a entre nous & les autres peuples, est que » nous sommes à-peu-près tels aujourd'hui que nous etions, il y a » plus de quatre mille ans. La maniere de nous communiquer » mutuellement nos idées, & de les transmettre à la Postérité, » n'a point changé chez nous comme chez les autres nations. » Notre langue n'a point eté altérée par le mêlange des idiômes » etrangers; elle est monosyllabique, & telle encore qu'on la » parloit du tems de nos premiers instituteurs. Nos caracteres, » quoique multipliés aujourd'hui jusqu'à l'infini, sont encore sou- » mis aux mêmes regles que leur inventeur assigna pour leur for- » mation. En un mot, nous sommes les seuls qui soient assez » au fait de la Littérature de notre nation ancienne & moderne,*

» *pour pouvoir porter un jugement equitable sur les différens*
» *objets qui la composent ; & nous croirions porter notre com-*
» *plaisance pour vous jusqu'à l'adulation, si nous avouions que*
» *vous êtes assez instruits vous-mêmes pour pouvoir examiner,*
» *ne fût-ce qu'en sous-œuvre, ce qui a eté examiné par nos*
» *Tribunaux littéraires, aidés des plus eclairés d'entre les Sa-*
» *vans qui ne sont point encore admis dans leurs corps, mais*
» *qui tôt ou tard y occuperont les places que leur mérite leur*
» *prépare de loin. Encore une fois, fiez-vous à nous. Nous*
» *n'avons aucune sorte d'intérêt à vouloir vous tromper ; en-*
» *core moins voudrions-nous nous tromper nous-mêmes. Nous*
» *ne vous dirons jamais que ce qui nous paroît vrai ; & dans*
» *ce qui est douteux, ce qui nous a paru le plus approchant*
» *du vrai, après avoir discuté le pour & le contre le plus exac-*
» *tement qu'il nous a eté possible : mais je m'apperçois que j'en*
» *dis trop moi-même* ».

Je passe à une autre Gazette, qui roule sur le même sujet, mais qui est de plus fraîche date, puisqu'elle est du 10 de la seconde lune de cette année 1779. Je n'en rapporterai que le précis.

Le 10 de la seconde lune de la quarante-quatrieme année de *Kien-long*, l'Empereur donna un Edit, par lequel *Young-hiuen*, son huitieme fils, & *Young-sing*, son onzieme fils, sont nommés pour présider en chef sur tout ce qui concerne la collection complette qui doit paroître sous le titre de *Sée-kou-tsiuen-chou*. Ces deux Princes n'auront d'autres prérogatives sur les autres Inspecteurs généraux, que celle d'être nommés les premiers. Ils seront soumis aux mêmes punitions que les autres, s'ils laissent echapper des fautes : mais l'Empereur se réserve de les punir.

Dans le même Edit, Sa Majesté nomme de nouveaux Exa-

minateurs pour présider au nouvel examen de l'ouvrage: ce sont des Grands de l'Empire, qui ne sont parvenus au rang distingué qu'ils occupent, que parce qu'ils se sont distingués d'abord par leur mérite littéraire. Quoiqu'il vous importe très-peu, Monsieur, de savoir leurs noms, les voici cependant rangés par ordre: *Sié-young*, *Tcheou-hoang*, *Ta-tchun*, *Ouang-ting-yu*, *Tsien-tsai*, *Hou-keo-ouang*, *Teou-koang-nai*, *Tsao-ouen-tché*, *Kin-ché-soung*, *Ly-ouang-tou*, *Tchou-kouei*, *Ny-tcheng-Koan*, & *Ki-mong-hioung*. Tous ces noms qui, comme on le voit, sont des noms purement chinois, seront joints dans l'imprimé, à ces autres dont il a eté fait mention dans la Gazette du 7 de la quatrieme lune de la quarante-troisieme année de *Kien-long*, c'est-à-dire, aux noms des Inspecteurs généraux, Examinateurs, & autres qui ont contribué à l'ouvrage. Je ne rapporte point ici cette autre Gazette. Elle ne dit rien de plus particulier que ce qui est dit dans celles que j'ai déjà rapportées.

II. Je passe à une autre, qui me paroît plus importante, & ce sera la derniere que j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux. Elle est du commencement de cette année 1779. Il y est question d'un livre fait sous la Dynastie précédente contre les *Mantchoux*. On l'a déterré dans le fond d'une province, à l'occasion des ordres précis & souvent réitérés de l'Empereur, de faire une recherche exacte de tous les livres & manuscrits qui se trouveroient dans l'Empire, afin d'en enrichir le Recueil général, s'ils méritoient d'y avoir place. Le seul titre effraya d'abord les Mandarins auxquels il fut présenté. Ce titre est *Kieou-che-kieou-tcheou*, &c. (c'est-à-dire, *Quatre-vingt-dix-neuf moyens de détruire entiérement les Mantchoux*). L'ouvrage entier est en dix volumes.

Après bien des délibérations, les Mandarins conclurent qu'il

falloit présenter ce livre à l'Empereur, ne fût-ce que pour lui donner une preuve de leur exactitude à exécuter ses ordres. Sa Majesté l'ayant reçu, le donna à examiner aux grands Maîtres de la Doctrine, à la tête desquels est le célebre *Yu-ming-tchoung*, leur recommandant très-expressément de le juger avec equité, sans aucun egard à tout ce qui pourroit s'y trouver contre les *Mantchoux*, *qu'il faut regarder dans ce livre comme les ennemis des Chinois, tels qu'ils l'etoient en effet dans le tems qu'il fut composé, & non comme les maîtres de la Chine, tels qu'ils le sont aujourd'hui, voulant qu'on lui donnât une place dans le Recueil, s'il méritoit d'y entrer ou en tout ou en partie, sous quelque titre que ce pût être.* C'est le compte que rendent de ce livre *Yu-ming-tchoung* & les autres, que je vais extraire de cette Gazette.

Précis de la Gazette du prémier de la quatrieme Lune de la quarante-quatrieme année du regne de Kien-long *(c'est-à-dire, du 16 Mai 1779).*

« *Yu-ming-tchoung*, l'un des Grands-Maîtres de la Doctrine, » & les autres, rendent compte à Votre Majesté, du livre » qu'ils etoient chargés d'examiner par les ordres particuliers » qu'elle leur intima.

» Ce livre, intitulé *Kieou-che-kieou-tcheou*, dans lequel on » prétend donner quatre-vingt-dix-neuf moyens de détruire les » *Mantchoux*, ou de les contenir chez eux sans qu'ils puis» sent en sortir, a été composé sur la fin des *Ming*, par un » nommé *Yen-ki-heng*, homme inconnu dans la république » des Lettres ainsi que dans l'Etat, & dont l'origine est aussi » obscure que l'ouvrage dont il est l'auteur. Cependant, à en » juger par la Préface, on peut croire que cet *Yen-ki-heng*

» etoit au ſervice de *Ouen-ty-jin*, l'un des Miniſtres d'Etat » d'alors, & qu'il etoit Précepteur ou Sous-Précepteur des » enfans de ce Miniſtre. Dans ce tems de troubles & de con- » fuſion, tous les Chinois qui ſavoient lire ou ecrire, ſe » plaçoient chez qui ils pouvoient, pour n'être pas obligés » d'aller à la guerre; & ceux qui etoient Lettrés de profeſ- » ſion, ou qui poſtuloient leurs grades pour le devenir, etoient » dans l'opinion que, puiſqu'il ne leur etoit pas permis de » défendre la patrie les armes à la main, ils devoient au » moins lui procurer tous les ſecours qui etoient de leur com- » pétence. Ils s'erigeoient en donneurs d'avis, & croyoient » ſoutenir la Dynaſtie ſur le penchant de ſa ruine, en com- » poſant quelque méchant ouvrage, dans lequel ils ſuggé- » reroient au Gouvernement ce qu'ils s'imaginoient qu'il etoit » à propos de faire dans les circonſtances où l'on ſe trou- » voit. Ils alloient même chercher les Généraux juſques dans » leurs camps, pour les aider, diſoient-ils, de leurs conſeils.

» *Yen-ki-heng*, placé, comme on vient de le dire, chez » le Miniſtre *Ouen-ty-jin*, pour y enſeigner vraiſemblable- » ment les premiers elémens des Lettres aux enfans de la » maiſon, crut qu'il ſe tireroit plus aiſément de l'obſcurité » où il vivoit, & avanceroit plus promptement ſa fortune, » en compoſant un ouvrage qui enſeigneroit les différens » moyens qu'on pouvoit employer pour dompter les ennemis, » ou pour les empêcher de faire des incurſions dans les terres » de l'Empire. Les moyens qu'il ſuggere & qu'il développe » dans les dix volumes qu'il s'eſt donné la peine d'ecrire, ſont » au nombre de quatre-vingt-dix-neuf : mais les uns ſont ſi » ridicules, qu'ils ne méritent que la dériſion; & les autres » ſont ſi impraticables, qu'on eſt etonné comment un homme » auquel on doit ſuppoſer au moins les premieres etincelles

» de la raiſon, a pu les propoſer ſérieuſement. Nous croyons » donc que ce Livre, non-ſeulement n'eſt pas digne d'entrer » dans la Collection ni en tout ni en partie, mais qu'on doit » le réduire en cendres, pour en ôter juſqu'aux moindres veſ- » tiges. Si on le laiſſoit ſubſiſter en tout ou en partie, il pour- » roit arriver que quelques Lettrés, auſſi ignorans dans ce qui » concerne la guerre & la politique, que l'etoit l'Auteur des » *quatre-vingt-dix-neuf moyens*, ne le regardaſſent dans la » ſuite des tems, comme un Livre dont ils pourroient tirer » parti, & ne propoſaſſent les mêmes abſurdités, comme les » croyant d'excellens moyens de vaincre ou de repouſſer les » ennemis de l'Empire. Quoique cet ouvrage ne mérite que » le plus profond mépris, cependant, pour en donner une » idée à Votre Majeſté, nous allons mettre ſous ſes yeux ce » qu'il contient de moins mauvais & de moins abſurde. Elle » pourra, par cet echantillon, juger de tout le reſte.

» L'auteur dit, dans le dixième article : *Les* Mantchoux » *n'ont eté juſqu'ici victorieux des Chinois, que parce qu'ils* » *ont ſu prendre de bonnes meſures, & profiter des circonſ-* » *tances : nous n'avons qu'à les imiter, & à notre tour nous* » *ſerons victorieux*. En développant cette idée, il parle comme » le feroit un enfant qui n'auroit encore aucune connoiſſance » des affaires de ce monde. Nous ne rapportons point les » puérilités qu'il débite à cette occaſion; elles ne pourroient » qu'ennuyer Votre Majeſté.

» Dans le douzieme article, il dit : *Au lieu de ſe battre comme* » *on l'a fait juſqu'à préſent, il faut mettre ſur pied le plus de* » *troupes qu'on pourra, les envoyer toutes en même tems dans* » *le pays ennemi, avec ordre d'environner leur montagne de* » Tchang-pê-chan, *ſéjour ordinaire de la plus grande partie* » *des* Mantchoux, *& d'exterminer cette nation dans le lieu*

» *même de son origine*. L'impossibilité d'un pareil projet est » assez évidente ; elle saute aux yeux de quiconque est au » fait de la topographie de ce lieu. Mais quand même à » force de monde, les Chinois eussent pu se rendre maîtres » des environs de *Tchang-pê-chan*, & environner toute cette » montagne avec leurs troupes, il leur restoit à prendre *Sing-* » *king*, qui etoit déjà une ville très-forte & très-considérable ; » il leur falloit auparavant prendre *Mouk-den* ; & avec ces » deux grandes villes, qui sont très-eloignées l'une de l'autre, » il leur falloit prendre encore toutes les forteresses & autres » postes qui en dépendent : ce qui très-certainement ne pou- » voit avoir lieu que dans la supposition que les *Mantchoux* » n'auroient fait aucune résistance, & auroient laissé faire aux » Chinois tout ce qu'ils auroient voulu.

» Dans le treizième article : *Il faut rendre impraticables tous* » *les chemins qui conduisent aux passages de* Tchao-ho-tchouen. » *Les* Mantchoux *n'ont que de la cavalerie : en pavant de pierres* » *pointues tous ces chemins, leurs chevaux ne pourroient marcher* » *sans désordre, & notre infanterie les enfonceroit aisément*, &c. » Cet homme ne connoissoit gueres la cavalerie, ni les che- » vaux des *Mantchoux* : ces chevaux sont accoutumés à toutes » sortes de chemins.

» Dans le trente-quatrieme article : *On doit aller attaquer* » *les* Mantchoux *en allant chez eux par mer*. Cet homme igno- » roit que les mers sont impraticables de ce côté-là : mais » les Chinois arrivés sur le bord de la mer, où iroient-ils ? » Pour s'enfoncer dans le pays, il leur faudroit nécessairement » traverser les fleuves *Tou-men-kiang*, *Soung-hoa-kiang*, *Ya-* » *lou* & les autres : tous ces fleuves ne sont pas navigables ; » on ne peut les passer que sur de petits bateaux, au risque » même de périr. Les gens du pays auroient attendu sur le

» rivage l'arrivée de ces bateaux, & auroient pris tous ceux » qui se seroient trouvés dedans, avec la même facilité qu'ils » prennent les poissons dans leurs filets.

» Dans le trente-septieme article : *Il faut renouveller contre » eux l'ancien usage des chars armés.*

» Dans le trente-huitieme article : *Il faut employer contre » eux l'usage du feu.* Ces deux usages, qu'il voudroit faire re- » vivre, en les employant contre les *Mantchoux*, pouvoient » avoir quelque utilité dans les anciens tems : mais ils ne » sauroient avoir lieu dans les tems présens.

» Dans le trente-neuvieme : *Il faut réparer la grande mu- » raille, & n'y pas laisser la moindre brêche.* Cet homme igno- » roit sans doute que ce n'etoit jamais par les brêches de la » grande muraille, que les *Mantchoux* entroient dans la Chine. » Ils y entroient en forçant les passages & en s'en rendant » maîtres. Réparer toutes les brêches de la grande muraille, » eût eté une très-grande dépense, faite très-inutilement.

« Dans le quarante-unieme article : *Il faut etablir dans toutes » les villes & tous les villages, des* Pao-kia (des chefs de » quartier), *qui soient à la disposition des Mandarins, pour » recevoir les ordres, les faire exécuter, & répondre de tous » les habitans, comme il se pratiquoit autrefois. Ces* Pao-kia » *seroient chargés de veiller contre toute surprise.*

» Dans le quarante-troisieme : *Il faut donner des emplois » honorables, de grandes sommes d'argent, & promettre de plus » grandes récompenses encore, à tous ceux des* Mantchoux *qui » abandonneront leur pays pour venir s'etablir en Chine. On » pourroit ensuite les renvoyer chez eux, pour nous servir » d'espions, &c.* Cet homme ne connoissoit pas les *Mant- » choux*; il auroit su qu'ils sont à l'abri de toute corruption.

» Ainsi,

» Ainsi, ni les charges honorables, ni l'argent, ni les plus » magnifiques promesses n'en eussent séduit aucun.

» Dans le cinquante-sixieme article : *Il faut composer un ma-* » *nifeste très-détaillé contre les* Mantchoux, *le faire publier,* » *& afficher par-tout, afin de les rendre odieux, & animer* » *tout le monde contre eux.* Le moyen que propose l'Auteur, » s'il avoit pu être de quelque utilité aux Chinois dans les cir- » constances ordinaires, ne pouvoit leur être que très-inutile » dans les circonstances où ils se trouvoient alors. Tout étoit » bouleversé dans l'Empire; la tête ne gouvernoit plus; les » bras etoient engourdis, & le reste du corps etoit dans des » convulsions incurables : en un mot, les *Ming* etoient hors » d'etat de pouvoir se soutenir & se relever.

» Dans le cinquante-huitieme article : *On ne peut se dis-* » *penser de mettre des impôts; mais il ne faut mettre ces im-* » *pôts que sur les riches, & les exiger à la rigueur, sans au-* » *cune considération.* Cet homme ne pouvoit ignorer qu'une » des principales causes des troubles qui agitoient l'Em- » pire, etoit la levée des impôts. Tout ce qu'il y avoit » alors de Mandarins integres & attachés aux véritables in- » térêts de l'Etat, présentoient à l'Empereur supplique sur » supplique, pour l'engager à soulager ses sujets du poids » des impôts, sous lequel ils etoient accablés, attribuant les » révoltes qui eclatoient de tous côtés, à la levée de ces » mêmes impôts. L'Auteur ne dit dans cet article, que ce qui » a eté dit de tout tems, pour engager les Souverains à ne » pas tant exiger de leurs sujets.

» Dans le soixante-septieme article : *Pour epargner les frais* » *immenses qu'on est obligé de faire pour le transport des vivres* » *& autres provisions pour les armées qu'on envoie contre les* » Mantchoux, *il faut tout transporter par mer.* Outre la difficulté

» du transport, à raison du peu de sûreté des côtes, il y » avoit encore une difficulté plus grande, celle de faire parve-» nir ces provisions jusqu'à l'armée. Dans les tems de paix, les » *Ming* n'avoient pas pu se délivrer des Pirates qui infestoient » les Mers qui avoisinent la Chine. Le nombre de ces Pirates » s'etoit prodigieusement accru dans les dernieres années du » regne de la Dynastie; les provisions & les vaisseaux qui les » auroient portées eussent-ils pu echapper à la vigilance de » ces Ecumeurs de Mer? Mais, en supposant qu'ils fussent » arrivés à bon port, les Coréens, qui etoient alors tributaires » des *Mantchoux*, s'en seroient très-certainement saisis en leur » nom; ceux de *Mouk-den* & de tout le *Leao-toung* en eussent » fait de même; & les Chinois, sujets des *Ming*, au lieu d'ap-» provisionner leurs propres armées, n'eussent approvisionné » que les armées de leurs ennemis.

» L'Auteur dit, dans un autre article : *Il faut composer les » armées suivant les différens endroits qui sont le théâtre de la » guerre. Chaque armée doit garder son propre pays, & ne com-» battre que pour sa défense : des Soldats qui combattent pour » leurs propres foyers, en sont plus forts du double.* Nous » croyons, au contraire, que des Soldats qui ne quittent pas » leurs pays, n'ont ni le courage ni la valeur requise pour » se défendre contre des ennemis aguerris. Les *Mantchoux* » eussent eté bientôt des hommes plus occupés de leurs fa-» milles que du service militaire. Il dit encore : *Il faut mettre » au nombre des Soldats tous les criminels qui sont détenus dans » les prisons publiques de tout l'Empire.* De pareils Soldats » composeroient de bien mauvaises armées : les voleurs con-» tinueroient à voler, les libertins s'enfonceroient de plus en » plus dans la débauche, les séditieux & les turbulens seroient » indociles à tout frein, & tous seroient plus propres à ruiner

» un pays qu'à le défendre contre ceux qui l'attaquent : ce sont » des bandits dont il faut purger la terre; ils infecteroient de » leurs vices, tous ceux qui auroient quelque rapport avec eux.

» Tel est, en gros, le compte que nous avons cru devoir » rendre à Votre Majesté, du livre qu'elle nous a chargés d'exa» miner. Nous croyons que, loin de le faire entrer dans le Re» cueil général, il ne mérite que d'être jetté au feu : c'est le » jugement que nous en portons. Si Votre Majesté s'en rap» porte à ce que nous venons de lui en dire, nous la sup» plions d'ordonner en même tems aux Tribunaux que cela » regarde, de rendre notre jugement public, afin qu'on ne » s'imagine pas, comme il pourroit fort bien arriver sans » cette précaution, qu'on supprime ce livre par la seule rai» son qu'il a eté composé en haine des *Mantchoux*. Nous ne » croyons qu'il faut le supprimer, que parce que c'est un livre » qui ne contient rien d'utile ni de bon, sous quelque sens » qu'on l'envisage. Les *Ming* eux-mêmes en auroient dû châ» tier l'Auteur, s'ils avoient consulté leurs véritables intérêts. » Nous le remettons entre les mains de Votre Majesté, afin » qu'elle puisse l'examiner elle-même, si tel est son bon » plaisir. Nous attendons respectueusement ses ordres ».

Réponse de l'Empereur.

« *Je suis au fait : que tout se fasse ainsi que vous le proposez.* » (c'est-à-dire, en style du pays,) *que ce livre soit exclu du* » *Recueil*, & *qu'on en brûle tous les exemplaires* ».

III. Quelque chose qui ne paroîtra point à certains yeux une bagatelle, est un phénomene qui alarma la moitié de *Péking*, la nuit du 5 au 6 d'Août de l'année courante 1779. Vers les onze heures du soir, on vit paroître tout-à-coup sur

la ville, une maſſe enflammée, d'une forme irréguliere dans le premier moment de ſon apparition, & ronde enſuite, & de la grandeur apparente de la Lune quand elle eſt dans ſon plein. Sa direction etoit du Nord-Oueſt au Sud-Eſt. Sa marche n'etoit pas des plus rapides, puiſqu'elle fut de pluſieurs minutes, & qu'on la ſuivoit de l'œil avec plus de facilité qu'on ne ſuit une fuſée à laquelle on vient de mettre le feu. C'eſt la comparaiſon dont s'eſt ſervi l'un de ceux qui ont vu le phénomene, & qui m'en ont fait la deſcription. Le bruit qu'elle excitoit dans les airs, ſe fit ſentir dans toutes les maiſons avec un fracas pareil à celui qu'excite un tremblement de terre: ce qui fit croire à ceux qui entendoient ſans voir, que c'en etoit véritablement un. Il finit par un eclat auſſi fort que celui du plus fort tonnerre, & la maſſe s'etant partagée, diſparut entiérement le moment d'après. Dans ce tems des grandes chaleurs, le Thermometre à liqueur de M. de Réaumur, montoit chaque jour, entre trois & quatre heures du ſoir, à 27, 28 & 29 degrés au-deſſus de la congélation. Cette année eſt l'une des plus tempérées que j'aie vues depuis que je ſuis à *Péking*. Ni le froid de l'hiver, ni le chaud de l'eté n'ont eté extrêmes; les pluies ſont tombées à propos, & la fertilité de la terre dans ces Provinces ſeptentrionales de l'Empire, a procuré l'abondance des différentes denrées qu'on y recueille: ce qui a conſolé, en quelque ſorte, des dégâts qu'ont faits les inondations du *Hoang-ho* & de quelques autres rivieres.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking, le 20 Novembre 1785.

Fin de la perſécution contre les Miſſionnaires en Chine (1).

LE 10 du mois courant, ſur les cinq heures du ſoir, le *Ta-jin*, qui eſt chargé des affaires qui nous concernent, nous ecrivit de la part du Miniſtre, d'avoir à nous rendre au Palais le lendemain matin, avant l'aube du jour, *pour remercier l'Empereur de la grace qu'il venoit de nous accorder, en ordonnant que tous les Miſſionnaires Européens qui etoient détenus dans les priſons, fuſſent mis en liberté.* Nous eûmes d'abord quelque peine à en croire nos yeux, parce que, quelques jours auparavant, nous avions eſſuyé bien des difficultés pour pouvoir obtenir la permiſſion de ſecourir les reſpectables priſonniers, en leur faiſant paſſer de quoi ſe nourrir, & des habits pour ſe garantir du froid pendant l'hiver. Nous lûmes & relûmes cette conſolante phraſe; & comme elle etoit très-claire, nous ne doutâmes plus de la vérité qu'elle exprimoit.

Le 11, nous nous rendîmes de très-grand matin où nous etions appellés, fort impatiens de ſavoir en détail la maniere dont cette affaire avoit eté traitée & terminée. On nous dit que Sa Majeſté, de ſa volonté propre, uſant de ſa puiſſance, avoit annullé l'Arrêt qui condamnoit les Miſſionnaires Européens à une priſon perpétuelle, & avoit donné à cette occaſion l'Edit dont on nous remit la copie: en voici la ſubſtance:

On n'a rien à reprocher aux Européens qui ſont dans les priſons du Tribunal des Crimes, ſi ce n'eſt de s'être gliſſés ſur-

(1) *Voyez* la Lettre de M. Raux, ſur les perſécutions, ci-après p. 382.

tivement dans l'intérieur de l'Empire; & ils n'avoient d'autre intention, en s'y glissant, que celle de prêcher la religion : qu'on les fasse sortir, & qu'ils soient libres de rester à Péking, *ou de retourner dans leur patrie. Ceux qui voudront rester, demeureront dans les Eglises avec les autres; & ceux qui voudront s'en retourner, seront conduits par un Mandarin qu'on choisira pour cet effet*, &c.

Si nous avions dicté nous-mêmes à l'Empereur ce qu'il devoit dire, & comment il devoit le dire, nous n'aurions pu ajouter que la permission de prêcher publiquement notre sainte Religion dans toute l'étendue de son vaste Empire : les momens ne sont pas encore venus; peut-être viendront-ils lorsque nous y penserons le moins. Cette espérance nous nourrit & nous console, & nous aimons à nous persuader qu'elle n'est pas tout-à-fait sans fondement.

Après que nous eûmes attendu quelques heures dans l'endroit du Palais où nous nous assemblons ordinairement, on vint nous avertir qu'il etoit tems de nous rendre dans la cour qui est immédiatement devant l'appartement de Sa Majesté, pour lui rendre solemnellement nos très-humbles actions de graces, en présence, pour ainsi dire, de tout l'Empire, parce que c'est là où les Grands & les Mandarins des différens ordres, tant de Lettres que d'Armes, s'assemblent chaque jour, pour traiter les affaires & recevoir *les ordres d'en haut*. Là, en attendant que le Ministre fût sorti d'auprès de l'Empereur, nous eûmes mille & mille questions à essuyer de la part des curieux, qui tous sembloient s'être donné le mot pour exagérer le prix de la grace qui nous avoit eté accordée. Il est bon qu'ils aient eu cette idée; parce que lorsqu'ils iront dans les provinces, les uns pour y gouverner, & les autres pour y exercer les emplois subalternes, instruits

qu'ils ſont des bontés dont leur maître commun nous honore ; ils croiront ſe conformer à ſes intentions, en appaiſant ſans eclat toutes les affaires qu'on pourra ſuſciter aux Miniſtres de notre ſainte Religion, dans leurs Diſtricts reſpectifs. L'apparition du Miniſtre mit fin à toutes ces queſtions importunes.

Auſſi-tôt que nous l'apperçûmes, nous nous hâtâmes d'aller à ſa rencontre, ayant à notre tête le *Ta-jin*, qui eſt chargé de nos affaires. *Voilà*, lui dit le *Ta-jin*, *les Européens qui viennent en corps remercier Sa Majeſté du grand bienfait qu'elle vient de leur accorder.* Le Miniſtre, ſe tournant vers nous d'un air riant & plein de bonté, nous dit en *Mantchoux*, que pour rendre graces d'un tel bienfait, il ne ſuffiſoit pas de faire le *Ko-teou* à l'ordinaire, mais qu'il falloit le *Pong-teou.* Vous ſavez déjà, Monſieur, ce que c'eſt que le *Ko-teou* ; j'ai eu l'honneur de vous le dire plus d'une fois. Le *Pong-teou* n'eſt autre choſe que le *Ko-teou fait, ayant la tête découverte* : ce qui n'a lieu que lorſqu'on a reçu des bienfaits du premier ordre, tels, par exemple, que la promotion à des charges ou dignités auxquelles on n'auroit oſé aſpirer, le pardon des fautes pour leſquelles on mériteroit d'être ſévérement puni, & autres ſemblables. A l'inſtant, nous nous proſternâmes & fîmes notre *Pong-teou.* Après nous être relevés, le *Ta-jin* qui nous avoit conduit, préſenta au Miniſtre notre billet de remercîment, pour qu'il eût la bonté de l'offrir lui-même, en notre nom, à Sa Majeſté. Le Miniſtre le lut en entier, fit changer deux ou trois caracteres qui n'etoient pas d'etiquette, & nous dit de nous rendre le lendemain de très-grand matin, à l'endroit même où nous etions, pour y attendre les ordres de Sa Majeſté, ſi elle en avoit quelqu'un à nous donner, après avoir lu notre billet d'actions de graces ; qu'en attendant, il falloit délivrer les priſonniers le plutôt

possible. *Députez une ou deux personnes de chacune de vos quatre Eglises*, ajouta-t-il en nous adressant la parole, *pour aller recevoir au Hing-pou* (c'est ainsi qu'on appelle le Tribunal des Crimes), *les douze Européens qui y sont détenus, & qu'on doit vous remettre par ordre de l'Empereur. Partagez-les, comme vous le jugerez à propos, entre vos quatre Eglises, & dites-leur qu'ils sont parfaitement libres de rester ou de retourner dans leur patrie. Consultez entre vous, & faites-moi savoir ensuite ce que vous aurez déterminé, en me donnant la liste de ceux qui veulent rester, & de ceux qui veulent retourner.* Nous lui demandâmes quelques jours pour délibérer, & pour nous assurer de l'intention de ceux qui devoient profiter du bienfait de Sa Majesté. *Cela est juste*, répondit-il, *& c'est ainsi que je l'entendois : allez de ce pas délivrer vos prisonniers, & partagez-les entre vous comme vous jugerez pour le mieux ; inculquez-leur bien qu'ils sont parfaitement libres de s'en aller ou de rester à Péking.* Un Mandarin de sa suite lui dit alors tout bas, que les Mandarins du *Hing-pou* s'etant déjà retirés, il falloit attendre au lendemain pour finir cette affaire : *Comment*, repliqua le Ministre, *attendre au lendemain? Pour des gens qui souffrent, un jour est un jour : allez vous-même sur le champ leur intimer l'Ordre de l'Empereur ; & que cet ordre soit mis à exécution aujourd'hui même, sans le moindre délai.* En disant ces mots, il se retira, & nous nous retirâmes aussi dans l'endroit qui nous est particuliérement assigné, pour députer ceux d'entre nous qui devoient aller recevoir les prisonniers. MM. de Ventavon & Raux furent choisis pour représenter l'Eglise Françoise, & conduisirent à notre maison, ainsi que nous l'avions conclu, Monseigneur de S. Martin, Evêque de Caradrain, Vicaire apostolique, ou plutôt, Coadjuteur du Vicaire Apostolique du *Sée-tchouen*, M. Dufresse,

du

du Séminaire des Missions Etrangeres, & un Pere Franciscain Espagnol. Les Missionnaires Portugais en conduisirent cinq, dont trois furent logés dans leur principale Eglise, & les deux autres dans leur Eglise succursale. Les quatre restant furent conduits à l'Eglise de la Propagande ; tout cela en attendant qu'ils eussent pris leur résolution pour rester, ou pour retourner dans leur patrie. Mais, avant de nous séparer, le Ministre nous fit dire qu'il etoit bon que nous remerciassions l'Empereur en présence ; que pour cela, il falloit l'attendre sur son passage, lorsqu'il sortiroit du Palais pour aller à sa maison de plaisance de *Yuen-ming-yuen* ; que nous n'avions qu'à nous tenir prêts, & qu'il nous feroit avertir de ce que nous aurions à faire, du jour, de l'heure & de l'endroit particulier où nous devions être, pour pouvoir être vus de Sa Majesté, lorsque nous ferions notre *Pong-teou*. Nous remerciâmes de l'avis, & nous promîmes de nous y conformer exactement. N'ayant plus rien à faire pour ce jour-là dans le Palais, nous en sortîmes pour nous rendre chacun chez soi. Pendant ce tems-là, les six que nous avions députés pour accompagner le Mandarin envoyé par le Ministre, pour intimer l'ordre de l'Empereur au Tribunal des Crimes, annonçoient déjà aux respectables Prisonniers l'agréable nouvelle de leur délivrance ; & les Mandarins du Tribunal les leur livrerent, au moment même qu'on leur intima l'ordre de l'Empereur. On les conduisit d'abord chez M. l'Evêque de *Péking*, qui les reçut comme les anciens Peres de l'Eglise recevoient autrefois les Confesseurs de Jésus-Christ, qui avoient eu le bonheur de souffrir quelque chose pour le nom de leur Maître commun. Ils dînerent tous ensemble ; & après le repas, nos députés François amenerent chez nous les trois dont nous nous etions chargés, c'est-à-dire, M. de S. Martin, M.

Dufresse, & le bon Pere Franciscain Espagnol. Il seroit difficile d'exprimer l'excès de joie dont nous fûmes pénétrés au premier instant qu'il nous fut permis de les embrasser. C'étoient des Compatriotes & des Apôtres, que nous avions le bonheur de posséder dans un tems où les circonstances nous donnoient lieu de croire que les vœux que nous faisions pour leur délivrance, ne seroient pas si-tôt accomplis, puisque, jusqu'à ce moment, tout nous avoit dit que les efforts que nous faisions pour l'obtenir, etoient d'inutiles efforts.

Le lendemain, c'est-à-dire, le 12 de Novembre, le Ministre fit intimer aux Européens des quatre Eglises, l'ordre de se réunir dans l'Eglise des François, afin de se disposer à la cérémonie du *Pong-teou*, lors du passage de l'Empereur. Il fut obéi; & le 13, tous les Missionnaires Européens, à l'exception des douze qui etoient sortis de prison, se rendirent en corps sur la grande rue qui est près de l'Eglise Françoise, & y attendirent avec patience le moment du passage de Sa Majesté. Un peu après le lever du soleil, les Gardes, les Eunuques, les Dais, & tout ce qui a coutume de précéder *le Fils du Ciel*, quand il est en marche, parurent; & l'instant d'après, le *Fils du Ciel* parut lui-même : il etoit en chaise-à-porteurs. Nous nous mîmes à genoux & fîmes notre *Pong-teou.* D'aussi loin que l'Empereur nous apperçut, il mit la tête hors de la portiere, & nous regardant d'un air plein de bonté, il nous fit signe, & nous dit de nous relever, & cela à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il nous eût dépassés. C'est ainsi qu'après nous avoir tenu en haleine pendant une année entiere, il a si bien fait, que nous nous sommes regardés comme très-heureux de pouvoir baiser les verges avec lesquelles il nous a si rudement châtiés. Six Missionnaires morts dans les prisons, plusieurs Catéchistes battus & exilés, après avoir eté

marqués à la joue comme des criminels, toutes les Chrétientés des provinces de *Chan-si* & *Chen-si* bouleversées de fond en comble, les Missionnaires des autres provinces fugitifs, ou cachés dans des lieux où ils manquent peut-être du nécessaire : tout cela exigeroit sans doute des larmes de sang de notre part, & non des remercîmens à celui qui auroit pu d'un seul mot nous préserver de tous ces malheurs. Si nous l'avons remercié, c'est d'avoir empêché qu'on ne poussât les choses plus loin, c'est d'avoir terminé l'affaire de maniere à nous laisser de flatteuses espérances pour l'avenir; & c'est là un bienfait qui exigeoit de notre part les sentimens de reconnoissance que nous lui avons témoignés.

Rendus enfin à nous-mêmes, & pouvant sans crainte nous livrer publiquement aux exercices de notre sainte Religion, nous consacrâmes les prémices de notre tranquillité, à de solemnelles actions de graces à Dieu tout-puissant qui nous l'avoit procurée. Monseigneur notre Evêque invita tous les Missionnaires qui etoient alors à *Péking*, à se trouver dans son Eglise Cathédrale, le 15 du mois courant, pour y assister au *Te Deum* qu'on y chanteroit à la maniere d'Europe; nous nous y rendîmes. Son Excellence célébra pontificalement une grand-Messe, assisté de tout son Clergé & des douze nouvellement sortis de prison. M. de S. Martin fit un très-beau sermon, dans lequel il fit entrer tout ce qui pouvoit quadrer avec les circonstances présentes & passées; & les Chrétiens des quatre Eglises, qui furent témoins de la pompe avec laquelle on fit ce jour-là toutes les cérémonies de notre sainte Religion, en furent pénétrés des sentimens les plus intimes & les plus tendres d'édification, de componction & de joie. Après la Messe, on fit la procession du S. Sacrement dans l'enceinte de la maison; on revint à l'Eglise, & après la

bénédiction, on chanta le *Te Deum* en plein-chant, suivant le Rituel romain. N'allez pas vous figurer, Monsieur, que l'exercice public du Christianisme va être désormais permis ou toléré dans tout l'Empire. Il en sera, à cet egard, par la suite, ce qui en etoit ci-devant, avant le triste evénement dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. Le système politique de cette Cour n'a point changé. On nous laissera tranquilles, nous & nos Chrétiens, pendant l'espace de deux ou trois ans; & à la premiere occasion, on renouvellera les scenes dont nous venons d'être témoins. Il n'y a pas de remede humain qu'on puisse appliquer à ce mal : un miracle seul pourroit en opérer la guérison. Tout ce que nous pouvons faire de notre côté, c'est de ne pas heurter de front les préjugés du Gouvernement, d'être circonspects & modestes, & d'abandonner le reste à la Providence.

Nous nous occupons maintenant du soin de pourvoir aux besoins des illustres Confesseurs de Jésus-Christ. Nous voudrions bien pouvoir suffire à tout; mais cela n'est pas possible. D'ailleurs, il n'y a pas à *Péking* un nombre suffisant de Chrétiens, pour occuper tant de Missionnaires; & ces Missionnaires n'ont pas les talens qu'il faut pour le service de l'Empereur. Les deux François, c'est-à-dire, Monseigneur de S. Martin & M. Dufresse, nous seroient ici très-utiles, & nous tâcherions de leur procurer autant de bonnes œuvres à faire, qu'il en faudroit pour servir d'aliment à leur zele, s'ils pouvoient se déterminer à rester parmi nous; mais ils ont rejetté bien loin la proposition que nous leur en avons faite, persuadés qu'ils sont que leur ministere est nécessaire ailleurs, tant pour leur propre consolation, que pour la consolation des ouailles qu'ils ont eté contraints d'abandonner, & dont ils ne désesperent pas de reprendre le soin, tout comme au-

paravant. Cependant, quoiqu'il ſoit libre à chacun des douze Confeſſeurs de Jéſus-Chriſt de reſter à *Péking* ou de retourner en Europe, l'Empereur ne ſeroit pas content, ſi tous demandoiênt à s'en aller. Monſeigneur l'Evêque de *Péking*, convaincu de cette vérité, a pris ſur lui de retenir trois Miſſionnaires de l'Ordre de S. François & un de l'Ordre de S. Jean-Baptiſte ; les huit autres ſeront conduits par un Mandarin, juſqu'à Canton ou à Macao, avec toute l'aiſance & tous les honneurs qu'on accorde ici aux voyageurs etrangers, quand c'eſt par les ordres ou par la permiſſion de l'Empereur qu'ils voyagent.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. RAUX,

Ecrite de Péking, le 17 Novembre 1786.

CHANG-YU (1), ou *Edit de l'Empereur de Chine, par lequel il délivre les Miſſionnaires Européens arrêtés dans ſon Empire, traduit du Chinois.*

LA cinquantieme année de *Kien-long* (2), le huit de la dixieme lune, on a reçu au *Nei-ko* (3), l'ordre ſuivant de l'Empereur:

Les Européens, *Patiliang* (4) & autres, etant de leur chef entrés dans l'Empire, pour prêcher la religion, ils ont eté arrêtés dans la Province du *Hou-kouang*. Des informations faites, il a réſulté que dans celles du *Tchi-li*, *Chan-tong*, *Chan-ſi*, *Chen-ſi*, *Sée-tchouan* & autres, il s'en trouvoit qui s'etoient également introduits, & pour la même fin. En conſéquence, les Mandarins des lieux les ont fait ſaiſir, & par mon ordre conduire au *Hing-pou* (5), pour être jugés. Ils ont eté condamnés à une priſon perpétuelle. J'ai fait attention que les coupables n'ont eu d'autre motif que de prêcher la Religion; qu'ils n'ont rien fait d'ailleurs de répréhenſible;

(1) *Chang-yu*. C'eſt ainſi qu'on nomme les ordres de l'Empereur, lorſqu'ils ſont motivés & rendus publics.

(2) La date Chinoiſe répond au 9 Novembre 1785.

(3) *Ney-ko*. C'eſt la Secrétairerie d'Etat.

(4) *Patiliang*. C'eſt un des quatre Miſſionnaires de la Propagande, pris dans le *Hou-kouang*: il s'appelle le Pere Jean: les Chinois en ont fait le mot de *Patiliang*, ſous lequel ils déſignoient tous les autres Européens arrêtés.

(5) *Hing-pou*, on prononce *Sing-pou*. C'eſt le Tribunal qui connoît de toutes les affaires criminelles, & où ſe trouvent les priſons publiques.

& que s'ils avoient demandé aux Mandarins la permission de venir à *Péking*, ils n'auroient eu aucune faute. Mais parce qu'ils n'ont averti de rien, qu'ils se sont furtivement glissés de tous côtés, tâchant d'attirer du monde à leur doctrine, & que semblables à l'animal (1) *Kouei-yu*, ils cherchoient à s'insinuer adroitement, ce qui auroit pu avoir des suites dangereuses, il etoit nécessaire d'y apporter un prompt remede, les coupables méritoient d'être sévérement punis : mais moi, réfléchissant qu'ils ont péché par ignorance, je me suis borné à la peine d'une prison perpétuelle. Considérant depuis, que ce sont des etrangers peu instruits de nos loix, je n'ai pu n'avoir pas compassion de leur etat. Ainsi, j'ordonne que ces *Patiliang* & les autres au nombre de douze, soient mis en liberté. S'il y en a qui soient bien aises de rester à *Péking*, je consens qu'ils se retirent dans les Eglises des Européens, pour y vivre selon leurs usages; s'il y en a qui préferent de retourner en Europe, que le Tribunal compétent délegue des Mandarins pour les conduire sous bonne garde à Canton. Voulant manifester ma compassion & mes egards envers les etrangers, je passe par-dessus les regles, & j'accorde la présente grace : qu'on respecte mes ordres. *Kin-tse* (2).

(1) *Kouei-yu*, animal fabuleux, qu'on suppose s'insinuer furtivement & avec art pour nuire.

(2) *Kin-tsé*: C'est-à-dire, qu'on respecte ceci, formule que l'Empereur met au bas de tous ses ordres publics ou secrets.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
DE M. BOURGEOIS.
Ecrite de Péking, le 10 Octobre 1788.

L'Empereur, malgré ſon grand âge, a voulu aller à la chaſſe comme à l'ordinaire ; nous venons d'apprendre qu'il a couru le plus grand danger. Il etoit à deux journées au delà de *Gê-hol*, & ſur le point d'entrer dans l'enceinte de la chaſſe, lorſque tout à coup des eaux venues des montagnes ont cauſé un débordement ſubit ; elles ont tellement groſſi, qu'à peine l'Empereur a pu gagner un monticule, ſur lequel il a eté un jour ſans manger, n'ayant à ſes côtés que le *Ho-tchong-tang*, & le frere de *Fou-kang-yan*, qui avoient eté entraînés dans les eaux. Ils dûrent leur ſalut à un Tartare qui avoit un cheval excellent, & qui s'expoſa à tout pour le délivrer. On avoit jetté un pont de bois ſur une riviere; l'Empereur le paſſa ſeul, de peur de le ſurcharger. Arrivé au-delà du pont, la riviere etoit déjà tellement débordée, que quelques efforts que fiſſent les porteurs pour elever la chaiſe de l'Empereur, l'eau y etoit entrée à deux pieds de hauteur : heureuſement que le monticule n'etoit pas eloigné. Les Grands & les premiers Officiers de la ſuite de l'Empereur s'etant précipités ſur le pont pour le rejoindre, le pont fut emporté. Ils furent ſecourus à tems, & on ne dit pas qu'il y en ait qui aient péri ; mais parmi les Marchands de toutes ſortes, les Vivandiers & les gens du peuple qui ſuivoient, il y en a un grand nombre de noyés. L'Empereur a eté très-touché de cet accident, & il a pris le parti de quitter *Gê-hol* plutôt qu'à l'ordinaire.

Petite

Petite Nôtice ſur la façon dont les Chinois préparent leurs Couleurs à l'eau.

Nos Peintres ont cru qu'il n'y avoit ici que cinq eſpèces de Couleurs qui méritaſſent d'être envoyées en Europe.

1°. Le *Hoa-mai-tſing;* c'eſt un bleu eſtimé. Quand on le prépare avec l'huile de noix, ce qui arrive ſouvent au Signor Panzy, c'eſt, à ce qu'il prétend, une couleur qui ne le cède en rien au Lapis-Lazuli.

2°. Le *Chi-tſing*, beau bleu.

3°. Le *Chi-hoang*, couleur jaune.

4°. Le *Chi-la*, couleur verte.

5°. Le *Hong-yen-tchi*, c'eſt du coton imbibé d'un beau rouge.

Pour préparer ces couleurs, qui ſont toutes des couleurs à l'eau, il faut les mettre dans un mortier, & les broyer dans une petite quantité d'eau.

Quand on croit la couleur aſſez fine, on verſe doucement dans un vaſe l'eau qui eſt au-deſſus. On lui donne le tems de ſe repoſer. Ce qui eſt au fond du vaſe, eſt la première extraction de couleur, qui eſt légere; elle ſert pour faire le ciel, & le clair des habits bleus, &c.

Ce qui reſte dans le mortier doit être broyé une ſeconde fois avec de l'eau chaude; on fait comme la première fois, & on a la ſeconde extraction, qui eſt un peu plus foncée que la première.

On recommence une troiſième fois à broyer ce qui reſte; on en tire une couleur plus foncée & plus epaiſſe. Cette couleur ne peut s'appliquer que ſur ce qui ne doit point ſe plier; car autrement la couleur ſe détacheroit.

La couleur rouge, *Hong-yen-tchi*, qui eſt dans du coton,

ſe trempe dans l'eau chaude ; elle ſe détache inſenſiblement du coton. Quand il eſt redevenu blanc, on verſe dans une aſſiette, ce qui s'en eſt détaché, & on l'expoſe au ſoleil juſqu'à ce que toute l'eau ſe ſoit evaporée; alors il reſte une couleur qui reſſemble aſſez à la couleur de Lacque.

Quand on veut employer cette couleur, il ne faut pas la chauffer, elle prendroit une teinture noire.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

Ecrite de Péking le 19 Octobre 1788.

JE croyois, Monſieur, n'avoir plus rien à vous dire, cette année, au ſujet de notre auguſte Vieillard; mais les Grands & les Mandarins qui l'avoient accompagné en Tartarie, & qui ſont aujourd'hui de retour, débitent, ſur ce qui le concerne, quelques particularités qui me paroiſſent mériter de paſſer juſqu'à vous, parce que je ſais que rien de ce qui regarde ce grand Prince, ne vous eſt indifférent.

J'ai eu l'honneur de vous dire, dans l'une de mes Lettres précédentes, que l'Empereur etoit allé à *Gé-hol*, comme il a coutume de faire chaque année, pour y paſſer l'Eté dans ſon Palais de plaiſance, *qui met à l'abri des chaleurs.* C'eſt delà, qu'après avoir célébré ſon *Ouan-cheou* (c'eſt-à-dire, le jour de ſa naiſſance) il partoit à la tête de l'elite de ſes *Mantchoux*, pour ſe rendre à *Mouran*, lieu plus au nord de quelques journées, où ſe fait la grande chaſſe du Tigre, & après elle, ou avant elle, la chaſſe du Cerf & des autres bêtes fauves. Cette année, quoique âgé de ſoixante & dix-ſept ans, il a voulu ſe conduire comme il s'eſt toujours comporté depuis qu'il eſt ſur le Trône; c'eſt-à-dire, qu'il a voulu faire, vieillard, ce qu'il a fait à la fleur de l'âge. Il partit le jour déſigné, malgré les repréſentations de tous les Seigneurs de ſa Cour, qui firent l'inimaginable pour l'en détourner, parce que l'année ayant eté pluvieuſe, tous les chemins etoient gâtés, inondés & impraticables. *Vous croyez*, leur répondit-il, d'un ton plus que ferme, *que ſous le prétexte de mon âge, je m'amollirai ſur la fin de ma courſe : non, il n'en ſera rien*,

& je veux vous servir d'exemple jusqu'au bout. Partons.

En parlant ainsi, le bon Prince s'imaginoit que le mal n'etoit pas aussi grand qu'on vouloit le lui faire accroire; il se trompoit; le mal etoit plus grand encore qu'on ne le lui avoit dit; car les rivières & cette foule de ruisseaux qui tombent des montagnes voisines, enflés par l'abondance des eaux, s'étoient répandus dans les campagnes & les avoient changés en un vaste etang. Cependant il falloit marcher : le Maître le vouloit ainsi. L'on se mit en route, & on s'avança avec des peines incroyables jusqu'à la première couchée. Je dis *on s'avança*, & par ce *on*, je n'entends désigner que l'Empereur, deux jeunes Seigneurs, ses favoris, lesquels sont toujours à ses côtés, pour recevoir & intimer ses ordres, quelques Officiers des Gardes, & cinq ou six Grands, dont les chevaux, plus vigoureux que ceux des autres, se trouverent en etat de se tirer du milieu des eaux & des boues dans lesquelles ils enfonçoient de tems en tems jusqu'au-dessus du poitrail. *Le Fils du Ciel*, quoiqu'en chaise à porteurs, ne fut pas respecté par ces boues, malgré toutes les précautions des porteurs, qui elevoient leur précieux fardeau jusqu'au-dessus de leurs têtes, & qui ne faisoient aucun pas, qu'après s'être assurés de la solidité du fonds sur lequel ils devoient appuyer les pieds; la boue & les eaux entroient pêle-mêle dans sa chaise, & lui couvroient quelquefois les jambes jusqu'aux genoux.

Pour ce qui est du reste de sa suite, Officiers, Gardes, Mandarins, Eunuques &c. ils disparoissoient les uns après les autres, à mesure que l'Empereur avançoit; & à l'exception de ceux dont j'ai parlé plus haut, aucun ne put arriver jusqu'au gîte, c'est-à-dire jusqu'à celui des *Koung* ou *Palais Ruraux*, où il est de l'etiquette de passer la premiere

nuit. L'intrépide Voyageur & le petit nombre de ceux qui ne l'avoient pas quitté, n'y arriverent eux-mêmes, avant la nuit, qu'après des efforts incroyables; & à peine y furent-ils arrivés, qu'une pluie des plus abondantes acheva de rendre impraticables tous les chemins de l'aller & du retour. Cette pluie dura deux jours & deux nuits ſans diſcontinuer; il falloit cependant manger, & ils n'avoient aucunes proviſions; celles qu'on avoit faites furent conſommées au premier ſouper, & il n'etoit pas poſſible d'aller ſe pourvoir ailleurs, puiſque les Eunuques qui portent celles qui ſont pour la bouche de l'Empereur, ne pouvoient parvenir juſqu'à lui. Il fallut ſe contenter de quelques gâteaux de mauvaiſe pâte, ſéchés au feu, plutôt que cuits, qu'on alla chercher chez les Payſans qui ont leurs hameaux ſur le penchant de la Montagne, & encore n'en trouva-t-on pas en quantité ſuffiſante pour appaiſer la faim.

Cependant ceux à qui il avoit eté impoſſible de ſuivre Sa Majeſté, pour faire le dû de leurs charges auprès d'elle, eurent la préſence d'eſprit de faire ſavoir aux Mandarins de *Gê-hol*, par le moyen des Gardes répandus de diſtance en diſtance tout le long du chemin, l'impoſſibilité où ils etoient de ſe rendre auprès de leur Maître, la même impoſſibilité où devoit être leur Maître, ou de continuer ſa route, ou de revenir ſur ſes pas. A cette nouvelle, quelques milliers d'hommes munis de pioches, de pelles & de faſcines de toutes ſortes de matieres, furent commandés pour aller au ſecours des embourbés, & leur faciliter les moyens d'aller juſqu'à leur Maître & de recevoir ſes ordres. Il n'etoit pas difficile de prévoir quels ſeroient ces ordres: ils etoient déjà donnés pour le retour à *Gê-hol*, & l'Empereur trouva pour ce retour des chemins un peu moins mauvais, mais praticables & ſans danger.

Il ſeroit difficile de pouvoir dire au juſte combien il a péri

de monde dans le court trajet d'environ cinq de nos lieues. A entendre les Officiers de la ſuite, qui ſont aujourd'hui de retour, il manque preſque à tous quelques-uns de leurs gens, dont ils n'ont aucune nouvelle; peut-être s'en retrouvera-t-il une bonne partie. Pour ſe former quelque idée de la perte occaſionnée par ce voyage, il faut ſe repréſenter une petite armée de dix ou douze mille hommes, qui etoit en marche pour ſe rendre dans un déſert, pour y camper & y vivre l'eſpace d'une quinzaine de jours. Que d'hommes, que de proviſions, que de bagages, que de bêtes de ſomme pour les porter ! Cependant, dans le compte qu'on a rendu à l'Empereur, pour décharger de toute faute ceux de ſa ſuite qui n'avoient pu s'acquitter du devoir de leurs charges & de leurs emplois auprès de ſa perſonne, on ne lui a point parlé des hommes noyés ou enſevelis dans les boues; on n'a fait mention que des bêtes de ſomme, Chameaux, Chevaux, Mulets & autres, & des bagages. On l'eût trop mortifié, en lui racontant tout dans l'exacte vérité, & l'on a ménagé un petit amour-propre qui n'eſt que trop naturel à l'homme, même à l'homme *Fils du Ciel*, quand, reconnoiſſant ſon tort, il ſe trouve comme forcé de l'avouer. C'eſt ce que l'Empereur a fait de très-bonne grace. Il a dit, en préſence de toute ſa Cour, qu'il eût mieux fait d'avoir egard aux repréſentations de ceux qui vouloient le détourner de ce voyage; mais il a ajouté, pour ſe diſculper en quelque ſorte, qu'il etoit bien eloigné de ſe figurer les chemins tels qu'ils les a vus, & qu'il etoit perſuadé qu'on ne vouloit l'engager à rompre ce voyage, que par un ménagement pour ſa propre perſonne. S'il lui en a coûté de faire cet aveu, il lui en a plus coûté encore d'avoir eté forcé de renoncer à l'exercice de la chaſſe, dans des circonſtances où il s'etoit propoſé de donner une idée de ſa grandeur, aux Ambaſſadeurs de *Mien*,

qui ſont venus cette année lui apporter le tribut. Il avoit ordonné que ce tribut lui ſeroit apporté à *Gê-hol* même; & c'eſt là qu'il devoit etaler, en préſence de tous les Princes *Mongoux*, ſes vaſſaux, toutes les raretés que ces Ambaſſadeurs etoient chargés de lui offrir, de la part & au nom de leur Souverain. Au nombre de ces raretés étoient des Eléphans; & c'eût eté vraiſemblablement ſur ces monſtrueux animaux, que les *Mongoux* euſſent fixé de préférence, des regards d'admiration. Le grand cérémonial auquel ils auroient eu part, & dans lequel ils auroient figuré relativement aux différens titres dont ils ſont décorés & aux prérogatives dont ils jouiſſent en vertu de ces titres, leur auroit cauſé plus d'ennui que de plaiſir; la vue des Eléphans auroit, ſinon entiérement diſſipé, du moins un peu adouci cet ennui, Les mauvais chemins les ont affranchis de tout; il n'y a point eu de chaſſe; les Eléphans ne ſont pas arrivés juſqu'à *Gê-hol*, & les Princes *Mongoux* ſont retournés dans leur pays ſans les avoir vus. Pour l'Empereur, il eſt aujourd'hui de retour à *Péking*, jouiſſant de la meilleure ſanté: on le prendroit pour un homme de cinquante ans.

Voilà, Monſieur, une nouvelle du jour dont on ne ſe ſouviendra plus ici, quand vous la lirez, & qui par elle-même n'a rien de bien intéreſſant, ni qui puiſſe piquer la curioſité de ceux qui habitent au-delà des mers. Par cette raiſon même, j'aurois pu ou dû, peut-être, me diſpenſer de vous en faire part; mais j'en ſuis ſi plein par les différentes relations des parens ou amis de ceux qu'elle intéreſſe de près ou de loin, de ceux en particulier qui ſont revenus à la ſuite de Sa Majeſté, que, ſans faire réflexion à la diſtance qui nous ſépare, je vous l'ecris comme ſi vous n'etiez qu'à une ou deux journées de *Péking*, & qu'elle méritât, de votre part, une attention égale à celle que

vous pourriez donner à des nouvelles de la Cour de Verſailles. La conſéquence que vous tirerez de ce que je viens de vous ecrire à la hâte, ſera ſans doute celle que je tire moi-même en vous ecrivant : ſavoir, que notre Empereur veut ſuivre juſqu'au bout les anciennes coutumes, & qu'il peut arriver qu'il ſoit victime d'une conſtance dont ſon âge & les petites infirmités qui ſont néceſſairement à ſa ſuite, concourent de concert à le diſpenſer, ſans que cela puiſſe tirer à conſéquence pour le bon exemple qu'il croit devoir donner à ſes *Mantchoux*.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. RAUX,

Ecrite de Péking, le 6 Novembre 1788.

SUR la fin de 1787, etant allé faire une petite mission près des Sépulrures Impériales, appellées *Chi-ſan-lin*, j'ai profité de cette occasion pour voir ces Monumens de la magnificence de la Dynaſtie des *Ming*. Cinq jours ſuffiroient à peine pour bien examiner les différens objets que ces treize Sépultures offrent à la curioſité d'un Etranger. J'ai ſur-tout admiré les colonnes d'une grande ſalle; elles ſont d'un bois appellé *Nan-mou*; elles ont cinquante pieds chinois de hauteur, dix pieds de circonférence; elles ſont toutes d'une pièce, ayant la même groſſeur par-tout. La Salle dite de *Yong-lo*, a cent quatre-vingt pieds chinois de long, ſur quatre-vingt-trois pieds de large. L'Empereur, ces années dernières, a ordonné de faire des réparations aux *Chi-ſan-lin*; il eſt allé lui-même voir les travaux, & les animer par ſa préſence. Ce Prince a tiré de pluſieurs de ces Sépultures une quantité prodigieuſe de bois *Nan-mou*, ce qui n'a pas fort contenté les Chinois.

Des Ambaſſadeurs venus des Royaumes de *Pegu* & d'*Ava*, viennent de quitter cette Capitale pour s'en retourner dans leur pays; ils etoient venus implorer la protection de l'Empereur contre les rebelles des Etats de *Pegu* & d'*Ava*. Ce grand Prince a bien traité ces Envoyés; mais on dit qu'il s'eſt un peu défié de la ſincérité de leurs démarches, & on ne ſait pas encore ſi les ſecours qu'ils ont demandés, leur ſeront accordés.

*

EXTRAIT
D'UNE LETTRE DE M. DE GRAMMONT,
MISSIONNAIRE,

Ecrite de Canton, le 21 Mars 1789.

LES troubles de Formose sont enfin terminés; jamais la Chine n'a eu à soutenir une guerre plus honteuse & plus dispendieuse; elle y a perdu au moins cent mille hommes, moissonnés par les maladies ou par le fer ennemi; & elle a dépensé plus de deux millions de *taëls*. Le seul avantage qu'elle ait remporté, c'est d'avoir repris sur les Formosiens les deux Places dont ils s'etoient emparés. Aujourd'hui, pour les empêcher de rentrer sur les terres Chinoises, l'Empereur fait bâtir, à grand frais, une forte muraille de séparation. Selon les relations des Généraux Chinois, envoyées à l'Empereur & publiées dans les Gazettes, le fameux *Lin-choang-ouen*, Général des Formosiens, a été pris & coupé en mille morceaux; mais selon des relations secretes, envoyées à Canton par des Officiers subalternes, moins intéressés à plaire à l'Empereur, *Lin-choang-ouen* vit encore, & celui qui a eté supplicié, est un Formosien qui portoit son nom.

A la guerre de Formose a succédé la guerre avec les Tonkinois : en voici le sujet.

Ly-ouei-joui, dernier Roi du *Tonking*, mourut, il y a environ quatre ans, assiégé dans sa Capitale par un sujet rebelle, nommé *Yuen-yo*, qui, à la tête d'un parti formidable, s'empara du Gouvernement, & se fit proclamer Roi sous le nom de *Tai-tsou*. Durant les troubles & les horreurs de cette guerre

civile, *Ly-ouei-joui* ne pensa pas à mettre en sûreté les Sceaux de la Couronne, qu'il tenoit de l'Empereur de la Chine, ni à déclarer son successeur.

Ly-ouei-ki, son fils, à qui ce défaut de formalité n'ôtoit ni l'espérance, ni le droit de régner, tant qu'il se reconnoîtroit tributaire de l'Empire, n'etoit pas alors en etat de résister aux rebelles, & de chasser l'usurpateur; il prit le parti de dissimuler & d'aller chercher & préparer, loin de la Capitale, les moyens de recouvrer ses Etats. Déjà il avoit rassemblé quelques troupes dans le pays de *Leang-tsai*, lieu de sa retraite, lorsque, l'an passé, poursuivi par l'usurpateur qui vouloit le sacrifier à son repos & à son ambition, il vint se refugier, avec sa mère & quatre-vingt personnes de sa suite, dans le *Kuang-si*, province de Chine, pour implorer la protection de l'Empereur.

Le 20 de la onzième lune, l'Empereur, touché du sort de ce jeune Prince, donne ordre à *Sun-che-y*, Gouverneur des Provinces de *Kuang-si* & *Kuang-tong*, & à *Ou-ta-kin*, Officier de guerre dans celle du *Yun-nan*, de se rendre à *Ly-tching*, ville frontière de Chine, où s'etoit refugié *Ly-ouei-ki*. Les troupes de ces trois Provinces y arrivèrent bientôt après eux. *Sun-che-y*, qui n'avoit d'autre mérite militaire, que d'avoir appaisé une emeute de quelques villageois affamés, en prend le commandement par ordre de l'Empereur, qui lui prescrit de ramener le Prince & la Princesse dans leurs Etats, d'y anéantir le parti des rebelles, & de faire conduire leur Chef à *Peking*.

Yuen-yo, peu intimidé des ordres de l'Empereur, etoit déjà arrivé à la tête de ses troupes, à la vue de *Ly-tching*, rendez-vous général des troupes Chinoises. Les deux armées n'etoient séparées que par une riviere peu considérable.

Le 16 de la douzième lune, les troupes Impériales commencerent l'attaque à l'entrée de la nuit. Comme toute la ſcience militaire des Chinois conſiſte en de petites ruſes de guerre, *Sun-che-y* ruſa avec les ennemis. Selon la relation que j'ai ſous les yeux, après avoir diſpoſé avantageuſement quelques batteries de canon, il ordonna qu'on conſtruisît un grand nombre de barques vers l'aile droite de ſon armée, comme s'il eût eu l'intention de paſſer la riviere en cet endroit, tandis que d'un autre côté il envoya un corps de deux mille hommes, qui la paſſerent à gué, deux lieues plus haut. Les ennemis épouvantés de voir derriere eux ce corps de troupes s'avancer & fondre ſur eux, font d'abord quelque réſiſtance, mais bientôt ils ſe débandent & prennent la fuite. A l'inſtant le reſte de l'armée Chinoiſe paſſe la riviere ſur les barques, & ſe met à pourſuivre les fuyards.

Sun-che-y, dans ſa relation, ne fait pas mention du nombre des ennemis tués dans cette action; il ſe contente de dire qu'il en périt un grand nombre, & qu'en outre on fit 420 priſonniers, à qui il fit ſur le champ trancher la tête, qu'il expoſa ſur les chemins publics, pour imprimer la terreur.

Cette victoire, annoncée à l'Empereur, valut à *Sun-che-y* les plus magnifiques eloges, & l'honneur d'être décoré du titre de Comte; mais ſa gloire n'a pas eté de longue durée. Les Tonkinois, inſtruits à l'ecole des Chinois, ont ruſé à leur tour. Voyant *Sun-che-y* dans la réſolution de les pourſuivre, ils lui ont fait ſignifier que ſi l'on venoit encore les attaquer, ils etoient réſolus de ſe défendre : mais que ce ſeroit toujours avec le plus grand regret, qu'ils verſeroient le ſang Chinois; qu'ils etoient pleins de ſoumiſſion & de reſpect pour l'Empereur; qu'ils s'engageoient à reconnoître le jeune Prince pour leur Roi, & à payer avec lui le tribut ordinaire.

Sun-che-y, bien eloigné de ſoupçonner une trahiſon cachée ſous ces belles apparences, avertit l'Empereur des bonnes diſpoſitions des rebelles. L'Empereur, ſatisfait d'avoir rendu la Couronne à *Ly-ouei-ki*, fit répondre à *Sun-che-y*, qu'il eût à congédier les troupes. *Ly-ouei-ki*, connoiſſant le génie fourbe de ſa nation, trembla en apprenant la réponſe de l'Empereur, & il ne put s'empêcher de témoigner à *Sun-che-y* ſes craintes & ſes défiances; mais *Sun-che-y*, dont les lumieres n'egalent pas le travail & l'application, le raſſura le mieux qu'il lui fut poſſible, & congédia, dès le jour même, la meilleure partie des troupes.

Il reſtoit encore un corps de douze mille hommes, qui ayant reçu l'ordre de partir le lendemain, avoit déjà embarqué armes, bagages, & toutes les proviſions du voyage. Avant le départ, *Sun-che-y*, ſelon la coutume, voulut célébrer ſa victoire & le triomphe de *Ly-ouei-ki*, par un feſtin ſolemnel, où le jeune Prince devoit ſe trouver à la tête de ces douze mille convives. La plaine qui s'étend le long de la riviere etoit le lieu deſtiné à cette magnifique fête. Les Tonkinois, inſtruits de tout ce qui ſe paſſe, préparent leur coup dans le plus grand ſilence. L'heure du feſtin arrive; les convives prennent leur place; *Ly-ouei-ki* eſt aſſis à la droite de *Sun-che-y*. En un inſtant la ſcene change, & ce lieu de réjouiſſance devient un théâtre d'horreurs. Les Tonkinois ſortent tout-à-coup de leurs embuſcades, fondent comme des tigres ſur ces convives déſarmés, & en font un ſi horrible carnage, que, ſelon les relations les plus favorables, il n'y en a eu que trente qui aient eu le bonheur d'échapper à leur rage. L'infortuné *Ly-ouei-ki* tomba ſous leurs coups, victime de la crédulité de *Sun-che-y*. Echappé au carnage, *Sun-che-y* ſe feroit défait lui-même s'il n'en eût eté empêché. Humilié, conſterné,

il avertit l'Empereur du maſſacre de ſes troupes, ſe reconnoît indigne de vivre, & demande à avoir la tête tranchée. Dans ce moment, j'apprends que l'Empereur le rappelle à *Peking*, lui a ôté le titre de Comte & ſon Gouvernement, & envoie à ſa place, contre les Tonkinois, *Akouei*, le dompteur des *Miao-tſée*, & *Fou-kang-gan* le pacificateur de Formoſe.

ABRÉGÉ (1)
DE L'HISTOIRE CHINOISE
DE LA GRANDE DYNASTIE *TANG*.

PRÉFACE.

CE qui eſt dit dans cet Abrégé, eſt tiré d'un grand Recueil des Hiſtoires des Dynaſties, appellé *Nyen-y-ſſe* ou *Nyen-y-che*, de l'Hiſtoire Chinoiſe de *Sſe-ma-koang*, de l'Hiſtoire appellée *Tong-kien-kang-mou*, & de celle qui eſt intitulée *Li-tay-ki-che-nien-piao.* Je ne dis rien de ces Livres. Ils ſont à la Bibliotheque du Roi, & on en a donné la notice (2). J'ai quelquefois conſulté quelques Abrégés Chinois ; mais, dans ces Abrégés, je n'ai rien trouvé qui ne ſoit dans les Livres dont je fais mention.

J'ai réduit les années des regnes, aux années de

(1) Ce précieux morceau nous a été communiqué par M. de Guignes, de l'Académie des Belles-Lettres. L'Auteur eſt le Pere Gaubil, qui fut Miſſionnaire en Chine en 1721, & envoyé à *Peking* en 1749. Il eſt connu par pluſieurs écrits imprimés. Il paroît qu'il compoſa celui-ci en 1753. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Il y a quelques années que cette Notice a été envoyée.

Jésus-Christ, soit pour la somme totale des années, soit pour la distribution de ces années. La chronologie est certaine ; & sans avoir recours aux vérifications, par les observations célestes marquées avec l'année Chinoise, le mois & le jour Chinois, la seule suite des années, marquée par les Historiens contemporains, depuis la premiere année de la Dynastie *Tang*, jusqu'à la dernière, & depuis cette derniere année, jusqu'à la présente année 1753, démontre le rapport des années de la Dynastie *Tang* aux années de J. C. L'Histoire de cette Dynastie contient beaucoup d'observations célestes, propres à fixer les époques. J'ai cru inutile de me servir de cette voie pour démontrer les époques des regnes des Empereurs de la Dynastie *Tang*.

J'ai réduit les jours des mois marqués en Chinois, à nos jours Juliens de douze mois par année. Cette méthode est connue aujourd'hui en Europe ; & on peut l'employer pour corriger les fautes qui se seront peut-être glissées dans le résultat de tant de calculs qu'il m'a fallu faire pour opérer cette réduction. La réduction des années Chinoises à celles de Jésus-Christ n'a aucune difficulté, quand on a des tables des cycles Chinois, & quand on sait la méthode Chinoise pour déterminer le premier jour de la premiere lune Chinoise, & la lune intercu-

laire.

laire. Je n'ai garde d'ennuyer par la répétition de cette méthode, dont on a si souvent parlé dans les Livres Européens.

Les Livres de l'Histoire Chinoise, dont j'ai parlé, ne désignent pas ordinairement les Provinces & les villes de l'Empire par les noms qu'on voit dans les Cartes d'aujourd'hui. Pour eviter la confusion que causeroient les noms anciens, j'ai désigné les Provinces, Districts & Villes par les noms modernes. Pour cette réduction, le travail est long & ennuyeux. Ce sera toujours une grande difficulté pour les Européens qui voudront lire l'Histoire Chinoise dans l'original, malgré les Catalogues qu'on a, & qu'on peut encore faire mieux, pour être au fait du changement trop fréquent fait aux noms des lieux, dans le tems des Dynasties.

Pour ce qui regarde les noms Chinois des pays etrangers dont parle l'Histoire Chinoise de la Dynastie *Tang*, on vient à bout de les reconnoître, & de savoir, au moins en gros, la situation des pays entre l'Arabie, la Perse, & les sources des fleuves *Gi-hon* & *Si-hiun*. Certains points fixes assurent, au moins en général, cette situation. Par exemple, on sait que la ville de *Hami* s'appelloit, au tems de *Tang*, *Y-tcheou*; que *Turphan* s'appelloit *Sy-tcheou* ou *Cao-tchang*, &c. que vers le nord ou nord-ouest

de *Turphan*, etoit la forteresse *Pé-ting;* que le lac *Lop*, dans le pays de *Turphan*, s'appelloit *Yen-tse;* que près de ce lac les *Turcq-chato* eurent d'abord leur campement. Dans l'Histoire de *Tang*, on voit des routes marquées depuis *Turphan* jusqu'à la rivière *I-li*, qui, au tems de *Tang*, portoit le nom d'*I-li* comme aujourd'hui. L'an 1711, le 16 Septembre, la hauteur méridienne du bord supérieur du soleil, fut observée avec un quart de cercle de deux pieds deux pouces de rayon. Cette hauteur donna 42° 53′ 20″ pour la latitude boréale de *Hami*. Les Pères Jartoux, Fredeli, Bonjour, qui firent l'observation, mesurerent exactement le chemin de *Hami*, à l'extrémité de la grande muraille de la Chine, observant les détours, les rhumbs, & la variation de l'aimant. De leurs observations, ils conclurent la différence de longitude entre l'extrémité de la grande muraille & la ville de *Hami*, telle qu'on la voit dans les nouvelles Cartes.

Les routes des Tartares & des Chinois envoyés par *Kang-hi* à la rivière *I-li*, furent faites & marquées avec soin par des gens instruits. L'Empereur *Kang-hi* fit examiner ces routes par les Missionnaires Géographes; & après l'examen de ces routes, ils dresserent la Carte des pays entre la rivière *I-li* & la grande muraille de la Chine.

Les Mémoires de Géographie de la Dynaſtie *Tang*, marquent de grands campemens des Turcs Occidentaux aux environs de la rivière *I-li*; & le principal de ces campemens etoit à mille *li* à l'oueſt de la riviere *I-li*. Ce campement s'appelloit *Souy-ye* ou *Souy-che*. Ce fut depuis une ville conſidérable, appellée auſſi *Souy-ye*, *Souy-che*. On marque en général ſa ſituation par rapport à deux pays plus occidentaux; ſavoir, *Talaſſe* (Tharas), & *Che* (Schaſch). On parle de la ville de *Talaſſe* près du pays de *Che*. On dit que *Che* eſt près de la riviere *Tching-tchou*, ou *Tche*, qui eſt le fleuve *Sirr* ou *Sihiun*. On dit que *Che* eſt à cinq cens ou ſix cens *li* au nord-oueſt de *Pahanna*, qu'on dit être ſur la même riviere au nord, c'eſt-à-dire, au nord de la rivière *Sirr* ou *Sihiun*. On met *Pahanna* à plus de deux mille *lys* au ſud-oueſt de la ville *Souy-che* ou *Souy-ye*. Toutes ces diſtances & rhumbs de vent ne ſauroient être bien exacts; mais cela ſuffit pour avoir en général la ſituation.

On ſuppoſe la ville royale du pays *Yen-ki*, à neuf cens *li* à l'oueſt de *Sy-tcheou* ou *Turphan*; la ville royale du pays *Ku-tſe*, à neuf cens *li* à l'oueſt de celle de *Yen-ki*; la ville de *Ku-tſe*, à quinze cens *li* à l'eſt de celle du pays de *Sou-le*; la ville royale de *Sou-le*, à mille *li* à l'eſt de la ville royale

du pays *Pahanna*. D'un autre côté, on ſuppoſe la ville royale de *Yu-tien* à quatorze cens *li* au ſud de la ville royale de *Ku-tſe*, & la ville royale de *Ku-tſe* à cinq cens ou ſix cens *li* au ſud du campement des Turcs, c'eſt-à-dire, de la ville de *Souy-ye*. On ſait que la ville d'*Irghen*, marquée ſur la Carte, eſt l'ancienne ville royale de *Yu-tien*. C'eſt dans les pays de *Yu-tien* & *Ku-tſe*, qu'etoit le Royaume de *Kaſgar*; & je laiſſe à d'autres le ſoin de voir l'endroit où etoient les villes de *Kaſgar*, une marquée à 40° de latitude, l'autre à plus de 44°. D'une ſeule ville, on en aura peut-être par erreur fait deux. On voit, dans la Carte, la ville de Caſgar ou Kaſgar, en Chinois *Hacheaeul*, *Hachehali*, &c. & on n'en marque pas d'autre de ce nom, qui ſoit plus au nord.

Dans le Livre du voyage (*a*) de la Chine, on voit le voyage du Frère Benoît Goès, Jéſuite. La ville appellée *Hyarchan*, eſt certainement la ville de *Irghen*; & ce qu'il dit de cette ville & du pays, eſt entiérement conforme à ce qu'on dit aujourd'hui d'*Irghen*, & anciennement de *Yu-tien*. Pour aller de *Hyarchan* à la grande muraille de la Chine, il paſſa par *Acſou*, par *Cialis*, & ſe rendit à *Turphan*. *Acſi*, ou *Acſou*, eſt encore une ville qu'on voit dans la Carte bien au nord d'*Irghen*. *Cialis* eſt le pays

(*a*) Trigault, Voyage de la Chine. *Lyon*, 1616.

appellé *Ku-li*, vers le ſud du pays *Yen-ki*, entre *Ku-tſe* & *Sy-tcheou* ou *Turphan*. Le Jéſuite fut obligé de faire ce grand détour, ſans doute à cauſe de grandes difficultés à paſſer les déſerts entre *Irg-hen* & le pays de *Cha-tcheou* : d'ailleurs, dans ce tems-là, tout ce pays etoit couvert de brigands des pays de *Coconor* & de *Cha-tcheou*, qui infeſtoient les frontieres de la Chine.

Puiſque la ville de *Ku-tſe* eſt au nord d'*Irghen*, & à mille huit cens *li* à l'oueſt de *Turphan*, il s'enſuit qu'*Irghen* eſt plus oueſt que *Turphan* de mille huit cens *li* & plus ſud de mille quatre cens *li*. On peut comparer ce qui en réſulte pour la différence en latitude & longitude. Mais quoiqu'on ne doive pas rejetter abſolument les meſures que je rapporte, d'après les Chinois du tems des Dynaſties *Tang*, *Souy*, je crois qu'il vaut mieux s'en tenir à la Carte de M. Damville, qui a joint ſon examen critique, aux Mémoires des Tartares, communiqués par l'Empereur *Kang-hi* aux Miſſionnaires Géographes.

La ville de *Ki-pin* en Chinois, eſt la ville de Samarcande. Or, dans les Mémoires de Géographie, inſérés dans l'Hiſtoire de la Dynaſtie *Tang*, cette ville *Ki-pin* (*a*) eſt à mille *li* à l'oueſt d'un pays appellé *Ou-tchang*, près de cinq cens *li* au nord

(*a*) On marque aſſez bien la ſituation de *Ki-pin*, par rapport au

pays de *Che*, & cela convient assez au pays de *Schasch* & de Samarcande.

de *Kiachemilo* ou *Cachemire*. Ce pays de *Ou-tchang* confinoit vers l'est avec le pays de *Polu* ou *Pourout*, dont parle l'Histoire de *Tang*. On voit donc que les points fixes dont je viens de parler, peuvent très-bien servir à faire voir à quels pays d'aujourd'hui répondent ceux que l'Histoire de *Tang* cite au nord-ouest, au nord des pays de *Che* & *Talasse*, au sud, sud-est, sud-ouest du pays de Samarcande; aux pays au sud-est, sud-ouest, nord-ouest de *Irghen*, *Ku-tse*, *Soule*, *Cachemire*, *Pourout* & autres. On reconnoît très-bien dans l'Histoire de *Tang*, le pays du Thibet, appellé *Toufan*, les divers pays des Indes, sous le nom de *Tien-tcho*, *In-tou*, les pays de *Cazna*, *Caboul*, *Tabarestan*; on reconnoît sans peine les pays entre la Perse & les Indes, les pays de *Balk*, de *Badachian*, & autres, le long de la riviere Oxus. Dans l'Histoire de *Tang*, elle porte le nom *Ou-hiu*. La riviere Yaxartes porte le nom de *Tching-tchou*.

En combinant, dans l'Histoire de *Tang*, ce qui est dit de la situation des pays occidentaux, des villes de *Yu-tien* (*a*) & de *Ku-tse*, on voit que le pays de *Yen-ta* (1) est le pays des anciens *Haya-*

(*a*) *Irghen*.

(1) Les auteurs Chinois parlent diversement de l'origine de ces peuples. Les uns les font venir des pays de *Coconor*, *Chatcheou*, & pays voisins. Les autres les font venir des Tartares, au nord de la Chine. Au tems de la Dynastie *Tang*, les *Yen-ta* campoient dans les terres des Princes de *Tou-holo*.

thela ; qu'il y a avoit une ville appellée *Bathien* ou *Pathien*, nommée auſſi *Ouang-che*, à près de ſeize lieues au ſud du fleuve Oxus, ou *Ou-hin* en Chinois; que cette ville etoit à mille ſix cens ou mille huit cens *li*, vers l'oueſt d'*Irghen*, & quinze cens *li*, vers l'eſt de *Ki-pin* ou Samarcande ; que dans ce pays de *Yen-ta* il y avoit beaucoup de tours ou pyramides, beaucoup de Religieux conſacrés au culte de *Fo*, & beaucoup de livres de la religion de *Fo.* Il y avoit, vers les pays de *Cachemire*, de *Gazna*, de *Caboul*, des Princes Turcs. On appelloit les Peuples ſoumis à ces Princes Turcs, les Turcs Indiens, en Chinois *Tou-kue-Po-lo-men. Tou-kue* répond au mot *Turc ; Po-lo-men* répond au mot *Brachmane*, & ſouvent auſſi au nom *Indien ;* & cela répond aſſez au nom *Indo-Scythæ.*

Le pays appellé en Chinois *Ta-che*, eſt certainement l'Arabie, ou au moins la partie de l'Arabie où Mahomet fonda ſa ſecte & ſa puiſſance, puiſque l'Hiſtoire de *Tang* dit clairement que c'eſt au pays *Ta-che* (*a*) que Mahomet, ayant trouvé une pierre noire ſur la montagne près de Médine, prit les armes, trompa bien du monde, & fonda un Etat ; que ſes ſucceſſeurs conquirent le pays *Poſſe*, & détruiſirent ce Royaume ; qu'ils pouſſerent leurs conquêtes juſqu'aux Indes, s'emparerent de la Tranſoxane, &

(*a*) *Tache* eſt auſſi le titre du Khalife.

affoiblirent la puissance de *Fou-lin*. *Posse* est certainement la Perse, puisqu'on parle de la mort funeste du dernier Roi *Y-sey* ou Isdegerde, tué dans le *Tou-ho-lo* (*a*) par les Mahométans : d'ailleurs, la situation de la Perse est assez bien marquée.

Le Royaume de *Fou-lin* ou *Ta-tsin*, est marqué au nord-ouest de *Posse*. On dit que cet Etat est à l'ouest de la mer d'occident (*b*); qu'il est entre deux mers (*c*); qu'il a au nord les Turcs *Kosa* (*d*); qu'il est plein de grandes villes; que le Roi a de grandes armées; que la Capitale est sur la mer, & a le titre de *Tse-sa* ou *Tsi-sa* (*e*); que le Roi avoit de grandes guerres avec les Khalifes. Dans ce qu'on dit de la beauté de la ville, de sa grandeur, de ses richesses, de ses palais & de son gouvernement, il pourroit bien y avoir des traditions sur l'ancienne Rôme.

L'Histoire de la Dynastie *Tang* représente le Japon comme une isle, & fait assez bien connoître ce Royaume. Elle ne désigne aucune connoissance sur l'Amérique. Elle fait très-bien connoître toute la Tartarie occidentale & orientale, le pays de *Coconor*, & tous les pays au nord du désert de Sable & des frontieres de Sibérie.

Dans l'Histoire de la Dynastie *Tang*, on fait des descriptions assez amples de la Corée & du *Leao-tong*. On appelle les quatre grands fléaux de la Dynastie

(*a*) J'ai déjà dit que *Tou-ho-lo* désigne une partie du *Khorassan* & *To-kharestan*.

(*b*) Un des noms de la mer Caspienne.

(*c*) On parle sans doute de la mer de Chypre & du Pont-Euxin.

(*d*) Les Tartares à l'ouest & au sud de la mer Caspienne, avoient le nom de *Kosa*.

(*e*) C'est sans doute *César*, ville de César.

nastie *Tang*, quatre grandes Puissances au tems de cette Dynastie, qui firent à la Chine de sanglantes guerres. Ces Puissances furent, 1°. celle des Turcs; 2°. celle de *Hoey-he* ou *Hoey-hou* ou *Igours*; 3°. celle du *Thibet*; 4°. celle du Roi du *Yunnan*.

Dans les Mémoires de Géographie du tems de *Tang*, on reconnoît les îles de Luçon, des Moluques, Bornéo, Java, Sumatra. Le pays *Tong-king* est bien décrit; on reconnoît aisément le pays de Cochinchine & les pays voisins, le Royaume de Siam & le pays de Malaca.

Il y a long-tems que ce que l'Histoire Chinoise de la Dynastie *Tang* rapporte sur la Religion Chrétienne, sur le Mahométisme & les Khalifes, sur la destruction de l'Empire de Perse, sur les guerres des Turcs & autres Tartares, sur la puissance des Chinois à *Hami*, *Turphan*, la riviere *I-li*, le Royaume de *Casgar*, sur plusieurs expéditions des Chinois vers le nord-est de Cachemire, dans la Transoxane, aux pays de *Sairan*, *Tharas*, *Schasch*, &c. me paroissoit digne d'être traduit en notre langue. Je me suis contenté de faire un abrégé assez ample de cette Histoire, qui a d'ailleurs des choses curieuses & de grands evénemens.

Quant à l'occasion de la ville royale de *Ku-tse*, j'ai employé le nom de *Casgar* ou *Kasgar*; j'ai sup-

posé que cette ville de *Ku-tsé* etoit la ville de *Casgar* ; j'ai cru au moins que c'etoit une des villes qui ont porté ce nom. Une Carte exacte de tous les pays entre *Hami*, *Irghen* & la mer Caspienne, me paroît manquer.

Je renvoie les Lecteurs aux Cartes de M. Damville, dans le Recueil du Pere du Halde. La Carte que j'aurois pu mettre dans l'Abrégé que j'envoie, ne diroit rien de mieux.

L'Histoire de *Tang* emploie presque toujours les distances, en *li* en usage au tems de la Dynastie *Souy*, quand elle parle des pays etrangers. Ces *li* sont de ceux dont au moins deux cens cinquante font un degré de latitude : peut-être même il faudroit en employer, pour ce degré, deux cens soixante-dix ou deux cens quatre-vingt : tout cela est incertain.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE CHINOISE
DE LA GRANDE DYNASTIE *TANG*.

LE premier Empereur de la grande Dynaſtie *Tang* eſt *Ly-yuen*. Le ſur-nom de ſa famille eſt *Ly*; le nom de ce Prince eſt *Yuen*. Il etoit de *Tching-ki*, ville détruite dans le territoire de *Tſin-tcheou*, ville conſidérable dans la Province de *Chenſi*. La famille de *Ly-yuen* etoit illuſtre. Sur la fin de la Dynaſtie (1) *Tſin*, les ancêtres de *Ly-yuen* etoient Princes Souverains du pays de *Leang-tcheou*, dans le *Chénſi*. *Ly-kao* y régnoit l'an 400 de J. C.; il régna douze ans. Son petit-fils *Li-ſun* perdit cette Principauté l'an 422. Les Seigneurs de cette famille eurent enſuite de grands emplois ſous le règne des Empereurs Chinois & Tartares, dans les Provinces boréales de la Chine, & ils eurent le titre de Comte du pays *Tang* (2). *Tang* eſt un des noms du Diſtrict de *Tay-yuen-fou*, Capitale de la Province du *Chanſy*. *Ly-yuen* portoit le titre de Comte de *Tang*. *Yang-ti*, Empereur de la Dynaſtie *Souy*, confia, l'an 417, à *Ly-yuen* l'important

L'Empereur *Kao-tſou*.

(1) Au tems de la Dynaſtie *Tſin*, l'Empire Chinois fut diviſé en Empire du nord & du ſud (*a*). Celui du ſud eut des Princes Chinois; celui du nord eut preſque toujours des Princes Tartares. La famille impériale *Souy* etoit Chinoiſe; elle réunit les deux Empires. Ces deux Empires ſont déſignés par les trois caractères (*b*) *nan*, *pe*, *tchao*.

(2) Il y a eu à la Chine une petite Dynaſtie appellée *Tang*. C'eſt pour cela qu'on a marqué grande Dynaſtie de *Tang*, pour déſigner celle dont *Ly-yuen* fut le premier Empereur.

(*a*) On peut compter l'an de J. C. 386 pour le 1^r de cette diviſion.

(*b*) *Nan*, ſud; *pe*, nord; *Tchao*, Dynaſtie.

Gouvernement de *Tay-yuen-fou*. L'Empereur *Yang-ti* etoit alors dans la province de *Kiang-nan*, tout occupé de ses plaisirs, & négligeant entierement le gouvernement de l'Etat. Ce Prince ne fit aucun cas des avis qu'on lui donna sur le danger où il etoit de perdre l'Empire. Des troupes de voleurs désoloient les Provinces; les Grands & les peuples etoient vexés; plusieurs Seigneurs prirent les armes, & entreprirent de se faire reconnoître Princes Souverains dans quelques Provinces. L'Empereur etoit instruit de tout, & ne prenoit aucune mesure pour remédier à tant de maux; il ne songeoit qu'à satisfaire sa passion pour le vin & pour les femmes. Tout ne se faisoit que par le canal de quelques Eunuques & de Mandarins sans probité, sans expérience, qui maltraitoient impunément les peuples, les Grands, & tout ce qu'il y avoit dans l'Empire, de gens sages & attachés au vrai bien de l'Etat.

Deux Eunuques fort accrédités avoient l'intendance d'un Palais Impérial, près de *Tai-yuen-fou*, où etoient quelques filles destinées pour l'Empereur. Un de ces Eunuques fit sortir du Palais une de ces filles, & l'envoya à *Ly-yuen*, qui accepta le présent de l'Eunuque. Lui & l'autre Eunuque avoient de grandes liaisons avec *Li-chi-min*, second fils de *Ly-yuen*. *Li-chi-min* avoit de grandes qualités; il etoit très-attentif sur ce qui se passoit dans l'Empire; il s'informoit exactement du nombre & des talens des Officiers & des Mandarins de Lettres, qui etoient du département de son père *Ly-yuen*; & il n'épargnoit rien pour attacher à sa famille, ceux qu'il savoit pouvoir lui être de quelque utilité pour le dessein qu'il conçut dès-lors de faire monter son père sur le Trône. Il supposoit, comme certain, que dans peu de tems la Dynastie *Souy* seroit détruite. Il parloit souvent aux deux Eu-

nuques & à quelques anciens Officiers mécontens des troubles de l'Empire, & des motifs qui engageoient tant de Gouverneurs à prendre les armes; mais il ne témoignoit rien de ses vrais sentimens & de ses desseins. Il profita enfin d'une occasion pour proposer à son père *Ly-yuen*, de prendre les armes, pour se mettre à couvert des entreprises & des vexations de ceux qui gouvernoient. Les deux Eunuques se joignirent à *Li-chi-min* pour exhorter *Ly-yuen* à prendre les armes. Celui-ci, timide de son naturel, fut d'abord frappé du danger où une telle démarche exposeroit sa famille. Il ne laissa pas de faire grande attention à ce que les Eunuques & *Li-chi-min* lui proposoient. L'enlévement de la fille du Palais etoit un crime digne de mort & pour l'Eunuque & pour *Ly-yuen*; la Cour etoit, d'ailleurs, dans de grands soupçons sur *Ly-yuen*. Enfin, ce Prince craignant d'être bientôt cassé & arrêté, se résolut à lever des troupes; c'est ce qu'il fit le 23 Juin (*a*) de l'an de J. C. 617, à *Tai-yuen-fou*, & publia un manifeste où il se déclaroit Général de l'Empire, & où il disoit qu'il vouloit pacifier les troubles, & délivrer la Famille Impériale des maux que tant de mauvais Ministres & Mandarins lui causoient.

(*a*) Cinquieme Lune, jour *Kia-tse*.

Quand la démarche de *Ly-yuen* fut publiée, un grand nombre de Mandarins, d'Officiers & de Soldats se joignirent aux troupes qu'il commandoit. On lui fournit des provisions, de l'argent, des etoffes, & on fit de grands magasins d'armes. Il envoya des Officiers à un Roi (1) des Turcs, nommé *Chi-pi*;

(1) L'Histoire Chinoise désigne les Turcs par les deux caractères Chinois *Tou*, *Kue*. Le Roi des Turcs a pour titre *Kohan*, & ce titre veut dire *Roi*.

Les Turcs, dont *Chi-pi* etoit Roi, campoient dans le pays d'*Ortous*. Avant l'an de J. C. 581, les Turcs n'avoient pas de hordes au sud du *Chamo*, ou désert de Sable

il fit avec lui un traité, & le Prince Turc ne tarda pas à lui envoyer un corps de troupes. *Ly-yuen*, avec ces troupes & celles qu'il reçut de divers endroits, se mit en marche, & résolut d'aller assiéger *Si-gan-fou*, Capitale de l'Empire. Le Prince *Li-chi-min*, quoique âgé seulement de vingt-deux ans, fut choisi pour Général de l'Armée, & il fit voir qu'il etoit digne de ce choix.

Un Seigneur considérable dans le pays de *Si-gan-fou*, avoit epousé *Ly-chi*, fille de *Ly-yuen*. Ce Seigneur fut dans de grandes alarmes, quand il sut que son beau-père avoit pris les armes, & marchoit pour venir assiéger *Si-gan-fou*. *Ly-chi* surprit bien son mari, quand elle lui dit la résolution où elle etoit d'aller joindre son père, à la tête d'un corps de troupes qu'elle disoit vouloir lever. Son mari consentit, après bien des difficultés, à se joindre à *Ly-chi*. Cette jeune femme communiqua son dessein à plusieurs Seigneurs de sa famille; elle vendit ce qu'elle avoit pour lever des Soldats, & se mit à leur tête pour aller joindre l'armée de *Ly-yuen*. On donna aux troupes conduites par *Ly-chi*, le nom de *Légion de l'Héroïne*. On arriva à *Si-gan-fou*; on en entreprit le siége. *Ly-chi* s'y fit admirer par son courage & son intrépidité. *Li-chi-min* conduisit le siége avec beaucoup de courage & de science dans l'art militaire. *Tay-ouang*, fils de l'Empereur *Yang-ti*, commandoit dans la Ville; mais

en Tartarie. L'Empereur *Ouen-ti*, de la Dynastie de *Souy*, consentit que les Turcs campassent, s'ils vouloient, au sud du *Chamo*. Ces Turcs avoient plusieurs Rois ou *Kohan*, dont un etoit *Ki-ming*, pere de *Chi-pi*. *Ki-ming* fut vaincu dans une bataille par d'autres Turcs, & perdit son Etat. Il avoit epousé une Princesse de la famille impériale. L'Empereur *Ouen-ti*, pour dédommager *Ki-ming*, lui donna la meilleure partie du pays d'*Ortous*. *Ki-ming* & *Chi-pi* se virent bientôt à la tête d'un grand nombre de Turcs. *Chi-pi* epousa aussi une Princesse de la famille impériale.

ce Prince n'avoit que treize ans; les troupes qui composoient la garnison etoient remplies de mécontens; les habitans de la Ville, qui souffroient tout de la part des Mandarins Impériaux, espéroient tout de *Ly-yuen* & de *Li-chi-min*, son fils, dont ils connoissoient le mérite. *Tay-ouang* se vit obligé de rendre la Ville, le 12 Décembre (*a*) de l'an 617 de J. C. *Ly-yuen* en prit possession, & empêcha le carnage & le pillage; il se contenta de faire mourir quelques gens dangereux & plusieurs Mandarins qui avoient détruit la sépulture des Seigneurs de sa famille.

(*a*) Onzieme Lune, jour *Ping-tchin*.

Ly-yuen fit proclamer Empereur le Prince *Tay-ouang*, donna à *Yang-ti* le titre d'auguste Empereur, & se fit nommer Prince de *Tang* & Lieutenant-Général de l'Empire. L'an 618, le 4 Avril (*b*), l'Empereur *Yang-ti* fut tué dans son Palais, par un Officier, dans la province de *Kiang-nan*. *Yang-ti* se voyant investi par une troupe d'assassins & de meurtriers, voulut dire qu'il ne méritoit pas un tel sort; on lui dit qu'il avoit attenté à la vie de son pere, qu'il avoit pris une femme de son pere; on lui fit l'enumération de ses crimes, de ses débauches, de ses injustices: enfin, on le mit à mort.

(*b*) Troisieme Lune, jour *Ki-yeou*.

Le 12 Juin (*c*) de l'an de Jesus-Christ 618, le Prince *Tay-ouang*, qui etoit dans la quatorzieme année de son âge, renonça au titre d'Empereur, & céda l'Empire à *Ly-yuen*. Le 18 Juin (*d*), *Ly-yuen* prit possession de l'Empire, avec les cérémonies ordinaires, & donna un titre honorable & un apanage au Prince *Tay-ouang*. Il vouloit déclarer *Li-chi-min*, son second fils, Prince héritier; mais celui-ci le refusa, & détermina son pere à déclarer Prince héritier son fils aîné, *Ly-kien-tching*. *Li-chi-min*, son second fils, fut déclaré Prince de *Tsin*. *Ly-yuen* fit la cérémonie Chinoise à ses Ancêtres, dans la salle destinée à cette céré-

(*c*) Cinquieme Lune, jour *Ou-ou*.

(*d*) Cinquieme Lune, jour *Kia-tse*.

monie, & fit déclarer Impératrice la Princesse son epouse. Il y eut une amnistie générale. *Li-chi-min* fut nommé Généralissime des Armées. On fit choix de bons Ministres, on soulagea les peuples, on fit la recherche des Gens de mérite; & *Li-chi-min*, de concert avec les Ministres, pensa aux moyens de faire reconnoître *Ly-yuen*, son pere, par les Chinois de toutes les Provinces, pour leur légitime Souverain.

L'Officier (*a*) qui fit assassiner l'Empereur *Yang-ti*, s'empara des trésors & usurpa le Gouvernement. Il fit d'abord reconnoître Empereur un Prince de la Famille Impériale; mais quelques tems après il prit lui-même le titre d'Empereur, & fit (*b*) mourir celui qu'il avoit déclaré auparavant Empereur. Le Gouverneur de *Lo-yang* fit (*c*) déclarer Empereur le Prince *Yue-ouang*, frere du Prince *Tay-ouang*. Un Prince, descendant des Empereurs de la Dynastie *Leang*, prit aussi le titre d'Empereur, dans la ville de *Nanking*. Ce parti etoit très-considérable, & une grande partie de l'Empire etoit pour ce Prince.

Teou-kien-te, Seigneur considérable dans le pays de *Ho-kien-fou* (*d*), aspiroit à l'Empire, & prenoit le titre de Prince de *Hia*. *Sie-ku*, Général des troupes dans le pays de *Leang-tcheou* (*e*), avoit pris les armes. En bataille rangée, il avoit eté battu par le Prince *Li-chi-min*; mais il avoit fait une nouvelle armée, & marchoit pour aller assiéger *Si-gan-fou*. *Li-chi-min* alla pour le combattre; il tomba malade; *Sie-ku*, profitant de cet accident, attaqua l'armée de *Li-chi-min*, & fut victorieux; il vouloit poursuivre les vaincus, mais il mourut de maladie; son fils commanda l'armée. *Li-chi-min* etant rétabli, & ayant eu du secours, quoique inférieur en nombre, attaqua l'ennemi & gagna une

(*a*) Il s'appelloit *Yu-ouen-hoai-ki*.

(*b*) 23 Octobre, neuvieme Lune, jour *Sin-ouey*.

(*c*) Année 618. Cinquieme Lune, jour *Keng-ou*. 24 Juin.

(*d*) Ville de *Pe-tcheli*.

(*e*) Dans le *Chensi*.

une victoire complete (*a*), sur la fin de l'année 618; & l'Empereur *Kao-tsou* se vit maître de presque tous les Départemens de la province du *Chensy*. Le parti du Général *Sié-kü* fut dissipé, & la plupart des Officiers & Soldats se joignirent à *Li-chi-min*.

(*a*) 30 Novembre. Onzieme Lune, jour *Ki-yeou*.

Le Général *Ly-mi* s'etoit fait un parti dans le *Ho-nan* & dans le *Chan-tong*; il fut battu par le Gouverneur de *Lo-yang*. Après sa défaite, il crut se venger du parti de ce Gouverneur, en se soumettant à l'Empereur *Kao-tsou*. Celui-ci s'etant apperçu que *Ly-mi* etoit un fourbe, & avoit de mauvais desseins, le fit mourir comme rebelle. Le Prince *Li-chi-min* avoit par-tout des espions, & passoit dans toutes les Provinces pour un grand Général, grand politique, plein d'honneur, d'equité & de bonté, & toujours attentif à faire valoir & mettre en place le vrai mérite. Cette réputation que *Li-chi-min* soutenoit avec gloire, servit beaucoup à l'Empereur *Kao-tsou*.

Le Général *Teou-kien-te*, Prince de *Hia*, ayant appris que *Yu-ouen-hoay-ki* etoit avec une grande armée dans la Province du *Chan-tong*, marcha pour l'attaquer. Il le fit avec succès dans plusieurs rencontres, & se saisit enfin de lui (*b*), près de *Ku-tcheou*. Il alla à *Yang-tcheou*, & en habit de deuil, alla pleurer sur le tombeau de l'Empereur *Yang-ti*, & rendit ses devoirs à l'Impératrice, epouse du défunt Empereur. Ensuite, ayant assemblé les Mandarins, il fit mettre à mort *Yu-ouen-hoay-ki* & ses complices, pour venger la mort de *Yang-ti*, assassiné par cet Officier. Il renvoya à leurs familles les femmes & les filles qui etoient au Palais de *Yang-tcheou*, & il se fit fort estimer par sa libéralité, sa modération & sa modestie. La plupart des villes qui suivoient le parti de la famille *Souy*, se soumirent à *Teou-*

(*b*) Au jour *Sin-tcheou* de la seconde Lune intercalaire. 22 Mars de l'année 619.

kien-te. Peu de tems après on apprit la mort de *Chi-pi*, Roi des Turcs. Son frere *Tchou-lo* lui succéda, & fut reconnu Roi des Turcs du nord.

(a) Quatrieme Lune, jour *Y-ſſe.*
(b) C'eſt le Prince *Yue-ouang.*

Le 25 Mai (a) de l'an 619 de J. C. *Ouang-chi-tchong* (1), Gouverneur de *Loyang*, dépoſa l'Empereur (b) de la Dynaſtie (2) de *Souy*. Peu de tems après ce rebelle fit mourir ce Prince, & prit le titre d'Empereur.

(c) Huitieme Lune, jour *Ting-yeou.*

Le 14 Septembre (c) mourut *Hi-kong*. C'eſt le titre que *Kao-tſou* donna au Prince *Tay-ouang*, quand il ſe démit de l'Empire. *Hi* eſt le nom d'un pays, & *Kong* eſt une dignité que les Européens ont exprimé par le mot latin *Comes*, (Comte).

C'eſt l'an de J. C. 545 que l'Hiſtoire Chinoiſe parle pour la premiere fois des *Tou-kue*, c'eſt-à-dire, des Turcs. C'etoient des hordes aux environs des montagnes *Kin* (montagnes d'or). Au pays de *Turphan*, il y avoit beaucoup de mines de fer ; les Turcs paſſoient pour de bons ouvriers en fer. Leur chef, appellé *Tou-men*, devint conſidérable, & ſe fit eſtimer du Roi des Tartares *Jeou-gen* ſon maître. Ces Tartares *Jeou-gen*, joints à d'autres Tartares, détruiſirent en Tartarie la formidable puiſſance de *Hiong-nou* (Huns) au nord-oueſt du déſert de Sable, appellé *Chamo*. Ils eurent des guerres avec les Chinois & les Tartares Orientaux. Ils ſe faiſoient payer tribut par les Princes du nord des Indes, par ceux du pays

(1) On a vu que le 24 Juin 618, *Ouang-chi-tchong* fit proclamer Empereur le Prince *Yue-ouang*, fils de l'Empereur *Yang-ti*. L'Hiſtoire lui donne le titre d'Empereur, *Kong-ti*.

(2) L'Hiſtoire compte l'année du cycle *Ou-yn* (d) pour la premiere du regne de l'Empereur *Kao-tſou* : mais ce n'eſt que ſous cette année du cycle *Ki-mao* (e), que l'Hiſtoire marque l'entiere deſtruction de la Dynaſtie *Souy*. Dans la grande Hiſtoire, l'année du cycle *Keng-tchin* (f) eſt la premiere de la Dynaſtie *Tang*.

(d) Année 618.
(e) Année 619.
(f) Année 620.

de *Balk*, & par ceux qui régnoient dans la Transoxane. Ils occupoient tous les pays entre les fleuves *Selinga*, *Orgoun*, *Irtis*, *Oby*, & les vastes pays au nord du fleuve *Si-hiun*, jusqu'au nord de la mer Caspienne. C'est sans doute la puissance des *Jeou-gen* qui obligea les Alains, & beaucoup de hordes des Huns, à passer les fleuves *Jaicq* & *Volga* pour aller s'etablir ailleurs.

Le Turc *Tou-men* voulut se faire un nom à la Cour du Roi ou *Ko-han* des *Jeou-gen*, en allant attaquer une des hordes *Tiele*, révoltée contre les *Jeou-gen*. Il gagna la bataille; & pour récompense, il demanda en mariage une des filles du *Ko-han*. Ce Prince le refusa, & dit hautement que sa fille n'etoit pas destinée pour un esclave tel que *Tou-men*. Celui-ci ne put digérer cet affront, & offrit ses services au Prince Tartare *Ouey*, qui etoit Empereur dans la Province du *Chensi* à la Chine & pays voisins, & qui etoit puissant en Tartarie. Le Prince de *Ouey*, ennemi des *Jeou-gen*, prit *Tou-men* sous sa protection; lui envoya un Ambassadeur, & lui donna une de ses filles en mariage. *Tou-men*, secouru des Chinois & de plusieurs hordes, déclara la guerre aux *Jeou-gen*, & battit partout leur Roi. Celui-ci se tua de désespoir, & *Tou-men* se vit maître d'une bonne partie de ses Etats.

Tou-men eut pour successeur son fils *Mou-kan*. Celui-ci se rendit redoutable aux Chinois, & acheva de détruire la puissance des *Jeou-gen*. Il soumit les Princes de *Turphan*, de *Casgar* & autres, jusqu'au nord des Indes & au pays de *Balk*; & etendit sa domination au nord du désert de Sable, le long du fleuve *Kerlon* & *Sahalien-oula*.

Mou-kan déclara héritier de ses Etats, son frère *Ta-pen*. Celui-ci, en mourant, déclara pour son successeur un fils (*a*) de *Mou-kan*. Les Turcs ne voulurent pas reconnoître *Talo-*

(*a*) Talopien.

pien, & proclamerent *Ko-han*, un fils de *Ta-pen*. Cela occasionna des dissensions. Les Etats des Turcs furent divisés en quatre ou cinq Royaumes, & on distingua les Turcs du nord de ceux de l'ouest. La cour du principal *Ko-han* des Turcs du nord, fut au nord des monts *Altay*. La cour des Turcs occidentaux fut tantôt au pays de *Casgar*, tantôt au pays de *Schasch*. Ce fut une suite presque continuelle de guerres entre les uns & les autres.

Dans le cours de la huitieme Lune de l'an 619, *Tchou-lo*, Roi des Turcs du nord, obtint de *Kao-tsou* qu'on lui livrât *Hosona*, Roi des Turcs d'occident. Ce Prince etoit venu à la cour de *Sigan-fou*, du tems de *Yang-ti*, Empereur de *Souy*; il y fut retenu. La cour Chinoise etoit mécontente de lui. Il y etoit encore l'an 619. *Kao-tsou*, qui avoit tout à craindre des Turcs du nord, crut pouvoir sacrifier *Hosona*, malgré les remontrances du Prince *Li-chi-min*. *Hosona* fut remis aux envoyés des Turcs du nord, & fut mis à mort par l'ordre de *Tchou-lo*, qui voulut venger sa famille des maux qu'elle prétendoit avoir soufferts de la part de *Hosona*. *Hosona* n'etoit pas aimé de ses sujets. Ils apprirent sans regret la détention de leur *Ko-han* à la cour Chinoise. Ils elurent *Ko-han Chi-kouey*, oncle de *Hosona*. Celui-ci eut pour successeur *Tong-che-hou*. *Tong-che-hou* envoya une célebre ambassade (a) à *Kao-tsou*, pour le reconnoître Empereur. *Tong-che-hou*, & son pere *Chi-kouey*, etoient ennemis des Turcs du nord. C'etoient deux Princes d'un grand courage, & fort estimés. Ils mirent la famille royale de Perse à deux doigts de sa perte, en tirerent de grandes sommes d'argent, de même que des Princes qui régnoient dans le *Khorassan* & *Maurenahar*. Tous les Princes Turcs, soit du nord, soit de l'ouest, etoient descendans de *Tou-men*. J'ai cru devoir

(a) Ces Envoyés Turcs arriverent à *Sigan-fou* dans la septieme Lune de l'an 619. Ils furent très-bien reçus par *Kao-tsou*.

donner quelque idée de l'origine des Turcs, à cause que l'Histoire de la famille de *Kao-tsou* en parle souvent.

Ting-syang est le nom d'un poste considérable au tems de *Kao-tsou*, près de la ville *Ta-tong-fou* du *Chan-sy*. Le Roi des Turcs soutint le parti d'un Officier Chinois, appellé *Lieou-ou-tcheou*. Cet Officier, ayant pris les armes pour faire plaisir aux Turcs, prit le titre de *Ko-han* de *Tsing-syang* : il etoit cependant Chinois. Ce *Ko-han* Chinois prétendit être indépendant ; il avoit une bonne armée & de bons Généraux, dont les meilleurs etoient *Song-kin-kang* & *King-te*. Ces deux Généraux Chinois firent bien des conquêtes dans le *Chan-si* ; & à cause des secours des Turcs, ce *Ko-han* Chinois faisoit grand ombrage à l'Empereur *Kao-tsou*. Année de J. C. 620.

A la quatrieme Lune de l'an 620, le Prince *Li-chi-min*, ayant fait choix de quelques bons Généraux & de Soldats aguerris, marcha avec grande diligence vers la ville de *Ping-yang-fou*, & coupa les vivres aux ennemis. Ceux-ci tenterent d'en avoir du côté du nord. *Li-chi-min* les poursuivit nuit & jour, & tailla en pieces leur arriere-garde. Il atteignit enfin l'armée le 28 Mai (*a*). On se battit tout le jour avec une bravoure extraordinaire ; les ennemis perdirent plus de quarante mille hommes. *Song-kin-kang* se sauva avec vingt mille hommes ; *King-te* fut pris avec un corps de huit mille hommes, qu'il commandoit. *Li-chi-min*, qui estimoit *King-te*, lui fit beaucoup d'honnêtetés, & l'invita à entrer à son service. *King-te* & son corps accepterent l'offre ; & ce renfort fortifia l'armée de *Li-chi-min*, qui avoit bien souffert : mais *Li-chi-min*, par son exemple, fit faire à cette armée, inférieure en nombre à celle des ennemis, des efforts incroyables. *Li-chi-min* fut deux jours sans manger, & plusieurs sans se déshabiller, & toujours à cheval. L'infanterie s'etant mise en croupe de la ca-

(*a*) Quatrieme Lune, jour *Kia-yn*, auprès de la ville *Kiai-hieou* de *Fen-tcheou-fou* du *Chan-sy*.

Année 620. valerie, on faisoit quelquefois près de vingt lieues dans un jour. Cette extrême diligence, jointe à beaucoup de science militaire & de valeur, etoit le seul moyen de dissiper l'armée de *King-te* & de *Song-kin-kang*. Celui-ci se retira au pays d'*Ortous*, chez les Turcs. Il pensoit à continuer la guerre & à aller au pays de *Cho-tcheou*. Les Turcs qui craignoient les suites de la victoire de *Li-chi-min*, firent mourir le brave *Song-kin-kang*; par la même raison, ils firent mourir le *Ko-han* Chinois, qui, sur la nouvelle de la défaite de ses Généraux, avoit abandonné *Tay-yuen-fou*, & s'etoit retiré au pays d'*Ortous*. *Li-chi-min* fit une entrée triomphante à *Tay-yuen-fou*, & reçut les soumissions des Gouverneurs des places que le *Ko-han* Chinois avoit occupées. La victoire de *Li-chi-min* lui fit bien de l'honneur, & jetta la consternation dans le cœur des Chefs de parti qui aspiroient à l'Empire.

A la septieme Lune, l'Empereur nomma le Prince *Li-chi-min* pour aller attaquer *Ouang-chi-tchong* qui se disoit Empereur. *Li-chi-min* partit avec une bonne armée, & voulut que le Général *King-te* le suivît. Plusieurs Officiers du *Ko-han* Chinois, qui s'etoient rendus à *Li-chi-min*, après le combat de *Kiai-hieou*, déserterent. Le grand Général de l'Armée, faisant ses réflexions, fit arrêter le Genéral *King-te* & conseilla à *Li-chi-min* de le faire mourir. *Li-chi-min* fit mettre en liberté *King-te*; & après lui avoir exposé les raisons qu'on avoit eues de l'arrêter, lui dit: *Je ne saurois me résoudre à faire périr un innocent. Mais si véritablement vous avez pensé à quitter mon service, allez où vous voudrez, & acceptez l'argent que je vous offre pour votre voyage.* *King-te* très-innocent de ce dont on paroissoit l'accuser, n'eut aucun besoin de se justifier, & ne pensa qu'à travailler à se rendre digne de l'estime de *Li-chi-min*: il en eut bientôt l'occasion.

A la neuvieme lune *Li-chi-min* étant venu avec cinq cens Cavaliers près de la montagne *Pe-mang* (1) pour reconnoître le terrein, fut tout-à-coup investi par un corps de troupes ennemies, commandées par *Ouang-chi-tchong*. Un Officier ennemi couroit sur *Li-chi-min*, & etoit sur le point de le percer de sa pique; *King-te* courut à toute bride, para le coup, & de sa pique tua l'ennemi. *King-te* & le Prince *Li-chi-min* firent tant d'efforts, que l'armée eut le temps de venir au secours & de dégager *Li-chi-min*. *Ouang-chi-tchong* perdit beaucoup de bons Officiers dans cette rencontre; & *Li-chi-min*, après avoir pourvu à tout, se disposa au siege de *Loyang*. Quantité de villes du *Honan* envoyerent des Députés au Prince *Li-chi-min* pour l'assurer de leur soumission. *Ouang-chi-tchong* qui se vit abandonné par un bon nombre d'Officiers, vit bien qu'il etoit perdu, s'il n'etoit secouru. C'est ce qui le détermina à envoyer des exprès à *Teou-kien-te*, Prince de *Hia*, pour l'exhorter à venir à son secours: ce Prince le promit.

A la dixieme Lune *Tchou-lo* (2), Roi des Turcs du nord, mourut dans le pays d'*Ortous*. Son frere *Kie-li* fut son successeur. L'Empereur (3) *Kao-tsou* envoya une armée dans la province de *Chan-sy*, pour veiller sur les démarches des Turcs.

(1) La montagne *Pe-mang* est près de la ville de *Loyang*. Il y a plusieurs tombeaux des Empereurs des *Han* orientaux, & de plusieurs grands Seigneurs Chinois.

(2) *Tchou-lo*, *Ko-han* des Turcs, fut invité, par des Chinois des partis contraires à l'Empereur *Kao-tsou*, d'entrer dans les pays soumis à ce Prince. *Tchou-lo* faisoit pour cela de grands préparatifs. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet.

(3) A la cinquieme Lune, un homme de la ville de *Ping-yang-fou* dit que, sur la montagne *Yang-kiao* (*a*), il avoit vu le *vieux ancêtre* habillé de blanc. Ce vieux ancêtre dit : *pars pour la cour de l'empereur* Tang ; *dis-lui de ma part que je suis* Lao-kun, *un de ses ancêtres*. Sur le rapport de cet homme, l'Empereur fit bâtir sur la montagne un *Miao* à l'honneur de *Lao-kun* ou *Lao-tse*, qui passe pour le chef de la secte de *Tao*. On voit encore sur la montagne le lieu qui porte le nom de *Miao* de *Lao-tse*.

(*a*) Près de la ville de *Fou-chan-hien*, du District de *Ping-yang-fou*.

Année de J. C. 621.

A la seconde Lune, le Prince *Li-chi-min* coupa les vivres qui venoient à *Loyang*. *Ouang-chi-tchong*, en bon Général, fit de grands efforts pour empêcher *Li-chi-min* d'investir entiérement la ville. Il y eut bien des combats où *Li-chi-min* & *Ouang-chi-tchong* firent voir beaucoup de résolution; mais l'activité & la constance de *Li-chi-min*, réduisirent *Ouang-chi-tchong* à une grande extrémité. La famine etoit dans la ville. Nuit & jour *Li-chi-min* etoit à cheval, pour visiter les fortifications de la muraille qu'il avoit fait elever autour de la ville; & la nouvelle certaine qu'il eut que le Prince de *Hia* venoit à la tête de cent mille hommes au secours de la ville, fit résoudre *Li-chi-min* à donner des assauts; il fut repoussé avec grande perte. L'armée souffroit beaucoup, & la plupart des Officiers disoient qu'il falloit lever le siege. *Li-chi-min* fit publier un ordre aux Officiers de punir de mort ceux qui parleroient ainsi; & ce Prince, de concert avec quelques Généraux qui lui etoient entiérement dévoués, suspendit l'ordre de l'Empereur de lever le siege. L'Empereur consentit que l'on coutinuât le siege, malgré ce qu'on souffroit. *Li-chi-min* eut besoin de toute sa valeur & de toute sa prudence, pour empêcher *Teou-kien-te* de le faire lever. Après avoir laissé des troupes, pour empêcher *Ouang-chi-tchong* de faire des sorties & d'avoir des vivres, il marcha avec une diligence incroyable pour se rendre auprès de la ville de *Ni-chouy* (a), où l'armée de *Teou-kien-te* etoit campée. *Li-chi-min* se saisit de la forteresse ou poste important de *Ou-lao*; &, après avoir vu la situation & l'etat de l'armée de *Teou-kien-te*, il tint un grand conseil de guerre, après lequel il ranima le courage de plusieurs Généraux qui pensoient à se retirer, & conseilloient à *Li-chi-min* d'en faire de même, pour sauver l'armée. *Li-chi-min* donna à chaque Corps

(a) Du District de *Tching-tcheou* du *Honan*.

Année 621.

Corps les ordres convenables, & le 31 Mai (*a*), de bon matin, il fit attaquer de toutes parts l'ennemi. Il fut d'abord ſurpris; mais etant monté à cheval, il donna tous les ordres néceſſaires. *Tou-kien-te* etoit bon Capitaine & aimé des troupes; il avoit de bons Officiers & de bons Soldats. On ſe battoit de part & d'autre avec beaucoup de courage, lorſque *Tou-kien-te*, etant au fort de la mêlée, tomba de cheval. Un Officier de *Li-chi-min*, avec beaucoup d'intrépidité, faiſant main-baſſe ſur la troupe qui défendoit ce Prince, le prit enfin & le conduiſit à *Li-chi-min*. La nouvelle de la priſe de *Tou-kien-te* déconcerta ſes Généraux; le déſordre ſe mit dans l'armée, & plus de cinquante mille hommes ſe rendirent à *Li-chi-min*. Il les laiſſa tous libres de reſter à ſon ſervice ou d'aller ailleurs. Il fit enchaîner *Tou-kien-te* & revint au ſiege de *Loyang*.

(*a*) Cinquieme Lune, jour *Gin-ju*.

Ouan-chi-tchong ſe voyant ſans reſſource, vint ſe rendre à diſcrétion avec ſes enfans & ſes Officiers. *Li-chi-min* défendit, ſous peine de la vie, le pillage & le déſordre. Ce Prince entra dans la ville le 6 Juin (*b*), & fit diſtribuer aux Officiers & Soldats l'or, l'argent, les etoffes & les ſoies qui etoient dans le Palais Impérial & dans les magaſins. A la vue de la magnificence du Palais, il dit: *Falloit-il epuiſer les Peuples, pour contenter ainſi la vanité & les paſſions?* Après cela, il le fit brûler. Il réſerva pluſieurs raretés & peintures. *Ouang-chi-tchong* avoit fait brûler les archives. *Li-chi-min* ſe contenta de faire mourir quelques Officiers & Mandarins qui etoient les plus coupables; du reſte il n'y eut pas le moindre déſordre, & dans toutes les familles, on ne faiſoit que louer la valeur & la bonté de *Li-chi-min*. Quelques Généraux de *Tou-kien-te*, s'etant rendus après la bataille de *Koang-ping-fou*, vouloient continuer la guerre, &

(*b*) Cinquieme Lune, jour *Ou-tchin*.

Année 621. mettre à la tête du parti un fils adoptif de *Tou-kien-te*; mais l'avis de se rendre à l'Empereur de *Tang* l'emporta. En conséquence, la Princesse epouse de *Tou-kien-te*, les Ministres & les principaux Officiers, partirent pour *Si-gan-fou*, & apporterent les meubles précieux, l'or, l'argent & les archives. L'Empereur *Kao-tsou* fut charmé de se voir, dans si peu de tems, maître des Etats de *Tou-kien-te* & de *Ouang-chi-tchong*, dans une partie de la Province de *Kiang-nan*, dans le *Chan-tong*, *Pe-tchely*, *Ho-nan*, &c.

Le Prince *Li-chi-min*, après avoir pourvu à la sûreté des postes importans, partit pour *Si-gan-fou*. Armé de toutes pièces, & sur-tout d'une cuirasse d'or, il entra dans la ville le premier Août (*a*), suivi de trente mille hommes bien armés & habillés richement. On voyoit *Tou-kien-te* & *Ouang-chi-tchong*, avec leurs principaux Officiers, enchaînés; il y avoit des joueurs d'instrumens, mais les airs etoient d'une musique guerriere. On alla ainsi à la salle des Ancêtres, & *Li-chi-min* y fit la cérémonie chinoise d'avertir les Ancêtres des conquêtes de sa campagne; ensuite ce Prince alla rendre ses devoirs à l'Empereur son pere. Il y eut un repas impérial & des réjouissances publiques. Les Généraux & les Officiers furent récompensés; on diminua les impôts; & le 4 Août (*b*) il y eut amnistie générale. On se contenta de réduire au rang du simple peuple, *Ouang-chi-tchong*. Pour *Tou-kien-te*, on lui fit trancher la tête. On dissimula les crimes de (1) *Ouang-chi-tchong*. On dit qu'il n'avoit pas attaqué le premier, qu'il n'avoit fait que se défendre; on ajouta que *Tou-kien-te*, sans avoir eté attaqué, etoit venu sans raison valable pour attaquer *Li-chi-min*.

(*a*) Septieme Lune, jour *Kia-tse*.

(*b*) Septieme Lune, jour *Ting-mao*.

(1) Les Turcs dont *Kie-ly* etoit Roi, donnoient le nom de Roi de *Souy* à *Yang-tching-tao*, petit-fils de *Yang-ti*, Empereur de la

Année 621.

Après la prise & la mort de *Tou-kien-te*, beaucoup d'Officiers de ses troupes etant de retour dans les Provinces de *Pe-tche-li* & de *Chan-tong*, y commirent de grands désordres. Les Mandarins entreprirent de les punir; ils se révolterent & animerent les peuples à venger la mort de *Tou-kien-te*, dont ils faisoient valoir la bonté pour ses sujets. Ils choisirent pour Chef un nommé *Lieou-he-ta*. Celui-ci leva des troupes dans la ville de *Ping-hiang-hien* du District de *Chun-te-fou*, dans le *Pe-tche-li*. Le nombre de ces révoltés augmenta. Les principaux se rendirent à la ville de *Ghen-hien* (a), & sur une eminence ils firent les cérémonies chinoises pour honorer la mémoire de *Tou-kien-te*. Cette révolte eut bien des suites, comme on le verra ci-après. Elle causa de grands troubles dans les Provinces de *Pe-tche-li*, *Chan-tong*, & *Ho-nan* (1).

(a) Du District de *Tong-tchang-fou* du *Chan-tong*.

A la neuvieme lune l'Empereur *Kao-tsou* envoya le Prince

Dynastie *Souy*. Ce jeune Prince faisoit sa résidence à la ville *Ting-yang*, près de *Tay-tong-fou* du *Chan-si*. *Ouang-chi-tchong* avoit porté le Roi Turc *Kie-ly* à soutenir le Roi de *Souy*. *Kie-ly*, avec une armée, entra, à la troisieme Lune, dans le *Chan-si*, & y fit des pillages.

(1) On marque une éclipse de soleil à *Si-gan-fou*, au jour *Ping-su* (b), premier de la huitieme Lune, & on dit que la dixieme Lune fut intercalaire.

Au jour *Ki-tcheou* (c), l'Empereur *Kao-tsou* donna un grand titre de Général céleste au Prince *Li-chi-min*. Il fut dès-lors comme premier Ministre de l'Empire : il etoit Généralissime.

Le Prince *Li-chi-min* fit venir les plus habiles Lettrés de l'Empire, & en fit une Académie. Ce Prince voulut apprendre d'eux les sciences chinoises, & il y devint très-habile. Son estime pour les anciens livres & les gens habiles, & son assiduité constante à l'etude, faisoient l'admiration des Lettrés de l'Empire.

Ouang-chi-tchong fut condamné à aller en exil dans la Province de *Sse-tchouen*. Le Mandarin qui le conduisoit, après deux ou trois journées, le fit mourir, & dit que c'etoit par ordre de la Cour. L'Empereur punit le Mandarin, & le cassa, parce qu'il avoit supposé un ordre qu'on publia être faux.

A la bataille de *Ni-chouy*, un des principaux Officiers de *Li-chi-min* etoit *Che-ta-nay*, Prince de la famille royale des Turcs occidentaux.

(b) 23 Août.

(c) 10 Novembre.

Année 621.

Tchao-ouang, un de ses fils, pour aller faire la guerre à *Siao-sien*, descendant des Empereurs de la Dynastie *Leang*. Ce Prince s'étoit fait déclarer Empereur; & sa Cour étoit à *Nan-king*. Il ne s'attendoit pas à être attaqué, & n'avoit que peu de troupes. Le Prince *Tchao-ouang* se rendit, presque sans coup férir, maître de *Nan-king*. *Siao-sien* se rendit (*a*), en priant *Tchao-ouang* de ne faire aucun pillage: ce que le Prince promit, & il tint exactement sa parole. *Siao-sien* ayant pris les habits de deuil, voulut, avant de se rendre, faire publiquement les cérémonies chinoises à ses Ancêtres. Ce spectacle fit fondre en larmes les habitans. Peu de jours après, *Tchao-ouang* conduisit *Siao-sien* à *Si-gan-fou*. L'Empereur lui fit trancher la tête dans une place publique. L'histoire reproche à *Kao-tsou* cette injustice; elle traite de même d'injuste la mort de *Tou-kien-te*. Les vastes Etats de *Siao-sien*, dans les Provinces du Midi, reconnurent pour maître l'Empereur *Kao-tsou*.

(*a*) Le 10 Novembre, dixieme Lune, jour *Y-sse*.

Année 622.

Lieou-he-ta prit à la premiere lune le titre de Roi, & choisit *Koang-pin-fou* du *Pe-tche-ly* pour sa Cour. *Li-chi-min* avoit été envoyé, à la fin de l'année précédente, pour attaquer ce rebelle. Il l'obligea d'abord d'abandonner le *Chan-tong*; mais il se fortifioit à *Koang-pin-fou* & aux environs avec de bonnes troupes. *Li-chi-min*, malgré sa vigilance & l'ardeur de ses troupes, se voyoit toujours obligé de se tenir sur ses gardes & de se retrancher dans son camp près de la ville de *Ouei-hien* (*b*). Enfin à la troisieme Lune, au jour (*c*) *Ting-ouei*, il y eut un combat sanglant qui dura tout le jour. *Lieou-he-ta* y perdit presque toute son armée, & suivi d'un petit nombre de cavaliers, il se retira chez les Turcs au pays d'*Ortous*. Il revint avec un renfort de Turcs & d'autres troupes dans le *Chang-tong*, & devint plus redoutable qu'auparavant. *Li-chi-min* etoit pour lors occupé à achever la conquête du *Kiang-nan* & des pays

(*b*) Dans le District de *Koang-ping-fou*.

(*c*) 11 Mai.

voisins qui n'etoient pas encore soumis. A la huitieme Lune, *Kieli*, Roi des Turcs, à la tête de 150,000 cavaliers, entra dans le *Chan-sy* & y fit de grands pillages. Il se retira par traité, & on lui fit de grands présens. Le Prince héritier demanda à l'Empereur son pere, d'aller faire la guerre à *Lieou-he-ta*. Ce Prince partit de la Cour à la onzieme Lune. Il remporta d'abord quelque avantage; & par argent, promesses & intrigues, il vint à bout, à la douzieme Lune, de faire déserter la plupart des officiers & soldats de *Lieou-he-ta*. Ce Géneral se vit tout-à-coup abandonné. Il prit la fuite; mais il fut pris par un de ses Généraux déserteurs, le 7 février de l'an 623, c'est-à-dire, au jour *Ki-mao* de la premiere Lune. Il fut mené au Prince héritier. Ce Prince fit conduire le prisonnier à *Koang-ping-fou*, & à la seconde Lune, il lui fit trancher la tête dans cette ville. Année 623.

La Princesse *Ly-chi*, fille de l'Empereur, mourut à la deuxieme Lune. C'est cette Héroïne qui, à la tête d'un corps de troupes, vint au secours de son pere au siege de *Si-gan-fou*. L'Empereur ordonna que tous les Mandarins d'armes & de lettres assistassent aux funérailles, & qu'on l'enterrât avec les honneurs militaires. Le mari de *Ly-chi* etoit le Général *Tchay-chao*. Ce Général etoit alors sur les frontieres de *Kokonor*. Peu de tems après la mort de cette Princesse son épouse, il remporta de grands avantages sur les Tartares *Tou-kou-hoen*, qui faisoient des courses dans le *Chen-sy*. Ces Tartares avoient des Caracteres & des Tribunaux. Quoiqu'ils eussent des maisons, ils campoient ordinairement. Leur Roi etoit de la famille des *Mou-jong*, Princes des hordes *Sien-pi*. Ces *Sien-pi* etoient des Tartares orientaux, qui ci-devant avoient un Etat considérable dans le pays de *Leao-tong*, le *Pe-tche-ly* & *Chan-tong* à la Chine, sous le nom de *Yen*. Un de ces Princes *Moujong*, mécontent de sa famille, se retira (*a*) du *Leao-tong*, alla à l'ouest, & trouva

(*a*) L'an de J. C. 317.

le moyen de se faire reconnoître Chef des Tartares du pays de *Kokonor*. Sa famille s'y maintenoit avec honneur du tems de *Kao-tsou*, & se faisoit craindre des Princes voisins.

Année 624.

Au jour *Ting-sse* de la seconde Lune (11 mars), l'Empereur alla au College Impérial; il fit la cérémonie chinoise à la mémoire de Confucius, comme ancien Sage & ancien Docteur ou Maître. Ce Prince ordonna aux Princes & aux Grands d'envoyer leurs enfans à ce College pour y être instruits. Peu de tems auparavant *Kao-tsou* avoit ordonné que dans toutes les villes, bourgs & villages, il y eût des Colleges (1) & des Ecoles publiques. Les Turcs continuoient de faire des courses. Le Prince *Li-chi-min* & son frere *Ly-yuen-ki* furent chargés de les repousser. Dans la huitieme Lune (2), *Li-chi-min* etant à *Pin-tcheou* (a), se trouva à la vue d'une armée formidable de Turcs. *Li-chi-min* proposa à son frere d'aller les attaquer. Celui-ci le refusa, en disant qu'il n'etoit pas en état de combattre des troupes si nombreuses & si aguerries. *Li-chi-min*, avec son courage ordinaire, marcha à l'ennemi. Il commença par faire ressouvenir le Prince *Tou-ly*, parent du *Ko-han Kie-ly*, du serment qu'ils avoient fait de s'entre-aider mutuellement en cas de quelque accident. *Tou-ly* ne répondit rien; mais il résolut bien de ne pas attaquer *Li-chi-min*. Le *Ko-han Kiely* craignit quelque surprise, & se retira avec son armée à quelque distance. Quelques jours après, malgré une pluie continuelle, *Li-chi-min* fit marcher son armée qui, la pique à la main,

(a) *Pin-tcheou*, près de 30 lieues au nord-ouest de la ville de *Si-gan-fou*.

(1) Il y avoit déjà des Colleges & des Ecoles dans les villes & dans les villages. L'Empereur en augmenta le nombre, & remit en etat les Ecoles & Colleges que les guerres avoient détruits.

Durant la guerre entre la Corée & la Dynastie *Souy*, beaucoup de Chinois etoient en Corée, & de Coréens en Chine. Chacun revint en son pays. Le Roi de Corée se déclara vassal de la Chine.

(2) On intercala la septieme Lune de l'an 624.

ſurprit le camp de *Kiely*, & y fit un grand carnage. *Li-chi-min* avoit fait avertir *Tou-ly* de ſon deſſein. Celui-ci ſe tint tranquille dans ſon camp. *Kiely* réſolut de ſe venger. Il invita *Tou-ly* à aller enſemble attaquer les Chinois; mais celui-ci refuſa, en diſant qu'il vouloit garder ſon ſerment. *Kiely* prit alors le parti de ſe retirer en Tartarie.

A la premiere Lune, l'Empereur permit aux Chinois de faire le commerce des beſtiaux avec les Tartares du pays du *Kokonor* & avec les Turcs. Les bœufs etoient devenus rares en Chine, à cauſe des guerres, & il y avoit beaucoup de bonnes terres peu cultivées. Le commerce qu'on permit, procura aux provinces du Nord une grande quantité de beſtiaux. Année 625.

A la quatrieme Lune, *Tong-che-hou* (*a*) envoya un Ambaſſadeur à *Kao-tſou* pour demander une Princeſſe du Sang en mariage. L'Empereur tint Conſeil, & on accorda au *Ko-han* des Turcs occidentaux ce qu'il demandoit. On eſpéra qu'à l'occaſion de cette alliance, on pourroit ſe ſervir des Turcs occidentaux, pour affoiblir ou détruire la puiſſance des Turcs du Nord.

(*a*) On en a parlé à l'année 619. *Tong-che-hou* etoit Roi des Turcs occidentaux.

L'Empereur *Kao-tſou* avoit toujours traité d'egal à egal avec le Roi ou *Ko-han* des Turcs; mais indigné de ce qu'ils ne gardoient nul traité, & que, malgré les grands préſens qu'il leur faiſoit, ils attaquoient ſans raiſon la Chine & y faiſoient de grands ravages, il publia un Manifeſte (*b*), & y joignit un ordre aux Miniſtres & aux Grands de ſe ſervir dans les affaires qu'on traiteroit avec les Turcs, de termes qui exprimaſſent la ſupériorité de l'Empereur chinois ſur le Roi des Turcs qu'on traiteroit de ſujets & de vaſſaux. Il fut réſolu que l'Empereur n'ecriroit point de lettres au Roi des Turcs, mais qu'il lui intimeroit ſes ordres. Cet ordre (1) de l'Empereur de Chine fit ré-

(*b*) A la ſeptieme Lune.

(1) On ne dit pas ſi l'ordre de l'Empereur regardoit auſſi les Turcs occidentaux.

foudre *Kiely*, *Ko-han* des Turcs du Nord, de rentrer en Chine, dans la feptieme Lune. Ils firent de grands pillages, non-feulement du côté de *Ning-hia* du *Chan-fy*, mais même dans une grande partie du *Chen-fy*, & dans le Diftrict de *Kouang-ping-fou* du *Pe-tche-ly*. Le Gouverneur de *Tay-yuen-fou*, qui commandoit l'armée impériale à la place de *Li-chi-min*, fut attaqué par les Turcs, & défait entiérement au jour *Gin-chin* de la huitieme Lune (*a*) dans le territoire de la ville. Le Prince *Tao-tfong* (1) accourut promptement avec des troupes nombreufes, défit à fon tour les Turcs au jour *Kia-chin* (*b*), & les obligea à fe retirer & à demander la paix.

(*a*) 17 Septembre.

(*b*) Dans la neuvieme Lune, 29 Septembre.

Année 626.

(*c*) Quatrieme Lune, jour *Sin-ffe*.

L'Empereur ordonna le 24 Mai (*c*) qu'on diminuât le nombre des Bonzes de la Secte de *Fo*, & de celle de *Tao*; il ordonna de même de diminuer le nombre de leurs monafteres & de leurs temples.

La grande réputation du Prince *Li-chi-min* faifoit depuis plufieurs années ombrage au Prince héritier & au Prince *Ly-yuen-ki*, troifieme fils de l'Empereur. Ces deux Princes jaloux avoient d'abord eu recours à quelques Princeffess & Femmes du Palais, pour infpirer à l'Empereur des foupçons fur la fidélité de *Li-chi-min*. Ils eurent foin de leur faire de grands préfens. Ils firent tant, que l'Empereur commençoit à craindre quelque chofe de la puiffance & de l'autorité de *Li-chi-min*. Les guerres des Turcs, & le befoin que l'Empereur fe trouva avoir de lui, arrêterent ce Prince & l'empêcherent de le difgracier. Malgré les efforts des Princes jaloux & des femmes, *Li-chi-min* etoit toujours à la tête des affaires. Les deux Princes fes freres réfolurent enfin cette année d'eloigner ou de faire mourir *Li-chi-min*. Ce Prince fut d'abord empoi-

(1) Le Prince *Tao-tfong* etoit fils d'un frere de l'Empereur *Kao-tfou*.

fonné

ſonné dans un repas que le Prince héritier lui donna. *Li-chi-min* ſe trouva très-mal ; il vomit beaucoup de ſang, & eut le bonheur de recouvrer la ſanté. Les diviſions des freres ayant eclaté, l'Empereur vit aiſément que le mal venoit du Prince héritier & de ſon troiſieme fils. Mais les Femmes trouverent le moyen de ſauver les Princes jaloux. L'Empereur penſa d'abord à envoyer *Li-chi-min* à *Lo-yang*, & à lui donner une partie de l'Empire. Les deux freres qui vouloient ſe défaire de lui, obtinrent, par le moyen des Femmes, que *Li-chi-min* reſteroit à la Cour. *Ly-yuen-ki* eut la témérité de propoſer à l'Empereur de faire mourir *Li-chi-min*, comme un rebelle qui penſoit à envahir l'Empire. L'Empereur (1) rejetta avec indignation cette propoſition. Les Grands attachés à *Li-chi-min*, l'avertirent de tout ; & pluſieurs lui conſeillerent de ſe défaire au plutôt de ſes deux freres, lui repréſentant que ſans cela il etoit perdu. Le Prince héritier envoya de grandes ſommes d'argent & des meubles précieux au Général *Tching-te* (*a*), principal Officier de *Li-chi-min*, pour tâcher de le corrompre. Ce Général refuſa les préſens, & en avertit *Li-chi-min*. Celui-ci fit préſenter un Placet à l'Empereur, pour ſe diſculper & pour lui faire entendre que ſes deux freres entretenoient un mauvais commerce avec des Femmes de l'Empereur ; que ces Princes avoient eu de grandes liaiſons avec *Teou-kien-te* & avec *Ouang-chi-tchong*, & qu'ils vouloient venger leur mort. Le Placet ne fut pas aſſez

Année 626.

(*a*) On en a parlé à l'année 620.

(1) Un fameux Lettré, qui etoit Surintendant du Tribunal des Mathématiques, à la vue de la planete Vénus qu'on vit en plein jour, préſenta un placet ſecret à l'Empereur, pour lui dire que le Ciel ſe déclaroit en faveur de *Li-chi-min*, & que l'Empire lui etoit deſtiné. Ce Lettré étoit natif de la ville de *Tchang-te-fou*, dans le *Honan ;* il s'appelloit *Fou-y*. C'eſt lui qui, par un Diſcours fort éloquent contre la ſecte de *Fo*, perſuada à l'Empereur de détruire cette ſecte. Le Diſcours de *Fou-y* ſubſiſte : l'Hiſtoire l'a conſervé.

Année 626.

secret : les deux Princes ses freres en eurent connoissance ; & après avoir fait bien armer des Officiers & des Soldats, ils prirent leurs mesures pour faire mourir *Li-chi-min*. L'Empereur voulut mettre fin à ces dissensions. A la sixieme Lune, jour *Ki-ouei* (a), l'Empereur ordonna à *Li-chi-min* de venir le lendemain au Palais. Les deux Princes, instruits de cet ordre, s'armerent & firent armer leurs gens pour assassiner ce Prince dans le Palais même. Les Officiers de *Li-chi-min*, instruits de tout, s'armerent aussi, de même que ce Prince. Il alla le 2 Juillet au Palais, & voulut avoir à ses côtés le Général *Tching-te*. Il fit mettre en embuscade de bons Soldats & de bons Officiers, de peur d'être accablé par la multitude. Quand *Li-chi-min* fut entré au Palais, il rencontra ses deux freres : sur le champ il décocha une fleche sur le Prince héritier, & le tua. En même tems *Tching-te* tira sur le Prince *Ly-yuen-ki*, & le blessa dangereusement ; il tira une seconde fois & le tua. Alors les Gardes & les Officiers du Palais etant accourus de tous côtés, *Tching-te*, pour prévenir le tumulte, fit voir les têtes des Princes morts ; & les Officiers se retirerent. *Li-chi-min* (1) envoya le Général *Tching-te* tout armé à l'Empereur. Ce Prince surpris de voir ce Général armé avec le casque, la cuirasse & le carquois, apprit de lui ce qui s'etoit passé. Il examina & fit examiner l'affaire, & ce Prince fut convaincu que *Li-chi-min* etoit innocent. Irrité des crimes des deux Princes, il ordonna de

(a) Premier Juillet.

(1) Quand même le Prince *Li-chi-min* ne se seroit pas déterminé à prévenir ses freres & à les attaquer, il y a apparence que les Grands & les Officiers attachés à *Li-chi-min*, se seroient défaits de ces deux mauvais Princes, soit par voie de fait, soit par une Supplique à l'Empereur sur leurs crimes.

Li-chi-min, dans l'extrémité où il se trouvoit, eut recours aux Sorts ; mais un Grand s'en etant apperçu, jetta les Sorts à terre, en lui disant : *Prince, tout est conclu, on n'a pas besoin de Sorts.*

Année 626.

faire mourir les Princes leurs fils. Il fit venir le Prince *Li-chi-min*, l'embrassa tendrement, & l'assura de son amitié. Le 5 Juillet (*a*) *Li-chi-min* fut déclaré Prince héritier. Il y eut amnistie. On révoqua l'ordre donné contre les Sectes de *Fo* & *Tao*. Le 4 Août (*b*) l'Empereur se démit de l'Empire, & déclara Empereur son fils *Li-chi-min* (1).

(*a*) Jour *Kouey-hay* de la sixieme Lune.

(*b*) Jour *Kia-tse* de la huitieme Lune.

Ce fut une joie générale dans l'Empire (2), quand on sut l'élévation du Prince *Li-chi-min*, après avoir evité un si grand danger. Il ne put jamais se résoudre à faire périr les Officiers attachés aux deux Princes ses freres; & il n'en fit mourir que quelques-uns qui, selon les loix, devoient être punis de mort. Il fit de grandes largesses aux peuples, & récompensa en grand Prince, tous ceux qui avoient rendu quelques services à l'Empire, ou s'etoient distingués par leur science, leur probité & leur zele pour le bien de l'Etat. Il renvoya (*a*) à leurs familles plus de 3000 femmes qui etoient dans le Palais.

(*c*) 13 Août; jour *Kouy-yeou* de la huitieme Lune.

Kieli, *Ko-han* des Turcs, croyant l'occasion favorable d'en-

(1) *Li-chi-min* fit déclarer son épouse Impératrice. C'étoit une Princesse d'une grande probité; elle étoit savante; elle a laissé des ouvrages estimés.

(2) L'Empereur *Kao-tsou*, en se démettant de l'Empire, se retira dans un Palais pour y vivre en repos. L'Empereur son fils eut toujours pour lui toutes sortes d'egards.

L'Empereur *Kao-tsou* régna neuf ans, en comptant l'an 618 pour le premier de son regne. Ces neuf années ont dans l'Histoire le titre *Ou-te*. Ainsi la premiere année *Ou-te* est l'an 618; la neuvieme année *Ou-te* est l'année 626. Quoique *Kao-tsou* n'ait pris possession de l'Empire qu'à la cinquieme Lune 618, & qu'il s'en soit démis à la huitieme Lune de l'an 626, toutes les Lunes, ou mois lunaires des années 618 & 626, sont comptées pour le tems du regne de *Kao-tsou*.

Fou-gin-kun, Bonze de la secte *Tao*, & natif du pays de *Tay-ming-fou* du *Pe-tche-ly*, fut l'Astronome de *Kao-tsou*. Il réforma l'Astronomie; il a de la réputation en Chine.

L'Empereur fit publier, le 22 Octobre (*d*), un Livre contre les augures & la devination.

(*d*) Neuvieme Lune, jour *Gin-tse*.

Année 626.

trer en Chine, le fit avec une armée de plus de cent mille hommes, & parut près de *Si-gan-fou*, au-delà de la Riviere (1) le 23 Août (a). L'Empereur, sans se troubler, fit armer toutes les troupes; &, suivi de peu de monde, alla au-devant des ennemis; il reprocha au *Ko-han Kieli* son ingratitude & son peu d'attention à violer ainsi ses sermens. *Kieli* etoit avec *Tou-ly* son parent, & *Ko-han* de quelques hordes. Les deux *Ko-han*, frappés de l'air de majesté de l'Empereur, & appréhendant tout de son courage, & de l'armée chinoise qu'ils voyoient défiler devant eux comme pour les combattre, résolurent de faire la paix. On tua un cheval blanc, & le serment pour la paix se fit le 25 août, après quoi les Turcs se retirerent. De retour au pays d'*Ortous*, ils envoyerent des Officiers pour complimenter l'Empereur & lui firent présent de trois mille chevaux & de dix mille moutons. L'Empereur ne voulut pas donner audience aux Officiers Turcs, ni recevoir les présens. D'un ton de maître, il fit dire aux Princes Turcs de renvoyer incessamment à la Chine les Chinois pris à la guerre; les Princes Turcs renvoyerent les Chinois. Alors l'Empereur donna audience aux Officiers Turcs, les fit traiter magnifiquement, & leur fit des présens; il en usa de même à l'egard des deux Princes Turcs.

(a) Jour *Kouey-ouey* de la huitieme Lune.

Empereur *Tay-tsong*. Année de J. C. 627.

Un Prince du Sang s'etoit révolté à la premiere Lune dans le *Chensy*; il fut battu & pris en se retirant chez les Turcs. On lui coupa la tête, & elle fut envoyée à l'Empereur. Au jour *Kouey-sse* (b) de la troisieme Lune (2), l'Impératrice assembla dans le Palais les Dames & Princesses, & leur intima ses ordres pour

(b) Premier Avril.

(1) Au jour *Ping-tchin* (c), premier de la dixieme Lune, il y eut un eclipse de soleil.

(2) Au jour *Kouey-tcheou* (d), premier de la troisieme Lune intercalaire, il y eut eclipse de soleil. Il y eut encore eclipse de soleil au jour *Keng-su* (e) de la neuvieme Lune.

(c) 26 Octobre.

(d) 21 Avril.

(e) 15 Octobre.

ce que chacune feroit déformais pour l'entretien des vers à foie. Année 627.

Au nord du défert de Sable de la Tartarie, on comptoit quinze hordes principales, fujettes aux Turcs. Les deux plus nombreufes etoient *Sue-yen-to* & (1) *Hoey-he*. *Kieli* (2), Roi des Turcs boréaux, Souverain de ces hordes, s'etant rendu odieux par fon mauvais gouvernement, les deux hordes de *Sue-yen-to* & de *Hoey-he* fe révolterent les premieres. *Kieli* ne put venir à bout de les réduire; d'ailleurs la mortalité des beftiaux régna cette année en Tartarie: *Kieli* fe trouva dans un grand embarras.

(1) Les Tartares *Hoey-he* font les Igours. Ces Tartares *Hoey-he* avoient des caracteres; leurs Religieux etoient appellés *Mony;* leur religion etoit venue des Indes; ils honoroient *Fo*. Les Turcs, les *Sue-yen-to*, & autres Tartares du nord & de l'oueft du defert de Sable, n'avoient pas de caracteres.

L'année 627 eft comptée la premiere du regne de l'Empereur. L'Hiftoire lui donne le titre de *Tai-tfong*.

L'Empereur *Tai-tfong*, appréhendant que la paix ne fît oublier aux Officiers & aux Soldats le métier de la guerre, & ne les rendît incapables de réfifter aux Tartares, etablit par-tout des Académies militaires pour tous les exercices à pied & à cheval. Il fit pour cela de grandes dépenfes, récompenfant libéralement ceux qui fe diftinguoient. A la Cour, ce Prince faifoit faire fouvent devant lui les exercices, & donnoit lui-même à pied & à cheval des leçons aux moindres Soldats avec une bonté accompagnée d'une grande libéralité. Cette attention de l'Empereur lui gagna l'eftime & le cœur de toutes les troupes.

L'Hiftoire fait mention, avec de grands eloges, du fameux College que *Tai-tfong* etablit à *Si-gan-fou*. Il y raffembla les plus fameux Lettrés de l'Empire. Les Princes & les Grands avoient leurs enfans dans ce College. L'Empereur avoit pourvu à tout avec une prudence admirable. La grande application du Prince à l'etude, l'avoit mis en etat de juger de l'habileté des Maîtres & des progrès des Difciples; il les examinoit lui-même. On comptoit dans le College plus de dix mille Ecoliers.

(2) *Kieli* ayant appris que *Tong-ye-hou*, Roi des Turcs occidentaux, avoit obtenu de l'Empereur *Kao-tfou* une Princeffe, détacha plufieurs corps de troupes pour empêcher la Princeffe d'aller à la Cour de *Tong-ye-hou*. Ce Prince fe trouva d'ailleurs dans de fâcheufes circonftances. Il y eut de grandes divifions dans fes etats, & le mariage ne fe fit pas.

Année 628.

(1) Le Prince Turc *Touly* (2) ayant eté envoyé par le Roi *Kieli* pour réduire les *Sue-yen-to* & autres, fut défait, & contfaint de se retirer avec honte. *Kieli* fit lier *Touly* & le battit rudement. *Touly* en colere quitta le service de *Kieli*, & en avertit l'Empereur, en le priant de lui permettre de venir en personne lui prêter hommage. L'Envoyé de *Touly* arriva à la quatrieme Lune ; quelque tems après, l'Empereur envoya par un Officier à *Y-nan*, Chef (*a*) de la horde de *Sue-yen-to*, un tambour & un etendard fait de queues de vache, avec des Patentes qui le constituoient Roi ou *Ko-han* des Tartares du nord du Désert. *Y-nan* se rendit au pays d'*Erdeni-Tchao*, près du fleuve *Orgoun*, fit arborer l'etendard, & fut reconnu *Ko-han* par plusieurs hordes voisines ; toutes reconnurent *Tai-tsong* pour leur Souverain.

(*a*) Ces Chefs de hordes se nommoient *Sse-kin*.

(1) Au jour *Ou-chin* (*b*), premier de la troisieme Lune, il y eut eclipse de soleil : c'etoit l'an 628. L'année 629 il y eut eclipse de soleil au jour *Ki-sse*, premier de la huitieme Lune, & on intercala la douzieme Lune de l'an 629.

(*b*) 10 Avril.

A la douzieme Lune intercalaire (*b*), l'Empereur *Tay-tsong* ordonna de bâtir un Temple à l'idole *Fo* : c'etoit pour honorer la mémoire des Officiers & Soldats morts à la guerre.

(*c*) Jour *Kouey-tcheou*.

(2) *Touli* avoit le titre de *Kohan* ; mais il dépendoit de *Kieli*, qui etoit le grand *Ko-han*.

La division se mit dans la famille de *Tong-che-hou*, Roi des Turcs occidentaux. *Ye-hou* fut tué par son oncle *Mo-ho-tchou*, qui se déclara *Ko-han*. *Sse-ye-ou* fut obligé de se retirer dans la Transoxane. *Mo-ho-tchou* mécontenta les Turcs. Un grand nombre de ceux-ci élurent *Ko-han*, *Ni-chou* qui campoit aux montagnes à l'est du pays de *Turphan*. *Ni-chou* ne voulut pas être *Ko-han* ; on fit venir *Sse-yeou*, & on l'installa *Ko-han*. Il y eut guerre entre lui & *Mo-hotchou*. Tous les deux s'adresserent à *Tay-tsong*, en le reconnoissant pour maître. *Tay-tsong* leur ordonna de vivre en paix, chacun dans ses Etats ; mais l'année suivante *Mo-ho-tchou* fut entiérement défait par *Sse-ye-hou*. Il se retira dans le pays du Prince *Ni-chou*. Celui-ci fit tuer *Mo-ho-tchou*.

A la neuvieme Lune de l'an 628, l'Empereur fit encore sortir du Palais près de trois mille femmes, qui furent renvoyées à leurs familles. Selon d'anciennes loix, outre l'Impératrice, il y avoit trois

L'année suivante 629, l'Empereur fit faire de grands préparatifs pour envoyer une armée contre *Kieli*, Roi des Turcs du Nord. Il fit de grands honneurs au frere du *Ko-han Y-nan*. Ce nouveau *Ko-han* l'avoit envoyé à la Cour pour faire hommage à l'Empereur. *Tai-tsong* reçut au contraire fort froidement l'Envoyé de *Kieli*, qui, sur la nouvelle que *Y-nan* etoit fait *Ko-han*, & avoit envoyé son frere à *Si-gan-fou*, envoya un de ses Officiers pour se déclarer vassal de l'Empereur & pour lui demander une Princesse. *Tai-tsong* instruit parfaitement des fourberies & des mauvais desseins de *Kieli*, qui pensoit à faire encore la guerre, refusa tout au *Ko-han Kieli*. Celui-ci eut encore le chagrin d'apprendre que *Touly* s'etoit rendu à *Si-gan-fou*, pour reconnoître en personne l'Empereur *Tay-tsong*. C'est ce qu'il fit à la douzieme Lune. *Tay-tsong* fit remarquer à ses Grands, que *Kao-tsou* son pere s'etoit vu obligé de se dire tributaire des Turcs du Nord, & qu'aujourd'hui lui *Tai-tsong*, avoit la consolation de voir humiliés les Princes du Nord, & obligés de se déclarer tributaires de la Dynastie *Tang*. Année 629.

Le 28 Février fut le premier jour de la premiere Lune de l'an chinois 630. On voit dans l'Histoire une eclipse de Soleil à ce premier jour (a) de la premiere Lune. Au commencement de la seconde, *Kieli*, Roi des Turcs, etoit campé près de *Ting-siang*, poste important, à trois lieues au nord-ouest de la ville *Tay-tong-fou* du *Chansy*. *Li-tsing* (1), Généralissime de l'armée chinoise, campoit entre la ville de *Cho-tcheou* & celle de *Tay-tong-fou*. Ce Général se mit à la tête de 3,000 cava- Année 630.

(a) Jour *Ting-mao*.

principales Reines, trente-neuf Concubines ou femmes titrées, & quatre-vingt-une autres qui avoient titres. Dans la suite, les Empereurs Chinois augmenterent beaucoup le nombre des Femmes, Concubines ou Reines du Palais.

(1) *Li-tsing* étoit natif de la ville *Say-yuen*, qui est à quelques lieues au sud de *Si-gan-fou*, Capitale de *Chen-sy*.

Année 630.

liers, & après avoir marché toute la nuit, il surprit le poste de *Ting-siang*. *Kieli* ne s'attendoit pas à se voir si-tôt attaqué; il décampa à la hâte pour aller quelques lieues à l'ouest; mais il se vit tout-à-coup assailli par un grand corps de troupes qui vint d'un autre côté. *Kieli* fut bien battu (*a*), & marcha au Nord vers une montagne où il se retrancha. De-là il envoya un Officier à la Cour pour se soumettre : il disoit vouloir aller en personne saluer l'Empereur, & lui rendre les devoirs d'un fidele sujet. L'Empereur envoya un Grand pour rassurer *Kieli* & *Li-tsing* eut ordre d'aller au-devant de *Kieli* & de le bien traiter. *Kieli* etoit un fourbe : il vouloit amuser l'Empereur & le Général *Li-tsing*. Mais celui-ci prit habilement son parti : il envoya des espions. Ceux-ci parlerent à beaucoup d'Officiers & autres de la suite de *Kieli*. L'Impératrice, femme de *Yang-ti* Empereur de *Souy*, etoit chez les Turcs, avec son petit-fils le Prince *Yang-tching-tao*. Cette Princesse, son petit-fils & d'autres profiterent de cette occasion pour se soumettre à l'Empereur. Le Grand de la Cour arriva au Camp de *Kieli*; & dans le tems que celui-ci comptoit beaucoup sur le retour du Grand, il se vit tout d'un coup attaqué par l'armée chinoise. Celle de *Kieli* etoit encore considérable, mais elle etoit en désordre & remplie de mécontens. *Li-tsing* (1), quoique n'ayant qu'une partie de son armée, mit tout en déroute. Plus de 10,000 Turcs y perdirent la vie, & plus de 100,000 personnes, soit hommes, soit femmes, filles & garçons, furent pris. *Kieli* etant monté à cheval, s'enfuit à toute bride. Après bien

(*a*) Jour *Kia-tchin* de la seconde Lune, 27 Mars.

(1) Un Général Chinois voulut représenter à *Li-tsing* qu'il ne falloit pas aller attaquer *Kieli*, après les ordres reçus de l'Empereur; mais *Li-tsing*, qui etoit parfaitement instruit des intrigues du Prince Turc, & de son dessein d'attaquer encore la Chine à la premiere occasion, crut pouvoir interpréter la volonté de l'Empereur, & il pensa juste.

bien des fatigues, il se rendit au camp du Prince *Sou-ni-che* (1), chef de horde à l'ouest du pays d'*Ortous*. Un Général chinois envoya un corps de troupes, & *Sou-ni-che* fut contraint de laisser prendre *Kieli* par les Chinois, qui le conduisirent à la Cour. La horde de *Sou-ni-che* se soumit, de même que toutes celles qui etoient entre la grande muraille & le sud du *Chamo* ou Désert de sable. L'Empereur, pere de *Tai-tsong*, fut au comble de ses vœux : il donna un grand festin aux Princes, & fit des réjouissances extraordinaires. Année 630.

Les deux victoires remportées sur *Kieli*, jointes à la défection des hordes au nord du Désert de sable, ruinerent entiérement la puissance des Turcs du Nord. Toutes les hordes des *Ki-tan* & autres Tartares au nord de *Leao-tong* & à l'ouest de ce grand pays, qui etoient tributaires des Turcs, reconnurent l'Empereur *Tai-tsong* (2) pour leur Souverain. Ce prince accorda la vie à *Kieli*, & lui donna le titre de Général d'Armée. Tous les Turcs qui se soumirent à la Chine, furent placés dans les pays (*a*) entre la forteresse de *Kou-pe-keou* & le pays d'*Ortous*. On laissa même quelques familles turques au pays d'*Ortous*. On mit de bonnes garnisons au pays de *Tay-tong-fou*, & des Généraux expérimentés pour veiller sur les Turcs. Les hordes de *Touli* (3), vers le nord de *Kou-pe-keou*, furent divisées en quatre départemens, & celles de *Kieli*, qui etoient à l'ouest, furent divisées en six départemens. Tous ces départemens avoient des Gouverneurs Chinois; beaucoup d'Officiers Turcs furent faits

(*a*) Au-dehors de la grande muraille.

(1) Le Prince *Sou-ni-che* etoit frere de l'ancien *Ko-han Ki-min*.

(2) A la troisieme Lune, l'Empereur accepta le titre de *Tien-ko-han* ou *Ko-han céleste*, que les Tartares lui donnerent.

(3) Les Princes *Touli* & *Sou-ni-che* furent faits Princes. *Touli* mourut cette année 630, âgé de 29 ans. Son fils *Ho-lo-ko* lui succéda. Son frere *Yu-kou-che* s'étoit sauvé à *Turphan*. Il vint se soumettre.

Année 630. Mandarins. *Kieli* eut même encore de l'autorité sur plusieurs départemens ; mais elle etoit subordonnée à celle des Généraux Chinois.

(a) Jour *Kia-tse*, 24 Août.

Le premier jour (*a*) de la septieme Lune, il y eut une eclipse de Soleil, & dans cette septieme Lune, le Général (1) *Ly-ta-leang* fut nommé Général de toutes les troupes du Nord-ouest. La guerre entre les Princes Turcs occidentaux, fit prendre le parti à beaucoup de ces Turcs de se retirer sur les terres des Princes de *Ha-mi* & de *Turphan*. *Ly-ta-leang* eut ordre de veiller sur eux, d'aller camper à l'ouest de la province du *Chen-sy*, & d'y faire de grandes provisions. Les Princes de *Ha-mi* & de *Turphan* se soumirent à la Chine, & celui de *Turphan* vint lui-même à la Cour. Quantité de Turcs de *Kieli* allerent s'incorporer dans les hordes soumises à celle de *Sue-yen-to*; d'autres allerent dans la Transoxane.

Année 631. Les Bonzes des Sectes de *Fo* & de *Tao* n'alloient jamais rendre leurs devoirs à leurs pere & mere ; ils y envoyoient quelqu'un à leur place. A la premiere Lune de l'an 631, l'Empereur voulut que désormais ces Bonzes allassent rendre eux-mêmes leurs devoirs à leurs pere & mere. Ce Prince ordonna que la cérémonie de faire prendre le Bonnet (2) au Prince héritier, se feroit à la dixieme Lune.

(1) *Ly-ta-leang* etoit fort estimé de l'Empereur. On peut voir jusqu'où alloit cette estime, par la réponse que l'Empereur fit à son placet : cette réponse est dans l'Histoire de Chine du P. Duhalde, en 4 volumes in-folio, tome 2, pages 491 & 492.

(2) La cérémonie pour le bonnet du Prince, à l'âge de 14 ans, est fort ancienne; elle se faisoit en grande pompe. Le Tribunal des cérémonies avoit déterminé la seconde Lune pour cette cérémonie, comme un tems propre, selon la Philosophie ou Astrologie. L'Empereur dit que c'etoit un tems destiné à semer, qu'il ne falloit pas nuire au labourage ; que le choix des jours etoit inutile, & que tout consistoit à suivre les regles de la probité.

Au jour *Y-tcheou* (*a*) de la cinquieme Lune, l'Empereur envoya en Tartarie aux familles Turques, de grandes sommes d'argent & des etoffes, pour faire revenir en Chine plus de 800,000 Chinois faits esclaves durant les guerres (*b*). A la douzieme Lune, le pays (1) de *Tang-hiang* fut divisé en seize départemens. Le Prince de *Kang* demanda à être sujet de l'Empire. On le refusa. La ville du Prince de *Kang* etoit près Samarcande, dans la Transoxane.

Année 631. (*a*) 11 Juin.

(*b*) L'Empereur voulut soulager les Turcs, & les dédommager.

Le premier jour de la premiere Lune 632, il y eut une eclipse de Soleil. L'Empereur rejetta la Requête de plusieurs pour faire la cérémonie *fong-tchen* (2). Le jour de l'eclipse fut *Y-mao* (27 Janvier).

Année 632. La septieme Lune fut intercalaire.

L'Empereur etoit d'une attention admirable pour le Gouvernement. Il voulut aller lui-même, à la neuvieme Lune, aux Prisons publiques; il trouva qu'il y avoit 390 criminels condamnés à mort (3): il les renvoya à la campagne pour faire la moisson, avec ordre de se remettre en prison après

Année 633.

(1) Le pays de *Tang-hiang* est entre le Thibet, la province de *Sse-tchouen* de Chine & le pays de *Kokonor*. Les hordes Tartares de ce pays-là etoient indépendantes les unes des autres. C'est la meilleure partie du pays appellé aujourd'hui *Si-fan*.

(2) La cérémonie *Fong-tchen* se faisoit à la montagne *Tay-chan*, dans le District de *Tsi-nan-fou*, Capitale du *Chan-tong*. Elle etoit de l'invention de la secte de *Tao*. L'Empereur montoit au haut de la montagne, & y faisoit un petit monceau de terre; il mettoit son nom dans un billet cacheté. Ce billet etoit bien enfermé dans un coffret gardé dans un souterrein, où etoient ecrits les noms des Empereurs, & qu'on ne faisoit voir à personne. La cérémonie commençoit par le sacrifice au Ciel. L'Empereur croyoit qu'après cette cérémonie, il seroit toujours heureux, & qu'il pourroit aspirer à l'immortalité. Il y avoit bien des sortileges dans la cérémonie *Fong-tchen*.

(3) L'Empereur ordonna que désormais l'Empereur, avant de confirmer la sentence de mort contre les criminels, seroit en abstinence trois jours, c'est-à-dire, qu'il n'y auroit point de musique, qu'il n'habiteroit pas avec les femmes, qu'il ne mangeroit que des mets grossiers & feroit des prieres,

Année 633. la récolte. Tous revinrent exactement, & eurent leur grace.

Le Prince héritier paroissoit trop porté au plaisir & à la paresse. Il avoit des maîtres habiles & exacts pour le faire etudier & pour l'eloigner des occasions de se comporter mal pour les mœurs. Ils userent de quelque sévérité, selon les ordres précis de l'Empereur. Le jeune Prince parut avoir de l'aversion pour ses Maîtres; l'Empereur les récompensa, les loua fort, & dit à cette occasion, que le Prince etant elevé dans l'intérieur du Palais, il etoit dangereux qu'il ne connût pas assez les miseres des peuples, & ne prît l'habitude de mener une vie oisive. L'Empereur recommanda exactement ces deux articles aux Maîtres du Prince héritier; & il prenoit lui-même le soin de l'exécution de ses ordres & de ses intentions.

Année 634. Jour *Sin-ouey*, premier Juin.

Le premier jour de la cinquieme Lune 634, il y eut une eclipse de Soleil (1). L'Empereur reçut une Ambassade du Roi du Thibet. Le nom de ce pays etoit *Tou-fang*. Ce Roi se nommoit *Tsan-pou* (2). Il avoit des armées formidables, & etoit redoutable à tous ses voisins.

Le Roi de *Tou-kou-hoen* faisoit des courses dans le *Chensy*. L'Empereur nomma le Général *Li-tsing* pour commander l'armée qu'on destinoit pour aller contre le *Ko-han* ou Roi de *Tou-kou-hoen* (3).

L'Empereur voulut avoir pour Concubine une fille d'un Lettré. L'ordre de l'Empereur fut donné, & on détermina le titre qu'elle devoit avoir au Palais. Un Grand nommé

(1) *Ly-chun-fong*, Chef du Tribunal pour l'Astronomie, fit une grande sphere & un globe céleste. On y voyoit mieux que dans les autres le mouvement selon l'Ecliptique.

(2) On ne sait pas bien l'origine de la famille de *Tsan-pou*, Roi du Thibet. C'est la premiere fois que l'Histoire parle des Envoyés de ce pays à la Cour des Empereurs de Chine.

(3) *Kieli*, ci-devant *Ko-han* des Turcs du nord, mourut à *Si-gan-fou*, cette année 634.

Ouei-tching (1), fit avec beaucoup de fermeté ses remontrances, & dit que cette fille etant déjà promise à un Lettré, l'Empereur ne devoit pas la faire entrer au Palais. L'Empereur trouva la représentation equitable, & ne pensa pas à l'y faire venir. *To-lou* (2), *Ko-han* des Turcs occidentaux, mourut; son frere *Cha-po-lo* (3) lui succéda.

Année 634.

Le 22 Mai (*a*) de l'an de J. C. 635, il y eut eclipse de Soleil. Le 25 Juin (*b*) l'Empereur *Kao-tsou*, pere de l'Empereur *Tay-tsong*, mourut âgé de 71 ans. Le 7 Juillet (*c*) le Général *Li-tsing* remporta une grande victoire dans le pays de *Koko-nor*, sur l'armée du Roi de *Tou-kou-hoen*.

Année 635.

(*a*) Jour *Ping-yn*, premier de la quatrieme Lune intercalaire.

(*b*) Cinquieme Lune, jour *Keng-tse*.

(*c*) Cinquieme Lune, jour *Gin-tse*.

(1) *Ouei-tching* etoit natif du pays *Ta-ming-fou*, dans le *Pe-tche-ly*. C'etoit un homme savant & integre. On peut voir, dans l'Histoire du Pere Duhalde, tome 2, plusieurs des placets offerts par ce Grand à l'Empereur. L'Histoire en rapporte plusieurs autres. La conduite de *Ouei-tching* répondoit fort bien à la sagesse des conseils qu'il donnoit à *Tay-tsong*, dont il connoissoit les bonnes qualités & les défauts.

(2) L'an 632 *Sse-che-hou*, Roi des Turcs occidentaux, attaqua la horde de *Sue-yen-te*; il fut battu. Ce Prince etoit d'un naturel rude. Il fut jaloux du mérite du Prince *I-li*; il le fit mourir. Il haïssoit le Prince *Ni-chou*. Celui-ci se retira au pays de *Yen-ki*. Alors les deux hordes de *Che-pi-ta* & *Nou-che-pi* attaquerent *Sse-che-hou*; il se retira du côté de *Kang*, dans la Transoxane; il y mourut de chagrin. *Ni-chou* fut déclaré *Ko-han*: c'est le *Ko-han To-lou*. Son pere *Mo-lo-che* etoit fort attaché à l'Empereur *Kao-tsou*. *Ni-chou*, ayant reçu de l'Empereur *Tay-tsong* des patentes de *Ko-han*, avec le tambour & l'étendart de queues de vache, envoya l'an 632 un Officier pour remercier l'Empereur. *To-lou* est surnommé *Hi-li-pi-To-lou*. Il mourut l'an 634, & eut pour successeur son frere *Cha-po-lo*.

(3) L'an 634, *Cha-po-lo* eut le titre de *Cha-po-lo-Tie-li-che*. Il fit dix hordes de ses Sujets. Chaque horde etoit désignée par une fleche, & avoit son Chef. On désigna ces dix hordes par le titre de *dix surnoms*. Cinq de ces hordes etoient à l'est de la ville *Soui-che*, & les cinq autres à l'ouest. La ville *Soui-che* est marquée à mille *li* à l'ouest de la riviere *Ili*, c'est-à-dire, à soixante-dix ou quatre-vingt lieues marines; on ne sauroit guere compter sur cette distance marquée en *li*. La riviere *I-li* porte encore ce nom. On marque une ville *Ta-la-sse*, dépendante des Turcs, au nord-ouest de *Soui-che*, à plus de mille *li*: c'est *Tharas*.

Année 635. L'année de J. C. 635 a dans le cycle les caracteres *Y-ouey:* ce sont ceux de la trente-deuxieme année du cycle de soixante ans. On appella cette année la neuvieme année *Tching-koan. Tching-koan* sont les deux caracteres qui désignent les années du regne de l'Empereur *Tay-tsong*. Cette année (1), l'Empereur reçut les Ambassades des Princes du pays *Sin-lo*, de *Yu-tien*, de *Sou-le*, de *Tsong-ling*, de *Ko-pan-to* ou *Hant-o*, & des Chefs des hordes Turques de *Tchou-yue*, *Tchou-mi*.

Sin-lo etoit un Etat qui faisoit partie d'un Royaume qu'on appelle aujourd'hui Corée. On en parlera dans la suite. *Yu-tien* est le pays de *Irghen*, au sud du pays de *Ku-tse; Sou-le* etoit à l'ouest de *Ku-tse. Tsong-ling* est le nom général de ces grandes montagnes qui séparent le *Khorassan* & la Transoxane du pays de *Casgar;* ici c'est le nom d'un Etat enclavé dans ces montagnes, entre l'est du pays de *Balcq*, le pays de *Gazna* & autres du nord des Indes & pays voisins. *Ko-pan-to* est à 7 ou 800 *li* nord-est de Cachemire. *Tchou-yue*, *Tchou-mi* sont le nom des hordes

(a) *Voyez* les relations qui parlent de ce Monument.

(b) L'Histoire parle souvent de *Fang-hiuen-ling*. C'etoit un Grand du premier ordre & fort savant. Il etoit du District de la ville *Tsing-tcheou-fou*, dans le *Chan-tong*.

(1) Le monument (*a*) de la Religion Chrétienne, trouvé dans la Province du *Chan-sy*, dit qu'à la neuvieme année *Tching-koan*, *Olopen* vint du pays de *Ta-tsin* à la ville de *Tchang-yan*. On dit que cet *Olopen* etoit d'une *grande vertu* (on peut aussi traduire *d'un grand talent*), & qu'il apportoit de vrais Livres sacrés. On ajoute que le Grand nommé *Fang-hiuen-ling* (*b*), chargé des affaires des frontieres occidentales, fut chargé par l'Empereur d'aller au-devant d'*Olopen*. Il fut conduit à la Cour, & l'ordre fut donné aux Mandarins qui avoient soin des Livres, de faire traduire dans leur Tribunal les Livres d'*Olopen*. La Cour est appellée dans le texte, *Tchang-yan;* c'etoit le nom de *Si-gan-fou*.

Olopen vint par le pays de l'ouest, & non par la voie du sud. L'Histoire ne fait nulle mention d'une ambassade du pays *Ta-tsin* à l'année 635. Il y a apparence qu'*Olopen* etoit à la suite des Envoyés de *Tchou-yue*, *Tchou-mi*, *Tchong-ting*, *Ko-panto*, *Zu-tien*, ou *Sou-le*. Il peut se faire aussi qu'il fût lui-même Ambassadeur. *Ta-tsin* est le nom de l'Empire Romain. C'etoit alors celui des Grecs. On sait que dans les pays du *Turkestan* & autres pays voisins, il y avoit des Chrétiens & des Prêtres.

des Turcs occidentaux qui campoient au nord-oueſt & au nord du pays de *Turphan*, & même vers le ſud-oueſt. Le pays de *Soule* avoit des villes. La Cour du Prince etoit à la ville de *Kia-che*; les habitans paſſoient pour bons ſoldats : il y avoit beaucoup de Guebres & d'autres Idolâtres; ils avoient des caractéres, de même que les habitans de *Yu-tien* & de *Tſong-ling*. Ces pays etoient ſouvent obligés de payer tribut aux Turcs. A *Tſong-ling* & à *Yu-tien*, de même qu'à *Ko-pan-to*, il y avoit des Guebres & des Idolâtres de la Secte de ceux des Indes. Année 635.

Ha-chi-na-cheul, Prince Turc, etoit fils du *Ko-han Tchou-lo*. Quoique jeune, ſon pere l'avoit fait Commandant de horde au nord du Déſert de ſable. Après la mort du *Ko-han Kieli*, il alla au pays des Turcs occidentaux, & fit ſemblant de ſe rendre à un des Princes qui etoient en guerre. Il ſe trouva à la tête de plus de 100,000 hommes. Il vint attaquer les *Sue-yen-to* pour ſe venger. Il fut entiérement défait. Avec ce qui lui reſtoit de monde, il vint ſe refugier dans les Etats de l'Empereur. Les Turcs de *Ha-chi-na-cheul* furent placés au nord de la ville de *Ning-hia* (a), au-delà de la grande muraille. L'Empereur lui fit epouſer une Princeſſe du Sang, & il eut une grande dignité dans les troupes. Année 636.

(a) Ville du *Chen-ſy*.

Au jour *Ki-mao* (b) de la ſixieme Lune, l'Impératrice mourut regrettée de l'Empereur & de tout l'Empire. Avant de mourir, elle donna à l'Empereur des avis très-ſalutaires. Elle recommanda à ſon fils de ne pas ſuivre les fauſſes doctrines des Sectes de *Fo* & de *Tao*. Elle etoit ſavante : elle avoit fait un recueil de ce que l'Hiſtoire rapportoit ſur les bonnes & mauvaiſes Princeſſes. Elle y avoit ajouté des remarques très-judicieuſes.

(b) 28 Juillet.

A la fin de l'année, on vit à la Cour des Ambaſſadeurs des pays *Tchou-ku-po* & *Kan-tang*. *Tchou-ku-po* eſt à 1000 ou 1200 *li* vers le nord-oueſt de la ville de *Yu-tien* ou *Irghen*. On dit que *Kan-tang* eſt au ſud de la grande mer; mais on

ne dit rien qui puisse fixer sa situation. On se contente de dire
Année 637. que ce pays est dans le pays occidental. *Fang-yuen-ling*, après avoir présidé au Recueil qu'on faisoit des Loix, se joignit à *Ouei-tching* pour achever le Recueil qui contenoit les rites & cérémonies. Le premier jour (a) de la troisieme Lune, il y eut une eclipse de Soleil.

(a) Jour *Ping-su*, premier Avril 637.

On a parlé de la cérémonie *Fong-tchen*. *Fang-hiuen-ling* fut chargé de mettre au net tout ce qui regarde cette cérémonie. Dans la dixieme Lune, l'Empereur fit entrer dans le Palais une fille d'une grande beauté, âgée de quatorze ans (1). Elle etoit fille d'un grand Mandarin appellé *Ou-che-ho*, mort depuis quelque tems. Cette fille (2) en entrant au Palais, eut le titre honorable de Dame, Femme de l'Empereur.

Année 638. Le premier jour de la seconde Lune intercalaire, il y eut eclipse de Soleil. *Long-tsan*, Roi du Thibet, envoya cette année un Ambassadeur à l'Empereur pour lui demander une Princesse en mariage. L'Empereur la refusa. Le Roi du Thibet se crut déshonoré, parce que l'Empereur avoit ci-devant marié des Princesses avec des Princes Turcs, & il se croyoit au moins egal en dignité aux Princes Turcs. Indigné du refus, il se mit à la tête de 200,000 hommes, & alla camper auprès de la forteresse de *Song-tcheou* de la Province *Sse-tchuen* sur les frontieres du *Chensy*. Il envoya des etoffes & de l'or à la Cour, sous prétexte du mariage avec une Princesse à laquelle il en faisoit présent. L'Empereur, pour réponse, fit assembler les troupes. Les Thibetains furent défaits près de *Song-tcheou*, à

(1) L'Histoire, en rapportant l'entrée de la fille de quatorze ans dans le Palais, reproche à l'Empereur un amour déréglé pour les femmes.

(2) C'est cette celebre *Ou*, qui dans la suite devint Impératrice, & se rendit si fameuse par le mauvais usage qu'elle fit de ses grandes qualités : ce qui la rendit une des plus mauvaises Princesses qui aient existé à la Chine.

la

la septieme Lune. *Long-tsan* demanda la paix; mais il redemanda la Princesse. L'Empereur promit de la donner.

L'année de J.C. 638 (*a*), l'Empereur voyant que *Tching-tchou*, *Ko-han* de *Sue-yento*, devenoit trop fier & trop puissant, donna plusieurs de ses Ordres à ses deux fils, & leur donna des Patentes de *Ko-han*, mais subordonnés au *Ko-han* leur pere.

Année 638.

(*a*) Au jour *Keng-tchin* (21 Mars), éclipse de Soleil. C'etoit le premier jour de la seconde Lune intercalaire.

Cha-po-lo-Tie-li-che, Roi des Turcs occidentaux, ne se fit pas aimer de ses sujets. Il fut obligé de se retirer au pays de *Yen-ki*. Le Chef de ceux qui s'etoient révoltés ayant eté tué, *Tie-li-che* revint; mais il eut à soutenir la guerre contre *Yu-kou-che* qu'on avoit mis à sa place. Cet Etat fut divisé en deux. *Tie-li-che* fut *Ko-han* à l'est de la riviere *I-li*, & *Yu-kou*, surnommé *To-lou*, fut *Ko-han* à l'ouest de la riviere *I-li*.

Le Roi de *Yen-ki* (*b*), qui avoit reconnu l'Empereur pour son Souverain, obtint de ce Prince que les Caravanes & les Envoyés d'Occident, au lieu de faire le détour du pays de *Turphan* (*c*), passeroient par le grand Désert. La Cour le détermina ainsi. Le Prince de *Turphan*, qui avoit pour tributaires les deux hordes Turques *Tchou-yue* & *Tchou-mi*, joignit ses troupes à celles de ces deux hordes, & entra dans le pays de *Yen-ki*; il pilla cinq villes, brûla beaucoup de maisons, enleva 1500 personnes & se retira.

(*b*) Ce pays etoit assez près de *Ku-tse*.

(*c*) Son nom etoit alors *Kao-tsang*, en Chine.

La même année 638 (1), *Y-se-y* (*d*), Roi de *Posse*, en-

(*d*) Isdegerde.

(1) L'an de J.C. 638 est la douzieme année *Tching-koan*, ou douzieme de l'Empire de *Tay-tsong*. Le Monument de la Religion Chrétienne dont j'ai parlé, dit que l'Empereur *Tay-tsong* ayant trouvé la doctrine d'*Olopen* très-vraie, ordonna, à la septieme Lune en automne, de publier un Edit qui permettoit de publier dans tout l'Empire la loi de *Ta-tsin* prêchée par *Olopen*, comme utile aux Peuples. L'Empereur fit bâtir dans la place *Y-ning-fang* de la ville impériale une église, [pour être desservie par vingt-un Prêtres ou Religieux de cette loi. *Tay-tsong*, dans cet Edit, dit qu'autrefois la Dynastie *Tcheou*, ayant presque perdu la vraie vertu, *Lao-kun*

Année 638.
(a) Anciens Peuples, qui n'etoient pas loin de Chine, à l'ouest.
(b) Pays dans la Transoxane. *Tou-ho-lo* est le Tokarestan & Khorassan.
(c) Turcs vers la mer Caspienne.
(d) Le Royaume des Grecs.

voya des Ambassadeurs à l'Empereur *Tay-tsong*. Les Princes de la famille du Roi *Y-se-y* sont de la race de *Ta-yue-chi* (a). *Posse* (1) est à quinze mille *li* de la Cour de Chine. Vers l'est, cet Etat confine avec *Kang* (b) & *Tou-ho-lo*; au nord, il est près des Turcs *Khosa* (c); au sud-ouest, il est sur le bord de la mer; il a le Royaume de *Fou-lin* (d) au nord-ouest. Sur la fin de la Dynastie *Souy*, *Posse* dépendoit des Turcs. Ailleurs on dit que sur la fin de la Dynastie (2) *Souy*, les Turcs mirent *Posse* à deux doigts de sa perte. *Tou-ho-lo* etoit divisé en plusieurs Etats.

(*Lao-tse*, *Lao-tan*) alla en Occident, & que l'Empire de *Tang*, faisant fleurir la vraie vertu, la vraie loi de *Ta-tsing* etoit venue dans le pays oriental (la Chine). On veut faire entendre que la Religion de *Ta-tsin* est assez conforme à celle de *Lao-kun*.

Par cet Edit, on voit que la Religion Chrétienne etoit désignée par le nom de loi de *Ta-tsin*: ce qu'il faut bien remarquer. On voit encore que l'Empereur croyoit ce que les *Sectateurs* disoient d'un voyage de *Lao-tse* au pays de *Ta-tsin*.

Dans l'Histoire Chinoise, on ne voit rien qui désigne l'Edit de l'Empereur en faveur de la Religion Chrétienne.

(1) Les Mémoires de Géographie de la Dynastie *Tang* sur le pays de *Posse*, disent que dans ce pays on honore les astres, le feu, & l'Esprit *Hien* ou *Yao*; que de-là cette Religion se répandit dans tous les pays de la Transoxane, dans ceux de *Soule*, *Yu-tien*, & autres pays voisins. On veut parler des Guebres.

Le Monument cité de la Religion Chrétienne dit que les Mages qui vinrent adorer J. C. à Bethléem, vinrent du pays de *Posse*.

(2) Les Mémoires cités de Géographie ajoutent que sur la fin de la Dynastie *Souy*, *Che-hou*, Roi des Turcs Occidentaux, fit beaucoup de mal au Royaume de *Posse*, & fit mourir le Roi *Kou-sa-ho*. *Che-li*, fils de *Kou-sa-ho*, monta sur le trône. *Che-hou*, Roi des Turcs, envoya un de ses Grands pour gouverner. *Che-li* mourut, on ne voulut pas être sujet de *Che-hou*; on déclara Reine la fille de *Kou-sa-ho*. Les Turcs la firent mourir. Le fils de *Che-li* s'etoit retiré chez les Grecs: c'est *To-ko-san* ou *Y-hen-tchi*. On voulut le faire Roi. Il mourut. *Y-sey*, fils de son frere, fut déclaré Roi. Un grand Général le détrôna; il se retira dans le *Tou-ho-lo* (Tokarestan & Khorassan). En chemin, les Mahométans le firent mourir. Il eut pour fils *Pi-lou-se*, qui se retira dans le *Tou-ho-lo*. On parlera dans la suite du Prince *Pi-lou-se*.

Année 639.

Un Prince Turc (*a*), frere de l'ancien *Ko-han Tou-ly*, fut décapité à la quatrieme Lune (*b*). Il avoit un poste dans le Palais. Il entreprit d'assassiner l'Empereur. Il s'associa quarante Turcs déterminés. La nuit, lorsqu'ils etoient fort près de l'appartement de l'Empereur, l'Officier de garde les repoussa, & il y eut un combat sanglant. Le Prince Turc qui avoit droit d'entrer dans les ecuries, trouva moyen de se sauver sur un bon cheval de l'Empereur. On courut après, & on se saisit de lui : on lui fit trancher la tête. A cette occasion, les Grands ayant representé à l'Empereur, qu'il etoit dangereux de laisser des hordes Turques dans le pays d'*Ortous*, l'Empereur donna les Patentes de *Ko-han* au Prince *Achina Ssemo* (*c*), & lui ordonna de transmigrer avec ses Turcs du pays d'*Ortous*, au nord du fleuve *Hoang-ho*. L'ordre fut donné au Roi de *Sue-yen-to* de ne pas inquiéter le nouveau *Ko-han* des Turcs. On régla que le *Ko-han* de *Sue-yen-to* auroit la préséance sur celui des Turcs. Sur les bords du fleuve *Hoang-ho*, on construisit des forts, & on y mit des garnisons chinoises.

(*a*) Son nom etoit *Kie-che-choay*.

(*b*) Jour *Kia-chin*, 21 Mai.

(*c*) L'Empereur lui donna le surnom de *Ly*. Son titre fut *Ni-chou-se-li-pi*.

A la douzieme Lune, *Tie-li-che*, un des deux Rois des Turcs occidentaux, mourut. Son neveu lui succéda (*d*). Une révolte avoit obligé *Tie-li-che* de se retirer vers le pays de *Balck*. Les Turcs déclarerent *Ko-han* le neveu de *Tie-li-che*. Ce nouveau *Kohan* soumit une bonne partie du pays de *Casgar* (1).

A la huitieme Lune, premier jour *Sin-ouey*, eclipse de Soleil, 3 Septembre.

(*d*) Il s'appella *Y-pi-cha-po-lo*.

(1) Plus de cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, les Tartares *Ta-yue-chi*, que les *Hiong-nou* (les Huns) avoient chassés de leur pays à l'ouest des pays de *Kan-tcheou* & *Sou-tcheou* (*e*), après avoir passé les pays de *Irghen*, *Casgar*, &c. etablirent leur domination dans la Transoxane & le *Khorassan*, & firent la guerre aux peuples de *Gan-sy* (les Parthes). Ils firent la paix, & se maintinrent dans leurs conquêtes, malgré les Huns. Ils souffrirent dans la suite beaucoup de la part des Turcs. Au tems de *Tay-tsong*, Empereur de la Dynastie *Tang*, ils etoient maîtres de la Transoxane, ils etoient divisés en plusieurs principautés ; ils tâcherent d'avoir la protection de *Tay-tsong*. Je n'ai garde d'assurer que l'Hif-

(*e*) Dans le *Chensy*.

Année 639.

Fou-y, Surintendant du Tribunal des Mathématiques, mourut fort vieux, à la douzieme Lune. L'Empereur envoya à sa maison un Bonze d'Occident, qui se faisoit fort de lui conserver la vie, en récitant des prieres. *Fou-y* se moqua du Bonze qui mourut subitement en les récitant. *Fou-y* exhorta encore l'Empereur à ne pas croire à la Doctrine de *Fo*. Il laissa à son fils un recueil de Livres contre la Secte de *Fo*.

Année 640. On intercala la dixieme Lune.

(a) Jour *Ting-tchcou*, 12 Mars.

L'an de Jésus-Christ 640, à la seconde Lune (*a*), l'Empereur alla visiter le College impérial; il voulut entendre l'explication que l'illustre *Kong-yng-ta* (1) faisoit du Livre sur l'obéissance filiale, & fit des présens en étoffes aux Lettrés qui étoient dans le College. Il alla plusieurs fois faire de semblables visites; il fit augmenter le nombre des chambres, & récompensoit libéralement les Etudians qui se distinguoient. Il voulut que dans les Légions de ses meilleures troupes, il y eût des Savans qui apprissent aux Officiers & aux Soldats les Livres classiques. *Kong-yng-ta* fut chargé de mettre en ordre les différentes explications de cinq Livres (2) classiques (*b*), & de les faire apprendre aux

(b) *Y-king*, *Chou-king*, *Chi-king*, *Tchun-tsi.ou*, *Ly-ki*.

toire chinoise ne se trompe pas en disant que la famille du Roi *Y-sey*, ou des Rois Sassanides de Perse, sont de la race des Tartares *Ta-yue-chi*; je ne garantis pas non plus ce qu'elle dit, quoique succinctement, de la mort de *Kou-si-ho* & de celle de *Che-li*, &c.

(1) *Kong-yng-ta* etoit de la famille de Confucius. Il etoit natif de *Ki-tcheou*, ville dépendante de *Tching-ting-fou*, dans le *Pe-tcheli*. La Chine a eu peu de Savans qu'on puisse egaler à *Kong-yng-ta*.

(2) Le Recueil que fit *Kong-yng-ta* des interprétations des Livres classiques, fut depuis bien augmenté par cet Auteur célebre, & son Recueil des treize *King* ou Livres classiques, est encore aujourd'hui très-utile & très-estimé. Aux interprétations de cinq *King*, il joignit celles de plusieurs autres Livres, à qui on a donné quelquefois le nom de Livres classiques (*King*), pour faire voir l'estime qu'on en fait. Le feu Pere Régis envoya autrefois en France un grand ouvrage critique sur les *King*. Ceux qui veulent être exactement instruits sur ces Livres, doivent souhaiter qu'on publie l'ouvrage du Pere Régis.

Année 640.

Etudians. Dans ce College on voyoit les enfans des Rois de *Sin-lo*, *Pe-tsi*, *Kao-li* (*a*), *Tou-fan*, *Kao-thang*, & ceux des Princes & des Grands de ces pays & autres.

Dans le cours de la troisieme Lune, le pays de *Lieou-kouey* envoya des Députés à la Cour. C'est un pays vers le nord-est de la Chine, à plus de quinze mille *li* : on ne sait pas bien ses limites vers le nord. Il a au sud & à l'est la mer. Les gens de ce pays-là n'étoient pas encore venus en Chine.

Ku-ouen-tay avoit mécontenté (*b*) l'Empereur. Il retenoit les Marchands Chinois. Il empêchoit les Princes de l'ouest d'envoyer des Députés à la Chine, & il avoit maltraité le Roi de *Yen-ki*, qui etoit sous la protection de l'Empereur. Ce Prince sur les plaintes qu'on lui porta, appella à la Cour *Ku-ouen-tay*; il refusa d'y venir. Sur ce refus, l'Empereur résolut, en 639, d'envoyer une armée pour punir *Ku-ouen-tay*. Celui-ci fit des railleries sur l'envoi de cette armée, & assura qu'elle ne sauroit venir à *Turphan*, à cause des grands déserts à passer, & de la difficulté des vivres. D'ailleurs, il comptoit sur le secours des Turcs occidentaux. Le Général Chinois pourvut si bien à tout, qu'à la huitieme Lune de cette année 640, il fut avec une grande armée près de la ville royale de *Ku-ouen-tay*. Celui-ci se voyant perdu, mourut de chagrin. L'armée Chinoise, après s'être emparée de quelques bourgs ou villes voisines, attaqua la ville royale. Elle se défendit d'abord; mais *Tchi-ching*, après avoir fait enterrer son pere, se rendit à discrétion (*c*). Le Général Chinois renvoya au Roi de *Yen-ki* les sujets que *Ku-ouen-tay* avoit enlevés, & le fit dédommager de ce qu'il avoit souffert. L'Empereur déclara *Kao-tchang* Province de Chine, & mit dans le pays un Général Chinois & des Mandarins. Le Prince *Ku-tchi-ching*, avec les principales familles, fut envoyé à *Si-gan-fou*. La famille de *Ku-ouen-tay* régnoit

(*a*) Les trois Etats de *Kao-li*, *Pe-tsi*, *Sin-lo*, comprenoient le Royaume appellé aujourd'hui Corée.

(*b*) Il etoit Roi de *Kao-tchang* : c'est *Turphan*.

(*c*) Au jour *Kouey-yeou*, huitieme Lune, 4 Septembre.

depuis cent trente-quatre ans ; il y avoit eu neuf générations. Cet Etat avoit huit cens *li* de l'eſt à l'oueſt, & cinq cens *li* du nord au ſud. La ville de *Kao-tchang* fut nommée *Sy-tcheou.*

Année 641. L'Empereur (1) ayant pluſieurs fois dit que les Livres d'Aſtrologie judiciaire etoient pleins d'erreurs, un Mandarin fit, à la quatrieme Lune, un Livre où il faiſoit voir clairement les faux principes de l'Aſtrologie.

Le *Ko-han* de *Sue-yen-to* entreprit cette année de faire des courſes dans le pays du *Ko-han Ly-pi.* Il donna une armée de 200,000 hommes à ſon fils, & après avoir paſſé le déſert, entra dans les terres de *Ly-pi.* Celui-ci ſe retira avec ſon monde vers la grande Muraille, & en avertit la Cour. L'Empereur fit mettre ſur pied une armée, qui, avec les troupes de *Ly-pi*, attaqua les Tartares *Sue-yen-to* à la douzieme Lune (*a*). Ils eurent plus de trois mille hommes de tués, & cinquante mille furent faits eſclaves. Le froid & la famine firent périr dans le déſert beaucoup de Tartares *Sue-yen-to.* Le *Ko-han* envoya un exprès à l'Empereur, pour demander pardon de la faute qu'il avoit commiſe en attaquant *Ly-pi*, vaſſal de l'Empire.

(*a*) Le 23 Janvier 642.

Année 642. Le *Ko-han To-lou*, après avoir fait mourir l'an 641 *Cha-po-lo Tie-li-che* s'empara de ſon pays. Fier de ſa puiſſance, il envoya une armée pour faire des courſes dans le pays de *Turphan*,

(1) A la premiere Lune de l'année 641, l'Empereur accorda au Roi du Thibet la Princeſſe du Sang qu'il ſouhaitoit avoir pour epouſe : c'etoit la Princeſſe de *Ouen-tching.* Elle partit pour *Laſſa.* Le Roi du Thibet la reçut avec beaucoup de magnificence dans ſa capitale de *Laſſa.* Il fit bâtir pour la nouvelle Reine un Palais ; il eut pour elle toutes ſortes d'egards. Il voulut avoir les Livres claſſiques de la Chine. Il envoya à la Cour de l'Empereur des Princes de ſa famille, pour y etudier au College impérial. La Princeſſe de *Ouen-tching* fit bâtir à *Laſſa* un temple ; on l'y voit encore ; on l'appelle dans le pays, *Y-ke-tchao*, c'eſt-à-dire *grand temple.* En Thibétain, *Tchao* veut dire *temple*, & *Y-ke* veut dire *grand.*

dans la ſeptieme Lune de l'année 642. Le Général Chinois fit retirer les Turcs. *To-lou* avoit pillé le Royaume (1) de *Mi ;* il ne fit aucune part de ſon pillage aux troupes, & alla juſqu'à faire mourir le Général. La horde du Général & la plupart des troupes ſe révolterent ; & après avoir obligé *To-lou* de ſe retirer en lieu de ſûreté, ils prierent l'Empereur de leur donner un autre *Ko-han*. L'Empereur (2) nomma le fils de *Mo-ho-to* (*a*). Le nouveau *Ko-han*, à la tête de ſes ſujets, attaqua *To-lou* & le vainquit. Celui-ci tâcha en vain d'attirer à lui ſes anciens ſujets ; tous le refuſerent. Il ſe retira à *Tou-ho-lo* (Tokareſtan). Année 642.

(*a*) Le titre du *Ko-han* fut *Y-piſſe-kouey*.

L'illuſtre *Ouey-tching* mourut à la premiere Lune (*b*). L'Empereur & le Prince héritier allerent le voir durant ſa maladie. L'Empereur le pleura à ſa mort, & fit graver, ſur une table de marbre, un éloge de ſa compoſition (3). Année 643.

(*b*) Jour *Ou-tchin*. 11 Février.

(1) Le pays de *Mi* etoit vers le nord-eſt de Samarcande (*c*). Le Prince de Samarcande envoya des Députés à la Cour de Chine. Il en vint auſſi du pays de *Tien-tcho*. *Tien-tcho* eſt le pays *In-tou*. Il y a cinq *In-tou*. Par-tout on y honore *Fo*, & il y a des Bonzes. On y fait l'Aſtronomie. Ce qu'on dit de ce pays aux années 641 & 642, n'eſt pas aſſez intéreſſant pour être rapporté dans un abregé. L'Empereur envoya des Chinois pour l'inſtruire ſur ce pays *In-tou* ou *Tien-tcho*.

(*c*) Son nom etoit alors *Ki-pin*.

(2) L'Empereur ne voulut pas s'en tenir au ſentiment de pluſieurs Grands, qui lui conſeilloient de renvoyer à *Turphan*, en qualité de tributaire, un Prince de la famille du feu Roi. Ils repréſenterent l'inutilité des grandes dépenſes, pour entretenir ſi loin une armée impériale.

(3) *Po-to-li*, Roi de *Fou-lin*, envoya, l'an 643 de J. C. des Ambaſſadeurs à l'Empereur *Tay-tſong*. Les Mémoires de Géographie de la Dynaſtie *Tang*, diſent que *Fou-lin* eſt l'ancien Royaume *Ta-tſin* (Empire Romain.) Il eſt eloigné de la Cour de Chine de quarante mille *li*. Au ſud-eſt, il confine avec la Perſe (*Poſſe*.) C'eſt un grand Royaume, qui a de grandes armées, & beaucoup de villes. La ville royale eſt grande & belle. Le Palais du Roi eſt vaſte & magnifique. J'omets le reſte. Ces Mémoires ajoutent enſuite, que les Mahométans devinrent puiſſans ; leur Général battit l'armée de *Fou-lin ;* on fit la paix, & *Fou-lin* paya tribut aux Maho-

Année 643.

L'Empereur instruit des débauches du Prince héritier, & du dessein qu'il tramoit d'attenter à sa vie, dégrada ce Prince à la quatrieme Lune (a), le mit au rang de simple particulier, & déclara Prince héritier le Prince *Li-tchi*, âgé de 16 ans.

(a) Jour *Y-yeou*, 29 Avril.

Au premier jour de la sixieme Lune, eclipse de Soleil.

Jour *Ki-mao*, 23 Juin.

On intercala la sixieme Lune.

L'an 642, un Grand de Corée assassina son Roi, & fit proclamer Roi le neveu de ce Roi infortuné. L'Empereur dissimula cet attentat; mais il résolut de le punir. Il donna à *Kao-tsang*, nouveau Roi, le titre de Prince de *Leao-tong*.

Année 644.

Dixieme Lune, premier jour *Sin-tcheou*, 5 Novembre, eclipse de Soleil.

Le Général Chinois qui commandoit à *Turphan*, découvrit que *Tou-ki-tchi*, Roi de *Yen-ki*, s'entendoit avec les Turcs, & agissoit contre les intérêts de l'Empereur. A la neuvieme Lune, il se mit à la tête de 3000 Cavaliers bien résolus, alla à la ville de *Yen-ki*, & se saisit de la personne du (1) Roi.

Le Grand de Corée, qui avoit assassiné le Roi, s'appelloit *Kou-sou-ouen* : il etoit à la tête des affaires; mais il ne prenoit que le titre de Président du Tribunal. Il gouvernoit despotiquement le Royaume. On refusa à la Cour de Chine les présens que cet usurpateur envoyoit à l'Empereur en forme de tribut.

A la dixieme Lune, l'Empereur partit pour *Lo-yang*; il déclara qu'il vouloit aller en personne en Corée & y faire la guerre; il vouloit venger la mort du Roi, & punir la Cour de Corée & celle de *Pe-tsi*, qui, de concert, attaquoient le Roi de *Sin-lo*, & s'opposoient au passage des Envoyés de *Sin-lo* à la Chine, & des Envoyés de Chine à *Sin-lo*. A la douzieme Lune, le Prince héritier déposé mourut.

Les Turcs sujets du *Ko-han Ly-sse-mo*, appréhendant d'être

métans. On parle, comme on voit, du Royaume des Grecs : mais je ne sais quel est ce Roi *Po-to-li*. Seroit-ce le nom ou le titre d'un Prince dépendant des Grecs, dont quelques Marchands venus en Chine se disoient Ambassadeurs?

(1) Le Roi de *Yen-ki* fut conduit avec la Reine à la Chine.

maltraités

maltraités par les Tartares *Sue-yen-to*, demanderent & obtinrent la permiſſion de paſſer le fleuve *Hoang-ko*, & d'habiter au pays d'*Ortous*.

Année 645.

L'Empereur partit de *Lo-yang* à la premiere Lune ; en paſſant dans le territoire de *Ouei-hoey-fou*, ville du *Ho-nan*, il vit le tombeau de *Pican* (*a*), le fit réparer, & nomma des Mandarins pour y faire, en tems réglés, les cérémonies Chinoiſes. Il ſe rendit enſuite dans le pays de *Leao-tong*, où l'armée Chinoiſe arriva : elle étoit compoſée d'excellentes troupes qui avoient à leur tête de bons Officiers. Dans ces troupes etoient beaucoup de Turcs & pluſieurs de leurs Princes. L'Empereur fit armer une flotte dans les ports du *Chan-tong*, pour tranſporter un grand corps de troupes en Corée.

(*a*) C'etoit un fameux Sage, ſur la fin de la Dynaſtie *Chang*. Le dernier Roi de cette Dynaſtie le fit mourir injuſtement.

Dans la quatrieme & la cinquieme Lune, les Chinois ayant paſſé la riviere *Leao*, s'emparerent de pluſieurs villes & poſtes conſidérables aux environs de *Leao-yang*, capitale du pays *Leao-tong* (1) ; & l'Empereur, après avoir paſſé la riviere *Leao*, fit inveſtir cette grande ville. Le ſiege fut mémorable ; l'Empereur y travailla comme le moindre ſoldat. Les Coréens ſe défendoient avec beaucoup de courage. Les Chinois ayant fait autour de la ville de grands amas de bois, en firent des tours qu'ils placerent de diſtance en diſtance, ſur des remparts de terre conſtruits avec beaucoup d'adreſſe. On mit le feu à ces tours. A la faveur de cet incendie, l'armée Chinoiſe eſcalada les murailles, & la ville fut obligée de ſe rendre (*b*). L'Empereur marcha enſuite pour faire le ſiége de l'importante place de *Gan-chi-tching* (2). Elle avoit une forte

(*b*) Cinquieme Lune, jour *Kia-chin*, 16 Juin.

(1) La meilleure partie du *Leao-tong*, à l'eſt de la riviere *Leao*, dépendoit alors du Royaume de Corée. *Leao-yang*, ville preſque détruite (*c*), etoit alors capitale du pays.

(2) Le Général Chinois qui paſſa la mer, s'empara de pluſieurs

(*c*) Vers le ſud de *Chin-yang*, qui eſt aujourd'hui capitale du *Leao-tong*.

Année 645.

garnison. Les Coréens avoient une armée de 150,000 hommes, dont une partie etoit composée des Tartares *Moko*, nation guerriere, au nord de la Corée. L'Empereur fit attaquer une partie de cette armée qui venoit au secours des assiégés. Les Chinois remporterent une grande victoire (*a*), & ils firent des réjouissances. Malgré cette victoire, la ville se défendoit avec vigueur. L'Empereur perdit à ce siége beaucoup de monde; il se voyoit sur le point de perdre sa grande armée, faute de vivres. Pour prévenir ce malheur, il leva le siège (1) à la neuvieme Lune (*b*). Le Commandant de la ville monta sur les murailles, & cria à haute voix, pour souhaiter à l'Empereur un bon voyage. L'Empereur ne put s'empêcher de louer le courage & la prudence de ce Commandant. L'Empereur repassa la riviere de *Leao*, & arrivé à la ville de *Kouang-ning*, il fit la cérémonie Chinoise, pour honorer les Officiers & les Soldats morts (*c*) dans cette campagne. L'Empereur parut se repentir de cette entreprise, dont beaucoup d'Officiers expérimentés & de sages Ministres l'avoient dissuadé. Mais ce Prince fut séduit par l'espérance d'un succès qu'il croyoit devoir l'immortaliser; & des flatteurs le déterminerent à cette guerre, qui causa des maux infinis aux peuples de la frontiere, malgré la vigilance & l'attention du Prince.

(*a*) Sixieme Lune, jour *Ki-ouey*, 21 Juillet.

(*b*) Jour *Kouey-ouey*, 13 Octobre.

(*c*) Dixieme Lune, jour *Ping-ou*, 5 Novembre.

villes de Corée. La ville de *Gan-chi-tching* etoit à sept ou huit lieues au nord-est de la forteresse de *Kay-tchou*. *Ping-jang*, alors Capitale de Corée, etoit plus nord & plus ouest que la Capitale d'aujourd'hui. *Ping-jang*, latitude un peu plus de 39° & près de 10° à l'orient de *Péking*.

(1) Au siege de *Gan-chi-tching*, les Chinois jetterent dans la ville une infinité de grosses pierres, qu'on peut appeller boulets de pierre; ils donnerent bien des assauts; mais les Coréens ne se déconcerterent jamais, & repousserent toujours les Chinois. Un Abrégé ne sauroit rapporter toutes les circonstances de ce fameux siege.

Kou-ſou-ouen, uſurpateur du Gouvernement de Corée, avoit envoyé à *Y-nan*, *Ko-han* de *Sue-yen-to*, un Officier Tartare *Mo-ko*, pour l'exhorter à attaquer la Chine. L'Envoyé de *Kou-ſou-ouen* etant arrivé, *Y-nan* tomba malade & mourut à la neuvieme Lune 645. Il laiſſa ſes Etats à ſes deux fils. Le cadet appellé *Pa-cho* tua *Yo-mang* ſon aîné, & fut ſeul *Ko-han* ſans oppoſition. Il eut le titre de *Tomi-ko-han*. Il voulut aller faire des courſes au pays de *Ning-hia* du *Chenſy*. Il y fit du butin; mais au retour il fut bien battu. L'an 646, les *Hoey-he* (Igours) ſe révolterent contre *Tomi* & le tuerent. Ils ne purent ſupporter ſes vexations & ſa cruauté. Mais une grande troupe des *Sue-yen-to* (1) eurent permiſſion d'avoir pour *Ko-han* un fils du frere de *Y-nan*. Ils ſe retirerent vers les monts *Altay*. L'Empereur (2) ſoutint (*a*) la révolte des Igours. Ceux-ci joints à d'autres, ſouhaiterent d'avoir un Gouvernement tel que celui des Chinois. On aſſigna des Départemens appellés *Fou*, *Tcheou*, *Hien*. Nonobſtant ce Réglement, un des Chefs des Igours (*b*) ſe donna le titre de *Ko-han*; & dans ſes hordes tout ſe faiſoit ſelon les coutumes des Tartares (3).

Année 646. Au jour *Kouey-ſſe*, premier de la troiſieme Lune intercalaire, eclipſe de Soleil.

(*a*) L'année 647.

(*b*) Il s'appelloit *Tou-mi-tou*.

(1) Quand les Turcs du nord, après la priſe du *Ko-han Kieli*, furent ſoumis à l'Empereur, pluſieurs hordes Turques voulurent faire *Ko-han* un Prince Turc de la famille royale, appellé *Tche-pi*. Il refuſa cet honneur, & ſe mit ſous la protection de l'Empereur. Il avoit un petit Diſtrict au nord du Déſert de ſable. Il devint ſuſpect aux *Sue-yen-to*; pour ſauver ſa vie, il alla aux monts *Kin-chan*, au nord du pays de *Leao-tong*. Quand il s'y vit joint par pluſieurs familles Turques, & qu'il vit les *Sue-yen-to* déchus, il prit le titre de *Ko-han*, &, à la troiſieme Lune de l'an 647, il envoya en tribut des préſens à l'Empereur. C'etoit alors le plus puiſſant des Princes Tartares au nord du Déſert.

(2) L'Empereur, malgré l'avis de la plupart des Grands, voulut continuer la guerre de Corée. Il y envoya une armée, & fit équiper une flotte : mais cette entrepriſe n'eut rien de bien remarquable.

(3) A l'occident du Thibet, etoit un pays appellé *Ni-po-lo* (*c*). On y faiſoit un aſſez grand commerce; on y cultivoit la ſcience

(*c*) C'eſt ſans doute le pays de *Nec-bal*.

Année 648.

L'Empereur avoit fait, depuis quelques années, un Ecrit intitulé : *le précieux Miroir.* C'etoit le bon & le mauvais Gouvernement. A la premiere Lune de cette année 648, ce Prince remit à son fils un Ecrit intitulé : *la Regle des Souverains sur les vertus & les défauts qu'un Prince doit avoir & eviter.* Dans ces deux Ecrits l'Empereur fait voir bien du discernement, du goût, & une connoissance exacte de l'Histoire Chinoise ancienne & moderne (*a*).

(*a*) Le Pere du Halde parle de ces deux ouvrages, tome 2.

Dans cette même Lune, on vit à la Cour des Envoyés du pays *Kie-kou* (1) Les gens de ce pays sont de haute taille, ils ont les cheveux roux & les yeux bleus. Le Chef de l'Ambassade avoit le titre de *Sse-li-fa* (dignité du pays *Kie-kou*). Les gens de ce pays n'etoient jamais venus en Chine ; on les y connoissoit pourtant sous le nom de *Kien-koen.*

Au premier jour de la huitieme Lune, eclipse de Soleil, jour *Ki-yeou*, 24 Août.

A la cinquieme Lune *Fang-hiuen-ling* etant tombé dangereusement malade, l'Empereur le fit loger dans le Palais. Ce Prince voulut avoir la consolation de pouvoir encore s'entretenir avec ce sage & savant Ministre. Celui-ci donna avec franchise à l'Empereur les plus sages conseils & des avis sur ce qu'il y avoit de répréhensible dans son gouvernement. Ce Ministre mourut dans le Palais le 29 Septembre (*b*). L'Empereur fit son éloge & le pleura. Ce Prince, dans toutes les occasions, disoit que sa famille devoit l'Empire aux sages conseils de *Fang-hiuen-ling.* Dans la onzieme Lune, *Tou-mi-tou*, Roi des Igours (*c*), fut tué par ses sujets. Son fils *Po-jun* fut nommé *Ko-han* par l'Empereur.

(*b*) Jour *Kia-chin*, septieme Lune,

(*c*) *Hoey-he.*

On intercala la douzieme Lune.

A la douzieme Lune, le Prince Turc *Asse-na-chi-eul*, Géné-

de l'Astronomie. Le Roi vit avec plaisir les Mandarins que *Tay-tsong* envoyoit aux Indes. Cela le fit résoudre à envoyer des Députés à la Cour de Chine. On a de beau cuivre à *Ni-po-lo*, & on en fait de bons instrumens.

(1) Le pays *Kie-kou* etoit dans la Sibérie, vers l'occident de la ville d'*Erguskoi.*

ralissime de l'armée Chinoise envoyée contre le Roi (*a*) de *Ku-tse* (1) campa au nord de *Ku-tse*, & prit le Roi de *Yen-ki*, qui etoit parti pour s'enfuir à *Ku-tse*. Il le fit mourir ; ensuite il campa près du Désert de sable. Il y fut attaqué par le Roi de *Ku-tse* & par son Général *Na-li*. Le Prince Turc fut vainqueur ; poursuivit le Roi jusqu'à la Capitale. La ville fut prise, & on en donna la garde à un Général Chinois. Le Roi se retira à la ville de *Pou-hoan*. Le Prince Turc l'y poursuivit & le prit. *Na-li* ayant rassemblé beaucoup de troupes & de Turcs occidentaux, attaqua le Général chinois, le prit & le fit mourir. Le Lieutenant du Géneral Chinois attaqua à son tour *Na-li* & le prit. Le Prince Turc prit cinq grandes villes, & reçut la soumission de sept cens villes (2). Les pays d'Occident craignirent. Le Prince Turc nomma le frere du Roi *Pou-che-pi*, Roi de *Ku-tse*, fit eriger un monument de marbre & y fit graver l'histoire de cet evénement.

Année 648.
(*a*) *Pou-che-pi*.

A la troisieme Lune (*b*), de l'année 649 (3), l'Empereur se

Année 649.
(*b*) 4 Mai, jour *Sin-yeou*.

(1) *Ku-tse* est une partie du pays de *Casgar*. Le Roi s'etoit mal comporté à l'egard des Chinois, & de ceux qui leur etoient soumis. Il avoit attiré dans son parti le Roi de *Yen-ki*, & quelques hordes des Turcs occidentaux.

On parle de quelques hordes Turques, qui campoient le long de la riviere appellée *Ta-la-sse*. Cette riviere a encore le nom de *Talas* ou *Taras*, au sud de la riviere *Ily*, & au nord du pays de *Casgar*. La ville de *Talas*, vers le pays de *Schasch*, ne doit pas être confondue avec *Ta-la-sse*, au nord du pays de *Ku-tse*.

(2) On ne dit pas quelles sont les sept cens villes soumises ; il y a sans doute de l'exagération.

(3) En 648, *Tay-tsong* envoya un Député à la Cour du Royaume des Indes, appellé le *Tien-tcho du milieu*. Dans ce tems le Roi mourut ; tout fut en trouble à la Cour. Un Grand, appellé *Ho-lo-na-chun*, se déclara Roi ; il insulta le Député Chinois ; celui-ci se sauva ; il alla sur les limites du Thibet. Le Roi du Thibet, & celui de *Nie-po-lo* firent donner des Troupes à l'Envoyé Chinois. Celui-ci, avec ses Troupes, alla à la Cour du Roi des Indes, attaqua le Roi & le fit prisonnier. Dans tout le pays on s'empressa de faire satisfaction

Année 649. trouva très-mal, & vit bien qu'il avoit peu de tems à vivre. Il fit venir le Prince héritier, & nomma les Mandarins qui devoient l'aider dans le gouvernement. Le Prince héritier se fit honneur par son assiduité à servir l'Empereur durant le tems de sa maladie, & parut être fort touché des instructions que son pere lui donnoit. A la cinquieme Lune (*a*) l'Empereur mourut, regretté (1) de tout l'Empire & des Etrangers. C'est sans contredit un des plus grands Princes qui aient eté en Chine. L'Histoire qui en fait les plus grands eloges, ne laisse pas de lui reprocher, 1°. un trop grand amour pour les femmes; 2°. trop d'attachement à la Secte de *Fo*; 3°. une trop grande passion pour la gloire & pour la réputation dans les pays étrangers. On lui reproche aussi les guerres contre la Corée & contre les Princes de *Turphan* & de *Ku-tse*. A la sixieme Lune le Prince héritier prit possession de l'Empire (*b*). C'est l'Empereur qui a le titre de *Kao-tsong* (2). L'année de J. C. 650 est comptée la premiere année de son Regne.

(*a*) Jour *Ki-sse*, 10 Juillet. L'Empereur mourut âgé de 53 ans. L'enterrement se fit le 29 Septembre.

(*b*) Le 15 Juillet.

à l'Empereur de Chine. Les Chefs lui envoyerent des présens, & demanderent une image ou statue de *Lao-kun* (*Lao-tse.*)

(1) Les etrangers qui etoient à la Cour au tems de la mort de *Tay-tsong*, témoignerent, par leurs larmes, la douleur que cette mort leur causoit. Les Princes Turcs *Asse-na-chi-eul* & *Ki-pi ho-li* vouloient se donner la mort, lorsqu'on enterra *Tay-tsong*. L'Empereur *Kao-tsong* leur donna ordre de n'en rien faire : il fallut obéir.

L'Empereur *Tay-tsong* s'etoit laissé séduire par un Magicien des Indes, qui disoit que dans son pays il y avoit des herbes ou fruits d'arbres dont on pouvoit faire des drogues pour se procurer l'immortalité. Ce Prince envoya le Bonze pour apporter ces drogues. Le Bonze n'ayant rien rapporté de ce qu'il avoit promis, fut renvoyé comme un fourbe.

(2) Après la mort de l'Empereur *Tay-tsong*, le nouvel Empereur fit déclarer qu'il n'y auroit point d'armée dans le *Leao-tong*. Cet ordre fut bientôt révoqué.

La guerre civile survint dans le pays de *Ku-tse*; l'Empereur *Kao-tsong*, au commencement de l'année 650, y envoya *Pou-che-pi* pour être Roi. Il etoit prisonnier à *Si-*

A la neuvieme Lune (*a*), *Tche-pi*, *Ko-han* des Tartares Turcs, au nord du Désert de sable, fut battu par des troupes Chinoises, pris & conduit à la Cour. Il fut conduit à la Salle des Ancêtres & ensuite au tombeau de l'Empereur *Tay-tsong*. On fit à ce Prince grace de la vie. Ses sujets furent gouvernés par un Tribunal de Mandarins; on ne laissa pas d'envoyer ce Prince en Tartarie avec le titre de Commandant.

Année 650.

(*a*) Le 12 Février de l'an 650, la Princesse *Ouang*, epouse du nouvel Empereur, fut déclarée Impératrice.

A la septieme Lune 651, *Ho-lou* ayant tué le Prince *Che-kouey*, *Ko-han* des Turcs occidentaux, devint maître de ses hordes & devint puissant. Il se joignit au *Ko-han To-lou* qui etoit dans le Tokarestan (*Tou-ho-lo*). Ces deux *Ko-han* ravagerent les pays occidentaux; ensuite ils vinrent attaquer les forteresses des Chinois, vers le nord & le nord-est de *Turphan*, & s'en emparerent. L'Empereur ordonna à un Général Chinois & au Prince Turc *Ki-pi-ho-li* d'aller avec une armée de 80,000 hommes, composée de 50,000 Igours (1), (*Hoey-he*) & de trente mille Turcs ou Chinois, pour réprimer *Ho-lou*.

Année 651.

Au commencement (*b*) de l'an 652 (2), le Général Chinois attaqua *Kou-tchou*, Commandant de la horde *Tchou-ya* (3). Cette horde etoit composée de bons Officiers & Soldats; elle etoit fort unie avec les hordes *Tchou-yue* & *Tchou-mi*, & sou-

Année 652.

(*b*) Premiere Lune, jour *Kouey-hay*, 19 Février.

gan-fou: c'est ce même que le Prince *Asse-na-chi-eul* avoit fait prisonnier dans un combat.

(1) Les cinquante mille *Hoey-he*, ou Igours, n'etoient pas tous vrais Igours, mais de differentes hordes soumises au Chef des Igours, qui etoient devenus les Tartares dominans au nord du Désert de sable. Le Chef ou *Ko-han* des Igours fixa son principal campement auprès de la riviere *Orgoun*: c'est aujourd'hui *Erdeni-tchao*. Les Igours y firent bâtir quelques maisons qui formerent un bourg.

(2) Le 11 Août (*c*) de l'an 652, l'Empereur déclara son fils *Tchong* Prince héritier.

(*c*) Septieme Lune, jour *Ting-sse*.

(3) La horde *Tchou-ya* etoit Turque, & avoit encore le nom de *Cha to*. Elle campoit alors à quelques journées au sud-ouest de la ville de *Turphan* d'aujourd'hui.

tenoit *Ho-lou* qui venoit de prendre le titre de *Cha-po-lo Ko-han*. *Kout-chou* fut défait & pris.

Année 653. *Fang-y-gay*, fils du fameux *Fang-hiuen-ling*, avoit epousé une fille de l'Empereur *Tay-tsong* (1). Cette Princesse joignoit à une grande fierté des mœurs fort déréglées, & ses familiarités avec un Bonze de la Secte de *Fo*, & avec plusieurs autres personnes, ayant eté découvertes, elle parut pleine de fureur & de rage. Elle fit publier que dans le Palais il y avoit des pronostics de quelque malheur; elle fit accuser son beau-frere *Fang-y-tchi*. Sur cette accusation, l'Empereur ordonna au Ministre *Tchan-sun-ou-ki* d'examiner l'affaire. On prétendit avoir découvert que la Princesse & son mari tramoient une conspiration pour faire Empereur le Prince *Ly-yuen-king*, oncle paternel de l'Empereur régnant; & on nommoit les Mandarins & les Princes du Sang qui entroient dans le complot. *Fang-y-gay* & d'autres Mandarins furent condamnés à avoir la tête tranchée (*a*). La Princesse, le Prince *Ly-yuen-king*, un autre Prince du Sang & quelques autres, eurent ordre de se donner la mort. Un Prince du Sang & d'autres Mandarins & Grands furent exilés.

(*a*) La Sentence fut exécutée à la seconde Lune, au jour *Kia-chin* (6 Mars).

A la fin de l'année, *To-lou*, *Ko-han* des Turcs occidentaux, mourut; son fils (*b*) etoit ennemi du *Ko-han Cha-po-lo*; celui-ci l'attaqua, & l'obligea à mettre bas les armes & à être son sujet.

(*b*) Il s'appelloit *Kie-pi-ta-tou-che*. Son titre etoit *Tchin-tchou-che-ou*.

(1) Quand *Tsan-pou-long-tsan*, Roi du Thibet, eut appris la mort de l'Empereur *Tay-tsong*, il envoya de riches présens en or & en pierreries, pour faire en son nom la cérémonie en l'honneur de l'Empereur mort. *Long-tsan* mourut l'an 650, & l'Empereur *Koa-tsong* envoya au Thibet des Mandarins, pour faire la cérémonie Chinoise pour les morts. Le Prince héritier de *Long-tsan* etoit mort; le fils du Prince héritier etant trop jeune pour gouverner, le Ministre *Lou-tong-tsan* fut Régent : c'etoit un homme fort prudent & grand Capitaine. Il se fit respecter & craindre; & le Thibet, sous un tel Régent, se trouva un Etat florissant.

A la troisieme Lune (*a*) de l'an 654, l'Empereur déclara Reine du premier ordre cette fille, nommée *Ou*, que l'Empereur *Tai-tsong* avoit choisie pour Concubine l'an 637. Au tems de la maladie de *Tai-tsong*, *Kao-tsong* étant Prince héritier, entroit souvent dans l'appartement de l'Empereur. Il vit la Reine *Ou*, & fut frappé de sa beauté. L'Empereur *Tai-tsong* etant mort, elle & plusieurs autres sortirent du Palais pour entrer dans un Monastere, & y vécurent en Bonzesses. L'année 650, le jour de l'anniversaire de la mort de *Tai-tsong*, *Kao-tsong* alla dans le Monastere où etoit la tablette de *Tai-tsong*; il y fit la cérémonie, & ayant apperçu la Bonzesse *Ou*, il ne put s'empêcher de faire voir qu'il l'aimoit. L'Impératrice, qui accompagnoit l'Empereur, & qui la connoissoit, etoit jalouse de la faveur d'une Reine que l'Empereur aimoit. Pour faire tomber la faveur de cette Reine, elle prit à son service la Bonzesse *Ou*, & la fit entrer au Palais, où elle fut très-attentive pour plaire à l'Impératrice. Celle-ci en fit de grands eloges; & l'Empereur conçut pour elle une forte passion, dont elle sut profiter : elle fut la favorite, supplanta & la Reine & l'Impératrice; & malgré ces deux Princesses, qui s'unirent alors contre elle, l'Empereur (1) la déclara Reine du premier ordre.

Année 654.

(*a*) On intercala la quatrieme Lune.

Avant d'avoir le titre de Reine, elle etoit accouchée d'un fils. A la dixieme Lune de l'an 654, elle accoucha d'une fille. Cette Reine entreprit de faire dégrader l'Impératrice & de prendre sa place. L'Impératrice vint voir la Reine

Année 655.

(1) L'Histoire n'a pas epargné l'Empereur *Kao-tsong*, & lui reproche son crime, d'avoir pris pour une de ses femmes, une Concubine de son pere.

Année 655. *Ou*, & embrassa tendrement la fille dont elle etoit accouchée. Aussi-tôt que l'Impératrice se fut retirée, la Reine *Ou* etouffa sa fille. L'Empereur etant entré dans la chambre de la Reine, cette Princesse fit paroître une joie extraordinaire, & ôtant la couverture, le Prince vit la fille etouffée. A cette vue, la Reine pleura amérement. L'Empereur s'informa de tous ceux qui etoient près de la chambre. Tous dirent qu'il n'y avoit que l'Impératrice qui y fût entrée. Sur ce rapport, la Reine versa un torrent de larmes, & fit des plaintes ameres contre l'Impératrice. L'Empereur entra dans une terrible colere, & résolut de dégrader l'Impératrice. Il appréhendoit l'opposition des Grands. Il pensa d'abord à gagner le Ministre *Tchang-sun-ou-ki* : c'etoit son oncle maternel. L'Empereur avec la Reine *Ou*, alla au palais du Ministre, lui fit l'honneur de manger avec lui, & lui fit faire les plus riches présens. Ensuite il lui dit que l'Impératrice etoit sans enfans ; & témoigna là-dessus son chagrin. Le Ministre, qui vit bien l'intention du Prince & de la Reine, fit tomber le discours sur un autre sujet. Sur cela, l'Empereur & la Reine se retirerent fort mécontens du Ministre. Le refus qu'il fit des présens envoyés, augmenta beaucoup ce mécontentement.

A la neuvieme Lune de l'année 655 (*a*), l'Empereur fit venir les principaux Grands. La Reine *Ou* voulut être au fond de la salle, sans être vue, derriere un rideau. L'Empereur dit que l'Impératrice *Ouang* etoit sans enfans, que la Reine *Ou* en avoit, qu'il souhaitoit la nommer Impératrice ; mais qu'auparavant il vouloit avoir leur avis. Alors ces Grands représenterent que cela ne pouvoit se faire ; que l'Impératrice n'etoit point coupable ; que l'Empereur son pere, *Tai-tsong*, l'avoit lui-même donnée à Sa Majesté, pour légitime epouse ; que d'ailleurs elle etoit d'une des grandes maisons de l'Empire. Un

(*a*) Au jour, *Keng-ou* (8 Octobre).

d'eux (a) ajouta qu'il avoit la douleur de voir la Dynastie sur le point de périr, par la détermination de l'Empereur à choisir pour Impératrice, une femme qui avoit eté Concubine de l'Empereur *Tai-tsong*; que c'étoit un crime qui alloit attirer les mêmes fléaux du Ciel, qui firent périr les Dynasties *Chang* & *Tcheou*, à cause de l'amour désordonné des Empereurs pour deux méchantes femmes, dont le souvenir faisoit horreur; que s'il ne s'opposoit pas au dessein de l'Empereur, il ne pourroit pas paroître devant lui. En tenant ce discours, il jetta à terre la marque de sa dignité, & dit qu'il aimoit mieux mourir que de voir un si grand désordre. La Reine *Ou* ne put s'empêcher de crier qu'il falloit mettre en pieces un misérable esclave qui osoit parler ainsi. L'Empereur irrité, fit chasser ignominieusement ce Grand. Mais la Reine *Ou* eut la honte d'entendre dire au Ministre *Tchang-sun-ou-ki*, à peu près les mêmes choses. Il avoit déjà dit que Sa Majesté seroit le sujet des satyres des siecles à venir, & seroit perdu de réputation. L'Empereur persista dans sa résolution. A la dixieme Lune, il déclara l'Impératrice *Ouang* déchue de son titre, & réduite à l'état d'une femme ordinaire. Il fit proclamer (b) Impératrice la Reine *Ou*. La cérémonie s'en fit avec magnificence, & l'Empereur eut la foiblesse de faire publiquement son éloge, & de dire qu'il etoit heureux d'avoir pour epouse, une si illustre femme. Il y eut amnistie (1).

Le Général *Ly-chi-tsi* (c) s'etoit rendu fameux par ses exploits militaires. Il haïssoit l'Empereur *Kao-tsong*, dont il se

Année 655.

(a) Il s'appelloit *Tchou-souy-leang*. Il étoit natif de la ville de *Hang-tcheou*, Capitale du *Tche-kiang*.

(b) Dixieme Lune, *Y-mao* (22 Novembre).

(c) Natif du *Chan-tong*, de la ville de *Tsao-tcheou*, du District de *Yen-tcheou-fou*. Il avoit été agrégé aux Princes de la Famille Impériale. Son vrai surnom étoit *Su*. Il eut celui de *Ly*, qui étoit celui de la Famille Impériale. Ses services lui procurerent cette distinction.

(1) L'an 655, le Roi du pays de *Sin-lo* se vit encore attaqué par les Rois de *Pe-tsi* & de *Caoli*: ils avoient beaucoup de Tartares *Mo-co*. L'armée de *Pe-tsi* & de *Caoli* prit beaucoup de villes du pays de *Sin-lo*. L'Empereur, indigné de la conduite des Rois de *Pe-tsi* & *Caoli*, ses tributaires, contre le Roi de *Sin-lo*, son tributaire, ordonna au Général *Sou-ting-fang* d'aller en Corée avec une grande armée. Le Général passa la riviere *Leao* du *Leao-tong*,

Année 655.

croyoit maltraité. Il dissimuloit; il voyoit très-bien le danger où *Kao-tsong* exposoit la Dynastie & l'Empire par sa passion aveugle pour la Reine *Ou*. On accuse ce Général d'avoir, par malice & par vengeance, dit à l'Empereur que Sa Majesté avoit tort de demander le sentiment des Grands sur une affaire qu'il disoit ne regarder que sa famille, & n'être pas du ressort des Ministres. On ajoute que l'avis de ce Général détermina *Kao-tsong* à déclarer Impératrice la Reine *Ou*, & que le Général fut bien aise de voir ainsi *Kao-tsong* déshonoré & méprisé par les Grands & par les Peuples.

L'Empereur, à la sollicitation de la nouvelle Impératrice *Ou*, fit enfermer, dans une maison séparée, l'Impératrice *Ouang* dégradée & la Reine *Siao*. Ce Prince faisant attention sur sa démarche, parut sensible au malheur de ces Princesses, & sentant que son amour pour elles revenoit, il les alla voir, & leur promit de les satisfaire bientôt. L'Impéra-

& dans une bataille il fit perdre aux Coréens bien du monde, & répandit la frayeur.

La même année 655, le fils du feu *han Ho-lou* pressa l'Empereur de réprimer l'audace du *Ko-han Cha-po-lo*, son ennemi. L'Empereur envoya un Mandarin & des patentes de *Ko-han* pour le fils de *Ho-lou*. Cet Envoyé Chinois arriva à la ville de *Souy-che* (*a*). *Cha-po-lo* avoit une armée considérable. Le fils de *Ho-lou* avoit peu de monde, & l'Envoyé de l'Empereur ne put pas exécuter ses ordres. L'année suivante, les Généraux Chinois ne s'accorderent pas ensemble. A la neuvieme Lune, il y eut quelques escarmouches : mais on ne fit rien de remarquable contre le *Ko-han Cha-po-lo*.

La ville de *Souy-che* ou *Souy-he*, etoit à l'ouest de la riviere *I-li*, à l'ouest de la ville de *Tharas* ou *Taras* (*Talasse*), au nord des pays *Pahanna*, & *Pahanna* etoit au nord de la riviere *Sir* ou *Si-hiun*. Il est bien difficile de dire précisément le lieu où etoit cette ville *Souy-che*. C'etoit le lieu ou campement principal des dix grandes hordes des Turcs occidentaux. La ville de *Tharas* est marquée à l'orient de celle de *Che* (*b*). L'Histoire Chinoise indique une guerre du Kalife dans la Transoxane, dans les six premieres années du regne de l'Empereur *Kao-tsong*. (*c*) L'armée du Kalife ruina le petit Etat de *Mi*, au sud du fleuve *Si-hiun*, voisin de la *Sogdiane*.

(*a*) J'ai déjà dit que cette Ville étoit près de 600 *li* au nord de la ville de *Ku-tse*. Plusieurs Mémoires de Géographie mettent 1000 *li* & plus, & même près de 2000 *li* de distance entre *Souy-che* & la ville de *Tharas*, qui etoit à l'ouest, vers le pays de *Schasch*.

(*b*) La ville de *Che* paroît être la ville de *Schasch*, ou une autre voisine.

(*c*) Dans les six premieres années du regne de *Kao-tsong*, le Roi des Mahométans ou Kalif, envoya un Ambassadeur à l'Empereur *Kao-tsong*.

trice *Ou* instruite de tout, envoya sous main des assassins. Après avoir coupé les pieds & les mains aux deux Princesses, ils les firent souffrir cruellement, les jetterent dans des grandes cuves de vin. L'Impératrice leur fit couper la tête. Cette barbarie fit horreur; mais cette méchante Princesse vint à bout d'infatuer l'Empereur, qui fit semblant d'ignorer un tel crime. L'infame Impératrice eut quelques remords; elle crut voir la nuit des spectres qui lui reprochoient ses crimes (*a*). Année 655.

Pour plaire à l'Impératrice *Ou-heou*, l'Empereur dégrada le Prince héritier *Tchong*; & le Prince *Ly-hong*, qui entroit dans sa quatrieme année, fut déclaré Prince héritier (*b*). Il etoit fils de *Ou-heou* (1). Les Grands firent inutilement des représentations (2). Année 656.

(*a*) L'Impératrice *Ou* est désignée par les deux mots *Ou-heou*.

(*b*) Premiere Lune, jour *Sin-ouey* (6 Février).

A la cinquieme Lune de l'an 657, un Indien, qui passoit pour magicien, fut renvoyé comme imposteur. Il avoit séduit l'Empereur *Tai-tsong*. Il lui avoit promis des drogues de son pays pour devenir immortel. Il fut envoyé aux Indes pour chercher ces drogues; il en revint sans apporter ce qu'il avoit promis; il fut renvoyé. Il reparut cette année; il assura qu'il avoit le secret de devenir immortel. L'Empereur le renvoya; il mourut en chemin. Année 657.

A la dixieme Lune, le Général *Sou-ting-fang* (*c*) arriva avec l'armée (3) Impériale à la riviere *Y-tie*, dans le pays des Turcs occidentaux. Le *Ko-han Cha-po-lo*, à la tête de 100,000 hommes, vint attaquer *Sou-ting-fang*. Celui-ci le repoussa, & rem-

(*c*) C'est un des plus grands Capitaines que la Chine ait eus. Il étoit natif de *Ou-y*, ville de la dépendance de *Tching-ting-fou*, du *Pe-tche-ly*. Il fit faire une carte du pays des 10 hordes des Turcs occidentaux.

(1) L'Impératrice *Ou-heou* etoit de la ville de *Tay-yen-fou*, capitale du *Chen-sy*. Elle avoit beaucoup d'esprit, & s'etoit fort appliquée à la lecture de l'Histoire Chinoise.

(2) On ne sauroit mettre dans un Abrégé les belles remontrances des Grands à l'Empereur *Kao-tsong*. Elles donnent une grande idée de leur fermeté.

(3) L'armée de *Sou-ting-fang* etoit composée de Chinois & des

Année 657.

porta une victoire complette. Il y eut plusieurs dixaines de mille ennemis de tués. Dans ce tems-là la neige survint; elle tomba deux jours, & il y en avoit deux pieds. Les Soldats & les Officiers souhaitoient le retour du beau tems pour continuer leur marche. *Sou-ting-fang* dit : *Les Turcs comptent que nous nous reposerons ; & si nous marchons promptement, nous les surprendrons.* Cela dit, l'armée marcha; celle des Turcs fut surprise, & on en tua encore quelques dixaines de mille. *Sou-ting-fang* campa alors. Les Turcs de diverses hordes revinrent de tous côtés; on sut les diverses routes; on pourvut aux vivres; on ensevelit les morts; on établit des lieux pour les chevaux de poste, & les dix hordes (1) des Turcs occidentaux furent placées comme ci-devant. *Sou-ting-fang* ayant su que *Cha-po-lo* avoit pris la route du Pays de *Che* (*a*), envoya un Général(*b*) pour le poursuivre. *Cha-po-lo* fut surpris(*c*), & mené à *Sou-ting-fang*. Celui-ci nomma deux *Ko-han* pour gouverner les Turcs; un à l'orient, & l'autre à l'occident.

(*a*) *Schasch.*

(*b*) *Siao-sse-ye*, Prince de la Famille Impériale de la Dynastie *Leang.*

(*c*) Douzieme Lune, jour *Ting-sse*, 12 Janvier 698. Il étoit allé au nord-ouest de *Che*, près de la ville *Sou-ten.* Il y entra. Le Seigneur de la ville le prit, & le fit conduire à *Che*, où le Général *Siao-sse-ye* se rendit.

(*d*) Cette horde campoit vers l'est du lac *Lop.*

Tartares *Hoey-he.* Cette armée vint par le pays à l'est de la riviere *I-li.*

La riviere *Y-tie* ne doit pas être bien loin de la riviere *I-li*, vers l'est.

(1) C'est entre la riviere *I-li* & le pays de *Sairan*, qu'etoit un grand campement des Turcs occidentaux. Depuis quelque tems tous les pays, depuis *Schasch* jusqu'aux extrémités occidentales des monts *Altay*, etoient les lieux des campemens des dix principales hordes des Turcs occidentaux. Chacun des deux *Ko-han* avoit le commandement des cinq hordes. L'Empereur de la Chine etoit reconnu pour leur Souverain. Outre ces dix hordes, surnommées les dix fleches ou les dix surnoms, il y avoit plusieurs autres petites hordes, qui avoient des *Ko-han* indépendans les uns des autres, comme les hordes *Tchou-yue*, *Tchou-mi*, *Cha-to* (*d*) & autres. Leurs campemens etoient dans les campagnes, entre *Casgar*, *Turphan* & pays voisins. Selon les circonstances où ces Turcs se trouvoient, ils se mettoient au service des Princes du pays. Le Général Chinois prétendoit avoir autorité sur eux : mais s'ils etoient soumis aux Chinois, ce n'etoit que lorsqu'ils y étoient forcés, ou qu'ils y trouvoient du profit. Les Princes de toutes les hordes Turques, soit de l'ouest, soit du nord, avoient le nom de *Assena*, commun à leur famille.

Année 658.

Le Général *Sou ting-fang* partit pour la Cour, au commencement de l'an Chinois 658. Il y fit conduire prisonnier *Chapo-lo*; il mourut peu de tems après.

Pou-che-li, Roi de *Ku-tse*, qui etoit venu à la Chine, retourna dans ses Etats à la cinquieme lune. Le Général de ses troupes s'étoit révolté. Ce rebelle fut pris & mis à mort par les Chinois, venus de *Turphan* au secours de *Pou-che-li*. Le Général Chinois qui étoit à *Turphan*, eut ordre de faire désormais son séjour au Pays de (1) *Ku-tse*. Il y etablit son Tribunal pour régler les affaires des Pays occidentaux; & c'est-là que fut le quartier général des Troupes Chinoises.

Année 659.

A la quatrieme Lune, l'Impératrice fit accuser le Ministre *Tchang-sun-ou-ki* de révolte. La Princesse se servit pour cela d'un grand Mandarin qu'elle gagna. La calomnie etoit evidente; l'Empereur le voyoit assez; mais il eut la foiblesse de priver le Ministre de ses emplois, & l'exila (*a*). L'accusateur ajouta que la révolte du Ministre avoit sa source dans ses liaisons avec *Tchou-soui-leang*, *Lieou-chi*, *Hang-yuen*. *Tchou-soui-leang* etoit déjà mort de chagrin. On flétrit sa mémoire; on ôta les Mandarinats aux deux autres, & on les exila. L'Impératrice non contente, obtint enfin de faire mourir ces Seigneurs & de faire confisquer (*b*) leurs biens. A cette occasion on perdit quantité de Mandarins, sous prétexte de liaison avec les prétendus révoltés.

(*a*) Quatrieme Lune, jour *Ou-tchin* (18 Mai).

(*b*) Cela s'exécuta à la septieme lune. La dixieme lune fut intercalaire.

Année 660.

L'Impératrice fit déterminer l'Empereur au voyage de *Tay-yuen-fou*, à la seconde Lune. Cette Princesse voulut se faire

(1) Entre les deux *Ko-han* des Turcs occidentaux, il y eut guerre civile. Un Chef de quelques révoltés fit des pillages dans les Districts, soumis au Général Chinois, qui etoit au Pays de *Ku-tse*. Un Général Chinois fit prisonnier le Chef, appellé *Tou-man*, & le conduisit à la Cour, sur la fin de l'année 659. Les dissensions se mettoient aisément dans les hordes Turques, & il falloit avoir toujours une armée en état de les réprimer.

Année 660.

voir à ses compatriotes. Il y eut de grands festins & des gratifications considérables pour les femmes, sur-tout pour celles qui etoient parentes de l'Impératrice. Dans ce voyage, elle procura de grands biens & des honneurs extraordinaires à sa famille.

Sixieme Lune, premier jour *Ken-ou*, eclipse de Soleil (13 Juillet).

L'Empereur voulut se venger du Roi de *Pe-tsi* (1), qui avoit opprimé le Roi de *Sin-lo*. A la septieme Lune, *Sou-ting-fang* fit une descente dans le Royaume de *Pe-tsi* avec une nombreuse armée. Il y eut bataille; la victoire fut pour les Chinois. *Y-tse*, Roi de *Pe-tsi*, se soumit, & des Mandarins Chinois furent choisis pour gouverner ce Royaume. Ce pays etoit divisé en cinq provinces qui avoient trente-sept Gouvernemens. Il y avoit 200 villes & 760,000 familles.

L'Empereur *Kao-tsong* avoit souvent des vertiges qui l'empêchoient de vaquer aux affaires. Cela le détermina à charger l'Impératrice du soin d'examiner tous les Placets & les Mémoires des Ministres, des Grands & des Mandarins. L'Impératrice avoit une envie démesurée de gouverner; elle savoit l'Histoire, elle avoit un génie supérieur; elle se vit Maîtresse absolue, & s'appliqua beaucoup pour se mettre au fait de toutes les affaires.

Année 661. Au jour *Kia-tse* dernier de la cinquieme lune, eclipse de Soleil (2 Juillet).

Malgré les grands avantages remportés par les Chinois dans le Royaume de (2) *Ka-oli*, l'Empereur abandonna ce pays. Ce Prince vouloit d'abord commander l'armée en personne; l'Impératrice l'en dissuada. La ville Capitale de *Ka-o li* fut assiégée;

(1) Le Royaume de *Pe-tsi* étoit le meilleur & le plus fertile des Pays qui composent aujourd'hui la Corée. Ce Royaume avoit pour bornes au nord, la riviere qui est au sud de la Capitale de Corée d'aujourd'hui: au sud & à l'ouest, il alloit jusqu'à la mer. Le Royaume de *Sin-lo* étoit à l'orient du Royaume de *Pe-tsi*, & avoit à-peu-près la même étendue du nord au sud; il alloit aussi jusqu'à la mer du côté du sud & du côté de l'est; mais son étendue de l'est à l'ouest étoit beaucoup moindre que celle de *Pe-tsi*.

(2) Le Royaume de *Kao-li* etoit au nord des Etats de *Pe-tsi* & de *Sin-lo*.

le

le siege fut levé; & au commencement de l'année suivante, l'armée Chinoise revint sur les terres de Chine. A la sixieme Lune, on divisa les pays occidentaux en huit *Fou* & soixante-seize *Tcheou* (1).

Les Tartares du nord du Désert de sable etoient venus sur les frontieres de la Chine faire des pillages. L'Empereur fit partir au commencement de l'an 662, un Général pour repousser les Tartares. Ils furent d'abord battus (*a*). Le Général Chinois fut trop ardent à poursuivre les Tartares; il alla jusqu'au bord de la riviere *Si-lin-ga*, du côté de sa source; les vivres lui manquerent, il y eut de grandes neiges; son armée périt de faim & de misere. A peine 800 hommes se sauverent & arriverent sur les frontieres de *Sou-tcheou* & de *Kan-tcheou* du *Chensy*. Sur ces nouvelles, *Ki-pi-ho-li* (*b*) eut ordre d'aller au camp des Tartares du Nord (*c*), & leur dit que les pillages faits sur les Chinois venoient non du commun, mais des Chefs qu'il nomma; il ajouta que l'Empereur pardonnoit le passé, mais qu'il falloit lui remettre les Chefs. Les Tartares les lui livrerent : ils furent mis à mort, & tout fut tranquille au nord du Désert.

Année 662.

(*a*) Vers les Monts *Altay*.

(*b*) Il étoit Général en Chine; il etoit petit-fils d'un *Ko-han* des Tartares *Tiele*, au nord du désert.

(*c*) Entre les sources des rivieres *Orgoun* & *Si-li-nga*.

Le Roi de *Pe-tsi* (2) avoit repris les armes; il avoit beaucoup de Japonois dans ses troupes. A la septieme Lune, son armée fut bien battue.

Les divisions continuoient dans le Royaume de *Ku-tse*. L'Em-

(1) Le caractere *Fou* exprime un grand Gouvernement, ou District. *Tcheou* exprime aussi un District, mais moins considérable. Les Chinois mirent sous 8 *Fou* & 76 *Tcheou* les Pays entre *Casgar* & la Mer Caspienne, avec les Pays voisins. La Perse y étoit comprise. La Ville nommée en Chinois *Tsi-lin* etoit le *Fou* d'où la Perse ou *Posse* dépendoit. Tous ces Pays étoient réputés tributaires de l'Empereur.

(2) L'année 663, les Chinois battirent encore le Roi de *Pe-tsi*, & les Japonois qui etoient à son service. Le Roi fut obligé de se réfugier dans le Royaume de *Ka-oli*. Son fils & les troupes qui restoient, se soumirent aux Chinois.

Année 662. pereur fit partir pour ce pays-là un Général, & l'ordre fut intimé aux deux *Ko-'an* des Turcs occidentaux, d'aller avec leurs troupes aider les Chinois à réduire *Ku-tse*. Les deux *Ko-han* etoient mal ensemble. Un d'eux gagna le Général Chinois, & l'engagea à supposer un ordre de l'Empereur pour faire mourir son ennemi : cela s'exécuta. Les sujets du *Ko-han* mis à mort prirent la fuite ; ils furent poursuivis & battus. L'autre *Ko-han* mourut aussi, peu de tems après. Les Turcs des dix grandes hordes se voyant sans Chef, députerent des Officiers au Roi du Thibet (1) & offrirent de passer à son service. Ils vinrent ensuite attaquer les garnisons Chinoises qui etoient dans le pays de *Turphan*, tuerent le principal Commandant, & chargés de butin, retournerent dans leur pays. L'an 662, l'Empereur *Kao-tsong* déclara *Pi-lou-sse* (2) Roi de *Posse* (Perse).

Année 664. A la douzieme Lune, l'Empereur parut ouvrir les yeux sur l'etat des affaires, & vit clairement qu'il n'etoit Empereur que de nom, & que l'Impératrice vouloit gouverner en maîtresse absolue. Ce Prince avoit confiance à un Mandarin, nommé *Chang-kouan-y*, & lui ouvrit son cœur. Celui-ci dit nettement à l'Empereur, qu'il devoit incessamment dégrader l'Impératrice. L'Empereur prit ce parti, & se disposoit à donner

(1) L'an de J. C. 663, les Rois du Thibet & de *Tou-cou-hoen* furent en guerre. Les Thibétains s'emparerent du Pays de *Tou-cou-hoen*. Le Roi de *Tou-cou-hoen* se retira au Pays de *Lean-tcheou* du *Chen-sy*. L'Empereur nomma des Généraux pour rétablir le Roi de *Tou-cou-hoen*. Les préparatifs cesserent. Le Roi du Thibet satisfit l'Empereur.

(2) *Pi-lou-sse* etoit fils du Roi *Y-sey* (Isdegerde) dont on a parlé. Après la mort funeste de son pere, *Pi-lou-sse* se retira dans le *Tokharestan* ; il pria l'Empereur de le secourir. L'Empereur répondit qu'il etoit trop loin pour envoyer une armée. Il fit parler au Roi des Mahométans, en faveur de *Pi-lou-sse*. Mais les Mahométans ne voulurent rien donner à *Pi-lou-sse*, en faveur de qui *Tou-ho-lo* avoit armé quelques troupes. Les Mahométans les dissiperent. L'an 663, l'Historien *Sse-ma-koang* marque, en général, que les troupes du Kalife défirent les Persans & les Grecs, & qu'elles firent des incursions dans les Indes.

ses ordres, lorsque l'Impératrice instruite de tout par ses espions, vint trouver l'Empereur, & usant de son adresse & de l'ascendant qu'elle avoit, elle se disculpa d'une maniere qui eblouit l'Empereur & l'infatua plus que jamais. Ce Prince dit, tout honteux, qu'il n'avoit jamais eu la pensée de la dégrader, que c'etoit *Chang-kouan-y* qui lui avoit conseillé cette démarche. Année 664.

L'Impératrice fit venir d'abord un grand Mandarin, & l'ayant engagé à accuser *Chang-kouan-y* d'avoir de mauvais desseins, elle le fit condamner à mort. La sentence fut exécutée, & ses biens furent confisqués. Cette Princesse se servit de cette occasion, pour eloigner de la Cour & faire casser un grand nombre de bons Mandarins qui ne lui plaisoient pas. *Chang-kouan-y* avoit eté au service du Prince héritier déposé. L'Impératrice supposa que ce Mandarin pensoit à rétablir le Prince. Là-dessus elle fit ordonner à ce Prince de se donner la mort. Cette Princesse employoit fort un Bonze de la Secte de *Tao*, qu'on disoit être sorcier & magicien. Il entroit & sortoit du Palais, sous prétexte de faire des prieres. L'art magique dont il prétendoit se servir, lui procuroit un grand crédit.

L'Empereur qui voyoit avec regret tant d'innocens opprimés, etoit très-inquiet. Mais personne n'osoit parler. Le triste sort de *Chang-kouan-y* intimidoit tous ceux qui auroient eu envie de parler pour le bien de l'Empire contre la conduite de l'Impératrice. Elle fit résoudre l'Empereur à un voyage au mont *Tay-chan* (1), pour y faire la cérémonie *Fong-*

Année 665. A la troisieme Lune intercalaire, 1er jour *Koung-yeou*, eclipse de Soleil (21 Avril).

(1) On a déja dit que le mont *Tay-chan* est dans le District de *Tsi-nan-fou*, Capitale du *Chan-tong*.

Le cortege de l'Empereur & de l'Impératrice étoit nombreux & magnifique. L'Ambassadeur du *Dairi* du Japon, & les Ambassadeurs de plusieurs autres Princes etrangers, etoient à la suite de l'Empereur.

Quand l'Empereur fut arrivé à la Ville de *Po-yang*, du District de *Tong-tchang-fou*, Sa Majesté voulut savoir pourquoi ce lieu avoit le nom de *Ty-kieou* (*colline de l'Em-*

tchen. Après avoir déterminé tout ce qui s'obſerveroit dans la cérémonie, l'Empereur partit de *Lo-yang* (*a*) à la dixieme Lune; & à la douzieme Lune, ce Prince & l'Impératrice arriverent au mont *Tay-chan*.

(*a*) Depuis quelque tems cette Ville avoit le titre de *Cour orientale*.

Année 666.

(*b*) Premiere Lune, jour *Ou-tchin*.

Le 10 Février (*b*) de l'année 666, l'Empereur fit le ſacrifice au Ciel (1) au ſud de la montagne *Tay-chan*. Le 11 & le 12, le Prince fit les autres cérémonies. L'Impératrice fit les cérémonies après l'Empereur. Le 14 il y eut amniſtie; on donna des feſtins & des repas; on fit des largeſſes aux Mandarins d'armes, de Lettres & aux Soldats. On n'oublia pas les Vieillards ni les Laboureurs.

(*c*) Premiere Lune, jour *Sin-mao*.

Le 5 Mars (*c*) Leurs Majeſtés furent à *Ku-feou, dans le Diſtrict de Yen-tcheou-fou* du *Chan-tong*. L'Empereur fit la cérémonie Chinoiſe pour honorer Confucius, & lui donna le titre de Grand-Maître. Le 2 Avril (*d*), la Cour fut à *Po-tcheou*, ville du Diſtrict de *Fong-yang-fou*, dans le *Kiang-nan*. L'Empereur alla au *Miao* erigé à l'honneur de *Lao-kun* (2) (*Lao-tſe*). L'Empereur lui donna le titre de ſublime & profond Empereur.

(*d*) Deuxieme Lune, jour *Ki-oucy*.

(*e*) Quatrieme Lune, jour *Kia-tchin*.

Le 6 Juin (*e*), Leurs Majeſtés arriverent à *Sigan-fou*.

Année 667.

(*f*) Huitieme Lune, premier jour *Ki-tcheou*.

Le 14 Septembre (*f*) de l'an 667, on marque une Eclipſe de Soleil.

pereur). Un Lettré lui apprit que, ſelon la tradition, l'ancien Empereur *Tchouen-hiu* y habita, & que c'eſt de-là que ce lieu s'appella *Ty-kieou*. Ce Lettré donna cette explication d'une maniere à faire voir qu'il vouloit paroître ſavant, & fit voir du mépris pour un grand Seigneur de la Cour, qui, interrogé par l'Empereur ſur l'origine du nom *Ty-kieou*, ne ſut pas répondre.

(1) Dans le livre claſſique *Chou-king*, on voit que l'ancien Empereur *Chun* alla au mont *Tay-chan*, & qu'il y ſacrifia au Ciel. *Chun* vivoit plus de 2180 ans avant Jéſus-Chriſt.

(2) Au regne de *Kao-tſong*, on a vu que cet Empereur parut regarder *Lao-kun* comme un de ſes Ancêtres; c'eſt apparemment ſelon cette idée que l'Empereur *Kao-tſong* donna à *Lao-kun* le titre de ſublime & profond Empereur.

L'Empereur fut effrayé de l'apparition d'une Comete (*a*) auprès de l'Etoile (1) *Ou-tche* (*b*). Ce Prince se crut coupable de plusieurs péchés ; il s'abstint des plaisirs, de la musique & de mets délicats. Des flatteurs dirent au Prince que la Comete annonçoit la prochaine destruction du Royaume de *Caoli* (*c*). Les meilleures troupes de l'Empire & les plus habiles Généraux avoient passé dans le *Leao-tong*. Le Général *Ly-tsi* avoit soumis dix-sept villes, & le Général *Sie-gin-kouey* avoit gagné une grande bataille à plus de 400 *li* à l'est & au nord de la Capitale de *Leao-tong*. Les deux Généraux s'etant joints, forcerent les retranchemens qui etoient le long du fleuve *Ya-lou* (*d*), & ensuite affiégerent *Ping-jang*, ville capitale de *Caoli*. La ville fut prise. Le Roi *Cao-tsang* qui y etoit, se rendit (*e*) & reconnut l'Empereur de Chine.

Année 668.

(*a*) Quatrieme Lune, jour *Ping-tchin* (18 Mai).

(*b*) Les cinq chars.

(*c*) Partie du Royaume de Corée d'aujourd'hui.

(*d*) Beaucoup de Villes de *Leao-tong* d'aujourd'hui dépendoient alors du Roi de *Caoli*.

(*e*) Neuvieme Lune, jour *Kou-cy-sse* (22 Octobre).

A la douzieme Lune, l'Empereur (2) ayant su l'arrivée du Roi de *Caoli* à la Cour, le fit d'abord conduire au tombeau de son pere, & on y fit les cérémonies Chinoises. Ensuite ce Roi prisonnier fut conduit à la Salle des Ancêtres, & on y fit aussi la cérémonie. L'Empereur reçut le Roi dans une salle & reçut sa soumission. Après la reddition du Roi, tout le Royaume de *Caoli* se soumit. Le Général *Sie-gin-kouey* fut nommé Commandant

(1) L'Etoile *Ou-tche* est l'Etoile *Capella*. Dans l'Astrologie Chinoise, elle désigne les chars de l'Empereur qui sont à l'armée.

(2) A la dixieme Lune de l'an 668, l'Empereur etoit sur le point de prendre un remede, qu'un Indien (*) disoit procurer l'immortalité : sur les représentations d'un Grand, l'Empereur se désista. Ce Grand, dans sa représentation, dit que l'Empereur *Tay-tsong*, aux dernieres années de son regne, prit un pareil remede, donné par un Indien, qui disoit aussi procurer par-là l'immortalité. Il ajouta que ce remede faillit à faire mourir *Tay-tsong*; qu'on vouloit mettre à mort l'Indien ; mais que l'Empereur le défendit, crainte de s'exposer à être la risée des Etrangers.

(*) Il s'appelloit *Lou-kiay-to*. Son pays se nommoit *Ya-tcha*, ou *Ya-fou-na*. C'est vers le sud-ouest de Cachemire. On donne à cet Indien le titre de *Grand Général d'Armée*.

général & Gouverneur. On établit un Tribunal Chinois à la ville de *Pin-jang ;* on n'exclut pas les Coréens des charges civiles & militaires. *Sie-gin-kouey* rendit compte de tout à l'Empereur. On divisa le Royaume en cinq Gouvernemens où il y avoit 176 villes & 69,000 familles, 9 *fou*, 42 *tcheou*, 100 *hien.* On laissa à *Sie-gin-kouey* 20,000 hommes de bonnes troupes. Le reste de l'armée revint en Chine. Le Général *Ly-tsi* arriva à la Cour à la douzieme Lune ; il accompagna l'Empereur au Temple pour honorer le Ciel. L'Empereur y fit un sacrifice, & voulut que *Ly-tsi* fit aussi des cérémonies : c'étoit pour *avertir le Ciel* (a) de la conquête du Royaume de *Caoli.*

(a) Expressions chinoises.

Année 669.

Le premier jour de la sixieme Lune il y eut eclipse de Soleil (b). Le Général *Ly-tsi* mourut (1).

(b) Jour *Ou-chin* (4 Juillet).

Année 670.

Premier jour de la sixieme Lune, Eclipse de Soleil, jour *Gin-yn* (23 Juin).

Le Général *Sie-gin-kouey* revenu de Corée, fut nommé Général de l'armée destinée contre le Roi du Thibet, qui devenoit plus puissant de jour en jour. Le Lieutenant-Général de *Sie-gin-kouey* ne s'accorda pas avec ce Général sur la maniere d'attaquer l'ennemi. Ils diviserent leurs troupes. Les Thibétains battirent & ruinerent séparément les deux corps de troupes Chinoises dans le pays de *Kokonor :* ce fut une grande perte. A cette occasion, l'Histoire loue la prudence & le savoir-faire des Ministres de la Cour du Thibet. Cette puissance s'agrandit beaucoup. Les Thibétains s'emparerent des pays (2) de *Yu-tien,*

(1) Le Général *Ly-tsi* etoit le plus grand Capitaine de son tems. L'Histoire lui rend justice pour sa prudence, sa libéralité & l'art militaire ; mais elle lui reproche fortement le crime qu'elle dit qu'il commit, en approuvant le dessein de *Kao-tsong*, de déclarer Impératrice la Princesse *Ou*. Ce Général étoit fort accrédité, & *Kao-tsong* se prévalut de son suffrage.

(2) L'Empereur avoit dans les Pays de *Yen-ki*, *Ku-tse*, *Yu-tien*, *Sou-lé*, des Places d'Armes : c'est ce qu'on appelloit les quatre Places d'Armes ; il y avoit des Garnisons Chinoises pour réprimer les Tartares, & pour couvrir la Chine du côté de l'ouest. Ces quatre pays comprenoient les pays de *Irghen* & de *Casgar* d'aujourd'hui ; *Sou-lé* étoit entre les pays de *Casgar* &

Yen-ki, *Ku-tse*, *Sou-lé*, quatre Gouvernemens dépendans des Chinois. Il y eut une grande sécheresse. L'Impératrice demanda (a) à l'Empereur d'être délivrée du soin des affaires, & même elle dit qu'elle souhaitoit n'avoir pas le titre d'Impératrice. Selon les apparences, la démarche etoit peu sincere. L'Impératrice fut refusée.

Année 670.

(a) Neuvieme Lune intercalaire, jour *Kouey*, (22 Octobre).

Le Roi de *Tou-cou-hoen* crut devoir se retirer sur les terres de Chine; il craignoit son ennemi le Roi (1) du Thibet, qui s'empara du pays de *Tou-cou-hoen*. Le Roi de ce pays se refugia au pays de *Ling-tcheou*, vers la ville de *Ning-hia* du *Chensy*.

Année 671. Premier jour *Kia-ou* de la onzieme Lune, Eclipse de Soleil (7 Décembre).

L'année 672, onzieme Lune, il y eut éclypse de Soleil, jour *ou-tse*.

Année 672.

L'année 673, on intercala la cinquieme Lune.

Année 673.

A la huitieme Lune de l'année (2) 674, l'Empereur donna à l'Impératrice le titre d'*Impératrice céleste* (3): il y eut ensuite grand festin. On rétablit la mémoire du Ministre *Tchang-sun-ou-ki*. On lui donna les titres qu'il avoit. En conséquence des

Année 674. Troisieme Lune, jour *Sin-ay*, Eclipse de Soleil (13 Avril).

de *Sairan*. Il est impossible aujourd'hui de déterminer au juste l'étendue & les limites de tous ces pays.

Au jour *Kouey-mao* de la quatrieme Lune de l'an 670, les *Toufan* s'emparerent de l'importante Ville *Pou-hoan-tching*, à l'extrémité occidentale du pays de *Ku-tse*.

(1) Malgré les entreprises du Roi du Thibet sur les pays qui etoient tributaires de la Chine, ce Roi envoya en 672 un Ambassadeur pour payer tribut à l'Empereur. Sa Majesté l'interrogea sur les mœurs & les coûtumes de son pays. Cet Envoyé répondit avec beaucoup de présence d'esprit: Sire, nous nous conservons en bon etat, parce que la sincérité, l'union & le zele pour le bien public regnent à la Cour; on sacrifie le bien particulier au bien commun.

(2) L'an 674, le Prince de *Sou-lé* & les Chefs de la horde Turque de *Kong-yue*, voisine de *Yen-ki*, envoyerent des Officiers pour se mettre sous la protection de l'Empereur.

Pi-lou-sse, que la Cour nommoit Roi de *Posse* (Perse), vint à *Si-gan-fou* l'an 674. Il accepta le titre de Commandant des Gardes. C'étoit le fils du feu Roi Isdegerde, Roi de Perse.

(3) L'Empereur, en donnant le titre d'*Impératrice céleste* à l'Impératrice, consentit à avoir le titre d'Empereur céleste.

représentations de l'Impératrice, on ordonna que les enfans des Grands & des Princes, de même que les autres, etudieroient le Livre (1) de *Lao-kun*, & qu'il y auroit des examens sur l'habileté des etudians.

Année 675.

(*a*) Quatrieme Lune, jour *Ki-kay*.

Le Prince héritier *Hong* etoit généralement estimé. Il etoit affable, libéral, fort appliqué à s'instruire, & on espéroit beaucoup de ce Prince. Le 25 Mai (*a*) il mourut fort regretté. Deux Princesses, filles de l'Empereur *Tay-tsong*, âgées de plus de trente ans, etoient renfermées etroitement dans le Palais. Le Prince héritier représenta à l'Empereur cette injustice. L'Empereur promit de satisfaire le Prince. L'Impératrice irritée, maria ces Princesses à de petits Mandarins de guerre; & le Prince mourut peu de tems après. On soupçonna l'Impératrice de l'avoir fait empoisonner; & les Annales de l'Empereur *Kao-tsong* disent en termes formels, que l'Impératrice fit mourir le Prince héritier. L'Histoire lui reproche ce crime. Le Prince, dans bien d'autres occasions, avoit paru mécontent de la conduite de l'Impératrice sa mere. Le Prince *Hien*, cadet du Prince héritier, fut fait Prince héritier.

Année 676. On intercala la troisieme Lune.

A la neuvieme Lune, *Ti-gin-kie*, natif de *Tay-yuen-fou* dans le *Chan-si*, se fit honneur par les sages représentations qu'il fit à l'Empereur, sur un ordre de faire mourir un illustre Mandarin pour une faute légere. L'Empereur révoqua l'ordre. *Ti-gin-kie*, dans toutes les occasions, fit depuis ce tems-là des représentations avec une grande fermeté. C'etoit un homme très-savant, integre, & zélé pour le bien de l'Etat.

Année 678.

(*b*) Neuvieme Lune, jour *Pyng-yn*.

Le 3 Octobre (*b*) de l'an 678, l'armée Chinoise, quoique forte de 180,000 hommes fut défaite par les Thibétains, auprès du grand

(1) Le Livre, appellé *Tao-te-ching*, passe pour avoir été composé par *Lao-kun*. Le Pere Noël l'a traduit. Sa traduction fut en son tems envoyée en France.

lac

lac de *Kokonor* (*a*). L'armée des Thibétains etoit composée de troupes disciplinées, & le Général savoit bien le métier de la guerre. L'armée Chinoise avoit de bons Officiers; mais le Général n'avoit pas assez de science militaire, & la-plupart des soldats n'etoient pas bien choisis. A la Cour il y eut un grand conseil sur les causes de la perte de la bataille.

(*a*) Un Officier Général rallia les Troupes. Les Thibétains ne purent pas profiter de leur victoire. Il y eut treve. La onzieme Lune de l'an 678 fut intercalaire.

Année 679.

A la seconde Lune de l'année suivante 679, le Roi (*b*) du Thibet mourut; son fils (*c*), âgé de huit ans, lui succéda. Le Ministre envoya un Député à l'Empereur pour lui annoncer cette mort. L'Empereur envoya au Thibet un Grand, pour faire les Cérémonies Chinoises au Roi mort. L'Empereur ordonna au Commandant des frontieres de tâcher de profiter de cette occasion pour attaquer le Thibet. Mais le Commandant ayant rapporté que le Ministre du Thibet etoit dans une grande union avec les Grands, qu'il etoit habile, & qu'il avoit pourvu à tout, l'Empereur abandonna le dessein d'attaquer le Thibet.

(*b*) *Tsan-pou.*
(*c*) *Ki-nou-si-long.*

Assena Tou-tchi, Roi des Turcs occidentaux, avoit introduit les Thibétains dans les pays de *Yu-tien*, *Ku-tse*, *Yen-ki*, *Sou-le*, & en avoit chassé les garnisons Chinoises. On tint conseil, à la sixieme Lune sur les moyens de se venger du Prince Turc. *Pey-hing-kien* (*d*), qui avoit eté dans le Turkestan, & qui connoissoit le pays, fut choisi pour cette expédition. Ce Général se rendit à *Turphan*, & ne dit rien de son projet. Il y assembla les principaux Officiers des garnisons voisines & beaucoup de principaux Chefs des pays de *Yu-tien*, *Yen-ki*, *Sou-le*, & leur proposa une grande chasse à faire vers l'ouest. Ci-devant *Pey-hing-kien* avoit fait de grandes chasses dans le pays; tous les Officiers & Chefs des hordes voisines voulurent accompagner le Général Chinois. Le Prince Turc *Tou-tchi* ayant su que le Commandant Chinois ne pensoit qu'à une chasse, ne se tint pas sur ses gardes. *Pey-hing-kien*, au jour marqué, partit avec ses chasseurs & un

(*d*) Il étoit natif du District de *Kie-tcheou* dans le *Chansy*.

Année 679. bon corps de cavalerie ; & après plusieurs jours de chasse, ils ne se trouverent pas loin du camp du Prince Turc. Le Général Chinois lui envoya un Officier pour lui faire compliment, & l'inviter à venir le voir. Le Prince Turc, de peur de choquer les Chinois, se rendit à la tente de *Pey-hing-kien*. Celui-ci fit arrêter (a) le Prince Turc, & ensuite avec les troupes & la cavalerie, il marcha en toute diligence au campement des Turcs, & se saisit du Général que le Prince Turc y avoit laissé. *Pey-hing-kien* laissa un Commandant Chinois, avec ordre de faire revêtir de murailles la ville de *Souy-che* (b). Après cette expédition (1), *Pey-hing-kien* revint à *Turphan*, & en partit pour la Cour où il fit conduire le Prince Turc.

(a) Ce fut le 14 Octobre, jour *Gin-ou*, neuvieme Lune.

(b) On dit aussi *Souy-ye*.

A la dixieme Lune il y eut une révolte générale des Turcs qui campoient dans le pays d'*Ortous* & aux environs de la ville *Kouey-hoa-tching*. Ils elurent deux *Ko-han*, & ne voulurent point reconnoître l'autorité du Tribunal Chinois erigé à *Kouey-hoa-ching*. Les Commandans Chinois eurent d'abord des avantages sur les Turcs ; mais ensuite ne se tenant pas sur leurs gardes, ils furent surpris par les Turcs qui, victorieux, entrerent en grand nombre dans le *Chan-sy*, & pénétrerent jusqu'à la ville de *Ting-tcheou* du District *Tching-ting-fou* du *Pe-tcheli*. Un traître livra la ville aux Turcs. La Cour donna les ordres nécessaires pour repousser les Turcs. On les fit retirer, & on garda mieux les postes des frontieres. Ces Turcs etoient devenus très-nombreux.

Année 680. Le Général *Pey-hing-kien*, de retour de *Turphan*, fut nommé Général d'une grande armée pour réprimer les Turcs dehors la

(1) *Pi-lou-sse*, Roi de Perse, mourut à la Cour. Son fils *Ni-ni-che*, qui y étoit aussi, partit avec *Pey-hing-kien*, & il se trouva à la surprise du Camp des Turcs occidentaux. L'Empereur *Kao-tsong* donna à *Ni-ni-che* les Patentes & le titre de Roi de Perse. Ce Prince resta à l'armée, au Pays de *Tur-phan*, pour tâcher de profiter de quelque occasion pour pouvoir rentrer dans ses Etats.

grande Muraille au nord de *Chan-ſy*. Ce Général ſe rendit recommandable par ſa ſcience militaire & par ſon adreſſe à faire tomber les Turcs dans le piege, & à procurer à l'armée les vivres, malgré les difficultés. L'armée des Turcs fut diſſipée & battue à la troiſieme Lune, aux environs de la ville *Kouy-hoa-tching*. Année 680.

A la huitieme Lune (*a*) le Prince héritier fut dépoſé. Son frere *Tche* fut mis à ſa place (*b*). Au jour *Gin-chein*, premier de la onzieme Lune, eclipſe de Soleil (27 Novembre) (1).

(*a*) Jour *Kia-tſe* (20 Septembre).

(*b*) Jour *Y-tcheou*, (21 Septembre).

Année 681.

Dans la ſeptieme Lune intercalaire, les deux *Ko-han* (*c*) des pays d'*Ortous* & de *Kouey-hoa-thing* défirent entiérement le Lieutenant-Général de *Pey-hing-kien*. Celui-ci n'avoit pas eu le tems de joindre le Lieutenant-Général. Il ramaſſa les débris de l'armée, & fit venir des renforts. Enſuite ayant ſu que le principal *Ko-han* avoit laiſſé ſa femme, ſes enfans & ſon gros bagage à une montagne loin du campement de l'armée, il y envoya un gros corps de troupes & y fit un grand butin. Le *Ko-han* affligé de cette nouvelle, ſe retira en déſordre. *Pey-hing-kien* le fit pourſuivre; & il fut fait priſonnier (*d*). L'autre *Ko-han* fut auſſi défait & pris par l'armée de *Pey-hing-kien*. Quand ces deux *Ko-han* mirent bas les armes, une des conditions de leur capitulation fut qu'on ne les feroit pas mourir. Cependant à la neuvieme Lune (*e*) *Pey-hing-kien* les ayant fait conduire à la Cour, on leur fit trancher la tête. *Pey-hing-kien* eut beau repréſenter que cette exécution etoit injuſte, qu'elle le déshonoroit, qu'elle pouvoit avoir des ſuites fâcheuſes, on n'eut point d'egard à ce qu'il diſoit. Ce grand homme en conçut tant de chagrin, qu'il ne voulut plus ſervir. Il ſe retira, & mourut de chagrin à la quatrieme Lune de l'année ſuivante, regretté de tous les gens de

(*c*) Le principal etoit *Aſſena-fou-nien*. L'autre etoit *Aſſe-te-ouen-fou*.

(*d*) Septieme Lune intercalaire, jour *Keng-tchin*, (2 Août).

(*e*) Jour *Gin-ſu* (12 Novembre).

Au jour *Ping-yu*, premier de la dixieme Lune, Eclipſe de Soleil, (16 Novembre).

(1) L'Impératrice étoit toujours accuſée de ſe ſervir de pluſieurs Magiciens, & on s'apperçut qu'elle penſoit à détruire la Famille Royale & à rendre ſa Famille maîtreſſe de l'Empire.

guerre & de tous les honnêtes gens. Il etoit réglé dans ses mœurs, intrépide, savant, & avoit un cœur de pere pour ceux qui servoient sous lui (1).

Année 682. Quatrieme Lune, premier jour *Kea-tse*, Eclipse de Soleil (13 Mai).

Le Prince Turc *Tche-pou*, à la tête de l'armée des dix hordes des Turcs occidentaux, vint assiéger la ville de la horde Turque *Kong-yue* (a), qui etoit sous la protection des Chinois. Le Général Chinois (b) qui commandoit à *Turphan*, accourut au secours de *Kong-yue*. La bataille se donna près de la riviere *I-li*. Les Turcs furent défaits. D'autres Turcs vinrent se joindre à *Tche-pou*. Le Général Chinois attaqua les Turcs au lac *Ge-hay* (c) à l'orient de la ville *Souy-che* & les défit. Trois cens de leurs Chefs furent prisonniers. Cette victoire ruina presque entiérement les Turcs occidentaux.

(a) Cette horde etoit au sud & à l'ouest de la riviere *I-li*.

(b) Son nom étoit *Quang-fang-y*.

(c) C'est le lac où la riviere *I-li* se jette.

A la dixieme Lune, le Prince Turc *Kou-tou-lou* ramassa les débris de l'armée du Prince *Assena-fou-nien*, mis à mort l'an 681, contre la capitulation. Les Turcs entrerent dans le *Chan-sy*. Le Général *Sie-gin-kouey* fut nommé pour les repousser. Les Turcs croyoient ce Général mort. Quand ils furent qu'il venoit à eux, la peur les saisit, & ils furent battus. Plusieurs Chefs, par estime pour ce Général, s'arrêterent, descendirent de cheval, & le saluerent avec respect.

Au premier jour *Keng-chin*, eclipse de Soleil (5 Novembre).

(1) Le Roi du Thibet se voyoit maître du Thibet, de tous les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Si-fan*, du pays de *Kokonor*, de ce qu'on appelle Royaume d'*Asem*, du pays de *Necbal* & autres voisins, du nord des Indes, des pays d'*Yrghen*, & *Casgar*, jusques près de *Sairan*. Il gouvernoit ses Etats avec prudence & avec equité. Il avoit de bons Ministres, de bons Généraux & une armée formidable. La Religion des Brachmanes etoit la dominante dans ses Etats. Les Princes & les Grands connoissoient, pour la plupart, les caracteres Chinois. On n'avoit pas encore de caracteres dans le Thibet. Les Bonzes Indiens avoient leurs caracteres & leurs livres. Dans le Pays de *Necbal* ou *Nipolo*, on honoroit *l'Esprit du Ciel*; c'est le terme Chinois. On y savoit l'Astronomie; il y avoit de bons ouvriers.

Les Turcs rentrerent dans le *Chan-si*. A la cinquieme Lune, ils parurent à la vue de la ville *Yu-tcheou*. Le Commandant voulut faire quelque résistance : il fut tué. Le Gouverneur de *Kouey-hoa-tching* assembla ses troupes pour couper le retour des Turcs en Tartarie. Ceux-ci, commandés par le Prince *Kou-tou-lou*, marcherent droit vers l'armée Chinoise, la défirent ; le Gouverneur de *Kouey-hoa-tching* (1) fut fait prisonnier. Année 683.

A la douzieme Lune, l'Empereur, toujours malade de ses vertiges, sentit qu'il alloit mourir. Il mourut effectivement le soir du 26 Décembre (*a*), âgé de 53 ans. Ce Prince est entiérement décrié dans l'Histoire, pour avoir epousé la Concubine de l'Empereur son pere, pour l'avoir déclarée Impératrice, & lui avoir remis le gouvernement de l'Etat. L'Empereur (2) avant de mourir, ordonna au Prince héritier de consulter l'Impératrice. Le 2 Janvier (*b*) le Prince héritier fut installé Empereur : il avoit sept freres ; l'Impératrice etoit sa mere.

(*a*) Douzieme Lune, jour *Ting-sse*.

(*b*) Année 684, jour *Kia-tse* dans la douzieme Lune de l'année 683.

L'an de J. C. 684, à la premiere Lune, l'Empereur *Tchong-tsong* déclara Impératrice la Princesse *Ouey*, son epouse légitime. Année 684. *Tchong-tsong*, Empereur, Impératrice *Ou-heou*.

Ce Prince voulut elever *Ouey-hiuen-tchin*, pere de la nou-

(1) Après la bataille perdue par le Gouverneur de *Kouey-hoa-tching*, appellé alors *Fong-tcheou*, plusieurs Grands proposerent d'abandonner ce poste ; mais d'autres s'y opposerent, & la Cour résolut de conserver ce poste important dehors la grande muraille, comme un rempart contre les Tartares.

(2) Le monument de la Religion Chrétienne dit que l'Empereur *Kao-tsong* fit bâtir des Eglises dans toutes les Provinces ; qu'il donna un grand titre à *Olopen* ; & que l'abondance qui régna dans l'Empire, vint de la protection que ce Prince accorda au Christianisme. Ce monument ajoute que *Kao-tsong* suivit les traces de son ayeul : cet ayeul est l'Empereur *Kao-tsou*.

L'Impératrice est soupçonnée dans l'Histoire d'avoir avancé la mort de l'Empereur, afin d'être plus libre pour gouverner & pour exécuter ses desseins.

Année 684.

velle Impératrice, à une grande dignité. Le Ministre *Pey-yen* s'y opposa vivement. L'Empereur en colere, dit : *si je voulois remettre l'Empire à mon beau-pere, qu'est-ce qu'il y auroit à dire ? & vous trouvez mauvais que je veuille lui donner un poste relevé ?* Le Ministre rapporta ces paroles à l'Impératrice-mere *Ou-heou*. Cette Princesse tint Conseil ; ensuite elle fit venir les Grands, & ordonna aux Généraux des troupes de les tenir prêtes. Elle s'assit sur le Trône (*a*). L'Empereur etoit présent. L'Impératrice (1) *Ou-heou* déclara l'Empereur déchu de sa dignité impériale, & lui donna le titre de Prince, ou *Régulo* (*b*). L'Empereur déconcerté, dit : *Quel est mon crime ?* L'Impératrice repliqua : *vous voulez remettre l'Empire à votre beau-pere : n'est-ce pas un crime ?* Après ces paroles, elle fit enfermer l'Empereur dans un appartement séparé, nomma (*c*) Empereur *Ly-tan*, dont l'epouse *Lieou* fut nommée Impératrice ; & le fils *Li-tching-ki* fut déclaré Prince héritier. Le nouvel Empereur fut logé dans un palais séparé, sans autorité. L'Impératrice-mere voulut gouverner seule. Une dixaine d'Officiers etoient dans un cabaret. Un d'eux dit que s'il savoit qu'on n'eût pas egard à leurs anciens services, il croiroit qu'il vaudroit mieux servir le Prince de (2) *Lu-ling*. Un des Officiers sortit, & l'Impératrice (3) sçut tout. Les Officiers etoient encore dans la boutique quand on vint pour les prendre. Celui qui avoit parlé, eut la tête tranchée ; les autres furent pendus. L'accusateur fut bien récompensé.

(*a*) Deuxieme Lune, jour *Ou-ou* (26 Février).

(*b*) *Lu-ling-ouang*, Prince de *Lu-ling*.

(*c*) Deuxieme Lune, jour *Ki-wey* (27 Février).

On intercala la cinquieme Lune.

A la troisieme Lune, l'Impératrice fit mourir en cachette le

(1) L'Impératrice avoit sans doute pris son parti de détrôner l'Empereur ; elle ne cherchoit qu'un prétexte ; elle vouloit mettre l'Empire dans sa famille.

(2) *Lu-ling* est la Ville de *Kigan-fou*, dans le *Kiang-si*.

(3) Par ce que l'Impératrice fit le 26 & le 27 Février de l'an 684, on peut aisément conclure la grande autorité qu'elle s'étoit acquise.

Année 684

Prince *Hien*, ancien Prince héritier, & à la quatrieme Lune; (*a*) elle détermina la ville de *Fang-tcheou* (*b*) pour la résidence de l'Empereur. Ce Prince fut ensuite transféré dans la ville de *Kun-tcheou* (*c*).

(*a*) Au jour *Kouey-yeou* (11 Mai).

(*b*) Dans le District de la Ville de *Tching-yang* du *Hou-koang*.

(*c*) Dans le District de *Siang-yang* dans le *Hou-koang*.

A la neuvieme (1) Lune (*d*), l'Impératrice donna des titres pompeux à ses Ancêtres; & pour honorer leur mémoire, elle fit bâtir sept Salles magnifiques pour mettre les tablettes & y faire les cérémonies. C'etoit clairement traiter sa famille en famille impériale. Le Ministre *Pey-yen* fit des représentations, & fit mention des malheurs arrivés au tems de la Dynastie *Han*, à cause de l'attachement désordonné de l'Impératrice *Lu* pour sa famille. Le discours du Ministre n'eut aucun effet.

(*d*) Jour *Ki-sse*, (9 Novembre).

L'Impératrice avoit privé de leurs postes plusieurs Grands, pour les donner à ses parens. Elle avoit cassé *Ly-king-ye* & *Ly-king-yeou*, petits-fils du fameux Général *Ly-tsi*: ils avoient le rang & les honneurs des Princes de la famille impériale. Ces deux Grands, joints à plusieurs autres, firent révolter bien du monde dans la province de *Kiang-nan*. En peu de tems, ils se virent à la tête de 100,000 hommes bien armés. Ils déclarerent qu'ils vouloient mettre en liberté l'Empereur, & s'opposer aux desseins de l'Impératrice dont ils publioient tous les crimes, depuis qu'elle etoit entrée au Palais. L'Impératrice lut le Manifeste, & n'en fut pas fort alarmée. Elle ordonna au Général *Ly-hiao-y* d'aller contre les mécontens, & lui donna une armée de 300,000 hommes.

L'Impératrice fit venir le Ministre *Pey-yen*, sous prétexte de demander son avis sur ce qu'il y avoit à faire. Le Ministre dit avec beaucoup de fermeté, que le seul remede à prendre etoit de remettre le gouvernement à l'Empereur. L'Impératrice ne

(1) A la huitieme Lune, jour *Kong-yn*, l'Empereur mort fut enterré (25 Septembre).

Année 684. répondit rien : elle etoit déjà prévenue contre le Ministre, depuis la représentation sur les sept Salles des Ancêtres ; elle le fit accuser comme complice de la révolte, & lui fit publiquement trancher la tête (a). Tous ses biens furent confisqués. (Il etoit d'une illustre famille du *Chan-sy.*)

(a) Dixieme Lune, jour *Pin-ching* (30 Novembre).

Les mécontens eurent d'abord quelque avantage ; mais ils ne prirent pas bien leurs mesures ; ils diviserent leurs forces. Le Général *Ly-hiao-y*, plus habile, les défit entiérement. Les deux freres avoient pris le parti d'aller s'embarquer à quelque port voisin : ils furent trahis, furent tués, & leurs têtes portées au Général de l'Impératrice. A l'occasion de la démarche des deux freres *Ly*, l'Impératrice fit mourir, ou exila, ou priva de leurs emplois, quantité de gens innocens & en état de bien servir l'Etat. Cette Princesse dégrada le feu Général *Ly-tsi*, le fit déterrer, fit mettre en pieces sa biere & détruisit sa sépulture. On trouva, comme on jugea à propos, criminels, de grands Mandarins, sous prétexte d'avoir eu quelque liaison avec les freres *Ly* & & avec le Ministre *Pey-yen*. Les Turcs dehors la grande Muraille firent de grandes réjouissances, quand ils apprirent que le Général qui commandoit à *Kouey-hoa-tching*, avoit eté mis à mort. Les Turcs le redoutoient. C'etoit un bon Capitaine : il n'avoit d'autre crime que celui d'être attaché à son devoir, & de ne pas imiter les flatteurs de la Cour. Il avoit paru touché de la mort injuste du Ministre *Pey-yen*.

Année 685. A la troisieme Lune, l'Empereur fut renvoyé de la ville de *Kun-tcheou* à celle de *Fang-tcheou*, où il fut etroitement resserré & gardé à vue par des Mandarins dévoués au service de l'Impératrice, toujours attentive à eloigner ceux qui lui etoient suspects, & à avancer ses créatures, sans nul egard aux services & au mérite.

A

A la septieme Lune l'Impératrice déclara *Ko-han* des Turcs le Prince *Yuen-king*, fils d'un des derniers *Ko-han*. Année 685.

Un jeune Bonze appellé *Hoay-y*, etoit bienvenu de l'Impératrice; il entroit & sortoit du Palais; il montoit les chevaux des Ecuries de l'Empereur, & avoit un grand train. Les plus grands Seigneurs lui faisoient la cour. Ce Bonze fait Supérieur du grand Monastere appellé *du Cheval blanc*, s'associa des jeunes gens sans education, qu'il fit Bonzes. Ils couroient impunément par-tout, & vivoient comme ils vouloient. Un Mandarin entreprit de les punir. *Hoay-y* l'ayant rencontré dans une rue, fit battre ses domestiques, & plusieurs moururent de leurs blessures. On ne fit aucune justice. Ce Bonze ne manquoit pas de talens; l'Impératrice l'employoit pour les affaires.

A la premiere Lune, l'Impératrice déclara qu'elle alloit remettre le Gouvernement au Prince *Ly-tan*, à qui elle avoit donné le titre d'Empereur. Ce Prince s'en excusa, & la Princesse fit voir plus que jamais sa passion de dominer. Le mérite du Général *Ly-hiao-y* fit ombrage aux parens de l'Impératrice. Ils le firent sortir de la Cour. On l'envoya en qualité de Commandant sur les frontieres des provinces de *Sse-tchouen* & *Hou-koang*. Ce Général y mourut de chagrin. Année 686.

A la troisieme Lune, elle fit faire de petits coffrets de cuivre, où, par un trou de dessus, on pouvoit faire entrer des billets. L'Impératrice voulut que chacun fût libre d'y faire entrer les billets d'accusation contre ceux qui paroîtroient mécontens du Gouvernement. Elle envoya par-tout des gens de confiance pour récompenser tous ceux qui feroient en secret de pareilles accusations. Ce fut un terrible abus, qui mit par-tout la division, & causa la perte d'un grand nombre de familles. L'Impératrice etoit de tous côtés avertie du mécontentement que les Princes

Au jour *Sin-ouey*, premier de la seconde Lune, Eclipse de Soleil, 28 Février.

Année 686. du Sang, les grands Mandarins des provinces & les peuples témoignoient.

A la neuvieme Lune, *Hou-che-lo*, fils d'un des derniers *Ko-han* des Turcs de l'ouest, fut nommé *Ko-han* par l'Impératrice. L'année précédente, à la septieme Lune, elle avoit nommé un *Ko-han*. Les Turcs occidentaux avoient dix grandes hordes sous deux *Ko-han*. Cinq hordes etoient à l'orient de la ville *Souy-ye* ou *Souy-che*; cinq autres etoient à l'ouest de cette ville. Ces Turcs voulurent être sujets de l'Impératrice.

Année 687. A la neuvieme Lune de l'an 687, un Chinois entreprit d'enlever l'Empereur & de le mettre en etat de ruiner le parti de l'Impératrice. Cette entreprise echoua: l'auteur fut mis à mort.

Année 688. L'Impératrice est à la Chine nommée souvent *Mere de l'Empire*. L'année 688, cette Princesse se fit donner le titre de *Dame Souveraine, Angélique, Sainte Mere*. Cette année, au jour *Ting-hay*, premier de la sixieme Lune (3 Juillet), il y eut eclipse de Soleil.

Année 689. On intercala la neuvieme Lune. A la quatrieme Lune de l'an 689, il y eut une ligue de plusieurs Princes du Sang pour lever des troupes & tirer de prison l'Empereur. Ces Princes prirent mal leurs mesures; on les fit mourir (a); on fit mourir aussi plusieurs des Princes qui n'etoient pas entrés dans la ligue. A la cinquieme Lune, l'Impératrice donna un spectacle nouveau: elle nomma (b) Général d'armée son Bonze (1) favori. Elle ordonna que désormais on suivroit la forme de Calendrier (2) de la Dynastie *Tcheou*, fondée par *Ou-ouang* (c). Elle fit ôter des registres de la Famille Impériale les noms des Princes du Sang.

(a) Quatrieme Lune, jour *Kia-tchin*, 16 Mai.

(b) Jour *Ki-sse*, 20 Juin.

(c) L'an 1121, avant J. C.

(1) Le Bonze favori eut une armée de 200,000 hommes pour s'opposer aux Turcs.

(2) Dans le Calendrier de la Dynastie *Tcheou*; la premiere Lune de l'année étoit celle où étoit le solstice de l'hiver.

L'année 690, sous prétexte de rébellion, ou de crainte de rébellion, l'Impératrice fit mourir deux Princes fils de l'Empereur *Kao-tsong*, les deux fils du Prince héritier *Hien* déposé, & douze autres Princes de la Famille Impériale qu'elle avoit presque eteinte. Beaucoup de Mandarins eurent le sort de ces Princes. Un Bonze offrit à l'Impératrice un Livre où on lisoit que cette Princesse etoit de la race de la Divinité *Fo*, & qu'elle etoit la vraie Impératrice & Dame Souveraine de la Dynastie *Tang*. L'Impératrice fit publier ce Livre dans les deux Cours de *Si-gan-fou* & de *Lo-yang*, & dans les principales villes de l'Empire, où on devoit conserver ce Livre. A la neuvieme Lune (*a*), elle donna à la Dynastie *Tang* le nom de *Tcheou*. Le Prince *Ly-tan* qu'elle avoit nommé Empereur, au lieu du surnom *Ly* de la Famille Impériale, eut celui de *Ou* qui etoit celui de l'Impératrice, & eut le titre de Souverain Héritier. Le fils du Prince *Ly-tan* eut le titre d'*Auguste-petit-fils*. Elle déclara l'ancien Prince *Ouen-ouang*, Chef de la Dynastie, & ses ancêtres du surnom de *Ou*, eurent le titre d'Empereurs. Elle déclara *Regulos* ou Princes, ceux de ses parens qu'elle aimoit le plus, & elle faisoit connoître assez celui de sa famille qu'elle destinoit à l'Empire. Elle régla les cérémonies à faire à ses ancêtres du surnom de *Ou*, comme etant les Chefs de la Famille Impériale; & leurs tablettes furent placées dans la Salle Impériale des Ancêtres. L'Impératrice avoit le titre de *Hoang-ti*, ou *Empereur* (1).

Année 690.

(*a*) Jour *Gin-en*; 16 Octobre.

A la huitieme Lune l'Impératrice fit mettre en prison dans le

Année 691. Quatrieme Lune; premier jour *Gin-yn*, Eclipse de Soleil, 4 Mai.

(1) *Hou-chè-lo*, que l'Impératrice avoit nommé un des *Ko-han* des Turcs occidentaux, voyant ses hordes presque ruinées, ramassa près de 60,000 à 70,000 Turcs, & fut placé avec ces Turcs dans des terres de l'Empire. Il fut un des grands Officiers des Gardes. Ce Corps des Gardes étoit composé de bons Officiers. Un grand nombre étoit des Tartares que la Cour avoit grand soin de se bien attacher.

Année 691. Palais même un fils de *Hien*, Prince héritier déposé, avec d'autres Princes du Sang. Il y avoit dans ce nombre des fils du Prince *Tan*, quoiqu'il eût le titre d'Empereur.

A la neuvieme Lune, le Ministre *Fou-yeou-y* voyant tant de Mandarins mis à mort en conséquence des accusations secretes, même de ceux qui leur etoient attachés, se tua, dans la crainte d'être accusé & mis à mort honteusement. L'Impératrice estimoit ce Ministre, & fut sensible à sa perte; elle fit attention à la cause de cette mort. Des Mandarins & des Lettrés en grand nombre, pour lui faire la cour, lui présenterent des placets où ils lui proposerent de déclarer Prince héritier le Ministre *Ou-tching-sse*, neveu de l'Impératrice. La famille de *Ou* fut alarmée, & par politique elle fit condamner à mort tous ces Mandarins & ces Lettrés. L'Impératrice parut fort irritée de voir qu'on voulût la porter à dégrader son propre fils le Prince *Ly-tan*, & elle donna des louanges affectées à un Grand qui parla fort contre ces placets. A la fin de cette année, elle envoya des Mandarins de confiance dans toutes les provinces, pour rassurer les esprits. Par-tout on etoit mécontent de tant de cruautés, & des dispositions de l'Impératrice à faire passer l'Empire dans sa famille *Ou*.

Année 692. Quatrieme Lune, premier jour *Ping-chin*, Eclipse de Lune, 21 Avril.

L'Impératrice fit venir de toutes les provinces ceux qu'on lui avoit proposés pour être employés. Les Mandarins qu'elle avoit dépêchés par-tout, avoient ordre d'envoyer à la Cour ceux qu'ils jugeroient capables de donner de bons conseils pour le gouvernement. L'Impératrice les employa tous; mais en secret elle fit examiner leurs talens. Elle voulut examiner elle-même le vrai & le faux des accusations secretes que les Mandarins avoient faites, & qui avoient fait périr tant de Princes du Sang, d'illustres Grands & de Mandarins innocens. Cette Princesse fit mourir plus de 850 de ces accusateurs qu'elle trouva calomnia-

teurs. Cette exécution remédia aux désordres des accusations secretes, & on eut la liberté de se défendre. Cela appaisa un peu les esprits, & plusieurs bons Mandarins entreprirent de faire revivre la justice & l'equité, & de faire cesser la tyrannie.

Année 692.

A la neuvieme Lune, le Commandant de *Turphan* (a) s'offrit pour aller tâcher de reprendre sur les Thibetains les quatre places de sûreté qu'ils avoient enlevées aux Chinois, savoir dans le pays de *Yu-tien*, *Ku-tse*, *Sou-le* (b), *Souy-ye* (c). L'Impératrice donna une armée à ce Commandant, & elle le fit seconder par le Prince Turc *Assena-tchong*, avec un corps de Turcs occidentaux. Les quatre places furent reprises, après une grande victoire remportée le 8 Décembre.

(a) *Tang-hieou-king*; natif du territoire de *Sigan-fou*.

(b) On peut dire aussi *Choule*.

(c) On dit aussi *Souy-che*. C'etoit la principale place de la dépendance de *Yen-ky*.

Année 693.

Au jour *Ting-hay* (5 Octobre) de la neuvieme Lune, eclipse de Soleil. Dans cette Lune, *Cou-tou-lou*, *Ko-han* des Turcs, mourut. Son fils étant trop jeune, son frere cadet *Me-tcho* (1) fut *Ko-han*.

Année 694. Au jour *Gin-ou*, premier de la lune, eclipse de Soleil. 25 Septembre.

L'année 694 le Bonze favori *Hoay-y* eut ordre de faire construire une grande Salle (2) ou Temple, appellé *Temple du Ciel*.

(1) *Me-tcho*, nouveau *Ko-han* des Turcs, vint faire des courses sur les frontieres de la Province du *Chensy*. Le Bonze *Hoay-y* commandoit l'Armée Chinoise qui repoussa les Turcs. L'Impératrice nomma un autre Général à la place du Bonze, qui eut ordre de travailler au Temple du Ciel.

(2) J'ai traduit les deux caracteres Chinois *Ming-tang*, par grande Salle du Trône. Ce *Ming-tang*, selon les divers tems, a eu plusieurs usages. On a donné ce nom à une grande Salle, où étoient les tablettes des Ancêtres, & celle du *Chang-ti* ou *souverain Maître*, qui étoit à part & dans un lieu plus élevé que celui des tablettes des Ancêtres, qui étoient à droite & à gauche. Dans cette grande Salle, on recevoit souvent les Princes tributaires, & on y tenoit conseil sur les affaires de l'Empire. Les anciens Empereurs y faisoient des festins de cerémonie; ils y assembloient des vieillards illustres. L'Empereur les faisoit asseoir, & leur donnoit lui-même à manger. Du tems de la Dynastie de *Tang*, le *Ming-tang* étoit une grande Salle, où l'Empereur assembloit les Grands pour traiter des affaires de l'Empire.

Année 694. 10,000 hommes y travailloient chaque jour, & la dépense etoit si grande que le trésor se trouva epuisé. Ce Bonze avoit jusqu'à mille disciples jeunes & robustes. Un Censeur crut qu'il y avoit du désordre : il accusa le Bonze. On exila les disciples, & on ne détermina rien pour le Bonze. Il eut ordre de faire teindre de sang de boeuf une statue de 200 pieds de haut. Dans ce tems-là un Médecin s'insinua dans les bonnes graces de l'Impératrice. Le Bonze en fut jaloux, & mit le feu en secret au Temple qu'il faisoit bâtir. Le feu fut si violent, que ce qu'on avoit déja bâti fut d'abord réduit en cendres. Le feu se communiqua à un grand palais & à la grande Salle du Trône, & tout fut brûlé. On dissimula. L'Impératrice se contenta de rejetter la faute sur l'inattention ou le peu de prudence des ouvriers. Ces sortes d'incendies sont de très-mauvais présages à la Cour de Chine, & passent pour des signes de la colere du Ciel. Un Grand-Mandarin vouloit qu'on cherchât à appaiser la colere céleste ; mais un autre qui appréhendoit apparemment les suites des recherches, porta l'Impératrice à ne pas exécuter ce qu'elle avoit d'abord résolu de faire. Le Bonze eut ordre de travailler à refaire le Temple du Ciel & la grande Salle du Trône, Il fit fondre du cuivre & en fit faire de grandes tables & de grandes urnes où on voyoit la description de tout ce qui est dans l'Empire. Il fit faire aussi douze statues ou idoles, hautes de dix pieds. Le Bonze eut quelque soupçon qu'on l'examinoit : il fut inquiet, & il tint des discours dont l'Impératrice se sentit offensée. Sur ce rapport, cette Princesse fit battre en secret le Bonze, qui mourut des coups qu'on lui donna. A l'occasion de l'incendie, l'Impératrice ordonna qu'on lui offrît des placets, mais sinceres & sans flatterie. Alors un Grand-Mandarin dit qu'il falloit cesser les ouvrages pour le temple de *Fo* ; un autre dit en quatre articles les défauts du Gouvernement.

L'Impératrice aimoit tendrement *Ou-ſan-ſſe*, un de ſes neveux. Il avoit le titre, l'apanage & le cortege de Prince. Il fit faire deux colonnes, une de fer, l'autre de cuivre. Leur hauteur etoit de 105 pieds, leur diametre de 12. Le piédeſtal etoit en forme de petite montagne de fer & de cuivre, haute de 20 pieds; le contour etoit de 170 pieds. Il compoſa l'eloge de l'Impératrice ſa tante, & le fit graver en beaux caracteres ſur ces colonnes. Elles furent placées à une porte du Palais, à la quatrieme Lune (*a*). L'Impératrice fit mettre à côté une plaque de cuivre où on liſoit ces mots: *Colonnes céleſtes en l'honneur de la puiſſance & des vertus de la grande Dynaſtie* Tcheou, *Souveraine de tous les Royaumes*.

Année 695. Au jour *Ki-yeou*, premier de la ſeconde Lune, eclipſe de Lune; 19 Février.

(*a*) Jour *Ou-yn*; 19 Mai.

A la dixieme Lune, *Me-tcho*, *Ko-han* des Turcs, envoya une ambaſſade, pour ſe déclarer ſujet de l'Empire Chinois.

A l'onzieme Lune, l'Impératrice fit de grandes cérémonies à la montagne *Song*, dans le territoire de *Teng-fong*, ville du *Honan*: c'eſt une des montagnes qui paſſent pour ſacrées en Chine. Dans cette même Lune, le Prince *Yeou-ſu*, accoutumé dès l'enfance à vivre à l'ecart ſans ſe mêler d'aucune affaire, demanda la permiſſion d'aller vivre en ſolitude ſur la montagne *Song*. L'Impératrice ſoupçonna qu'il y avoit du myſtere & de la diſſimulation dans cette demande: elle accorda la permiſſion, & conſidéra attentivement la figure & les manieres du Prince. Il (1) alla au ſud de la montagne *Song*, quitta les habits & tout ce que l'Impératrice lui avoit donné, acheta des champs à labourer, & y vécut en ſimple homme du peuple, ne penſant qu'à paſſer ſes jours tranquillement, occupé ou à l'agriculture ou à ſe promener. En Eté, il habitoit une

(1) Il renonça à ſa dignité de Prince & à ſes penſions. Il étoit neveu de l'Impératrice. Il avoit été fait Prince l'an 690.

maison couverte de paille, en hiver, une maison de pierre.

Année 696.

Les hordes des Tartares *Ki-tan* habitoient dans les pays au nord & au nord-est de *Hi-fong-keou*, poste important de la Grande Muraille de *Pe-tche-li*. Leur pays alloit jusqu'au *Leao-tong*. Il y avoit parmi eux beaucoup d'artisans & de laboureurs Chinois. C'est à eux qu'ils devoient plusieurs manufactures. A la cinquieme (1) Lune de cette année 696, ces Tartares qui etoient tributaires de la Chine se souleverent. *Ly-tsin-tchong*, leur chef, marcha vers le *Leao-tong*, pilla la ville de *Yng-tcheou*, alors considérable, & y fit un grand butin. Ils avoient plusieurs esclaves chinois, qu'ils renvoyerent en Chine. Ceux-ci vinrent à la ville de *Yeou-tcheou* (a), & le Général Chinois qui y commandoit, sut d'eux le détail de la révolte des *Ki-tan*, le nombre de leurs troupes & la route qu'ils vouloient prendre pour entrer en Chine. Sur ces avis, il assembla les troupes; & croyant que la cavalerie suffiroit, il marcha vers le *Leao-tong*. Les *Ki-tan* le prévinrent, vinrent au-devant de lui, l'attaquerent, & par le moyen des cordons qu'ils jetterent, ils firent prisonnier le Général, & son corps de cavalerie fut entiérement défait. *Ly-tsin-tchong* etant mort, *Sua-ouan-jong* (b) fut Chef des *Ki-tan*. *Me-tcho* (2), Roi des Turcs, profita de cette occasion, alla au pays de *Ki-tan*, & enleva les femmes & enfans de *Sun-ouan-jong* & de *Ly-tsin-tchong*, & s'en retourna. *Sun-ouan-jong*, après sa défaite, au lieu de se venger des Turcs, pensa à rentrer en Chine. Les *Ki-tan* s'etant rassemblés, y entrerent encore, prirent & pillerent la ville de *Ki-tcheou*

(a) Elle etoit vers le sud-ouest de *Peking* d'aujourd'hui.

(b) Ce *Ki-tan* usurpa sa dignité. Le fils du Chef mort, se retira chez les Turcs. *Me-tcho* ne put pas venir à bout de le rétablir.

(1) A la troisieme Lune, on acheva de rebâtir la grande Salle *Ming-tang*, ou Salle du Trône; elle etoit plus petite que l'ancienne.

(2) *Me-tcho*, *Ko-han* des Turcs, etoit venu faire des courses sur les frontieres du *Chen-sy*; mais ensuite il fit un traité avec l'Impératrice, & l'engagea à attaquer les *Ki-tan*.

tcheou (*a*), & marchoient pour assiéger *Ho-kien-fou*. Ils virent que la ville etoit bien pourvue, & se retirerent (1).

(*a*) Dans le District de *Tching-ting fou*; ce fut à la dixieme Lune.

Année 697.

A la troisieme Lune de l'an 697, l'Impératrice conclut un traité avec *Me-tcho*, Roi des Turcs, pour tâcher de l'engager à attaquer les *Ki-tan*. On accorda au Prince Turc ce qu'il demandoit. Par ce traité, l'Impératrice donnoit à *Me-tcho* les Patentes de *Ko-han*; elle lui rendoit les Turcs faits prisonniers, & qu'on retenoit dans les six Départemens. On lui promettoit le mariage d'un Prince Chinois avec sa fille; on lui accordoit une certaine etendue de pays près de *Kouey-hoa-tching*; on lui donnoit quantité de pieces de soie, de mesures de grains, beaucoup de fer & toutes sortes d'outils à remuer la terre. Ce traité fut conclu, malgré les représentations de quelques Grands (2).

(1) Le Roi du Thibet, à la neuvieme Lune, envoya un Ambassadeur pour demander en mariage une Princesse Chinoise. L'Impératrice, sans accorder ni refuser, envoya un Grand au Thibet, sous prétexte de faire un traité. Le Ministre du Roi du Thibet demanda que la Chine rendît au Thibet les quatre Places d'armes de *Yu-tien*, *Kut-se*, *Sou-le*, *Sou-ye*, & qu'on assignât des lieux fixes pour les dix hordes des Turcs occidentaux, dont les Chefs seroient indépendans les uns des autres. L'Ambassadeur Chinois revint rendre compte des propositions du Roi du Thibet. L'Impératrice tint conseil, & on pensa à une négociation.

A la fin de l'année, il y eut encore des Mandarins innocens cassés, ruinés ou mis à mort sur des calomnies & des accusations; & l'Impératrice, par trop d'attachement à ses neveux & à leurs créatures, n'examina pas assez les accusations portées contre eux, comme elle l'avoit résolu.

(2) A la quatrieme Lune (*b*), on plaça, à une porte du Palais, les neuf *Ting* de cuivre qu'on avoit enfin achevés: c'étoit de grandes urnes à deux anses en trépied. On y voyoit la description de l'Empire, divisé en neuf parties, relatives à l'ancienne division du tems de l'Empereur *Yu*. Ces neuf parties s'appelloient *Tcheou*. Le *Ting* qui représentoit *Yu-tcheou*, étoit haut de dix-huit pieds, & contenoit dix-huit cens *Tan* (*c*) de cuivre. Les autres *Ting* étoient haut de quatorze pieds, & contenoient chacun douze cens *Tan*. On employa pour ces neuf *Ting*, 560,700 livres de cuivre.

(*b*) Jour *Ou-tchin*; 28 Avril.

(*c*) Un *Tan* pesoit 100 ou 120 livres.

Année 697.

Les *Ki-tan*, à la sixieme Lune, firent de grands ravages dans le *Pe-tche-ly*; & après avoir fait un fort près de *Yong-ping-fou* (a), ils y laisserent le gros bagage, les femmes, les vieillards & les enfans, & marcherent au territoire où est aujourd'hui *Peking*. Le *Ko-han Me-tcho* vint attaquer le fort construit près de *Yong-ping-fou*, & enleva tout. Les *Ki-tan* se voyant sur le point d'être attaqués par l'armée Chinoise qui venoit à eux, la peur les saisit, plusieurs déserterent; & des soldats mécontens tuerent le Chef des Tartares *Ki-tan*. Tous se disperserent, & un grand nombre prit parti chez les Turcs.

(a) Ville du *Pe-tche-ly*.

La dixieme Lune fut intercalaire.

A la neuvieme Lune, l'Impératrice assembla les Mandarins, & leur dit qu'elle avoit été trompée par des Mandarins (1) qu'elle avoit fait mourir, & elle rejetta sur ces Mandarins l'odieux de tant de Princes, Grands, & autres condamnés à mort injustement. *On les accusoit*, dit-elle, *de vouloir se révolter, & ils avouoient leur crime: c'est ce qui achevoit de me tromper. Depuis que j'ai fait mourir ces indignes juges, je n'entends plus parler de gens qui pensent à se révolter.* La nomination de *Ti-gin-kie* (b) pour principal Conseiller, fit voir que l'Impératrice vouloit sincérement remédier aux maux de l'Empire. Ce Man-

(b) La nomination se fit un jour *Kia-yn*, 13 Décembre.

(c) Jour *Ting-mao*, 25 Juin.

(1) Le principal des Mandarins & des Juges iniques, dont l'Impératrice parloit, etoit *Lay-tsan-tching*: c'etoit un débauché; il faisoit toutes sortes de dépenses & de vexations pour contenter sa passion pour le plaisir. Il ne craignoit aucun crime pour avoir des accusateurs, délateurs & calomniateurs, afin d'accuser de révolte ceux qu'il jugeoit à propos: & le nombre en etoit grand. Pour cela, il s'etoit associé bien des gens vendus à l'iniquité. Ce monstre fut exécuté à mort à la sixieme Lune (b). La populace vouloit avoir le plaisir de se venger, en mettant en pieces son cadavre. On trouva qu'il avoit accumulé & volé des richesses immenses. Quand il fut permis de se défendre contre ses accusations, il ne fut pas difficile de faire voir à l'Impératrice les crimes de ce scélérat. Les neveux de l'Impératrice furent ses principaux accusateurs.

darin etoit irréprochable, très-eclairé, ferme & parfaitement au fait des affaires de l'Etat, même de l'art militaire.

Ou-tching & *Ou-sun-sse* freres, neveux de l'Impératrice, agissoient fortement pour la déterminer à nommer un Prince héritier. *Ti-gin-kie* représenta avec beaucoup de zele à cette Princesse les inconvéniens & l'injustice des démarches qui aboutiroient à faire passer l'empire dans une autre famille; & qu'exclure de la Couronne ses enfans, fils de l'Empereur *Kao-tsong*, ce seroit aller contre la volonté du Ciel, & contre les intentions de l'Empereur *Kao-tsong*. Ce Ministre ajouta qu'il croyoit qu'elle devoit rappeller incessamment l'Empereur déposé, & le déclarer vrai héritier. L'Impératrice voulut dire que c'etoit une affaire de famille, qui ne le regardoit pas. Cela donna occasion à *Ti-gin-kie* de faire voir à l'Impératrice, que c'etoit la plus grande affaire de l'Empire, & que dans le poste où il etoit, il devoit en traiter. Année 698.

Un Mandarin se trouvant par hasard avec les deux freres *Ou*, le discours tomba sur la succession. Le Mandarin leur représenta vivement le danger qu'ils couroient de perdre leurs familles; & que le seul moyen de les conserver dans la splendeur où elles etoient, etoit d'agir eux-mêmes auprès de l'Impératrice, pour obtenir le retour de l'Empereur déposé. Les deux freres y penserent, & suivirent le conseil du Mandarin. La démarche de *Me-tcho*, *Ko-han* des Turcs, acheva de déterminer l'Impératrice à faire revenir l'Empereur. Cette Princesse avoit envoyé *Ou-yen-sieou*, fils de *Ou-tching-sse*, au *Ko-han Me-tcha*. *Ou-yen-sieou*, qui portoit le titre de Prince du premier Ordre, partit avec un grand cortège, une somme immense d'argent, quantité de pieces de soie, & d'autres présens, pour aller demander en mariage la fille du *Ko-han*. Celui-ci indigné, fit mettre aux arrêts *Ou-yen-sieou*, & dit qu'il prétendoit donner

Année 698. sa fille en mariage à un Prince de la famille Impériale, & non à un fils d'une famille aussi vile que celle de *Ou*. Ce *Ko-han* ajouta qu'on disoit que l'Impératrice avoit exterminé presque toute la famille Impériale; qu'il en restoit encore deux Princes; qu'il avoit trop d'obligation à la famille *Ly* (*a*), pour qu'on fit passer l'Empire à d'autres familles. Il dit encore que pour empêcher un tel désordre, il alloit se mettre à la tête de ses troupes, pour entrer dans la Chine, & il envoya un manifeste qui contenoit ce qu'il venoit de dire. Il s'y plaignoit amérement de la témérité de *Ou-yen-sieou*, de ce qu'étant d'une si basse extraction, il avoit osé demander en mariage la fille d'un *Ko-han* Turc, Princesse qu'il avoit prétendu donner à un Prince de la Famille Impériale.

(*a*) Surnom de la Famille Impériale de *Tang*.

La démarche du *Ko-han* des Turcs, jointe à ce que l'Impératrice voyoit de la disposition des esprits, la détermina enfin à rappeller son fils à la Cour. L'ordre fut donné à la troisieme Lune (*b*), pour faire revenir ce Prince, son epouse & leur famille. Le Prince arriva à la Cour (*c*) dans cette même Lune. Ce rappel rassura les esprits. *Ou-tching-sse* faisant réflexion sur tout ce qui s'etoit passé, & pensant à l'avenir, fut accablé d'inquiétude, & il mourut bientôt de chagrin.

(*b*) Jour *Ki-sse*, 24 Avril.

(*c*) Jour *Ou-tse*, 13 Mai.

Le *Ko-han Me-tcho* (1) entra en Chine (*d*) par *Mi-yun-hien*, ville du *Pe-tche-li*, prit & saccagea la ville de *Ki-tcheou* (*e*), & fit des ravages infinis dans le *Pe-tche-li*. Voyant bien qu'il ne pourroit pas tenir contre l'armée Impériale, il résolut de s'en retourner en diligence en Tartarie. En partant, il fit passer au fil de l'épée 10,000 Chinois qu'il avoit faits esclaves. On ne put l'atteindre dans sa retraite. Un grand Mandarin nommé *Yen-tchi-ouey*, avoit

(*d*) A la huitieme Lune.

(*e*) Neuvieme Lune, jour *Ou-tchin*, 20 Octobre.

(1) *Me-tcho* devint très-puissant; Toute la Tartarie le redoutoit, & il avoit quatre cens mille soldats.

ſuivi *Ou-yen-ſieou* en Tartarie; il s'y mit au ſervice du *Ko-han*. Il en reçut un grand titre. Ce Mandarin fut enſuite renvoyé en Chine par le *Ko-han*. La Cour le fit mourir; on le coupa en pieces.

Année 698.

L'Impératrice nomma (*a*) Prince héritier, l'Empereur dépoſé, & lui donna le ſurnom de *Ou*.

(*a*) Au jour *Gin-chin* de la neuvieme Lune, 24 Octobre.

Année 699.

A la ſeconde Lune de l'an (1) 699 (*b*), l'Impératrice ſe trouvant fort mal, envoya un Mandarin à la montagne *Song*, pour faire des prieres. Celui-ci y fut, il ſe mit en pénitence, il ſe dévoua & s'offrit à mourir pour ſauver la vie à l'Impératrice. Il paroiſſoit ſouhaiter d'être immolé comme victime. L'Impératrice fit à ce Mandarin de grandes largeſſes. Elle craignit qu'après ſa mort, l'Empereur ne détruisît la famille *Ou*. Dans cette craime, elle fit aller ce Prince & ſon frere *Ly-tan* avec la Princeſſe de *Tay-ping* ſa fille, & ſon neveu *Ou-yeou-ki* à la grande Salle du *Ming-tang*. L'Empereur & ſon frere y firent ſerment de ne pas inquiéter la famille *Ou*, & de la ſoutenir. Ce ſerment fut gravé ſur une plaque de cuivre.

(*b*) Jour *Ki-tcheou*.

A la douzieme lune, l'Impératrice ſuivie de ſon cortège, alloit à une maiſon de plaiſance. Un Bonze etranger parut & ſalua l'Impératrice. Tout le cortège s'etant arrêté, ce Bonze pria l'Impératrice d'aller voir la pyramide où on conſervoit un os du corps de *Fo*, qu'on diſoit briller comme un diamant, & qui en avoit la dureté. L'Impératrice le promit. Alors *Ti-gin-kie* s'avança, & s'etant mis à genoux, il déclama contre la ſecte de *Fo*; il dit que le Bonze etoit un impoſteur qui

(1) L'Impératrice voulut que les années de ſon regne euſſent un titre. Les deux années 698 & 699 eurent le titre de *Ching-ly*. Le Monument de la Religion Chrétienne parle d'une perſécution excitée contre les Chrétiens, au tems *Ching-ly*; c'eſt-à-dire, au tems appellé *Ching-ly*, du regne de l'Impératrice *Ou-heou*.

Année 699.

trompoit le monde par ses artifices, & que le Maître de la Chine ne devoit pas s'avilir ainsi en faveur d'une Divinité etrangere. L'Impératrice n'alla pas voir la pyramide.

Année 700.

(a) Au jour *Keng-chin*.

Au jour *Ki-yeou*, premier de la cinquieme Lune, eclipse de Soleil, 23 Mai. La septieme Lune fut intercalaire.

A la huitieme Lune (*a*), l'Impératrice ordonna à tous les Bonzes de contribuer à la dépense d'une grande statue de *Fo*. *Ti-gin-kie*, avec son zele ordinaire pour le bien de l'Empire, représenta les besoins pressans de l'Etat epuisé par tant de guerres; il dit que la magnificence des temples de *Fo* surpassoit celle du Palais de l'Empereur; que tant de dépenses inutiles pour honorer *Fo*, se faisoient aux dépens des peuples; que ces dépenses seroient bien mieux employées à soulager les provinces & à bien munir les frontieres. Il fit un tableau des malheurs arrivés à l'Empereur *Ou-ti* de la Dynastie *Leang*, malgré tout ce qu'il fit pour honorer *Fo*. L'Impératrice loua le discours du Ministre, & fit cesser l'ouvrage. *Ti-gin-kie* mourut (*b*) peu de tems après, avec la réputation générale d'un grand Homme de Lettres & d'Etat, & sur-tout d'une constante droiture. L'Impératrice avoit toujours eu confiance en lui, l'estimoit & le respectoit : elle pleura sa mort, & en fit un eloge magnifique. L'Histoire a rendu justice à ce grand Homme, & le représente comme un modele de prudence, de probité & de savoir. Ce n'est pas pour lui un petit eloge, d'avoir su se maintenir dans des tems si fâcheux, sans faire de fautes & sans succomber aux tentations de flatterie & de déguisement dans les postes qu'il occupa. Il eut toujours en vue de profiter de l'occasion pour déterminer l'Impératrice à casser le tribunal de plusieurs juges vendus à l'iniquité, chargés des procédures contre ceux qu'on accusoit, & à faire revenir l'Empereur à la Cour. Il y réussit ; il fallut pour cela surmonter bien des difficultés, & savoir se vaincre.

(b) Neuvieme Lune, jour *Sin-tcheou*.

Année 701.

L'Empereur etoit toujours dans un Palais, à l'orient de celui

de l'Impératrice : ce Prince etoit entiérement libre. Mais l'Impératrice ne disoit rien qui pût faire connoître qu'elle vouloit enfin se démettre en sa faveur. *Sou-gan-heng*, natif du territoire de *Tching-ting-fou* du *Pe-tche-ly*, exhorta vivement par un placet (*a*), l'Impératrice à remettre le Gouvernement à son fils. Elle ne parut pas fâchée ; mais elle ne suivit pas l'avis du Mandarin. Celui-ci répliqua en l'année 702. L'Impératrice ne trouva pas mauvais qu'on lui fît de telles remontrances ; mais elle continua à laisser l'Empereur dans son Palais, sans qu'il eût part au Gouvernement.

Année 701.

(*a*) Il parla contre le grand nombre des parens de l'Impératrice, élevés à la qualité de Princes du troisieme ordre.

Année 702.

Cette année 702 (1) il y eut eclipse de Soleil au jour *Y-tcheou*, 1er de la neuvieme Lune (26 Sept.) Il paroît qu'elle fut annulaire.

A la premiere Lune, *Me-tcho* (2), *Ko-han* des Turcs, en-

Année 703.

(1) Le Roi du Thibet (*b*) etant devenu majeur, vit qu'il avoit à craindre son Ministre *Lun-kin-ling*, qu'il crut vouloir être indépendant. Il fit mourir beaucoup de parens & des créatures du Ministre. Celui-ci se donna la mort : plusieurs Officiers attachés à *Lun-kin-ling*, à la tête des troupes qu'ils commandoient, offrirent leurs services à l'Impératrice. Elle les prit sous sa protection. Malgré cette désertion, le Roi du Thibet envoya une armée, qui fit des pillages sur les frontieres occidentales du *Chen-sy*. Ce Roi envoya à la Cour de Chine un Député pour faire la paix : elle ne se fit pas. Les Thibétains recommencerent leurs courses ; & ils causoient bien du dommage à la Province du *Chen-sy*. La Cour de Chine étoit obligée d'entretenir une grande armée pour repousser les Thibétains.

(*b*) Son nom étoit *Tsan-pou-ki-nou-si-long*.

(2) Les Turcs donnoient aussi bien de l'embarras à la Cour, malgré les grandes armées des Chinois pour couvrir les frontieres des Provinces du *Chan-sy* & du *Chen-sy*. Le *Ko-han Me-tcho* trouvoit le moyen d'y entrer & de revenir chez lui, chargé d'un riche butin.

Ou-chelo, *Ko-han* des Turcs occidentaux, etoit sous la protection de l'Impératrice. Il traitoit mal les Turcs. Un des Chefs de la horde de *Tou-ki-chi*, nommé *Ou-tche-lo*, se révolta, & alla camper, avec un grand nombre de Turcs qu'il avoit gagnés, au nord-ouest de *Souy-ye*. Il fut bientôt aidé par d'autres Turcs. Ils attaquerent la Ville de *Souy-ye*, & s'en saisirent. *Ou-tche-lo* voyant qu'il etoit presque abandonné, se retira à la Cour de Chine, & ne pensa pas à retourner dans son pays. Par sa retraite, *Ou-tche-lo* fut le maître des hordes

Année 703. voya un Officier pour propoſer le mariage de ſa fille avec le fils de l'Empereur, traité de Prince héritier. On lui accorda ce qu'il demandoit. Sur cela il envoya un Ambaſſadeur pour remercier, & renvoya *Ou-yen-ſieou* qu'il retenoit priſonnier depuis quelque temps. L'Empereur aſſiſta au feſtin donné à l'Ambaſſadeur Turc.

La quatrieme Lune (1) fut intercalaire. A la neuvieme Lune, jour *Keng-yn* (16 Octobre), il y eut une grande eclipſe (2) de Soleil.

Année 704. Il y avoit deux Mandarins freres (*a*), qui avoient dans le Palais un grand crédit dont ils abuſoient. Des Mandarins illuſtres les ſoupçonnoient de travailler à faire réuſſir le grand deſſein de l'Impératrice, de faire Empereur un homme de ſa famille *Ou*. Un Grand préſenta (*b*) un Placet où il diſoit qu'il etoit dangereux de laiſſer entrer tant de gens au Palais; qu'il ne convenoit pas que les deux freres fuſſent toujours dans l'appartement de l'Impératrice alors malade; que c'etoit au Prince héritier & à ſon frere à faire ſervir l'Impératrice leur mere. A ce Placet fut jointe une forte accuſation contre *Tchang-tchang-tchong*, de tramer quelque mauvais deſſein : cette accuſation devint publique. L'Impératrice fut obligée de remettre ſon favori au Tribunal des crimes pour y être jugé.

(*a*) L'un s'appelloit *Tchang-tchang-tchong*, & l'autre *Tchang-y-tchi*.

(*b*) Douzieme Lune.

Turques, & il en etoit eſtimé & aimé.

(1) A la quatrieme Lune (*c*), arriva un Ambaſſadeur du Roi du Thibet. Il amena mille bons chevaux & beaucoup d'or. Il demanda une Princeſſe en mariage pour ſon Souverain. Ce mariage ne ſe fit pas. Des Provinces méridionales de ſes Etats ſe révolterent. Le Roi alla en perſonne pour réduire les rebelles; il y fut tué. *Ki-ſon-tſan*, un de ſes fils, âgé de ſept ans, lui ſuccéda.

(*c*) Au jour *Keng-tſe*.

(2) On marque l'eclipſe de Soleil au 16 Octobre. Un Aſtronome Chinois dit qu'on a mal marqué le jour *Keng-yn*; qu'il faut mettre le jour *Keng-chin*, c'eſt-à-dire, le 16 Septembre. On marque encore une eclipſe de Soleil au jour *Gin-ſu*, premier de la troiſieme Lune. Le jour *Gin-ſu* fut le 22 Mars.

Tchang-kien-tchi

Année 704.

Tchang-kien-tchi (a) etoit un vieillard respectable de 80 ans: c'etoit un Mandarin integre & au fait des affaires; il etoit alors Grand-Juge. Il interrogea l'accusé, il ouit les témoins, il examina le pour & le contre, & il en sut plus que l'Impératrice n'auroit souhaité. Elle fit cesser la procédure, & fit rentrer au Palais l'accusé, qui fut en faveur plus que jamais. *Tchang-kien-tchi* fut elevé à la dignité de Ministre. L'Impératrice croyoit par-là fermer la bouche à ce Mandarin: elle se trompa. *Tchang-kien-tchi* (1) persuadé que les deux freres tramoient une conspiration contre les intérêts de l'Empereur & de sa famille, pensa sérieusement aux moyens de les faire mourir, & de remettre incessamment l'Empereur sur le Trône. Il communiqua son dessein à des Mandarins fermes & prudens, & convint avec eux de tout ce qu'il y avoit à faire. Il gagna le Général *Ly-to-tso* (b), Capitaine-général des gardes. Celui-ci dit être ravi de joie de pouvoir témoigner sa reconnoissance à la famille *Tang*, dont il avoit reçu tant de biens & d'honneurs; & on détermina le jour.

(a) Il étoit natif de *Siang-yang-fou*, Ville du *Hou-Koang*.

(b) Tartare de la horde *Mo-ko*, au nord de la Corée.

Ce jour arrêté etant venu, *Tchang-kien-tchi* avertit l'Empereur. Ce Prince approuva le dessein. *Tching-kien-tchi* (c), à la tête de 600 hommes résolus, se rendit au lieu marqué. *Ly-to-tso* alla chercher le Prince héritier; & on alla au Palais dont la porte fut enfoncée; on se rendit à l'appartement de l'Impératrice; on trouva les deux freres sous une galerie; on les mit à mort. L'Impératrice entendit du bruit. Un des Grands de la suite du Ministre lui dit: ***Madame, les deux freres TCHANG etoient des rebelles, le Prince votre fils nous a ordonné de les faire mourir; nous avons exécuté ses ordres.*** L'Impératrice voyant le Prince son fils, lui dit de

(c) Année 705; premiere Lune, jour *Kouey-mao*, 20 Février.

(1) Le fameux *Ti-gin-kie* avoit conseillé à l'Impératrice d'ecouter & de suivre les conseils de *Tchang-kien-tchi*, dont il connoissoit les talens & le zèle pour la famille *Tang* & pour le bien de l'Empire.

Année 705.

se retirer. *On a tué*, dit-elle, *les deux freres ; que veut-on de plus ?* On dit alors à la Princesse, que le Ciel avoit donné l'Empire à la famille de *Tang ;* que le Prince héritier etoit d'un âge mûr & propre à gouverner ; qu'il etoit tems de lui remettre le Gouvernement, pour obéir aux ordres du Ciel, & pour satisfaire aux desirs de tout l'Empire. L'Impératrice voyant qu'elle ne pouvoit plus différer, remit le Sceau de l'Empire à son fils ( ), & se retira dans un appartement séparé. On proclama Empereur, le Prince connu dans l'Histoire sous le titre de *Tchong-tsong* (*a*). Ce Prince prit possession de l'Empire, déclara ( ) Impératrice son epouse *Ouey-chi*, & redonna le nom de *Tang* (*c*) à sa Dynastie. Des couriers furent envoyés par-tout, & la joie fut générale. On etablit le Gouvernement selon les loix & coutumes de la Dynastie *Tang*, & on abrogea les innovations introduites par l'Impératrice *Ou-heou*.

(*a*) Premiere Lune, jour *Ping-ou*, 23 Février.

(*b*) Deuxieme Lune, jour *Kia-tse*, 13 Mars.

(*c*) Deuxieme Lune, jour *Kia-yn*, 3 Mars.

(1) L'Histoire a bien marqué les années du regne de l'Impératrice, sous le nom de l'Impératrice *Ou-heou ;* mais elle a toujours traité *Tchong-tsong* d'Empereur. On compte l'an 704 de J. C. pour la vingt unieme année de son regne. Ces vingt-une années ont le titre de *Sse-ching*. Ainsi elles ont eu les titres des années du regne de l'Impératrice, & le titre des années pour *Tchong-tsong*. Les années du regne de l'Impératrice ont eu plusieurs titres. Ces sortes de titres, pour les années de regne, causent de la confusion, si l'on n'y est pas bien attentif. L'an 705 a le titre de premiere année *Chin long*. Ces deux caracteres expriment *divin Dragon*.

Outre les deux freres, on fit mourir quelques grands Mandarins & autres de la faction des deux freres.

L'Empereur *Tchong-tsong* etoit septieme fils de l'Empereur *Kao-tsong*.

Il est inutile de mettre ici les noms & les titres de plusieurs Seigneurs qui etoient à la suite de l'Empereur, de *Ly-to-tso* & de *Tchang-kien-tchi*, quand ils forcerent la porte du Palais, & firent mourir les deux freres. Il est inutile aussi de rapporter les récompenses & les titres que *Ly-to-tso*, *Tchang-kien-tchi*, & les Seigneurs qui les accompagnoient, reçurent de l'Empereur. Il y eut amnistie ; mais les complices des deux freres *Tchang* n'y eurent point de part.

Année 705.

L'Impératrice *Ouey* avoit constamment paru très-attachée à l'Empereur. Elle le consola dans le lieu de son exil, & l'empêcha plusieurs fois de se donner la mort; elle espéroit de voir enfin un grand changement. Cet attachement de la Princesse, joint à ses grandes qualités, la firent tendrement aimer de l'Empereur, qui lui promit par serment de ne rien faire que par ses avis, en cas qu'il remontât sur le Trône. Quand ce Prince fut revenu à la Cour, les conversations que la Princesse *Ouey* eut avec l'Impératrice *Ou-heou* & avec les personnes de la Cour, gâterent son esprit & son cœur. Elle prit les vues & les inclinations de l'Impératrice *Ou*; elle entra dans le parti des Seigneurs de la famille *Ou*; & elle eut de grands egards pour *Hoey-fan*, Bonze etranger, qui avoit une entrée libre au Palais.

Quand l'Empereur eut repris le Gouvernement de l'Etat, il laissa gouverner l'Impératrice *Ouey*, à l'exemple de son pere, qui avoit laissé le Gouvernement à l'Impératrice *Ou*. Aux audiences publiques, l'Impératrice *Ouey* etoit derriere le rideau, & entendoit tout ce qui s'y disoit. Tous les Placets des Ministres passoient par ses mains, & on vit avec douleur un Gouvernement semblable à celui de l'Impératrice *Ou*. L'Impératrice avoit à sa suite une femme (*a*) qui avoit beaucoup d'esprit: elle etoit savante & ecrivoit bien les caracteres chinois. L'examen qu'elle faisoit avec l'Impératrice, des Mémoires & des Placets, la rendirent habile dans les affaires de l'Etat. Elle etoit favorite de l'Impératrice. Cette Princesse obtint de l'Empereur un titre de Prince pour son pere. Un Censeur de l'Empire adressa à l'Empereur un Placet où il disoit clairement que l'attachement de l'Impératrice pour sa famille, & la complaisance du Prince qui abandonnoit le soin du Gouvernement à l'Impératrice, perdroient bientôt

(*a*) Son nom etoit *Ouang-eul*.

Année 705. l'Empire. Ce Mandarin prioit qu'on fit mourir le Bonze *Hoey-fan*, comme troublant l'Etat par sa détestable doctrine, & par l'abus qu'il continuoit de faire de la permission qu'il avoit d'entrer au Palais, & jusque dans l'appartement de l'Impératrice, quand il vouloit. L'Empereur, d'un naturel timide, de peu d'esprit, & tout dévoué à l'Impératrice, ne fit nul cas du Placet dont l'Impératrice & *Ouang-eul* eurent connoissance. *Ou-san-sse*, neveu de l'Impératrice *Ou*, revint sur les rangs; il eut, comme auparavant, l'entrée libre au Palais. Il se fit d'abord aimer d'*Ouang-eul*, & ils contenterent leur passion mutuelle. Par le moyen de cette femme, *Ou-san-sse* fut estimé de l'Impératrice, & l'Empereur le consultoit sur les affaires. Ce Prince se divertissoit avec lui, & permettoit la même chose à l'Impératrice. Cette Princesse prit de l'inclination pour ce Seigneur, & n'eut pas honte d'avoir avec lui un commerce criminel. *Ou-san-sse* devint plus puissant que jamais. Les Grands, & sur-tout *Tchang-kien-tche*, firent des remontrances au Prince; ils l'exhorterent à se défaire de ce méchant homme, & lui firent toucher au doigt le danger où la faveur d'un tel homme alloit exposer la Dynastie. L'Empereur, aveuglé, n'eut egard à rien, & donna toute l'autorité à *Ou-san-sse*. On voyoit une troupe de Magiciens en place; tous les bons Mandarins gémissoient.

A la troisieme Lune, l'Empereur ordonna de rétablir la mémoire de tous les Mandarins qui avoient eté injustement opprimés; on rendit les biens à leurs familles; on leur donna une sépulture honorable; on leur restitua leurs titres & leurs privileges. Malgré cela, les plus eclairés voyoient clairement que la famille de *Ou* agissoit pour gouverner l'Empire selon ses vues. *Ou-san-sse*, instruit des conseils que *Tchang-kien-tche*

avoit donnés à l'Empereur (1), fit réflexion aux conséquences qu'on lui fit remarquer. Se voyant aimé de l'Impératrice, il s'ouvrit à elle sur ce qu'il y avoit à faire. Cinq principaux Grands, à la tête desquels etoit *Tchang-kien-tche*, etoient des ennemis redoutables pour la famille de *Ou*. L'Impératrice & *Ou-san-sse* obtinrent de l'Empereur que ces cinq Seigneurs auroient le titre de Princes, mais sans avoir part aux affaires. Cela s'exécuta. *Ou-san-sse* plaça à son gré ses créatures & dehors & dedans le Palais; il se trouva le maître; & on rétablit la forme du Gouvernement qui existoit sous le Regne de l'Impératrice *Ou*. Cette Princesse (2) mourut âgée de 81 ans (*a*).

Année 705.

(*a*) Onzieme Lune, jour *Gin-yn*, 16 Décembre.

Année 706.

La premiere Lune fut intercalaire.

Ou-san-sse fut fort accusé par de grands Mandarins; sans la protection de l'Impératrice, il auroit péri misérablement avec sa famille. A force d'argent, il corrompit des Mandarins pour accuser *Tchang-kien-tche* & d'autres Grands du premier Ordre, de vouloir détrôner l'Empereur, & mettre à sa place son frere le Prince *Tân*. Ce n'etoit qu'un tissu de calomnies dont l'Empereur pouvoit voir aisément la

(1) L'Empereur avoit résolu de casser l'Impératrice *Ouey*, & de mettre à sa place la Princesse *Tchao*, qui etoit une des premieres Reines. Le diplôme pour cette déclaration, étoit préparé. A la huitieme Lune (*b*), ce Prince changea de sentiment, & ne fit pas publier le diplôme.

A la neuvieme Lune, on voit que dans la Salle du *Ming-tang*, on fit des cérémonies au Ciel & à la Terre, c'est-à-dire, au Souverain du Ciel & de la Terre, selon l'idée des Chinois. La tablette du Chef de la Dynastie etoit près de celle du *Chang-ti*, ou *Maître du Ciel & de la Terre*. Cette cérémonie apprend que la Salle du *Ming-tang* etoit alors destinée aux grandes audiences de l'Empereur, ou aux grandes assemblées, pour que tout s'y passât avec respect.

(2) L'Impératrice *Ou* avoit des talens à un haut degré. Peu de Princesses l'ont egalée en esprit, en beauté, en magnificence & en majesté. Mais ses mauvaises qualités la porterent à des excès qui ont rendu sa mémoire exécrable dans l'esprit des Chinois.

(*b*) Jour *Gin-su*, 7 Septembre.

Année 706.

trame ; mais son aveugle attachement à l'Impératrice le détermina à condamner à mort ces illustres Grands. Les Juges s'opposerent si fortement à l'exécution de cette Sentence injuste, que ce Prince se contenta de les faire sortir de la Cour (a), & de leur donner dans les Provinces de petits emplois. *Ou-san-sse* fit partir des assassins qui mirent à mort en chemin le respectable *Tchang-kien-tche* & les Grands, c'est-à-dire, les meilleurs & les plus illustres Mandarins de l'Empire. L'Empereur devoit à ces Mandarins la dignité Impériale qu'il avoit reprise. Ce Prince foible ferma les yeux sur ce détestable assassinat, & sur la conduite de l'Impératrice. Tout etoit dans le désordre. La Princesse *Tay-ping* & la Princesse *Gan-lo* avoient la direction de plusieurs Tribunaux. La Princesse *Gan-lo* etoit fille de l'Empereur & de l'Impératrice; elle vendoit publiquement les charges, pardonnoit les plus grands crimes, se servoit du Sceau de l'Empire & troubloit tout impunément. Elle se voyoit tendrement aimée de l'Empereur son pere : elle avoit epousé un fils de *Ou-san-sse*. La Princesse *Tay-ping* etoit fille de l'Empereur *Kao-tsong* & de l'Impératrice *Ou* (1).

(a) Sixieme lune, jour *Ou-yn*, 20 Juillet.

Année 707.

Au jour *Ting-mao*, premier de la sixieme Lune, 4 Juillet, eclipse de Soleil.

Au jour *Y-cheou*, premier de la douzieme Lune, 29 Décembre, éclipse de Soleil.

Le Prince héritier etoit haï de l'Impératrice *Ouey*. *Ou-san-*

(1) A la cinquieme Lune (a), on enterra, avec solemnité, l'Impératrice *Ou-heou*, à qui l'Empereur fit donner les titres les plus magnifiques.

A la septieme Lune, (b) le Prince *Ly-tchong-tsun*, fils de l'Empereur, fut déclaré Prince héritier. C'étoit un Prince de beaucoup d'esprit, & qui donnoit de grandes espérances. L'Impératrice ne l'aimoit point, parce qu'il etoit fils d'une autre Princesse, & parce qu'il avoit témoigné son mécontentement des désordres de la Cour, & des injustices de *Ou-san-sse*.

A la fin de l'année, *Me-tcho*, *Ko-han* des Turcs, fit un riche butin dans ses courses sur les Districts de *Ning-hia* & de *King-yang-fou* du *Chen-sy*.

Ou-tche-le, *Ko-han* des Turcs occidentaux, etant mort, son fils *Soko* lui succéda. L'Empereur lui donna un titre.

(a) Au jour *Keng-chin*, 2 Juillet.

(b) Au jour *Ou-chin*, 19 Août.

Année 707.

ſſe & ſon fils, mari de la Princeſſe *Gan-lo*, agiſſoient auprès de la Princeſſe *Gan-lo*, de la femme *Ouang-eul* & de l'Impératrice, pour faire caſſer ce Prince : il etoit d'ailleurs indigné de voir à la tête des affaires *Ou-ſan-ſſe* qui, par ſa conduite, déshonoroit l'Empereur ſon pere. Le Prince héritier perdit patience, & après avoir gagné le Général *Ly-to-tſo*, il alla, à la ſeptieme Lune (*a*), accompagné de ce Général & d'une troupe d'Officiers & de Soldats, à la maiſon de *Ou-ſan-ſſe*. Il dit qu'il en avoit l'ordre de l'Empereur; & en vertu de cet ordre, il fit mourir *Ou-ſan-ſſe* & ſon fils (*b*). Enſuite il fut au Palais dont il enfonça la porte. La femme *Ouang-eul* entendit ces paroles : *Saiſiſſez Ouang-eul* L'Empereur au bruit du tumulte, eut le tems de ſe retirer avec *Ouang-eul*, la Princeſſe *Gan-lo* & l'Impératrice, ſur le pavillon d'une grande porte. De-là ce Prince dit aux Officiers & aux Soldats qui etoient avec *Ly-to-tſo* : *Vous êtes deſtinés à me garder, & vous ſuivez le rebelle Ly-to-tſo* Ces paroles & de grandes promeſſes déterminerent les plus réſolus de la troupe à tuer *Ly-to-tſo*; le reſte ſe diſſipa. Le Prince héritier (1)

(*a*) Au jour *Sin-tcheon*, 7 Août.

(*b*) *Ou-tſong-hiun*.

(1) Le Prince ne vouloit pas faire périr l'Empereur, ſon pere. Il y a apparence qu'entrant au Palais, il vouloit ſe venger de la femme *Ouang-eul*, de la Princeſſe *Gan-lo* & de l'Impératrice. Il ne prit pas bien ſes meſures, quand il eut enfoncé les portes du Palais. Les Commandans des Gardes du dedans eurent le tems d'attaquer *Ly-to-tſo*, & de l'accabler par le nombre de leurs ſoldats. La plupart des Officiers qui etoient de garde, n'etoient inſtruits de rien, & le Prince ſépara ſon Corps de celui de *Ly-to-tſo*.

A la troiſieme Lune, un Ambaſſadeur du Roi du *Thibet* vint payer tribut; il demanda une Princeſſe pour le Roi ſon Maître : on la lui accorda.

Le Bonze etranger *Hoey-fan*, dont j'ai parlé, etoit en grand crédit auprès de l'Empereur & de l'Impératrice. Il etoit grand Mandarin; on n'oſoit pas l'accuſer : un Cenſeur eut ce courage. On trouva qu'il avoit fait des dépenſes immenſes pour eriger une grande ſtatue à *Lo-yang*. Il avoit gagné plus de deux millions & demi de notre monnoie. Il y avoit

fut aussi tué par une troupe de soldats qui etoient près de lui.

Année 708.

On a dit que *Ou-tche-le*, *Ko-han* des Turcs occidentaux, etant mort, son fils *Soko* lui succéda. Un vieux Général Turc ne voulut pas lui obéir : il s'appelloit *Kue-tcho-tchong-tsie* ; il y eut une guerre civile. Le Général Chinois (a) qui commandoit au pays de *Casgar*, ne pouvant pas les accommoder, proposa à la Cour de faire venir le vieux Général Turc, & de lui donner un poste dans les Gardes de l'Empereur. Cela se fit : le Général etoit en chemin pour se rendre à la Cour. Il rencontra un ami qui lui apprit l'etat des choses. Il lui dit qu'il feroit mieux de gagner à force d'argent les Ministres qu'il représenta comme des gens avares & avides ; qu'il falloit tâcher d'avoir des troupes du *Thibet* & de *Pa-han-na* (1), qui, jointes aux siennes & à celles des Chinois des quatre places d'armes (b), le mettroient en etat d'attaquer *Soko*. *Si vous ne faites cela*, lui dit-il, *& si vous allez à la Cour, vous n'y serez qu'un vieux* TARTARE : *aujourd'hui on n'y a nul egard au mérite & à la qualité des gens comme vous.* Le Général Turc suivit cet avis & envoya en diligence à la Cour des Officiers, avec beaucoup d'or & d'argent pour les Ministres,

(a) Son nom etoit *Ko-yuen-tching*.

(b) *Yu-tien*, *Ku-tse*, *Yen-ki*, *Sou-le*.

d'ailleurs bien des choses à dire sur sa conduite. Le Censeur disoit qu'il falloit le punir selon la rigueur des Loix. L'Empereur ne fit que lui ôter son Mandarinat, & le fit mettre aux arrêts dans les lieux où il logeoit.

(1) Le pays de *Pa-han-na* ou *Pa-lon-na* etoit vers l'ouest de celui de *Sou-lé*.

A la troisieme Lune, on entreprit de bâtir les trois forteresses *Cheou-hiang-tching*, sur le bord du fleuve *Hoang-ho*, au nord du pays d'*Ortous*, une à l'est, l'autre au milieu, la troisieme à l'ouest. Au nord de ce fleuve, allant vers le Désert de sable, on construisit quatorze cens vedettes. Ces ouvrages furent achevés en soixante jours. On profita de l'absence du Ko-han *Me-tcho*, alors occupé de son expédition contre les Turcs occidentaux (a).

(a) Cette expédition coûta bien du sang. Les Turcs de l'ouest, malgré leurs pertes, se soutinrent.

Ministres, & pria l'Empereur de le protéger. *Ko-yuen-tching*, habile Général, & qui etoit au fait sur tout ce qui regardoit le pays des Turcs & les pays voisins, instruit de cette négociation, avertit l'Empereur qu'il falloit se donner bien de garde de faire ce que le Général Turc proposoit; que ce Turc vouloit mettre un *Ko-han* hors d'etat de bien gouverner; que cela aboutiroit à perdre les pays des Turcs & les quatre places de sûreté dont les Thibétains se rendroient maîtres; que ceux-ci en avoient le dessein; que c'etoit dans cette vue qu'ils avoient fait des courses sur les frontieres du *Chen-sy*; que si aujourd'hui les Thibétains vouloient la paix, ce n'etoit que pour gagner du tems & pour appaiser les troubles de leur pays; mais qu'à la premiere occasion ils tâcheroient de s'emparer des hordes Turques & des pays gouvernés par les quatre places de sûreté. La Cour n'eut aucun egard aux représentations du Général Chinois. Elle nomma des Généraux pour conduire les troupes du *Chen-sy*. A ces troupes on joignit celles qu'on leva dans le Thibet, & celles des quatre places de sûreté. Le Général Turc avec cette armée marcha contre *Soko*, Général plus habile que son ennemi. Année 708.

Soko ayant fait mettre son Infanterie en croupe par sa Cavalerie, prévint son adversaire & le fit prisonnier. Il ecrivit en Cour pour se plaindre, & demanda justice. Il ecrivit en particulier au Général *Ko-yuen-tching*, & se récria contre l'avidité des Ministres qui s'etoient laissés corrompre. Ceux-ci avoient déjà envoyé un Général avec un renfort, pour opprimer *Soko*. Ce Général fut tué avec beaucoup d'Officiers & de Soldats. *Soko* prit le poste du campement général des Chinois dans le pays de *Casgar*, & etoit sur le point de s'emparer de tout le pays. Les Ministres accuserent *Ko-yuen-tching*. Celui-

ci se disculpa très-bien, & ne fut point cassé, comme on avoit déterminé de le faire. La Cour pardonna à *Soko*, le confirma dans sa qualité de Prince, & le déclara *Ko-han* des quatorze hordes des Turcs occidentaux (1).

Année 709. L'Empereur passa la premiere Lune de cette année (2) 709 en amusemens & en festins avec les Grands qu'il choisissoit. Les femmes & les suivantes ouvrirent des boutiques, & faisoient les marchandes. Les Grands alloient acheter. On disputoit sur le prix, on se disoit des injures, on crioit, on se querelloit; c'etoit pour l'Empereur une occupation qui etoit de son goût: il ne faisoit aucune attention aux affaires de l'Empire.

Un Censeur accusa, à la troisieme Lune, les deux Ministres d'avoir eté gagnés par le Général Turc dont j'ai parlé, pour faire une guerre qui avoit tant coûté & qui avoit fait tort à

(1) La Princesse *Gan-lo*, veuve de *Ou-tsong-hiun*, se remaria cette année avec *Ou-yen-sieou*, frere cadet de son premier mari. Le bon air de celui-ci, son talent pour la musique & pour les exercices du corps, propres au grands Seigneurs, le firent aimer; elle l'epousa. L'Histoire traite d'indécentes ces secondes noces; elle trouve bien à redire sur un mariage avec le cadet du premier mari, & reproche à la Princesse l'amour du plaisir, & à l'Empereur sa foiblesse, en permettant ce second mariage.

La Princesse *Ganlo* & la Princesse *Tay-ping* etoient ennemies. L'inimitié & la discorde régnoient de même parmi les Seigneurs en faveur à la Cour, & parmi les femmes du dedans. Un Grand, interrogé sur le remede à apporter, répondit que le seul remede etoit de commencer par punir les désordres de la Cour, en fait de galanterie & d'avidité pour l'argent.

Ou-yeou-fu, Seigneur de la Maison *Ou*, qui s'etoit retiré au Mont *Song*, fut constant dans l'amour de la solitude. Il fut appellé à la Cour; il refusa les présens; il etoit vêtu en villageois, parloit peu, & s'en retourna dans sa solitude.

(2) Le Roi du Thibet envoya à la Cour un de ses Ministres & des Grands, pour conduire au Thibet la Princesse du Sang qu'on lui avoit promise en mariage: la Cour fit de grands préparatifs pour le voyage de cette Princesse.

l'honneur de l'Empire (1). L'Empereur, pour toute réponse, fit réconcilier les Ministres avec le Censeur. Année 709.

Une femme du Palais avoit commerce avec un Grand, qu'on nommoit. Celui-ci, au lieu d'être puni, eut un grand poste, à la recommandation de cette femme. Des Censeurs représenterent les besoins des peuples, & les vexations des Princesses & des Grands pour se faire payer les redevances des terres qu'on leur avoit données. La misere etoit grande par-tout; les magasins & les trésors etoient vuides; & les sommes destinées à payer les troupes, à munir les frontieres, &c. etoient employées pour contenter l'ambition & les passions des Princesses, des femmes & des grands favoris. Dans un petit espace de tems, on employa plus de soixante-dix millions, monnoie de France, pour bâtir ou orner des temples en l'honneur de *Fo*. Tous ces excès etoient remarqués par les Censeurs & d'autres sages Mandarins. L'Empereur ne faisoit nul cas de ces représentations.

Lang-ki (2), Grand-Mandarin, fit savoir à l'Empereur, dans un Mémoire secret, les désordres de l'Impératrice & les intrigues des Ministres. L'Impératrice sut le contenu du Mémoire, & fit sur le champ mourir *Lang-ki*. Année 710.

Yen-kin-tchong, Grand-Mandarin aussi, sans s'effrayer du sort de *Lang-ki*, dit les mêmes choses qu'avoit indiquées *Lang-ki*, & les soutint hardiment & de sang-froid devant l'Empereur. Ce Prince fut ebranlé, & fit attention aux circonstances de l'accusation. Le Ministre *Tsong-tchou-ke* contrefit un ordre de l'Empereur, & fit mourir l'accusateur (*a*).

(*a*) Cinquieme Lune, jour *Ting-mao*, 18 Juin.

(1) A la septieme Lune, *So-ko*, *Ko-han* des Turcs, envoya un Député à la Cour pour se déclarer sujet de l'Empire.

(2) Il etoit natif de *Tching-tcheou* dans le District de *Tching-ting-fou* du *Pe-tche-li*.

Année 710.

L'Empereur parut être fâché. L'Impératrice & la Princesse *Gan-lo* appréhendant tout, prirent le parti d'empoisonner l'Empereur. L'Empereur mourut empoisonné, âgé de cinquante-cinq ans (*a*), Prince méprisé de son vivant & après sa mort que les Historiens disent être une punition du Ciel.

(*a*) Sixieme Lune, jour *Gin-ou*, 3 Juillet.

Fin du Tome quinzieme.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be
taken from the Building

FEB 2 7 1918		

Form 410